

ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2016

FEVRIER 2019

Directeur Général, Directeur de publication		Babacar NDIR
Directeur Général Adjoint		Allé Nar DIOP
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale		Mbaye FAYE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales		Papa Ibrahima Silmang SENE
Directeur du Management de l'Information Statistique		Mamadou NIANG
Conseiller du DG de l'ANSD et Président du Comité de lecture et de validation		Seckène SENE
Conseiller du DG chargé de l'action régionale		Mamadou DIENG

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION (CLV)

Seckène SENE, Amadou FALL DIOUF, Mady DANSOKHO, Idrissa DIAGNE, Mamadou BALDE, Oumar SENE, Insa SADIO, Mamadou DIENG, Abdoulaye M. TALL, Mahmoud DIOUF, Mamadou AMOUZOU, Atoumane FALL, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Momath CISSE, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Adjibou Oppa BARRY, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP, Alain François DIATTA, El Hadj Malick GUEYE, Mamadou BAH.

COMITE DE REDACTION

AVANT-PROPOS	Seckène SENE
0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP
1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	Khoudia WADE& Ami Colé CISSE
2. MIGRATION	Awa CISSOKO et Ndèye Lala TRAVARE
3. EDUCATION ET FORMATION	Alioune TAMBOURA & Fatimatou SY
4. EMPLOI	Tidiane CAMARA & Serge MANEL
5. SANTE	Khoudia WADE& Cheikh Ibrahima DIOP
6. JUSTICE	Maguette SARR & Boubacar DIOUF
7. ASSISTANCE SOCIALE	Fatimatou SY & Alioune TAMBOURA
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Ndeye Binta Diémé
9. AGRICULTURE	Kandé CISSE
10. ENVIRONNEMENT	Ndèye Khoudia Laye SEYE
11. ELEVAGE	Ndèye Khoudia Laye SEYE/Kandé CISSE
12. PÊCHE ET AQUACULTURE	Mouhamadou Bassirou DIOUF
13. TRANSPORT	Jean Paul Diagne
14. BTP	Bintou Diack LY/ Mamadou DAFPE
15. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou THIOUB
16. INSTITUTIONS FINANCIERES	Ndèye LO & Malick DIOP
17. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Oumar SENHOR
18. COMPTES ECONOMIQUES	Adama SECK & Khoudia Laye SEYE
19. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick CISSE & Baba NDIAYE
20. COÛT A LA CONSTRUCTION	Mor LÔ
21. FINANCES PUBLIQUES	Hamady DIALLO & Seynabou SARR & Madiaw DIBO
22. MINES ET CARRIERES	Wouddou Dème KEITA

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	XI
LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES	XIV
ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	XVII
AVANT PROPOS	XXII
PRESENTATION DU PAYS	XXIII
POPULATION	XXIII
DONNEES PHYSIQUES	XXIII
DONNEES CLIMATOLOGIQUES	XXIII
DONNEES HYDROGRAPHIQUES	XXIII
ORGANISATION ADMINISTRATIVE	XXIV
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	XXV
ENVIRONNEMENT SOCIAL	XXIX
Chapitre I : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	33
I.1. EVOLUTION DE LA POPULATION SENEGALAISE DANS LE TEMPS	34
I.2. STRUCTURE DE LA POPULATION SENEGALAISE PAR AGE ET PAR SEXE	34
I.3. STRUCTURE PAR AGE DE LA POPULATION SELON MILIEU DE RESIDENCE	36
I.4. STRUCTURE DE LA POPULATION PAR REGION DE RESIDENCE	38
I.5. URBANISATION	40
Chapitre II : MIGRATION	43
II.1. MIGRATIONS INTERNES DUREE DE VIE	44
II.1.1. Dakar terre d'accueil des migrants internes duree de vie	44
II.1.2. Caractéristiques individuelles des migrants internes durée de vie	45
II.1.2.1. Sexe	45
II.1.2.2. Age	45
II.1.2.3. Niveau d'instruction	46
II.2. MIGRATIONS INTERNATIONALES	46
II.2.1. Caractéristiques individuelles des migrants internationaux par région	47
II.2.1.1. Caractéristiques des immigrants internationaux par région	47
II.2.1.2. Caractéristiques des émigrants internationaux par région	50
II.2.1.3. Solde migratoire international	57
II.3. MIGRATIONS ET DEVELOPPEMENT	57
II.3.1. Transferts selon le profil des migrants	58
II.3.2. Transferts selon l'envoi ou non de bien en nature	61
Chapitre III : EDUCATION ET FORMATION	63
III.1. L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE	64
III.1.1. Etablissements et effectifs	64
III.1.2. L'intensité de la préscolarisation	66
III.2. L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE	66
III.2.1. L'offre et la capacité d'accueil du primaire	66
III.2.2. Les groupes pédagogiques	67
III.2.3. Les conditions d'apprentissage	68

III.2.4. L'accès au primaire et l'intensité de la fréquentation scolaire	70
III.2.5. L'efficacité interne du système éducatif au primaire	71
III.2.6. L'achèvement du cycle élémentaire et la réussite au certificat de fin d'études élémentaires (CFEE)	73
III.3. L'ENSEIGNEMENT MOYEN	74
III.3.1. Les établissements et effectifs du moyen	74
III.3.2. La transition et l'intensité de la scolarisation	75
III.3.3. L'efficacité interne dans le cycle moyen	76
III.3.4. La réussite au brevet de fin d'études moyennes (bfem)	78
III.4. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL	78
III.4.1. Les établissements du secondaire	78
III.4.2. La transition	79
III.4.3. L'intensité de la scolarisation	80
III.4.4. L'efficacité interne dans le secondaire	81
III.4.5. La réussite au baccalauréat	83
III.5. LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	83
III.5.1. Les établissements de la formation professionnelle et technique	83
III.5.2. L'efficacité interne dans l'enseignement technique	84
III.6. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	85
Chapitre IV : EMPLOI	87
IV.1. METHODES, CONCEPTS ET DEFINITIONS	88
IV.1.1. Concepts et définitions sur l'emploi	88
IV.1.1.1. La Population en âge de travailler	88
IV.1.1.2. La Main-d'œuvre	88
IV.1.1.3. Les personnes en emploi	88
IV.1.1.4. Les personnes au Chômage	89
IV.2. STRUCTURE ET COMPOSANTES DE LA POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER	90
IV.2.1. Structure par âge et par sexe	90
IV.2.2. Répartition spatiale	90
IV.2.3. Répartition selon le niveau d'instruction	91
IV.3. LA MAIN D'OEUVRE	92
IV.3.1. Structure et caractérisation de la main d'œuvre	92
IV.3.1.1. Structure par âge et par sexe	92
IV.3.1.2. Répartition spatiale de la main d'œuvre	93
IV.3.1.3. Niveau d'instruction de la main-d'œuvre	94
IV.3.2. Taux de participation dans la main d'œuvre	95
IV.4. LA MAIN D'OEUVRE OCCUPEE	95
IV.4.1. Structure et profil de la main-d'œuvre occupée	95
IV.4.1.1. Structure par âge et par sexe	95
IV.4.1.2. Répartition spatiale et par niveau d'instruction	96
IV.4.1.3. Situation dans l'occupation de la main-d'œuvre occupée	97
IV.4.2. Taux d'occupation de la main-d'œuvre	97
IV.4.2.1. Taux d'occupation par classe d'âges et sexe	97
IV.4.2.2. Taux d'occupation par milieu de résidence et par niveau d'instruction	98
IV.5. LA MAIN-D'OEUVRE AU CHOMAGE	99
IV.5.1. Structure et caractérisation de la main-d'œuvre au chômage	99
IV.5.1.1. Structure par âge et par sexe	99
IV.5.1.2. Répartition des chômeurs par milieu de résidence	99
IV.5.1.3. Niveau d'instruction des chômeurs	100
IV.5.2. Taux de chômage dans la main-d'œuvre	100
IV.5.2.1. Taux de chômage selon l'âge et le sexe	100
IV.5.2.2. Taux de chômage selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction	101

Chapitre V : SANTE	103
V.1. LE SYSTEME DE SANTE SENEGALAIS	104
V.1.1. Organisation pyramidale du système	104
V.1.2. La politique en matière de sante et la situation sanitaire	105
V.2. LES RESSOURCES DU SYSTEME	106
V.2.1. Les ressources humaines	106
V.2.2. Les ressources matérielles	108
V.2.3. Ressources financières	108
V.2.4. La disponibilité des équipements	110
V.3. LES ACTIVITES DU SECTEUR	111
V.3.1. Les activités préventives	111
V.3.1.1. La prévention du paludisme	111
I.3.1.1. La vaccination des enfants	114
V.3.1.2. Lutte contre la Tuberculose	115
V.3.1.3. La prévention du VIH/SIDA et le dépistage	116
V.3.1.4. La planification familiale	118
V.3.2. Les activités curatives	119
V.4. LES MALADIES DE L'ENFANT ET LA MORTALITE	120
V.4.1. Prévalence et traitement de l'ira	120
V.4.2. Prévalence et traitement de la diarrhée	121
V.4.2.1. La Mortalité	122
V.5. LES PERFORMANCES DU SECTEUR	123
Chapitre VI : JUSTICE	131
VI.1. CLARIFICATION DE QUELQUES CONCEPTS	132
VI.2. REPARTITION DE L'OFFRE EN ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	133
VI.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION CARCERALE	133
VI.3.1. Etat et structure de la population carcérale	134
VI.3.1.1. Analyse de l'état de la population carcérale	134
VI.2.1.2. Evolution de la population pénale au cours de la décennie 2006-2016	134
VI.3.2. Analyse descriptive des personnes écrouées	135
VI.3.2.1. Personnes écrouées et nationalité	135
VI.3.2.2. Population carcérale et région d'incarcération	136
VI.3.2.3. Personnes écrouées et types d'infractions	137
VI.3.2.4. Personnes écrouées de sexe féminin et type d'infraction	137
VI.3.2.5. Mineurs écroués et type d'infraction	138
VI.4. ANALYSE DE LA DEMOGRAPHIE PENALE	139
VI.4.1. Situation démographique de la population pénale	139
VI.4.2. Niveau des indicateurs de démographie pénale	139
VI.5. ENCADREMENT ET PRISE EN CHARGE DES MINEURS EN DIFFICULTES	141
VI.5.1. Niveau d'encadrement des enfants en difficulté avec la loi	143
VI.5.2. Prise en charge des enfants en difficulté avec la loi	144
Chapitre VII : ASSISTANCE SOCIALE	149
VII.1. PRESENTATION DU SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE	150
VII.2. ANALYSE DES COMPOSANTES DE LA PREVOYANCE SOCIALE	151
VII.2.1. Conges payes	151
VII.2.2. Conge maladie	152
VII.2.3. Retraite	153
VII.2.4. Assurance maladie	154
VII.2.5. Cotisations a la caisse de sécurité sociale	155
VII.2.6. Accident de travail	156
VII.2.7. Conge de maternité	157
VII.2.8. Prestations familiales	158

VII.3. ANALYSE DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE	159
VII.3.1. Le programme national de bourse de sécurité familiale (pnbf)	159
VII.3.2. Politiques de sécurité alimentaire	160
VII.3.3. Les cantines scolaires	161
Chapitre VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT	164
VIII.1. L'HYDRAULIQUE	166
VIII.1.1. L'accès à l'eau	166
VIII.1.1.1. Type de source d'eau	166
VIII.1.1.2. Durée de trajet pour la collecte de l'eau potable	171
VIII.1.1.3. La collecte de l'eau, une affaire d'adultes et de femmes	176
VIII.1.1.4. Traitement de l'eau	179
VIII.1.2. Point de vue des ODD	183
VIII.2. ASSAINISSEMENT	186
VIII.2.1. L'accès à l'assainissement	186
VIII.2.1.1. L'accès à des toilettes améliorées	186
VIII.2.1.2. Partage des lieux d'aisance : une pratique plus fréquente en milieu urbain	188
VIII.2.2. Echelle jmp de mesure	190
Chapitre IX : AGRICULTURE	194
IX.1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET ACTIONS ENTREPRISES PAR LE GOUVERNEMENT EN 2016	195
IX.1.1. Orientations stratégiques	195
IX.1.2. Etat de mise en œuvre des mesures et réformes en 2016	195
IX.1.3. Situation des mises en place et cessions des semences en 2016	196
IX.2. PLUVIOMETRIE DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2016/2017	197
IX.3. PERFORMANCES DU SECTEUR AGRICOLE	198
IX.3.1. Cereales	198
IX.3.2. Fruits et légumes	199
IX.3.3. Arachide, coton et autres oléagineux	201
IX.3.4. Commercialisation	202
Commercialisation de l'arachide	202
Commercialisation des produits horticoles	202
IX.3.5. Performances macroéconomiques	203
IX.4. SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION	203
IX.5. CONTRAINTES DU SECTEUR	205
Chapitre X : ENVIRONNEMENT	207
X.1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PROGRAMMES DU SECTEUR	208
X.2. ETAT ET CONDITIONS DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES	209
X.2.1. Lutte contre les feux de brousse et la dégradation des terres	209
X.2.2. Lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques	210
X.2.3. Exploitation forestière et sylviculture	211
X.3. PERFORMANCES MACRO-ECONOMIQUES	212
Chapitre XI : ELEVAGE	214
XI.1. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE	215
XI.2. PERFORMANCES ECONOMIQUES DU SECTEUR DE L'ELEVAGE	216
XI.2.1. Etat du cheptel et de la volaille	216
XI.2.1.1. Le cheptel	216
XI.2.1.2. La volaille	217
XI.2.1.3. Les œufs	217
XI.2.1.4. La viande et les abats	218
XI.2.1.5. Le lait	218
XI.2.1.6. Les exportations de cuirs et peaux	218
XI.2.2. Indicateurs macroéconomiques	219

XI.2.2.1. Création de richesse _____	219
XI.2.2.2. Importations _____	219
XI.3. CONTRAINTES DU SECTEUR _____	220
Chapitre XII : PÊCHE ET AQUACULTURE _____	222
XII.1. POLITIQUE DE LA PECHE _____	223
XII.1.1. Suivi, contrôle et surveillance des pêches _____	223
XII.1.2. Sécurité de la pêche artisanale _____	223
XII.1.3. Aménagement des pêcheries _____	224
XII.1.4. Repos biologique _____	224
XII.1.5. Immersion des vases a poulpe _____	225
XII.1.6. Immatriculation des pirogues et permis de pêche artisanale _____	225
XII.1.7. Renforcement de capacités des professionnels de l'aquaculture _____	225
XII.1.8. Renforcement des infrastructures de production _____	226
XII.1.9. Assistance technique aux fermes aquacoles _____	226
XII.1.10. Production d'aliments de poissons _____	226
XII.1.11. Modernisation des infrastructures de débarquement _____	227
XII.1.12. Modernisation des infrastructures de transformation artisanale des produits _____	227
XII.1.13. Modernisation des moyens de production _____	227
XII.1.14. Sauvegarde de l'agrément national à l'exportation _____	228
XII.2. RESULTATS GENERAUX DE LA PECHE MARITIME _____	228
XII.2.1. La pêche artisanale _____	229
XII.2.1.1. Débarquements de la pêche artisanale _____	229
XII.2.1.2. Débarquements par région _____	231
XII.2.1.3. Transformation artisanale _____	232
XII.2.2. La pêche industrielle _____	232
XII.3. LA PECHE CONTINENTALE _____	234
XII.4. L'AQUACULTURE _____	234
XII.5. EXPORTATIONS DE PRODUITS HALIEUTIQUES _____	235
XII.5.1. Analyse des exportations par produit _____	236
XII.5.1.1. Analyse des exportations par destination _____	236
Chapitre XIII : TRANSPORT _____	239
XIII.1. TRANSPORT ET ECONOMIE _____	240
XIII.1.1. Analyse de la production et de l'utilisation des services de transport _____	240
XIII.1.2. Analyse financière des entreprises modernes du secteur du transport _____	241
XIII.1.3. Les prix à la consommation dans le secteur du transport _____	244
XIII.2. ANALYSE DE LA DYNAMIQUE SECTORIELLE PAR MODE DE TRANSPORT _____	245
XIII.2.1. Analyse du trafic par mode _____	245
XIII.2.1.1. Le transport aérien _____	245
XIII.2.1.2. Le transport maritime _____	246
XIII.2.1.3. Le transport ferroviaire _____	247
XIII.2.2. Dépenses en infrastructures dans le transport _____	248
XIII.2.2.1. Infrastructures de transport routier _____	248
XIII.2.2.2. Infrastructures de transport aérien _____	249
XIII.2.2.3. Infrastructures du transport maritime _____	249
XIII.2.2.4. Infrastructures ferroviaires _____	249
XIII.2.3. Situation nationale des infrastructures de transport, du parc roulant et des conditions de transport _____	250
XIII.2.3.1. Situation du réseau routier _____	250
XIII.2.3.2. Situation du parc automobile _____	251
XIII.2.3.3. Evolution et répartition du parc par région _____	252
XIII.2.3.4. Importations de matériel de transport _____	253
XIII.2.3.5. Sécurité routière _____	255

Chapitre XIV : BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	259
XIV.1. LES INDICATEURS DES BTP	260
XIV.1.1. Les matériaux de construction	260
XIV.1.2. La construction	261
XIV.2. REALISATIONS, PROJETS ET PROGRAMMES DANS LE SECTEUR DES BTP	261
XIV.2.1. Construction résidentielle	261
XIV.2.2. Construction non résidentielle	262
XIV.2.2.1. Infrastructures routières	262
XIV.2.2.2. Infrastructures ferroviaires	265
Chapitre XV : PRODUCTION INDUSTRIELLE	268
XV.1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES	269
XV.2. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES INDUSTRIES CHIMIQUES	270
XV.3. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES INDUSTRIES DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION	271
XV.4. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE PRODUCTION D'ENERGIE	271
XV.5. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES	272
XV.6. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES INDUSTRIES MECANIKES	272
XV.7. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES INDUSTRIES DU PAPIER ET DU CARTON	273
XV.8. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES	274
XV.9. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES INDUSTRIES TEXTILES ET DU CUIR	275
Chapitre XVI : INSTITUTIONS FINANCIERES	277
XVI.1. SITUATION MONETAIRE DU SENEGAL	279
XVI.1.1. Amélioration des avoirs extérieurs nets (aen).	281
XVI.1.2. Le crédit intérieur	282
XVI.1.3. La masse monétaire	282
XVI.1.4. Les réserves des banques	283
XVI.2. SITUATION DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD)	284
XVI.2.1. Le sociétariat	284
XVI.2.2. Les encours de crédit et d'épargne	285
XVI.3. ANALYSE DE LA SITUATION DES ASSURANCES	286
XVI.3.1. Assurance non vie	287
XVI.3.2. Assurances vie	288
Chapitre XVII : COMMERCE EXTERIEUR	290
XVII.1. EVOLUTION GLOBALE DES EXPORTATIONS	291
XVII.1.1. Principaux produits à l'exportation	291
XVII.1.1.1. Poissons frais de mer	291
XVII.1.1.2. Coquillage, crustacés et mollusques	292
XVII.1.1.3. Acide phosphorique	292
XVII.1.1.4. Produits pétroliers	293
XVII.1.1.5. Produits arachidières	293
XVII.1.1.6. Ciment	294
XVII.1.1.7. Or non monétaire	294
XVII.1.1.8. Préparations pour soupes, potages, bouillons	295
XVII.2. EVOLUTION GLOBALE DES IMPORTATIONS	295
XVII.2.1. Principaux produits à l'importation	296
XVII.2.1.1. Huiles brutes de pétrole	296
XVII.2.1.2. Produits pétroliers finis	297
XVII.2.1.3. Machines et appareils	297
XVII.2.1.4. Riz	298
XVII.2.1.5. Froment et méteil ou blé	298
XVII.2.1.6. Matériels de transport et pièces détachées	299

XVII.3. LES PARTENAIRES COMMERCIAUX	299
XVII.3.1. Orientation des exportations	299
XVII.3.2. Origine des importations	300
XVII.4. INDICE DES PRIX A L'EXPORTATION ET A L'IMPORTATION	301
XVII.4.1. Prix à l'exportation	301
XVII.4.2. Prix a l'importation	302
Chapitre XVIII : COMPTES ECONOMIQUES	304
XVIII.1. INDICATEURS MACROECONOMIQUES	306
XVIII.2. L'EVOLUTION DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS DU PIB	308
XVIII.2.1. L'évolution des ressources du pib	308
XVIII.2.2. L'evolution des emplois du pib	310
Chapitre XIX : PRIX A LA CONSOMMATION	313
XIX.1. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES PRIX DES DOUZE FONCTIONS DE CONSOMMATION	314
XIX.1.1. Produits alimentaires et des boissons non alcoolisees	314
XIX.1.2. Loisirs et de la culture	315
XIX.1.3. Communication	315
XIX.1.4. Enseignement	315
XIX.1.5. Services de sante	315
XIX.1.6. Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	316
XIX.1.7. Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	316
XIX.1.8. Restaurants et hôtels	316
XIX.1.9. Articles d'habillement et chaussures	316
XIX.1.10. Transports	317
XIX.1.11. Biens et services divers	317
XIX.1.12. Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	317
XIX.2. ANALYSE DES INDICES DES NOMENCLATURES SECONDAIRES	318
XIX.2.1. Origine des produits	318
XIX.2.2. Secteur de production	318
XIX.2.3. Durabilité	319
XIX.2.4. L'inflation sous-jacente	319
Chapitre XX : INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION	320
XX.1. EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION	321
XX.2. EVOLUTION DU COUT DE LA MAIN D'OEUVRE	323
XX.3. EVOLUTION DU COUT DES MOYENS DE GESTION	323
XX.4. EVOLUTION DU COUT DE LOCATION DU MATERIEL	324
Chapitre XXI : FINANCES PUBLIQUES	326
XXI.1. LES RECETTES BUDGETAIRES ET DONCS	327
XXI.1.1. Les recettes budgétaires	327
XXI.1.1.1. Les recettes fiscales	327
XXI.1.1.2. Les recettes non fiscales	329
XXI.1.2. Les dons	329
XXI.2. LES DEPENSES BUDGETAIRES	330
XXI.2.1. Les dépenses courantes	330
XXI.2.2. Les depenses en capital	331
XXI.3. LE FINANCEMENT DU DEFICIT BUDGETAIRE	332
XXI.4. PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA GESTION BUDGETAIRE	332

Chapitre XXII : MINES ET CARRIERES	334
XXII.1. LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE MINIERE	335
XXII.1.1. Le code minier de 2016 : modifications et innovations	335
XXII.1.2. La lettre de politique sectorielle	336
XXII.2. L'EVOLUTION DES PROJETS PREVUS DANS LE PSE POUR LE SECTEUR MINIER	337
XXII.3. PERFORMANCES DU SECTEUR EXTRACTIF EN 2016	339
XXII.3.1. Les phosphates	339
XXII.3.2. L'or	340
XXII.3.3. Le sel	342
XXII.3.4. Le zircon et le titane	343
XXII.4. LES PRODUITS DES CARRIERES	344
XXII.5. PERSPECTIVES DU SECTEUR	345
Chapitre XXIII : ANNEXES	346
ANNEXE 1 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	347
ANNEXE 2 : AGRICULTURE	349
ANNEXE 3 : ENVIRONNEMENT	351
ANNEXE 4 : PÊCHE ET AQUACULTURE	356
ANNEXE 5 : PRODUCTION INDUSTRIELLE	357
ANNEXE 6 : INSTITUTIONS FINANCIERES	358
ANNEXE 7 : COMMERCE EXTERIEUR	360
ANNEXE 8 : COMPTES ECONOMIQUES	365
ANNEXE 9 : PRIX A LA CONSOMMATION	367
ANNEXE 10 : COÛT DE LA CONSTRUCTION	369
ANNEXE 11 : FINANCES PUBLIQUES	371

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I-1 : Evolution de la population du Sénégal selon le sexe de 1960 à 2016	34
Tableau I-2 : Effectif de la population par région selon le sexe et rapport de masculinité en 2016	39
Tableau I-3 : Répartition par région de la population, de la superficie et des densités	40
Tableau I-4 : Répartition par milieu de résidence de la population du Sénégal de 1960 à 2016 selon le sexe	41
Tableau I-5 : Répartition par région de la population selon le milieu de résidence en 2016	41
Tableau II-1 : Répartition des migrants internes selon la région d'accueil	44
Tableau II-2 : Répartition (%) des migrants internes durée de vie par sexe	45
Tableau II-3 : Répartition (%) des immigrants internationaux par région selon le sexe	47
Tableau II-4 : Répartition (%) des immigrants internationaux par région selon le groupe d'âges	48
Tableau II-5 : Répartition (%) des immigrants internationaux par région selon le motif de déplacement	49
Tableau II-6 : Répartition (%) des immigrants internationaux par région selon le niveau d'instruction	50
Tableau II-7 : Répartition (%) des émigrants internationaux par région selon le sexe	51
Tableau II-8 : Répartition (%) des émigrants internationaux par région selon le groupe d'âges	52
Tableau II-9 : Répartition (%) des émigrants internationaux par région selon le motif	53
Tableau II-10 : Répartition (%) des émigrants internationaux par région selon le niveau d'instruction au départ	54
Tableau II-11 : Répartition (%) des émigrants internationaux par région selon les grandes zones de destination	55
Tableau II-12 : Répartition (%) des émigrants internationaux par région selon la profession au départ	56
Tableau II-13 : Bilan ou solde migratoire international par région	57
Tableau III-1. Répartition des structures selon la région en 2016	65
Tableau III-2. Répartition régionale de l'effectif des apprenants du préscolaire en 2016	65
Tableau III-3. Répartition des écoles et salles de classes selon le statut et la région	67
Tableau III-4. Répartition des groupes pédagogiques selon la région	68
Tableau III-5. Environnement physique des écoles publiques selon la région (en %)	69
Tableau III-6. Ratio manuels/élève scolaires dans le Public selon la région	70
Tableau III-7. Répartition des flux par région dans le primaire en 2015	72
Tableau III-8 : Taux de réussite au CFEE et taux d'achèvement au primaire selon la région en 2016	73
Tableau III-9. Répartition régionale des établissements et des effectifs en 2016	74
Tableau III-10 : Répartition des taux de flux par région dans le moyen secondaire en 2015	77
Tableau III-11 : Répartition des structures par région en 2016	84
Tableau III-12. Résultats du baccalauréat technique et des examens professionnels en 2016	85
Tableau IV-1 : Structure par sexe et par âge de la population en âge de travailler	90
Tableau IV-2 : Taux d'activité par sexe et selon le milieu de résidence	95
Tableau IV-3: Structure de la main d'œuvre par sexe et selon le milieu de résidence	96
Tableau IV-4 : Structure de la main-d'œuvre par milieu et par niveau d'instruction	96
Tableau IV-5 : Taux d'occupation de la main d'œuvre par sexe et par âge	98
Tableau IV-6 : Taux d'occupation de la main d'œuvre selon le milieu et le niveau d'instruction	98
Tableau IV-7 : Répartition de la main d'œuvre au chômage selon le sexe le groupe d'âges	99
Tableau IV-8 : Répartition de la main d'œuvre au chômage selon le milieu de résidence	100
Tableau IV-9 : Répartition de la main d'œuvre au chômage selon le niveau d'instruction	100
Tableau IV-10 : Taux de chômage selon le sexe et l'âge	101
Tableau IV-11 : Taux de chômage selon le sexe et le niveau d'instruction	101
Tableau V-1: Répartition des ressources humaines par catégorie socio professionnelle selon la région	106
Tableau V-2 : Répartition des structures sanitaires par région	108
Tableau V-3 : Soldes antérieurs, recettes et dépenses par région	109

Tableau V-4 : Synthèse du budget du MSAS en 2016	110
Tableau V-5 : Répartition (%) de la population de fait des ménages par nombre de MII possédée par le ménage, selon le nombre de personnes qui ont passé la nuit avant l'interview dans le ménage	114
Tableau V-6 : Pourcentage d'enfants de 12-23 mois ayant reçu certains vaccins	115
Tableau VI-1 : Répartition des établissements pénitentiaires par région en 2015	133
Tableau VI-2 : Répartition de la population carcérale par sexe en 2015 et évolution par rapport	134
Tableau VI-3 : Évolution des effectifs de la population pénale au cours de la période 2006 à 2016	134
Tableau VI-4 : Répartition des personnes écrouées selon le type d'infraction	137
Tableau VI-5 : Répartition des personnes écrouées de sexe féminin selon le type d'infraction	138
Tableau VI-6 : Répartition des mineurs écroués selon le type d'infraction	138
Tableau VI-7 : Résumé des indicateurs de la démographie pénale au Sénégal en 2015	140
Tableau VI-8 : Ratio de couverture en structures d'éducation surveillée	142
Tableau VI-9 : Distribution des effectifs du personnel des éducateurs spécialisés par région selon le sexe	143
Tableau VI-10 : Taux d'encadrement par région des enfants en situation difficile	144
Tableau VI-11 : Proportion d'enfants reçus par région dans les structures de pris en charge selon le sexe	144
Tableau VI-12 : Distribution des enfants en conflit avec la loi dans les structures de prise en charge par région et selon le sexe	146
Tableau VI-13 : Distribution des enfants en danger accueillis dans les structures de prise en charge par région et selon le sexe	147
Tableau VII-1 : Indicateur de la bourse de sécurité familiale en 2016	160
Tableau VII-2 : Quantité de riz distribuée par région en 2016	160
Tableau VII-3 : Répartition (%) des écoles préscolaires disposant de cantines scolaires par région en 2016	161
Tableau VIII-1 : Échelle de suivi mondial du JMP pour les services d'alimentation en eau potable	183
Tableau VIII-2. Répartition des ménages par type de toilettes utilisées selon le milieu de résidence	187
Tableau VIII-3. Répartition des ménages par type de toilettes utilisées selon la zone de résidence	187
Tableau VIII-4. Répartition des ménages par type de toilettes utilisées selon le niveau de vie	188
Tableau VIII-5. Echelle de mesure de l'accès à l'assainissement du JMP	190
Tableau IX-1 : Mises en place des semences en 2016	197
Tableau IX-2 : Situation macro sectorielle de l'agriculture	203
Tableau X-1 : Recettes issues de la campagne d'exploitation forestière 2016	211
Tableau X-2 : Evolution des prélèvements effectués sur quelques produits forestiers	212
Tableau X-3 : Evolution des indicateurs macroéconomiques du sous- secteur de la sylviculture et de l'exploitation forestière	213
Tableau XII-1 : Débarquements de la pêche artisanale (en tonnes) en 2015 et 2016	230
Tableau XII-2 : Valeur commerciale des débarquements de la pêche artisanale (en milliers de FCFA)	230
Tableau XII-3 : Evolution des débarquements de la pêche industrielle	233
Tableau XII-4 : Production aquacole de 2014 à 2016	235
Tableau XII-5 : Exportations en quantité des produits halieutiques (en tonnes)	236
Tableau XIII-1 : Contribution des services de transports à la valeur ajoutée	240
Tableau XIII-2 : Equilibre Ressources Emplois (ERE) de la branche transport (en milliards de FCFA)	241
Tableau XIII-3 : Structure et évolution du chiffre d'affaires par mode de transport des entreprises du formel	242
Tableau XIII-4 : Evolution des prix du groupe « transport »	244
Tableau XIII-5 : Situation nationale du trafic aérien	246
Tableau XIII-6 : Trafic du transport maritime (Port Autonome de Dakar) en milliers de tonne	247
Tableau XIII-7 : Evolution du trafic de voyageurs et de marchandises	247
Tableau XIII-8 : Structure des importations de matériels de transport en 2015 (En million de FCFA)	254
Tableau XIII-9 : Nombre d'accidents selon le milieu de résidence	255
Tableau XIII-10 : Répartition du nombre d'accident selon l'état des véhicules	256

Tableau XIII-11: Le nombre de véhicules qui font accident selon le type _____	257
Tableau XIII-12 : Répartition des personnes touchées par les accidents _____	257
Tableau XIV-1 : Production et ventes de ciment (milliers de tonnes) _____	260
Graphique XIV-2 : Niveau de la production et ventes de ciment (milliers de tonnes) _____	260
Tableau XIV-3 : Valeur ajoutée des activités de construction (milliards FCFA au prix courants de 2014) _____	261
Tableau XIV-4 : Valeur ajoutée en volumes chaînés de la construction (milliards FCFA, année de référence des prix : 2014) _____	261
Tableau XVI-1. Évolution des agrégats de la situation monétaire _____	281
Tableau XVI-2. Réserves des banques (en milliards FCFA) _____	284
Tableau XVI-3. Encours de crédit et d'épargne des SFD entre 2014 et 2016 _____	286
Tableau XVI-4. Nombre de compagnies d'assurance entre 2014 et 2016 _____	286
Tableau XXII-1 : Quantités des substances extraites des carrières en 2016 _____	344
Tableau XXIII-1 : Effectif de la population par groupes d'âges selon le sexe et rapport de masculinité en 2016 _____	348
Tableau XXIII-2 : Répartition de la population selon le milieu de résidence en 2016 _____	348
Tableau XXIII-3 : Productions horticoles _____	349
Tableau XXIII-4 : Productions de céréales _____	349
Tableau XXIII-5 : Productions des autres spéculations _____	350
Tableau XXIII-6 : Bilan du secteur de l'environnement _____	351
Tableau XXIII-7 : Bilan du secteur de l'environnement (suite) _____	353
Tableau XXIII-8 : Débarquements de la pêche artisanale en tonnes de 2011 à 2016 _____	356
Tableau XXIII-9 : Quantités de produits transformés (en tonnes) selon le type de produits de 2011 à 2016 _____	356
Tableau XXIII-10 : Débarquements (en tonnes) de la pêche industrielle par type de 2011 à 2015 _____	356
Tableau XXIII-11 : Indice Harmonisé de la Production Industrielle et des Prix de Production (Base 100, 2006) _____	357
Tableau XXIII-12 : Situation des avoirs extérieurs des institutions monétaires (en milliards FCFA) _____	358
Tableau XXIII-13 : Situation monétaire intégrée du Sénégal (en milliards FCFA) _____	358
Tableau XXIII-14 : Répartition des chiffres d'affaires des assurances par catégories (en milliards FCFA) _____	359
Tableau XXIII-15 : Evolution des principaux produits à l'exportation (en millions de FCFA) _____	360
Tableau XXIII-16 : Evolution des principaux produits à l'exportation (en tonnes) _____	360
Tableau XXIII-17 : Evolution des principaux produits à l'importation (en millions) _____	360
Tableau XXIII-18 : Evolution des principaux produits à l'importation (En tonnes) _____	361
Tableau XXIII-19 : Exportations vers les différents continents en valeur (En millions de FCFA) _____	361
Tableau XXIII-20 : Importations en provenance des différents continents en valeur (En millions de FCFA) _____	361
Tableau XXIII-21 : Exportations vers les pays de la CEDEAO en valeur (en millions de FCFA) _____	362
Tableau XXIII-22 : Importations en provenance des pays de la CEDEAO en valeur (en millions de FCFA) _____	362
Tableau XXIII-23 : Evolution de l'indice des prix à l'importation (base 100 en 2005) _____	363
Tableau XXIII-24 : Evolution de l'indice des prix à l'exportation (base 100 en 2005) _____	364
Tableau XXIII-25 : Les principaux agrégats (en milliards FCFA) et ratios _____	365
Tableau XXIII-26 : Taux de croissance des volumes et des prix du Produit Intérieur Brut par branche d'activités _____	366
Tableau XXIII-27 Evolution des prix des fonctions de consommation _____	367
Tableau XXIII-28 : Evolution de l'indice des 12 fonctions de consommation en 2016 _____	368
Tableau XXIII-29 : Evolution annuelle de l'IHPC selon la nomenclature secondaire _____	368
Tableau XXIII-30 : Evolution des différents indices de l'ICC _____	369
Tableau XXIII-31 : Prix moyens de certains matériaux de construction _____	369
Tableau XXIII-32 : Tableau des opérations Financières de l'Etat (TOFE) _____	371
Tableau XXIII-33 : Les recettes budgétaires _____	372

LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES

Graphique I-1 : Pyramide des âges de la population sénégalaise en 2016	35
Graphique I-2 : Pyramide des âges du milieu rural sénégalais en 2016	37
Graphique I-3 : Pyramide des âges du milieu urbain sénégalais en 2016	38
Graphique III-1. Répartition des structures du préscolaire par type en 2016	64
Graphique III-2. Taux brut de préscolarisation (TBPS) et indice de parité en 2016	66
Graphique III-3. Taux brut d'admission au primaire selon le sexe et la région en 2016	70
Graphique III-4. Taux brut de scolarisation au primaire selon le sexe et la région en 2016	71
Graphique III-5. Répartition (%) des flux par niveau dans le primaire en 2015	72
Graphique III-6. Taux de transition CM2-6ème selon le sexe et la région en 2015-2016	75
Graphique III-7 : Taux brut de scolarisation au moyen par région et par sexe en 2016	76
Graphique III-8 : Répartition (%) des flux par année d'études dans le moyen secondaire en 2015	77
Graphique III-9 : Taux de réussite au BFEM selon le sexe et la région en 2016	78
Graphique III-10 : Répartition des établissements dispensant un enseignement secondaire selon le milieu de résidence et le statut de l'établissement, en 2016	79
Graphique III-11 : Taux de transition au secondaire par académie en 2016	80
Graphique III-12 : Taux brut de scolarisation au secondaire par sexe et par région en 2016	81
Graphique III-13 : Taux de redoublement au secondaire par année d'études et par sexe en 2016	82
Graphique III-14 : Taux de redoublement au secondaire par sexe et par région en 2016	82
Graphique III-15 : Taux de réussite au bac par région et selon le sexe et la région en 2016	83
Graphique IV-1 : Répartition spatiale de la population en âge de travailler	91
Graphique IV-2 : Répartition de la population en âge de travailler selon le niveau d'instruction	92
Graphique IV-3 : Structure par âge de la main d'œuvre	93
Graphique IV-4 : Structure par sexe de la main d'œuvre	93
Graphique IV-5 : Répartition spatiale de la main d'œuvre	94
Graphique IV-6 : Structure par tranche de la main d'œuvre selon le niveau d'instruction	94
Graphique IV-7: Situation dans l'occupation de la main d'œuvre	97
Graphique V-1: Pourcentage des infrastructures de base	111
Graphique V-2: Répartition de ménages ayant reçu la pulvérisation d'insecticide sur les murs intérieurs du logement contre les moustiques (PID) au cours des 12 derniers mois	113
Graphique VI-1 : Évolution de la population pénale au cours des 10 dernières années	135
Graphique VI-2 : Répartition en % des étrangers écroués par nationalité	136
Graphique VI-3 : Distribution de l'effectif carcéral selon la région	136
Graphique VI-4 : Répartition des structures de prise en charge des enfants selon la région	141
Graphique VI-5 : Distribution des effectifs du personnel des éducateurs spécialisés selon la région	142
Graphique VI-6 : Répartition par région des enfants en conflit avec la loi accueillis dans les services AEMO (en %)	145
Graphique VI-7 : Proportions régionales d'enfants en danger accueillis dans les structures de prise en charge	147
Graphique IX-1 : Cumul de pluies de quelques stations (en mm)	198
Graphique IX-2 : Production des céréales (en tonnes)	198
Graphique IX-3 : Evolution de la production céréalière (en tonnes)	199
Graphique IX-4 : Evolution de la production des filières fruits et légumes	201
Graphique IX-5 : Productions de l'arachide, coton et sésame (en tonnes)	201
Graphique X-1 : Evolution de la production et de la valeur ajoutée du secteur de la sylviculture	212

<i>Graphique XI-1 : Répartition du cheptel en 2016</i>	217
<i>Graphique XI-2 : Evolution du nombre d'œufs entre 2010 et 2016 (en millions d'unités)</i>	217
<i>Graphique XI-3 : Répartition de la production de viande et d'abats en 2016</i>	218
<i>Graphique XI-4 : Evolution de la production de Cuirs et peaux entre 2013 et 2016 (tonnes)</i>	219
<i>Graphique XII-1 : Evolution des débarquements de la pêche maritime (en tonnes)</i>	229
<i>Graphique XII-2 : Évolution des débarquements (en tonnes) de la pêche artisanale de 2011 à 2016</i>	231
<i>Graphique XII-3 : Débarquement de la pêche artisanale par région en 2016</i>	231
<i>Graphique XII-4 : Transformation artisanale en 2016 (tonnes)</i>	232
<i>Graphique XII-5 : Evolution de la valeur de production des captures (eaux intérieures)</i>	234
<i>Graphique XII-6 : Evolution des exportations de produits halieutiques (en valeur en millions FCFA)</i>	236
<i>Graphique XII-7 : Exportations en quantité et en valeur des produits halieutiques selon la destination</i>	237
<i>Graphique XIII-1 : Structure du chiffre d'affaires des entreprises modernes du transport en 2016</i>	242
<i>Graphique XIII-2 : Evolution de nombre d'entreprise du secteur moderne</i>	243
<i>Graphique XIII-3 : Répartitions des entreprises modernes du transport selon le mode</i>	243
<i>Graphique XIII-4 : Evolution des prix des transports routiers</i>	245
<i>Graphique XIII-5 : Evolution du réseau routier en (km)</i>	250
<i>Graphique XIII-6 : Evolution des routes revêtues en bon/moyen état</i>	251
<i>Graphique XIII-7 : Evolution du parc automobile</i>	251
<i>Graphique XIII-8 : Structure du parc automobile en 2016</i>	252
<i>Graphique XIII-9 : Répartition du parc automobile par région</i>	253
<i>Graphique XIII-10 : Evolution des nouvelles immatriculations selon l'état du véhicule</i>	253
<i>Graphique XIII-11 : Evolution du nombre d'accidents par milieu de résidence</i>	255
<i>Graphique XIII-12 : Répartition des accidents selon le type de route en 2015</i>	256
<i>Graphique XVI-1. Masse monétaire et ses contreparties.</i>	283
<i>Graphique XVI-2 : Évolution du nombre d'agrément des SFD entre 2012 et 2016</i>	285
<i>Graphique XVI-3 : Evolution du chiffre d'affaires des compagnies d'assurance (en milliards FCFA)</i>	287
<i>Graphique XVI-4 : Evolution et Répartition du chiffre d'affaires de l'assurance dommage en 2016.</i>	288
<i>Graphique XVI-5 : Evolution et Répartition du chiffre d'affaires de l'assurance vie en 2016 par catégorie.</i>	289
<i>Graphique XVII-1 : Evolution des exportations sur les cinq dernières années (en milliards de FCFA)</i>	291
<i>Graphique XVII-2 : Evolution des importations sur les cinq dernières années (en milliards de FCFA)</i>	296
<i>Graphique XVII-3 : Répartition des exportations par continent en 2016</i>	300
<i>Graphique XVII-4 : Répartition des importations en 2016</i>	301
<i>Graphique XVIII-1 : Evolution du PIB, de la Consommation finale et de la FBCF (valeurs en milliards CFA)</i>	307
<i>Tableau XVIII-2 : Evolution de la VA et de la contribution à la croissance par branche des activités du tertiaire</i>	310
<i>Graphique XIX-1. Evolution de certains composants des produits alimentaires</i>	314
<i>Graphique XX-1 : Evolution de l'indice des prix des matériaux de construction</i>	321
<i>Graphique XX-2 : Evolution de l'indice des prix des matériaux pour le gros œuvres</i>	322
<i>Graphique XX-3 : Evolution du coût de la main d'œuvre</i>	323
<i>Graphique XX-4 : Evolution de l'indice du coût des moyens de gestion</i>	324
<i>Graphique XX-5 : Evolution du coût de location du matériel</i>	324
<i>Graphique XXI-1 : Evolution des recettes budgétaires (milliards FCFA)</i>	327
<i>Graphique XXI-2 : Répartition des recettes fiscales (en milliards FCFA)</i>	328
<i>Graphique XXI-3 : Evolution des impôts directs (en milliards FCFA)</i>	328
<i>Graphique XXI-4 : Evolution des impôts indirects (en milliards FCFA)</i>	329
<i>Graphique XXI-5 : Evolution des différents types de dépenses courantes (milliards FCFA)</i>	331
<i>Graphique XXI-6 : Structure des dépenses en capital (milliards FCFA)</i>	331

<i>Graphique XXI-7 : Structure du financement du déficit budgétaire (en milliards FCFA)</i>	332
<i>Graphique XXII-1 : Evolution de la production de phosphates de 2014 à 2016 (en millions FCFA)</i>	340
<i>Graphique XXII-2 : Répartition des unités évoluant dans l'orpaillage au Sénégal</i>	341
<i>Graphique XXII-3 : Evolution de la production industrielle de minerai d'or en valeur (en millions FCFA) de 2014 à 2016</i>	342
<i>Graphique XXII-4 : Evolution de la production de sel en valeur de 2014 à 2016</i>	343

ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

- AATR** : Agence Autonome des Travaux Routiers
- ADEPME** : Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
- ADIE** : Agence de l'Informatique de l'Etat
- ADS** : Agence des Aéroports du Sénégal
- AEMO** : Service de l'Action Educative en Milieu Ouvert
- AEP** : Adduction Eau Potable
- AFD** : Agence Française de Développement
- AGEROUTE** : Agence des Travaux et de Gestion des Routes
- AGETIP** : Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public
- AIBD** : Aéroport International Blaise Diagne
- AILSS** : Aéroport International Léopold-Sédar-Senghor
- ANACS** : Agence Nationale de l'Aviation Civile du Sénégal
- ANAM** : Agence Nationale des Affaires Maritimes
- ANEJ** : Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes
- ANOI** : Agence Nationale de l'Organisation de la Conférence Islamique
- ANPT** : Agence Nationale de Promotion du Tourisme
- ANREVA** : Agence Nationale de Retour Vers l'Agriculture
- ANSD** : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
- APIX** : Agence Nationale Chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux
- BAfD** : Banque Africaine de Développement
- BCEAO** : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- BDP** : Balance des Paiements
- BFEM** : Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
- BIT** : Bureau International du Travail
- BRS** : Banque Régionale de Solidarité
- BTP** : Bâtiments et Travaux Publics
- CBV** : Coups et Blessures Volontaires
- CCP** : Comptes Courants Postaux
- CDEPS** : Centres départementaux d'éducation populaire et sportive
- CDSMT** : Cadre de Dépense Sectoriel à Moyen Terme
- CEA** : Commission Economique pour l'Afrique
- CEDEAO** : Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
- CESTI** : Centre d'Etudes des Sciences et des Techniques de l'Information
- CETUD** : Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar
- CFEE** : Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires
- CIMA** : Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances

CNES : Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal
CNGSOE : Commission nationale de Gestion et de Suivi des Offres d'Emploi
CNP : Conseil National du Patronat
CNQP : Centre national de Qualification professionnelle
COA : Côte Ouest Africaine
COGEPAS : Cogestion des Pêcheries Artisanales au Sénégal
COSAMA : Consortium Sénégalais d'Activités Maritimes
COSEC : Conseil sénégalais des Chargeurs
CPC : Consultation Primaire Curative
CPN : Consultation prénatale
CRES : Consortium pour la Recherche économique et sociale
CSE : Centre de Suivi Ecologique
CSS : Caisse de Sécurité Sociale
CTA : Combinaisons Antipaludiques
CTPS : Comité technique des Programmes statistiques
CTRS : Coûts Temporaires des Réformes Structurelles
DA : Direction des Assurances
DEFCCS : Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des Sols
DGPRE : Direction de la Gestion et la Planification des Ressources en Eau
DPEE : Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DPM : Direction des Pêches Maritimes
DPS : Direction de la Prévision et de la Statistique
DRS-SFD : Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés
DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EAA : Enquête Agricole Annuelle
EMUS : Enquête Migration et Urbanisation au Sénégal
ENEA : Ecole Nationale d' Economie Appliquée
ENSETP : École Normale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel
ESAM : Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
ESIS : Enquête Sénégalaise sur les Indicateurs de Santé
ESP : Etablissements Publics de Santé
ESPS : Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FAISE : Fonds d'Appui aux Investissements des Sénégalais de l'Extérieur
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FARPAS : Fédération des Associations de Retraités et Personnes Agées
FASTEF : Faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation
FBCF : Formation Brute de Capital Fixe
FESMAN : Festival Mondial des Arts Nègres
FNAE : Fonds National d'Action pour l'Emploi
FNIJ : Fonds national d'Insertion des Jeunes

- FONDEF** : Fonds de Développement de la Formation Professionnelle
- FPEF** : Fonds de Promotion de l'Entreprenariat Féminin
- FRONTEX** : Agence européenne de gestion des frontières extérieures
- FSIPP** : Fonds de Sécurisation des Importations de Produits Pétroliers
- GAR** : Gestion Axés sur les Résultats
- GDRH** : Projet de Gestion Durable des Ressources Halieutiques
- GEC** : Groupement d'Épargne et de Crédit
- GIE** : Groupement d'Intérêt Economique
- GIRMAC** : Programme de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières
- GNSP** : Groupement National des Sapeurs Pompiers
- GOANA** : Grande Offensive pour l'Agriculture et la Nourriture en Abondance
- HAALSS** : Haute Autorité de l'Aéroport Léopold Sédar Senghor
- HMO** : Hôpital Militaire de Ouakam
- IADM** : Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
- ICPE** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- IDH** : Indice de Développement Humain
- IEC** : Information, Education, Communication
- IMF** : Institutions de Micro Finance
- INED** : Institut National d'Etudes Démographiques
- INTAC** : Projet d'intégration de l'adaptation au changement climatique dans le développement durable
- IP** : Indice de Parité
- IPDSR** : Institut de Population, de Développement et de la Santé de la Reproduction
- IPP** : Incapacité Permanente Partielle
- IPT** : Incapacité Partielle Totale
- IRA** : Infections Respiratoires Aigües
- IRVM** : Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières
- ISF** : Indice Synthétique de Fécondité
- ISPE** : Instrument de Soutien à la Politique Economique
- LOASP** : Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
- LPSPA** : Lettre de Politique Sectorielle des Pêches et de l'Aquaculture
- LSS** : Léopold Sédar Senghor
- MAFE** : Migrations entre l'Afrique et l'Europe
- MCA** : Millenium Challenge Account
- MEDS** : Mouvement des Entreprises du Sénégal
- MICS** : Multiple Indicator Cluster Survey
- MII** : Moustiquaires Imprégnées d'Insecticides
- MPAM** : Ministère de la Pêche des Affaires Maritimes
- MPP** : Maux Perforants Plantaires
- NISDEL** : Nouvelle Initiative Sectorielle pour le Développement de l'Élevage
- NTIC** : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OFEJBAN : Office National pour l'Emploi des Jeunes de la Banlieue
OIM : Organisation Internationale sur les Migrations
OIT : Organisation Internationale du Travail
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONFP : Office National pour la Formation professionnelle
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OUA : Organisation de l'Unité Africaine
PAD : Port Autonome de Dakar
PAISD : Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement
PAMU : Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine
PAPA : Projet d'Appui aux Personnes Agées
PAREP : Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté
PASEF : Projet d'Amélioration et de Valorisation des Services des Ecosystèmes Forestiers
PAST : Projet d'Ajustement Sectoriel des Transports
PECTA : Programme des Emplois et des Compétences Techniques pour l'Afrique
PEPAM : Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
PEV : Programme Elargi de Vaccination
PGES : Plans de Gestion Environnementale et Sociale
PGIES : Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal
PIB : Produit Intérieur Brut
PLASEPRI : Plateforme d'appui au Secteur Privé et à la Valorisation de la Diaspora Sénégalaise en Italie
PLCP : Programme de Lutte contre la Pauvreté
PMI : President Malaria Initiative
PNDA : Programme National de Développement Agricole
PNDE : Plan National de Développement de l'Elevage
PNDS : Plan National de Développement Sanitaire
PNI : Programme National d'Immatriculation Informatisée
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PPGV : Promotion et de la Protection sociale des Groupes vulnérables
PSTE : Pays Pauvres Très Endettés
PRAO : Projet Régional de Pêche en Afrique de l'Ouest
PRN : Programme de Renforcement Nutritionnel
PSJ : Programme Sectoriel de la Justice
PST : Projet Sectoriel des Transports
PTB : Petit Train de Banlieue
PTF : Partenaires Techniques et Financiers
RAC : Revue Annuelle Conjointe
RBC : Réhabilitation à Base Communautaire

REVA : Plan de Retour Vers l'Agriculture
RGP : Recensement Général de la Population
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNC : Réserves Naturelles Communautaires
ROME : Répertoire Opérationnel des métiers et Emplois
RSA : Republic of South Africa
SAO : Substances appauvrissant la couche d'Ozone
SAPCO : Société d'Aménagement et de Promotion des Côte et Zone Touristiques du Sénégal
SCA : Stratégie de Croissance Accélérée
SE-SNCDS : Société d'Exploitation - Société Nationale des Conserveries du Sénégal
SFD : Systèmes Financiers Décentralisés
SICAP : Société Immobilière du Cap-Vert
SIGEM : Système d'Information pour la Gestion Efficace de la Migration
SNCFS : Société Nationale des Chemins de Fer
SNDES : Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale
SNHLM : Société Nationale d'Habitat à Loyer Modéré
SRO : Sel de Réhydratation Orale
SSA : Statistic South Africa
TBA : Taux Brut d'Admission
TBM : Taux Brut de Mortalité
TBN : Taux Brut de Natalité
TBPS : Taux Brut de Préscolarisation
TBS : Taux Brut de Scolarisation
TICAA : Tourisme - Industries Culturelles - Artisanat d'Art
TMI : Taux de Mortalité Infantile
TMIJ : Taux de Mortalité Infantile et Juvénile
TMJ : Taux de Mortalité Juvénile
TNR : Taux Net de Reproduction
TOFE : Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TOKTEN : Knowledge Through Expatriate Nationals
TPI : Traitement Préventif Intermittent
TRO : Thérapie de Réhydratation Orale
UCAD : Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UEMOA : Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR : Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
VRS : Village de Reclassement Social
WCMC : Centre Mondial de Surveillance Continue et de Conservation de la Nature
YEN : Youth Employment Network
ZEE : Zones Economiques Exclusives

AVANT PROPOS

La Situation Economique et Sociale Nationale (SESN) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs tâches quotidiennes.

La SESN passe en revue la quasi- totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques du Sénégal.

Réalisée pour une année (N) en utilisant les données recueillies l'année précédente (N-1), la SESN constitue un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs du développement de notre pays.

La réalisation de la SESN 2016 n'a été possible que grâce à l'appui et la collaboration de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN que je remercie vivement, pour leur franche et précieuse contribution.

Les remarques et suggestions seront mises à profit pour améliorer la qualité de ce précieux document.

Babacar NDIR

Directeur Général
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

PRESENTATION DU PAYS

Population

En 2016, la population du pays est estimée à 14 799 859 personnes. Les femmes représentent 7 427 372 et les hommes 7 372 487 soit respectivement 50,19% et 49,81%. Cette population se caractérise par sa jeunesse car 50,3% est âgée de 18 ans et moins.

Données physiques

Situé à l'extrême ouest de l'Afrique occidentale avec une façade maritime de plus de 700 km sur l'océan atlantique qui le limite à l'Ouest, le Sénégal couvre une superficie de 196 712 Km². Le territoire Sénégalais est limité au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali et au Sud par la Guinée et la Guinée Bissau. La République de Gambie qui occupe tout le cours inférieur du fleuve du même nom, constitue une enclave de 25 km de large et près de 300 km de profondeur à l'intérieur du territoire sénégalais.

Données climatologiques

Le Sénégal est un pays de l'Afrique subsaharienne, avec un climat de type soudano-sahélien. Le climat est tropical au sud et semi désertique au nord ; il se caractérise par l'alternance d'une saison sèche de novembre à mi-juin et d'une saison humide et chaude de mi-juin à octobre. La pluviométrie moyenne annuelle suit un gradient décroissant du Sud au Nord du pays. Elle passe de 1200 mm au Sud à 300 mm au Nord, avec des variations d'une année à l'autre. Trois principales zones de pluviométrie correspondant à trois zones climatiques sont ainsi déterminées : une zone forestière au Sud, une savane arborée au centre et une zone semi-désertique au Nord.

Données hydrographiques

Outre l'Océan Atlantique qui le limite à l'Ouest, les ressources en eaux de surface au Sénégal sont constituées par quatre fleuves : le fleuve Sénégal au nord (1700 Km de long), le fleuve Saloum (250 km) au centre, le fleuve Gambie (1 130 km) au centre et le fleuve Casamance (300 km) au sud. Des lacs et des rivières complètent le régime hydrologique. La réalisation des Grands Barrages de Diama et de Manantali, en particulier, que le Sénégal partage avec le Mali et la Mauritanie à travers l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), contribue à la maîtrise des ressources hydrauliques et partant, au développement de l'agriculture, de l'élevage, de la navigation, de l'approvisionnement en eau potable et en énergie pour les populations.

Organisation administrative

Le Sénégal est une République laïque, démocratique et sociale qui assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion et qui respecte toutes les croyances. La Constitution consacre le principe de la démocratie en rappelant que la souveraineté nationale appartient au peuple sénégalais qui l'exerce par ses représentants ou par la voie du référendum. La forme républicaine de l'État prend appui sur le caractère démocratique du système politique marqué par la séparation et l'indépendance des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

Le Président de la République est le gardien de la Constitution. Il est le premier Protecteur des Arts et des Lettres du Sénégal. Il incarne l'unité nationale. Il est le garant du fonctionnement régulier des institutions, de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire. Il détermine la politique de la Nation. Il préside le Conseil des ministres.

Le Président est élu au suffrage universel à deux tours. Son mandat est de sept ans, renouvelable une seule fois (la durée du mandat avait été ramenée à cinq ans en janvier 2001, puis rétablie à sept ans en octobre 2008 et, enfin, ramenée à cinq ans en 2016, suite au Référendum).

L'Assemblée nationale est l'institution où le peuple délègue ses représentants appelés députés, pour exercer le pouvoir législatif. Elle vote la loi, contrôle l'activité gouvernementale, peut provoquer la démission du Gouvernement par le vote d'une motion de censure.

Cent cinquante députés siègent à l'Assemblée nationale. Le scrutin est majoritaire à un tour au niveau des départements à concurrence de 90 députés et proportionnel sur une liste nationale à concurrence de 60 députés.

Mis en place une première fois en janvier 1999, le Sénat avait été supprimé, pour des raisons d'économies, à la suite d'un référendum constitutionnel organisé le 7 janvier 2001. Il est rétabli en mai 2007, puis supprimé à nouveau en septembre 2012.

En 2008, la loi 2008-14 du 18 mars 2008 a modifié la loi 72-02 du 1er février 1972 relative à l'organisation de l'Administration Territoriale et Locale et a porté le nombre de régions à 14 dont trois nouvelles : Kaffrine, Kédougou et Sédhiou. Les départements sont au nombre 45 subdivisés en Arrondissements, Communes, Communautés rurales et Villages. Le village ou le quartier correspond à la cellule administrative de base. Les grandes communes du Sénégal (Dakar, Rufisque, Pikine, Guédiawaye et Thiès) sont subdivisées en communes d'arrondissement. Il y a deux modes de gestion du territoire qui se côtoient : un mode déconcentré dans lequel le pouvoir local est exercé par des agents de l'Etat et un mode décentralisé dans lequel le pouvoir local est exercé par des organes élus.

Dans le mode déconcentré, la région est placée sous l'autorité du Gouverneur, le département sous celle du Préfet et l'arrondissement sous celle du Sous-préfet.

Dans le mode décentralisé, la région en tant que collectivité locale est gérée par le conseil régional, la commune par le conseil communal et la communauté rurale par le conseil rural.

En 2013, l'Acte III de la décentralisation¹ procède à la communalisation intégrale par l'érection des communautés rurales et des communes d'arrondissement en communes.

Chaque niveau est dirigé par une autorité à savoir :

- un gouverneur pour chaque région ;
- un préfet pour chaque département ;
- un sous- préfet par arrondissement ;
- un maire par commune ;
- et un chef de village ou de quartier au niveau le plus périphérique.

La capitale du Sénégal, Dakar, est en même temps la capitale de la région du même nom, presque île de 550 km² située à l'extrême Ouest du pays.

Environnement économique

A. L'environnement économique et financier international

En 2016, après avoir atteint 3,2% en 2015, la croissance mondiale stagne quasiment à 3,1%. L'explication est les difficultés que vivent les pays avancés et certains pays émergents². En 2016, le PIB de la Chine (6,6%) connaît une baisse de 0,3% par rapport à 2015. En 2016, l'Afrique subsaharienne enregistre une diminution des recettes issues des produits de bases liée à une conjoncture économique défavorable. Ce qui entraîne la baisse de l'activité économique passant de 1,4% contre 3,4% en 2015. Les pays émergents et ceux en développement enregistrent une croissance de 4,2% contre 4,0% en 2015 ; une amélioration résultant de la bonne tenue des économies asiatiques et du Moyen Orient.

Dans les pays développés, la croissance s'établit à +1,6% contre +2,1% en 2015, dénotant une baisse. Celle-ci trouve son explication dans le ralentissement de la croissance dans la zone euro³, la diminution de la demande aux Etats-Unis⁴ et la stagnation de la croissance japonaise à 0,5% entre 2015 et 2016.

¹ Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales.

https://www.au-senegal.com/IMG/pdf/code_general6119.pdf (du 25 janvier 2019)

² Chine et ^{des} pays exportateurs de pétrole.

³ +1,7% 2016 contre 2,0% en 2015

⁴ 1,6% 2016 contre 2,6% en 2015

Les échanges commerciaux connaissent en 2016 une croissance moins soutenue. Elles passent de +2,3% contre +2,6% en 2015. La diminution de la croissance dans les pays développés en est l'explication. Des baisses seront notées dans le commerce des matières premières. Le prix du baril de pétrole baisse de 15,4% en 2016. Cette baisse affecte également les matières premières non combustibles estimée à 2,7%.

Les prix à la consommation dans les pays avancés ont connu une évolution de 0,8% en 2016 contre 0,3% en 2015. Dans les pays émergents et en développement, la hausse des prix s'établit à 4,5% en 2016 contre 4,7% en 2015.

Le marché financier est marqué par un assouplissement de la BCE et d'une certaine incertitude après le «Brexit»⁵. Au Etat-Unis, le relèvement du taux de fonds fédéraux n'a pas eu d'effet sur les conditions financières et sur la croissance des salaires. En Europe, on note un durcissement des conditions financières avec le relèvement des taux d'intérêt réels, suite à l'objectif de diminution des anticipations inflationnistes. L'incertitude qui pèse avec la sortie de la Grande Bretagne de l'UE affecte aussi le marché financier.

Les économies émergentes exportatrices de matières premières, pour faire face à la dépréciation de leur monnaie et anticiper les effets inflationnistes, ont relevé leur taux directeur⁶.

B. Croissance et compétitivité

a) Estimation des ressources et emplois du PIB en 2016

- Les ressources du PIB

En 2016, l'augmentation attendue du PIB réel est de 6,6%. Elle résulte de la vitalité des secteurs primaire, secondaire et tertiaire enregistrant respectivement des croissances de +9,9%, +6,8% et +5,6%.

- Le secteur primaire

La hausse prévue en 2016 reste moins forte que celle enregistrée en 2015. A 9,9% cette année, elle se hisse à 18,2% celle précédente. Les bonnes performances dans les sous secteurs de l'agriculture et de la pêche expliquent cette hausse.

Dans le **sous-secteur de l'agriculture**, les performances des programmes gouvernementaux sont expliquées, entre autres, par la mise à disposition des intrants, des semences de qualités, ainsi que du matériel agricole subventionné et exonéré. En plus, si un bon hivernage et une maîtrise de la situation phytosanitaire se réalisent, on pourrait enregistrer un accroissement de 12,3% en 2016, ce qui

⁵ Le "Brexit" est une abréviation de "British Exit", désignant la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE).
<https://www.touteurope.eu/actualite/qu-est-ce-que-le-brexit.html> (du 25 janvier 2019)

⁶ Les taux directeurs sont les taux d'intérêt au jour le jour fixés par la banque centrale d'un pays ou d'une union monétaire, et qui permettent à celle-ci de réguler l'activité économique.
https://fr.wikipedia.org/wiki/Taux_directeur (du 25 janvier 2015)

pourrait dénoter une baisse par rapport à 2017 avec 31,7%. Les cultures vivrière et industrielle connaissent toutefois de moins bonne performance qu'en 2015 où elles enregistraient 35,4% et +20,9% d'accroissement. Cette année, il est de 12,8% et 10,6%.

- **Le sous-secteur de l'élevage**

Dans ce secteur, les productions de lait, d'œufs et de volaille portent la croissance de la production à 5,7% en 2016. En 2015, cette croissance était de 4,8%. L'amélioration des races bovines et la maîtrise des maladies des volailles et la demande importante expliquent, entre autres, cette performance.

- **Le sous-secteur de la pêche**

La pêche artisanale et celle industrielle enregistrent dans les six premiers mois de 2016 respectivement un accroissement de +12,5% et +34,1%. Cette performance tient à l'accroissement des prises de sardinelle, de maquereaux et de chinchards. Globalement ce secteur enregistre un accroissement de 13,4% en 2016.

- **Le secteur secondaire**

Il connaît une hausse de 6,8% en 2016 contre 7,1% en 2017. Cette situation trouve son explication dans les performances des sous-secteurs des extractives, de la fabrication de produits alimentaires céréaliers et des matériaux de construction, ainsi qu'au dynamisme des BTP et de l'énergie. Les sous-secteurs de la fabrication de produits chimiques et du raffinage de pétrole ont aussi concouru au développement de ce secteur. Les activités extractives connaissent des performances. Une croissance de 35,8% est enregistrée sous l'impulsion de l'exploitation du phosphate et de l'or avec des performances de 60% et 34,5%. L'amélioration du niveau de productivité et des cours mondiaux ont relancé la production de l'or, tandis que l'essor du phosphate est lié aux investissements des partenaires indiens. La production de sel connaît une hausse de 7,2% ; celle d'attapulgite se hisse à 5,2%.

Le sous-secteur de la fabrication de produits alimentaires céréaliers enregistre 17,5% en 2016 alors, qu'en 2017, ce secteur enregistrait 11,6%.

Le sous-secteur des matériaux de construction connaît une croissance 9,0% en 2016, contre 13,6% en 2015. La bonne tenue des commandes de ciment, la demande extérieure et les activités de BTP au plan national expliquent cette performance.

Le sous-secteur de l'énergie fait un bon de 7,5% en 2016 contre 6,2% l'année précédente. Les importants investissements effectués dans ce secteur ont propulsé la production d'énergie en hausse de 8,4%. La sous-branche « eau » connaît un accroissement de 4,3% de sa production impulsé par les importants investissements.

La fabrication des produits chimiques connaît un accroissement de 23,1% en 2016, après une progression de 32,4% en 2015. Cette performance est tirée par celui de la production d'acide phosphorique de 63,6% enregistré dans les sept (7) premiers mois de 2016.

Le secteur du raffinage du pétrole connaît une croissance de 5,4% en 2016 alors qu'en 2015 le secteur se hissait à +35,5%. La faiblesse des cours mondiaux a défavorisé les activités commerciales de la SAR. Cette situation a profité aux activités de raffinage qui ont vu les importations de pétrole brut augmenter de (+23,2%) sur les sept (7) premiers mois de 2016. Les produits raffinés connaissent une baisse de 11,3% sur la même période.

Les performances notées en 2015 dans la fabrication de sucre et de confiserie, le travail de grain, le travail de bois et la fabrication de machines ont permis de booster le secteur. Le secteur souffre aussi des difficultés dans la fabrication de produits gras. A cette baisse de la production d'huile s'ajoute le manque de graines comme intrants. La collecte d'arachide connaît une baisse de 88,1%. En juin 2016 et juin 2015 les quantités collectées sont respectivement de 7000 tonnes et 58 996 tonnes. Les exportations d'huile brute d'arachide chutent entre 2015 et 2016 passant de 9 601 tonnes au premier semestre 2016 contre 18 393 tonnes un an auparavant. Au même moment l'huile importée vient concurrencer la production locale. Le sous secteur du cuir souffre de la concurrence du cuir brut asiatique. Ainsi il connaît une baisse de 1,5% en 2016. Le sous-secteur du carton et de la métallurgie connaissent une contraction 9,0% contre -13,2% et 3,8% contre +5,1% en 2016 et 2015.

- **secteur tertiaire**

Le secteur connaît une croissance de 5,6% en 2016 contre 3,8% l'année en 2015.

Entre 2016 les services hébergements et des restaurations enregistrent 9,3% contre 3,6% en 2015. Les améliorations dans le sous secteur du tourisme avec la suppression des visas et la maîtrise de la maladie d'EBOLA ont relancé le sous secteur.

Le secteur commercial stagne presque entre 2015 et 2016 avec des croissances de 4,8% et 4,9% respectivement. Cette légère amélioration est due au commerce de gros et celui des véhicules.

Sur le plan de l'immobilier on note une bonne avancée. Le secteur connaît un bond de 6,6% en 2016, mieux que celui de 2015 qui était de 3,4%. Les programmes de l'habitat social et le développement du bâtiment autour de la région Dakar y ont favorablement contribué.

Le développement important de la téléphonie dont le taux de pénétration dépasse 100% explique les performances dans le secteur des postes et des télécommunications. En 2015 et 2016, 3,3% et 5% de croissance ont été enregistrées.

Le sous-secteur du transport enregistre une croissance de 12% contre 9,5% en 2015.

Ces performances sont liées aux activités portuaires, des aéroports boustées par le tourisme, l'amélioration des transports routiers induit par l'élargissement de certaines voies améliorant la fluidité de la circulation ainsi que le renouvellement du parc automobile des transports en commun.

Le secteur financier connaît une légère progression entre 2015 et 2016. En effet il enregistre 9,0% et 9,5% entre les deux dates. Le sous secteur a profité du système de bancarisation et de la facilitation de l'accès aux services bancaires.

Environnement social⁷

A. Caractéristiques sociodémographiques

Niveau d'instruction

Le niveau d'instruction chez les femmes reste faible. On note que 52,9% sont sans niveau. Chez les hommes ce pourcentage est de 44,7 %. Chez les femmes on enregistre respectivement 27,9% et 15,7% pour le primaire et le secondaire. Chez les hommes respectivement pour ces niveaux, on enregistre 29,4% et 18,3 %. Le niveau supérieur est atteint par 2,3% des femmes contre 4,2% des hommes.

La pauvreté

Le bien-être économique des ménages est appréhendé à travers le quintile de bien-être économique. Il ressort que pour les différents quintiles, le pourcentage de population ne change pas et s'élève à 20. L'analyse selon certaines caractéristiques comme le milieu de résidence et la région fait transparaître des différences. Concernant le quintile moyen, il reste légèrement supérieur en milieu rural où il est de 21% contre 19 en milieu urbain. La pauvreté affecte plus le milieu rural que le milieu urbain. Le quintile le plus bas et le second enregistrent 36 % et 31% en milieu rural contre 1% et 7% en milieu urbain. Selon les grandes régions, celle la plus affectée par la pauvreté est la région du Sud avec 44,3%. Relativement au quintile le plus élevé, la pauvreté affecte moins la région Ouest. C'est dans la région du Nord qu'on trouve un pourcentage plus important de la population dans le quintile moyen soit 28%.

Religion et ethnie

Le Sénégal se caractérise du point social par sa diversité linguistique et religieuse. Au niveau linguistique, la cohabitation crée de forts liens entre les différents groupes à travers le cousinage à plaisanterie. Celle-ci neutralise les tensions sociales et contribue à la cohésion et à la stabilité nationale.

⁷ Les informations sont tirées de rapport de l'Enquête Démographique de Santé Continue (EDS-Continue) de 2016.
http://www.ansd.sn/index.php?option=com_rapports&view=rapports&Itemid=411#
<http://www.ansd.sn/ressources/rapports/EDS-C%202016.pdf>

Les ethnies sont les sérères, les pulaar, les wolofs, les mandingues, les diolas, les soninkés entre autres ». Le cousinage à plaisanterie entre ces différentes ethnies participe au maintien de la cohésion sociale. Les ethnies étrangères viennent renforcer ce brassage.

Du point de vue religieux, la liberté de culte au Sénégal permet à tout un chacun de s'épanouir dans ses croyances telles que le monothéisme, paganisme et autre. Musulmans, chrétiens, animiste et ceux sans religions se côtoient. Cette solidarité entre religion se manifeste à travers les fêtes religieuses qui constituent des occasions de partages et de solidarité.

B. Condition de vie des ménages

L'approvisionnement en eau

Il ressort de l'EDS-2016, que dans les ménages, les sources améliorées représentent 81,8% de la provenance de l'eau de boisson. Les robinets dans le logement/maison constituent la deuxième source avec 53,3%. En milieu urbain et en milieu rural, ces deux sources restent les principales. Elles représentent respectivement 91,7% et 69,6% contre 70,6% et 34,8%.

Relativement au temps mis pour accéder à l'eau de boisson, au niveau national, 68,5% des ménages l'ont sur place. Le milieu urbain reste avantagé, on y enregistre 85,3% contre 49,4% en milieu rural. Toutefois c'est en milieu rural que les ménages mettent plus de temps pour puiser l'eau de boisson. Plus de 30 minutes sont nécessaires à 13% d'entre eux, en milieu urbain par contre seuls 2% sont concernés. Pour le traitement apporté à l'eau après l'avoir puiser, au niveau national 73,9% des ménages ne le font pas. En milieu urbain 84,4% ne s'adonnent pas à cette pratique contre 64,7% en milieu rural.

Les toilettes

L'utilisation des toilettes améliorées non partagées concerne 44,7% des ménages. Ce pourcentage est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural avec respectivement 53,7% et 34,5%. Les toilettes partagées restent le fait de 23,3% des ménages au niveau national. Le partage des toilettes restent plus marqué en milieu urbain qu'en milieu rural. Les ménages concernés représentent 37,1% et 7,7%. Les toilettes non améliorées sont moins présentes en ville (9,2%) qu'en campagne (57,8%) ; le niveau national concernant 31,9% des ménages.

C. Caractéristiques des logements

L'électricité

Au niveau national, 60,2% des ménages ont accès à l'électricité. Des disparités existent entre le milieu rural (86,9%) et le milieu urbain (31,8%). La distribution de l'électricité n'est pas encore universelle au Sénégal. En effet, 35,5% des ménages n'en disposent pas. Cette situation est plus accentuée en milieu rural qu'en milieu rural qu'en milieu urbain où on enregistre respectivement et 61,7% 12,3%.

Le revêtement du sol

Le ciment, le carreau, la terre/sable sont le principal revêtement du sol. Pour le ciment 43,7% des ménages sont concernés. En milieu rural il intéresse 38,6% et en milieu urbain 31,3%. Le carrelage représente 44,3%, 10,6% et 28,5% des ménages, respectivement pour les milieux urbain et rural et le niveau national.

Les pièces utilisées pour dormir

Par rapport au nombre de pièces utilisées pour dormir, la majorité des ménages en ont 3 et plus. Les pourcentages de ménages sont de 58,5% au niveau national, 68,5% en milieu rural et 49,7% en milieu urbain.

Lieu et combustible de cuisson des repas

La cuisson des repas se fait essentiellement dans la maison à un endroit dans la maison. Au niveau national, 67,6% des ménages cuisinent dans un endroit de la maison. Selon le milieu de résidence ces pourcentages sont 58,4% et 63,3% pour le milieu rural. Les ménages avec un bâtiment séparé pour faire la cuisine représentent 25,4 % au niveau national. Ce pourcentage passe à 16,0% en milieu urbain contre 36,0% en milieu rural.

En ce qui concerne le combustible de cuisson, la paille/branchages/herbes restent plus usitées au niveau national suivies GPL/gaz naturel/biogaz pour 29,0%. Pour ce dernier le pourcentage de ménage reste plus important en milieu urbain soit 49,5%, qu'en milieu rural, 5,8%. Par contre l'usage de Paille/branchages/herbes est plus vivace en milieu rural avec 80% des ménages ruraux. Ce combustible est le fait de 15,3% des ménages urbains.

Biens d'équipement des ménages

Concernant les biens du ménage, ils permettent d'améliorer les conditions de vie des ménages et constituent en ce sens un indicateur du niveau de vie.

Les résultats de l'EDS-Continues 2016 montrent que le bien qui vient en tête est le téléphone portable.

Le téléphone portable s'impose comme le bien le plus possédé par les ménages. En effet, 97,7% des ménages urbains et 89,9% de ceux ruraux en ont, au niveau national 94,1% en disposent. La radio arrive en deuxième position avec 94,1% des ménages sénégalais. Les disparités régionales montrent que 97,7% des citadins ont des radios contre 89,9% des habitants de la campagne.

Pour le moyen de transport, la charrette vient en tête avec 23,7% des ménages. Ce moyen reste plus connu en milieu rural qu'en milieu urbain. Les pourcentages respectifs sont 45,9% et 4,2%. La possession de terre agricole et d'animaux de fermes représente respectivement au niveau national 37,0% et 57,5%. Pour ces biens les ménages ruraux sont mieux lotis que ceux urbains. Les terres sont possédées respectivement pour les proportions de 69,9% et 8,1%, tandis que pour les animaux de fermes 81,5% contre 36,4%.

Introduction

La démographie des pays en voie développement constitue un défi majeur, surtout dans la compréhension et la mise en œuvre des politiques de développement. Les interrelations entre la dynamique démographique et le bien-être économique demeurent au cœur de plusieurs débats entre les acteurs du développement. D'ailleurs, le XXI^{ème} siècle est marqué par l'avènement du dividende démographique, dont la capture est amorcée dans certains pays de l'Asie, tandis qu'en Afrique, des travaux de recherches l'annoncent dans plusieurs pays.

Avec un taux d'accroissement moyen annuel le plus élevé du monde, la population africaine ne cesse de s'accroître au point de doubler tous les 50 ans. En outre, on note un élargissement de la base de sa pyramide des âges, signe d'une jeunesse de sa population exacerbée par la baisse continue de la mortalité et une fécondité encore élevée.

A l'instar de certains pays de l'Afrique subsaharienne ayant entamé leur transition démographique, la dynamique de la population sénégalaise est marquée par une baisse de la mortalité et un recul timide de la fécondité engendrant une augmentation de la population. Cette croissance démographique pose des défis à relever pour la capture du dividende démographique dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'emploi, etc.

Le présent chapitre traite de l'état et de la structure de la population du Sénégal en 2016. Il aborde d'abord l'évolution de la population dans le temps, ensuite sa composition selon l'âge et le sexe et enfin sa répartition dans l'espace.

I.1. EVOLUTION DE LA POPULATION SENEGALAISE DANS LE TEMPS

En 2016, la population sénégalaise est estimée à 14 799 879 habitants, contre 14 356 575 en 2015 et 4 997 885 en 1976. Ces chiffres montrent ainsi que la population a presque triplé en l'espace de 50 ans. Globalement, au vu des évolutions des dernières décennies, plusieurs facteurs expliquent cette situation. En effet, la démographie sénégalaise est marquée par une natalité toujours élevée (taux brut de natalité de 35⁸ pour mille) et une mortalité en constante baisse (taux brut de mortalité de 8⁹ pour mille). En outre, bien que la fécondité ait connu une légère baisse, elle est toujours située à des niveaux assez élevés avec un nombre moyen d'enfants par femme de 4,7¹⁰ en 2016.

Tableau I-1 : Evolution de la population du Sénégal selon le sexe de 1960 à 2016

ANNEE	Homme	Femme	Ensemble
1960	1 678 673	1 714 412	3 393 085
RGP_1976	2 472 622	2 525 263	4 997 885
RGPH_1988	3 353 599	3 543 209	6 896 808
RGPH_2002	4 852 764	5 005 718	9 858 482
RGPHAE_2013	6 735 420	6 773 295	13 508 715
Projections 2016	7 371 760	7 428 119	14 799 879

Source : ANSD. Rapports recensements et projections démographiques

I.2. STRUCTURE DE LA POPULATION SENEGALAISE PAR AGE ET PAR SEXE

La structure de la population sénégalaise de 2016 est marquée par une légère prédominance des femmes (50,2%) sur les hommes avec respectivement 7 428 119 contre 7 371 760, soit un rapport de masculinité de 99 hommes pour 100 femmes.

Le Sénégal est également caractérisé par la jeunesse de sa population qui, avec un bon développement du capital humain, peut constituer un atout de taille pour booster l'économie du pays. Globalement, 30% de la population a moins de 10 ans, tandis que les moins de 20 ans représentent 52% entraînant l'âge médian de la population à se situer à 18 ans. On note, en outre, une faible proportion (moins de 6%) de la population du troisième âge (60 ans et plus).

⁸ ANSD, rapport de l'Enquête Démographique et de Santé Continue, 2016

⁹ <http://www.ansd.sn/ressources/publications/indicateurs/Projections-demographiques-2013-2025.htm>

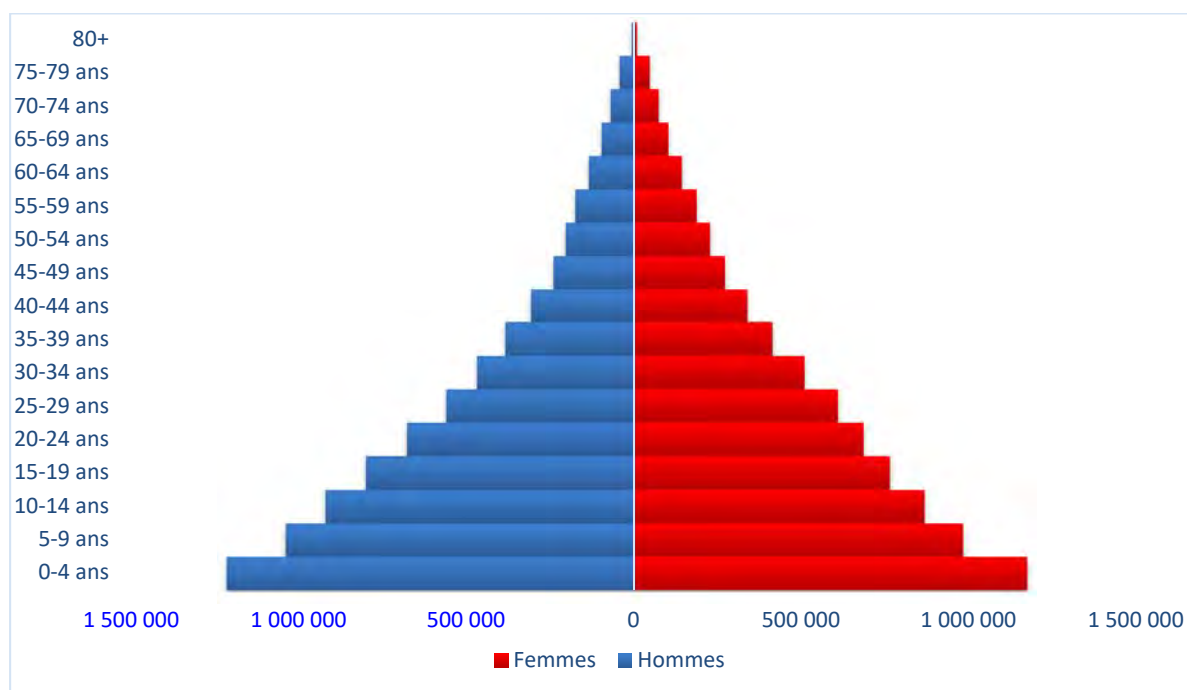
¹⁰ ANSD, rapport de l'Enquête Démographique et de Santé Continue, 2016

La répartition en groupes d'âges quinquennaux de la population révèle que les enfants âgés de 0 à 4 ans sont plus représentés avec une part de 16% de la population totale. Cette situation est, en partie, la résultante d'un recul de la mortalité avec l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant mais également d'une fécondité toujours élevée. Cette jeunesse de la population est reflétée par la pyramide des âges ci-dessous qui se caractérise par une base très large et se rétrécit rapidement aux âges avancés.

Outre cette jeunesse, cette distribution montre que la population potentiellement active (15-64 ans) en 2016 représente plus de la moitié (54,6%) des sénégalais. Le taux de dépendance exprimant une mesure de la pression économique sur les actifs est ainsi de 83%. Autrement dit, 100 (cent) personnes potentiellement actives ont en leur charge 83 personnes inactives.

Par ailleurs, le poids démographique des femmes en âge de procréer est de 24% entraînant ainsi un rapport enfants-femmes de 666‰, ce qui signifie qu'il y'a 666 enfants de moins de cinq ans pour 1000 femmes en âge de procréer.

Graphique I-1 : Pyramide des âges de la population sénégalaise en 2016



ANSD. Données de projections 2016

En 2016, l'analyse de la structure démographique par sexe du Sénégal montre une légère prédominance de la population féminine (50,2%) sur celle masculine soit un rapport de masculinité de 99 hommes pour 100 femmes au niveau national. Ce rapport se calcule en rapportant l'effectif des hommes sur celui des femmes. En revanche, on note une importance numérique des hommes parmi les groupes d'âges de moins de 20 ans avec des rapports de masculinité entre 103,5 chez les moins de cinq ans et 106,1 pour le groupe d'âges des 10-14 ans. Cette situation témoigne d'une plus forte exposition des hommes aux âges adultes à certains phénomènes tels que la mortalité et la migration.

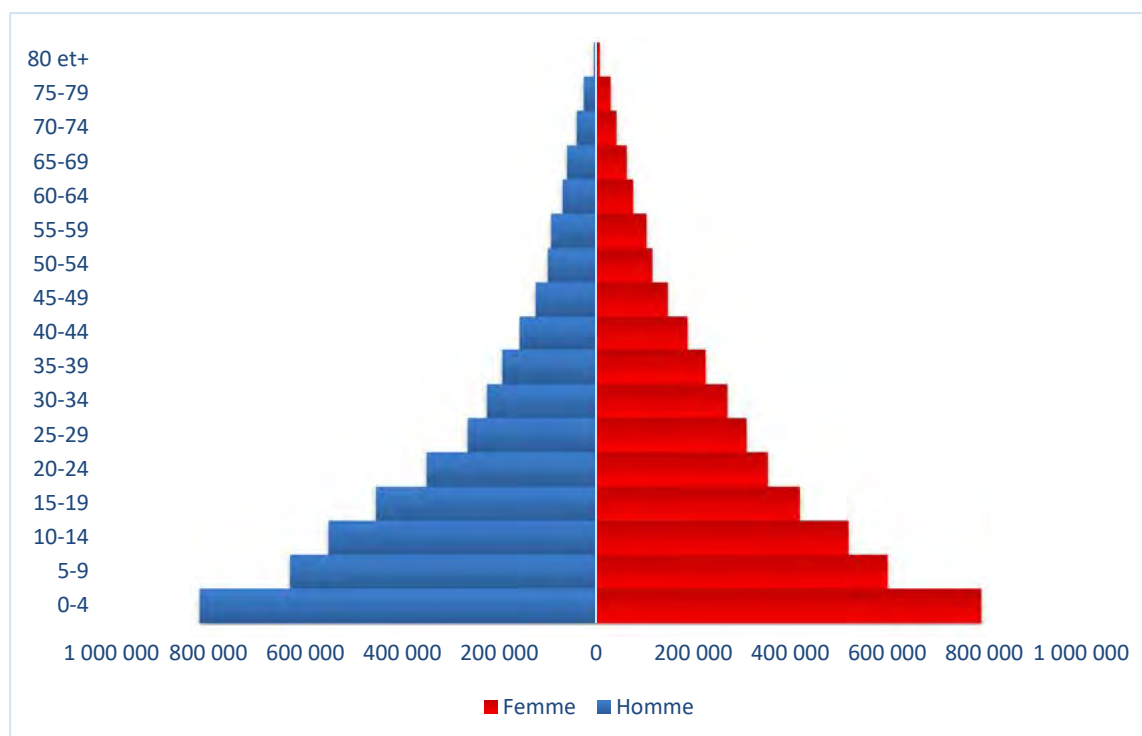
I.3. STRUCTURE PAR AGE DE LA POPULATION SELON MILIEU DE RESIDENCE

La répartition de la population sénégalaise par groupe d'âge en 2016 révèle une disparité selon le milieu de résidence.

Les données montrent qu'en 2016 près de 3 sénégalais sur 5 (58%) résident en milieu rural. Comme au niveau national, une analyse de la répartition par sexe et par âge de cette population montre des effectifs quasi identiques entre les femmes (50,4%) et les hommes (49,4%) et une extrême jeunesse de celle-ci, qui s'explique en partie par le niveau élevé de la fécondité (5,9 enfants par femme)¹¹. En effet, plus d'un Sénégalais sur trois résidant dans cette zone est âgé de moins de 10 ans ; de même, les moins de 15 ans représentent 46,2%, tandis que les 60 ans et plus font seulement 5,5%. Cette structure démographique, représentée par la pyramide des âges (ci-dessus) qui est très large à la base et se rétrécit rapidement vers le sommet, est presque identique à celle de l'ensemble du pays.

¹¹ Enquête Démographique et de Santé (EDS) Continue en 2016.

Graphique I-2 : Pyramide des âges du milieu rural sénégalais en 2016



ANSD. Données de projections 2016

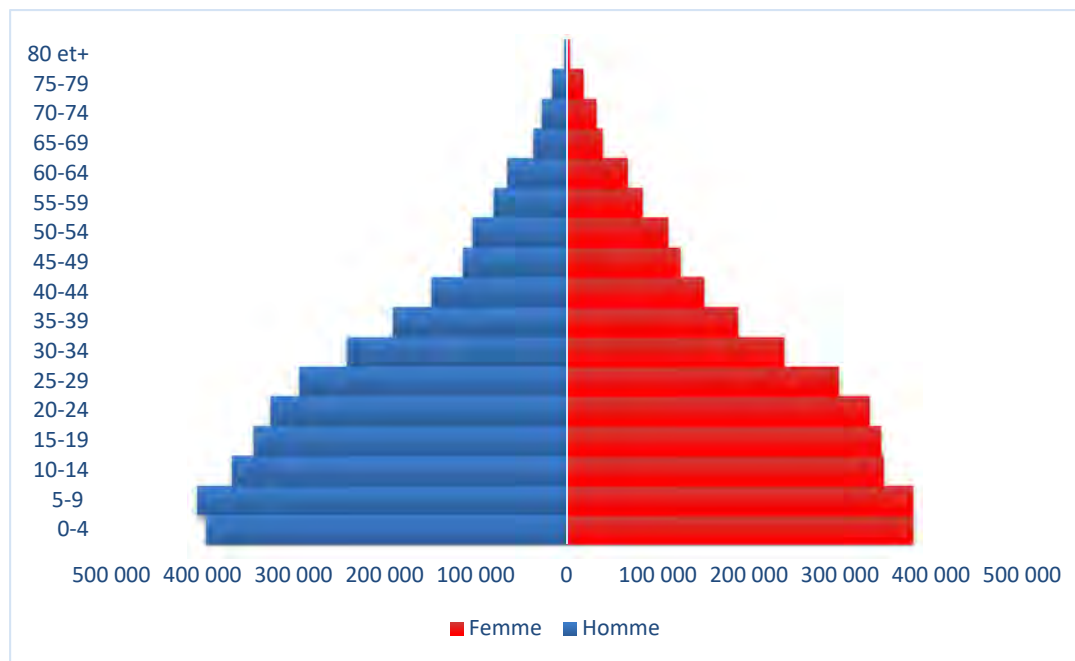
Comparativement au milieu rural, la structure de la population urbaine sénégalaise en 2016 est un peu particulière en termes de distribution non seulement selon le sexe que par groupe d'âges.

En effet, la population de cette zone est caractérisée par une sous-représentation des enfants de moins de 5 ans par rapport à ceux entre 10-14 ans, traduisant, entre autres, une diminution des naissances avec une fécondité de 4,7¹² enfants par femme en 2016 contre 5,5¹³ en 2005 dans le milieu urbain sénégalais. Par ailleurs, la part de la population active (15-64 ans) en zone urbaine est de 60,4% soit un rapport de dépendance de 65 inactifs pour 100 individus actifs. Cette configuration démographique urbaine est en quelque sorte la résultante de l'exode rural massif des jeunes mais également de l'amélioration du plateau sanitaire, entraînant le recul de la mortalité et de l'augmentation de l'espérance de vie.

¹² Enquête Démographique et de Santé (EDS) Continue 2016.

¹³ Enquête Démographique et de Santé (EDS) 2005.

Graphique I-3 : Pyramide des âges du milieu urbain sénégalais en 2016



ANSD. Données de projections 2016

I.4. STRUCTURE DE LA POPULATION PAR REGION DE RESIDENCE

La population sénégalaise est inégalement répartie sur le territoire national. La région de Dakar concentre à elle seule près du ¼ de la population (23%). Elle est suivie des régions de Thiès et Diourbel avec des proportions respectives de 13% et 11% de la population nationale. Ces trois régions concentrent ainsi près de la moitié de la population résidente (47%).

L'importance du poids démographique de ces régions s'explique par leur attractivité en termes d'opportunités. Particulièrement, la région de Dakar, capitale du pays et pôle de concentration économique, constitue l'une des principales destinations des migrants internes comme internationaux.

La région de Thiès, quant à elle, connaît une croissance démographique très rapide, notamment au niveau du département de Mbour. Sa proximité avec la région de Dakar et le développement d'activités économiques autour du tourisme constituent des facteurs incitatifs à l'immigration dans cette région.

S'agissant de la région de Diourbel, son poids démographique est principalement boosté par la commune de Touba, ville religieuse située au centre du Sénégal. Au-delà de ce caractère religieux, la commune de Touba constitue également un pôle économique qui attire de plus en plus de personnes à la recherche d'un emploi.

A côté de ces trois principaux pôles démographiques, on retrouve également les régions de Kaolack, Saint-Louis et Louga avec des proportions variant entre 6% et 7%. Les régions de Sédhiou et Kédougou sont celles qui concentrent le moins de populations avec des poids respectifs de 3% et 1%.

L'analyse de la structure par sexe au niveau national a montré une légère supériorité numérique des femmes par rapport aux hommes. Le rapport de masculinité varie légèrement d'une région à une autre et prend des valeurs comprises entre 92% et 108%. Dans les régions de Kédougou, Kolda, Sédhiou, Tambacounda, Thiès et Ziguinchor, la part de la population masculine est supérieure à celle de la population féminine.

Tableau I-2 : Effectif de la population par région selon le sexe et rapport de masculinité en 2016

Région	Homme	Femme	Ensemble	Poids démographique régional (%)	Rapport de masculinité (%)
Dakar	1 713 001	1 716 369	3 429 370	23,2	99,8
Diourbel	788 560	852 790	1 641 350	11,1	92,5
Fatick	390 320	396 717	787 037	5,3	98,4
Kaffrine	314 205	317 818	632 023	4,3	98,9
Kaolack	520 814	532 721	1 053 535	7,1	97,8
Kédougou	86 688	80 219	166 907	1,1	108,1
Kolda	366 764	358 926	725 690	4,9	102,2
Louga	472 101	478 001	950 102	6,4	98,8
Matam	310 921	319 782	630 703	4,3	97,2
St louis	490 713	492 319	983 032	6,6	99,7
Sédhiou	253 179	246 885	500 064	3,4	102,5
Tambacounda	382 416	374 172	756 588	5,1	102,2
Thiès	973 049	968 500	1 941 549	13,1	100,5
Ziguinchor	309 029	292 900	601 929	4,1	105,5
Sénégal	7 371 760	7 428 119	14 799 879	100,0	99,2

ANSD. Données de projections 2016

Au Sénégal, le poids démographique des régions contraste nettement avec leur superficie. Si la région de Dakar concentre 23% de la population nationale sur 0,3% de la superficie du territoire, à l'opposé, celle de Kédougou accueille 1% de la population du pays sur 8% du territoire national. Ces contrastes aboutissent à des densités démographiques très variables d'une région à une autre. Dakar se distingue nettement des autres régions avec une densité moyenne de 6269 habitants/km² contre 75 au niveau national. Elle est suivie des régions de Diourbel, Thiès et Kaolack avec des densités respectives de 340 hbts/km², 291 hbts/km² et 114 hbts/km². Les

régions les moins densément peuplées sont celles de Kédougou, Matam et Tambacounda.

Tableau I-3 : Répartition par région de la population, de la superficie et des densités

Régions	Population	Population (%)	Superficie (km ²)	Superficie (%)	Densité (hbts/km ²)
Dakar	3 429 370	23,2	547	0,3	6269,4
Diourbel	1 641 350	11,1	4 824	2,5	340,2
Fatick	787 037	5,3	6 849	3,5	114,9
Kaffrine	632 023	4,3	11 262	5,7	56,1
Kaolack	1 053 535	7,1	5 357	2,7	196,7
Kédougou	166 907	1,1	16 800	8,5	9,9
Kolda	725 690	4,9	13 771	7	52,7
Louga	950 102	6,4	24 889	12,7	38,2
Matam	630 703	4,3	29 445	15	21,4
Saint-Louis	983 032	6,6	19 241	9,8	51,1
Sédhiou	500 064	3,4	7 341	3,7	68,1
Tambacounda	756 588	5,1	42 364	21,5	17,9
Thiès	1 941 549	13,1	6 670	3,4	291,1
Ziguinchor	601 929	4,1	7 352	3,7	81,9
SENEGAL	14 799 879	100,0	196 712	100	75,2

ANSD. Données de projections 2016

I.5. URBANISATION

La concentration progressive de la population dans les zones urbaines est une tendance observée à l'échelle mondiale. Ce phénomène impacte significativement sur la répartition spatiale de la population avec les conséquences qui en découlent en termes d'insécurité et de déficit d'assainissement mais également de maîtrise de cette forte pression démographique dans les grandes agglomérations.

Au Sénégal, le taux d'urbanisation a connu une augmentation régulière depuis les années 1960. Le tableau ci-dessous présente les tendances du taux d'urbanisation au Sénégal entre 1960 et 2016. Au cours de cette période, la part de la population vivant en milieu urbain est passée de 25% à 43%.

Tableau I-4 : Répartition par milieu de résidence de la population du Sénégal de 1960 à 2016 selon le sexe

ANNEE	Population Urbaine			Population Rurale			Taux d'urbanisation (%)
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	
1960	419668	428603	848271	1259005	1285809	2544814	25
RGPH_1976	833095	850831	1683926	1639527	1674432	3313959	33,7
RGPH_1988	1303086	1350857	2653943	2050513	2192352	4242865	38,5
RGPH_2002	1932321	2076644	4008965	2920443	2929074	5849517	40,7
RGPHAE_2013	3057329	3045471	6102800	3678091	3727824	7405915	45,2
2016	3169525	3157220	6326745	4202235	4270899	8473134	42,7

Source : ANSD. Rapports recensements et projections démographiques

Cependant, ce taux d'urbanisation varie d'une région à une autre. Dans la région de Dakar, 96% de la population vit en milieu urbain ; cette proportion est de 15% dans celle de Kaffrine. Dans les autres régions, moins de moitié de la population réside en milieu urbain. De plus, seules les régions de Dakar, Saint Louis et Ziguinchor se situent au-dessus de la moyenne nationale en termes de niveau d'urbanisation.

Tableau I-5 : Répartition par région de la population selon le milieu de résidence en 2016

Régions	Population Urbaine	Population Rurale	Ensemble	Taux d'urbanisation (%)
Dakar	3 308 163	121 207	3 429 370	96,5
Diourbel	262 919	1 378 431	1 641 350	16,0
Fatick	121 725	665 312	787 037	15,5
Kaffrine	95 726	536 297	632 023	15,1
Kaolack	371 426	682 109	1 053 535	35,3
Kédougou	41 383	125 524	166 907	24,8
Kolda	185 830	539 860	725 690	25,6
Louga	206 153	743 949	950 102	21,7
Matam	134 301	496 402	630 703	21,3
Saint-Louis	445 623	537 409	983 032	45,3
Sédhiou	96 056	404 008	500 064	19,2
Tambacounda	179 276	577 312	756 588	23,7
Thiès	601 665	1 339 884	1 941 549	31,0
Ziguinchor	276 499	325 430	601 929	45,9
SENEGAL	6 326 745	8 473 134	14 799 879	42,7

ANSD. Données de projections 2016

Conclusion

L'analyse de l'état et de la structure de la population du Sénégal en 2016 met en évidence une croissance toujours élevée de la population. Avec un taux d'accroissement annuel de 2,5%, la population sénégalaise s'établit à 14 799 879 habitants en 2016 et se caractérise par sa jeunesse avec un âge médian se situant à 18 ans. Par ailleurs, cette structure varie d'une région à une autre. Si en milieu rural, elle reste dominée par le poids numérique des enfants, en milieu urbain, l'importance de la population de 15-40 ans se fait de plus en plus sentir.

Le Sénégal est également engagé dans une dynamique progressive d'urbanisation avec une concentration de plus en plus poussée de la population dans les grandes agglomérations. Cette situation nécessite une réflexion en termes non seulement de déconcentration et de décentralisation mais aussi et surtout de des politiques de ciblage des interventions des projets et programmes afin stopper l'exode rural et répondre de manière satisfaisante aux besoins de ces villes.

Introduction

Les migrations, si elles sont bien gérées, peuvent avoir un impact positif sur plusieurs indices de développement dans les pays d'origine, de transit et de destination. Toutefois, pour permettre aux gouvernements de tirer profit des effets positifs de la migration, le développement d'un système d'informations statistiques est nécessaire. En outre, la capacité d'élaborer des politiques migratoires efficaces dépend en grande partie de la disponibilité de données migratoires fiables et récentes.

Le Sénégal n'a pas réalisée, au cours de ces dernières années, une enquête nationale spécifique sur la migration. La principale source de données nationale disponible durant ces dix dernières années pour analyser la migration, reste le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) de 2013. L'analyse de ces données servira de base à la rédaction de ce présent chapitre « migration ». Ce dernier vise principalement deux objectifs:

- identifier les régions les plus répulsives et celles plus attractives en se basant sur les flux interrégionaux de populations et le profil des migrants internes durée de vie ; et,
- fournir des informations sur les échanges migratoires entre le Sénégal et le reste du monde.

En outre, la relation entre les transferts de fonds et le développement sera aussi analysée. Les données utilisées dans ce cadre proviennent de l'étude portant sur les envois de fonds des travailleurs sénégalais émigrés réalisée en 2011 par la Direction de la Monnaie et du Crédit (DMC) du MEFP.

II.1. MIGRATIONS INTERNES DUREE DE VIE

Au Sénégal, les recherches consacrées à l'analyse des migrations internes sont moins nombreuses que celles relatives aux migrations internationales. Pourtant, celles-ci ont connu d'importantes mutations au cours de ces dernières années. Par conséquent, elles méritent une attention particulière, au regard de leurs conséquences, notamment sur la répartition spatiale de la population, l'urbanisation, l'aménagement du territoire et le marché du travail.

Généralement, on parle de migration durée de vie lorsque le lieu de résidence actuel du migrant est différent du lieu de naissance. Dans le cadre de ce travail, le lieu de naissance et le lieu de résidence sont ramenés à la région. Ainsi, est considéré comme migrant interne « durée de vie » une personne recensée résidente dans une région autre que sa région de naissance.

II.1.1. DAKAR TERRE D'ACCUEIL DES MIGRANTS INTERNES DUREE DE VIE

Les résultats du RGPHAE de 2013 montrent que la région de Dakar accueille la majorité des migrants internes durée de vie (43,2%). Elle constitue ainsi la principale destination de la migration interne. Après Dakar, les autres régions réceptrices des flux de migrants internes durée de vie sont principalement Diourbel (15,5%) et Thiès (12,7%) (tableau II-1).

Tableau II-1 : Répartition des migrants internes selon la région d'accueil

Région	Effectif	Pourcentage
Dakar	819 973	43,2%
Ziguinchor	64 251	3,4%
Diourbel	294 777	15,5%
Saint-Louis	67 675	3,6%
Tambacounda	54 566	2,9%
Kaolack	79 323	4,2%
Thiès	241 162	12,7%
Louga	63 559	3,4%
Fatick	67 539	3,6%
Kolda	43 466	2,3%
Matam	33 613	1,8%
Kaffrine	35 053	1,8%
Kédougou	7 342	0,3%
Sédhiou	24 480	1,3%
Sénégal	1 896 779	100,0%

Source : ANSD. RGPHAE 2013

II.1.2. CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES DES MIGRANTS INTERNES DUREE DE VIE

Le profil des migrants internes durée de vie est abordé à travers les caractéristiques telles que : le sexe, l'âge et le niveau d'instruction.

II.1.2.1. Sexe

L'analyse de la migration interne durée de vie selon le sexe révèle qu'il n'y a pas d'écarts considérables entre la proportion des hommes et celle des femmes (respectivement 14,2 % et 14,9 %) (tableau II-2). Néanmoins, il est important de noter que le phénomène semble plus courant chez les personnes de sexe féminin.

Tableau II-2 : Répartition (%) des migrants internes durée de vie par sexe

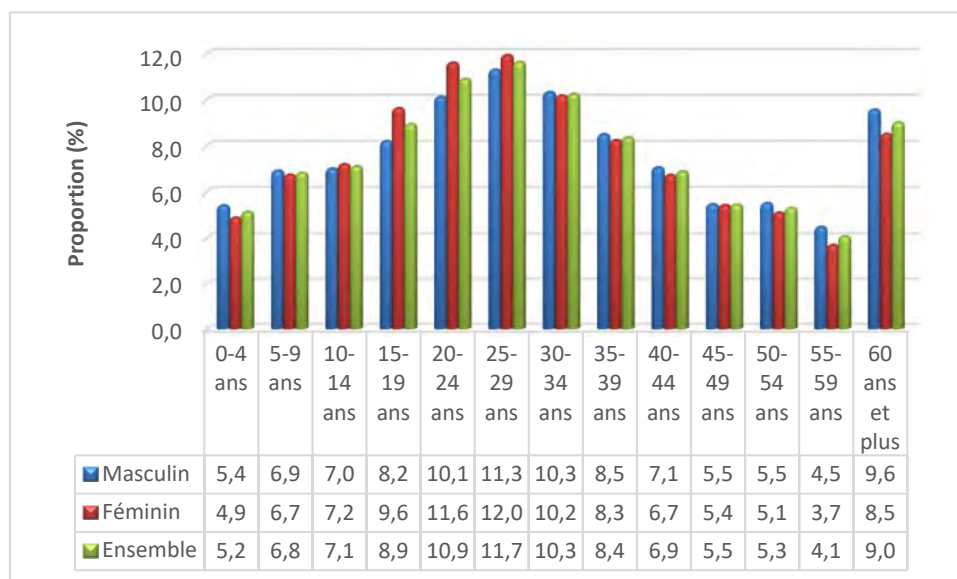
SEXE	Natifs	Migrants internes durée de vie	Pourcentage des migrants internes durée de vie
Masculin	6 396 022	909 375	14,2%
Féminin	6 638 644	987 404	14,9%
ENSEMBLE	13 034 666	1 896 779	14,6%

Source : ANSD. RGPHAE 2013

II.1.2.2. Age

Les migrants internes sont en majorité composés de jeunes en âge de travailler. Les tranches d'âge 20-24 ans et 25-29 ans sont majoritaire dans les flux. Globalement, les données du RGPHAE 2013 montrent que les migrations internes concernent la population jeune âgée de 15 à 35 ans (graphique II-1).

Graphique II-1 : Répartition des migrants internes durée de vie par groupes d'âge selon le sexe

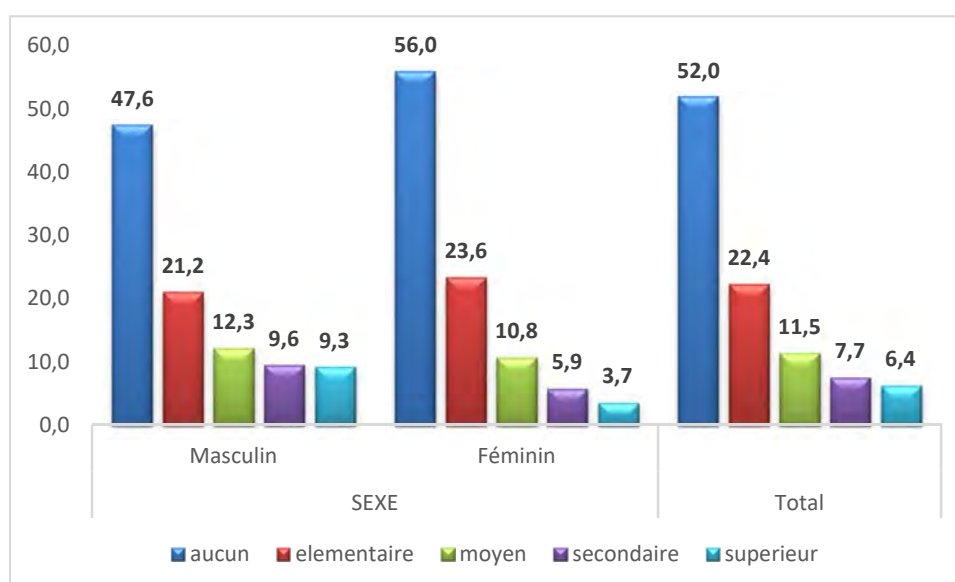


Source : ANSD. RGPHAE 2013

II.1.2.3. Niveau d'instruction

Les résultats selon le niveau d'instruction montrent que plus de la moitié des migrants internes durée de vie (52,0 %) sont sans niveau d'instruction (graphique II-2). Cependant, les proportions de ces migrants diminuent avec l'augmentation du niveau d'instruction. Ainsi, la proportion de migrants interne durée de vie passe de 22,4 % chez les migrants de niveau élémentaire à 6,4 % chez ceux de niveau supérieur. La même situation s'observe aussi chez les femmes migrantes. En revanche, chez les hommes, on enregistre des proportions un peu plus élevées de migrants de niveau moyen, secondaire et supérieur, soit 12,3%, 9,6 % et 9,3 % respectivement.

Graphique II-2 : Répartition des migrants interne durée de vie par niveau d'instruction selon le sexe



Source : ANSD. RGPHAE 2013

II.2. MIGRATIONS INTERNATIONALES

Le RGPHAE de 2013 avait estimé les immigrants internationaux récents (cinq dernières années) à 114 512 individus, soit 1% de la population résidente. Durant la même période, les Sénégalais qui ont émigré étaient estimés à 164 901 individus, soit seulement 1,2% de la population résidente. La présente section met en évidence leurs caractéristiques individuelles par région.

II.2.1. CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES DES MIGRANTS INTERNATIONAUX PAR REGION

II.2.1.1. Caractéristiques des immigrants internationaux par région

- **Sexe**

La répartition des immigrants internationaux selon le sexe révèle des différences notoires tant au niveau national (59,4 % des hommes contre 40,6 % des femmes) que régional (tableau II.3). Il apparaît que, quelle que soit la région de résidence, ce type de migration concerne majoritairement les hommes.

Il ressort du tableau suivant que la région de Dakar accueille plus de la moitié des immigrants, soit 52%. En revanche, les régions moins attractives restent Louga, Fatick, Kaffrine et Sédhiou.

Tableau II-3 : Répartition (%) des immigrants internationaux par région selon le sexe

REGION	SEXE		Total	Effectifs
	Masculin	Féminin		
Dakar	55,6	44,4	100	58 799
Ziguinchor	53,5	46,5	100	9 321
Diourbel	76,0	24,0	100	3 455
Saint-Louis	65,0	35,0	100	4 801
Tambacounda	69,3	30,7	100	5 856
Kaolack	60,4	39,6	100	3 447
Thiès	62,2	37,8	100	7 248
Louga	80,6	19,4	100	2 123
Fatick	57,2	42,8	100	2 564
Kolda	58,0	42,0	100	6 158
Matam	78,8	21,2	100	4 028
Kaffrine	59,3	40,7	100	1 323
Kédougou	61,4	38,6	100	3 404
Sédhiou	55,6	44,4	100	1 985
Sénégal	59,4	40,6	100	114 512

Source : ANSD. RGPHAE 2013

- **Age**

Globalement, l'immigration internationale au cours des 5 dernières années précédant le RGPHAE, concerne plus la population jeune. En effet, les proportions d'immigrants sont plus importantes chez les personnes d'âges actifs : 20-24 ans (16,6%) et 25-29 ans (14,5%) (tableau II-4). Au niveau régional, les résultats montrent des tendances similaires à l'exception de quelques régions (Diourbel et Louga) où la majorité des immigrants appartiennent à la tranche adulte (au-delà de 35 ans).

Tableau II-4 : Répartition (%) des immigrants internationaux par région selon le groupe d'âges

REGION	GROUPE D'AGES																	Total	Effectifs
	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80-84 ans	85 ans et plus		
Dakar	9,3	6,8	13,9	19,6	15,3	10,1	7,5	5,5	3,7	2,8	2,1	1,7	0,9	0,4	0,2	0,1	0,1	100	58 798
Ziguinchor	12,9	8,7	10,9	15,7	15,7	11,0	7,5	4,9	3,7	2,7	2,0	1,4	1,2	0,8	0,4	0,3	0,2	100	9 322
Diourbel	8,4	5,6	6,2	8,0	8,7	8,9	10,8	10,3	9,0	9,9	6,3	4,3	2,0	1,0	0,4	0,1	0,1	100	3 454
Saint-Louis	9,8	6,7	8,1	10,8	12,8	11,8	10,7	8,1	6,2	5,7	3,7	2,6	1,7	0,7	0,3	0,1	0,1	100	4 802
Tambacounda	6,6	5,5	13,1	17,0	15,5	11,6	8,0	5,9	3,8	3,7	2,6	2,6	2,1	1,0	0,5	0,2	0,1	100	5 856
Kaolack	11,7	8,3	14,2	12,9	13,3	9,9	8,4	6,5	4,7	4,3	2,8	1,5	0,6	0,4	0,1	0,2	0,0	100	3 446
Thiès	9,8	6,0	9,5	11,8	12,5	11,0	9,0	7,3	5,5	4,7	3,9	4,2	2,7	1,4	0,3	0,2	0,2	100	7 248
Louga	4,8	3,9	5,8	8,4	10,3	10,3	11,1	11,3	9,1	11,4	6,7	4,0	1,4	1,0	0,2	0,1	0,0	100	2 124
Fatick	13,3	7,8	10,1	12,7	12,6	11,0	9,0	6,2	5,6	4,5	2,6	2,1	1,1	0,7	0,2	0,2	0,3	100	2 563
Kolda	11,2	9,0	15,8	15,0	15,2	10,6	7,7	5,8	3,1	2,3	1,4	1,2	0,7	0,4	0,2	0,2	0,1	100	6 160
Matam	5,2	5,7	7,7	9,4	10,7	11,2	9,0	9,4	7,0	7,1	5,5	5,7	3,3	2,0	0,8	0,2	0,1	100	4 027
Kaffrine	12,1	7,2	13,7	14,0	13,0	10,0	7,4	5,4	4,8	5,7	2,8	2,3	0,7	0,5	0,2	0,2	0,1	100	1 322
Kédougou	8,1	6,7	18,1	18,9	16,1	11,8	6,9	5,4	2,6	2,3	1,0	1,0	0,5	0,2	0,1	0,1	0,1	100	3 405
Sédhiou	11,3	7,5	14,0	14,9	15,6	11,0	7,4	5,2	4,7	2,9	2,2	1,6	0,7	0,6	0,1	0,3	0,1	100	1 982
Sénégal	9,5	6,9	12,7	16,6	14,5	10,5	8,0	6,1	4,4	3,7	2,6	2,1	1,2	0,6	0,3	0,1	0,1	100	114 509

Source : ANSD. RGPHAE 2013

- **Motif de déplacement**

L'analyse des motifs de l'immigration internationale au cours des 5 dernières années précédant le RGPHAE montre que les mouvements migratoires sont essentiellement dus à des raisons d'ordre familial ou social (35,1 %) et économique comme la recherche d'emploi (29,6 %) (tableau II-5). Au niveau régional, le constat est le même, à l'exception des régions de Diourbel (43,0 %), Tambacounda (49,2 %), Louga (53,9 %), Matam (45,6 %) et Kédougou (48,3 %) où la principale raison qui a poussé les migrants à venir s'installer demeure la recherche d'emploi. En outre, la région de Ziguinchor enregistre un pourcentage de 9,2 % de migrations dues à des conflits.

Tableau II-5 : Répartition (%) des immigrants internationaux par région selon le motif de déplacement

REGION	MOTIFS DE DEPLACEMENT									Total	Effectifs
	Conflits	Inondations	Purement professionnels	Recherche d'emploi	Etudes ou apprentissage	Familiales ou sociales	Santé	Religieux	Autres		
Dakar	1,2	0,0	12,6	24,3	14,9	35,2	0,8	1,2	9,8	100	58 800
Ziguinchor	9,2	0,0	5,2	24,5	11,1	37,2	3,8	2,1	7,0	100	9 320
Diourbel	0,5	0,0	10,7	43,0	3,0	29,4	1,2	1,9	10,2	100	3 456
Saint-Louis	1,0	0,0	12,0	31,5	6,7	32,6	0,9	1,7	13,5	100	4 802
Tambacounda	1,0	0,3	5,7	49,2	3,5	30,7	0,9	1,9	6,8	100	5 857
Kaolack	1,0	0,1	6,8	26,5	7,0	38,5	0,6	3,4	16,1	100	3 446
Thiès	1,4	0,0	14,7	28,1	4,9	33,8	0,9	1,1	15,0	100	7 248
Louga	0,4	0,0	11,2	53,9	5,2	22,0	1,0	1,3	5,0	100	2 123
Fatick	0,4	0,0	8,5	27,5	6,1	45,3	1,2	2,4	8,5	100	2 563
Kolda	0,7	0,1	3,3	35,4	6,2	41,5	1,6	3,3	7,9	100	6 157
Matam	0,5	0,2	5,0	45,6	7,4	31,6	1,6	2,4	5,7	100	4 030
Kaffrine	0,3	0,2	3,5	31,6	6,1	39,6	1,1	3,5	14,2	100	1 323
Kédougou	,7	0,0	3,6	48,3	3,8	30,9	0,8	1,7	10,0	100	3 404
Sédhiou	1,8	0,0	4,2	28,3	8,3	43,3	3,6	3,2	7,2	100	1 983
Sénégal	1,7	0,1	10,1	29,6	10,8	35,1	1,2	1,7	9,8	100	114 512

Source : ANSD. RGPHAE 2013

- **Niveau d'instruction**

La majorité des immigrants internationaux sont, soit sans instruction (47,0 %), soit de niveau élémentaire (21,7 %) (tableau II-6). Quelle que soit la région d'accueil du migrant, la tendance reste la même que celle observée au niveau national.

Tableau II-6 : Répartition (%) des immigrants internationaux par région selon le niveau d'instruction

REGION	NIVEAU D'INSTRUCTION					Total	Effectifs
	Aucun	Elémentaire	Moyen	Secondaire	Supérieur		
Dakar	34,7	20,9	12,3	8,4	23,7	100	58 799
Ziguinchor	48,1	29,2	12,6	5,1	4,9	100	9 321
Diourbel	67,0	19,0	7,4	3,9	2,7	100	3 455
Saint-Louis	51,3	27,5	9,7	5,6	5,9	100	4 801
Tambacounda	76,0	14,0	6,2	2,3	1,4	100	5 857
Kaolack	55,1	25,6	10,8	5,5	3,1	100	3 446
Thiès	40,8	24,5	14,3	10,4	10,0	100	7 248
Louga	56,8	24,4	10,0	5,6	3,3	100	2 123
Fatick	49,7	32,5	10,2	5,1	2,4	100	2 564
Kolda	71,8	18,9	6,3	1,8	1,2	100	6 158
Matam	74,4	17,0	5,6	2,0	1,0	100	4 027
Kaffrine	75,8	15,9	5,0	2,1	1,1	100	1 323
Kédougou	78,1	13,1	6,6	1,2	1,0	100	3 404
Sédhiou	63,3	24,1	8,5	3,1	1,1	100	1 984
Sénégal	47,0	21,7	10,9	6,5	14,0	100	114 510

Source : ANSD. RGPHE 2013

II.2.1.2. Caractéristiques des émigrants internationaux par région

- **Sexe**

La répartition par région des émigrants internationaux récents selon le sexe révèle des différences assez importantes aussi bien au niveau national que régional. Quelle que soit la région, cette migration est le fait des hommes dans la mesure où on observe une prédominance masculine sur toute l'étendue du territoire sénégalais (tableau II-7).

Tableau II-7 : Répartition (%) des émigrants internationaux par région selon le sexe

REGION	SEXE		Total	Effectifs
	Masculin	Féminin		
Dakar	71,5	28,5	100	49 898
Ziguinchor	67,7	32,3	100	4 467
Diourbel	92,0	8,0	100	15 357
Saint-Louis	80,9	19,1	100	15 765
Tambacounda	92,9	7,1	100	9 278
Kaolack	86,7	13,3	100	5 748
Thiès	80,2	19,8	100	14 616
Louga	92,5	7,5	100	7 815
Fatick	83,2	16,8	100	3 883
Kolda	91,6	8,4	100	8 436
Matam	95,1	4,9	100	22 735
Kaffrine	92,0	8,0	100	1 936
Kédougou	84,9	15,1	100	869
Sédhiou	86,1	13,9	100	4 098
Sénégal	82,9	17,1	100	164 901

Source : ANSD. RGPHAE 2013

- **Age**

D'après le tableau II-8, l'émigration internationale au cours des 5 dernières années touche plus les personnes des groupes d'âges actifs : 25-29 ans (20,1 %), 20-24 ans (17,2 %) et 30-34 ans (16,1 %). L'analyse des résultats selon la région montre des tendances similaires à celles observées au niveau national.

Tableau II-8 : Répartition (%) des émigrants internationaux par région selon le groupe d'âges

REGION	GROUPES D'AGES																		Total	Effectifs
	0-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80-84 ans	85ans et plus		
Dakar	1,0	1,1	1,6	9,6	18,3	21,2	16,0	10,1	6,2	3,7	2,7	1,5	1,0	0,4	0,2	0,1	0,0	5,4	100	49 899
Ziguinchor	2,4	2,8	3,9	9,9	16,1	19,9	14,7	9,5	4,2	3,0	1,9	0,9	0,7	0,6	0,3	0,1	0,0	9,2	100	4 466
Diourbel	1,3	1,0	1,3	6,4	14,4	17,5	16,6	10,7	7,6	5,4	4,8	2,3	1,5	0,5	0,3	0,1	0,0	8,5	100	15 357
Saint-Louis	2,6	1,7	2,2	8,1	16,0	18,6	16,0	10,7	7,6	4,7	3,7	1,7	1,0	0,3	0,3	0,1	0,0	4,5	100	15 765
Tambacounda	1,6	1,6	2,1	8,8	19,8	22,2	15,2	8,4	4,8	3,1	2,1	1,1	0,8	0,3	0,2	0,1	0,0	7,7	100	9 277
Kaolack	1,6	1,8	1,9	9,8	16,9	22,5	17,9	10,9	5,4	2,8	2,1	0,8	0,5	0,2	0,2	0,0	0,0	4,7	100	5 748
Thiès	0,8	1,0	1,3	5,5	15,9	21,4	18,8	12,1	7,2	4,1	2,9	1,5	0,8	0,2	0,2	0,1	0,0	6,3	100	14 615
Louga	1,0	0,9	1,2	8,6	17,5	21,3	15,3	10,1	6,9	4,1	3,7	1,7	1,2	0,3	0,2	0,1	0,0	5,8	100	7 814
Fatick	1,3	1,4	2,7	7,9	18,2	22,8	18,4	11,2	5,0	2,2	2,1	1,4	0,4	0,2	0,2	0,0	0,1	4,5	100	3 881
Kolda	2,2	3,1	3,5	13,7	24,1	21,2	13,2	7,6	3,3	1,9	1,2	0,4	0,4	0,1	0,2	0,1	0,0	3,8	100	8 436
Matam	1,8	1,0	1,2	5,3	13,9	16,8	15,9	11,9	8,8	6,0	5,1	2,8	2,0	0,7	0,4	0,1	0,1	6,1	100	22 737
Kaffrine	1,3	1,7	2,4	11,1	19,8	23,0	17,1	10,1	4,0	2,8	1,7	0,6	0,2	0,4	0,2	0,1	0,0	3,5	100	1 936
Kédougou	2,2	4,6	4,4	11,7	17,4	18,8	12,8	9,1	6,2	2,9	2,2	0,7	0,6	0,2	0,2	0,0	0,0	6,1	100	869
Sédhiou	4,4	5,3	3,8	11,3	19,0	21,0	14,3	7,7	3,4	2,2	1,2	0,5	0,3	0,2	0,1	0,0	0,1	5,4	100	4 098
Sénégal	1,5	1,4	1,8	8,3	17,2	20,1	16,1	10,4	6,5	4,1	3,2	1,6	1,0	0,4	0,2	0,1	0,0	5,9	100	164 898

Source : ANSD. RGPHAE 2013

• Motif du déplacement

Généralement, les Sénégalais émigrent principalement pour quatre raisons : la recherche de travail (73,4%), les études et l'apprentissage (12,2%), des raisons familiales (6,9%) et le mariage (3,3%) (tableau II-9). Cette situation est aussi valable au niveau régional où les motifs de migration demeurent les mêmes que le niveau national.

Tableau II-9 : Répartition (%) des émigrants internationaux par région selon le motif

REGION	PRINCIPAL MOTIF DE LA MIGRATION							Total	Effectifs
	Travail	Etude/Apprentissage	Mariage	Raisons de santé	Raisons familiales	Autres	Ne Sait Pas		
Dakar	61,2	22,6	5,6	0,7	7,0	2,0	0,9	100	49 897
Ziguinchor	49,0	18,9	8,6	2,3	12,9	4,6	3,7	100	4 467
Diourbel	85,6	5,2	1,2	0,3	3,8	1,1	2,9	100	15 358
Saint-Louis	80,8	6,5	2,3	0,4	6,6	1,6	1,8	100	15 764
Tambacounda	79,8	5,8	1,8	0,6	7,0	1,3	3,6	100	9 278
Kaolack	75,8	11,7	2,7	0,6	4,6	2,1	2,5	100	5 748
Thiès	74,7	12,8	4,6	0,4	4,5	1,5	1,5	100	14 615
Louga	84,4	6,6	0,9	0,7	3,9	1,1	2,4	100	7 816
Fatick	75,1	12,5	3,2	0,5	5,1	2,0	1,6	100	3 883
Kolda	75,3	7,7	1,9	0,4	10,3	1,9	2,4	100	8 437
Matam	85,6	2,8	0,8	0,4	7,9	1,1	1,3	100	22 735
Kaffrine	81,7	7,6	1,8	0,4	5,1	1,8	1,8	100	1 936
Kédougou	61,2	10,8	5,2	1,3	14,4	2,9	4,3	100	868
Sédhiou	57,8	12,0	3,1	1,5	16,4	2,5	6,7	100	4 098
Sénégal	73,4	12,2	3,3	0,6	6,9	1,7	1,9	100	164 900

Source : ANSD. RGPHAE 2013

• Niveau d'instruction au départ

Au départ, la plupart des Sénégalais qui émigrent (45,5%) sont sans niveau d'instruction ; ceux qui ont le niveau élémentaire suivent avec une proportion de 18,3% (tableau II-10). Les résultats de l'analyse selon les régions ne montrent guère de différences par rapport au niveau national.

Tableau II-10 : Répartition (%) des émigrants internationaux par région selon le niveau d'instruction au départ

REGION	NIVEAU D'INSTRUCTION AU DEPART						Total	Effectifs
	Aucun	Elémentaire	Moyen	Secondaire	Supérieur	NSP		
Dakar	19,4	21,3	13,1	18,4	23,3	4,6	100	49 897
Ziguinchor	23,8	24,7	16,2	16,3	13,1	5,8	100	4 467
Diourbel	61,8	13,0	5,7	4,2	3,5	11,8	100	15 357
Saint-Louis	59,6	18,8	6,4	5,7	4,5	4,9	100	15 765
Tambacounda	67,6	12,7	6,5	4,3	2,8	6,1	100	9 278
Kaolack	39,9	21,4	9,8	12,1	8,7	8,1	100	5 747
Thiès	30,7	24,1	11,7	12,5	13,4	7,6	100	14 617
Louga	54,0	18,5	8,7	7,4	4,4	7,1	100	7 816
Fatick	32,5	29,4	13,4	10,8	8,4	5,5	100	3 882
Kolda	63,9	16,6	8,4	4,9	2,2	4,0	100	8 437
Matam	78,3	9,8	3,8	2,5	2,0	3,5	100	22 736
Kaffrine	58,4	15,6	8,0	4,4	3,9	9,6	100	1 935
Kédougou	56,4	19,4	9,9	5,1	3,5	5,8	100	869
Sédhiou	47,8	19,9	10,6	7,9	2,9	10,9	100	4 097
Sénégal	45,5	18,3	9,4	10,2	10,7	6,0	100	164 900

Source : ANSD. RGPHAE 2013

• Grandes zones de destination

Au niveau national, la répartition des émigrants internationaux par zone de destination montre que la plupart partent en Europe (46,4 %), en Afrique de l'Ouest (28,9 %) ou en Afrique Centrale (12,1 %) (tableau II-11). Une redistribution entre les régions de départ révèle que, quel que soit le lieu de départ des émigrants, ces trois grandes zones restent les foyers d'accueil dominants.

Tableau II-11 : Répartition (%) des émigrants internationaux par région selon les grandes zones de destination

REGION	GRANDES ZONES DE DESTINATION									Total	Effectifs
	Afrique de l'Ouest	Afrique du Centre	Afrique du Nord	Autres Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Europe	Océanie		
Dakar	16,6	6,5	8,5	0,8	4,1	1,1	3,3	59,1	0,1	100	46 344
Ziguinchor	46,9	3,0	5,7	0,2	1,8	0,5	1,7	40,2	0,1	100	4 284
Diourbel	28,8	3,2	2,6	2,7	0,8	4,3	1,5	56,1	0,1	100	14 515
Saint-Louis	65,1	15,3	1,5	0,5	0,9	0,1	0,6	16,0	0,1	100	15 156
Tambacounda	16,1	17,9	6,9	0,7	0,3	0,2	0,4	57,4	0,1	100	9 046
Kaolack	35,3	5,6	5,5	3,8	1,6	1,9	3,5	42,7	0,1	100	5 436
Thiès	23,2	5,1	8,9	1,0	1,9	3,0	3,4	53,4	0,1	100	13 914
Louga	24,8	2,9	2,4	1,7	0,6	2,1	1,4	64,0	0,0	100	7 543
Fatick	35,5	3,4	7,8	1,4	1,1	1,0	4,2	45,6	0,1	100	3 653
Kolda	34,4	15,6	17,6	0,8	0,5	0,2	0,4	30,4	0,0	100	8 133
Matam	29,2	38,5	0,4	1,1	0,8	0,1	0,4	29,4	0,1	100	21 900
Kaffrine	42,3	7,3	4,6	2,1	0,6	2,7	4,5	35,7	0,1	100	1 847
Kédougou	35,3	6,6	1,4	0,6	0,5	0,2	0,1	55,3	0,0	100	836
Sédhiou	38,5	5,0	14,1	1,2	0,6	0,1	0,9	39,4	0,1	100	3 916
Sénégal	28,9	12,1	6,1	1,2	1,9	1,3	2,0	46,4	0,1	100	156 523

Source : ANSD. RGPHAE 2013

- **Profession au départ**

L'examen du tableau II-12 révèle que 19,5 % des émigrants internationaux étaient sans profession au départ. Les élèves et étudiants représentaient 16,6 % et les cultivateurs 11,6 %. Les commerçants et les agents commerciaux représentent respectivement 8,4 % et 4,5 %.

Tableau II-12 : Répartition (%) des émigrants internationaux par région selon la profession au départ

REGION	PROFESSION AU DEPART																	Total	Effectifs
	Vendeurs à l'étal et sur les marchés	Agents de services commerciaux non classés ailleurs	Commerçants, magasins	Vendeurs non classés ailleurs	Eleveurs et ouvriers qualifiés de l'élevage de bétail	Pêcheurs de la pêche côtière et en eaux intérieures	Maçons	Mécaniciens et réparateurs de véhicules à moteur	Ebénistes, menuisiers et assimilés	Couseurs, brodeurs et assimilés	Chauffeurs de taxi, conducteurs d'automobiles et de camions	Aides de ménages à domicile	Vendeurs ambulants (à l'exception de l'alimentation)	Sans profession	Elèves/ Etudiants	Agriculteurs de subsistance	Autres		
Dakar	1,4	3,3	6,4	2,0	0,1	0,9	2,5	1,7	2,3	3,3	1,9	1,5	1,2	16,0	26,8	0,2	28,6	100	49 252
Ziguinchor	0,6	1,2	3,6	1,0	0,1	2,4	2,0	1,5	1,9	1,4	2,7	4,1	0,3	21,6	30,3	2,6	22,6	100	4 331
Diourbel	1,7	10,0	17,3	3,2	0,4	0,2	2,6	1,3	2,8	6,8	3,7	0,6	3,3	19,6	8,6	5,1	12,6	100	15 121
Saint-Louis	1,3	3,7	8,8	1,1	4,6	7,9	4,3	1,2	0,9	1,9	2,3	3,2	0,8	26,6	9,5	9,2	12,7	100	15 287
Tambacounda	0,3	2,6	3,2	0,6	4,8	0,1	1,0	0,5	0,7	1,2	1,8	0,7	0,1	19,7	10,5	41,9	10,0	100	9 083
Kaolack	2,0	4,6	11,2	2,4	0,3	0,5	1,8	1,4	2,7	7,0	4,2	1,2	2,1	18,3	15,8	8,8	15,7	100	5 623
Thiès	1,0	4,4	8,3	1,5	0,4	3,3	4,6	1,7	2,5	4,3	4,9	2,6	1,2	14,2	16,1	5,2	23,9	100	14 440
Louga	1,1	6,3	14,1	1,9	2,5	0,6	3,6	1,4	1,9	2,7	4,2	0,5	2,8	15,1	11,5	18,0	11,8	100	7 714
Fatick	0,8	3,4	5,0	1,4	0,5	16,4	4,3	1,5	1,3	3,6	3,1	3,1	0,9	12,9	16,8	8,0	17,0	100	3 822
Kolda	0,4	3,1	5,0	0,9	1,7	0,2	1,4	0,9	0,7	1,7	1,8	1,3	0,5	20,2	13,0	38,3	8,9	100	8 193
Matam	0,8	5,7	9,1	0,8	6,7	1,4	1,7	0,5	0,5	2,3	1,3	1,0	1,0	28,5	7,5	21,8	9,6	100	22 239
Kaffrine	2,6	7,4	13,8	1,7	1,4	0,5	2,1	1,6	1,9	5,6	4,7	0,6	1,5	11,3	9,5	24,3	9,6	100	1 901
Kédougou	0,2	2,8	5,5	1,1	1,5	0,0	1,1	1,4	0,5	0,7	3,4	1,4	0,1	21,8	14,8	28,2	15,3	100	843
Sédhiou	0,3	2,0	3,0	0,6	0,7	0,8	2,8	1,2	1,4	1,7	2,4	2,6	0,2	19,5	20,6	24,0	16,3	100	3 852
Sénégal	1,1	4,5	8,4	1,6	2,0	2,1	2,7	1,3	1,7	3,3	2,6	1,6	1,3	19,5	16,6	11,6	18,3	100	161 701

Source : ANSD. RGPHAE 2013

II.2.1.3. Solde migratoire international

Le solde migratoire international récent obtenu à l'issu du RGPHAE est déficitaire (-50 389) (tableau II-13). Au niveau régional, seules les régions de Dakar (+8 902), Ziguinchor (+4 854) et Kédougou (+2 535) ont un solde migratoire excédentaire. Les autres régions sont déficitaires, plus particulièrement celles de Matam (-18 707), Diourbel (-11 902) et Saint-Louis (-10 964) qui restent traditionnellement des zones d'émigration.

Tableau II-13 : Bilan ou solde migratoire international par région

REGION	Immigrants internationaux	Emigrants internationaux	Solde migratoire international
Dakar	58 800	49 898	8 902
Ziguinchor	9 321	4 467	4 854
Diourbel	3 455	15 357	-11 902
Saint-Louis	4 801	15 765	-10 964
Tambacounda	5 857	9 278	-3 421
Kaolack	3 446	5 748	-2 302
Thiès	7 248	14 616	-7 368
Louga	2 123	7 815	-5 692
Fatick	2 564	3 883	-1 319
Kolda	6 158	8 436	-2 278
Matam	4 028	22 735	-18 707
Kaffrine	1 323	1 936	-613
Kédougou	3 404	869	2 535
Sédhiou	1 984	4 098	-2 114
Sénégal	114 512	164 901	-50 389

Source : ANSD. RGPHAE 2013

II.3. MIGRATIONS ET DEVELOPPEMENT

Les transferts des fonds des migrants vers les pays en développement suscitent de plus en plus d'intérêt de par leurs volumes importants et leur impact dans ces pays. L'enquête sur les transferts de fonds des migrants sénégalais réalisée en 2011 par la Direction de la Monnaie et du Crédit (DMC) du Ministère de l'Economie des Finances et du Plan (MEFP) a permis d'avoir une idée du volume de ces transferts, des différents canaux d'envois de ces fonds, des profils des bénéficiaires, des migrants,

de l'utilisation faite de ces transferts par les ménages bénéficiaires ainsi que du degré d'utilisation des services financiers.

Dans cette section, il sera question des transferts des migrants selon les caractéristiques sociodémographiques et de l'envoi ou non de biens en nature.

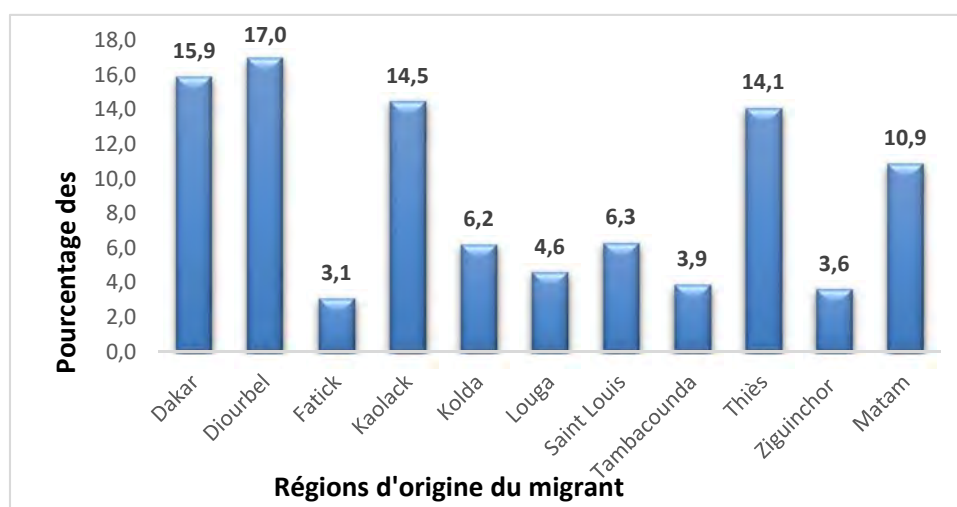
II.3.1. TRANSFERTS SELON LE PROFIL DES MIGRANTS

- **Région d'origine**

Le montant global des transferts des émigrés sénégalais est estimé à environ 936 milliards de francs CFA en 2011. Ce montant représente plus de quatre fois (425,5%) le montant des Investissements Directs Étrangers (220 milliards de FCFA en 2011 selon les chiffres de la DPEE) et près de deux fois (193%) le montant de l'Aide Publique au Développement qui s'élève à environ 500 milliards FCFA en 2011 selon la même source.

Cependant, en dépit de son importance pour le Sénégal, ce montant est inégalement réparti entre les différentes régions du pays comme l'indique le graphique II-3. En effet, l'essentiel des transferts proviennent des migrants originaires de cinq régions : Diourbel (17,0 %), Dakar (15,9 %), Kaolack (14,5 %), Thiès (14,1 %) et Matam (10,9 %) qui contribuent à hauteur de 73% du montant total des transferts des migrants. En revanche, la part des transferts des migrants est moins importante pour les migrants natifs des régions de Fatick (3,1 %), Ziguinchor (3,6 %) et Tambacounda (3,9 %).

Graphique II-3 : Répartition des transferts de fonds par région d'origine du migrant



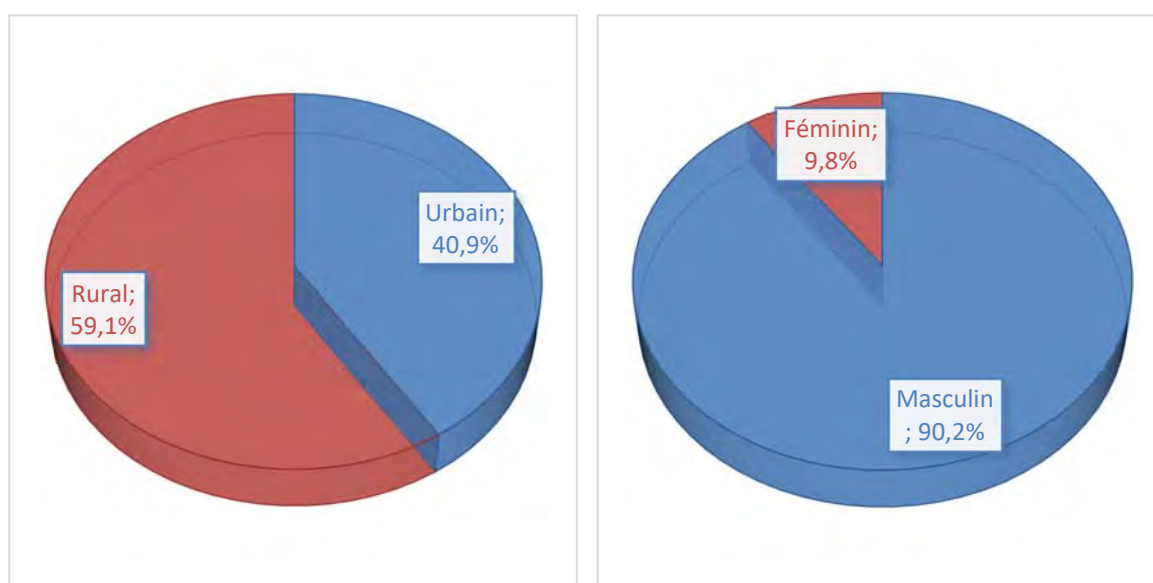
Source : DMC. Enquête sur les transferts des migrants au Sénégal en 2011

- **Milieu d'origine et sexe du migrant**

L'enquête de la DMC révèle que les migrants issus des zones rurales transfèrent 59,1% des fonds aux ménages sénégalais.

Concernant la répartition des transferts selon le sexe, l'analyse montre que l'essentiel des transferts provient des migrants de sexe masculin (90,2 %) alors que les transferts des migrants de sexe féminin ne représentent que 9,8 % des fonds envoyés par l'ensemble des migrants sénégalais (graphique II-4).

Graphique II-4 : Répartition des transferts de fonds par milieu d'origine et par sexe du migrant



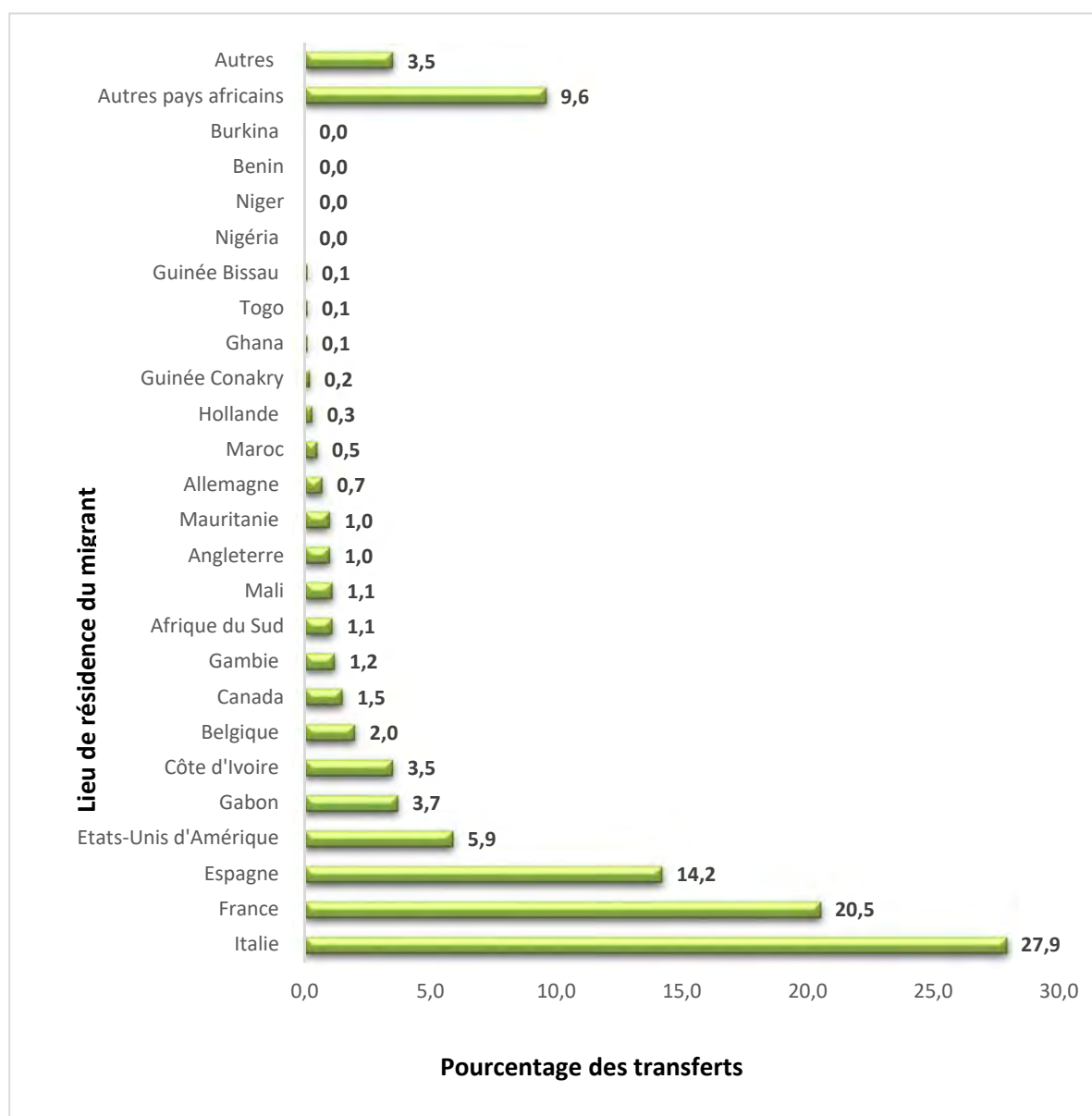
Source : DMC. Enquête sur les transferts des migrants au Sénégal en 2011

- **Lieu de résidence du migrant**

Les résultats de l'enquête de la DMC de 2011 ont montré que les transferts de fonds de la part des migrants internationaux en dehors de l'Afrique sont dominés par ceux provenant d'Italie (27,9 %), de la France (20,5 %) et de l'Espagne (14,2 %) ; soit 62,6 % pour ces trois pays.

Concernant les fonds transférés par les migrants résidant en Afrique, ils sont plus importants pour les migrants résidant au Gabon (3,7 %) et en Côte d'Ivoire (3,5 %). Pour le reste, hormis les migrants vivant en Afrique du Sud, au Mali, en Gambie, en Mauritanie dont les transferts atteignent 1% des fonds, ceux provenant des autres pays africains sont négligeables (graphique II-5).

Graphique II-5 : Répartition des transferts de fonds par lieu de résidence du migrant

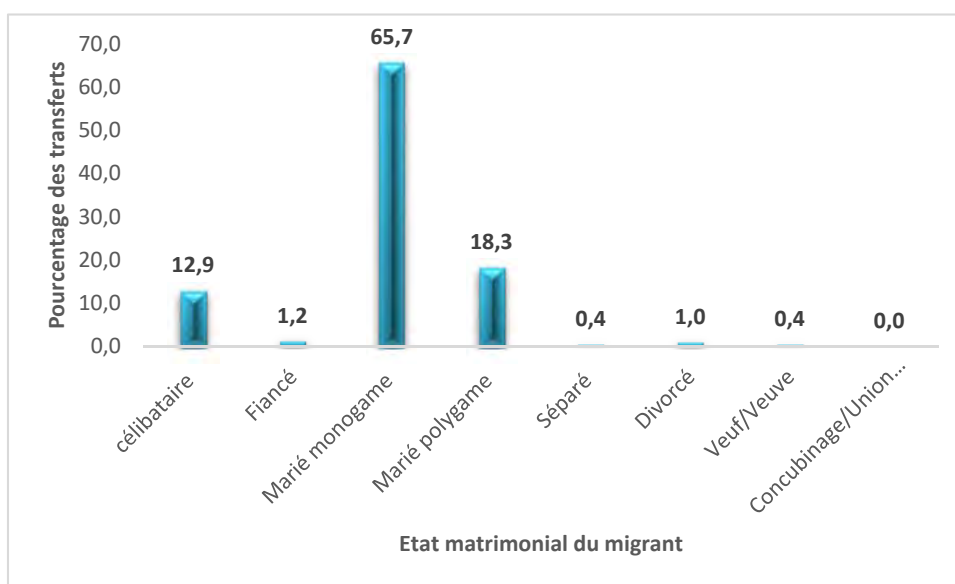


Source : DMC. Enquête sur les transferts des migrants au Sénégal en 2011

• État matrimonial des migrants

Les résultats de l'enquête montrent que ce sont les migrants mariés qui envoient la plus grande part des fonds aux ménages sénégalais. En effet, ils contribuent à hauteur de 84,0 % du montant total des fonds transférés par les migrants. Toutefois, une analyse plus fine montre que, parmi les mariés, ce sont les monogames qui envoient le plus de fonds (65,7 %) que les polygames (18,3 %) (graphique II-6).

Graphique II-6 : Répartition des transferts de fonds par état matrimonial du migrant

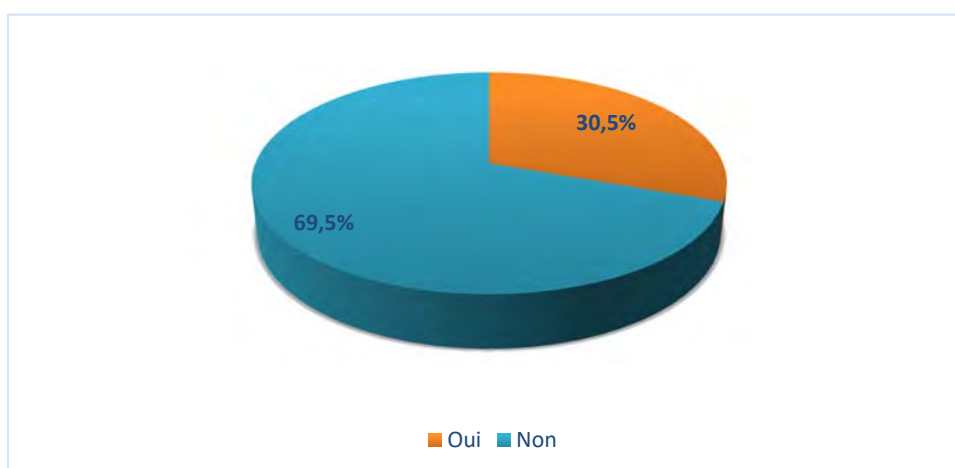


Source : DMC. Enquête sur les transferts des migrants au Sénégal en 2011

II.3.2. TRANSFERTS SELON L'ENVOI OU NON DE BIEN EN NATURE

En plus des fonds qu'ils envoient dans leurs pays d'origine, les migrants font souvent d'autres types de transferts comme les biens en nature. Le graphique suivant donne les parts des transferts des migrants selon qu'ils envoient ou non des biens en nature. Ce sont les migrants qui n'envoient pas des biens en nature qui envoient le plus de fonds. En effet, ils contribuent à hauteur de 69,5 % aux transferts de fonds destinés au Sénégal (graphique II-7).

Graphique II-7 : Répartition des transferts de fonds selon que le migrant envoi ou non des biens en nature



Source : DMC. Enquête sur les transferts des migrants au Sénégal en 2011

Conclusion

Globalement, en ce qui concerne la migration, les données issues du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) de 2013 ne fournissent des informations que sur la migration interne, les caractéristiques sociodémographiques des migrants, les échanges entre le Sénégal et le reste du monde (migration internationale). Ainsi, dans le cadre de ce chapitre, les questions relatives à la migration clandestine n'ont pas été abordées, faute de données, même si, par ailleurs, elles sont actuellement au cœur des problématiques de développement économique et social.

L'enquête sur les envois de fonds des travailleurs sénégalais émigrés a permis d'estimer le volume des transferts des migrants sénégalais en 2011. Elle a permis également d'analyser, entre autres, le profil sociodémographique des migrants pourvoyeurs de ces fonds et l'envoi ou non de biens en nature en plus des transferts de fonds.

En définitive, une connaissance beaucoup plus approfondie du phénomène migratoire relève d'une importance capitale pour l'élaboration des programmes et politiques publiques. Par conséquent, pour analyser la migration sous toutes ses formes, il s'avère nécessaire de mener une enquête nationale sur la migration au Sénégal.

Introduction

L'éducation, facteur d'épanouissement social pour l'homme et de promotion de la compétitivité et de l'innovation pour le développement économique, est reconnue comme un droit universel. A ce titre, le Sénégal s'est engagé à l'instar de la communauté internationale, pour l'accès universel à l'éducation de sa population jeune à l'aube du troisième millénaire. Cet engagement du gouvernement dans le secteur de l'Education est réaffirmé à travers le « Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Ethique et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation » (PAQUET-EF, 2013-2025) dont l'objectif fondamental est l'amélioration de l'accès à l'éducation pour tous et de la qualité de celle-ci. La fin de la première phase du PAQUET coïncide avec l'année de l'adoption de l'agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD) dont l'un à l'occurrence l'ODD4 sur l'éducation.

Dès lors, un suivi régulier des politiques devient une nécessité pour assurer une bonne orientation des politiques éducatives inclusives, équitables et durables ; et une atteinte des objectifs. Ce présent chapitre de la Situation Economique et Sociale du Sénégal en 2016¹⁴ aborde les questions relatives aux besoins de suivi et dresse la situation de l'éducation dans les différents niveaux et cycles d'enseignement aussi bien général que technique.

¹⁴ Pour l'édition de 2016, à l'instar de celles de 2014 et 2015, les groupes d'âge scolaire utilisés ont connu une diffusion par rapport à ceux des années précédentes consécutivement à l'application de la loi abaissant d'une année l'entrée à l'école primaire. Les nouvelles tranches sont déclinées ainsi : 3-5 ans pour le préscolaire, 6-11 ans pour le primaire, 12-15 ans pour le moyen et 16-18 ans pour le secondaire. Cette situation limite la portée de l'analyse dynamique (tendancielle) de certains indicateurs.

III.1. L' ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE

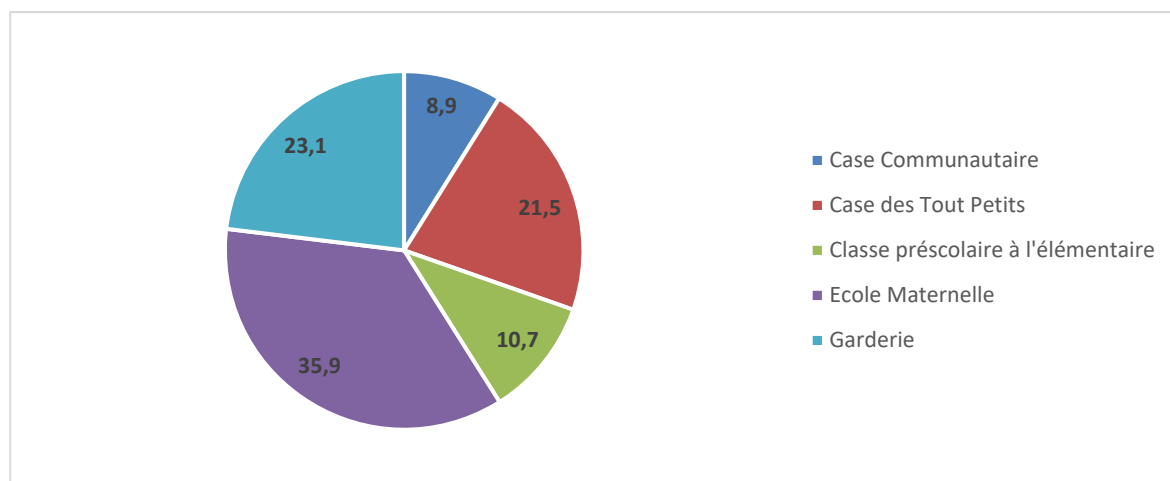
L'enseignement préscolaire est destiné aux enfants de 3 à 5 ans. Elle a pour objectif majeur de préparer l'enfant à aborder avec succès les apprentissages scolaires. Il comprend trois sections : petite, moyenne et grande.

III.1.1. ETABLISSEMENTS ET EFFECTIFS

Entre 2015 et 2016, le réseau des structures de prise en charge de la Petite Enfance est passé de 2993 à 3152 structures soit une augmentation de 5,3%. Globalement, les structures de la Petite Enfance sont plus présentes en zone urbaine (56,9%) qu'en zone rurale (43,1%). La part du Public dans le réseau des établissements du préscolaire est évalué 34,8% contre 44,5% pour le Privé. Le reste est constitué d'établissements Communautaires et Associatifs (20,7%).

Le réseau est constitué de 35,9% d'écoles maternelles, 23,1% de garderies, 21,5% de cases des tout-petits, 10,7% de classes préscolaires à l'élémentaire et de 8,9% de cases communautaires.

Graphique III-1. Répartition des structures du préscolaire par type en 2016



Source : Rapport National sur la Situation de l'Éducation, 2016

La distribution des structures au niveau régional montre que près du tiers des établissements préscolaires sont implantés à Dakar (31,6%) et, dans des proportions moindres, dans les régions de Thiès (12,0%), Ziguinchor (9,6%) et Louga (8,9%).

S'agissant du statut des établissements, la participation du privé est relativement faible dans les régions de Matam (2,8%), de Kédougou (5,3%) et de Sédhiou (5,6%), alors qu'à Dakar, près de 9 établissements sur 10 sont privés.

Tableau III-1. Répartition des structures selon la région en 2016

Région	Nombre d'établissements	Part des établissements Privés (%)	Part de la région (%)
Dakar	997	87,0	31,6
Diourbel	150	38,0	4,8
Fatick	125	34,4	4,0
Kaffrine	62	9,7	2,0
Kaolack	131	29,8	4,2
Kédougou	38	5,3	1,2
Kolda	135	7,4	4,3
Louga	280	10,0	8,9
Matam	71	2,8	2,3
Sédhiou	180	5,6	5,7
St-Louis	185	31,4	5,9
Tambacounda	116	25,0	3,7
Thiès	378	43,7	12,0
Ziguinchor	304	27,0	9,6
SENEGAL	3152	44,4	100

Source : Annuaire statistique (Scolaire) national, 2016

S'agissant de l'effectif des apprenants du préscolaire, il a progressé de 7,7% entre 2015 et 2016, passant de 208 520 à 224 617 apprenants. Les filles représentent 52,3% de l'effectif global du préscolaire, soit quasiment la même proportion qu'en 2015(52,2%). Le milieu rural regroupe 40,3% des élèves. La répartition de l'effectif selon la région met en avant le fait que Dakar (28,9%), Thiès (12,6%), Ziguinchor (9,8%) et Louga (8,9%) regroupent plus de la moitié des apprenants du préscolaire. Par ailleurs, les filles sont majoritaires dans chacune des régions à l'exception de Ziguinchor et de Sédhiou où leur effectif est quasi égal à celui des garçons.

Tableau III-2. Répartition régionale de l'effectif des apprenants du préscolaire en 2016

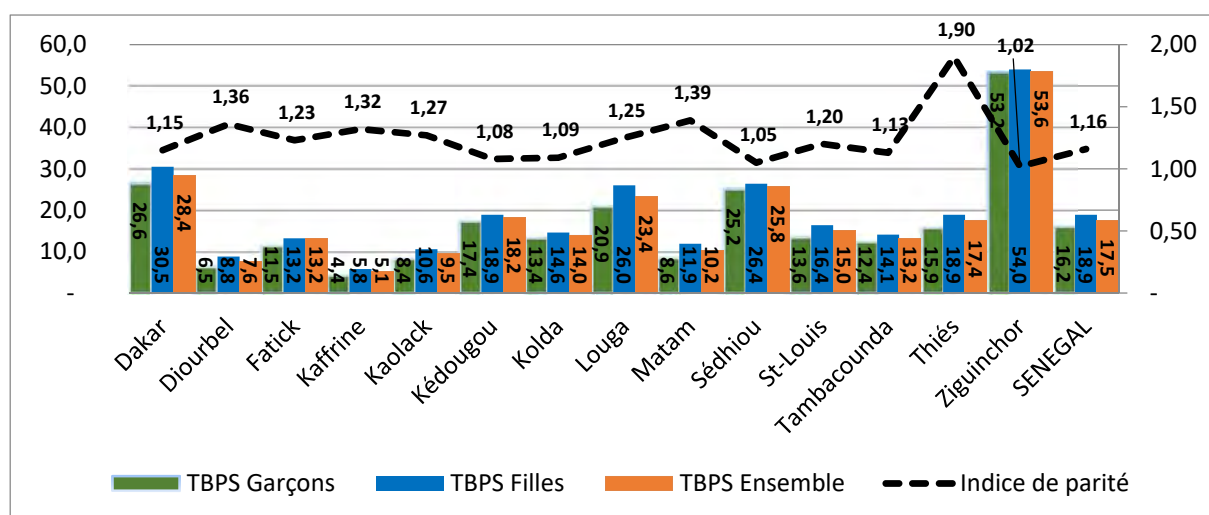
Régions	Effectif	Part (%) de la région dans l'effectif total	Part (%) des filles dans l'effectif de la région	Part (%) du milieu rural dans la région
Dakar	64 950	28,9	51,6	30,4
Diourbel	12 096	5,4	55,4	61,1
Fatick	9 268	4,1	52,8	62,5
Kaffrine	3 568	1,6	56,2	68,2
Kaolack	9 484	4,2	54,5	37,3
Kédougou	2 811	1,3	51,4	61,3
Kolda	10 242	4,6	50,8	40,0
Louga	19 911	8,9	53,7	76,7
Matam	6 166	2,7	56,9	59,0
Sédhiou	12945	5,8	49,7	68,3
St-Louis	12 949	5,8	53,1	38,7
Tambacounda	9 954	4,4	51,8	47,0
Thiès	28 227	12,6	52,8	44,9
Ziguinchor	22 046	9,8	49,9	56,0
SENEGAL	224 617	100,0	52,3	40,3

Source : Annuaire statistique (Scolaire) national, 2016

III.1.2. L'INTENSITE DE LA PRESCOLARISATION

Le taux brut de préscolarisation (TBPS) est une mesure de la participation des enfants dans le préscolaire. C'est un indicateur utilisé pour mesurer le degré de fréquentation du préscolaire. Il est égal au rapport entre le nombre total d'inscrits au préscolaire indépendamment de l'âge sur la population scolarisable à ce cycle (3 à 5 ans). De 2015 à 2016, le TBPS a augmenté de 0,7 point de pourcentage, en passant de 16,8% à 17,5%. Il est plus élevé chez les filles (18,9%) que chez les garçons (16,2%), quelle que soit la région, comme le montre l'indice de parité. La fréquentation du préscolaire est plus faible dans les régions de Kaffrine (5,1%), Diourbel (7,6%), Kaffrine (5,1%), Kaolack (9,5%) et Matam (10,2%). Elle est plus accentuée à Dakar et à Ziguinchor avec des TBPS respectifs de 28,4% et 53,6%.

Graphique III-2. Taux brut de préscolarisation (TBPS) et indice de parité en 2016



Source : Rapport national sur la Situation de l'Éducation, 2016

III.2. L' ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

Dans l'enseignement élémentaire, la tranche d'âge 6-11 ans constitue la demande potentielle d'éducation ou population scolarisable.

L'enseignement élémentaire Il est articulé autour de six niveaux : le cours d'initiation (CI), le cours préparatoire (CP), les cours élémentaires (1ère et 2e année) et les cours moyens (1ère et 2e année). Il est sanctionné par le Certificat de Fin d'Études élémentaires (CFEE).

III.2.1. L'OFFRE ET LA CAPACITE D'ACCUEIL DU PRIMAIRE

Le réseau des structures responsables d'enseignement primaire est chiffré à 9827 établissements en 2016 contre 9549 en 2015 et la part du Public représente 84,7% des écoles. L'examen de la couverture des niveaux d'études dans les écoles montre

une présence d'écoles à cycle incomplet à un niveau encore important (47,1%). Ces dernières sont moins rencontrées en zone urbaine (21,8%) qu'en zone rurale (56,9%).

Concernant les salles de classe, entre 2015 et 2016, leur nombre a connu une augmentation de 1912 unités, passant de 53 983 à 55 895. Au niveau régional, de fortes disparités apparaissent dans la capacité d'accueil des élèves entre les régions. Partout, sauf à Dakar (58,6%), la part du Non Public dans les salles de classe est largement inférieure à celle du Public. Les plus faibles proportions de salles du Non Public sont enregistrées dans les régions de Matam (2,1%), de Kaffrine (2,4%) et de Kédougou (2,8%).

Tableau III-3. Répartition des écoles et salles de classes selon le statut et la région

Région	Etablissements				Salles de classe		
	Nombre d'établissements	Part des établissements à cycle incomplet dans la région (%)	Part du secteur public dans la région (%)	Part de la région dans le nombre global (%)	Nombre de salles de classe	Part du secteur public dans la région (%)	Part de la région dans le nombre global (%)
Dakar	1427	17,2	30,0	14,5	11260	41,4	20,1
Diourbel	626	51,0	81,3	6,4	3650	80,1	6,5
Fatick	685	31,1	94,3	7,0	4205	94,9	7,5
Kaffrine	492	64,4	98,6	5,0	2101	97,6	3,8
Kaolack	729	38,0	93,6	7,4	4455	93,0	8,0
Kédougou	283	74,6	98,9	2,9	996	97,2	1,8
Kolda	739	65,5	99,1	7,5	3135	97,5	5,6
Louga	899	69,2	96,9	9,1	3820	94,8	6,8
Matam	425	43,1	97,9	4,3	2522	97,9	4,5
Sédhiou	488	63,3	97,7	5,0	2483	97,0	4,4
St-Louis	786	46,8	96,9	8,0	4374	95,9	7,8
Tambacounda	723	78,4	96,8	7,4	2567	94,7	4,6
Thiès	1054	31,1	86,4	10,7	7013	84,9	12,5
Ziguinchor	471	39,9	90,4	4,8	3314	88,7	5,9
SENEGAL	9827	47,1	84,7	100,0	55895	82,0	100,0

Source : Rapport national sur la Situation de l'Éducation, 2016

III.2.2. LES GROUPES PEDAGOGIQUES

Les groupes pédagogiques sont constitués principalement de Classes à Flux unique (69,6%) et de Classes multigrades (25,3%) soit 95% dans l'ensemble. Le reste est constitué de Classes à Double Flux qui constituent une stratégie alternative pour répondre à la demande croissante d'éducation dans les zones à forte concentration de populations.

La répartition selon la région, montre que les classes multigrades sont très présentes à Kaffrine où elles constituent plus de la moitié des classes tandis que le système de Double Flux est plus présent dans la région de Thiès.

Tableau III-4. Répartition des groupes pédagogiques selon la région

Région	Nombre total de groupes pédagogiques	Part des classes multigrades	Part des doubles flux	Part des flux simples
Dakar	11 435	11,1	8,4	80,6
Diourbel	3 682	29,1	3,0	67,9
Fatick	4 157	26,3	1,2	72,5
Kaffrine	2 278	55,5	0,4	44,0
Kaolack	4 511	26,6	4,6	68,8
Kédougou	1 162	44,4	0,4	55,2
Kolda	3 470	40,8	4,7	54,5
Louga	3 991	43,0	0,2	56,8
Matam	2 411	35,5	2,4	62,0
Sédhiou	2 496	15,0	2,5	82,5
St-Louis	4 747	27,0	3,2	69,8
Tambacounda	2 884	41,3	6,4	52,2
Thiès	7 388	15,1	12,5	72,4
Ziguinchor	3 037	7,7	1,2	91,2
SENEGAL	57 649	25,3	5,1	69,6

Source : Annuaire statistiques, 2016

III.2.3. LES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE

L'école publique constitue le cadre de vie où les enfants passent la majeure partie de leur temps. Par conséquent un cadre garantissant une existence favorable à leur épanouissement est important. Pour apprécier les conditions d'apprentissage des enfants dans les écoles publiques, l'accent est mis sur le niveau d'équipement des écoles en termes de disponibilité de manuels scolaires, de présence de points ou sources d'eau, de latrine, de clôture et de l'accès à l'électricité.

Au niveau national, en 2016, sept écoles sur dix (72,8%) disposent de latrines (toilettes). Cependant, dans les régions de Kédougou (45,0%), Kolda (54,8%) et Tambacounda (58,6%) au moins quatre écoles sur dix n'en disposent pas.

S'agissant l'accès à l'eau, le pourcentage d'écoles disposant de points d'eau s'élève à 67,0%. Il est noté aussi que, près de la moitié (53,6%) ne disposent pas de point d'eau potable (eau courant ou forage). Dans les régions de Dakar (91,6%), de Fatick (86,8%), de Kaolack (83,0%), de Ziguinchor (81,2%), de Thiès (80,0%) plus de huit écoles sur dix disposent de points d'eau. Par contre, la proportion d'écoles disposant d'un point d'eau potable demeure relativement faible au niveau national et surtout dans les régions du Sud et du Sud-Est.

Pour ce qui est de l'accès à l'électricité, la proportion des établissements ayant accès à l'électricité est estimée à 23,7% en 2016. Hormis la région de Dakar (87,1%), le niveau d'accès à l'électricité des écoles primaire reste relativement faible et particulièrement à Kolda (6,6%), à Kaffrine (9,9%), à Kolda (6,6%) et à Tambacounda (10,1%).

En outre, il faut noter que les écoles disposant de clôture ne représentent qu'un peu plus du tiers des établissements publics au niveau national (38,5%). La situation de Dakar où 9 écoles sur dix sont clôturées contraste fortement avec le reste du pays. Dans des régions comme Kolda et Tambacounda, plus de quatre cinquième des établissements sont sans clôture.

Tableau III-5. Environnement physique des écoles publiques selon la région (en %)

Région	Point d'eau	eau potable	Electricité	Clôture	Latrine
Dakar	91,6	90,0	87,1	94,2	88,5
Diourbel	77,2	75,0	19,3	65,6	34,2
Fatick	86,8	65,0	27,2	84,7	35,9
Kaffrine	73,8	71,8	9,9	80,0	34,2
Kaolack	83,0	79,3	18,9	74,9	27,3
Kédougou	33,6	32,1	16,4	45,0	27,9
Kolda	49,3	7,4	6,6	54,8	19,0
Louga	62,9	61,4	16,0	68,8	43,5
Matam	60,8	60,3	28,8	84,6	60,6
Sédhiou	50,1	8,0	13,4	70,6	28,3
St-Louis	63,8	56,0	29,7	68,8	44,1
Tambacounda	36,3	22,7	10,1	58,6	20,3
Thiès	80,0	72,2	33,7	85,1	47,1
Ziguinchor	81,2	41,5	29,6	83,3	41,5
SENEGAL	67,0	53,6	23,7	72,8	38,5

Source : Rapport national sur la Situation de l'Éducation, 2016

Concernant la disponibilité de manuels scolaires, l'objectif est de doter tous les élèves d'un manuel pour chaque discipline fondamentale soit deux manuels (Calcul et Lecture) pour les élèves de CI-CP et cinq manuels (Calcul, Lecture, Histoire, Géographie et Science d'Observation) pour ceux de CE1-CE2 et de CM1-CM2. En 2016, le ratio manuels/élève qui mesure le nombre de manuels par élèves s'est légèrement amélioré, comparativement à 2015. Il est estimé à 2,1 pour le CI-CP, 3,3 pour CE1-CE2 et 3,0 pour CM1-CM2. Selon les régions, Dakar et Fatick sont plus en phase avec les objectifs, tandis que les élèves de Kolda et Sédhiou sont les moins dotés en manuels.

Tableau III-6. Ratio manuels/élève scolaires dans le Public selon la région

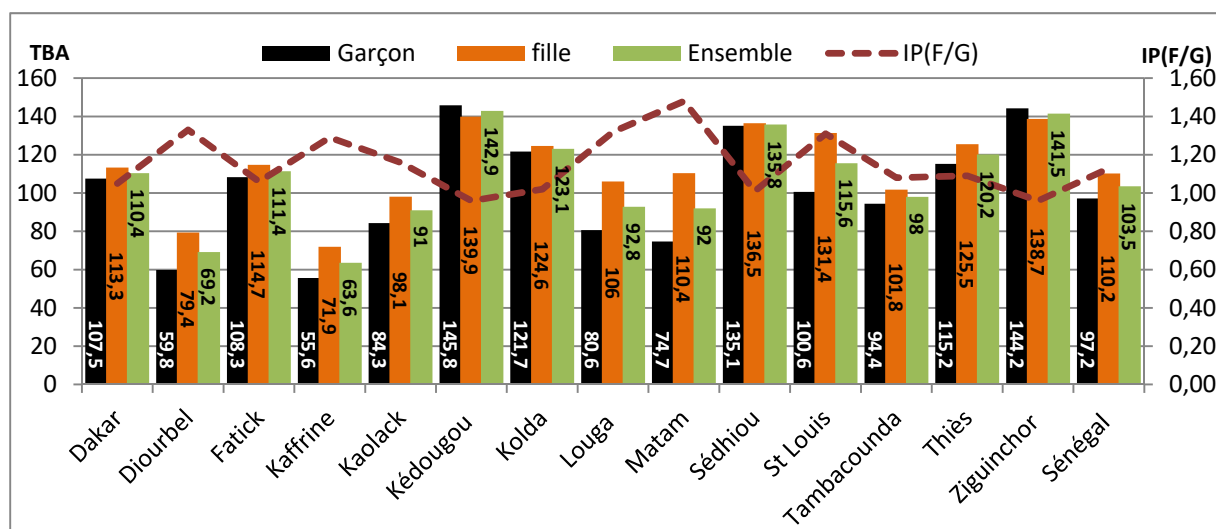
Région \ Niveau	CI-CP	CE1-CE2	CM1-CM2
Dakar	2,2	3,2	4,9
Diourbel	1,8	3,1	2,4
Fatick	2,4	4,0	3,4
Kaffrine	2,7	3,9	2,4
Kaolack	2,3	3,6	2,6
Kédougou	2,4	3,9	2,3
Kolda	1,9	2,9	1,4
Louga	1,8	3,7	2,9
Matam	2,1	3,6	2,5
Sédhiou	2,4	3,3	1,5
St-Louis	1,8	3,4	2,5
Tambacounda	1,5	2,4	1,4
Thiès	2,1	3,2	2,2
Ziguinchor	2,4	3,7	3,3
SENEGAL	2,1	3,3	3,0

Source : Rapport national sur la Situation de l'Éducation, 2016

III.2.4. L'ACCES AU PRIMAIRE ET L'INTENSITE DE LA FREQUENTATION SCOLAIRE

L'accès à l'école primaire est mesuré à partir du taux brut d'admission (TBA) et l'intensité de la fréquentation à partir du taux brut de scolarisation. Le TBA indique le nombre d'enfants nouvellement admis au CI, rapporté à la population ayant l'âge légal de fréquenter la première année de l'élémentaire. En 2016, le TBA a atteint un niveau de 103,5% (110,2% chez les filles et 97,2% pour les garçons). Comme le montre l'indice de parité, le TBA des filles est partout plus élevé sauf à Kédougou et à Ziguinchor.

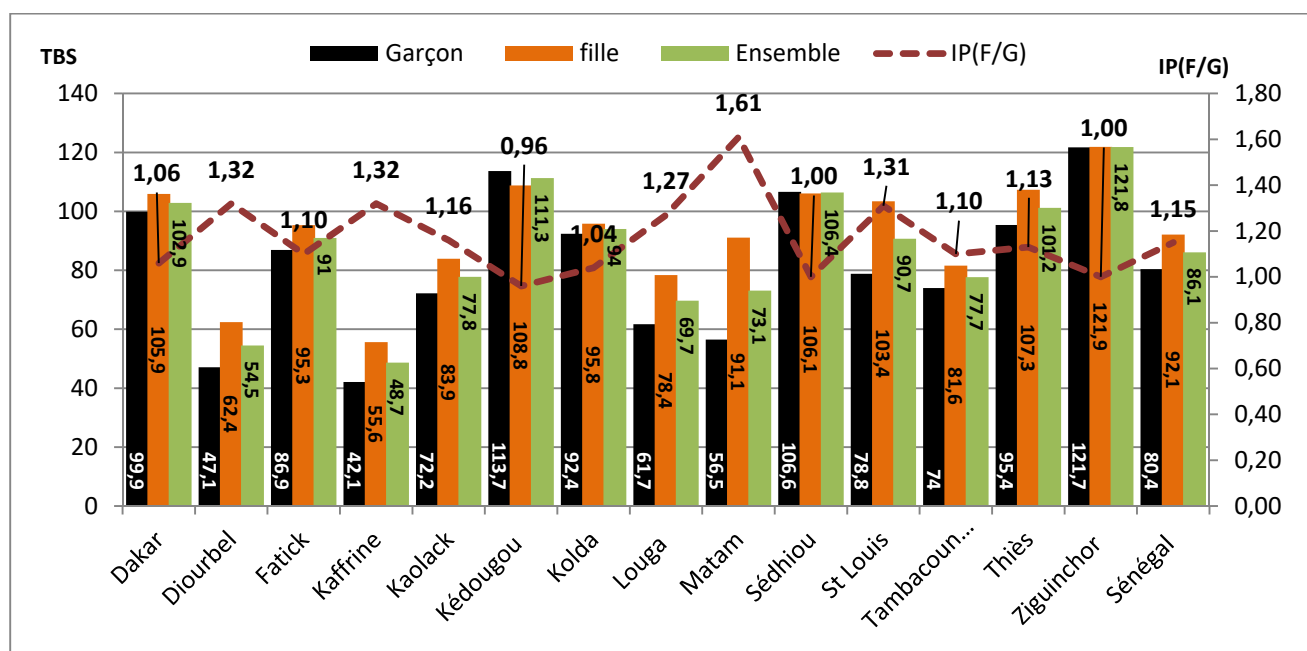
Graphique III-3. Taux brut d'admission au primaire selon le sexe et la région en 2016



Source : Rapport national sur la Situation de l'Éducation, 2016

S'agissant du taux brut de scolarisation au primaire (TBS), c'est le rapport entre les effectifs inscrits et la population en âge de fréquenter le primaire. Le TBS de l'élémentaire est passé de 86,4% en 2015 à 86,1% en 2016. Au niveau régional, la scolarisation est plus importante à Ziguinchor (121,8%), Kédougou (111,3%), Sédhiou (106,4%) et Dakar (102,9%). Les plus faibles TBS sont notés dans les régions de Kaffrine (48,7%), Diourbel (54,5%) et de Louga (69,7%). L'analyse de l'indice de parité montre que la scolarisation au primaire est plus intense chez les filles (92,1%), comparativement aux garçons (80,4%), dans toutes les régions, excepté les régions de Kédougou et Sédhiou.

Graphique III-4. Taux brut de scolarisation au primaire selon le sexe et la région en 2016



Source : Rapport National sur la Situation de l'Éducation, 2016

III.2.5. L'EFFICACITE INTERNE DU SYSTEME EDUCATIF AU PRIMAIRE

L'efficacité interne du système est appréciée à travers les taux de promotion, de redoublement et d'abandon qui permettent d'avoir aussi une appréciation sur les efforts à fournir pour maintenir les enfants jusqu'à l'achèvement du cycle primaire.

En 2016, le taux de promotion dans l'enseignement primaire, tous niveaux confondus est évalué à 86,3% (86,7% pour les filles et 85,9% pour les garçons). Le niveau d'abandon estimé à 9,8% demeure toujours élevé, soit une hausse de 0,2 points de pourcentage par rapport à 2015.

L'analyse par région met en évidence l'ampleur du redoublement dans les régions de Matam (4,8%), Kolda (4,7%) et de Fatick (4,5%) et celle de l'abandon dans les régions de Diourbel (15,3%), de Tambacounda (14,8%), de Sédhiou (14,2%) et de Kaolack (14,1%).

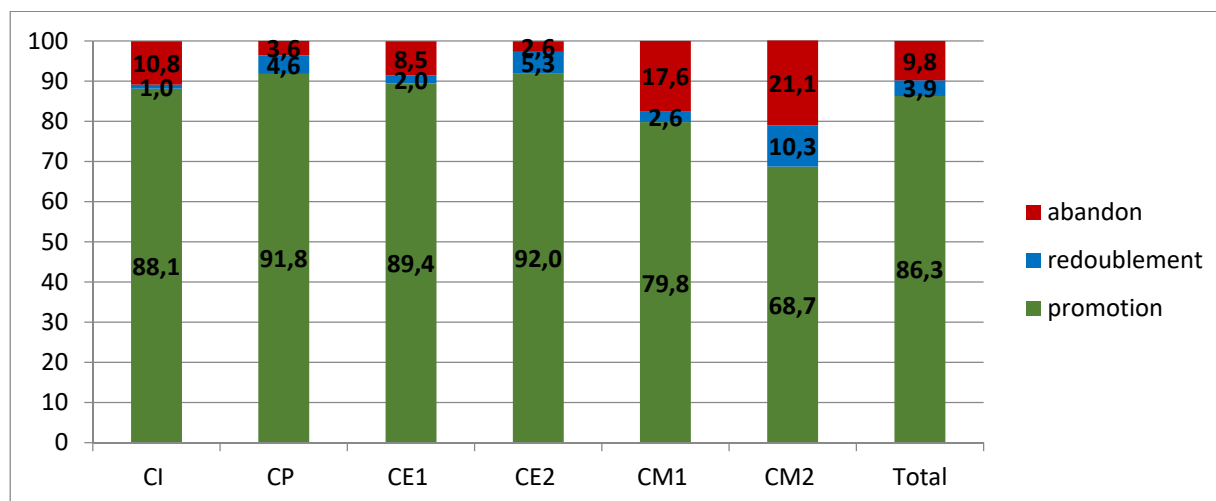
Tableau III-7. Répartition des flux par région dans le primaire en 2015

Région/Niveau	PROMOTION (%)			REDOUBLEMENT (%)			ABANDON (%)		
	Garçon	Fille	ensemble	Garçon	Fille	ensemble	Garçon	Fille	ensemble
Dakar ¹⁵	85,9	88,3	87,2	4,1	3,7	3,9	10,0	8,0	9,0
Diourbel	82,9	81,7	82,2	2,4	2,5	2,5	14,7	15,8	15,3
Fatick	85,6	85,2	85,4	4,5	4,5	4,5	9,9	10,3	10,1
Kaffrine	90,2	86,8	88,5	2,5	3,1	2,8	7,3	10,1	8,7
Kaolack	81,9	82,4	82,1	3,5	4,0	3,7	14,7	13,6	14,1
Kédougou	82,6	83,7	83,2	3,6	4,3	4,0	13,8	12,1	12,9
Kolda	80,8	83,5	82,4	5,0	4,6	4,7	14,3	11,9	12,9
Louga	90,3	91,4	90,9	4,3	3,9	4,1	5,4	4,6	5,0
Matam	89,3	90,9	90,1	4,9	4,6	4,8	5,8	4,5	5,1
Sédhiou	81,9	80,8	81,4	4,2	4,5	4,4	13,8	14,6	14,2
Saint-Louis	85,0	85,3	85,2	4,1	3,8	3,9	10,9	10,9	10,9
Tambacounda	83,3	82,7	83,0	2,2	2,1	2,2	14,5	15,2	14,8
Thiès	86,9	88,3	87,6	3,5	3,5	3,5	9,6	8,1	8,9
Ziguinchor	89,9	89,3	89,6	3,8	3,7	3,8	6,3	7,0	6,6
Sénégal	85,9	86,7	86,3	3,9	3,8	3,9	10,2	9,5	9,8

Source : Rapport national sur la Situation de l'Education, 2016

Par ailleurs, il est noté que les taux de promotion les plus élevés sont ceux du CP (91,8%) et du CE2 (92,0%), alors que les taux d'abandons les plus élevés sont plus notés en classe de CM2 (21,1%), de CM1 (17,6%) et de CI (10,8%). Pour ce qui est du redoublement, il est plus fréquent dans les classes de CM2 (10,3%) et de CE2 (5,3%).

Graphique III-5. Répartition (%) des flux par niveau dans le primaire en 2015



Source : Rapport national sur la Situation de l'Education, 2016

¹⁵ Moyenne des taux des trois IA de Dakar, Rufisque et Pikine-Guédiawaye

III.2.6. L'ACHEVEMENT DU CYCLE ELEMENTAIRE ET LA REUSSITE AU CERTIFICAT DE FIN D'ETUDES ELEMENTAIRES (CFEE)

L'achèvement du primaire est l'un des principaux objectifs de la politique de scolarisation universelle. Dans sa nouvelle Lettre de Politique sectorielle, le Sénégal s'est fixé comme objectif l'atteinte d'un taux d'achèvement de 100%.

En 2016, le taux d'achèvement est estimé à 59,9% contre 60,9% en 2015. Le taux d'achèvement des filles (65,8%) est plus élevé que celui des garçons (54,3%), quelle que soit la région excepté les régions de Kédougou et de Sédhiou. De fortes disparités sont également notées entre les régions et les taux d'achèvement les plus élevés sont observés dans les régions de Kédougou (88,2%), de Ziguinchor (86,7%), de Dakar (75,9%) et de Sédhiou (72,6%).

Concernant le Certificat de Fin d'Études élémentaires (CFEE) qui est le diplôme parachevant les études primaires, sur 269 953 candidats en 2015, 157 377 sont admis, soit un taux de réussite de 58,3% contre 38,0% en 2015. L'analyse selon la région montre que plus de la moitié des candidats au CFEE ont réussi excepté pour les régions de Tambacounda (47,1%), de Kédougou (42,3%), de Sédhiou (40,1%) et de Kolda (38,8%),. L'analyse selon le sexe, montre que le taux de réussite des garçons est partout supérieur à celui des filles sauf dans les régions de Dakar, de Matam et de Saint Louis. Au niveau national, le taux de réussite de filles se rapproche sensiblement de celui des hommes, soit 57,8% et 58,9% respectivement.

Tableau III-8 : Taux de réussite au CFEE et taux d'achèvement au primaire selon la région en 2016

Région	Taux d'achèvement			Taux de réussite au CFEE		
	Garçon	filles	Ensemble	filles	Garçon	Ensemble
Dakar	71,7	79,9	75,9	72,7	71,3	72,1
Diourbel	27,3	38,7	32,9	55,0	59,5	56,9
Fatick	55,0	68,8	61,6	59,2	59,9	59,5
Kaffrine	27,0	38,1	32,4	51,3	55,9	53,3
Kaolack	47,7	59,0	53,1	50,8	54,7	52,6
Kédougou	90,8	85,4	88,2	39,1	45,2	42,3
Kolda	64,5	68,9	66,6	36,9	40,7	38,8
Louga	41,5	54,3	47,6	51,2	53,3	52,1
Matam	34,4	62,0	47,6	51,6	51,3	51,5
Sédhiou	73,1	71,9	72,6	38,4	41,6	40,1
St Louis	49,5	70,1	59,5	59,9	59,8	59,8
Tambacounda	52,2	59,9	55,9	46,4	48,0	47,1
Thiès	62,6	78,1	70,0	60,5	62,0	61,1
Ziguinchor	85,1	88,5	86,7	68,4	68,4	68,4
Sénégal	54,3	65,8	59,9	57,8	58,9	58,3

Source : Rapport national sur la Situation de l'Éducation, 2016

III.3. L' ENSEIGNEMENT MOYEN

L'enseignement moyen fait suite à celui du primaire. Il a pour but de développer les capacités d'observation, d'expérimentation, d'analyse, de synthèse, de jugement et de création des élèves, mais aussi de compléter leur éducation sociale, morale et civique.¹⁶ La fin de l'enseignement moyen est sanctionnée par le Brevet de fin d'études moyennes (BFEM).

III.3.1. LES ETABLISSEMENTS ET EFFECTIFS DU MOYEN

Le réseau d'offre de l'enseignement moyen est passé de 1842 établissements en 2015 à 1932 en 2016 pour un effectif total de 747103 élèves. Le réseau est constitué majoritairement d'établissements publics, qui représentent 61,6% de l'offre globale. La prépondérance des établissements publics est notée dans toutes les régions à l'exception de Dakar. Dans cette région où l'offre en enseignement moyen représente 25,7% de l'offre nationale, les structures sont principalement privées (76,3%). Au niveau national, plus de la moitié des élèves de l'enseignement moyen sont des filles soit 51,9%. Cette supériorité numérique des filles dans l'effectif du moyen est plus notable dans les régions de Matam (57,9%), Saint-Louis (55,3%), Dakar (54,0%) et Diourbel (53,8%). Par contre, dans les régions de Kédougou et Sédhiou, la proportion des filles dans l'effectif du moyen est respectivement de 39,1% et de 41,7%. La répartition des effectifs laisse apparaître un poids important de Dakar et de Thiès qui représentent respectivement 25,7% et 16,3% de l'effectif global.

Tableau III-9. Répartition régionale des établissements et des effectifs en 2016

Région	Nombre d'établissements	Part du secteur public dans la région (%)	Part de la région dans le nombre global (%)	Effectif total	Proportion de fille dans l'effectif global	Part de la région dans l'effectif global
Dakar	497	23,7	25,7	191998	54,0	25,7
Diourbel	85	61,2	4,4	42152	53,8	5,6
Fatick	142	70,4	7,3	54793	52,0	7,3
Kaffrine	42	90,5	2,2	13929	50,0	1,9
Kaolack	145	75,2	7,5	59561	51,7	8,0
Kédougou	35	97,1	1,8	8963	39,1	1,2
Kolda	100	83,0	5,2	32454	45,6	4,3
Louga	110	79,1	5,7	34622	53,0	4,6
Matam	84	95,2	4,3	23819	57,9	3,2
Sédhiou	90	77,8	4,7	30178	41,7	4,0
St-Louis	126	85,7	6,5	52381	55,3	7,0
Tambacounda	77	76,6	4,0	24090	48,1	3,2
Thiès	257	56,8	13,3	122086	53,3	16,3
Ziguinchor	142	75,4	7,3	56077	47,8	7,5
SENEGAL	1932	61,6	100	747 103	51,9	100

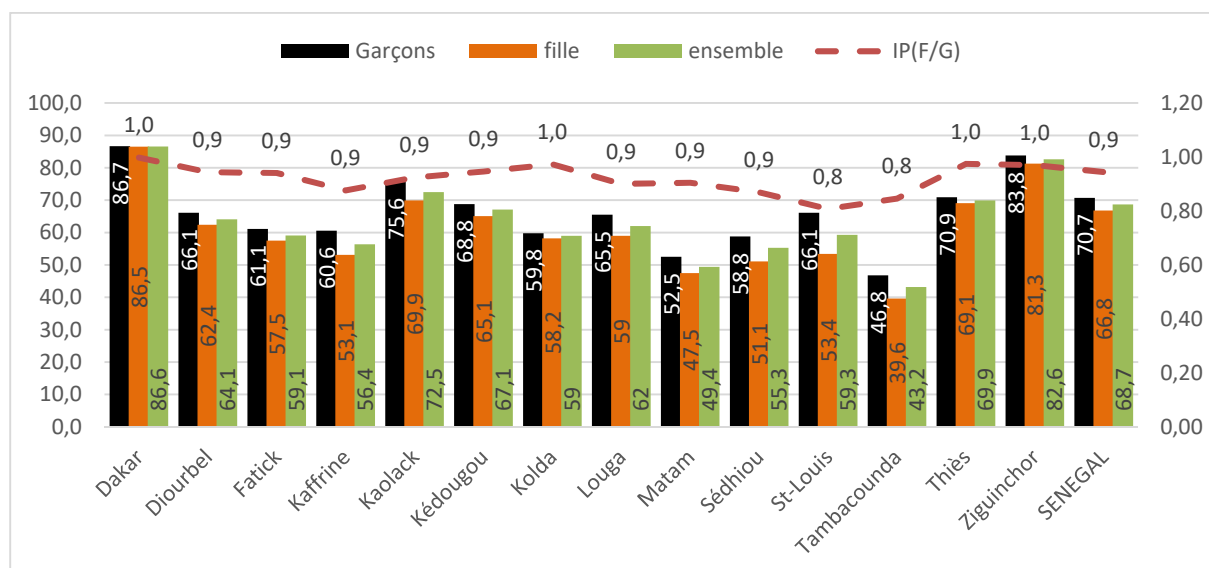
Source : Annuaire statistique, 2016

¹⁶ <http://www.education.gouv.sn>

III.3.2. LA TRANSITION ET L'INTENSITE DE LA SCOLARISATION

L'accès à l'enseignement moyen est mesuré par le taux de transition du CM2 à la Sixième, qui est la proportion d'élèves de la classe de CM2 de l'année précédente qui passent en classe de sixième des collèges l'année suivante. En 2015-2016, le taux de transition CM2-6ème est estimé à 68,7% au niveau national. Ce taux est de 70,7 % chez les garçons et de 66,8% pour les filles, soit une différence de 3,9 points de pourcentage. Au niveau régional, la situation diffère fortement selon les régions. Les plus forts taux sont enregistrés dans les régions de Dakar (86,6%), de Ziguinchor (82,6%), de Kaolack (72,5%) et de Thiès (69,9%). A l'opposé, les régions de Tambacounda, de Sédhiou et de Kaffrine se distinguent par leurs faibles taux de transition estimés respectivement à 43,2%, 55,3% et 56,4%. L'analyse de l'Indice de parité montre que le taux de transition des garçons est plus élevé que celui des filles dans la majeure partie des régions.

Graphique III-6. Taux de transition CM2-6ème selon le sexe et la région en 2015-2016

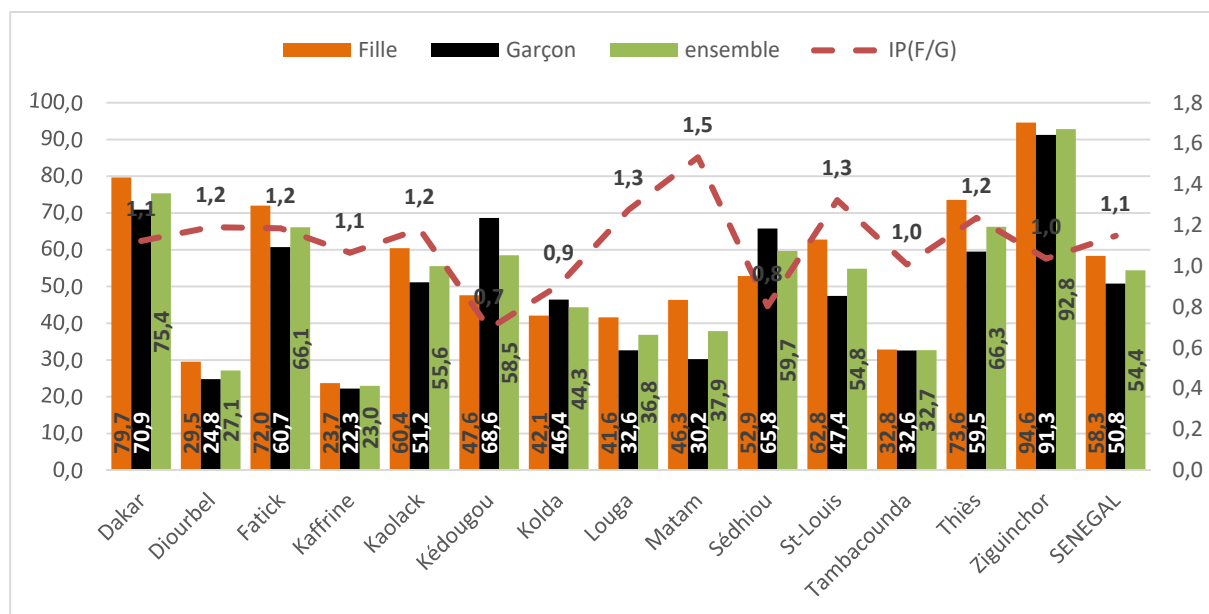


Source : Rapport national sur la Situation de l'Éducation, 2016 et annuaires statistiques de 2015 et de 2016

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) du cycle moyen qui est le rapport entre les effectifs inscrits et la population scolarisable au moyen est estimé à 54,4 % en 2016, soit une baisse de 4,5 points de pourcentage par rapport à 2015. Le TBS est utilisé pour mesurer l'intensité de la fréquentation dans ce cycle. Au niveau national, le TBS des filles évalué à 58,3%, est supérieur à celui des garçons qui est de 50,8 %. De même, l'analyse par région montre que les régions de Kaffrine (23,0%), Diourbel (27,1%), Tambacounda (32,7%), Louga (36,8%), Matam (37,9%) et Kolda (44,3%) font face à un niveau relativement faible de fréquentation scolaire du moyen avec des TBS inférieurs au taux national alors que les régions de Ziguinchor (92,8%),

Dakar (75,4%), Thiès (66,3%) et Fatick (66,1%) se particularisent par un fort niveau de fréquentation du moyen avec des TBS qui dépassent de 10 points le TBS national.

Graphique III-7 : Taux brut de scolarisation au moyen par région et par sexe en 2016



Source : Rapport national sur la Situation de l'Éducation, 2016

III.3.3. L'EFFICACITE INTERNE DANS LE CYCLE MOYEN

L'efficacité interne dans le cycle moyen est analysée à partir des taux de promotion, de redoublement et d'abandon.

Le taux de promotion est estimé au niveau national en 2015 à 65,9% dont 65,2% pour les garçons et 66,6% pour les filles. Ce taux a connu une baisse de 2,3 points de pourcentage par rapport à 2014. Par contre, le taux d'abandon a enregistré une légère augmentation en passant de 10,3% en 2014 à 11,5 % en 2015. Il est plus élevé chez les garçons (12,2 % contre 10,8 chez les filles). Le taux de redoublement se situe à 22,6 % en 2015 contre 21,6% en 2014, soit une légère augmentation (0,6 point de pourcentage). L'analyse selon le sexe montre que le niveau de redoublement du moyen est presque le même pour les filles et les garçons (respectivement 22,7 % et 22,6 %).

L'analyse au niveau régional laisse entrevoir des disparités entre les régions. Les régions de Sédhiou (31,6%), de Fatick (27,9%), de Ziguinchor (27%), de Kaolack (25,8%) et de Kolda (25,5%) ont enregistré les taux de redoublement les plus élevés, tandis que l'abandon est plus récurrent dans les régions de Kédougou (22,1%), de Sédhiou (16,4%) et de Kolda (15%). Par ailleurs, les taux de promotion les plus élevés sont enregistrés dans les régions de Dakar (72,4%) et de Thiès (68,3 %).

Tableau III-10 : Répartition des taux de flux par région dans le moyen secondaire en 2015

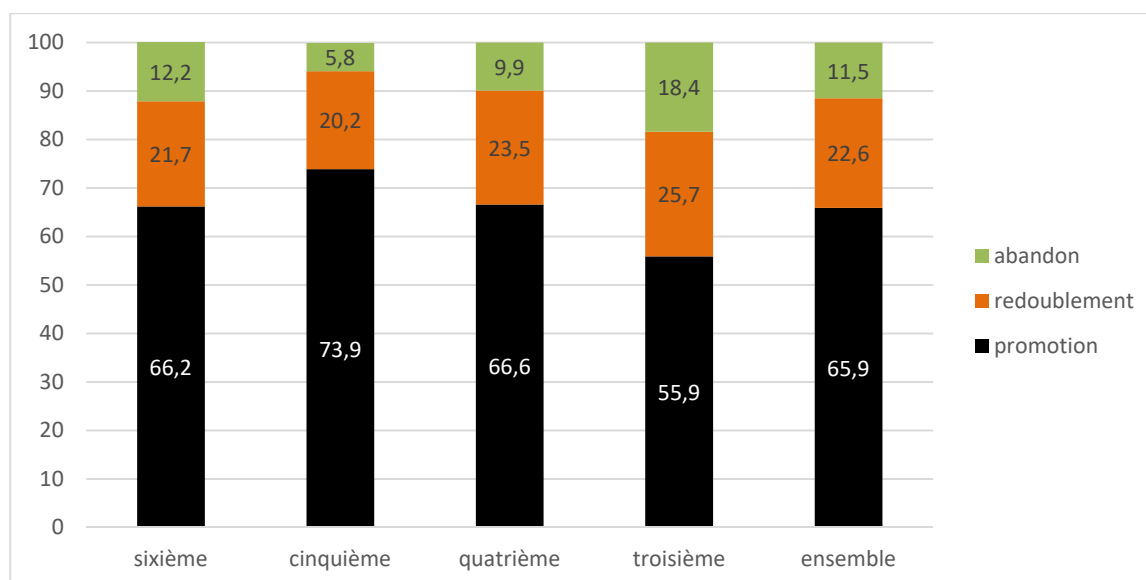
Région	PROMOTION			REDOUBLEMENT			ABANDON		
	Fille	Garçon	Ensemble	Fille	Garçon	Ensemble	Fille	Garçon	Ensemble
Dakar	75,0	69,5	72,4	16,5	17,6	17,0	8,5	2,9	10,6
Diourbel	65,1	66,9	66,0	23,4	22,4	22,9	11,4	10,7	11,1
Fatick	62,5	63,0	62,7	27,8	28,0	27,9	9,7	9,1	9,4
Kaffrine	61,3	66,7	64,0	22,1	22,2	22,1	16,6	11,1	13,9
Kaolack	60,4	62,8	61,6	26,5	25,1	25,8	13,1	12,1	12,6
Kédougou	49,2	55,6	53,1	23,9	25,3	24,8	26,9	19,1	22,1
Kolda	57,5	61,2	59,6	26,3	24,7	25,5	16,1	14,0	15,0
Louga	66,8	64,3	65,6	20,3	19,5	19,9	13,0	16,2	14,5
Matam	60,8	63,2	61,8	24,6	24,5	24,6	14,6	12,3	13,6
Sédhiou	49,6	53,8	52,1	33,3	30,4	31,6	17,1	15,9	16,4
Saint-Louis	64,2	63,9	64,0	24,4	20,7	22,7	11,4	15,5	13,3
Tambacounda	62,8	61,8	62,3	23,0	23,4	23,2	14,2	14,7	14,5
Thiès	68,7	67,9	68,3	22,4	22,1	22,3	8,9	10,0	9,4
Ziguinchor	65,9	64,3	65,1	26,9	27,0	27,0	7,2	8,6	8,0
Sénégal	66,6	65,2	65,9	22,7	22,6	22,6	10,8	12,2	11,5

Source : Rapport national sur la Situation de l'Éducation, 2016

Au niveau du cycle moyen, la répartition par année d'étude révèle qu'en 2015, la déperdition scolaire a plus affecté les classes de troisième pour lesquelles le taux de promotion est de 55,9% alors que plus du quart des élèves (25,7%) ont redoublé et que 18,4% ont abandonné pour cette classe.

De même, le taux de redoublement demeure aussi élevé pour la classe de quatrième pour lequel 23,5% des élèves ont redoublé. Concernant le taux de promotion, son niveau le plus élevé est observé en classe de cinquième (73,9%).

Graphique III-8 : Répartition (%) des flux par année d'études dans le moyen secondaire en 2015

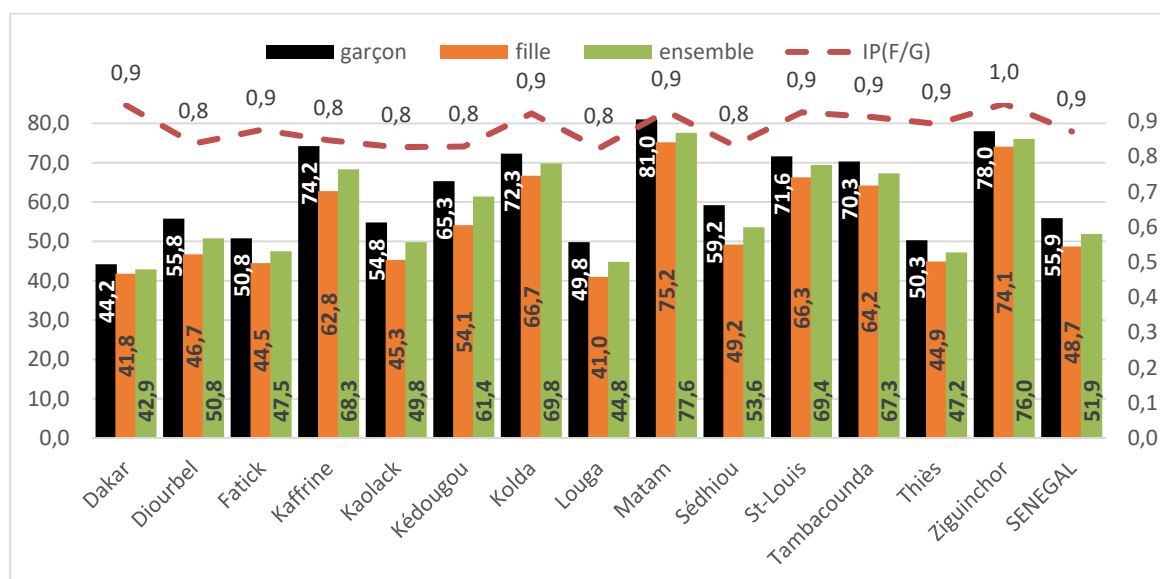


Source : Rapport national sur la Situation de l'Éducation, 2016

III.3.4. LA REUSSITE AU BREVET DE FIN D'ETUDES MOYENNES (BFEM)

Le taux de réussite au BFEM s'est légèrement amélioré après une forte baisse en 2013. Il est passé de 43,2% en 2015 à 51,9% en 2016, soit une hausse de 8,7 points de pourcentage. Des disparités sont notées selon le sexe et la région. Le taux de réussite au BFEM est de 55,6% chez les garçons et de 48,7 % soit un écart de 6,9 points de pourcentage. L'analyse de l'indice de parité montre que le taux de réussite des garçons est supérieur à celui des filles dans toutes les régions. Les régions de Matam (77,6 %), Ziguinchor (76,0%), de Kolda (69,8 %), Saint-Louis (69,4 %), Kaffrine (68,3%), Tambacounda (67,3 %) et de Kédougou (61,4 %) sont les plus performantes avec des taux de réussite supérieurs à 60%. Les résultats les moins bons sont notés à Dakar (42,9 %), Louga (44,8%), Thiès (47,2%), Fatick (47,5%) et Kaolack (49,8%) où les taux de réussites n'ont pas atteint 50%.

Graphique III-9 : Taux de réussite au BFEM selon le sexe et la région en 2016



Source : Rapport national sur la Situation de l'Éducation, 2016 et annuaire statistique 2016

III.4. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

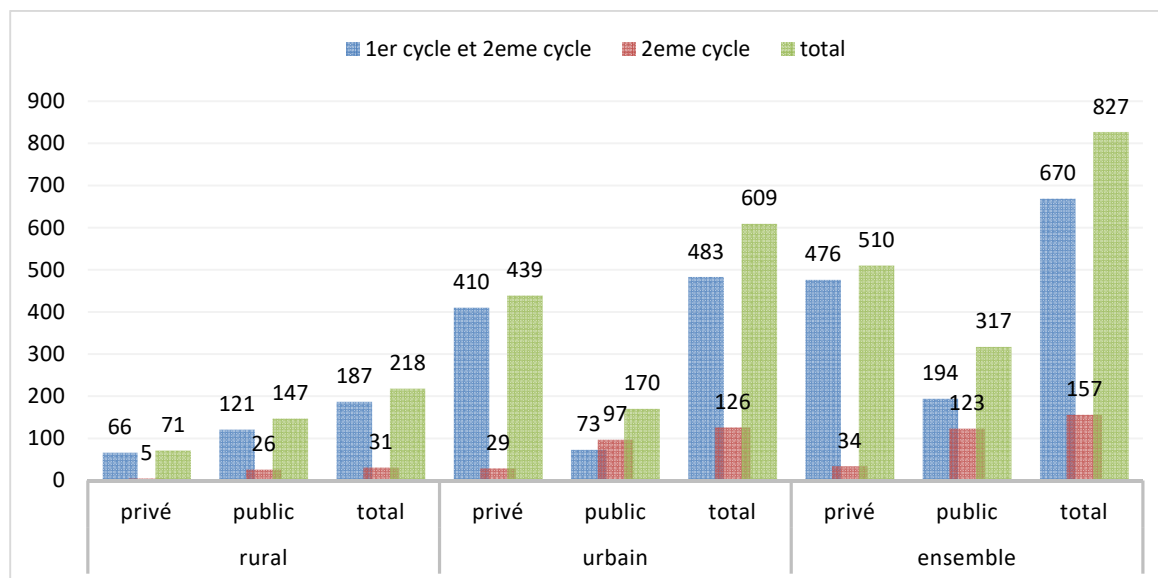
L'enseignement secondaire, constitué de deux volets (l'enseignement général et la formation professionnelle et technique), comporte trois niveaux d'études que sont la seconde, la première et la terminale. La population de la tranche d'âges de 16 à 18 ans constitue la demande potentielle pour l'enseignement secondaire.

III.4.1. LES ETABLISSEMENTS DU SECONDAIRE

Le réseau d'établissements dans lesquels l'enseignement secondaire est dispensé comporte 827 structures en 2016 contre 757 en 2015, soit une augmentation de 8,3% contre 12,3% entre 2014 et 2015. Les structures associant l'enseignement moyen à l'enseignement secondaire représentent 81%. Les établissements privés

constituent 61,7% de l'offre globale. Le milieu rural polarise 26,4% des établissements d'enseignement secondaire.

Graphique III-10 : Répartition des établissements dispensant un enseignement secondaire selon le milieu de résidence et le statut de l'établissement, en 2016

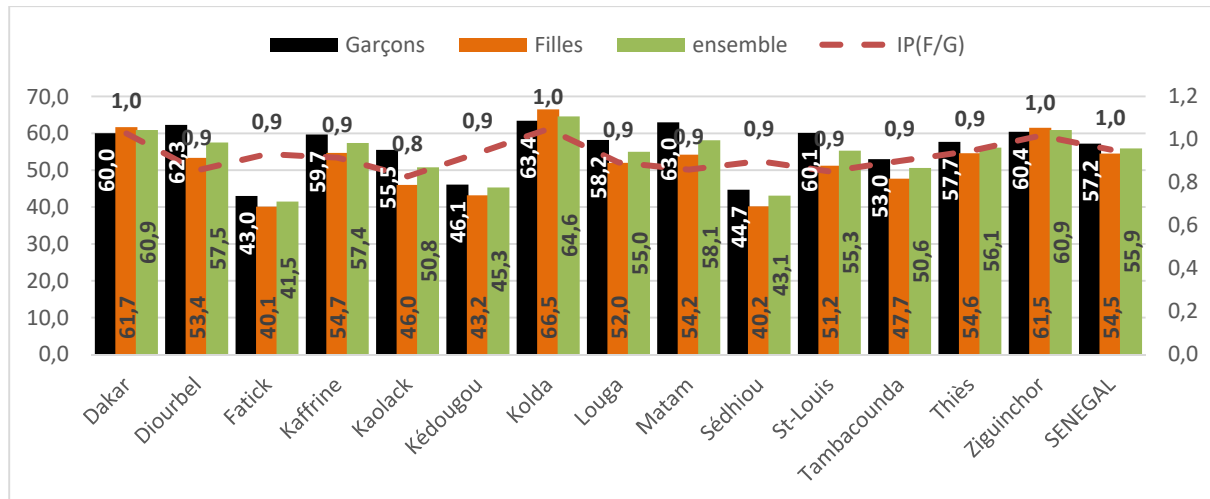


Source : Rapport National sur la Situation de l'Éducation, 2016 et annuaire statistique 2016

III.4.2. LA TRANSITION

L'accès à l'enseignement secondaire général se mesure par le niveau de transition entre la classe de troisième et celle de seconde. En 2015-2016, le taux de transition de la troisième à la seconde est estimé à 55,9% contre 54,9% en 2014-2015. Il est de 57,2% pour les garçons contre 54,5% pour les filles soit une différence de 2,7 points de pourcentage. L'accès est plus élevé à Kolda (64,6%), Dakar (60,9%) et Ziguinchor (60,9%). Les régions de Fatick, Sédhiou et Kédougou ont enregistré les plus faibles performances en termes d'accès à l'enseignement secondaire avec des taux de transition inférieurs à 50%. Par ailleurs, l'accès au secondaire est plus favorable aux garçons qu'aux filles sauf dans les régions de Dakar, Kolda et Ziguinchor où l'indice de parité est supérieur à 1.

Graphique III-11 : Taux de transition au secondaire par académie en 2016

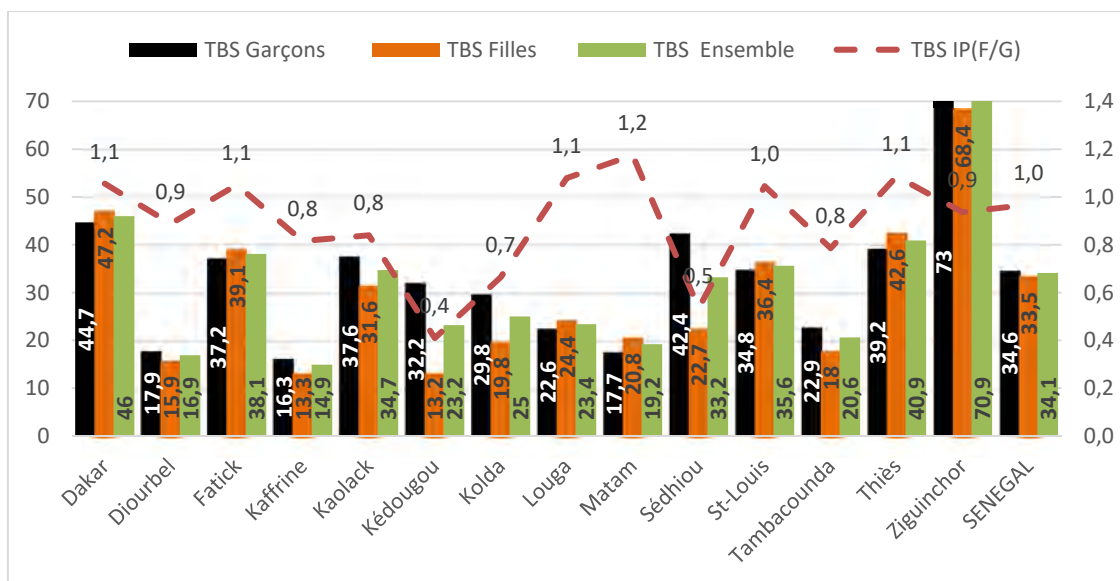


Source : Rapport national sur la Situation de l'Éducation, 2016 et annuaires statistique 2015 et 2016

III.4.3. L'INTENSITE DE LA SCOLARISATION

L'intensité de la fréquentation scolaire est mesurée à travers le TBS qui est estimé à 34,1% pour le secondaire. L'analyse selon le sexe montre que le TBS est plus élevé chez les garçons avec un niveau de 34,6% contre 33,5% pour les filles, soit un indice de parité de 0,97. D'importantes disparités sont notées entre les régions. Dans la région de Ziguinchor, le taux brut de scolarisation du secondaire est de 70,9% alors que dans les autres régions ; ce taux n'atteint pas 50%. La disparité est plus grande pour les régions de Kaffrine (14,9%), Diourbel (16,9%) et Matam (19,2%) où les TBS du secondaire sont inférieurs à 20%. Par ailleurs, l'analyse de l'indice de parité par région montre que le niveau de scolarisation des filles au secondaire est plus élevé que celui des garçons dans les régions de Matam, de Thiès, de Louga, de Dakar, de Saint-Louis et de Fatick. Par contre, dans les régions de Kédougou et de Sédhiou, le niveau de scolarisation au secondaire des garçons est largement supérieur à celui des filles avec des indices de parité qui sont respectivement de 0,41 et 0,54.

Graphique III-12 : Taux brut de scolarisation au secondaire par sexe et par région en 2016



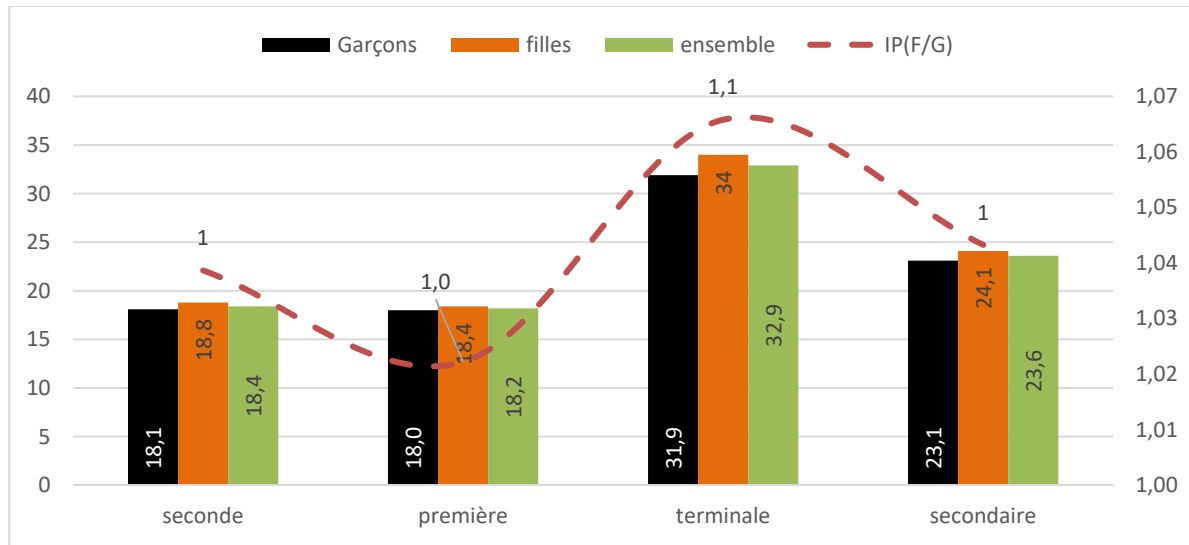
Source: Rapport national sur la Situation de l'Education, 2016 et annuaire statistique 2016

III.4.4. L'EFFICACITE INTERNE DANS LE SECONDAIRE

L'analyse complète de l'efficacité interne au cycle secondaire nécessite la prise en compte de trois dimensions : le niveau de redoublement, la promotion et l'abandon. Seuls les deux premiers volets sont présentés ici en raison de contraintes d'informations exhaustives sur l'autre. Ces contraintes sont surtout liées au fait que les promus sont censés intégrer un autre démembrement ministériel.

En 2016, le taux de redoublement au secondaire est de 23,6%. Il est tiré par le niveau de redoublement en terminale qui est estimé à 32,9%. L'analyse selon le sexe révèle que le redoublement touche plus les filles que les garçons avec des niveaux respectifs de 24,1% et de 23,1 %.

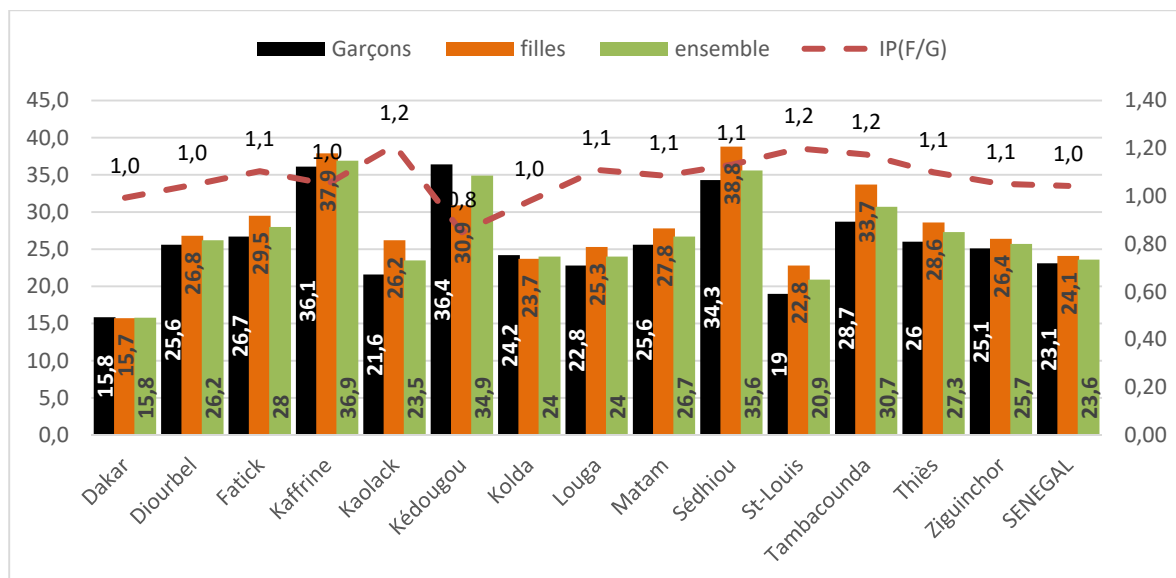
Graphique III-13 : Taux de redoublement au secondaire par année d'études et par sexe en 2016



Source : Rapport national sur la Situation de l'Éducation, 2016

L'analyse selon la région du niveau de redoublement au secondaire fait apparaître quelques disparités. Le taux de redoublement est plus faible dans les régions de Dakar (15,8%) et Kaolack (23,5%) où il est inférieur au niveau national. Les niveaux les plus élevés sont notés dans les régions de Kaffrine (36,9%), Sédhiou (35,6%) et Kédougou (34,9%) où l'écart avec le niveau national est supérieur à 10 points de pourcentage. L'analyse selon le sexe montre qu'au secondaire, le redoublement affecte plus les filles que les garçons à l'exception des régions de Kédougou (0,85%), Kolda (0,98%) Dakar (0,99%), où l'indice de parité est légèrement inférieur à 1.

Graphique III-14 : Taux de redoublement au secondaire par sexe et par région en 2016

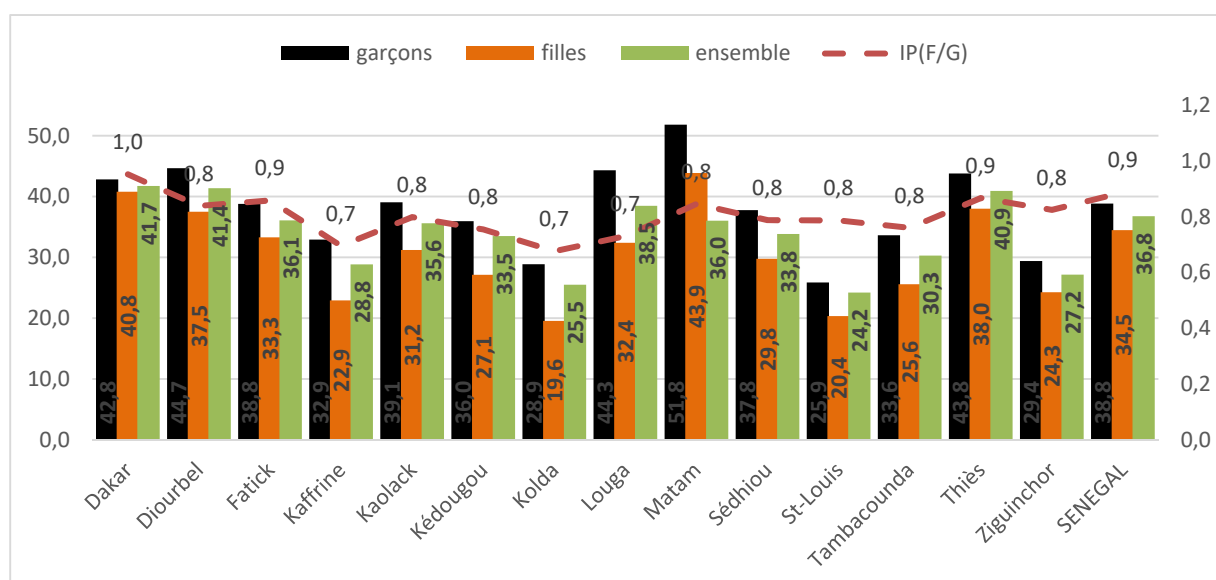


Source : Rapport national sur la Situation de l'Éducation, 2016

III.4.5. LA REUSSITE AU BACCALAUREAT

Le baccalauréat marque à la fois la fin des études secondaires et le début d'un éventuel accès à l'enseignement supérieur. En 2016, le taux de réussite au baccalauréat est de 36,8% soit une augmentation de cinq points par rapport à 2015. Le niveau de réussite est plus élevé chez les garçons (38,8%) que chez les filles (34,5 %). Ce constat est valable pour toutes les régions si on se réfère à l'indice de parité qui est inférieur à 1. Dans les régions de Dakar (41,7%), Diourbel (41,4 %), Thiès (40,9%) et Louga (38,4%), le taux de réussite au baccalauréat dépasse le niveau national. Cependant, dans les régions de Saint-Louis (24,2%), Kolda (25,5), Ziguinchor (27,1%) et Kaffrine (28,8%), moins du tiers des candidats ont obtenu le baccalauréat.

Graphique III-15 : Taux de réussite au bac par région et selon le sexe et la région en 2016



Source : Rapport national sur la Situation de l'Education, 2016

III.5. LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Le réseau des établissements dispensant une formation professionnelle et/ou un enseignement technique est constitué de lycées d'enseignement techniques et de centres de formation professionnelle (CFP) couvrant plusieurs filières dans des secteurs divers et variés.

III.5.1. LES ETABLISSEMENTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Les structures de la FPT, au nombre de 388 en 2015, sont passées à 384 en 2016 avec onze (11) lycées techniques exclusivement publics comme en 2015. Le secteur privé concentre 74,3% des centres de formation. Les structures sont inégalement

réparties entre les régions. La région de Dakar concentre 52,3% des établissements d'enseignement professionnel et technique, celle de Thiès 13,0% et celle de Ziguinchor 8,6%. L'ensemble des structures des 11 autres régions représente seulement 26,1% du réseau national.

Tableau III-11 : Répartition des structures par région en 2016

Région	Centres/instituts de formation professionnelle		Lycées techniques publics	Ensemble		
	Nombre	Part du privé	Nombre	Nombre	Part du privé	Pourcentage de la région dans l'effectif global
Dakar	198	89,4	3	201	88,1	52,3
Diourbel	11	45,5	1	12	41,7	3,1
Fatick	8	0,0		8	0,0	2,1
Kaffrine	5	40,0		5	40,0	1,3
Kaolack	21	76,2	1	22	72,7	5,7
Kédougou	3	33,3	1	4	25,0	1,0
Kolda	10	40,0	1	11	36,4	2,9
Louga	6	33,3		6	33,3	1,6
Matam	5	0,0		5	0,0	1,3
Saint-Louis	12	66,7	1	13	61,5	3,4
Sédhiou	2	50,0		2	50,0	0,5
Tambacounda	11	54,5	1	12	50,0	3,1
Thiès	49	71,4	1	50	70,0	13,0
Ziguinchor	32	62,5	1	33	60,6	8,6
SENEGAL	373	74,3	11	384	72,1	100,0

Source : Rapport national sur la formation professionnelle et technique, 2016

III.5.2. L'EFFICACITE INTERNE DANS L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

L'efficacité interne est abordée sous l'angle du taux de réussite aux examens dans l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Le niveau de réussite dans les établissements de la FPT est analysé séparément entre les deux types de formation. Globalement, le taux de réussite est estimé, en 2016, à 49,6% dans la formation professionnelle et à 43,9% dans l'enseignement technique.

Dans la formation professionnelle, l'analyse a porté sur les taux de réussite au Brevet Professionnel (BP), au Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP), au Brevet de Technicien (BT), au Brevet de Technicien Supérieur (BTS) et au Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP). Le niveau global de réussite dans la FPT masque des différences entre ces types d'examen. En effet, plus de la moitié des candidats aux examens de BP (75,1%), BTS (54,6%) et CAP (53,4%) réussissent, alors que ce taux est inférieur à 45% pour le BEP et le BT.

L'examen de l'enseignement technique selon les séries met en lumière une faiblesse relative de résultats en S5 (41,0%). Il faut noter que dans l'enseignement technique, en 2016, le taux de réussite le plus élevé est enregistré dans la série S3.

Tableau III-12. Résultats du baccalauréat technique et des examens professionnels en 2016

Type d'enseignement	Séries/Diplômes	Taux de réussite (%)
Enseignement technique	G	42,8
	T1	52,9
	T2	44,4
	S3	60,0
	S4	56,9
	S5	41,0
	Total	43,9
Formation professionnelle	CAP	53,4
	BEP	40,3
	BT	41,1
	BTS	54,6
	BP	75,1
	Total	49,6

Source : Rapport national sur la formation professionnelle et technique, 2016

III.6. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'enseignement supérieur est dispensé dans les universités et écoles de formation supérieure. L'université publique concentre plus d'effectifs pour l'enseignement supérieur au Sénégal. Six universités publiques sont répertoriées sur le territoire : l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), l'Université Gaston Berger de St Louis (UGB), l'Université de Thiès (UT), l'université Alioune Diop de Bambey (UADB), l'Université Assane Seck de Ziguinchor (UAS) et l'Université virtuelle du Sénégal (UVS). Une volonté d'extension de l'offre d'enseignement est affichée avec les projets d'université du Sine-Saloum et les espaces numériques ouverts (ENO). Cette diversification de l'offre est dictée par l'augmentation de la demande consécutive à la scolarisation massive dans les niveaux inférieurs (du primaire au secondaire).

En 2016, dans l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur est estimé à 151 989 apprenants contre 147 957 en 2015, soit une augmentation de 2,7%.

Le manque d'informations centralisées pour le secteur n'a pas permis d'étendre l'analyse du secteur et constitue la principale des contraintes de celui-ci.

Conclusion

Depuis 2014, le système éducatif a connu quelques changements relatifs à l'application des nouvelles tranches d'âge scolaire. Cette situation a influé sur le système d'information des statistiques du secteur et a engendré des ruptures dans l'évolution des indicateurs phares de l'éducation, à savoir les taux de scolarisation et d'accès.

Le secteur de l'éducation est marqué en 2015, par une reprise timide des indicateurs de qualité, notamment de réussite avec comme illustration une hausse du taux de réussite au CFEE, passant de 38,0% en 2015 à 58,3% en 2016. Pour le BFEM, une amélioration est observée avec un taux de réussite qui est passé de 43,2% en 2015 à 51,9%, soit une hausse de 8,7 points de pourcentage. Pour le baccalauréat, le taux de réussite est de 36,8 % soit une augmentation de cinq points par rapport à 2015.

Toutefois, pour les indicateurs de maintien, il est noté une baisse du taux d'achèvement au primaire qui est passé de 60,9% en 2015 à 59,9% en 2016 et une persistance de l'abandon au moyen secondaire qui est passé de 10,3% en 2014 à 11,5 % en 2015.

Bien que, globalement, les indicateurs d'accessibilité soient tendanciellement en hausse et ceux de réussite aux examens en reprise, dans l'ensemble, ceux de qualité nécessitent encore une amélioration par la prise de dispositions pour relever leur niveau, surtout dans les régions du sud et de l'est.

Introduction

Le diagnostic établi lors de l'élaboration du Programme Sénégal émergent (PSE) en 2014 fait ressortir une faible articulation entre le marché du travail, la formation professionnelle et la politique d'accompagnement pour l'emploi. Le système d'information pour le suivi du marché du travail reste également très peu performant. Ce diagnostic consolide celui déjà fait par le Document de politique pour le secteur de l'emploi de la Nouvelle Politique nationale de l'Emploi (NPNE) pour la période 2010-2015 et le Programme Pays de Promotion du Travail décent (PPTD) pour 2012-2015 élaboré avec l'appui du Bureau international du Travail (BIT).

Pour pallier ces limites susmentionnées, le PSE qui est le cadre de référence de la politique économique, prévoit de créer chaque année 100 000 à 150 000 emplois décents, productifs et rémunérateurs à travers :

- la promotion des investissements publics à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) ;
- l'amélioration du suivi du marché du travail.

Au niveau sectoriel, l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) a élaboré un Plan d'action de mise en œuvre des Enquêtes nationales sur l'Emploi au Sénégal (ENES) sur la période 2014-2017 qui pourrait aider à assurer une bonne gestion de ce second pilier de la politique de création d'emplois du PSE.

Pour l'édition de 2016 de la « Situation Economique et Sociale », l'analyse sera axée sur la présentation des résultats des ENES pour les 3 derniers trimestres de l'année. Cette analyse est précédée par une brève présentation des définitions et concepts utilisés dans le cadre de cette opération ainsi que les méthodes de calcul des indicateurs.

IV.1. METHODES, CONCEPTS ET DEFINITIONS

IV.1.1. CONCEPTS ET DEFINITIONS SUR L'EMPLOI

Les concepts et définitions utilisés dans le cadre cette SES sont celles issues de la Résolution 1 de la 19^e Conférence internationale des Statisticiens du Travail (19^e CIST) portant « **Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main d'œuvre** ». Ainsi, la segmentation de la population sur le marché du travail se fera conformément au nouveau cadre établi par cette dite résolution.

Les concepts opérationnels qui seront définis dans cette partie sont : la population en âge de travailler, la main-d'œuvre, l'emploi salarié ou non et le chômage.

IV.1.1.1. La Population en âge de travailler

La population en âge de travailler comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité économique, comme définis par les systèmes de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans et plus, tous sexes confondus.

IV.1.1.2. La Main-d'oeuvre

La main-d'œuvre (qui était désignée par population active du moment) comprend toutes les personnes des deux sexes qui fournissent, durant une période de référence spécifiée, la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et services, comme définis par les systèmes de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Elle est mesurée par rapport à une période de référence. Elle est égale à la somme de toutes les personnes en âge de travailler qui exercent une activité économique et celles qui sont au chômage.

L'indicateur de mesure de l'intensité de la main d'œuvre est le taux de participation dans la main d'œuvre, qui est la part de la main d'œuvre disponible pendant une période exprimée en pourcentage de la population en âge de travailler évaluée sur la même période.

IV.1.1.3. Les personnes en emploi

La notion d'emploi est étroitement liée à la notion de travail. Une personne au travail pouvant être définie comme celle ayant exercé une activité de production d'au moins

1 heure, sur une période de référence d'une semaine, en vue d'un salaire, d'un bénéfice ou d'un gain familial, en nature ou en espèce.

Est considéré comme étant en emploi ou pourvu d'emploi, tout individu en âge de travailler, qui au cours de la période de référence de 7 jours, a été dans l'une des catégories suivantes :

- Emploi salarié : catégorie des personnes qui exercent une activité économique en contrepartie d'une rémunération ;
- Emploi non salarié : catégorie des personnes au travail pour leur propre compte ou ayant une entreprise (indépendants et employeurs).

L'indicateur associé à cette composante de la main d'œuvre occupé est ratio Emploi/population en âge de travailler (taux d'emploi) qui est le nombre de personnes pourvues d'un emploi pendant une période de référence d'une semaine, en pourcentage du total de la population en âge de travailler pour la même période de référence.

IV.1.1.4. Les personnes au Chômage

Les chômeurs comprennent toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient :

- a) "sans travail", c'est -à-dire qui n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié ;
- b) "disponibles pour travailler" dans un emploi salarié ou non salarié durant une période de deux semaines ;
- c) "à la recherche d'un travail" sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte. Les dispositions spécifiques de recherche d'emploi ne sont pas considérées dans ce cadre.

NB : Le taux de chômage mesuré dans le cadre de ce rapport est élargi à une composante de la main d'œuvre potentielle qui est celle des chômeurs découragés. De ce fait, les personnes sans emploi, qui sont disponibles, mais ne recherchent pas un emploi pour certaines raisons jugées indépendantes de leur volonté sont comptées parmi les chômeurs.

Le taux de chômage est le nombre de personnes qui sont au chômage pendant la période de référence donnée exprimé en pourcentage du nombre total de personnes

occupées et des chômeurs (c'est à dire, la main-d'œuvre) pendant la même période de référence.

IV.2. STRUCTURE ET COMPOSANTES DE LA POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER

L'objectif de cette partie est d'analyser dans sa globalité la population en âge de travailler en termes de structure, caractéristiques sociodémographiques et situation par rapport à l'occupation.

IV.2.1. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

L'analyse de la structure de la population en âge de travailler se fera à travers la répartition suivant certaines variables telles que le sexe, l'âge et le milieu de résidence.

- Une population en âge de travailler majoritairement jeune et féminine

La répartition par groupe d'âges de la population en âge de travailler, c'est-à-dire celle âgée de 15 ans ou plus, fait ressortir son caractère jeune et féminin. En effet, quelle que soit la période de collecte, cette population, qui est à dominante féminine (en moyenne 54,0%) est constituée à plus de 55,0% de jeunes âgés de 15 à 34 ans. Par ailleurs, une personne sur trois en âge de travailler a moins de 25 ans.

Tableau IV-1 : Structure par sexe et par âge de la population en âge de travailler

	trimestre 2	trimestre 3	trimestre 4	2016 (moyenne annuelle)
sexe				
masculin	45,9	46,0	46,0	46,0
féminin	54,1	54,0	54,0	54,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Tranche d'âges				
[15-24]	35,2	33,9	33,9	34,4
[25-34]	21,9	22,6	22,0	22,1
[35-44]	16,7	16,4	16,6	16,6
[45 et plus [26,2	27,1	27,5	26,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

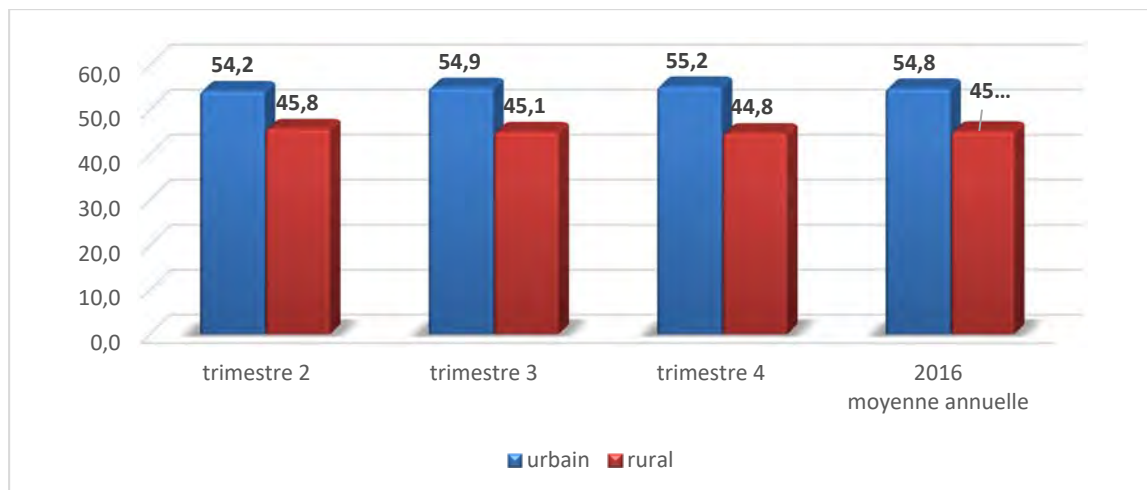
Source : ANSD. ENES 2016

IV.2.2. REPARTITION SPATIALE

La répartition selon le milieu de résidence de la population en âge de travailler reflète celle de l'ensemble de la population qui est concentrée en zone urbaine avec, en moyenne, 54,8% des individus en âge de travailler. L'importante urbanisation de la

population en âge de travailler est étroitement liée au poids économique du milieu urbain qui en fait une zone d'attraction d'individus à la recherche d'emploi ou en déplacement pour des raisons scolaires.

Graphique IV-1 : Répartition spatiale de la population en âge de travailler

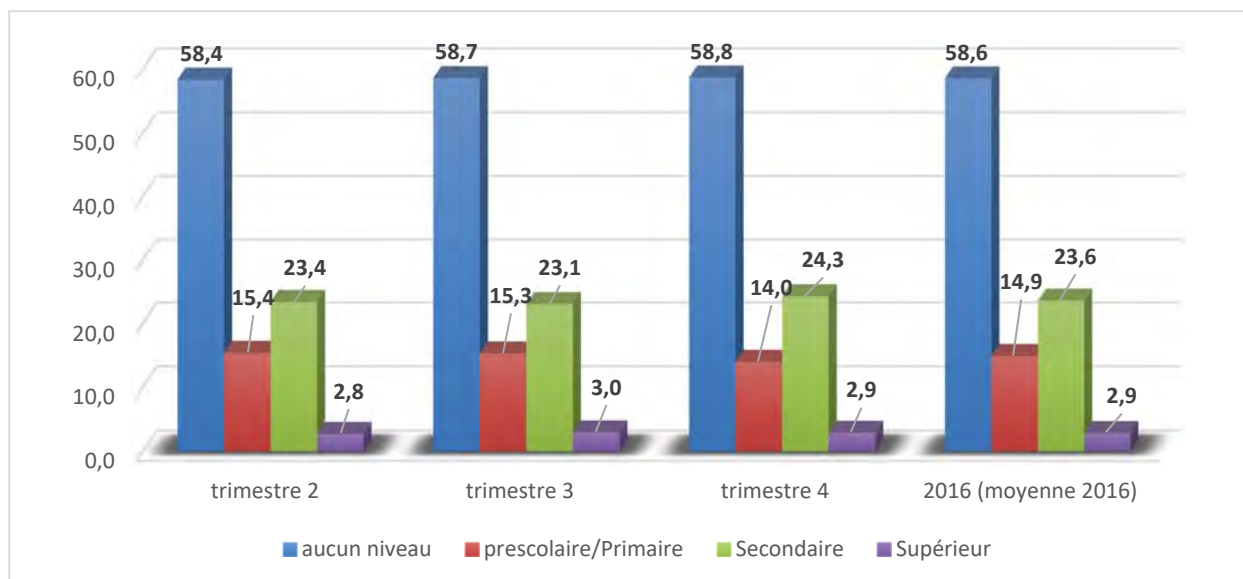


Source : ANSD. ENES 2016

IV.2.3. REPARTITION SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

La répartition de la population en âge de travailler selon le niveau d'instruction montre qu'en moyenne, quel que soit le trimestre, près de 58,6% des individus n'ont jamais fréquenté l'école. Les personnes ayant les niveaux d'instruction « préscolaire/primaire » et « secondaire » représentent respectivement en moyenne 14,9% et 23,6% de la population en âge de travailler. Par ailleurs, on note une faible proportion des personnes ayant le niveau supérieur (environ 3%).

Graphique IV-2 : Répartition de la population en âge de travailler selon le niveau d’instruction



Source : ANSD. ENES 2016

IV.3. LA MAIN D’OEUVRE

La main-d’œuvre représente la population disponible dans l’économie pour la production de biens et services. Une main-d’œuvre plus abondante traduit un plus grand dynamisme des individus en âge de travailler sur le marché du travail. Elle varie selon les trimestres.

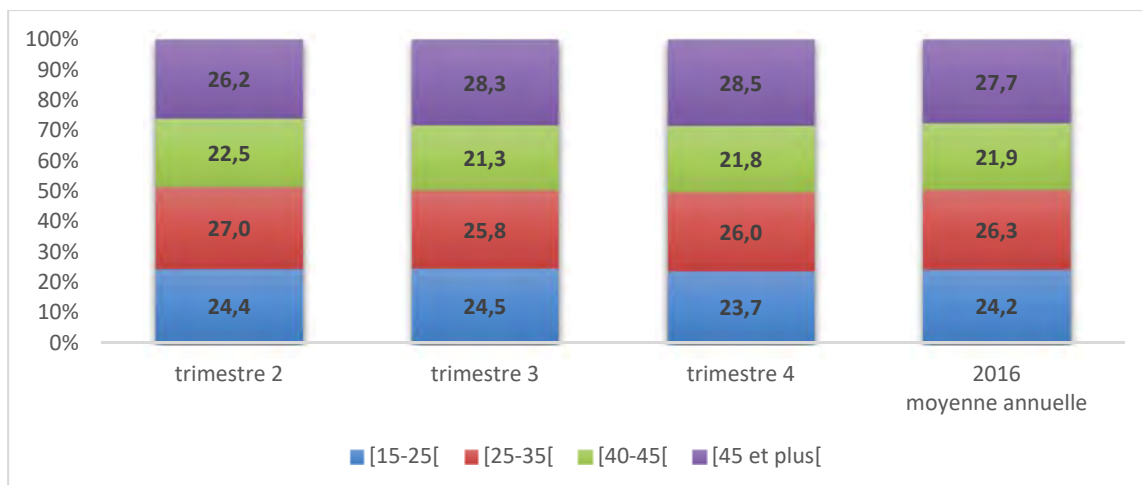
IV.3.1. STRUCTURE ET CARACTERISATION DE LA MAIN D’ŒUVRE

Dans cette section nous analyserons sa structure, sa répartition spatiale et ses composantes.

IV.3.1.1. Structure par âge et par sexe

La structure par âge de la main-d’œuvre diffère de celle de la population en âge de travailler. On note une présence relativement faible des jeunes âgés de 15 à 34 ans au regard de leur poids dans la population en âge de travailler. En effet, quel que soit le trimestre, ils représentent plus de 55,0% de la population en âge de travailler mais ne constituent que près de 50% de la main-d’œuvre. Cette situation pourrait s’expliquer d’une part par leur sortie tardive du système éducatif et leur manque d’expérience dans la recherche d’emploi.

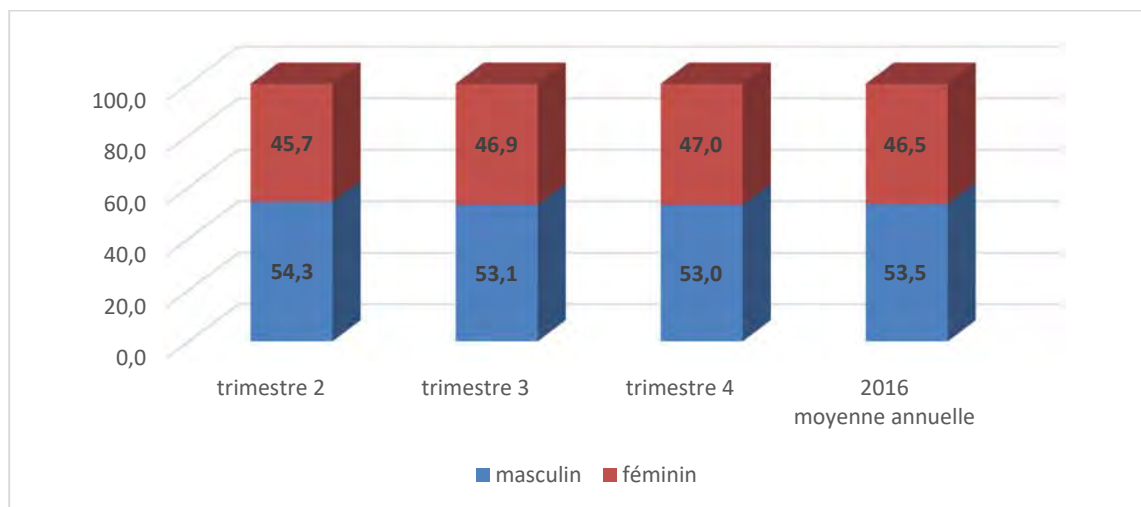
Graphique IV-3 : Structure par âge de la main d'œuvre



Source : ANSD. ENES 2016

Cette tendance s'observe aussi selon la structure par sexe de la main-d'œuvre. Les femmes, qui constituent près de 54% de la population en âge de travailler, ne représentent qu'en moyenne 46,5%. La plus forte participation de femmes dans la main-d'œuvre est obtenue au troisième trimestre (46,9%). Ceci traduit une sous-utilisation plus importante de la main-d'œuvre féminine que celle masculine.

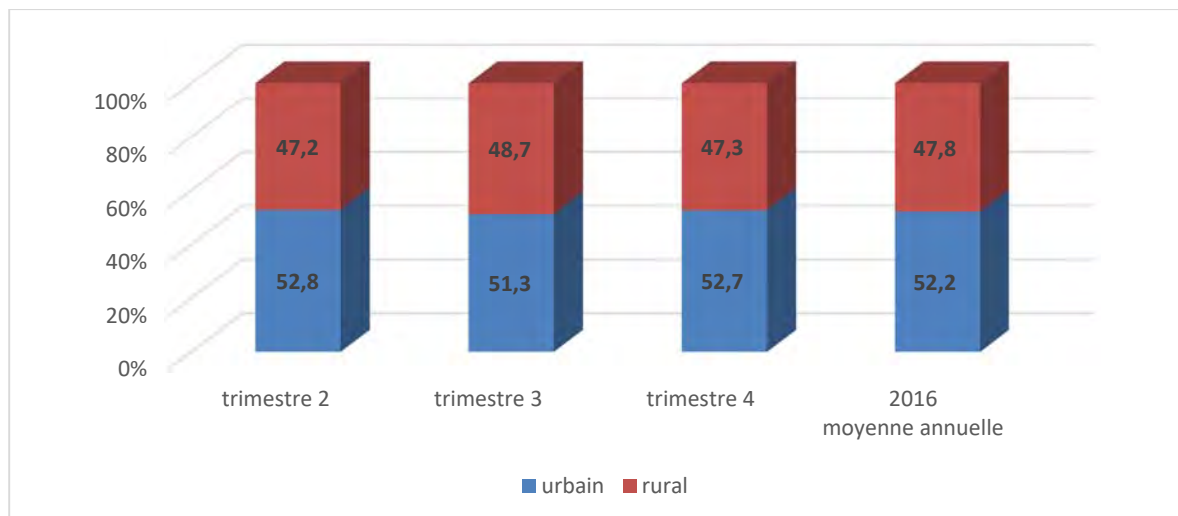
Graphique IV-4 : Structure par sexe de la main d'œuvre



IV.3.1.2. Répartition spatiale de la main d'œuvre

Inégalement répartie sur le territoire national, la main-d'œuvre est, à l'instar de la population en âge de travailler, concentrée dans le milieu urbain où se retrouvent en moyenne de 52,2% de la main-d'œuvre. Cependant, comparativement à la moyenne des ruraux dans la population en âge de travailler (en moyenne 45,2%), celle de la main-d'œuvre est plus importante (en moyenne 47,8%).

Graphique IV-5 : Répartition spatiale de la main d'œuvre

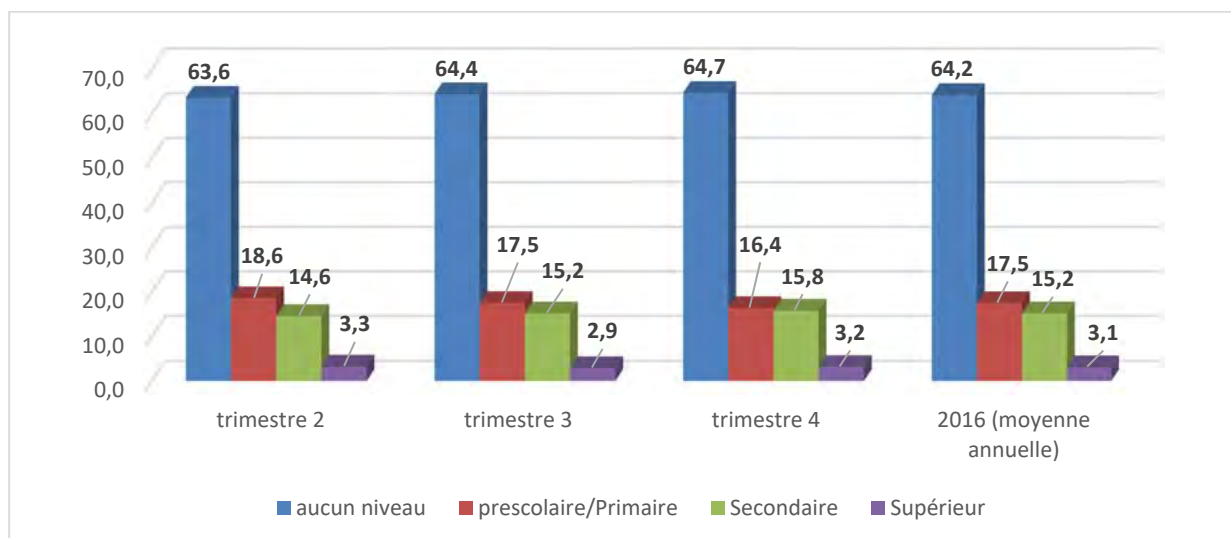


Source : ANSD. ENES 2016

IV.3.1.3. Niveau d'instruction de la main-d'œuvre

Le niveau d'instruction est un facteur déterminant dans le positionnement des individus sur le marché du travail. Les chances, pour un individu, de trouver un emploi de meilleure qualité sont d'autant plus élevées que le niveau d'instruction l'est. L'analyse du niveau d'instruction de la main-d'œuvre montre qu'en moyenne 58,6% des individus n'ont jamais fréquenté l'école. Parmi ceux qui ont fréquenté l'école, en moyenne 93,0% ont un niveau d'instruction inférieur ou égal au cycle secondaire. La proportion de la main-d'œuvre qui a le niveau supérieur est estimée en moyenne à 2,9%.

Graphique IV-6 : Structure par tranche de la main d'œuvre selon le niveau d'instruction



Source : ANSD. ENES 2016

IV.3.2. TAUX DE PARTICIPATION DANS LA MAIN D'ŒUVRE

Le taux de participation dans la main-d'œuvre est un indicateur de mesure de l'intensité de la main-d'œuvre dans la population en âge de travailler. En 2016, ce taux de participation est estimé en moyenne à 58,3% au niveau national. Le taux le plus élevé est obtenu au troisième trimestre de l'année (61,2%).

Le taux national cache toutefois des disparités entre les milieux de résidence. En effet, quel que soit le trimestre, les taux de participation les plus élevés sont observés dans le milieu rural. Dans cette zone, en moyenne 61,7% des personnes en âge de travailler sont actifs contre 55,6% en milieu urbain. Par ailleurs, en moyenne 67,8% des hommes en âge de travailler ont été actifs, contre 50,3% pour les femmes.

Tableau IV-2 : Taux d'activité par sexe et selon le milieu de résidence

	trimestre 2	trimestre 3	trimestre 4	2016 (moyenne annuelle)
sexe				
masculin	66,4	70,6	66,5	67,8
féminin	47,5	53,2	50,2	50,3
milieu de résidence				
urbain	54,6	57,2	55,0	55,6
rural	57,9	66,1	60,9	61,7
National	56,1	61,2	57,7	58,3

Source : ANSD. ENES 2016

IV.4. LA MAIN D'ŒUVRE OCCUPEE

Les personnes occupées représentent en moyenne 48,6% de la population en âge de travailler. Elles comptent en moyenne pour 83,2% du total de la main-d'œuvre (chômeurs et occupés). Cette catégorie essentielle de la main-d'œuvre est celle qui s'engage en définitive dans la production de biens et services marchands dans l'économie et reflète le dynamisme du marché du travail en termes de capacité de création d'emplois.

IV.4.1. STRUCTURE ET PROFIL DE LA MAIN-D'ŒUVRE OCCUPEE

IV.4.1.1. Structure par âge et par sexe

L'analyse de la structure de la main-d'œuvre occupée, par âge et par sexe, montre une nette sous-représentation des femmes et un faible niveau d'occupation des personnes âgées de 15 à 35 ans, eu égard à leur poids démographique dans la

population en âge de travailler. En effet, ces personnes de tranche d'âges 15-34 ans, qui représentent en moyenne 56,5% de la population en âge de travailler et 50,5% de la main-d'œuvre, ne constituent qu'en moyenne 48,2% de la main-d'œuvre occupée. Il en est de même pour les femmes qui font plus de la moitié de la population en âge de travailler, mais ne représentent que 42,2% de la main-d'œuvre occupée.

Tableau IV-3: Structure de la main d'œuvre par sexe et selon le milieu de résidence

	trimestre 2	trimestre 3	trimestre 4	2016 (moyenne annuelle)
sexe				
masculin	59,7	56,33	57,23	57,8
féminin	40,3	43,67	42,77	42,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
groupe d'âges				
[15-24]	22,7	23,5	21,9	22,7
[25-34]	26,2	24,9	25,3	25,5
[35-44]	23,5	21,7	22,5	22,6
[45 et plus]	27,6	29,9	30,3	29,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. ENES 2016

IV.4.1.2. Répartition spatiale et par niveau d'instruction

L'analyse de tableau IV.4 montre qu'en moyenne, plus la moitié de la population occupée se retrouve en milieu urbain (51,8%). Par rapport au niveau d'instruction, en moyenne 64,1% des personnes occupées n'ont pas fréquenté l'école et 39,9% ont au plus le niveau secondaire.

Tableau IV-4 : Structure de la main-d'œuvre par milieu et par niveau d'instruction

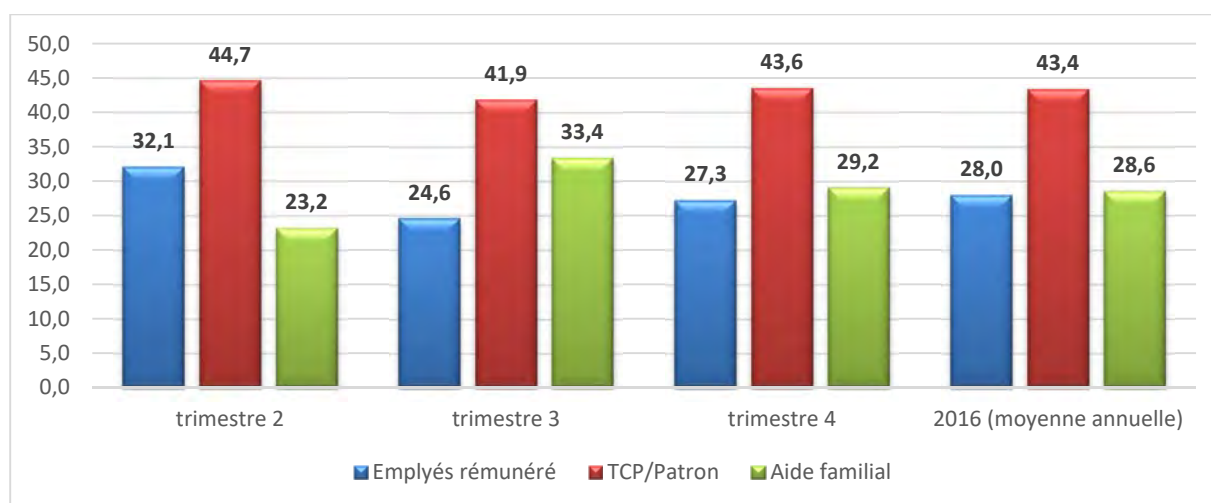
	trimestre 2	trimestre 3	trimestre 4	2016 (moyenne annuelle)
milieu de résidence				
urbain	53,7	49,2	52,5	51,8
rural	46,3	50,8	47,5	48,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
niveau d'instruction				
aucun niveau	62,1	65,2	65,0	64,1
Préscolaire/Primaire	19,5	17,8	17,0	18,1
Secondaire	14,9	14,3	15,1	14,8
Supérieur	3,5	2,6	2,9	3,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. ENES 2016

IV.4.1.3. Situation dans l'occupation de la main-d'œuvre occupée

L'analyse de la situation dans l'occupation de la main-d'œuvre montre qu'elle est en moyenne essentiellement constituée de travailleurs indépendants (43,4%) et d'aides familiaux (35,8%). Les employés salariés représentent en moyenne 28,0% de la main-d'œuvre occupée. La proportion relativement importante de travailleurs indépendants et d'aides familiaux traduit le caractère précaire des emplois.

Graphique IV-7: Situation dans l'occupation de la main d'œuvre



Source : ANSD. ENES 2016

IV.4.2. TAUX D'OCCUPATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Le taux d'occupation constitue une mesure de l'utilisation de la main-d'œuvre disponible dans l'économie pour la production de biens et services au sens de la comptabilité nationale. Il mesure la part des personnes occupées, c'est-à-dire ayant un emploi, parmi les personnes en âge de travailler, à savoir celles ayant au moins 15 ans.

IV.4.2.1. Taux d'occupation par classe d'âges et sexe

Évalué au niveau national en moyenne à 48,6%, ce taux varie selon la classe d'âges et le sexe. Le taux d'activité est plus élevé chez les hommes pour lesquels il est évalué en moyenne à 60,9% contre 38,1% chez les femmes. Parmi les individus en âge de travailler, la proportion de la main-d'œuvre occupée augmente avec l'âge jusqu'à la tranche d'âges 35 - 44 ans où elle atteint un maximum de 66,2%. Au-delà de cette tranche d'âges, on observe une baisse progressive du niveau d'emploi. Entre 25 et 44 ans, on note que plus de la moitié de la population en âge de travailler est pourvue d'un emploi. Le taux d'occupation le plus élevé est obtenu au troisième

trimestre où 53,0% de la main-d'œuvre est occupé, soit 8,4 et 4,9 points de pourcentage de plus respectivement que le deuxième et le quatrième trimestre.

Tableau IV-5 : Taux d'occupation de la main d'œuvre par sexe et par âge

	trimestre 2	trimestre 3	trimestre 4	2016 (moyenne annuelle)
National	44,62	53,03	48,13	48,6
sexe				
masculin	58,01	64,89	59,87	60,9
féminin	33,25	42,92	38,12	38,1
groupe d'âges				
[15-24]	28,8	36,78	31	32,2
[25-34]	53,29	58,51	55,41	55,7
[35-44]	62,71	70,21	65,54	66,2
[45 et plus]	47,05	58,44	52,94	52,8

Source : ANSD. ENES 2016

IV.4.2.2. Taux d'occupation par milieu de résidence et par niveau d'instruction

Le niveau global d'occupation observé montre de fortes disparités entre les milieux urbain et rural. En effet, la zone rurale qui concentre en moyenne 48,2% de la main-d'œuvre a un taux d'occupation moyenne de 52,0% contre 45,8% pour le milieu urbain. En zone rurale, près de 6 personnes sur 10 en âge de travailler étaient occupées au troisième trimestre (période d'hivernage) de 2016.

Concernant le niveau d'instruction, on note que le niveau d'occupation moyen le plus élevé (58,7%) est obtenu chez les personnes ayant le niveau préscolaire ou primaire. Le second taux le plus élevé est observé chez les personnes qui n'ont pas fréquenté l'école (53,2%). Toutefois, on remarque qu'à partir du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, le taux d'occupation augmente avec le niveau d'instruction.

Tableau IV-6 : Taux d'occupation de la main d'œuvre selon le milieu et le niveau d'instruction

	trimestre 2	trimestre 3	trimestre 4	2016 (moyenne annuelle)
milieu de résidence				
urbain	44,2	47,5	45,8	45,8
rural	45,1	59,8	51,0	52,0
Niveau d'instruction				
aucun niveau	47,5	59,0	53,2	53,2
Préscolaire/Primaire	56,3	61,6	58,3	58,7
Secondaire	28,5	33,0	30,0	30,5
Supérieur	56,4	47,1	47,4	50,3

Source : ANSD. ENES 2016

IV.5. LA MAIN-D'OEUVRE AU CHOMAGE

Les personnes au chômage constituent une composante non utilisée du moment de la main-d'œuvre dans la production des biens et services. Elles représentent en moyenne 9,7% de la population en âge de travailler et 18,5% de la main-d'œuvre.

IV.5.1. STRUCTURE ET CARACTERISATION DE LA MAIN-D'OEUVRE AU CHOMAGE

IV.5.1.1. Structure par âge et par sexe

La répartition selon la tranche d'âges et le sexe de la main-d'œuvre au chômage montre qu'elle est majoritairement féminine et relativement jeune. En effet, les femmes et les jeunes âgés 15 à 34 ans représentent moyenne respectivement 67,5% et 62,0% du total des chômeurs.

Tableau IV-7 : Répartition de la main d'œuvre au chômage selon le sexe le groupe d'âges

	trimestre 2	trimestre 3	trimestre 4	2016 (moyenne annuelle)
sexe				
masculin	33,3	32,3	31,8	32,5
féminin	66,7	67,7	68,2	67,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
groupe d'âges				
[15-24]	30,9	31,0	32,7	31,6
[25-34]	30,0	31,7	29,5	30,4
[35-44]	18,5	18,7	18,3	18,5
[45 et plus]	20,7	18,5	19,5	19,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. ENES 2016

IV.5.1.2. Répartition des chômeurs par milieu de résidence

La répartition des personnes au chômage par milieu de résidence montre qu'en moyenne 6 chômeurs sur 10 habitent dans le milieu urbain. Cette répartition spatiale des chômeurs est étroitement liée au poids démographique des milieux (population en âge de travailler). La situation en milieu rural, s'explique principalement par l'agriculture qui concentre une bonne partie de la main-d'œuvre rurale.

Tableau IV-8: Répartition de la main d'œuvre au chômage selon le milieu de résidence

	trimestre 2	trimestre 3	trimestre 4	2016 (moyenne annuelle)
urbain	49,1	65,0	53,7	55,9
rural	51,0	35,0	46,3	44,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. ENES 2016

IV.5.1.3. Niveau d'instruction des chômeurs

Parmi les chômeurs, seuls 36,3% en moyenne sont instruits. Ces chômeurs instruits présentent des niveaux d'instruction relativement bas car dans l'ensemble 89,3% d'entre eux ont un niveau inférieur ou égal à celui du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. La proportion de chômeurs qui ont le niveau supérieur est en moyenne de 3,9%.

Tableau IV-9: Répartition de la main d'œuvre au chômage selon le niveau d'instruction

	trimestre 2	trimestre 3	trimestre 4	2016 (moyenne annuelle)
aucun niveau	69,2	58,8	63,1	63,7
Précolaire/Primaire	15,0	15,7	13,2	14,6
Secondaire	13,3	20,9	19,2	17,8
Supérieur	2,5	4,7	4,5	3,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. ENES 2016

IV.5.2. TAUX DE CHOMAGE DANS LA MAIN-D'ŒUVRE

Le taux de chômage, qui évalue le poids en pourcentage des chômeurs dans la main-d'œuvre, est estimé en moyenne en 2016 à 16,8%. Le taux le plus élevé est observé au deuxième trimestre de l'année, où 20,5% de la main d'œuvre était au chômage soit respectivement 7,2 et 4,0 points de pourcentages de plus que les taux du premier et du quatrième trimestre. Ce taux de chômage varie selon la classe d'âges, le milieu, le sexe et le niveau d'instruction.

IV.5.2.1. Taux de chômage selon l'âge et le sexe

Le taux de chômage diminue en fonction des classes d'âges et est plus important chez des jeunes âgés de 15 à 34 ans pour lesquels on dénombre en moyenne 2 personnes sur 10 au chômage. Au-delà de 34 ans, ce taux diminue avec l'âge jusqu'à atteindre 12,1%. Les femmes prédominent dans la population des chômeurs (en moyenne 67,5%) et leur taux (en moyenne 24,4%) est deux fois plus élevé que celui des hommes (en moyenne 10,2%).

Tableau IV-10 : Taux de chômage selon le sexe et l'âge

	trimestre 2	trimestre 3	trimestre 4	2016(moyenne annuelle)
National	20,5	13,4	16,5	16,8
sexe				
masculin	12,6	8,1	9,9	10,2
féminin	29,9	19,3	24,0	24,4
groupe d'âges				
[15-24]	26,0	16,9	22,9	21,9
[25-34]	22,8	16,4	18,8	19,3
[35-44]	16,8	11,7	13,8	14,1
[45 et plus]	16,2	8,8	11,3	12,1

Source : ANSD. ENES 2016

IV.5.2.2. Taux de chômage selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction

Le chômage est variable selon les milieux de résidence et est plus accentué en zone urbaine où il se situe en moyenne à 17,6%, soit 1,6 point de pourcentage de plus que celui en milieu rural. Le niveau du chômage élevé en milieu rural est principalement constaté au deuxième trimestre. Par rapport au niveau d'instruction, pour la main-d'œuvre ayant une fois fréquenté l'école, le taux de chômage est largement plus élevé chez les personnes qui ont le niveau secondaire ou supérieur. Le taux le plus élevé est observé chez la main-d'œuvre ayant le niveau d'enseignement supérieur (en moyenne 20,2%). Le plus faible taux de chômage se retrouve chez les individus de la main-d'œuvre qui ont le niveau préscolaire ou primaire (en moyenne 13,9%).

Tableau IV-11 : Taux de chômage selon le sexe et le niveau d'instruction

	trimestre 2	trimestre 3	trimestre 4	2016(moyenne annuelle)
National	20,5	13,4	16,5	16,8
sexe				
urbain	19,1	17,0	16,9	17,6
rural	22,1	9,6	16,2	16,0
niveau d'instruction				
aucun niveau	22,3	12,2	16,2	16,9
Préscolaire/Primaire	16,6	11,9	13,3	13,9
Secondaire	18,8	18,3	20,1	19,1
Supérieur	15,6	21,5	23,4	20,2

Source : ANSD. ENES 2016

Conclusion

Les résultats de l'ENES ont montré qu'en 2016, la population en âge de travailler (15 ans ou plus) est dans sa majorité féminine (54,0%) et est majoritairement jeune (56,5% de jeunes âgés de 15 à 34 ans). La main-d'œuvre, constituée d'individus occupés et ceux au chômage, est estimée en moyenne à 58,3% de la population en âge de travailler. La main-d'œuvre est en moyenne majoritairement constituée de jeunes de la tranche d'âges 15-34 ans et des personnes qui n'ont jamais fréquenté l'école. La main-d'œuvre est plus importante durant le troisième trimestre. L'analyse des situations dans l'occupation révèle le caractère précaire et masculin du marché du travail au Sénégal. En effet, parmi les personnes occupées, plus de la moitié sont des hommes, 43,4% sont des travailleurs indépendants et 28,6% travaillent comme aides familiaux.

Le taux global de chômage dans la main-d'œuvre est évalué en moyenne à 16,8% et est nettement plus important chez les jeunes de 15 à 34 ans et les femmes pour lesquelles il est le double de celui des hommes. Le chômage est plus accentué en milieu urbain. L'analyse du niveau d'instruction des chômeurs montre que 63,7% des chômeurs n'ont pas fréquenté l'école. Cependant, l'analyse du niveau de chômage au regard du niveau d'instruction montre que les taux de chômage les plus élevés sont observés chez la main-d'œuvre ayant un niveau d'enseignement secondaire et supérieur.

Introduction

Améliorer la santé des hommes, des femmes et des enfants constitue un défi majeur de l'Etat du Sénégal particulièrement dans ses politiques et programmes. En effet, le Plan Sénégal émergent (PSE) de même que le présent Plan national de Développement sanitaire (PNDS 2009-2018), dont la première phase constituait le soubassement du Programme de Développement intégré de la Santé (1998-2002), illustrent l'intérêt accordé à ce secteur. En plus, l'importance de la santé figure en bonne place dans l'agenda international sur les Objectifs de Développement durable (ODD) avec comme objectif 3 consacré entièrement à la santé et le bien-être.

La politique de santé décrite dans la Constitution sénégalaise stipule en son article 17 que : « l'Etat et les Collectivités publiques ont le devoir de veiller à la santé physique et morale de la famille et, en particulier, des personnes handicapées et des personnes âgées. L'Etat garantit aux familles en général et à celles vivant en milieu rural en particulier l'accès aux services de santé et au bien-être ».

Ainsi, pour permettre à toute la population d'accéder à ce droit fondamental garanti par la Constitution, plusieurs programmes ont été élaborés et exécutés avec des objectifs et des cibles bien spécifiés.

Le présent chapitre fait l'économie des informations statistiques disponibles sur la situation du secteur de la santé. La première partie présente le système de santé du Sénégal, la deuxième fait état des ressources du secteur, la troisième présente les activités du secteur, la quatrième traite de l'état de santé de la population et enfin la cinquième partie est consacrée aux performances du secteur.

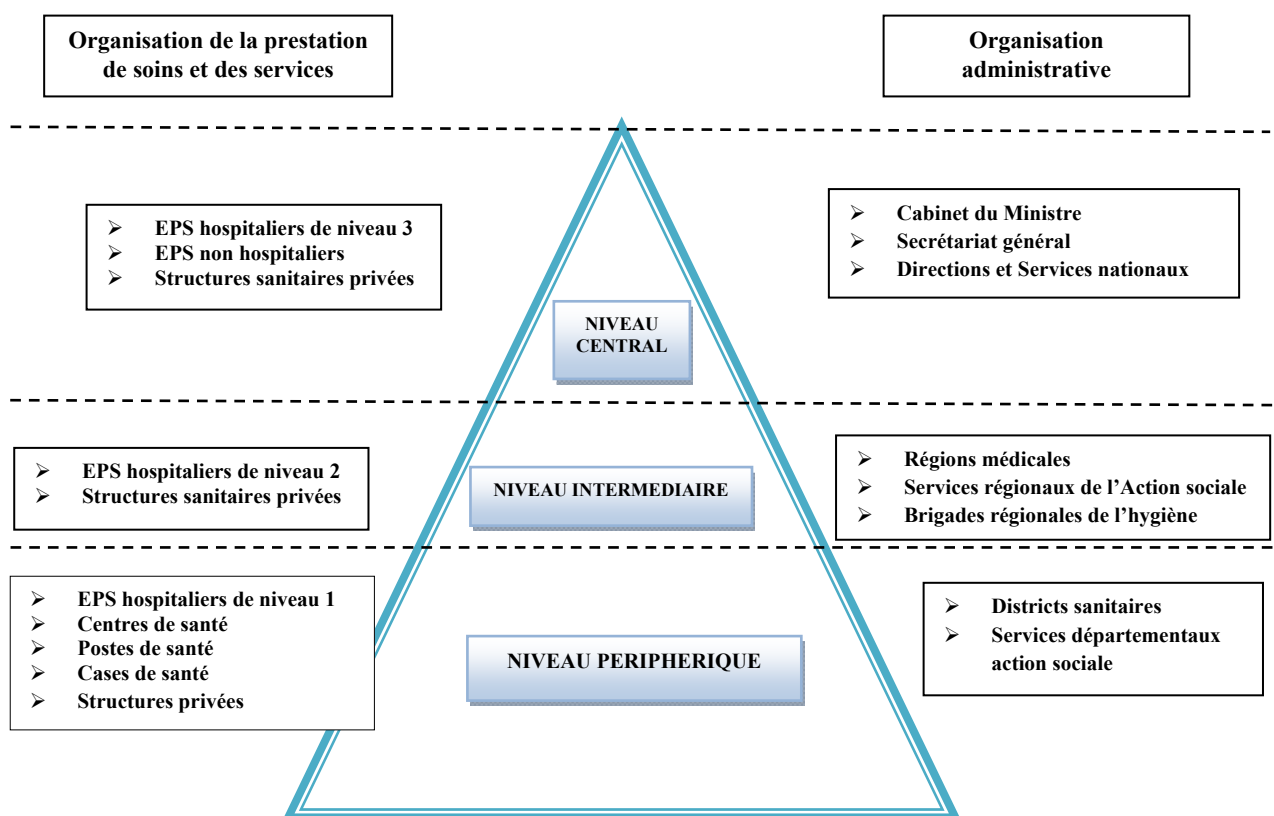
V.1. LE SYSTEME DE SANTE SENEGALAIS

V.1.1. ORGANISATION PYRAMIDALE DU SYSTEME

Le système de santé sénégalais est organisé selon une structure pyramidale à trois niveaux : central, intermédiaire et périphérique.

Le niveau central correspond au sommet de la pyramide. On y retrouve les services ministériels, les centres hospitaliers universitaires et les structures sanitaires privées. Le niveau intermédiaire fait référence à la région médicale et aux centres hospitaliers régionaux mais également aux brigades régionales de l'hygiène. La base de la structure pyramidale est constituée par les services départementaux de l'action sociale et les districts sanitaires dans lesquels se retrouvent les postes de santé, les centres de santé et les cases de santé.

Figure V.1: Pyramide sanitaire du Sénégal en 2016



Source : MSAS, Annuaire Statistique 2016

- Système d'information sanitaire (SIS)

Le SIS comporte plusieurs sous-systèmes gérés par plusieurs programmes et institutions. Les interrelations entre ces différents sous-systèmes vont déterminer la performance du SIS.

Au sein de la Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques (DPRS), se trouve la Division du Système d'Information sanitaire et sociale (DSIS) en charge de la gestion du système national d'information sanitaire et sociale. Le Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS) assure la bonne fonctionnalité et l'efficacité dans l'articulation de ces trois niveaux pour une fourniture de services de santé de qualité.

V.1.2. LA POLITIQUE EN MATIERE DE SANTE ET LA SITUATION SANITAIRE

La politique de santé du Sénégal est définie dans le Plan national de Développement sanitaire (PNDS) pour la période allant de 2009 à 2018. La mise en œuvre du PNDS 2009-2018 poursuit les objectifs nationaux et internationaux en matière de santé et d'action sociale notamment. Il s'agit plus spécifiquement de :

- ✓ Réduire le fardeau de la morbidité et de la mortalité maternelles et infanto juvéniles ;
- ✓ Accroître les performances du secteur en matière de prévention et de lutte contre la maladie ;
- ✓ Renforcer durablement le système de santé ;
- ✓ Améliorer la gouvernance du secteur de la santé ;
- ✓ Améliorer les conditions socio-économiques des groupes vulnérables.

La vision de la politique de santé est bâtie au tour du principe d'un Sénégal où tous les individus, tous les ménages et toutes les collectivités bénéficient d'un accès universel à des services de santé promotionnels, préventifs et curatifs de qualité sans aucune forme d'exclusion. Dans cette optique, la prévention demeure l'option majeure.

Cette politique de santé s'articule autour de :

- L'accès aux soins de santé de qualité garanti à toute la population quel que soit le statut socio-économique ;
- L'approfondissement de la décentralisation et de la gouvernance sanitaire locale ;
- La promotion de la couverture de l'assurance du risque maladie ;
- La protection des groupes vulnérables ;
- Le renforcement du partenariat public-privé ;

- La promotion des activités multi sectorielles ;
- L’alignement de l’aide extérieure aux priorités sanitaires nationales ;
- La culture de la Gestion axée sur les Résultats (GAR).

V.2. LES RESSOURCES DU SYSTEME

V.2.1. LES RESSOURCES HUMAINES

Au Sénégal, la répartition du personnel de la santé dans les régions révèle que Dakar concentre plus de professionnels de santé, comparé aux autres régions. Dans l’ensemble, 46% des professionnels de la santé se trouvent à Dakar, suivi de Thiès (10%) et Saint-Louis (6%). La région de Kédougou concentre seulement 1%, ce qui fait d’elle la région la moins dotée du pays. Par ailleurs, ces chiffres cachent des disparités en fonction du type de personnel. En effet, 29% des médecins généraux et 28% des sages d’Etat du pays sont à Dakar contre 2,2% et 2,8% à Kédougou. De même, 70% des pédiatres se trouvent à Dakar, au moment où il n’y a pas de médecin pédiatre à Kédougou.

Cette situation de Dakar est le corollaire de sa démographie qui à elle seule regroupe 23% de la population totale du pays, mais aussi de sa position stratégique en tant que pôle lucratif dans les dépenses de santé avec le plateau technique le plus relevé.

Tableau V-1: Répartition des ressources humaines par catégorie socio professionnelle selon la région

Catégories socio-professionnelles	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaffrine	Kaolack	Kédougou	Kolda	Louga	Matam	Saint-Louis	Sédhiou	Tambacounda	Thiès	Ziguinchor	Sénégal
Médecin généraliste	76	22	7	9	9	6	9	28	13	18	6	16	31	17	267
Gynécologue	55	8	2	2	2	0	2	0	2	4	1	2	9	2	91
Chirurgien généraliste	10	2	1	1	2	1	2	1	1	6	1	2	6	1	37
Chirurgien-dentiste	58	9	6	2	5	1	4	3	3	6	0	5	14	4	120
Autres chirurgiens	62	4	0	0	3	0	2	0	2	2	0	0	1	3	79
Pédiatre	59	3	1	1	1	0	1	1	0	3	0	1	9	4	84
Cardiologue	38	3	1	0	2	0	0	0	1	2	0	0	5	4	56
Urologue	14	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	17
Cancérologue	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Rhumatologue	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Anesthésiste-réanimateur	32	3	0	0	1	0	0	0	0	2	0	1	8	2	49
Diabétologue	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2

Catégories socio-professionnelles	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaffrine	Kaolack	Kédougou	Kolda	Louga	Matam	Saint-Louis	Sédhiou	Tambacounda	Thiès	Ziguinchor	Sénégal
Néphrologue	10	1	0	0	1	0	0	0	1	2	0	1	0	1	17
Psychiatre	15	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	0	1	19
Pédopsychiatre	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Autres spécialités	230	8	1	0	5	0	2	2	3	9	0	8	25	18	311
Pharmacien	120	7	3	1	5	1	4	1	3	8	1	6	7	3	170
Sage-femme d'Etat	433	129	69	62	58	43	51	115	69	95	76	58	192	74	1524
Infirmier d'Etat	403	89	60	37	51	25	70	121	80	74	27	83	213	112	1445
Infirmier breveté	300	16	3	1	3	1	6	19	3	24	4	11	14	15	420
Assistant infirmier	224	94	52	50	54	17	30	73	38	119	35	57	96	106	1045
Aide infirmier	702	122	26	1	71	1	1	41	20	58	3	50	96	25	1217
Technicien supérieur Administration-Enseignement	91	8	7	5	13	2	3	15	5	12	3	7	24	5	200
Technicien supérieur Odontologie	26	5	3	0	6	1	1	3	3	4	2	4	10	3	71
Technicien supérieur Anesthésie-Réanimation	47	10	4	4	5	1	4	0	5	6	2	5	17	3	113
Technicien supérieur Ophtalmologie	32	8	6	2	6	2	6	8	2	3	3	5	13	6	102
Technicien supérieur néphrologie	25	4	0	0	4	0	1	0	2	5	0	6	2	4	53
Technicien supérieur imagerie médicale	44	6	4	0	6	0	3	3	2	5	1	3	13	3	93
Autres techniciens supérieurs de santé ¹⁷	233	35	13	8	15	2	7	13	14	26	3	19	51	20	459
Assistant social	92	8	7	7	9	1	3	11	6	10	5	6	20	11	196
Travailleur social	37	7	8	5	4	5	3	5	4	8	2	3	4	5	100
Personnel de l'Hygiène	191	36	28	23	19	11	25	30	21	42	17	30	69	32	574
Personnel administratif	831	109	19	12	40	3	23	61	42	85	11	30	91	47	1404
Autres personnels de santé	2047	297	82	48	166	21	130	140	78	240	46	118	322	178	3913
TOTAL	6543	1053	413	281	566	145	393	695	423	880	249	538	1365	709	14253

Source : MSAS, Annuaire Statistique 2016

¹⁷ Autres techniciens supérieurs de santé (biologie-génie sanitaire-diététique-froid-gestion de projet-kinésithérapie-maintenance hospitalière- orthopédie- prothèse dentaire - radiothérapie)

V.2.2. LES RESSOURCES MATERIELLES

A l'instar des ressources humaines, la majeure partie des infrastructures du système est basée à Dakar. En effet, à l'exception des Cases de Santé et des Etablissements Public de Santé (EPS) de niveau 2, Dakar est la région la mieux dotée en infrastructures sanitaires. Le Sénégal compte 11 EPS de niveau 3 dont les 10 se trouvent dans la région de Dakar et l'autre dans la région de Diourbel (commune de Touba). Les régions de Kolda et Sédhiou sont les moins dotées en infrastructures sanitaires avec 3 centres santé sur 99 (3,0%); 50 Postes de santé sur 1458 (3,4%) pour la région de Sédhiou et 4 centres santé sur 100 (4,0%); 59 Postes de santé sur 1458 (4,0) pour la région de Kolda. Cette dernière enregistre le plus grand nombre de cases de santé, soit 266 sur 2130 (12,5%). Les cases de santé ont augmenté de façon importante, passant de 708 en 2015 à 2130 en 2016, soit 1422 nouvelles créations. Les régions de Kaolack, de Saint-Louis et de Thiès en ont bénéficié le plus avec respectivement 225, 132 et 261 nouvelles cases de santé par rapport à l'année 2015.

Tableau V-2 : Répartition des structures sanitaires par région

Région/Données	EPS 3	EPS 2	EPS 1	Centre de santé	Poste de santé	Case de santé
Dakar	10	0	3	27	190	36
Diourbel	1	1	1	4	99	132
Fatick	0	1	0	8	106	¹⁸
Kaffrine	0	0	1	4	71	155
Kaolack	0	1	0	4	108	258
Kédougou	0	0	0	3	34	101
Kolda	0	1	0	4	59	266
Louga	0	1	1	10	116	163
Matam	0	2	0	4	94	65
Saint Louis	0	2	1	7	124	202
Sédhiou	0	0	1	3	50	106
Tambacounda	0	1	0	7	121	164
Thiès	0	1	2	10	168	358
Ziguinchor	0	2	0	5	118	124
Sénégal	11	13	10	100	1 458	2 130

Source : MSAS. Annuaire Statistique 2016

V.2.3. RESSOURCES FINANCIERES

En 2016, le système sanitaire a bénéficié d'un budget de cent cinquante milliards quatre-vingt-neuf millions huit cent quatorze mille six cent soixante (150 089 814 660) FCFA, dont 41% sont des investissements exécutés par l'Etat dans le financement intérieur et dans le financement extérieur, 23% sont consacrés aux

¹⁸ Dans le draft de l'annuaire statistique 2016, cette case du tableau est vide. Pas de données.

dépenses du personnel, 25% aux transferts courants. Les transferts en capital et les dépenses de fonctionnement sont les moins lotis avec 5% chacun comme l'indique dans le tableau IV-4.

L'autofinancement des structures sanitaires au niveau régional comme au niveau national est relativement élevé pour toutes les régions, surtout pour Kédougou et Sédhiou qui figurent en tête où les taux de recouvrement (recettes /dépenses) sont respectivement de 1,29 % et 1,43% (tableau IV-3). Au niveau national, ce taux représente 1,10%. Fatick est la seule région qui n'arrive pas à s'autofinancer à raison de 0,93%.

Tableau V-3 : Soldes antérieurs, recettes et dépenses par région

Données/ Régions	Solde antérieur	Total Recettes	Total Dépenses	Taux de recouvrement
Sédhiou	20 534 407	327 743 012	229 562 062	1,43
Kédougou	17 734 990	122 272 419	94 554 634	1,29
Thiès	169 105 964	1 687 088 664	1 329 521 291	1,27
Saint Louis	126 653 625	1 140 304 423	977 598 859	1,17
Tambacounda	48 536 905	446 390 718	395 754 956	1,13
Matam	84 786 585	459 898 798	421 351 970	1,09
Ziguinchor	62 457 145	562 282 046	521 620 783	1,08
Kaffrine	58 255 644	611 621 393	564 469 009	1,08
Diourbel	122 007 996	759 418 687	716 413 505	1,06
Louga	162 038 753	541 195 540	509 810 192	1,06
Dakar	186 362 957	2 582 653 323	2 457 781 859	1,05
Kolda	32 876 859	226 404 172	220 022 099	1,03
Kaolack	115 037 723	760 870 230	753 848 243	1,01
Fatick	108 924 962	400 009 675	428 718 898	0,93
Sénégal	1 315 314 515	10 628 153 100	9 621 028 360	1,10

Source : MSAS. Annuaire Statistique 2016

Pour l'autofinancement des structures sanitaires, au niveau national, le taux de recouvrement (recettes/dépenses) représente 1,10, soit une baisse de 4 points par rapport à 2015 où il se situait à 1,14. Les régions de Sédhiou et de Kédougou enregistrent les taux les plus élevés : 1,43 et 1,29. Les régions de Kaolack, de Kolda et de Dakar, affichent les taux de recouvrement les plus faibles.

Tableau V-4 : Synthèse du budget du MSAS en 2016

Rubrique		Montant alloué (FCFA)	Montant alloué relatif
Dépenses de personnel		35 218 972 660	23%
Dépenses de fonctionnement		8 000 597 000	5%
Transferts courants		37 823 245 000	25%
Investissements exécutés par l'Etat	Financement intérieur	17 756 000 000	12%
	Financement extérieur	44 516 000 000	29%
Transferts en capital		6 775 000 000	5%
Total budget MSAS		150 089 814 660	100%

Source : MSAS. Annuaire Statistique 2016

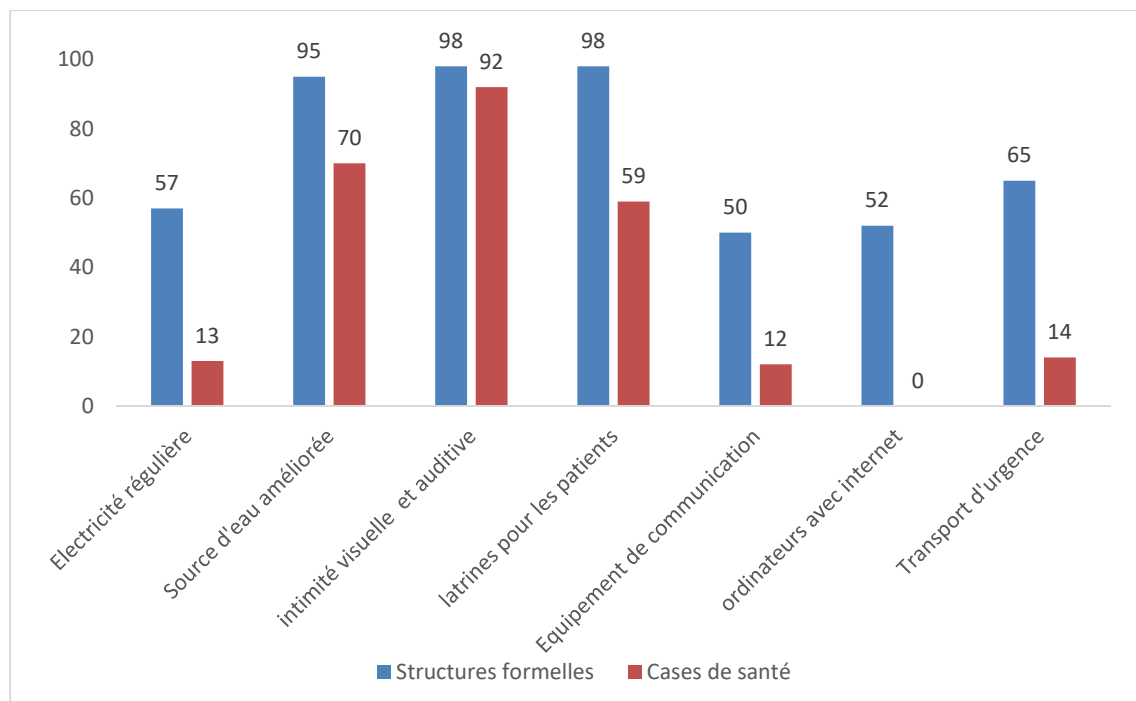
V.2.4. LA DISPONIBILITE DES EQUIPEMENTS

Dans l'évaluation de la disponibilité des infrastructures et des équipements de base, l'OMS donne un certain nombre de recommandations sur les éléments à prendre en compte. Il s'agit principalement :

- des infrastructures de base garantissant le confort des patients ;
- des équipements de base qui permettent la prestation de services de santé de qualité ;
- des précautions standards pour le contrôle des infections dans les zones de prestation des services ;
- la capacité d'adhésion aux normes qui garantissent une stérilisation de qualité ;
- des capacités de diagnostic ;
- la disponibilité de médicaments essentiels.

On note des disparités dans la disponibilité des infrastructures de base au niveau des structures pour répondre aux besoins des patients (Graphique IV-1). La quasi-totalité des structures ont une source d'eau améliorée (95 %) et assurent une protection visuelle et audite aux patients (98 %). De même, 98 % des dites structures disposent des toilettes pour les patients. Par contre, concernant les équipements de communication, 50 % disposent d'ordinateurs et 52 % de l'internet. Pour le transport d'urgence, il n'est disponible que dans un peu plus de deux structures sur trois (65 %). Par ailleurs, un peu plus d'une structure sur deux dispose régulièrement d'électricité (57 %).

Graphique V-1: Pourcentage des infrastructures de base



Source : ANSD. Enquête sur la prestation des services de soins de santé 2016

V.3. LES ACTIVITES DU SECTEUR

Les activités du secteur de la santé peuvent être divisées en deux grandes catégories : les activités préventives et les activités curatives.

V.3.1. LES ACTIVITES PREVENTIVES

Dans les missions du Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS), la prévention est une disposition majeure dans la politique de développement sanitaire du Sénégal. Pour arriver à ce résultat, le MSAS met en œuvre des programmes de prévention axés sur la lutte contre certaines maladies comme le paludisme ou la communication pour le changement de comportement dans certains secteurs tels que la planification familiale.

V.3.1.1. La prévention du paludisme

La prévention du paludisme est fondée essentiellement sur deux types de mesures palliatives : un ensemble de précautions visant à limiter les risques d'infection du plasmodium et la prise préventive de certains médicaments. Pour arriver à ce résultat, la Moustiquaire imprégnée d'Insecticide (MII) et l'aspersion ou la pulvérisation intra-domiciliaire (PID) d'insecticide comptent parmi les moyens de prévention les plus efficaces.

L'approche stratégique choisie par le Programme national de Lutte contre le Paludisme (PNLP) est celle de l'accès universel aux Moustiquaires imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDA) pour garantir le meilleur taux de couverture et d'utilisation, en particulier par les populations les plus vulnérables. La PID constitue aussi une des composantes essentielles de la stratégie de lutte contre le paludisme au Sénégal.

✓ **La pulvérisation intra-domiciliaire (PID)**

La PID est une technique de lutte anti-vectorielle qui consiste à pulvériser de l'insecticide liquide sur les murs intérieurs des habitations.

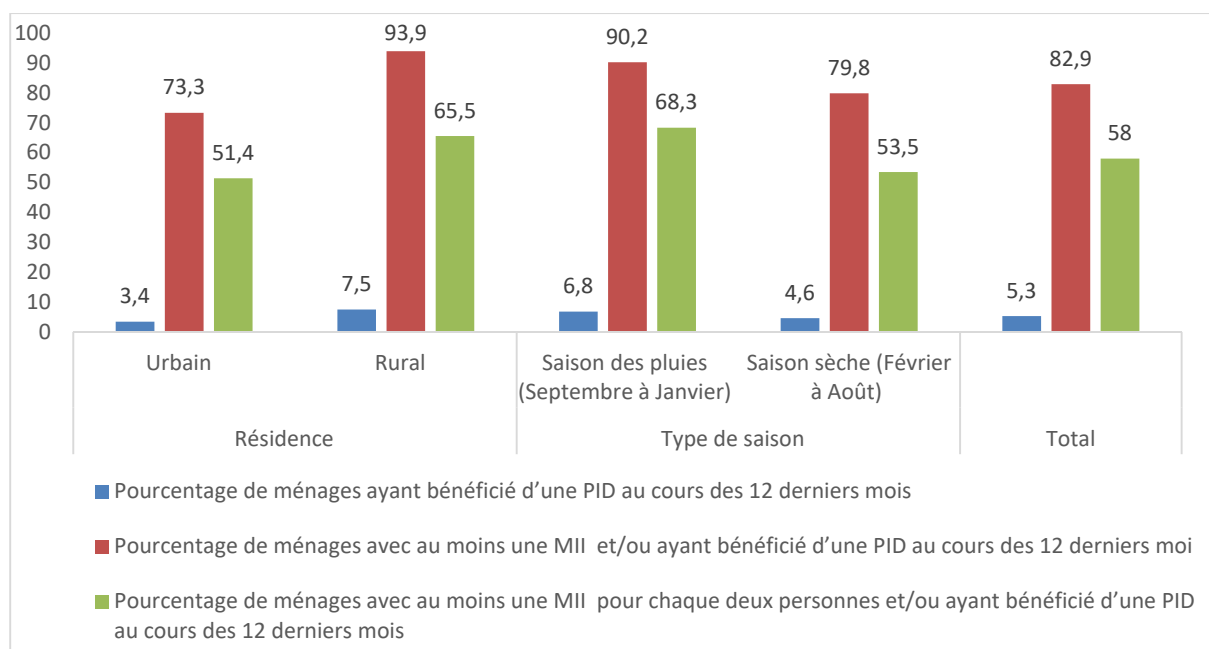
Au Sénégal, la pulvérisation intra-domiciliaire est un des axes d'intervention stratégique de lutte contre le paludisme du PNL. Cependant, au niveau national, les données de l'EDS-Continue montrent que seulement 5 % des ménages enquêtés ont déclaré que les murs intérieurs de leur logement avaient été pulvérisés d'insecticide dans les 12 mois précédant l'enquête (Graphique IV-2). Par rapport à 2012-2013, on note une tendance à la baisse du pourcentage de ménages ayant bénéficié de ce moyen de prévention, passant de 12 % en 2014 à 9 % en 2015 et à 5 % en 2016.

Ces résultats montrent aussi que la pulvérisation d'insecticide a été beaucoup plus utilisée en milieu rural qu'en milieu urbain (8 % contre 3 %).

Selon la période de collecte des données, on constate que la PID est relativement plus utilisée durant la première vague (septembre à janvier) que durant la seconde vague (février à août) respectivement 7 % et 5 % (graphique IV-2).

Selon les résultats de l'EDS Continue de 2016, au niveau national, plus de deux ménages sur cinq (83 %) possèdent au moins une MII pour deux personnes et/ou ont eu les murs de leur logement pulvérisés d'insecticide au cours des 12 derniers mois avec une augmentation en flèche de 40 points par rapport à l'année passée.

Graphique V-2: Répartition de ménages ayant reçu la pulvérisation d'insecticide sur les murs intérieurs du logement contre les moustiques (PID) au cours des 12 derniers mois



Source : ANSD. EDS-Continue, 2016

✓ **L'Accès à une MII¹⁹ dans le ménage**

Le pourcentage de la population qui aurait pu dormir sous une MII, si chaque MII du ménage était utilisée par deux personnes au maximum, donne la proportion de la population ayant accès à une moustiquaire imprégnée d'insecticide dans les ménages. Le tableau ci-dessous donne la répartition de la population par nombre de MII possédée par le ménage, selon le nombre de personnes qui ont passé la nuit avant l'interview dans le ménage. Il montre qu'au Sénégal, 14% ont passé la nuit ayant précédé l'interview dans un ménage ne possédant aucune moustiquaire imprégnée d'insecticides, 7% ont passé la nuit avant l'interview dans un ménage possédant 2 MII, 10% dans un ménage possédant 5 MII et 37% dans un ménage en possédant 7 ou plus. Dans l'ensemble, les deux tiers des personnes (76%) auraient pu dormir sous une MII si chaque MII était utilisée par deux personnes au maximum.

¹⁹ Taux d'accès à une MII : la proportion de personnes ayant dormi sous MII ; on suppose qu'une MII est utilisée par 2 personnes.

Tableau V-5 : Répartition (%) de la population de fait des ménages par nombre de MII possédée par le ménage, selon le nombre de personnes qui ont passé la nuit avant l'interview dans le ménage

Nombre de MII	Nombre de personnes qui ont passé la nuit avant l'interview dans le ménage								Ensemble
	1	2	3	4	5	6	7	8+	
0	43,3	27,5	21,6	20,6	16,9	17,1	13,4	12,0	13,6
1	39,2	24,9	18,2	11,8	4,5	3,0	0,9	1,6	3,2
2	12,5	35,2	34,7	30,1	22,2	13,2	12,1	2,8	7,2
3	4,1	5,7	13,3	14,0	18,5	25,6	16,7	6,0	8,9
4	0,4	4,1	7,2	14,5	14,9	22,0	21,5	8,3	10,4
5	0,3	2,3	1,7	4,3	10,5	8,9	14,2	10,3	9,9
6	0,2	0,0	0,8	2,7	7,0	4,5	11,6	11,3	9,9
7+	0,0	0,3	2,4	2,1	5,5	5,6	9,5	47,7	36,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	351	495	909	1 206	1 885	2 303	2 328	27 657	37 132
Pourcentage ayant accès à une MII1	56,7	72,5	72,3	73,6	75,9	76,5	78,3	75,9	75,7
1 Pourcentage de la population de fait des ménages qui aurait pu dormir sous une MII si chaque MII du ménage était utilisée par deux personnes au maximum.									

Source : ANSD. EDS-Continue, Sénégal 2016

I.3.1.1. La vaccination des enfants

L'EDS Continue de 2016 a collecté les données sur la vaccination à partir de deux sources : le carnet de vaccination de l'enfant et les déclarations de la mère quand le carnet n'était pas disponible ou n'existait pas. Les résultats montrent que la quasi-totalité des enfants de 12-23 mois ont reçu le BCG (94 %). La proportion d'enfants ayant reçu la première dose de Pentavalent est de 95 %, mais on note une baisse avec le nombre de doses, en particulier entre la deuxième et la troisième dose, la proportion passant de 93 % à 90 % pour la troisième dose.

Le vaccin contre la poliomyélite étant administré en même temps que celui du Penta, on s'attend donc à trouver des niveaux de couverture vaccinale très proches. En ce qui concerne les deux premières doses, les proportions sont très proches, mais le taux de déperdition entre la deuxième et la troisième dose est plus important pour la polio que pour le Penta : 81 % d'enfants ont reçu la troisième dose de polio contre 90 % pour le penta. En outre, environ quatre enfants de 12-23 mois ont été vaccinés contre la rougeole (81 %), la majorité avant l'âge de 12 mois (71 %). Enfin, concernant la fièvre jaune, on constate que 82 % des enfants ont reçu le vaccin.

Tableau V-6 : Pourcentage d'enfants de 12-23 mois ayant reçu certains vaccins

	Masculin	Féminin	Ensemble
BCG	94,4	93,7	94,1
Penta 1	95,3	94,4	94,9
Penta 2	93,7	93,1	93,4
Penta 3	88,8	90,2	89,5
Polio 0	67,5	69,9	68,7
Polio 1	94,8	94,5	94,6
Polio 2	93	92,8	92,9
Polio 3	79,5	82	80,7
Rougeole	82,4	78,7	80,6
Tous les vaccins	71,6	67,9	69,8
Aucun vaccin	3,4	3,2	3,3
Fièvre Jaune	83,9	80,1	82

Source : ANSD. EDS Continue 2016

V.3.1.2. Lutte contre la Tuberculose

La tuberculose reste la maladie infectieuse la plus meurtrière au monde, selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Adoptée en 2015 par l'Organisation des Nations Unies, une des cibles des ODD consiste à mettre un terme à l'épidémie mondiale de tuberculose. La Stratégie de l'OMS pour mettre fin à la tuberculose, approuvée par l'Assemblée mondiale de la Santé en 2014, appelle à réduire de 90% le nombre de décès par tuberculose et de 80% le taux d'incidence de la maladie d'ici à 2030, par rapport à 2015.

✓ Mesures phares antituberculeux de l'Etat

Pour éradiquer la tuberculose, l'Etat a relevé le plateau technique sanitaire, avec la disponibilité de nouveaux outils comme le Genexpert, un appareil qui permet de détecter rapidement les cas de multi-résistance et de toutes les formes de tuberculose. L'Etat a aussi mis en place une unité de radiologie mobile sillonnant le pays pour mener de vastes campagnes de masse.

Au Sénégal, seuls 10 %²⁰ des structures offrant des services de diagnostic de la Tuberculose (TB) ont une capacité à réaliser un diagnostic par microscopie de la TB. Ce diagnostic par microscopie est plus fréquent dans les centres de santé et les hôpitaux (respectivement 68 % et 51 %) que dans les postes de santé (3 %).

Parmi ces structures, 88 % peuvent diagnostiquer le VIH. Par ailleurs, on peut noter que cette capacité à diagnostiquer est plus répandue dans les structures du secteur public (92 %) que dans celles du secteur privé (66 %). Elle varie de 54 % dans la région de Diourbel à 100 % dans les régions de Kaolack et Kolda.

²⁰ ANSD, rapport de ENQUÊTE CONTINUE SUR LA PRESTATION DES SERVICES DE SOINS DE SANTÉ (ECPSS) 2016, p 41

V.3.1.3. La prévention du VIH/SIDA et le dépistage

✓ Le dépistage

Le rapport du Conseil national de Lutte contre le Sida (CNLS) en 2016, indique que le nombre de personnes ayant eu recours au dépistage du VIH au niveau national est de 611 175 sur un objectif de 1 207 505. Parmi toutes les personnes dépistées, 591 647 ont retiré leurs résultats.

On a pu noter en 2016 un meilleur ciblage du dépistage. En effet, sur 611 175 contre 755 038 en 2015, le programme a dépisté plus de personnes séropositives. Au total, 9005 personnes ont été dépistées séropositives en 2016 (en 2015 cette valeur était de 6940), soit un taux de séropositivité de 1,5%.

L'analyse des populations dépistées et ayant retiré leurs résultats montre que plus de la moitié est représentée par les femmes enceintes, soit 57,8 % ; 33,3 % viennent de la population générale et les populations clé les plus exposées ; les jeunes représentent 33,3 % de la population générale qui connaît leur statut sérologique en 2016. Le dépistage lors des dons de sang et chez les tuberculeux ont contribué pour 8,0 % et 1,% respectivement.

✓ Résultats de la prise en charge (PEC) des PVVIH

En 2016, la prise en charge des PVVIH adultes et enfants reste effective dans la quasi-totalité des hôpitaux et centres de santé publics avec une couverture de 86,4 % des hôpitaux et 90,0 % des centres de santé pour les adultes contre respectivement 80 % et 85 % pour les enfants.

Le Sénégal est passé de 13 sites de PEC de PVVIH Adultes en 2004 à 123 sites principaux et 118 sites secondaires en 2016 (postes de santé) et de 3 à 106 sites de PEC chez les enfants.

En 2016, 21 708 PVVIH sont régulièrement suivies dont 21 157 sous traitement ARV. Les PVVIH nouvellement enregistrées dans la PEC en 2016 sont de 5 740. Celles qui ont démarré un traitement ARV durant la même année s'élèvent à 5 541.

Tableau V-7 : Evolution des indicateurs de PEC, années 2015 et 2016

	File Acte globale en 2016 (patients régulièrement suivis)	File Acte sous ARV en 2016	PVIH mis sous ARV en 2016	Taux de décès sous ARV en 2016 (%)	Taux de perdus de vue sous ARV en 2016 (%)	Rétention sous ARV en 2016 (%)	Rétention à 12 mois chez PVIH mises sous ARV en 2015 (%)	Rétention à 24 mois chez PVIH mises sous ARV en 2014 (%)	Rétention à 36 mois chez PVIH mises sous ARV en 2013 (%)
Sénégal	21 708	21 157	5 541	3	9,9	87,1	75,7	65,4	58,8

Source : CNLS 2016

✓ **La Prévention de la Transmission Mère-Enfant du VIH**

Le plan stratégique national de lutte contre le VIH 2014-2017 vise à réduire le taux de transmission mère-enfant de moitié.

La Prévention de la Transmission Mère Enfant du VIH (PTME) est un programme prioritaire pour le pays qui offre aux femmes enceintes et allaitantes vivant avec le VIH un dépistage du VIH et le TARV à vie (Option B+), bien que cette dernière soit actuellement en majorité financée par les ressources extérieures.

L'accès aux services PTME a fait l'objet d'une expansion importante avec, depuis 2002, un bond considérable qui a fait passer de 4 à 198 le nombre d'établissements de santé (tous les hôpitaux et centres de santé ainsi que certains postes de santé) qui dispensent actuellement des services de PTME avec le dépistage du VIH en CPN et le traitement des personnes enceintes séropositives.

En 2016, le nombre de femmes enceintes dépistées est de 355 624 contre 366 863 en 2015. Cette baisse est liée à des ruptures de réactifs de dépistage au niveau de la PNA. Au total, 1 353 femmes enceintes ont été mises sous ARV pour réduire la transmission mère enfant. Le tableau ci-dessous montre les résultats clés de la PTME au Sénégal. Compléter l'analyse avec la dernière colonne du tableau sur la performance.

Tableau V-8 : Evolution des indicateurs du PTME, de 2014 à 2016

INDICATEURS	Résultats atteints 2014	Résultats atteints 2015	Résultats atteints 2016	Performance 2016 (%)
Pourcentage de nourrissons nés de mères séropositives qui sont porteurs du VIH	4,3 (2010)	3,1 (2014)	NA	NA
Nombre de femmes enceintes ayant bénéficié d'un dépistage au VIH et qui ont reçu leurs résultats	381 613	361 429	355 624	86, 4
Nombre de femmes enceintes séropositives au VIH ayant reçu des ARV pour réduire la transmission de la mère à l'enfant	1 122	1 352	1 353	89, 7
Nombre d'enfants nés de femmes séropositives recevant un test virologique dans les 2 mois qui suivent leur naissance	411	355	696	46, 0
Nombre d'enfants nés de femmes séropositives bénéficiant d'une prophylaxie par les ARV pour la réduction de la TME	703	589	688	45, 6

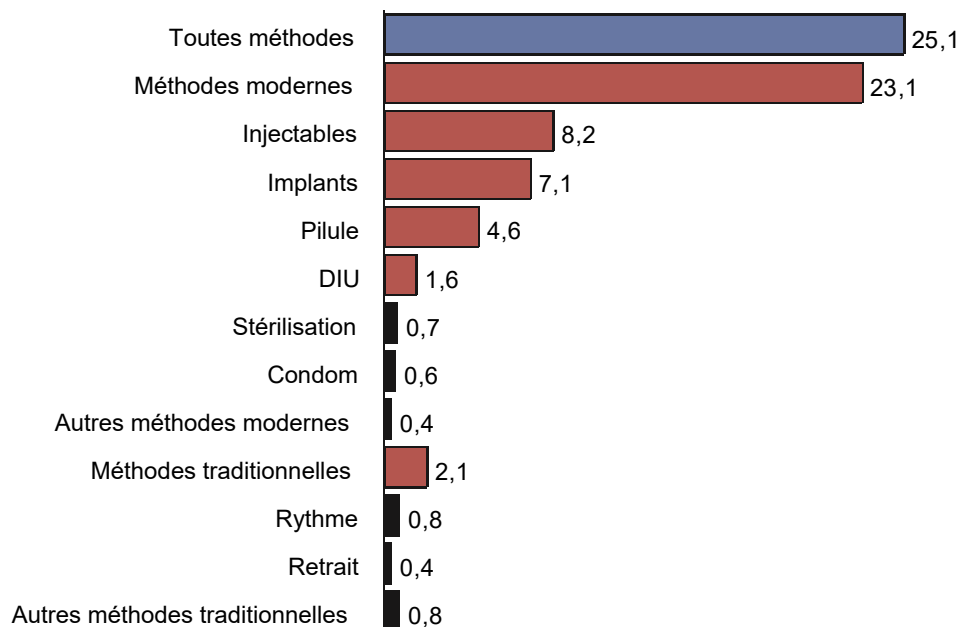
Sources : DLSI, 2016

V.3.1.4. La planification familiale

Prévenir les risques sanitaires liés à la grossesse chez les femmes, et améliorer la santé de la mère, contribuer à prévenir le VIH/sida, donner aux populations la capacité d'agir et renforcer l'éducation de l'enfant constituent une préoccupation majeure du Sénégal et de la communauté internationale. La planification familiale contribue à une maîtrise de la croissance démographique à travers un contrôle de la fécondité. Pour le suivi et l'évaluation des programmes de planification familiale, le niveau d'utilisation de la contraception est souvent considéré comme un indicateur de référence.

Au Sénégal, les résultats de l'EDS-2016 montrent que 25 % des femmes en union utilisent, au moment de l'enquête, une méthode contraceptive dont 23 % une méthode moderne et 2 % une méthode traditionnelle.

Le graphique ci-dessous, montre que les femmes en union utilisent essentiellement les injectables (8 %) suivis des implants (7 %) et de la pilule (5 %). Toutes les autres méthodes sont utilisées par moins de 2 % des enquêtées. Les méthodes traditionnelles sont très peu utilisées (2 %).

Graphique V.3 : Prévalence contraceptive parmi les femmes en union selon la méthode

Source : ANSD. EDS-Continue 2016

V.3.2. LES ACTIVITES CURATIVES

Si la prévention occupe une place importante dans la politique de santé d'un pays, il n'en demeure pas moins crucial de disposer d'un système performant pour la prise en charge des cas de maladie ou d'accidents diagnostiqués. Les données recueillies à travers l'enquête sur la prestation des services de santé au Sénégal sont utilisées pour cette partie.

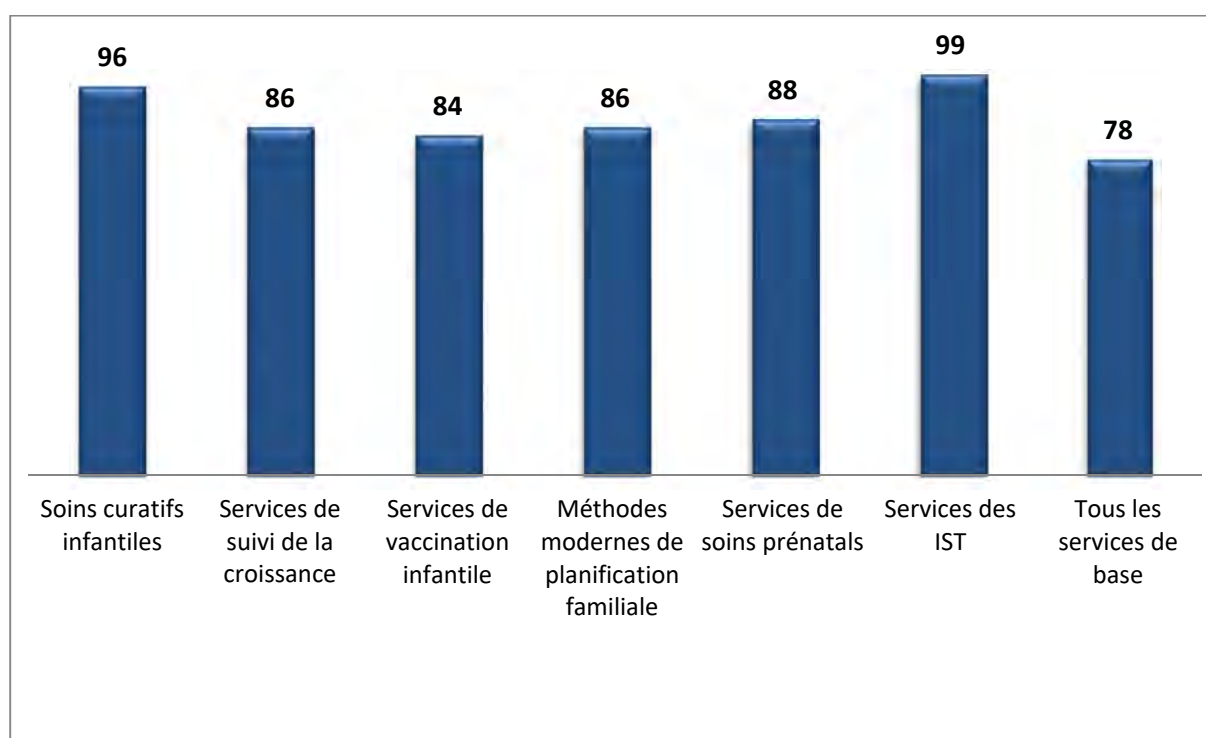
- L'offre de services de base

Les services de base comprennent un paquet de services de santé résumé à travers les points ci-dessous :

- les soins curatifs ambulatoires pour enfant malade,
- les services de vaccination infantile dans la structure,
- le suivi de la croissance infantile,
- les méthodes modernes de planification familiale,
- les services de consultations prénatales,
- les services pour les infections sexuellement transmissibles (IST).

Les résultats de l'Enquête Continue sur la Prestation des Services de Soins de Santé (ECPSS) du Sénégal, réalisée en 2016, ont révélé une disponibilité des services de base de 78 %, quelles que soient les caractéristiques. Les services de soins curatifs pour les enfants et les IST sont, en moyenne, disponibles dans presque toutes les structures (respectivement 96 % et 99 %), les soins prénatals sont prodigués dans 88 % des structures, alors que la planification familiale est offerte dans 86 % des structures (graphique ci-dessous). Par ailleurs, plus des trois quarts des structures offrent des services de vaccination et de suivi de la croissance (respectivement 84 % et 86 %).

Graphique V.4 : Répartition de la prestation des services de soins de santé



Source : ANSD. Enquête sur la prestation des services de soins de santé 2016

V.4. LES MALADIES DE L'ENFANT ET LA MORTALITE

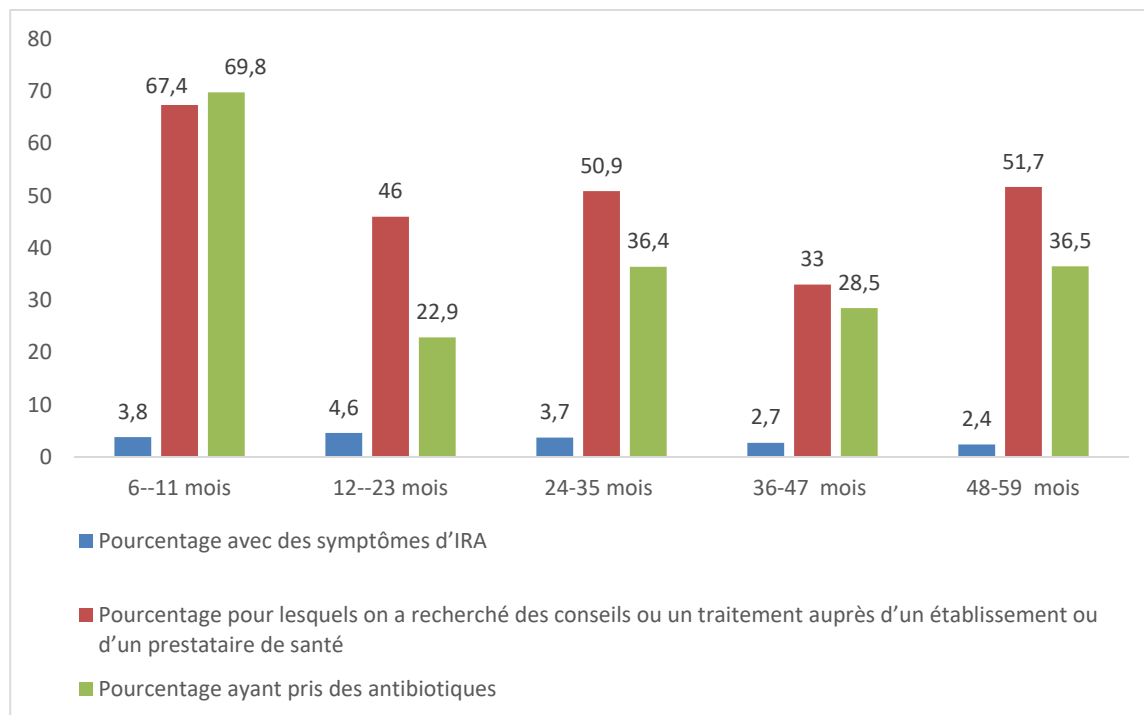
V.4.1. PREVALENCE ET TRAITEMENT DE L'IRA

Les infections respiratoires aiguës (IRA) et particulièrement la pneumonie constituent l'une des premières causes de mortalité des enfants dans les pays en développement.

En 2016, les résultats de l'EDS Continue révèlent que parmi les enfants de moins de cinq ans, 3 % présentaient des symptômes d'IRA au cours des deux semaines ayant précédé l'interview. Les variations sont peu importantes, cependant, il faut souligner que la prévalence est la plus élevée (5 %) chez les enfants de 12-23 mois.

Parmi les enfants ayant présenté des symptômes d'IRA, on a recherché des conseils ou un traitement pour près d'un enfant sur deux (48 %). En outre, environ un tiers a été traité avec des antibiotiques (Graphique IV.5). L'effectif global d'enfants présentant des symptômes d'IRA étant très faible, ne permet pas de disposer d'un nombre de cas suffisants à un niveau de découpage plus fin pour étudier les variations entre les sous-populations.

Graphique V.5 : Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans ayant présenté des symptômes d'IRA au cours des deux dernières semaines précédant l'enquête

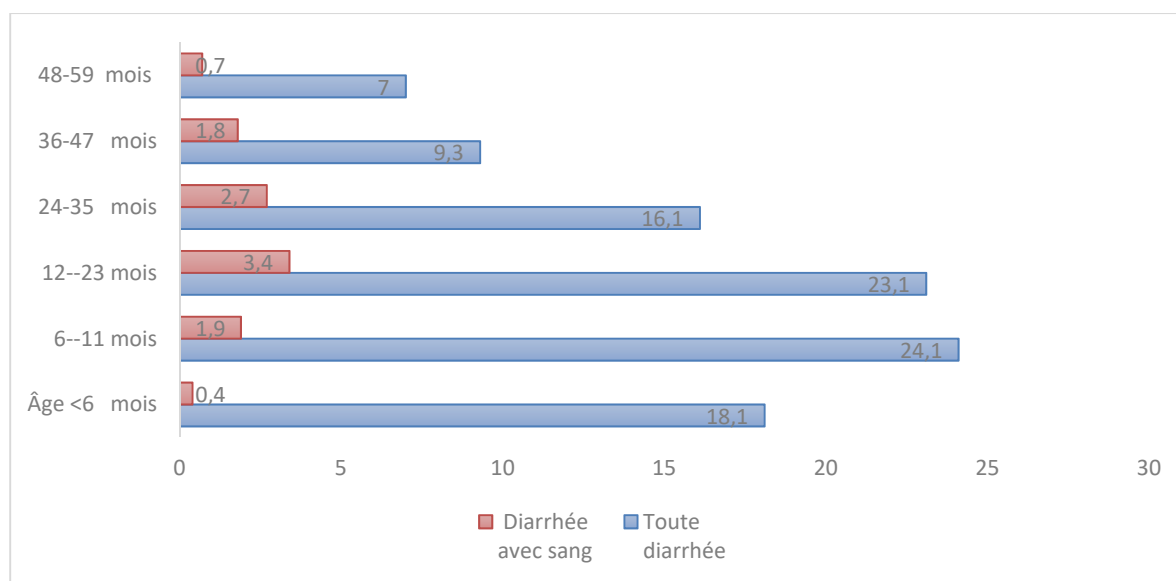


Source : ANSD. EDS-Continue 2016

V.4.2. PREVALENCE ET TRAITEMENT DE LA DIARRHEE

L'EDS Continue de 2016 a collecté des données sur la prévalence et le traitement de la diarrhée. Le graphique ci-dessous renseigne qu'un enfant de moins de cinq ans sur cinq (18,1%) avait souffert de diarrhée pendant les deux semaines ayant précédé l'interview. La prévalence de la diarrhée est particulièrement forte chez les jeunes enfants de 6-11 mois (24%) et les jeunes de 12-23 mois (23%). Ces âges de fortes prévalences sont aussi les âges auxquels les enfants commencent à recevoir des aliments autres que le lait maternel et à être sevrés.

Graphique V.6 : Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans ayant eu la diarrhée au cours des deux dernières semaines précédant l'enquête



Source : ANSD. EDS-Continue 2016

V.4.2.1. La Mortalité

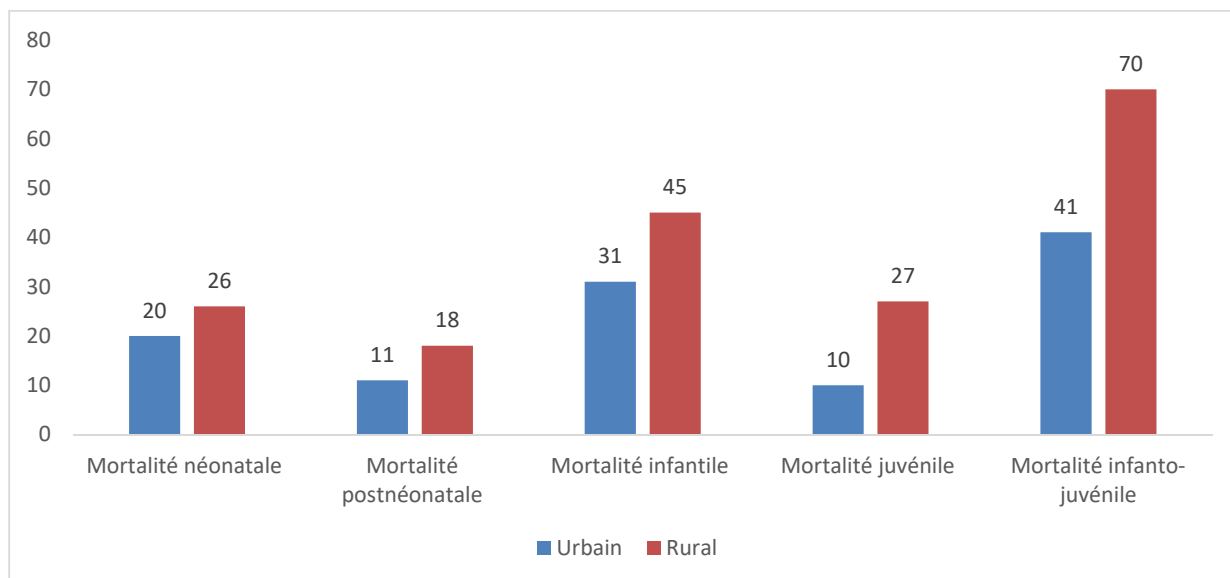
La mortalité des enfants varie très fortement selon le milieu de résidence. Ainsi, quel que soit le type de mortalité considéré, le taux est nettement plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Ces disparités pourraient être liées aux différences dans la prise en charge de la grossesse, notamment dans le suivi prénatal et les conditions d'accouchement plus favorables en milieu urbain mais aussi dans l'état nutritionnel et de santé des mères.

Les résultats de l'EDS-Continue Sénégal 2016 mettent en évidence des variations importantes du niveau de la mortalité des enfants.

Le quotient de mortalité infantile (le risque de décéder entre la naissance et le premier anniversaire) passe de 45‰ en milieu rural à 31‰ en milieu urbain, soit une différence de 14 points de pourcentage. Globalement, le quotient de mortalité infanto-juvénile est estimé à 41 ‰ en milieu urbain contre 70 ‰ en milieu rural. Cela signifie que sur 1000 enfants nés vivants, 70 décèdent en milieu rural contre 41 en milieu urbain, avant leur cinquième anniversaire (Graphique IV.7).

La mortalité néonatale (le risque de décéder avant d'atteindre l'âge d'un mois exact) reste plus élevée qu'en milieu urbain avec un taux qui passe de 20‰ en milieu urbain à 26‰ en milieu rural et une mortalité post-néonatale (le risque de décéder entre le premier mois et le douzième mois exact) plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain (18‰ contre 11‰ respectivement).

Graphique V.7 : Quotients de mortalité néonatale, post-néonatale, infantile, juvénile et infanto-juvénile pour la période des dix années ayant précédé l'enquête



Source : ANSD. EDS-Continue 2016

V.5. LES PERFORMANCES DU SECTEUR

✓ Analyse des résultats enregistrés de la Santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent

Les performances du secteur de la santé au cours de l'année 2016 sont présentées dans le rapport de performance annuel du Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD) du MSAS. Le tableau ci-dessous résume l'évolution des indicateurs de performances observés entre 2015 et 2016.

Comparé à l'année 2015, le taux d'achèvement en CPN a connu une légère amélioration, passant de 47% à 49,45% en 2016. Cependant, il reste faible au niveau national dont l'objectif est de 70%. En effet, pour des considérations socioculturelles, la première CPN est souvent tardive. En 2016, le nombre de premiers contacts (509 133) est largement supérieur aux CPN du premier trimestre de la grossesse (279 353), ce qui justifie l'ampleur du problème. Toutefois, beaucoup d'efforts sont en train d'être faits pour surmonter ces obstacles. Il s'agit, entre autres, de la redynamisation du programme Bajenu Gox (formation et recyclage des BG pour encourager les femmes à fréquenter les structures sanitaires pour CPN et accouchement), de l'élaboration d'un plan de communication SRSE, de la stratégie d'incitation financière des femmes enceintes développées dans certains districts sanitaires grâce à l'appui des partenaires.

Les résultats de 2016 avec le DHIS2 indiquent que 65,4% des accouchements réalisés ont été assistés par du personnel qualifié, pour une cible de 83% fixée en 2016. Cet indicateur a connu une évolution de 12,4 points de pourcentage entre 2015 et 2016. L'évolution de cet indicateur, ces dernières années, indique que beaucoup d'efforts sont en train d'être consentis. Les résultats atteints sont surtout imputables au renforcement du personnel (Sages-femmes itinérantes), à la formation des prestataires, l'organisation de supervisions dans les 14 régions, la dotation des structures en matériel pour la santé de la mère et du nouveau-né, la formation et le recyclage des Bajenu Gox, à la reprise des revues nationales et régionales SRSE entre autres. Cependant, il persiste une proportion élevée d'accouchements à domicile, en particulier dans les zones d'accès difficile.

Pour ce qui est de l'amélioration de la santé de l'enfant, des résultats satisfaisants ont été enregistrés en 2016. En effet, la proportion d'enfants malnutris guéris est passée à 76%, dépassant la cible (75%). Cette performance est due à la formation des agents sur la Prise en Charge de la Malnutrition Aigüe (PECMA), à la supervision formate et à l'appui des ONG au niveau local. Toutefois, il faut reconnaître que l'indicateur est en baisse de 2,5 points de pourcentage, comparé à l'année 2015. Cette situation pourrait être expliquée par la problématique des abandons constatés dans beaucoup de districts du Sénégal, mais également par l'incomplétude des données saisies dans le DHIS2.

La proportion de cas de diarrhée traités par SRO/ZINC est estimée à 80%, largement inférieure à la cible de 90% fixée en 2016. Cette situation pourrait être expliquée par les ruptures de SRO au niveau national. Toutefois, d'importantes actions ont été menées, notamment la formation de 318 prestataires en PCIME classique ou informatisée dans 11 régions, le renforcement de compétences des acteurs dans la prise en charge des urgences pédiatriques, l'organisation de journées survie de l'enfant dans 06 régions et la supplémentation en vitamine A (SVA) en routine dans 8 régions, touchant ainsi 1 783 945 d'enfants de moins de cinq ans. Grâce à ces journées, 74% des enfants âgés de 0 à 5 ans ont pu bénéficier du paquet intégré (SVA, déparasitage, dépistage malnutrition et diarrhée, rattrapage vaccination, promotion pratiques familiales essentielles, inscription à l'état civil).

Pour ce qui est de l'objectif « Accroître le taux d'utilisation des services de santé sexuelle et de la reproduction par les adolescent(e)s/jeunes », de bons résultats ont

été enregistrés en 2016. En effet, la proportion de centres de santé et postes de santé ayant équipé un espace «ado jeune» est passé de 15 % en 2015 à 16% en 2016, pour les centres de santé. Cependant, l'objectif de 25% fixé en 2016 n'a pas pu être atteint. Cette situation pourrait être expliquée, d'une part, par le fait que l'aménagement d'un espace «ado jeune» relève de la responsabilité du niveau opérationnel (district/structure sanitaire). D'autre part, l'importance de la SRAJ n'est pas encore connue de tous. Ainsi, le programme est en train de faire des progrès dans l'élaboration de documents cadres (plan stratégique SRAJ 2016-2018, curricula de formation des acteurs), la formation des acteurs (ECR/ECD, prestataires et pairs éducateurs), l'équipement des espaces aménagés (32 espaces «ado jeune» dans 16 centres de santé et 16 postes de santé), la supervision, les revues (SRSE) et l'appui aux associations.

Tableau V-9 : Evolution des indicateurs de performance

Indicateurs de résultat	Réalizations 2015	Cible en 2016	Réalizations 2016	Ecart	
				2015	Cible 2016
Taux de prévalence contraceptive	21,2% (EDS)	29%	XX DHIS2 (données incomplètes)	-	-
Taux d'achèvement (couverture adéquate) en CPN	47% (EDS)	70%	49,4% DHIS2	+2,45%	-20,6%
Taux accouchements assistés par du personnel qualifié	53% (EDS)	83%	65,4% DHIS2	+12,4%	-17,6%
Proportion d'enfants malnutris guéris	78,5%	75%	76%	-3,5	+1
Proportion de cas de diarrhée guéris par SRO/ZINC	92,7% (DHIS2)	90%	80%	-12,7%	-10%
Proportion de centres de santé et postes de santé ayant équipé un espace ado jeune	15%	25%	16%	+1%	-9%

Source : MSAS. Rapport de performance annuel du DPPD 2016

L'écart de -8%, noté sur les nouvelles constructions concerne la mise en service intégrale de l'Hôpital Dalal Jamm dont l'acquisition de certains équipements est bloquée, suite à des contraintes d'ordre administratif et le retard constaté dans la

construction des centres de santé de Cascas en cours de résiliation et Gandiaye dont une nouvelle procédure de sélection d'une autre entreprise est en cours.

Dans le domaine du développement des ressources humaines, même si la cible attendue en 2016 n'a pas été atteinte, la tendance à la résorption progressive des gaps se poursuit, grâce aux efforts de l'Etat, mais aussi à l'engagement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Le recrutement de 1000 agents intervenu au deuxième trimestre 2015 a permis de renforcer les structures implantées en zones périphériques.

A cela, s'ajoute l'appui de certains partenaires comme la JICA, qui a permis, dans le cadre du renforcement du système de santé, de doter les postes de santé situés dans toutes les régions hormis Dakar et Thiès, en binômes Infirmier/Sage-femme grâce au recrutement de 1162 infirmiers et sages-femmes.

Malgré ces efforts importants, le déficit en ressources humaines persiste toujours. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les recrutements effectués sont en deçà des besoins exprimés qui tiennent compte du nombre important de départs temporaires et/ou définitifs enregistrés chaque année.

Le déficit en ressources humaines est plus marqué du côté des techniciens supérieurs en biologie, en anesthésie-réanimation, en néphrologie et en imagerie médicale. Cette situation peut être expliquée en partie par le déficit de formation et de recrutement de ces catégories constaté depuis plusieurs années.

Aujourd'hui, l'informatisation de la gestion de ressources humaines est une réalité, avec la nomination de tous les points focaux RH au niveau des districts, des régions médicales, des EPS et l'utilisation du logiciel iHRIS, même si des difficultés persistent quant à son implémentation à Dakar.

Pour assurer une formation efficiente du personnel de santé, la Direction des ressources humaines a élaboré les plans régionaux de formation continue, dont la compilation permettra de doter le système de santé d'un plan national de formation en 2017.

Dans le domaine de la recherche opérationnelle, quelques difficultés ont entravé l'atteinte des résultats en 2016. Ces problèmes ont pour noms : rareté des ressources allouées à la recherche opérationnelle, ignorance des procédures d'accès

aux fonds de recherche disponibles, centralisation des fonds, inadéquation entre les priorités des organismes de financement et les besoins de recherche des structures de santé.

L'analyse de ces différents facteurs a permis d'enclencher un certain nombre d'actions pour réduire leur impact sur le développement de la recherche. Les différentes actions mises en œuvre ont permis d'obtenir ces résultats plus ou moins satisfaisants en 2016:

- 68 protocoles de recherche ont été révisés (sur 40 prévus) ;
- Cinq ateliers de partage de résultats de recherche (sur 3 prévus) ont été tenus dans les 5 régions du centre ;
- Le renforcement des capacités à travers l'élaboration du module Management et leadership (M&L) en perspective du renforcement des capacités des responsables du système de santé en M&L, financée par Abt ;
- L'élaboration du protocole de mise en œuvre de l'observatoire pour la recherche en santé, la constitution de la base de données des protocoles de recherche de 2004 à nos jours, à faire suivre par le «tracking» des résultats.

Il ressort de l'analyse des résultats de 2016 (tableau IV.10) que les données sur la vaccination ont été collectées à partir de deux sources : le carnet de vaccination de l'enfant et les déclarations de la mère quand le carnet n'était pas disponible ou n'existait pas. La situation de la disponibilité des médicaments et produits essentiels s'est amélioré dans le pays entre 2015 et 2016.

En 2016, le pourcentage de produits traceurs disponibles a augmenté de 8 points de pourcentage par rapport à 2015, passant de 77% à 85%. De même, la durée moyenne de rupture a diminué de 14 jours entre 2015 et 2016, passant de 45 à 31 jours.

Par contre, les deux indicateurs cités ci-dessus, comparés à leurs cibles, connaissent des écarts négatifs respectifs de 2% et de 21 jours.

Aussi, en 2016, les médicaments et produits des Programmes (Santé de la mère, du nourrisson, de l'enfant et de l'adolescent, Sida, PNT, PNLP, Diabète (Insuline et

médicaments oraux), Produits contraceptifs, Césarienne, Dialyse) ont connu, de manière générale, de bons niveaux de disponibilité. Ces résultats satisfaisants enregistrés contribuent à l'atteinte des objectifs des Programmes de santé. De même, en 2015, la PNA a débuté l'approvisionnement des médicaments anticancéreux dans les structures sanitaires publiques (Hôpital Aristide Le Dantec, Hôpital Fann, Hôpital général de Grand Yoff, Hôpital Principal). En 2016, la PNA a augmenté la gamme des médicaments anticancéreux et a poursuivi la décentralisation de ces produits vers d'autres structures sanitaires. L'introduction des anticancéreux dans le circuit public par la PNA contribue énormément à une meilleure accessibilité surtout financière de ces produits aux malades atteints du Cancer.

Cependant, il faut noter quelques difficultés notamment des ruptures par rapport aux Programmes : Sida et PNT. La plupart des ruptures de médicaments et produits, notamment de certaines molécules phares constatées au niveau de la PNA, résulte en partie des défaillances ou des retards de livraisons de certains fournisseurs.

Il est à noter que certains produits pouvaient être en rupture au niveau de la PNA, alors qu'ils continuaient à être disponibles au niveau des Points de prestations de services (PPS).

En effet, les initiatives de distribution «jegesinaa» (je me suis rapproché), «yeksinnaa» (je suis arrivé)) ont permis de mettre en place un certain nombre de mois de stocks de sécurité au niveau de ces PPS.

Dans le cadre de l'amélioration de la disponibilité et accessibilité des médicaments, Trois cent cinquante (350) Arrêtés d'Autorisation de Mise sur le marché de médicaments ont été signés en 2016 et un guide des équivalences thérapeutiques a aussi été élaboré, imprimé et diffusé. Pour lutter efficacement contre l'usage des médicaments de la rue, une vaste campagne nationale de sensibilisation sur les dangers liés à la consommation des médicaments de la rue a été réalisée et un comité multisectoriel et multidisciplinaire de lutte contre les faux médicaments et l'exercice illégal de la pharmacie a été installé.

Dans le but de réduire les risques d'introduction sur le marché des médicaments de mauvaise qualité, 30 experts sénégalais ont été formés sur l'enregistrement des médicaments génériques selon le format CTD (Common Technical Document for

drugs registration). D'autres sessions de formation sur la réglementation des vaccins et des essais cliniques ont été organisées.

Par rapport au contrôle de qualité des médicaments, le LNCM n'a pu satisfaire que 58% des demandes d'analyses reçues en 2016. Ce qui correspond à une évolution de 31% par rapport au taux de satisfaction atteint en 2015 (27%). Cette performance a été atteinte grâce à l'acquisition d'une nouvelle chaîne de Chromatographe Liquide Haute Performance (CLHP) reçue en 2016, à travers un financement de l'USAID.

Les principaux obstacles à l'atteinte des objectifs de performance sont les pannes récurrentes des équipements d'analyse qui ont une moyenne d'âge supérieure à dix ans et l'indisponibilité des substances chimiques de référence (SCR) à cause d'un budget dédié inexistant. Ce qui allonge souvent les délais de rendus des résultats ou au pire la non-exécution des contrôles demandés. Depuis 2006, le LNCM n'a pas pu obtenir de financements pour le renouvellement de son parc d'équipements, et en plus, son budget est passé du simple au tiers en moins de dix ans face à la demande croissante de certaines structures telles que la PNA et de la DPM. De plus, ces faiblesses ont été à l'origine des écarts majeurs relevés lors des audits des experts de l'OMS et de l'USP-PQM, réalisés dans le cadre du projet de certification et d'accréditation du LNCM.

Tableau V-10 : Infrastructures sanitaires, équipements et personnel

Indicateurs liés aux objectifs	Niveau atteint en 2015	Cible attendue en 2016	Niveau atteint en 2016	Ecart
Proportion d'infrastructures nouvellement construites et équipées selon les normes ¹	53%	75%	67%	-8%
Proportion d'infrastructures réhabilitées	25%	50%	47%	-3%
Proportion d'infrastructures équipées	73%	90%	85%	-5%
Proportion d'ambulances acquises	126%	100%	100%	0
Niveau d'application des normes de couverture en ressources humaines	64%	73,55%	70,16%	3,39%
Pourcentage de produits traceurs disponibles	77%	≥ 87%	85%	-2%
Pourcentage de produits traceurs en rupture	23%	≤13%	15%	-2%
Durée moyenne de rupture des médicaments et produits traceurs	45 jrs	≤10 jours	31 jours	-21

Indicateurs liés aux objectifs	Niveau atteint en 2015	Cible attendue en 2016	Niveau atteint en 2016	Ecart
Taux de disponibilité en médicaments et produits essentiels pour la santé de la mère	85%	≥ 87%	85%	-2
Taux de disponibilité en médicaments et produits essentiels pour la santé nourrisson, enfant et adolescent	85%	≥ 87%	85%	-2
Taux de disponibilité en médicaments et produits essentiels pour les Programmes (Sida, PNT) (Taux moyen)	78%	≥ 87%	80%	-7
Taux de disponibilité en médicaments et produits essentiels pour le PNLN	95%	≥ 87%	95%	+8
Taux de disponibilité en Insuline pour les diabétiques	100%	≥ 87%	100%	+13
Taux de disponibilité en médicaments oraux essentiels pour les diabétiques	95%	≥ 87%	100%	+13

Source : MSAS. Rapport de performance annuel du DPPD

Conclusion

« Permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge » est le nouveau crédo de l'agenda international en politique sanitaire. Et le Sénégal s'est inscrit dans cette lancée avec des performances enregistrées dans la prévention en matière de lutte contre le SIDA avec un taux de dépistage réel de 51% sur l'objectif fixé de 1 207 505. S'agissant de la prévention contre le paludisme, 76 % des personnes enquêtées ont accès à une moustiquaire imprégnée, et pour la tuberculose, la disponibilité de l'appareil Genexpert illustre les mesures préventives posées à ce niveau. Un nombre important d'infrastructures sanitaires a été mis à disposition pour améliorer le système de santé en 2016 (1422 cases de santé créées). C'est ainsi que des moyens ont été déployés par l'Etat pour éliminer la tuberculose et le paludisme et mettre fin à la prolifération du VIH/SIDA. Le Sénégal s'est engagé à mettre fin à l'épidémie de sida dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) et dans le cadre du Programme de Lutte contre le VIH du Ministère de la Santé et de l'Action sociale.

Des progrès au cours de l'année 2016 ont permis de disposer de certaines infrastructures sanitaires.

Introduction

La Justice a une fonction centrale de régulation sociale dont l'exercice correct constitue un gage de stabilité, en ce qu'il civilise le règlement des différends inévitables que génère le fonctionnement d'une société. Il n'y a pas un seul domaine de la vie sociale qui ne soit pas pris en compte par le système judiciaire. Sous ce rapport, la justice doit être accessible, crédible, efficace et fiable pour être honorée de la confiance des justiciables. Le Sénégal fait de la modernisation de la justice un des objectifs fondamentaux de sa stratégie de développement. Cette modernisation a été concrétisée à travers un programme décennal, le programme sectoriel Justice (PSJ), fruit d'un long processus de réflexion et de consultation²¹. Plusieurs mesures sont déjà engagées pour l'informatisation de la chaîne judiciaire et la révision du code pénal et du code de procédures pénales, en plus de la rénovation et du renforcement de la carte judiciaire. Cependant, quelques dysfonctionnements liés à la complexité et la lourdeur de certaines procédures limitent son efficacité.

Ce chapitre qui s'inscrit dans la série des publications annuelles et régulières de la Situation économique et sociale nationale (SESN) fait l'analyse de la situation judiciaire de l'année 2016 en s'appuyant sur les statistiques pénitentiaires et d'éducation surveillée.

Ainsi, la première section du chapitre traite de la répartition de l'offre en équipements pénitentiaires. La deuxième aborde les caractéristiques de la population carcérale. L'analyse de la situation des indicateurs de démographie pénale fait l'objet de la troisième section. Enfin, la dernière section porte sur l'examen du niveau de prise en charge des enfants en situation difficile.

²¹Site officiel du ministère de la justice du Sénégal.

VI.1. CLARIFICATION DE QUELQUES CONCEPTS

Mineur: est mineure la personne qui n'a pas atteint l'âge de 18 ans accompli (article 276 du Code de la famille (C F) modifié par la loi N° 99-82 du 03 septembre 1999).

Jeune majeur: personne dont l'âge est compris entre 18 et 25 ans et pouvant faire l'objet de mesures d'assistance éducatives prises par le Tribunal pour enfant.

Enfant en danger : mineur dont la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation sont compromises au sens des articles 293 du Code de la Famille (C F) et 594 du Code de Procédure Pénale (CPP).

Enfant en conflit avec la loi : mineur à qui il est reproché d'avoir enfreint la loi.

Ordonnance de Garde Provisoire (OGP) : décision judiciaire par laquelle le magistrat compétent confie à titre provisoire la garde d'un mineur ou d'un jeune majeur à une personne ou à une institution.

Prise en charge : selon le motif de placement de l'enfant concerné, la prise en charge consiste à lui assurer l'accueil, l'observation, le suivi, l'évaluation, l'accompagnement, le soutien et l'orientation en vue de favoriser sa réadaptation, sa rééducation et sa réinsertion.

Postcure d'internat: elle permet à un mineur qui a déjà épuisé son séjour dans une institution d'internat, de continuer à bénéficier d'un accompagnement des services de l'AEMO afin de lui éviter une rechute. Elle consiste également pour le service de l'AEMO à réaliser la liaison entre l'institution d'internat et l'environnement socio familial du mineur pour préparer sa sortie définitive et sa réinsertion sociale.

Mineur en danger à régulariser: mineur ou jeune majeur suivi ou accueilli par les structures de prise en charge et dont la procédure de régularisation par Ordonnance de garde provisoire (OGP) est en cours ou envisagée.²²

²² Rapport statistique annuel national de l'AEMO 2016.

VI.2. REPARTITION DE L'OFFRE EN ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

Le nombre d'établissements pénitentiaires et leur répartition par région n'ont pas changé entre 2015 et 2016. Le Sénégal en compte toujours 37 dont 22% sont localisés dans la région de Dakar. Les régions de Thiès, Fatick, Kaolack, Diourbel, Louga, Saint-Louis et Ziguinchor disposent chacune de trois établissements pénitentiaires (8%), tandis que Kolda et Tambacounda n'en disposent que deux (5,4%). Les établissements pénitentiaires des régions de Kaffrine, Kédougou, Matam et Sédhiou ne représentent que 11% de l'ensemble avec un établissement par région.

Tableau VI-1 : Répartition des établissements pénitentiaires par région en 2015

REGION	Nombre d'établissements pénitentiaires	Pourcentage d'établissements pénitentiaires (%)
Dakar	8	21,6
Diourbel	3	8,1
Fatick	3	8,1
Kaffrine	1	2,7
Kaolack	3	8,1
Kédougou	1	2,7
Kolda	2	5,4
Louga	3	8,1
Matam	1	2,7
Saint-Louis	3	8,1
Sédhiou	1	2,7
Tambacounda	2	5,4
Thiès	3	8,1
Ziguinchor	3	8,1
Total	37	100,0

Source : Direction de l'Administration Pénitentiaire, 2016

VI.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION CARCERALE

L'état et la structure de la population carcérale renvoient à son effectif et à sa composition selon divers critères (âge, sexe, nationalité, etc.). Ainsi, cette population présente des caractéristiques sociodémographiques spécifiques, résultant d'une part de la nature des crimes et délits commis, et d'autre part de la diversité des personnes impliquées.

VI.3.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION CARCERALE

VI.3.1.1. Analyse de l'état de la population carcérale

a) Répartition de la population carcérale selon le sexe

La population carcérale adulte est constituée de l'ensemble des personnes âgées de 18 ans et plus, incarcérées à la suite du jugement d'un Tribunal (personnes condamnées) ou dans l'attente d'un jugement (prévenus, placés en détention provisoire) à la fin de l'année civile.

Au 31 décembre 2016, la population carcérale du Sénégal est estimée à 9121 individus dont 345 femmes (4%) et 8 776 hommes (96%).

Tableau VI-2 : Répartition de la population carcérale par sexe en 2015 et évolution par rapport

SEXE	EFFECTIF CARCERAL	PROPORTION %
Homme	8776	96
Femme	345	4
ENSEMBLE	9121	100

Source : DAP, 2016

VI.2.1.2. Evolution de la population pénale au cours de la décennie 2006-2016

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la population pénale au cours de la décennie 2006-2016. Au Sénégal, la population pénale est constituée des effectifs carcéraux (prévenus et condamnés) et des écroués.

Au cours de cette période, le taux d'accroissement annuel moyen est de 1,9% pour la population pénale, 3,8% pour la population carcérale et 1,3% pour les écroués.

Tableau VI-3 : Évolution des effectifs de la population pénale au cours de la période 2006 à 2016

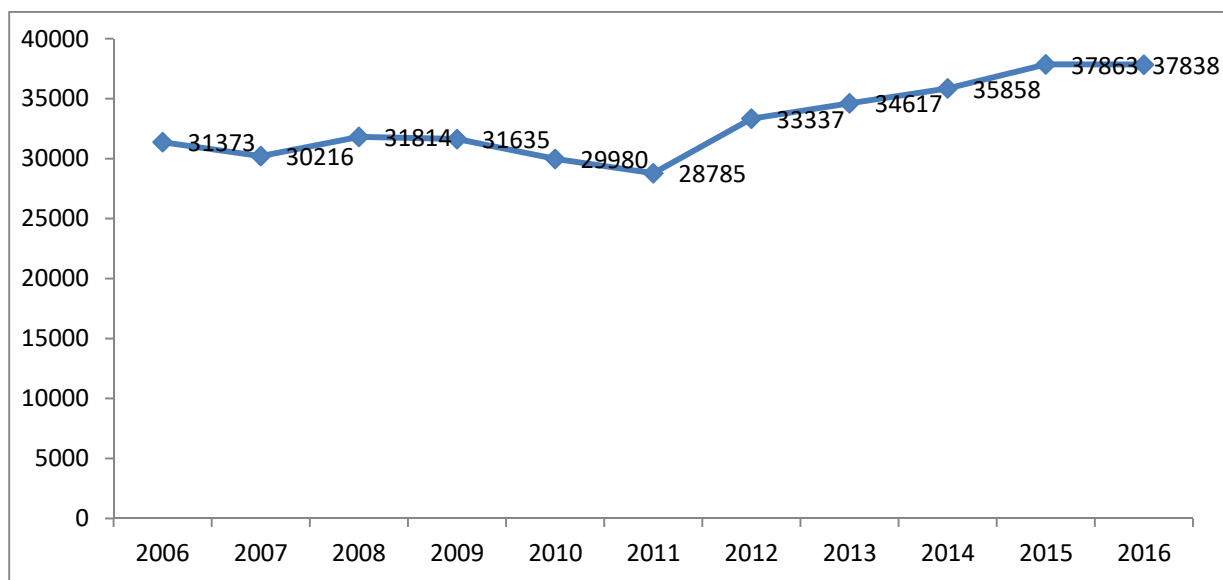
ANNEE	Effectif carcéral	Écroués	Population pénale
2006	6417	24956	31373
2007	6363	23853	30216
2008	6487	25327	31814
2009	6577	25058	31635
2010	7550	22430	29980
2011	7179	21606	28785
2012	7611	25726	33337
2013	8428	26189	34617

ANNEE	Effectif carcéral	Écroués	Population pénale
2014	8419	27439	35858
2015	9019	28844	37863
2016	9310	28528	37838
Nombre moyen	7578	25451	33029

Source : DAP, 2016

Entre 2006 et 2009, la population pénale a connu une évolution irrégulière. Elle a ensuite subi de façon régulière une baisse de 2009 à 2011. Cependant, à partir de 2011, on constate une augmentation progressive des effectifs jusqu'en 2015, puis une baisse en 2016.

Graphique VI-1 : Évolution de la population pénale au cours des 10 dernières années



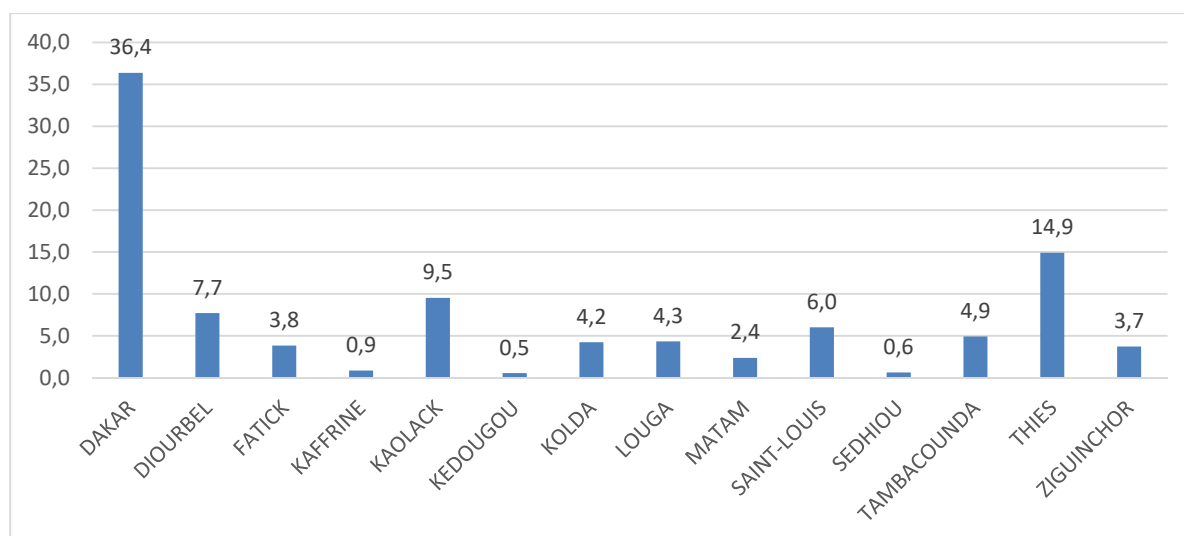
Source : DAP, 2016.

VI.3.2. ANALYSE DESCRIPTIVE DES PERSONNES ECROUEES

VI.3.2.1. Personnes écrouées et nationalité

Plus de la moitié de la population carcérale (51,3%) est concentrée dans les régions de Dakar (36,4%) et Thiès (14,9%). Ensuite, viennent les régions de Kaolack et de Diourbel en troisième et quatrième position avec respectivement 9,5% et 7,7% de l'effectif carcéral du pays. Par ailleurs, il faut signaler que l'effectif carcéral dans la région de Tambacounda représente 4,9% de l'effectif total du pays, alors qu'elle n'abrite que deux établissements pénitentiaires. Enfin, notons que les régions de Kédougou (0,5%), Sédhiou (0,6%) et Kaffrine (0,9%) détiennent les effectifs les plus faibles.

Graphique VI-2 : Répartition en % des étrangers écroués par nationalité

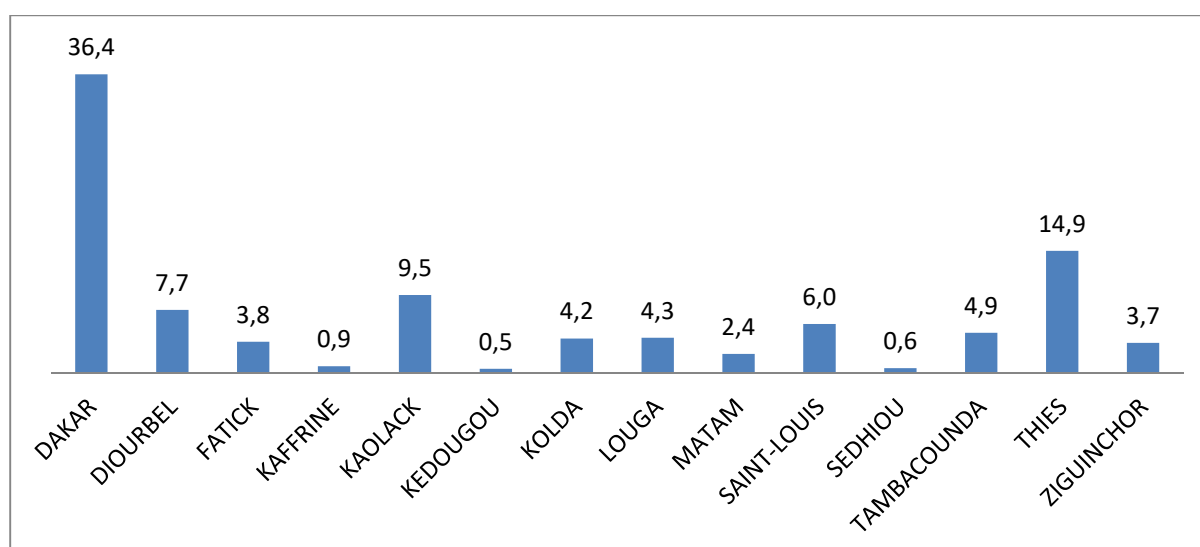


Source : DAP, 2016

VI.3.2.2. Population carcérale et région d'incarcération

Plus de la moitié de la population carcérale (51,3%) est concentrée dans les régions de Dakar (36,4%) et Thiès (14,9%). Ensuite, viennent les régions de Kaolack et de Diourbel en troisième et quatrième position avec respectivement 9,5% et 7,7% de l'effectif carcéral du pays. Par ailleurs, il faut signaler que l'effectif carcéral dans la région de Tambacounda représente 4,9% de l'effectif total du pays, alors qu'elle n'abrite que deux établissements pénitentiaires. Enfin, notons que les régions de Kédougou (0,5%), Sédhiou (0,6%) et Kaffrine (0,9%) détiennent les effectifs les plus faibles.

Graphique VI-3 : Distribution de l'effectif carcéral selon la région



Source : DAP, 2016

VI.3.2.3. Personnes écrouées et types d'infractions

En 2016, le nombre de cas des infractions commises par la population pénale 27244. Le vol et le recel (31,8%) ainsi que la détention, l'usage et le trafic de drogue (31,1%) représentent plus de trois infractions commises sur cinq (62,9%) par les personnes écrouées au Sénégal en 2016. L'escroquerie et l'abus de confiance suivent avec 9,2% des infractions commises ainsi que les coups et blessures volontaires (7,4%).

Tableau VI-4 : Répartition des personnes écrouées selon le type d'infraction

Infractions commises par la population pénale	Nombre de cas	Pourcentage
Vol et recel	8669	31,8
Détention, usage-traffic de drogue	8481	31,1
Détournement deniers publics	39	0,1
Coups et blessures volontaires	2009	7,4
Escroquerie-abus de confiance-faux et usage de faux	2512	9,2
Viol-attentat à la pudeur-pédophilie	576	2,1
Défaut de carnet sanitaire et social-proxénétisme	268	1,0
Infanticide-avortement	43	0,2
Meurtre-assassinat-parricide	148	0,5
Homicide volontaire ou involontaire	517	1,9
Menaces-violences-voies de faits-injures	843	3,1
Outrage et rébellion	218	0,8
Vagabondage et mendicité	298	1,1
Evasion et tentative	27	0,1
Fraude	67	0,2
Débit de boisson	132	0,5
Terrorisme	27	0,1
Autres	2370	8,7
TOTAL	27244	100,0

Source : DAP, 2016

VI.3.2.4. Personnes écrouées de sexe féminin et type d'infraction

En 2016, les motifs d'incarcération des femmes représentent 4,6% des cas. Les motifs plus fréquents sont: les « coups et blessures volontaires » (23,0%), le « défaut de carnet sanitaire et social-proxénétisme » (19,2%), le « vol et recel » (15,9%) et l'« escroquerie-abus de confiance-faux et usage de faux » (13,3%).

Tableau VI-5 : Répartition des personnes écrouées de sexe féminin selon le type d'infraction

Infractions commises par la population pénale	Nombre de cas	Pourcentage
Vol et recel	201	15,9
Détention, usage-traffic de drogue	58	4,6
Détournement deniers publics	2	0,2
Coups et blessures volontaires	291	23,0
Escroquerie-abus de confiance-faux et usage de faux	168	13,3
Viol-attentat à la pudeur-pédophilie	1	0,1
Défaut de carnet sanitaire et social-proxénétisme	243	19,2
Infanticide-avortement	43	3,4
Meurtre-assassinat-parricide	13	1,0
Homicide volontaire ou involontaire	14	1,1
Menaces-violences-voies de faits-injures	64	5,1
Outrage et rébellion	13	1,0
Vagabondage et mendicité	25	2,0
Evasion et tentative	0	0,0
Fraude	7	0,6
Débit de boisson	62	4,9
Terrorisme	4	0,3
Autres	54	4,3
TOTAL	1263	100,0

Source : DAP, 2016

VI.3.2.5. Mineurs écroués et type d'infraction

En 2016, sur les 581 infractions commises par les mineurs, au regard du système pénitentiaire (13-18 ans), le « vol et recel » constitue le type le plus fréquent (46,5%). Cependant, les cas de « coups et blessures volontaires » (13,1%), « défaut de carnet sanitaire et social-proxénétisme » (11,5%) et « Viol-attentat à la pudeur-pédophilie » (8,4%) sont non négligeables.

Tableau VI-6 : Répartition des mineurs écroués selon le type d'infraction

Infractions commises par la population pénale	Nombre de cas	Pourcentage
Vol et recel	270	46,5
Détention, usage-traffic de drogue	15	2,6
Détournement deniers publics	0	0,0
Coups et blessures volontaires	76	13,1
Escroquerie-abus de confiance-faux et usage de faux	15	2,6
Viol-attentat à la pudeur-pédophilie	49	8,4
Défaut de carnet sanitaire et social-proxénétisme	67	11,5
Infanticide-avortement	7	1,2
Meurtre-assassinat-parricide	13	2,2
Homicide volontaire ou involontaire	16	2,8
Menaces-violences-voies de faits-injures	8	1,4
Outrage et rébellion	6	1,0
Vagabondage et mendicité	0	0,0
Evasion et tentative	0	0,0
Fraude	0	0,0
Débit de boisson	0	0,0
Terrorisme	0	0,0
Autres	39	6,7
TOTAL	581	100,0

Source : DAP, 2016

VI.4. ANALYSE DE LA DEMOGRAPHIE PENALE

L'expression « démographie pénale » a un sens beaucoup plus large que celle de « démographie carcérale », ou « démographie pénitentiaire ». A cet effet, la situation et les indicateurs de la population pénale permettent de mieux analyser la dynamique et d'évaluer l'ampleur de la délinquance.

VI.4.1. SITUATION DEMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION PENALE

- *Taux d'accroissement*

La population pénale est passée de 37863 individus en 2015 à 37838 individus en 2016, soit un taux d'accroissement de -0,1%.

- *Taux brut de mortalité*

En 2016, 25 cas de décès sous écrou ont été enregistrés. Ainsi, le taux global de mortalité sous écrou présente près de 7 décès pour 10.000 détenus. Il a baissé d'environ 3 points par rapport à l'année 2015 (10 décès pour 10.000 détenus).

VI.4.2. NIVEAU DES INDICATEURS DE DEMOGRAPHIE PENALE

Taux d'entrées en détention avant condamnation définitive par habitant

Cet indicateur est un indice de flux qui mesure la fréquence d'un événement renouvelable. En 2016, le taux d'entrée en détention avant condamnation définitive est de 27 détenus pour 100 000 habitants, soit une baisse de 5 points par rapport à l'année 2015 (32 détenus pour 100000 habitants).

-Taux de détenus sans condamnation définitive par habitant

Ce taux représente la proportion de détenus sans condamnation définitive dans l'ensemble de la population. Il est de 27 détenus pour 100 000 habitants en 2016, soit une baisse de 4 points par rapport à l'année 2015 (31 détenus pour 100000 habitants).

-Taux d'entrées en détention par habitant âgé de 13 ans et plus

La nature de cet indicateur de flux dont les unités de compte au numérateur (événements renouvelables : les entrées) et au dénominateur (les individus qui constituent la population susceptible de connaître l'événement) sont différentes,

impose en toute rigueur, la nécessité d'enlever du dénominateur les moins de 13 ans qui, au Sénégal, ne peuvent pas être mis en détention.

Au total, 28528 entrées en détention ont été recensées dans le milieu carcéral sénégalais en 2016. Le nombre d'habitants âgés de 13 ans et plus est estimé à 9 018 609 individus en 2015 contre 9 299 334 individus en 2016, soit une population moyenne de 9 158 972. Ainsi, le taux d'entrées en détention par habitant s'élève à 312 détenus pour 100 000 habitants, (Cf. Tableau 6.9). Il a connu une baisse de 13 points entre 2015 et 2016.

-Taux de détention par habitant

Le taux de détention est un indice de stock qui représente la proportion de détenus dans l'ensemble de la population du pays. En 2016, le taux de détention est de 62,9 pour 100 000 habitants, comparativement à 2015, il a cru de 0,1 point, (62,9 pour 100 000 habitants).

-Proportion de détenus non encore jugés

Cet indicateur représente la proportion de détenus non encore jugés dans la population carcérale. Cet indice de stock ne tient pas compte des détenus déjà condamnés en première instance, mais dont la condamnation n'est pas définitive, car, ils ont usé d'une voie de recours ou sont encore dans les délais pour le faire.

En 2016, la proportion de détenus non encore jugés s'élève à 42,1%, contre 49,6% en 2015, soit une baisse de 7,5 points.

Tableau VI-7 : Résumé des indicateurs de la démographie pénale au Sénégal en 2015

INDICATEURS	NIVEAU DE L'INDICATEUR
Taux d'accroissement en %	-0.1
TBM p. 10000	6.6
Taux d'entrées en détention avant condamnation définitive par habitant p. 100000	26.9
Taux de détenus sans condamnation définitive par habitant p. 100000	26.5
Taux d'entrées en détention par habitant p. 100 000	311.5
Taux de détention par habitant p. 100 000	62.9
Proportion de détenus non encore jugés	42.1

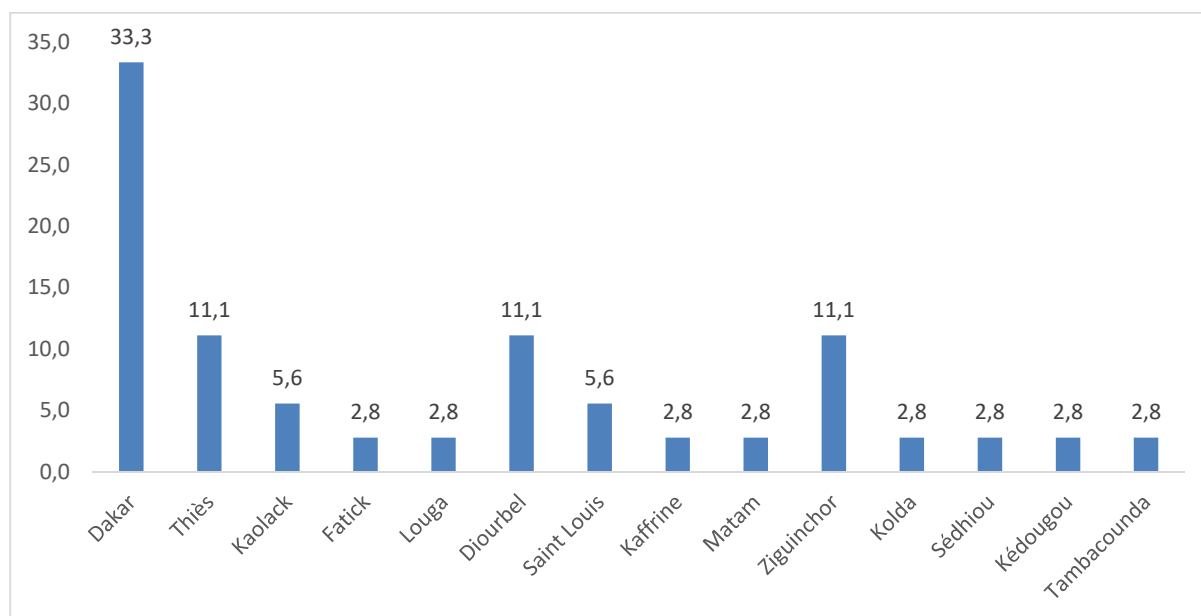
Source : DAP, 2016

VI.5. ENCADREMENT ET PRISE EN CHARGE DES MINEURS EN DIFFICULTES

- *Offre en structures de prise en charge des enfants en difficultés*

Le Sénégal compte 36 structures de prise en charge des enfants en difficultés avec la loi qui sont réparties de façon inégale. En effet, la plupart des structures sont implantées dans les régions de Dakar (33,3%), Thiès (11,1%), Diourbel (11,1%) Ziguinchor (11,1%) Kaolack (5,6%) et Saint-Louis (5,6%) dans une moindre mesure. Elles sont moins présentes dans les autres régions qui n'abritent qu'une seule structure de prise en charge. En effet, dans ces régions, le niveau de desserte en infrastructures d'accueil des enfants en difficulté reste très faible, Cf. Graphique 6.4.

Graphique VI-4 : Répartition des structures de prise en charge des enfants selon la région



Source : DESPS, 2016

- *Analyse du taux de couverture en structures d'éducation surveillée*

L'analyse du taux de couverture à l'échelle nationale fait état de l'existence d'une (1) structure d'éducation surveillée pour 153032 enfants âgés de 6-21 ans. Cependant, ce niveau de couverture cache des disparités régionales. En effet, c'est dans les régions de Ziguinchor, Kédougou et Dakar qu'on observe les meilleurs ratios de couverture (cf. tableau 6.10).

Tableau VI-8 : Ratio de couverture en structures d'éducation surveillée

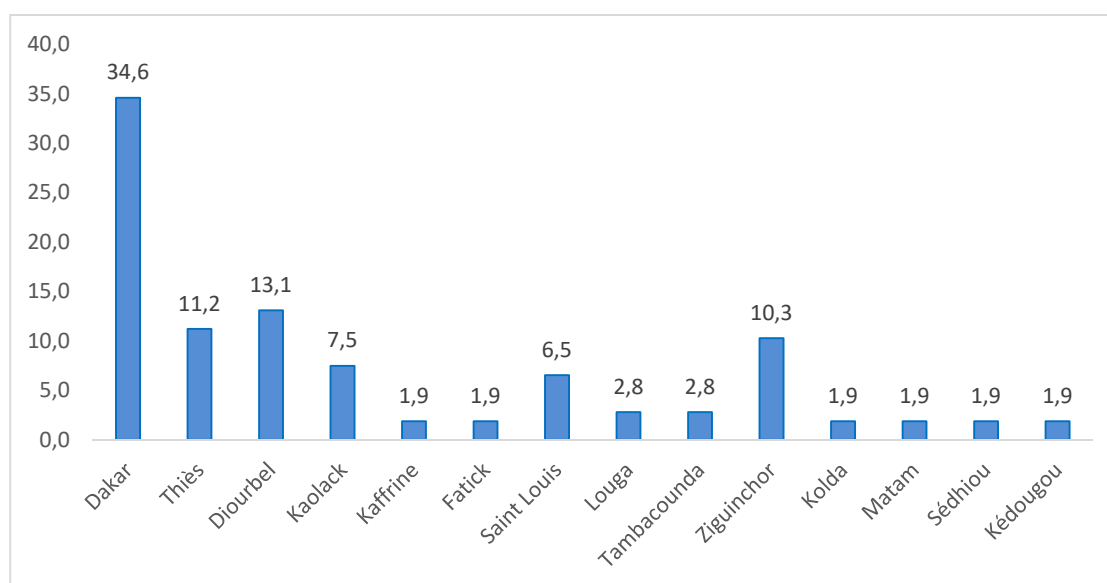
Région	Nombre de structures	Population 6-21ans	Ratio de couverture
Dakar	12	1 051 365	87614
Thiès	4	731638	182910
Kaolack	2	425796	212898
Fatick	1	326248	326248
Louga	1	373037	373037
Diourbel	4	629705	157426
Saint Louis	2	380225	190113
Kaffrine	1	250110	250110
Matam	1	251415	251415
Ziguinchor	4	231201	57800
Kolda	1	294618	294618
Sédhiou	1	203071	203071
Kédougou	1	62300	62300
Tambacounda	1	298405	298405
SENEGAL	36	5 509 134	153032

Source ANSD, DESPS, 2015

- Répartition du personnel des éducateurs spécialisés selon la région

Le personnel des éducateurs (107) spécialisés est concentré dans les régions de Dakar (34,6%), Diourbel (13,1%), Thiès (11,2%), Ziguinchor (10,3%) et Kaolack (7,5%). A l'inverse, les éducateurs spécialisés sont moins nombreux dans les régions de Kolda Fatick, Kaffrine, Sédhiou, Tambacounda, Louga et Kédougou avec moins de 3% chacune. (Cf. Graphique 6.5).

Graphique VI-5 : Distribution des effectifs du personnel des éducateurs spécialisés selon la région



Source : DESPS, 2016

La distribution géographique du personnel des éducateurs spécialisés varie en fonction du sexe. Au niveau des régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Kaffrine, Fatick et Louga, on a plus d'éducateurs spécialisés femmes que d'hommes. Par contre, dans les régions de Kaolack, Saint-Louis et Ziguinchor, les éducateurs spécialisés hommes sont plus nombreux que leurs homologues de sexe féminin.

Tableau VI-9 : Distribution des effectifs du personnel des éducateurs spécialisés par région selon le sexe

REGION	Proportion des éducateurs spécialisés (%)	
	Homme	Femme
Dakar	18,8	47,5
Thiès	10,4	11,9
Diourbel	14,6	11,9
Kaolack	8,3	6,8
Kaffrine	0,0	3,4
Fatick	0,0	3,4
Saint Louis	8,3	5,1
Louga	2,1	3,4
Tambacounda	4,2	1,7
Ziguinchor	20,8	1,7
Kolda	2,1	1,7
Matam	2,1	1,7
Sédhiou	4,2	0,0
Kédougou	4,2	0,0
TOTAL	100	100

Source : DESPS, 2016

VI.5.1. NIVEAU D'ENCADREMENT DES ENFANTS EN DIFFICULTE AVEC LA LOI

L'effectif des enfants pris en charge au niveau des structures d'encadrement s'élève à 2915 individus pour un nombre total de personnel d'éducateurs spécialisés de 107, soit un taux d'encadrement de 27 enfants pour un éducateur spécialisé. Le niveau d'encadrement varie d'une région à une autre.

C'est dans la région de Kolda que le nombre d'enfants par éducateur spécialisé est le plus élevé (103). Par contre, dans les régions de Kaolack (10), Kaffrine(10), Diourbel (11) et Sédhiou (19), le niveau d'encadrement reste en dessous de la moyenne nationale.

Dans les autres régions, le nombre d'enfants par éducateur spécialisé est supérieur ou égal à 25.

Tableau VI-10 : Taux d'encadrement par région des enfants en situation difficile

REGION	Enfants en difficulté	Nombre d'éducateurs spécialisés	Taux d'encadrement
Dakar	978	37	26
Thiès	339	12	28
Kaolack	82	8	10
Fatick	50	2	25
Diourbel	155	14	11
Kaffrine	20	2	10
Saint Louis	394	7	56
Kolda	205	2	103
Ziguinchor	290	11	26
Sédhiou	37	2	19
Tambacounda	75	3	25
Kédougou	70	2	35
Louga	112	3	37
Matam	108	2	54
Sénégal	2915	107	27

Source : DEPS, 2016

VI.5.2. PRISE EN CHARGE DES ENFANTS EN DIFFICULTE AVEC LA LOI

Au niveau national, 6,7% d'enfants de sexe féminin contre 93,3% de sexe masculin sont accueillis dans les structures de prise en charge. A l'échelle régionale, des variations sont observées dans les structures de prise en charge des enfants, notamment les services AEMO et les centres. Ainsi, la prise en charge des enfants est beaucoup plus importante au niveau des régions de Thiès (17,5%), Dakar (15,1%), et Saint Louis (12,1%). Alors que les niveaux de prise en charge les plus faibles sont enregistrés dans les régions de Kaffrine (0,8%), Sédhiou (1,5%), de Fatick (2,1%) et de Kédougou (3,4%). Mais il faut préciser que le niveau de prise en charge est lié à la taille des effectifs d'enfants en difficultés dans ces régions.

Tableau VI-11 : Proportion d'enfants reçus par région dans les structures de pris en charge selon le sexe

Région	Proportion d'enfants en situation difficile (%)		
	Filles	Garçons	Ensemble
Dakar	1,8	13,4	15,1
Thiès	1,5	16,0	17,5
Kaolack	0,1	4,0	4,1
Fatick	0,2	1,9	2,1
Diourbel	0,4	4,6	5,0
Kaffrine	0,0	0,8	0,8
Saint Louis	0,4	11,7	12,1
Kolda	0,6	9,0	9,6
Ziguinchor	0,5	5,3	5,8

Région	Proportion d'enfants en situation difficile (%)		
	Filles	Garçons	Ensemble
Sédhiou	0,0	1,5	1,5
Tambacounda	0,4	5,9	6,3
Kédougou	0,6	2,8	3,4
Louga	0,0	9,6	9,6
Matam	0,4	6,6	7,0
SENEGAL	6,7	93,3	100,0

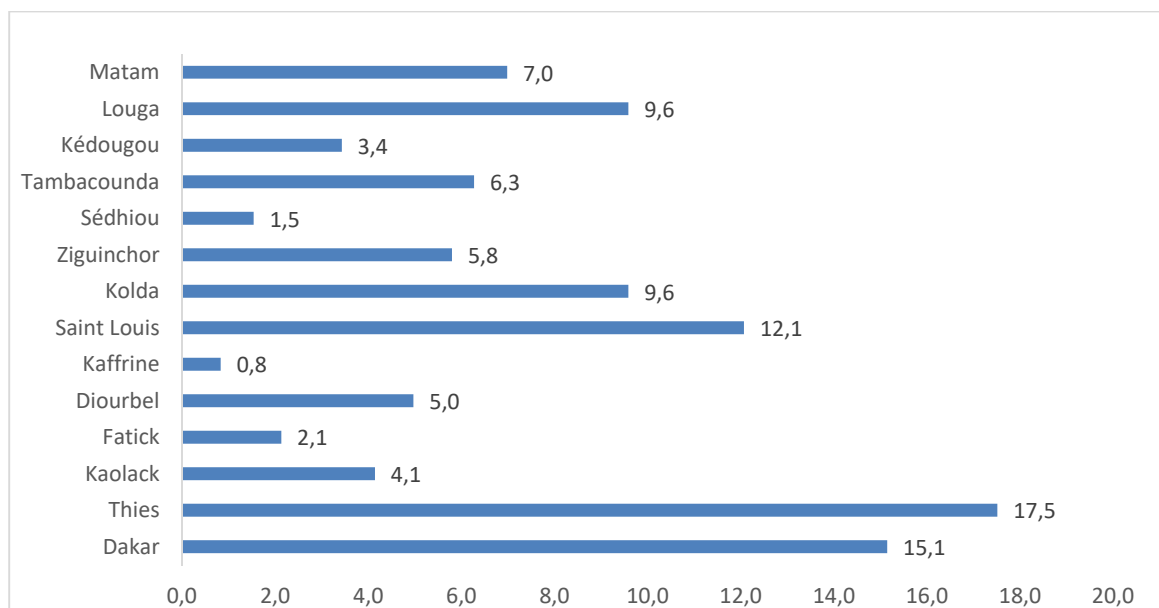
Source : DESPS, 2016

Des variations selon le sexe sont également notées dans la prise en charge des enfants en difficulté à l'échelle régionale. Ainsi, dans toutes les régions, la prise en charge est en faveur des garçons.

- **Les enfants en conflit avec la loi (6-18 ans)**

La prise en charge des enfants en conflit avec la loi est plus élevée dans les régions de Thiès (17,5%), Dakar (15,1%), Saint Louis (12,1%), Louga (9,6%) et Kolda (9,6%). En effet, dans ces régions, l'effectif des enfants en conflit avec la loi est plus important, ce qui explique le niveau de prise en charge. La plupart des enfants en conflit avec la loi vivent dans les régions de Thiès, de Dakar, Saint Louis, Louga et Kolda. Par contre, les autres régions se caractérisent par des niveaux de prise en charge assez faibles.

Graphique VI-6 : Répartition par région des enfants en conflit avec la loi accueillis dans les services AEMO (en %)



Source : DESPS, 2016

Il existe des variations dans la prise en charge des enfants en conflit avec la loi selon le sexe de l'enfant. A ce titre, elle est plus accentuée pour les enfants de sexe féminin dans les régions de Dakar (27,8%), Thiès (24,8%), de Kédougou et Matam (9,3%). Tandis que pour leurs homologues de sexe masculin, leur prise en charge est plus importante au niveau des régions de Saint Louis (12,6%), Louga (10,0%) et Matam (7,1%).

Tableau VI-12 : Distribution des enfants en conflit avec la loi dans les structures de prise en charge par région et selon le sexe

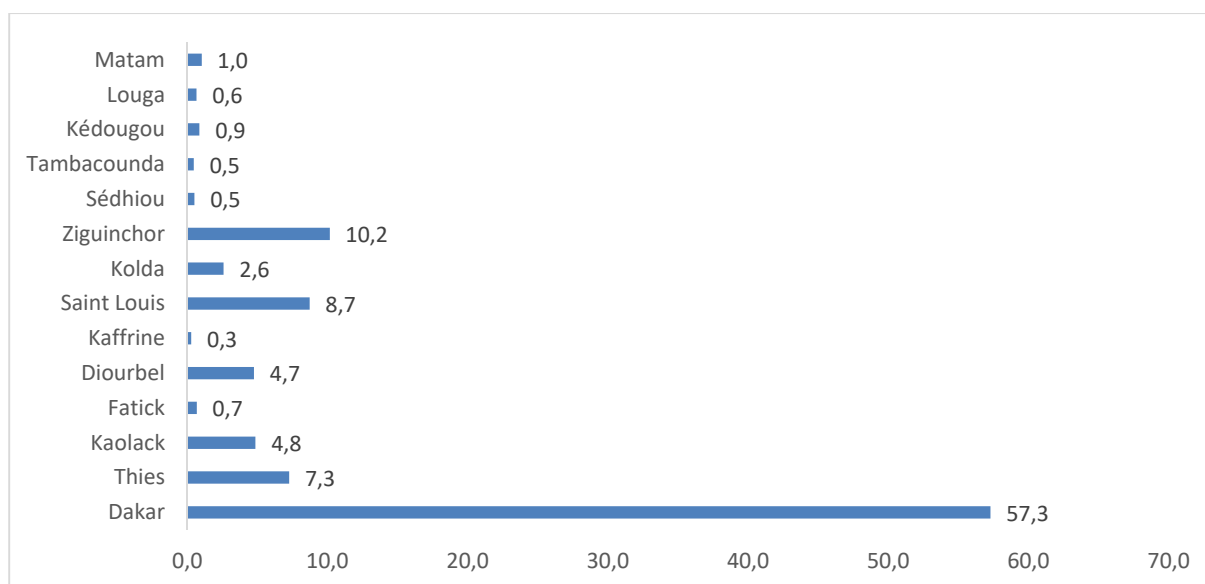
Région	Proportion d'enfants en conflit avec la loi		
	Fille	Garçon	Ensemble
Dakar	27,8	14,3	15,1
Thiès	24,1	17,1	17,5
Kaolack	1,9	4,3	4,1
Fatick	3,7	2,0	2,1
Diourbel	5,6	4,9	5,0
Kaffrine	0,0	0,9	0,8
Saint Louis	5,6	12,6	12,1
Kolda	9,3	9,6	9,6
Ziguinchor	7,4	5,7	5,8
Sédhiou	0,0	1,6	1,5
Tambacounda	5,6	6,3	6,3
Kédougou	9,3	3,0	3,4
Louga	0,0	10,3	9,6
Matam	5,6	7,1	7,0
Sénégal	100,0	100,0	100,0

Source : DESPS. 2016

- *Les enfants en danger (6-21 ans)*

Les enfants en danger (2070) regroupent à la fois les enfants sous Ordonnance de Garde Provisoire (OGP) et les enfants sans Ordonnance de Garde Provisoire. La région de Dakar (57,3%) se distingue par le niveau relativement élevé de prise en charge des enfants en danger et, dans une moindre mesure, celles de Ziguinchor (10,2%) et Saint Louis (8,7%). Cette situation est la conséquence de l'importance du nombre d'enfants en danger dans ces régions. Cependant, les autres régions abritant moins de mineurs en danger se distinguent par la faiblesse de leur prise en charge.

Graphique VI-7 : Proportions régionales d'enfants en danger accueillis dans les structures de prise en charge



Source: DESPS, 2016

Selon le sexe, des différences sont notées dans la prise en charge des enfants en danger à l'échelle régionale. Sous ce rapport, il faut mentionner que la prise en charge selon le sexe est plus discriminatoire au niveau des régions de Dakar (54,8% pour les garçons contre 63,6% pour les filles) et de Ziguinchor (12,6% pour les filles contre 8,6% chez les garçons).

Tableau VI-13 : Distribution des enfants en danger accueillis dans les structures de prise en charge par région et selon le sexe

Régions	Proportion d'enfants en danger (%)		
	Filles	Garçons	Ensemble
Dakar	63,6	54,8	58,9
Thiès	6,0	8,8	7,5
Kaolack	2,4	7,3	5,0
Fatick	1,0	0,4	0,7
Diourbel	2,7	1,6	2,1
Kaffrine	0,2	0,3	0,3
Saint Louis	5,7	11,8	9,0
Kolda	2,9	2,4	2,7
Ziguinchor	12,6	8,6	10,4
Sédhiou	0,7	0,4	0,5
Tambacounda	0,5	0,5	0,5
Kédougou	0,5	1,2	0,9
Louga	0,3	1,0	0,7
Matam	1,1	1,0	1,0
Total	100,0	100,0	100,0

Source : DESPS, 2015

CONCLUSION

La situation judiciaire est marquée pour l'année 2016 par une hausse de l'effectif carcéral par rapport à l'année 2015. Elle est constituée dans sa grande majorité par des détenus de sexe masculin, âgés de moins de 40 ans. La population carcérale se caractérise également par la variation des durées de détention selon le sexe. Les détenus carcéraux étrangers sont dans leur grande majorité originaires des pays de l'Afrique de l'Ouest. Les motifs d'incarcération varient selon le type de population carcérale. Les niveaux des indicateurs de démographie pénale sont assez élevés dans l'ensemble. Certains comme la densité carcérale et le taux d'encadrement des détenus montrent que la situation de la démographie pénale s'écarte des normes requises pour un bon traitement des détenus.

Introduction

La protection sociale et la gestion des risques constituent des instruments privilégiés pour une croissance inclusive et une réduction de la pauvreté. A la suite de l'ancienne Stratégie nationale de Protection Sociale (SNPS) visant à accroître la protection sociale, la nouvelle Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS 2016-2035) a pour objectif d'améliorer les moyens d'existence des plus vulnérables et de réduire les inégalités sociales de manière durable.

La protection sociale est un ensemble de mécanismes de prévoyance collective sous formes de filets sociaux pouvant permettre aux individus de faire face aux conséquences financières des "risques sociaux". Il s'agit de situations susceptibles de compromettre la sécurité économique de l'individu ou de sa famille, en provoquant une baisse de ses ressources ou une hausse de ses dépenses : vieillesse, maladie, invalidité, chômage, maternité, charges de famille, etc. Elle comprend, outre les régimes publics de sécurité sociale, les régimes privés ou communautaires comme les mutuels de santé. Le régime sénégalais de protection sociale est bâti autour de deux axes : *l'assistance sociale et la sécurité sociale*. Ces deux éléments constituent les piliers du régime sénégalais et leurs rôles varient en fonction des catégories cibles, des ressources humaines et techniques qui y sont consacrées.

Dans ce chapitre, les données de l'Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES) du deuxième trimestre de 2016, réalisée par l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), le rapport de la direction nationale de la bourse de sécurité familiale ont servi de sources principales d'informations. Le chapitre s'articule autour des points suivants : la présentation du système de protection sociale, l'analyse des composantes de la prévoyance sociale et l'analyse des programmes d'assistance sociale.

VII.1. PRESENTATION DU SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE

Le régime sénégalais de protection sociale repose sur deux axes : l'assistance sociale et la prévoyance sociale. La protection sociale et la gestion des risques constituent des instruments privilégiés pour une croissance inclusive et une réduction de la pauvreté. En plus d'accroître la protection sociale, la nouvelle Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS 2016-2035) a pour objectif d'améliorer les moyens d'existence des plus vulnérables et de réduire les inégalités sociales de manière durable.

L'assistance sociale est fondée sur un système non contributif qui est principalement assuré par l'État qui l'organise, le finance et le met en œuvre. Elle est menée au profit des groupes vulnérables. L'assistance sociale a pour mission d'améliorer le développement social du pays à travers des transferts sociaux octroyés directement aux ménages ou individus vulnérables. Ces transferts peuvent aussi être implicites c'est à dire sous forme de subventions et de prises en charge gratuites des services sociaux de base. Ils sont soit, sans contrepartie, soit contre des conditions concernant l'utilisation des services de base dans une optique de renforcement du capital humain. Les transferts sociaux ont pour objectif de réduire les inégalités et la vulnérabilité par l'augmentation de l'accès aux services sociaux de base. Une bonne politique d'assistance sociale demeure donc importante pour atteindre une croissance inclusive et la réduction durable de la pauvreté. Fort de ce constat, le Sénégal a, à travers la Stratégie nationale de Protection sociale, décliné des objectifs d'assistance sociale qui sont entre autres:

- d'atteindre à l'horizon 2015 un taux de vulnérabilité suffisamment faible pour être compatible avec une croissance maîtrisée, symptomatique d'un développement durable ;
- d'améliorer la capacité de réponses aux chocs et risques pour les groupes vulnérables ;
- d'assurer l'équité dans la prise en charge des besoins de protection des groupes vulnérables ;
- Garantir l'accès aux services sociaux de base des groupes vulnérables;
- Renforcer les mécanismes de transfert direct des ressources en faveur des groupes vulnérables.

Ces dernières années, des mesures ont été prises par les pouvoirs publics afin de permettre à certains groupes dits vulnérables de bénéficier de soins de santé par le biais de la Couverture Maladie Universelle (CMU) et le Programme nationale de Bourse de Sécurité familiale (PNBSF) mis en œuvre en 2013.

Le système de prévoyance sociale, créé dans les années 1970, se propose d'offrir une couverture à tous les travailleurs et à leurs familles. La prévention et la prise en charge du risque santé pour les travailleurs se font à travers la Caisse de Sécurité sociale (CSS) et les Institutions de Prévoyance Maladie (IPM) tandis que la retraite est gérée par l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) et le Fonds national de Retraite (FNR). Cette diversité des structures sociales a pour objectif de permettre aux Sénégalais, dans le cadre de leur travail, de se couvrir des risques liés à la santé et la vieillesse.

VII.2. ANALYSE DES COMPOSANTES DE LA PREVOYANCE SOCIALE

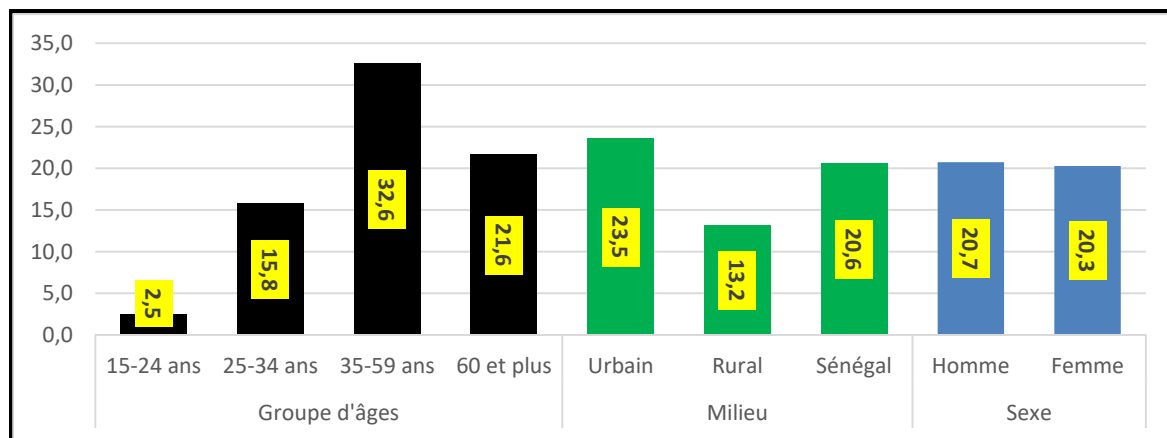
VII.2.1. CONGES PAYES

Le congé peut être défini comme une période d'inactivité d'un ou de plusieurs travailleur(s) sans arrêt de l'entreprise. Conformément à l'article 148-155 du Code du Travail de 1997, le congé annuel est accordé à tous les travailleurs au bout d'une année de service. La durée légale est de deux (02) jours ouvrables par mois de service effectif au titre du congé principal. Cependant, il peut augmenter avec la durée de service suivant les règlements en vigueur ou les dispositions des conventions collectives. Ainsi, les mères de famille ont droit à un (1) jour de congé supplémentaire par an pour chaque enfant de moins de 14 ans. Pendant le congé annuel, les travailleurs reçoivent un mois de paie (les autres allocations étant exclues) pour le congé annuel de 24 jours de travail. Le paiement est fait avant le commencement du congé annuel. Le congé annuel peut être accumulé sur une période maximale de trois ans, mais chaque année, un congé de six jours ouvrables doit être accordé. Il est interdit de fournir des compensations tenant lieu de congés annuels, sauf en cas de résiliation du contrat de travail.

D'après les résultats du 2^{ème} trimestre de 2016 de l'enquête nationale sur l'emploi au Sénégal (ENES2016-T2), rares sont les salariés qui bénéficient de congés payés. En effet, un peu plus d'un salarié sur cinq (**20,6%**) en bénéficie. L'analyse selon le sexe montre une situation similaire avec 20,7% chez les hommes et 20,3% chez les femmes tandis que pour le milieu de résidence et les groupes d'âge il existe de grandes disparités. Pour le milieu de résidence, 23,5% des salariés en milieu urbain

jouissent de congés payés contre seulement 13,2% en milieu rural. Et pour le groupe d'âge les jeunes (2,5% chez 15-24 ans et 15,8% chez 25-34 ans) bénéficient moins de congés payés que les adultes (32,6% chez 35-59 ans et 21,6% chez 60 ans et plus).

Graphique VII-1 : Proportions (%) des salariés bénéficiaires de congés payés par groupe d'âge, milieu et sexe



Source : ENES 2016-Trimestre 2, ANSD

VII.2.2. CONGE MALADIE

D'après les articles 19 et 20 de la Convention collective interprofessionnelle il existe un revenu pour un travailleur absent du travail pour raison de maladie au cours des 6 premiers mois de la maladie. Cependant, pour en bénéficier, il faut être au service d'un employeur particulier pour une durée déterminée :

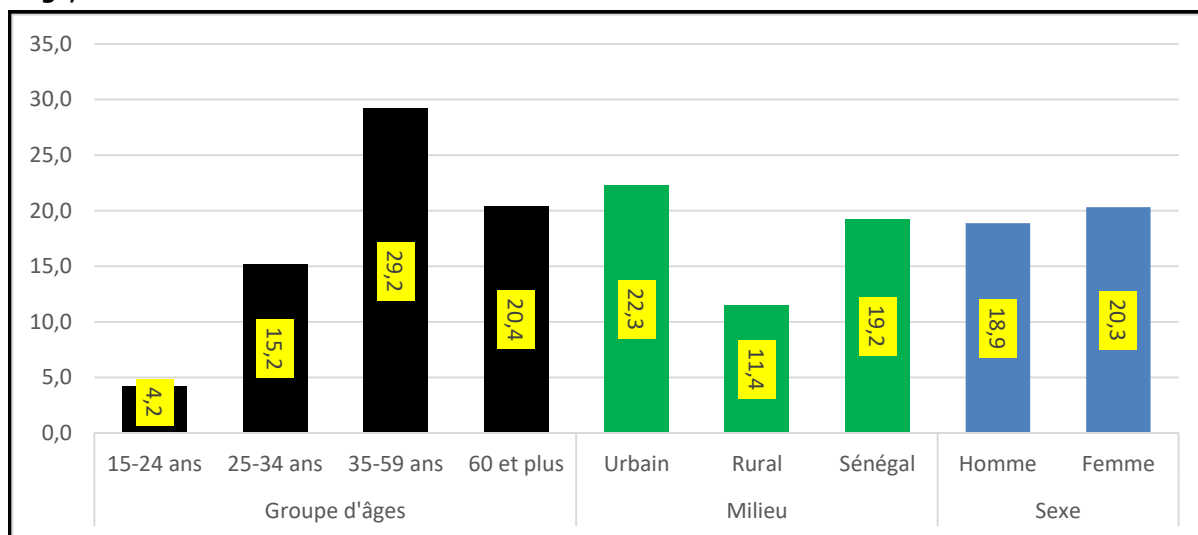
- Si la durée est inférieure à 12 mois de service, l'employé a droit à 1 mois de salaire intégral et 3 mois dont il perçoit la moitié du salaire ;
- S'il a plus de 12 mois mais moins de 5 ans d'ancienneté, il perçoit 1 mois de salaire intégral et 4 mois durant lesquels il reçoit la moitié du salaire ;
- Pour plus de 5 ans de service, il est rémunéré pour 2 mois de salaire intégral et 5 mois dont il perçoit la moitié du salaire.

La période de sécurité de l'emploi peut être prolongée à 8 et 10 mois selon la durée du service.

Au niveau national, **19,2%** des salariés bénéficient de congés en cas de maladie. Selon le sexe, cette proportion est légèrement plus importante chez les femmes que chez les hommes avec respectivement 20,3% et 18,9%. Par rapport au milieu de résidence, la proportion de salariés en milieu urbain bénéficiant de congés en cas de maladie est quasiment le double de celle en milieu rural avec respectivement 22,3% et 11,4%. Et pour le groupe d'âge les jeunes (4,2% chez 15-24 ans et 15,2% chez

25-34 ans) jouissent moins de congés en cas de maladie que les adultes (29,2% chez 35-59 ans et 20,4% chez 60 ans et plus).

Graphique VII-2 : Proportions (%) des salariés bénéficiaires de congés maladies payés par groupe d'âge, milieu et sexe



Source : ENES 2016-Trimestre 2, ANSD

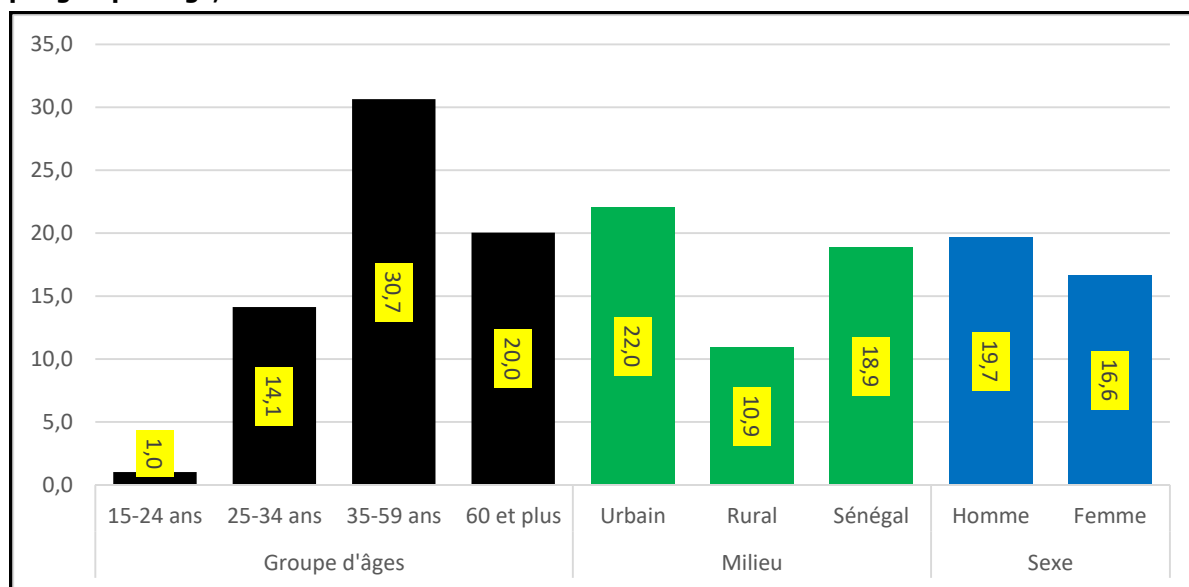
VII.2.3. RETRAITE

Au Sénégal, le système d'allocation de pensions de retraite est géré par deux institutions :

- l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) qui couvre les employés du secteur privé, les agents non fonctionnaires de l'État et les employés des administrations locales ;
- le Fonds national de Retraites (FNR) qui couvre les fonctionnaires civils et militaires.

En 2016 au deuxième trimestre, seuls **18,9%** des salariés au Sénégal sont affiliés à des institutions de prévoyance sociale. La proportion d'hommes salariés souscrit à un institut de retraite ou d'assurance est plus importante que celle des femmes avec respectivement 19,7% et 16,6%. Selon le milieu de résidence, la proportion de salariés en milieu urbain affiliés à un institut de retraite ou d'assurance est quasiment le double de celle en milieu rural avec respectivement 22,0% et 10,9%. Et pour le groupe d'âge, à l'instar des congés annuels et maladies, les jeunes (1,0% chez 15-24 ans et 14,1% chez 25-34 ans) souscrivent moins à une assurance retraite ou vieillesse que les adultes (30,7% chez 35-59 ans et 20,0% chez 60 ans et plus).

Graphique VII-3 : Proportions (%) des salariés bénéficiaires de retraite ou d'assurance vieillesse par groupe d'âge, milieu et sexe



Source : ENES 2016-Trimestre 2, ANSD

VII.2.4. ASSURANCE MALADIE

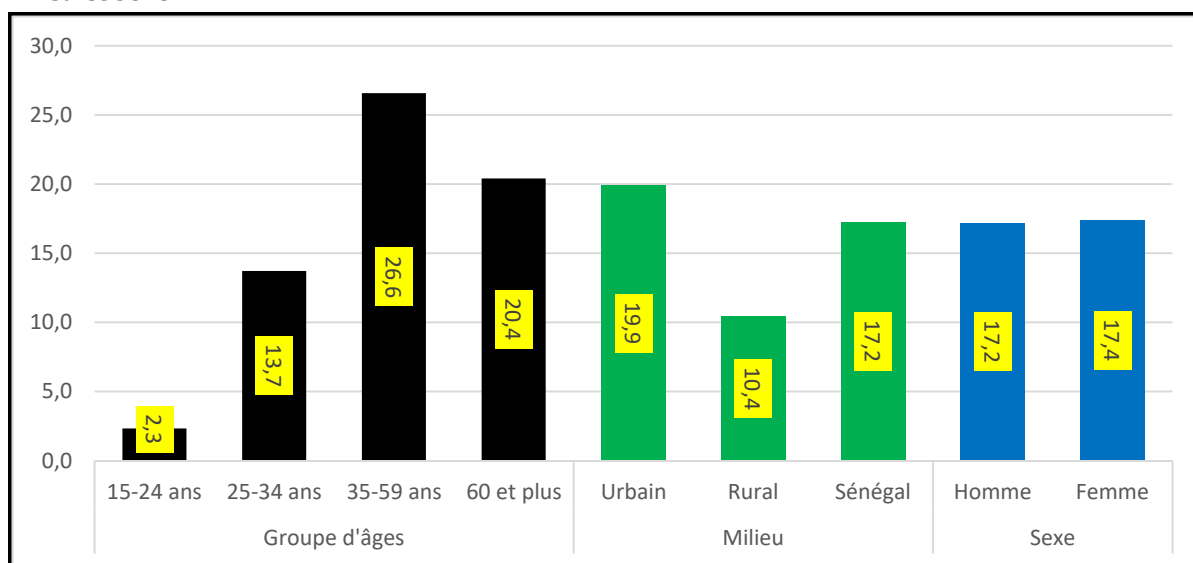
Considéré comme un des piliers fondamentaux du développement social du Sénégal, l'assurance maladie est une composante essentielle dans les stratégies nationales d'accès aux soins et de protection sociale. En effet, les structures d'assurance maladie contribuent au financement de la santé et à la réduction des inégalités en matière de soins par l'extension de la couverture sociale aux catégories les plus vulnérables. Cependant, le régime de prévoyance santé connaît de nombreuses difficultés qui l'empêchent d'être efficace et de répondre à une demande de plus en plus importante aussi bien dans la sphère familiale que dans le monde du travail. Pour faire face à ces difficultés, l'État se penche actuellement sur des nouvelles stratégies d'extension de la couverture maladie en associant les populations par le biais des structures mutualistes ou corporatistes.

Le système d'assurance maladie est bâti autour de trois institutions qui sont la Caisse de Sécurité sociale (CSS), l'Institution de Prévoyance Retraite (IPRES) et les Institutions de Prévoyance Maladie (IPM). Le modèle, décentralisé, est bâti autour du risque santé et privilégie surtout les salariés du privé, les fonctionnaires et les classes moyennes. Les structures d'assurances sont autonomes et isolées les unes des autres.

D'après les résultats de l'ENES 2016-T2, au Sénégal, la proportion de salariés bénéficiant d'une assurance maladie est faible. En effet, un peu plus d'un salarié sur six (17,2%) en bénéficie. L'examen de la situation par rapport au sexe est similaire

avec 17,2% chez les hommes et 17,4% chez les femmes ; alors que selon le milieu de résidence et le groupe d'âge une grande disparité se dégage. Pour le milieu de résidence, 19,9% des salariés en milieu urbain jouissent de congés payés contre seulement 10,4% en milieu rural. Et pour le groupe d'âge les jeunes salariés (2,3% chez 15-24 ans et 13,7% chez 25-34 ans) jouissent moins d'une assurance maladie que les adultes (26,6% chez 35-59 ans et 20,4% chez 60 ans et plus).

Graphique VII-4: Proportions (%) des salariés bénéficiaires d'assurance maladie par groupe d'âge, milieu et sexe



Source : ENES 2016-Trimestre 2, ANSD

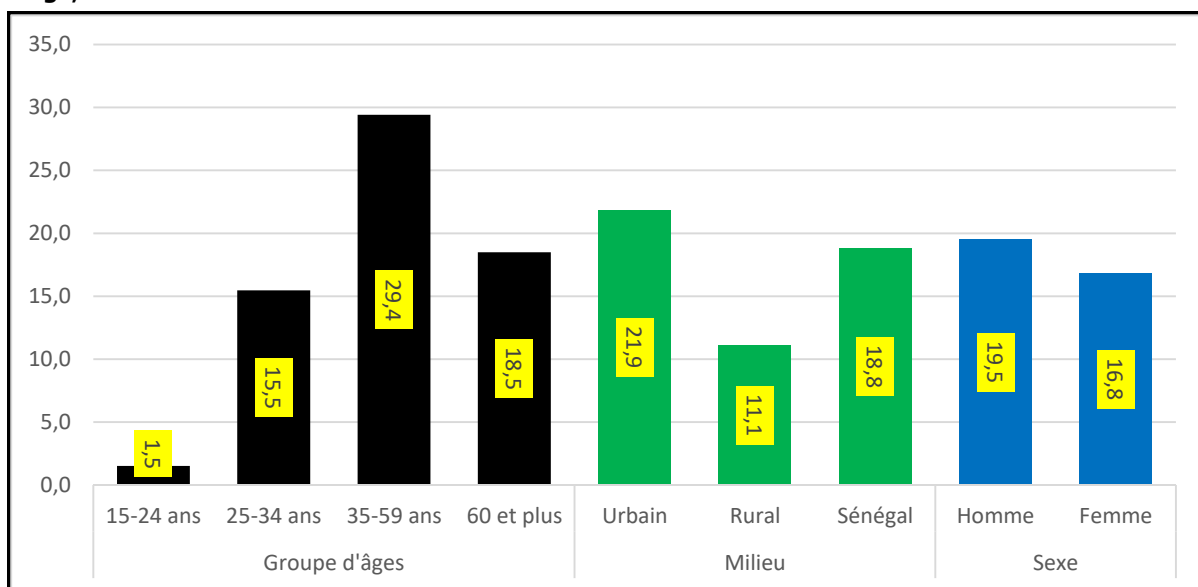
VII.2.5. COTISATIONS A LA CAISSE DE SECURITE SOCIALE

Toute personne physique ou morale, publique ou privée ayant à son service, moyennant rémunération, une ou plusieurs personnes doit se faire immatriculer à la Caisse de Sécurité sociale (CSS) dans les deux mois qui suivent l'embauche du premier salarié. Au Sénégal, les cotisations à la Caisse de Sécurité sociale sont basées sur les rémunérations versées par l'employeur dans la limite d'un plafond mensuel fixé actuellement à 63 000 FCFA ; l'assiette minimum est constituée du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG), le plafond annuel est fixé à 756 000 FCFA (toutes catégories confondues).

L'enquête révèle une faible proportion de salariés bénéficiant d'une cotisation sociale de la part de l'employeur. En effet, moins d'un salarié sur cinq, en l'occurrence 18,8% déclarent bénéficier des cotisations à la CSS. La proportion d'hommes salariés dont l'employeur a souscrit aux cotisations sociales est plus importante que celle des femmes avec respectivement 19,5% et 16,8%. Selon le milieu de résidence, la proportion de salariés en milieu urbain dont l'employeur a souscrit aux cotisations

sociales est quasiment le double de celle en milieu rural avec respectivement 21,9% et 11,1%. Et pour le groupe d'âge, la proportion de jeunes dont l'employeur a souscrit aux cotisations sociales (1,5% chez 15-24 ans et 15,5% chez 25-34 ans) est relativement plus faible que celle des adultes (29,4% chez 35-59 ans et 18,5% chez 60 ans et plus).

Graphique VII-5 : Proportions (%) des salariés bénéficiaires des cotisations de la CSS par groupe d'âge, milieu et sexe

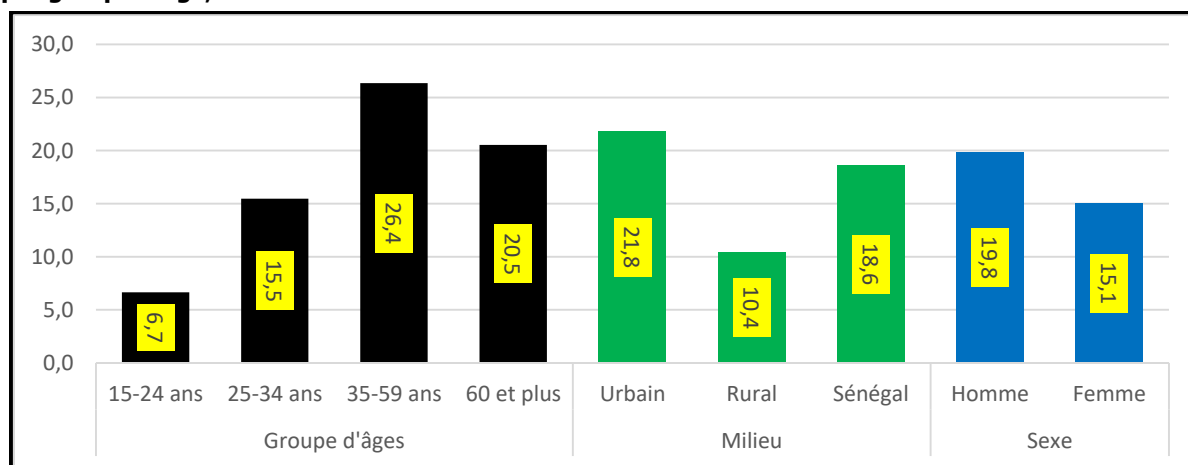


Source : ENES 2016-Trimestre 2, ANSD

VII.2.6. ACCIDENT DE TRAVAIL

Les travailleurs dont les employeurs cotisent à la CSS peuvent bénéficier en cas de maladies professionnelles ou d'accident de travail des prestations en nature (prise en charge de l'intégralité des frais de soins médicaux, d'hospitalisation, pharmaceutiques, de rééducation fonctionnelle, funéraires, d'achat de prothèses, de transport et de réinsertion professionnelle) et en espèces (paiement d'indemnités journalières durant la période de cessation d'activité). Au Sénégal, **18,6%** des salariés en bénéficient. Comparé au milieu rural (10,4%), les salariés en milieu urbain (21,8%) sont plus couverts. Les salariés adultes, en proportion, jouissent plus d'une assurance d'accident travail que les jeunes salariés.

Graphique VII-6 : Proportions (%) des salariés bénéficiaires d'assurance accident de travail CSS par groupe d'âge, milieu et sexe



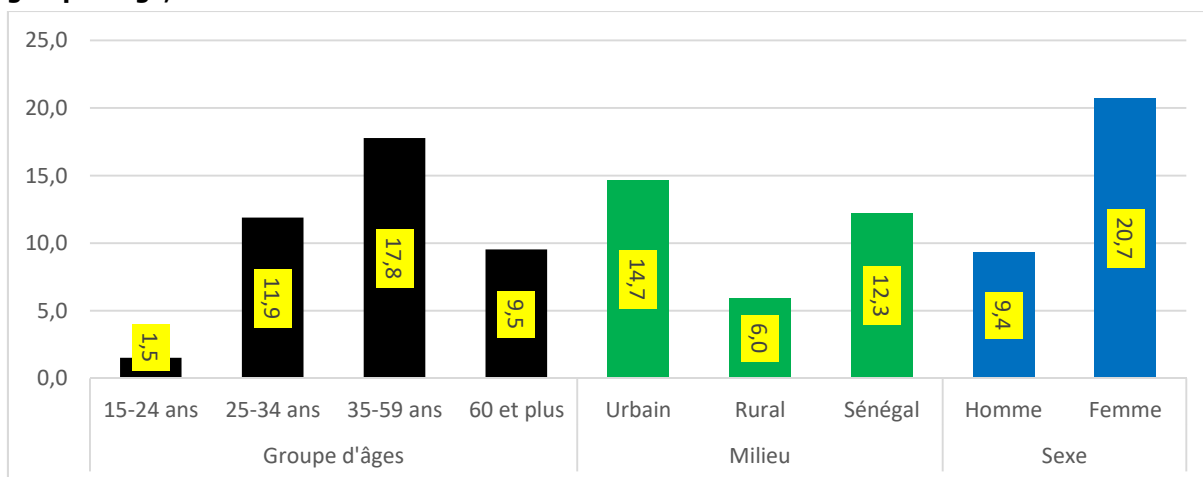
Source : ENES 2016-Trimestre 2, ANSD

VII.2.7. CONGE DE MATERNITE

La CSS verse des indemnités journalières en faveur des femmes salariées ou assurées volontaires en couche durant leur congé de maternité qui ne doit pas excéder six (6) semaines avant la date présumée de l'accouchement ; huit (8) semaines après l'accouchement et trois (3) semaines de prolongation en cas de maladie constatée par le médecin traitant et résultant de la grossesse ou des couches. Ces indemnités sont payées soit par période de trente jours ; soit à l'expiration des six (6) semaines avant l'accouchement, soit à l'expiration des huit (8) semaines après l'accouchement ou soit à l'expiration du congé supplémentaire de trois semaines.

Au deuxième trimestre de 2016, **12,3%** des salariées ont bénéficié de congés de maternité ou de paternité. Les plus fortes proportions des bénéficiaires, selon le sexe sont les femmes (20,7%) et selon le milieu de résidence les citadins (14,7%).

Graphique VII-7 : Proportions (%) des salariés bénéficiaires des congés de maternité/paternité par groupe d'âge, milieu résidence et sexe

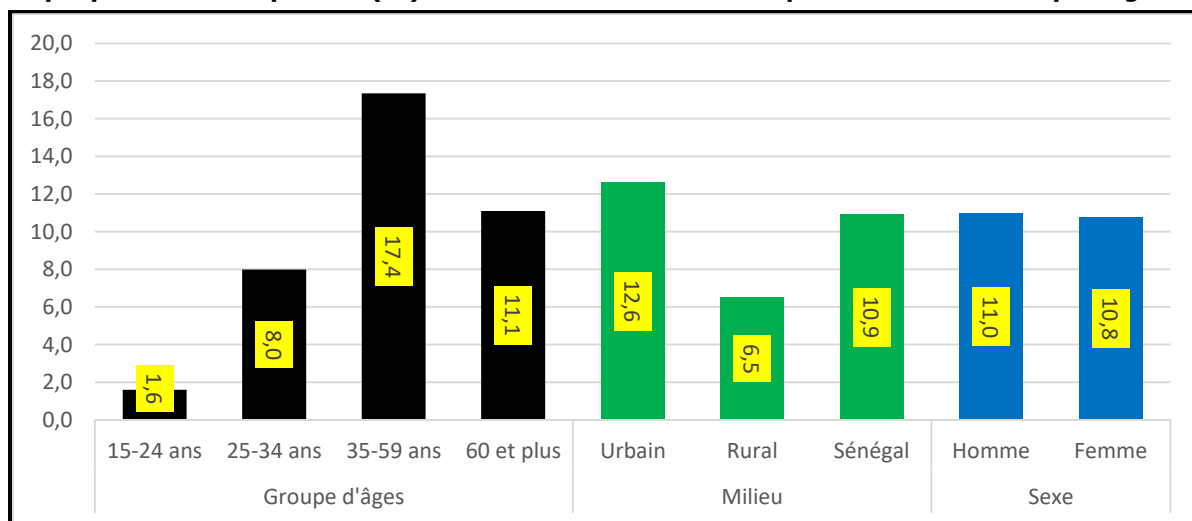


Source : ENES 2016-Trimestre 2, ANSD

VII.2.8. PRESTATIONS FAMILIALES

Les prestations familiales constituent la branche la plus ancienne et la plus connue de la Caisse de Sécurité sociale. Elles regroupent les prestations en nature (suivi médical de la mère et de l'enfant) et en espèces (allocations prénatales et de maternité, allocations familiales et les indemnités journalières en faveur des femmes salariées ou assurées volontaires en couche). Au Sénégal, **10,9%** des salariés en bénéficient. Les citadins (12,6%) et les adultes de la tranche d'âge 35-59 ans (17,4%) enregistrent les plus fortes proportions.

Graphique VII-8 : Proportions(%) des salariés bénéficiaires des prestations familiales par région



Source : ENES 2016-Trimestre 2, ANSD

VII.3. ANALYSE DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE

Les principaux programmes d'assistance sociale mise en place par le gouvernement sont les programmes de gratuité des soins de santé, les programmes de nutrition et la bourse de sécurité familiale. A défaut de la disponibilité des données pour l'année 2016, cette partie concerne l'analyse des données du programme de bourse de sécurité familiale, du programme de nutrition pour la mise en place des politiques de sécurité alimentaire et les cantines solaires.

VII.3.1. LE PROGRAMME NATIONAL DE BOURSE DE SECURITE FAMILIALE (PNBF)

Le gouvernement du Sénégal a en 2013, avec la mise en place de la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN), instauré le Programme national de Bourse de Sécurité sociale (PNBSF). Ce programme a pour objectif de contribuer à la lutte contre la vulnérabilité et l'exclusion sociale des familles à travers une protection sociale intégrée visant à renforcer leurs capacités productives et éducatives. Il s'agit plus spécifiquement de :

- mettre à la disposition de 300 000 ménages vulnérables une Bourse de Sécurité Familiale de 100 000 F CFA/an entre 2013 et 2017;
- contribuer au développement d'un Registre national unique pour faciliter le ciblage des ménages vivant dans une situation de vulnérabilité et/ou d'extrême pauvreté aussi bien au niveau national, régional que local;
- favoriser l'inscription et le maintien des enfants à l'école et l'enregistrement à l'état civil;
- dérouler des mécanismes de suivi évaluation pour accompagner les familles bénéficiaires de Bourses de Sécurité Familiale²³.

Entre 2013 et 2016, le nombre de ménages inscrits dans le Registre national unique (RNU) est de 442 053 pour un objectif de 450 000 ménages vivant dans l'extrême pauvreté. Parmi ces ménages inscrits dans le RNU, 298 381 (67,5%) ont bénéficiés d'une bourse familiale dont 277 150 (92,9%) ayant reçu un paiement. Pour l'année 2016, 100 630 ménages ont bénéficié d'une bourse familiale ramenant le nombre total de bénéficiaires à 298 381 ménages. Il est donc important de signaler que l'année 2016 marque une accélération dans le PNBSF dans le sens où, plus de 4

²³ DGPSN (2013)

ménages sur 10 (40,3%) se sont inscrits dans le RNU en 2016, et que plus du tiers des inscrits (33,7 % y ont commencé à bénéficier de la bourse de sécurité familiale.

Tableau VII-1 : Indicateur de la bourse de sécurité familiale en 2016

	Réalizations cumulées		Réalizations en 2016		Cible 2016	Ecart cible-réalisation (%)
	2015	2016	Effectif	%		
Nombre de ménages inscrits dans le RNU	263800	442053	178 253	40,3	450000	1,8
Nombre de ménages bénéficiaires du PNBSF	197751	298381	100630	33,7	300000	0,5
Nombre de ménages bénéficiaires du PNBSF payés	191432	277150	85718	30,9	300000	7,6

Source : Rapport d'activité de la DGPSN, 2016

VII.3.2. POLITIQUES DE SECURITE ALIMENTAIRE

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) gère le stock national de sécurité alimentaire et assure la distribution des aides alimentaires reçus des pays donateurs. En 2016, 10555 tonnes de riz sont distribués au niveau national. L'analyse par région montre que la répartition par région est très disparate. Les régions de Diourbel et de Thiès ont bénéficié de plus de plus de 40 % de la quantité distribuée (respectivement 23,2% et 20,3%). Par contre la part attribuée à la région de Kédougou n'a pas atteint 1 % (0,5%).

Tableau VII-2: Quantité de riz distribuée par région en 2016

	Quantité en tonne	%
Dakar	740	7,0
Diourbel	2 452	23,2
Fatick	560	5,3
Kaffrine	384	3,6
Kaolack	744	7,1
Kédougou	51	0,5
Kolda	583	5,5
Louga	1 067	10,1
Matam	222	2,1
Sédhiou	412	3,9
St-Louis	610	5,8
Tambacounda	170	1,6
Thiès	2 138	20,3
Ziguinchor	423	4,0
SENEGAL	10 555	100,0

Source : Rapport d'activité de la DGPSN, 2016

VII.3.3. LES CANTINES SCOLAIRES

Une alimentation saine et nutritive permet de promouvoir l'assiduité, d'améliorer les performances et le développement de l'enfant à l'école. La cantine scolaire est une composante de la stratégie d'élargissement de l'accès et d'amélioration de la qualité de l'Education.

Fort de ce constat, le Gouvernement s'est engagé, avec l'appui des partenaires, à doter les écoles de cantines scolaires.

En 2016, 21,4% des établissements du préscolaires sont équipés en cantines scolaires. Cette proportion est de 18% dans l'enseignement préscolaire public, de 14 % dans le préscolaire privé et de 43% dans les établissements préscolaires communautaires et associatifs. Dans l'enseignement préscolaire public, les régions de Diourbel (38,1%), Thiès (27,9%) et de Saint Louis (25,7%) enregistrent les taux de couverture les plus élevés en cantine scolaire. Dans le privé, les régions de Dakar, Thiès et Louga sont mieux dotés en cantines scolaires avec respectivement, des taux de couverture de 17,2%, 16,2 % et de 14,3%. Dans l'enseignement communautaire et associatif, les régions de Louga Kédougou et Thiès sont mieux dotées avec des taux de couvertures de 78,1%, 60 % et 42,4%.

Tableau VII-3: Répartition (%) des écoles préscolaires disposant de cantines scolaires par région en 2016

Région	Public		Privé		Communautaire/associatif		Ensemble	
	nombre d'établissement	couverture en cantine scolaire (%)	nombre d'établissement	couverture en cantine scolaire (%)	nombre d'établissement	couverture en cantine scolaire (%)	nombre d'établissement	couverture en cantine scolaire (%)
Dakar	79	22,9	869	31,9	49	42,9	997	31,5
Diourbel	42	38,1	57	3,5	51	27,5	150	21,3
Fatick	73	20,5	43	7	9	-	125	14,4
Kaffrine	55	5,5	6	-	1	-	62	4,8
Kaolack	87	11,5	40	-	4	-	131	7,6
Kédougou	31	16,1	2	-	5	60	38	21,1
Kolda	123	13,8	10	-	2	-	135	12,6
Louga	33	15,2	28	14,3	219	78,1	280	64,3
Matam	69	10,1	2	-	0	-	71	9,9
Sédhiou	96	15,6	10	-	74	9,5	180	12,2
St-Louis	109	25,7	58	-	18	38,9	185	18,9
Tambacounda	85	24,7	29	6,9	2	-	116	19,8
Thiès	86	27,9	167	16,2	125	42,4	378	27,2
Ziguinchor	128	10,2	82	3,7	94	11,7	304	8,9
SENEGAL	1096	18	1403	14	653	43	3152	21,4

Source : Rapport National sur la Situation de l'Education, 2016

Dans le cycle primaire, 11,2% des écoles publiques sont équipées en cantines scolaire contre 14,7 %²⁴ dans le privé. L'analyse par milieu de résidence révèle que les écoles primaires disposant de cantines scolaires sont plus fréquentes en milieu rural avec 12,9 % des écoles contre 3,7 % en milieu urbain. La proportion d'établissements primaires publics dotés de cantines scolaires a fortement baissé entre 2013 et 2016 en passant de 51,8 % à 11,2%.

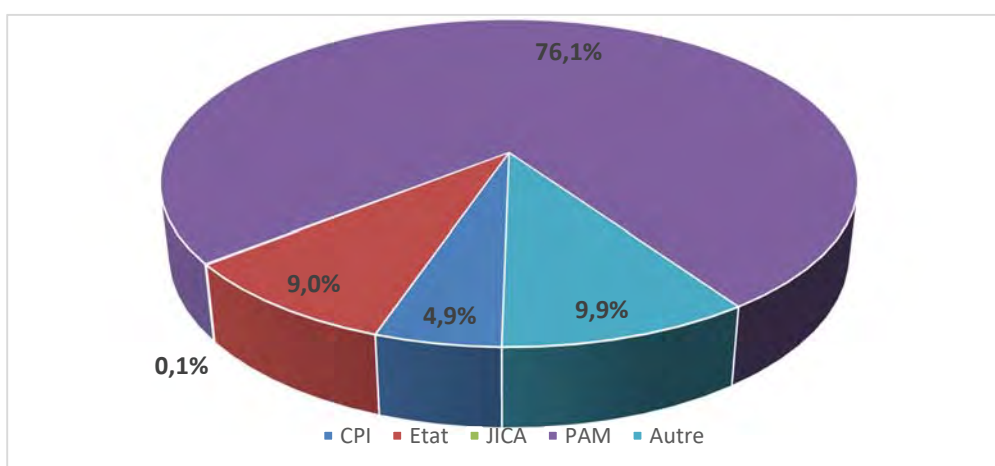
Graphique VII-9 : Evolution de la proportion d'écoles publiques primaires abritant une cantine scolaire par milieu de résidence



Source : Rapport National sur la Situation de l'Éducation, 2016

Le financement des cantines scolaire dans l'élémentaire vient principalement des partenaires financiers qui offrent plus de 90 % des ressources.

Graphique VII-10 : Répartition du financement des cantines scolaires par source de financement



Source : Rapport National sur la Situation de l'Éducation, 2016

²⁴ Annuaire statistique de l'éducation, 2016

Conclusion

La protection sociale, qui est un système contributif, met à l'abri les salariés des conséquences financières des risques sociaux (vieillesse, maladie, invalidité, chômage, maternité, charges de famille, etc.). Elle permet en effet de réduire leur risque de sombrer dans la pauvreté et la vulnérabilité.

Il ressort de l'analyse que la protection sociale des employés est faible au Sénégal (congé payé : 20,6% ; congé maladie : 19,2% ; retraite : 18,9 % ; cotisation CSS : 18,8% ; assurance maladie : 17,2% ; accident de travail : 18,6% ; congé de maternité: 12,2% et prestations familiales : 10,9%) et varie en fonction du milieu de résidence, l'âge et le sexe. Les jeunes salariés et ceux en milieu rural bénéficient moins des avantages liés à la protection sociale comparés respectivement aux adultes salariés et à ceux du milieu urbain. En outre, avec la mise en place de la DGPSN, 178253 nouveaux ménages ont bénéficié de bourse de sécurités familiale soit 40,3 % de l'effectif cumulé, de même, des transferts en nature ont été effectué en 2016 avec une distribution de 10555 tonnes de riz distribuées au niveau national.

Introduction

L'eau, élément vital pour la survie de l'homme, n'est pas accessible pour certaines populations. Or, l'utilisation d'une eau salubre amoindrit le risque de contracter des maladies d'origine hydrique.

Les risques sanitaires sont encore plus accentués en cas de déficit de système d'assainissement adéquat, alors que dans la plupart des pays en développement, le secteur de l'assainissement est peu développé. D'ailleurs, contrairement au secteur de l'eau, les objectifs visés par les OMD n'ont pas pu être atteints, et ce malgré les investissements et efforts consentis pour faire évoluer la situation.

Toutefois, en y regardant de plus près, l'OMD relatif à l'eau a été certes atteint au niveau mondial, mais à l'échelle continentale, des retards sont notés en Afrique Subsaharienne et en Océanie notamment.

Au Sénégal, de nombreux projets et programmes, coordonnés par le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM), sont mis en place. Cela a permis d'améliorer considérablement l'accès à l'eau en particulier en milieu rural. Toutefois, en ce qui concerne l'assainissement, les ouvrages d'assainissement construits par les projets et programmes intervenants sur le territoire ne sont pas, par endroit, utilisés par les populations car inadaptés pour certains à leur réalité. De sorte qu'il n'est pas rare de trouver des populations ayant des ouvrages d'assainissement adéquats mais qui pratiquent encore la défécation à l'air libre.

A la suite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les Objectifs de Développement Durable (ODD) mettent l'accent non seulement sur l'accès à l'eau potable et à un assainissement convenable, mais aussi sur la qualité et la disponibilité du service. La cible 6.1 de l'ODD 6 vise à « d'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable, pour tous ». L'accès universel en question vise pratiquement tous les contextes (les ménages, les écoles, les établissements sanitaires, le milieu professionnel, etc.). La réduction des inégalités entre les différents sous-groupes de la société et une meilleure prise en compte des besoins des populations vulnérables sont également recherchées. Cette ambition est également affichée par la cible 6.2 : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable ».

L'Objectif 6 cherche, en fait, à « Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». Il concerne ainsi tout le cycle de l'eau.

Du fait de son influence sur d'autres domaines tels que la santé et l'économie, le secteur de l'eau et de l'assainissement fait l'objet d'une attention particulière et est suivi par différents acteurs. Au niveau mondial, UN Water (ONU Eau) et ses différentes composantes ont développé une méthodologie pour le suivi des indicateurs de l'eau et de l'assainissement et publient régulièrement des rapports thématiques. Au niveau du continent africain, le Conseil des Ministres africains Chargés de l'Eau (CMACE ou AMCOW sigle anglais) a mis en place une plateforme de suivi des indicateurs liés à l'eau et élabore un rapport continental sur le secteur.

L'objectif principal de ce chapitre est de faire un point de la situation du pays en matière d'eau et d'assainissement. De manière spécifique, il s'agira de faire l'état des lieux des indicateurs, dans le contexte des ODD, pour faciliter le suivi des indicateurs de l'ODD 6 au niveau du pays.

Ce chapitre est structuré en deux parties. La première est consacrée au secteur de l'eau et la seconde fait le point sur le secteur de l'assainissement, essentiellement les types de toilettes utilisés par les ménages.

Dans chaque partie, un sous-point relatif à l'échelle JMP²⁵ de mesure de l'accès aux services d'eau potable/assainissement est abordé.

Encadré

Les données de l'Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue) réalisée en 2015 seront utilisées pour mener à bien ce travail. Le volet ménage de cette enquête comporte un certain nombre de questions relatives à l'accès à l'eau, au type de toilettes et à l'hygiène qui permettent de dresser le profil des ménages sénégalais en ce qui concerne leur accès à l'eau et à l'assainissement. Cette enquête d'une envergure nationale ne permet toutefois pas de faire des désagrégations au niveau des régions administratives. Des regroupements par zone ont été effectués. La zone nord regroupe les régions de Louga, Matam et Saint-Louis. L'ouest concentre Dakar et Thiès. Le centre concerne Diourbel, Fatick, Kaffrine et Kaolack. Kédougou, Kolda, Sédhiou, Tambacounda et Ziguinchor forment la zone sud.

VIII.1. L'HYDRAULIQUE

Au niveau national, divers acteurs interviennent dans le secteur de l'hydraulique. En effet, les structures assurant la desserte ou le suivi de l'eau sont différentes selon le milieu. En général, la Sénégalaise des Eaux (SDE) et la Société nationale des Eaux du Sénégal (SONES) assurent l'approvisionnement en eau potable des zones urbaines alors que l'Office des Forages Ruraux (OFOR) est responsable de l'alimentation des zones rurales.

VIII.1.1. L'ACCES A L'EAU

L'accès à l'eau est appréhendé au moyen de plusieurs variables dont les sources d'eau de boisson, les distances à ces sources et le traitement de l'eau recueillie.

VIII.1.1.1. Type de source d'eau

La source d'eau est l'un des éléments les plus considérés dans l'accès à l'eau. Selon la méthode JMP, la source d'eau est dite améliorée dès lors qu'elle est protégée de la contamination (des eaux de ruissellements et des fientes d'oiseaux notamment). Sont considérées comme sources améliorées les points d'approvisionnement en eau suivants : branchement domestique (robinet dans le logement ou la concession), robinet public, puits à pompe, forage, puits protégé, source protégée, eau de pluie, camion-citerne et eau en bouteille ou en sachet. Les puits et sources non protégés correspondent aux sources d'eau non améliorées.

²⁵JMP= Joint Monitoring Programme (Programme conjoint de suivi). Il s'agit d'un programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, mis en place en 1990.

Au Sénégal, la majorité des ménages a accès à une eau de boisson issue d'une source améliorée. En effet, comme l'illustrent les graphiques ci-dessous, plus des trois quarts de la population s'approvisionnent en eau de boisson auprès d'une source d'eau améliorée.

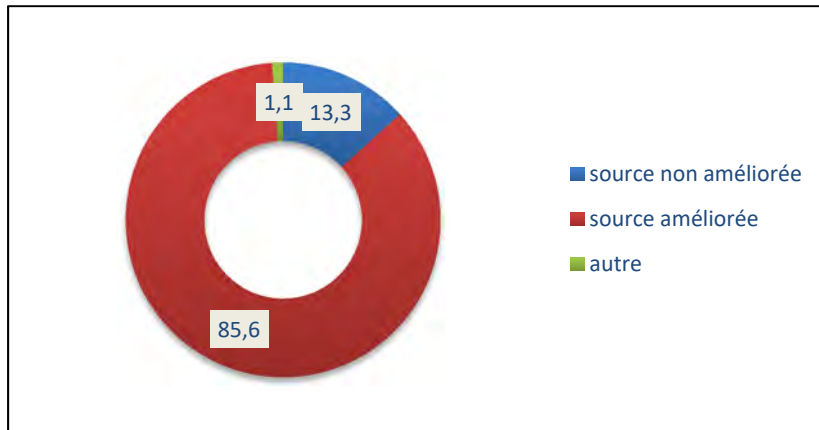
Malgré un écart considérable par rapport à la zone urbaine, le milieu rural se caractérise par une part importante de sa population utilisant un point d'eau amélioré pour s'approvisionner (76%). En milieu urbain, plus de 9 ménages sur 10 utilisent une source améliorée.

L'essentiel des ménages résidant dans la zone ouest (97%) et, dans une moindre mesure, ceux du centre (88%) et du nord (87%) ont accès à une source d'eau potable améliorée à l'inverse de la majorité des ménages du sud (54%) qui utilisent un point d'eau non amélioré pour s'approvisionner.

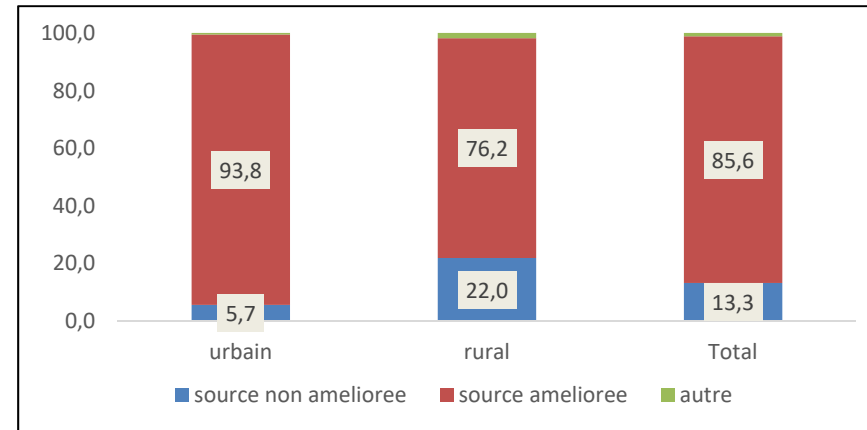
En outre, un peu plus du tiers des ménages appartenant au quintile²⁶ le plus pauvre (35%) n'a pas accès à une source d'eau améliorée là où pratiquement 9 ménages riches sur 10 utilisent une source d'eau améliorée. Plus le niveau de vie est élevé, plus la probabilité d'avoir accès à un point d'approvisionnement en eau amélioré est élevée.

²⁶ Il s'agit des quintiles de niveau de vie tels que définis dans le rapport de l'EDS-Continue 2015 téléchargeable sur le site : <https://dhsprogram.com>

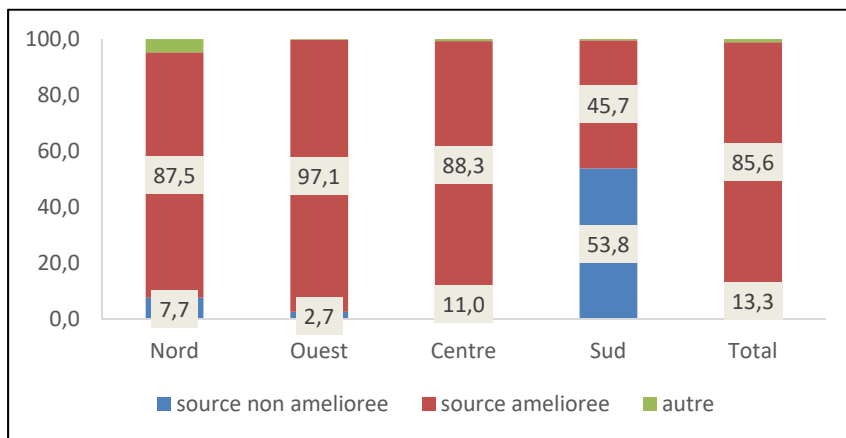
Graphique VIII-1 : Répartition des ménages selon le type de source d'eau



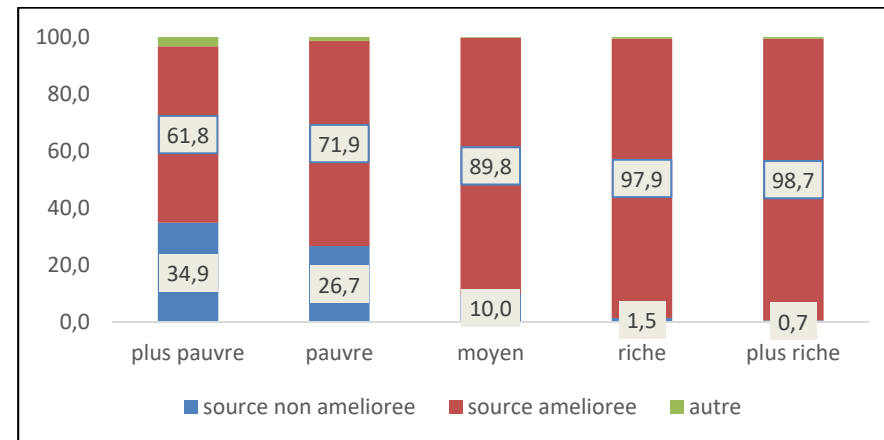
Graphique VIII-2 : Répartition des ménages selon le type de source et par zone de résidence



Graphique VIII-3 : Répartition des ménages selon le type de source d'eau et par zone de résidence



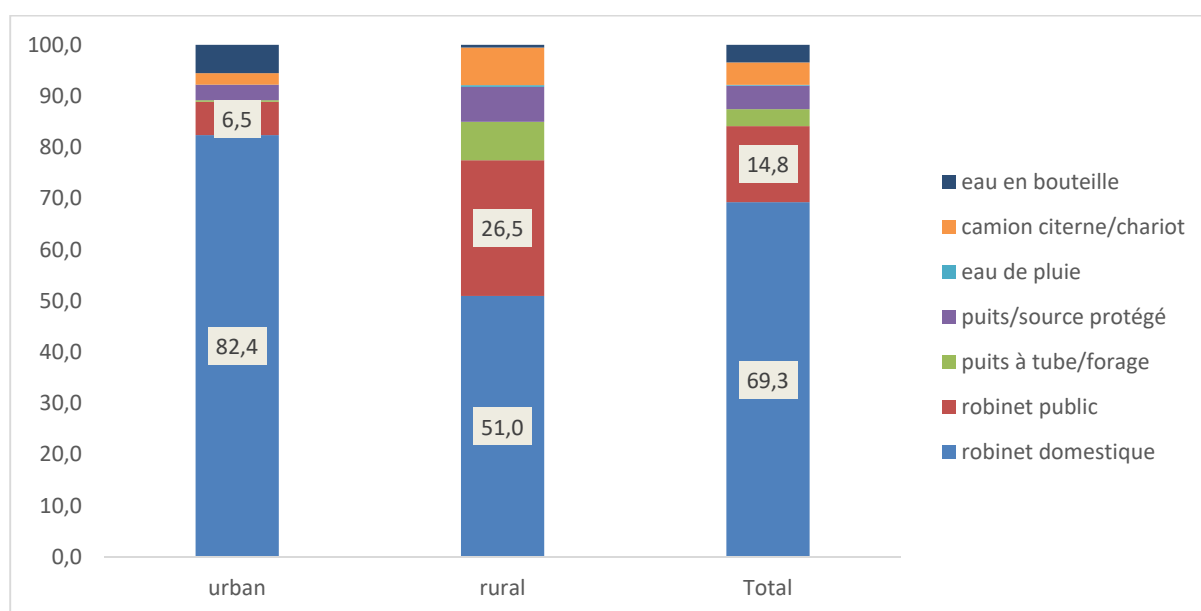
Graphique VIII-4 : Répartition des ménages selon le type de source d'eau par quintile de niveau de vie



Source : ANSD. EDS, 2016

Le puits non protégé constitue le principal type de point d'eau (99%) non amélioré. Tandis que du côté des sources améliorées, le robinet, pour l'essentiel domestique, est utilisé par plus de 8 ménages sur 10. En milieu urbain, près de 82% des ménages disposent d'un raccordement domestique (dans leur logement ou dans la concession). Le robinet public est utilisé par environ 6% des ménages. Dans des proportions moindres, ce plus important recours au robinet domestique est aussi noté en milieu rural. Ce type de point d'eau amélioré est utilisé par la majorité des ménages ruraux usant d'un point d'eau amélioré (51%) et plus du quart s'approvisionne à partir d'un robinet public (26%).

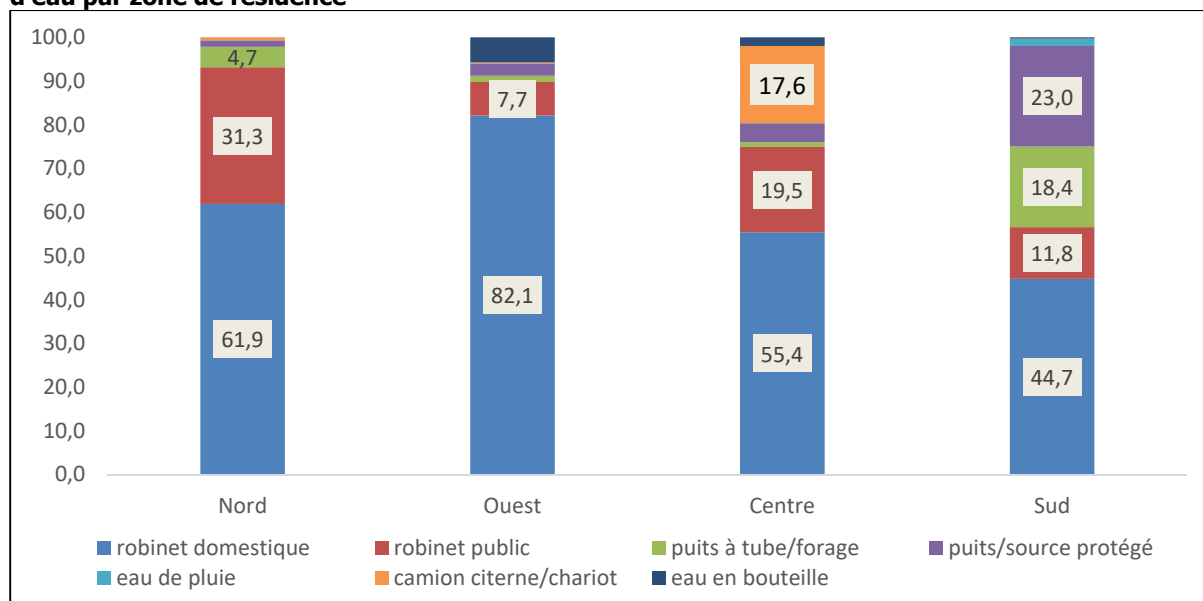
Graphique VIII-5 : Répartition des ménages usant d'une source améliorée selon le type de point d'eau par milieu de résidence



Source : ANSD. EDS, 2016

Au niveau des grandes zones, parmi les ménages ayant accès à une source d'eau améliorée, la prééminence du robinet domestique ne se retrouve pas partout. Dans la zone sud, les ménages utilisant des sources améliorées d'approvisionnement en eau, ont recours soit à un robinet (45% domestique et 12% public), soit à un puits (puits ou une source protégée 23%, puits à pompe ou forage 18%). Dans les autres zones, au moins les trois quarts des ménages s'alimentent en eau de boisson à partir d'un robinet ; dans la majorité des cas, il se situe dans le logement ou la concession.

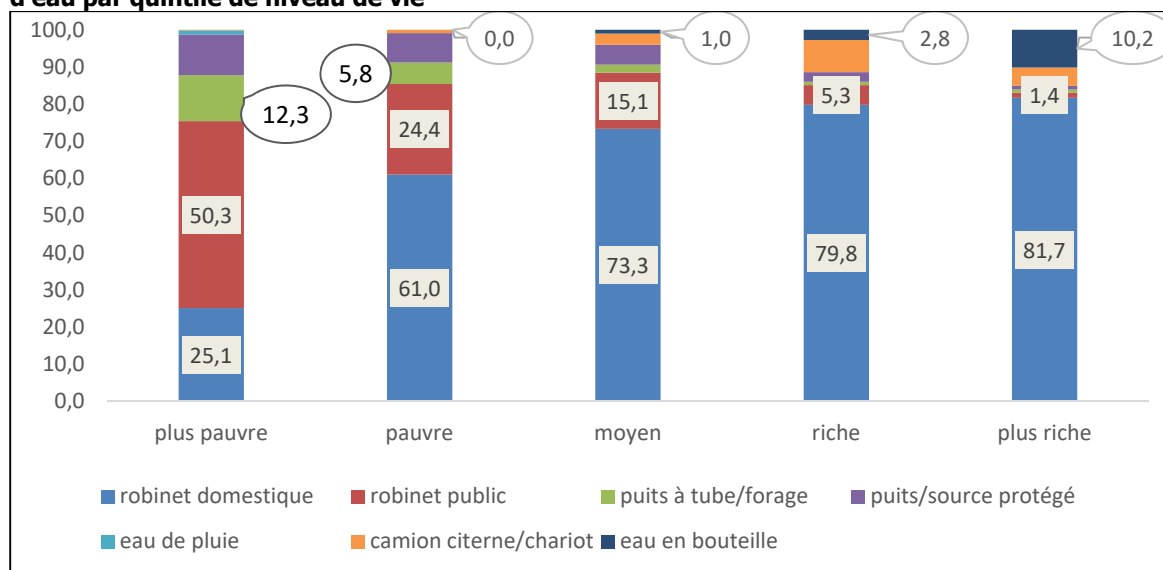
Graphique VIII-6 : Répartition des ménages utilisant une source améliorée selon le type de point d'eau par zone de résidence



Source : ANSD. EDS, 2016

Par ailleurs, les ménages les plus pauvres ont le moins accès au robinet domestique. Seuls 25% d'entre eux utilisent ce type de source pour s'approvisionner en eau. Le robinet public semble être le mode d'approvisionnement le plus fréquent chez les plus pauvres. En effet, 50% des ménages les plus pauvres ayant accès à une source améliorée utilisent un robinet public ou une borne fontaine. A l'inverse, plus le niveau de vie du ménage est élevé, plus il a recours à un robinet domestique. En outre, 10% des ménages du quintile le plus riche utilisent l'eau embouteillée comme eau de boisson.

Graphique VIII-7 : Répartition des ménages utilisant une source améliorée selon le type de point d'eau par quintile de niveau de vie



Source : ANSD. EDS, 2016

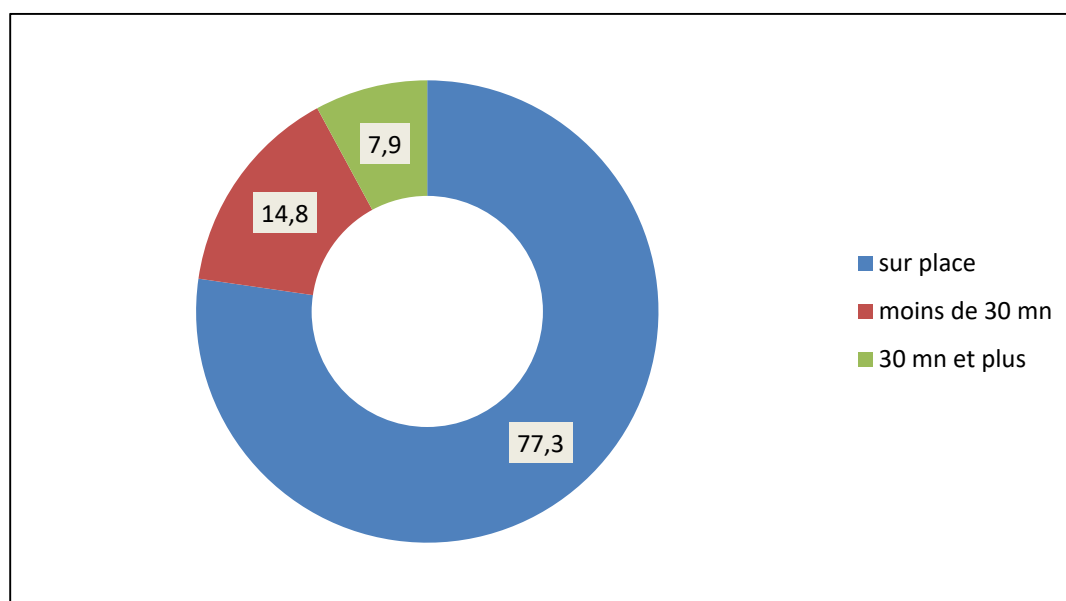
VIII.1.1.2. Durée de trajet pour la collecte de l'eau potable

Etant donné les risques de contamination entre le point d'accès à l'eau et la destination finale (domicile), il est important de mesurer la distance parcourue pour s'approvisionner en eau. Toutefois, du fait de la difficile évaluation des distances, il est le plus souvent utilisé le temps mis pour collecter l'eau. Ce temps inclut les files d'attente.

a) Temps de collecte et type de point d'eau

Au Sénégal, l'essentiel des ménages disposent d'un point d'eau à domicile (77%) ou se procurent l'eau à proximité de leur résidence (14% mettent moins de 30 mn, file d'attente inclus pour collecter l'eau). Ce constat concorde avec le fait que le raccordement à domicile constitue la principale source d'eau potable pour la plupart des ménages. Les ménages ne disposant pas d'un raccordement à domicile mettent en général moins de 30 mn pour collecter l'eau (62%).

Graphique VIII-8 : Répartition des ménages selon leur durée de collecte de l'eau de boisson

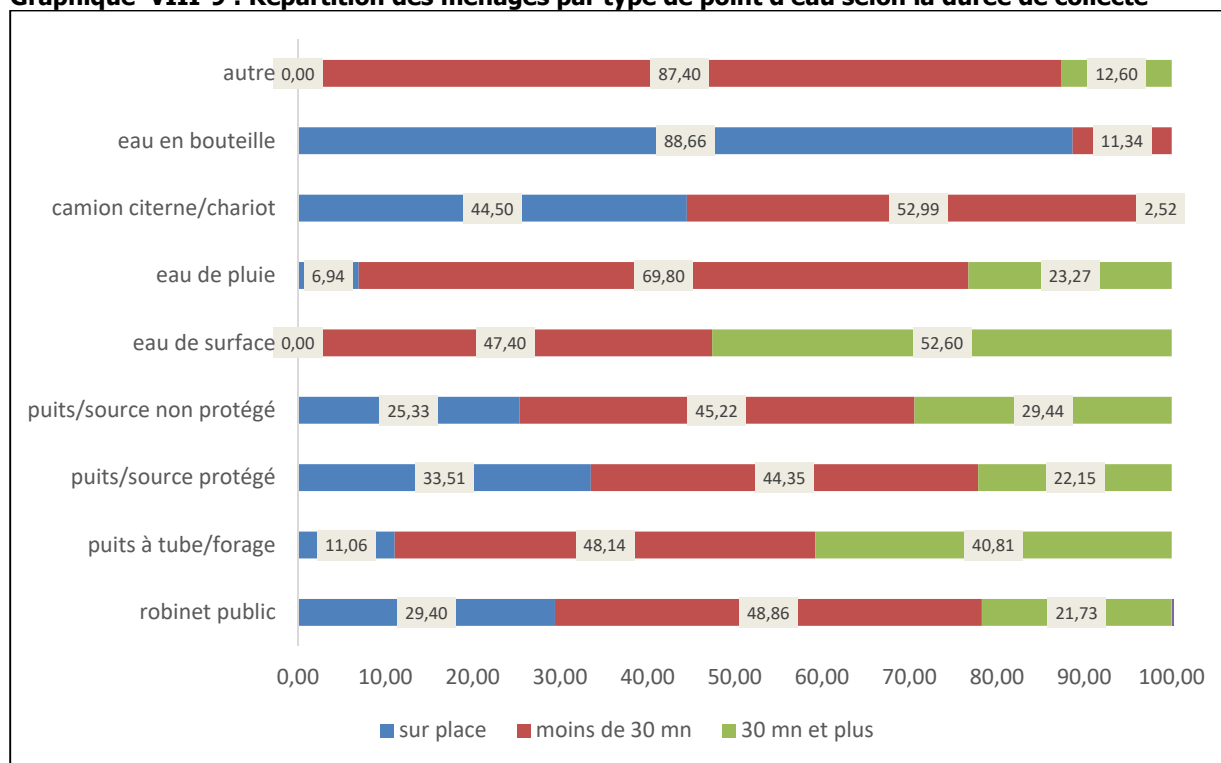


Source : ANSD. EDS, 2016

Selon le type de point d'eau, à l'exception des eaux de surfaces, et dans une moindre mesure des puits à tube ou forage, la plupart des usagers collectent l'eau en moins de 30 minutes. Les ménages collectant l'eau de boisson dans les eaux de surface mettent en général plus de 30 minutes pour s'approvisionner.

En ce qui concerne le puits à tube/forage, le temps consacré à la collecte de l'eau est supérieur à 30 minutes pour 41% des ménages utilisant ce type de point d'eau. Une proportion comparable d'utilisateurs des puits forés collecte l'eau à proximité (48%). De plus, peu de ménages disposent de ce type de point d'eau à domicile (11%).

Graphique VIII-9 : Répartition des ménages par type de point d'eau selon la durée de collecte

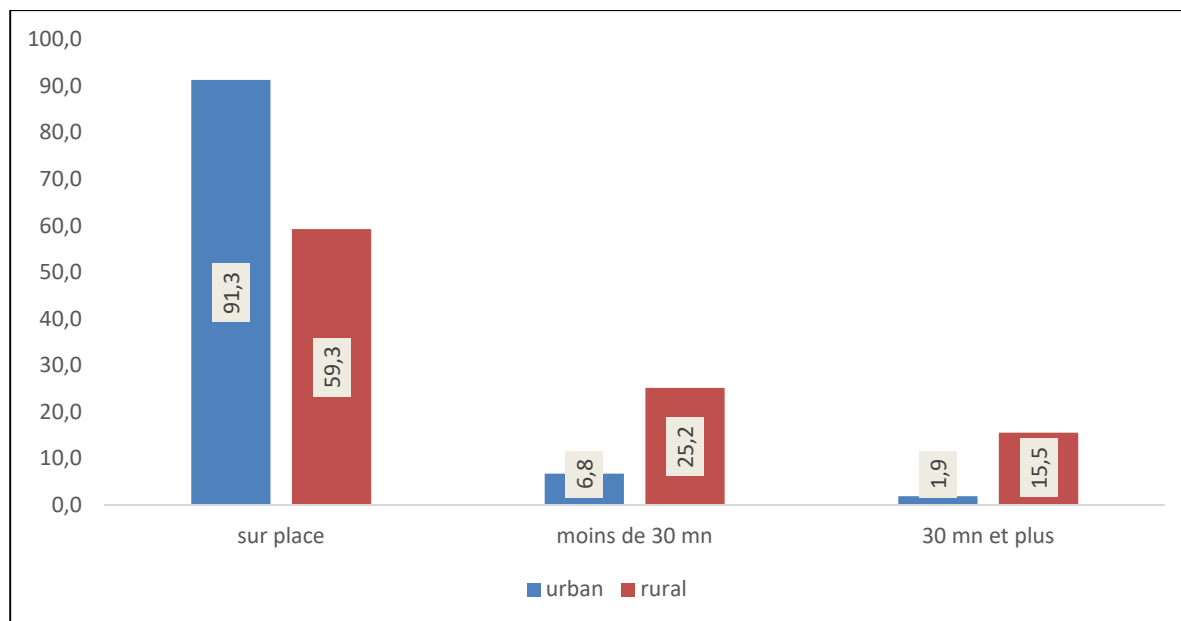


Source : ANSD. EDS, 2016

b) Temps de collecte et milieu de résidence

Le milieu de résidence pourrait être un facteur discriminant en ce qui concerne la desserte en eau potable. En effet, les temps d'accès sont généralement plus élevés en milieu rural qu'urbain. Comme illustré sur le graphique ci-dessous, 9 ménages urbains sur 10 s'approvisionnent en eau sur place, quel que soit le type de point d'eau considéré. Alors qu'en milieu rural, près de 6 ménages sur 10 disposent d'une source d'eau à domicile et près d'un quart s'approvisionnent à proximité de leur habitat. En outre, environ 15% des ménages ruraux mettent au moins 30 minutes pour collecter l'eau destinée à la boisson contre moins de 2% en zone urbaine.

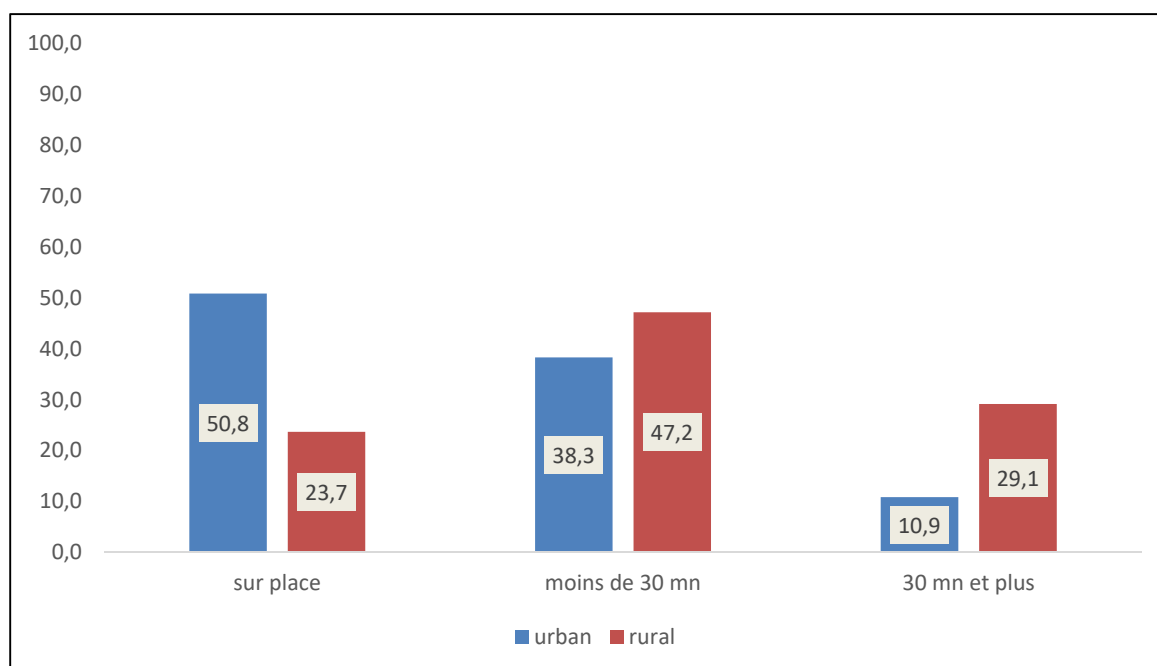
Graphique VIII-10 : Répartition des ménages selon la durée de collecte par milieu de résidence



Source : ANSD. EDS, 2016

Lorsqu'on s'intéresse uniquement aux ménages ne disposant pas d'un robinet domestique, l'écart entre les proportions de ménages consacrant moins de trente minutes à la recherche d'eau diminue considérablement. Quel que soit le milieu, il ressort, dans ce cas, qu'une part importante des ménages se procure l'eau à proximité (38% en milieu urbain et 47% dans le rural) et plus du quart des ruraux parcourt une certaine distance pour trouver l'eau (29%).

Graphique VIII-11 : Répartition des ménages n'ayant pas de raccordement domestique selon la durée de collecte par milieu de résidence



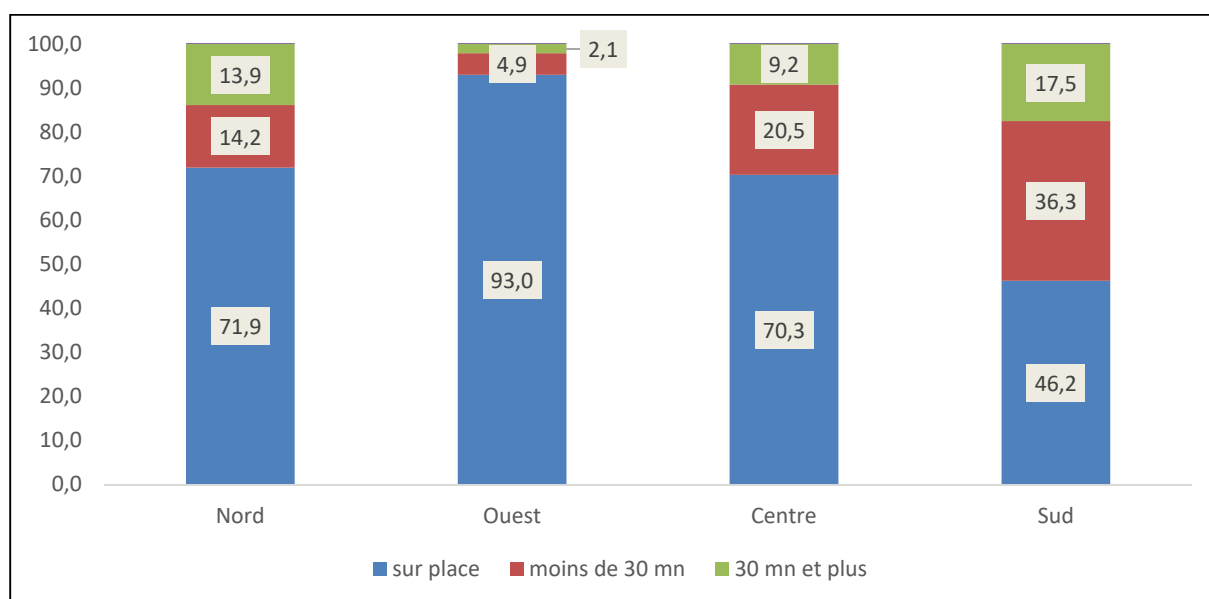
Source : ANSD. EDS, 2016

c) Temps de collecte et région de résidence

Au niveau régional, la zone sud apparaît comme étant la plus affectée par les longues durées pour recueillir l'eau. En effet, elle se distingue par la plus forte proportion de ménages ayant un temps d'accès à l'eau potable supérieur à 30 minutes (17%) mais également par la plus faible proportion de points d'eau disponibles à domicile.

A l'opposé, l'ouest, avec 9 ménages sur 10 disposant d'un point d'eau sur place, semble être la zone la plus en avance en termes d'accès et de desserte en eau potable. Le nord, malgré une proportion non négligeable de ménages mettant un temps long pour collecter l'eau (14%), se caractérise par des ménages disposant majoritairement d'une source d'eau sur place (72%).

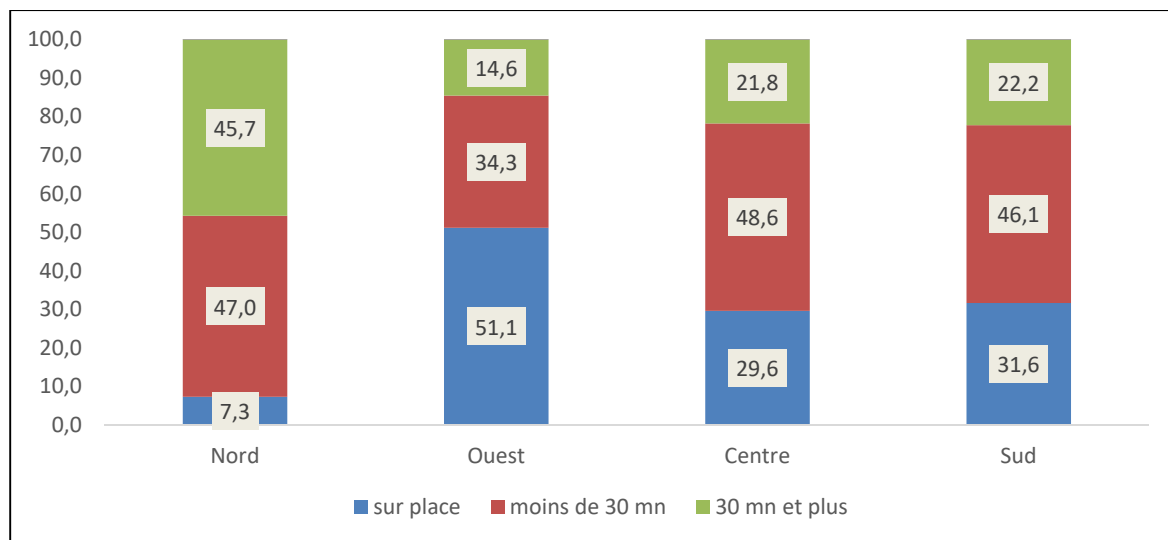
Graphique VIII-12 : Répartition des ménages selon le temps mis pour la collecte de l'eau de boisson par zone de résidence



Source : ANSD. EDS, 2016

Hors robinet domestique, la collecte de l'eau se fait souvent à proximité du domicile. Les ménages mettent généralement moins de 30 minutes pour se procurer l'eau de boisson. A l'exception du nord, au moins un quart (centre) voire la moitié (ouest) des ménages utilise un point d'eau domestique. A l'inverse, le nord se caractérise par la plus forte proportion de ménages ayant recours à un point d'eau potable situé à plus de 30 minutes du domicile.

Graphique VIII-13 : Répartition des ménages n'ayant pas de raccordement domestique selon le temps mis pour la collecte de l'eau potable par zone de résidence

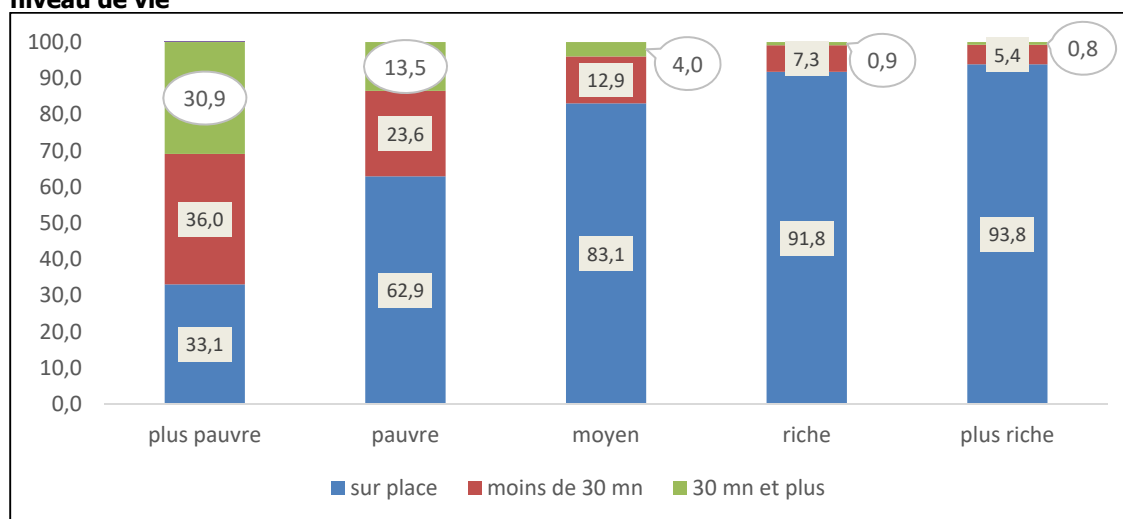


Source : ANSD. EDS, 2016

d) Temps de collecte et niveau de vie

Le niveau de vie distingue nettement les populations en termes d'accessibilité des sources d'eau potable. Plus le ménage est riche, plus il a un accès facile à l'eau avec la présence d'un point d'eau à domicile et plus le ménage est pauvre, plus il a tendance à trouver de l'eau hors de son domicile. En effet, les ménages du quintile le plus pauvre affichent la plus faible proportion de ceux s'approvisionnant sur place en eau potable (33%), alors que, parmi les plus riches, environ 6% collectent l'eau en dehors du domicile dont 1% met plus d'une demi-heure pour se procurer le précieux liquide.

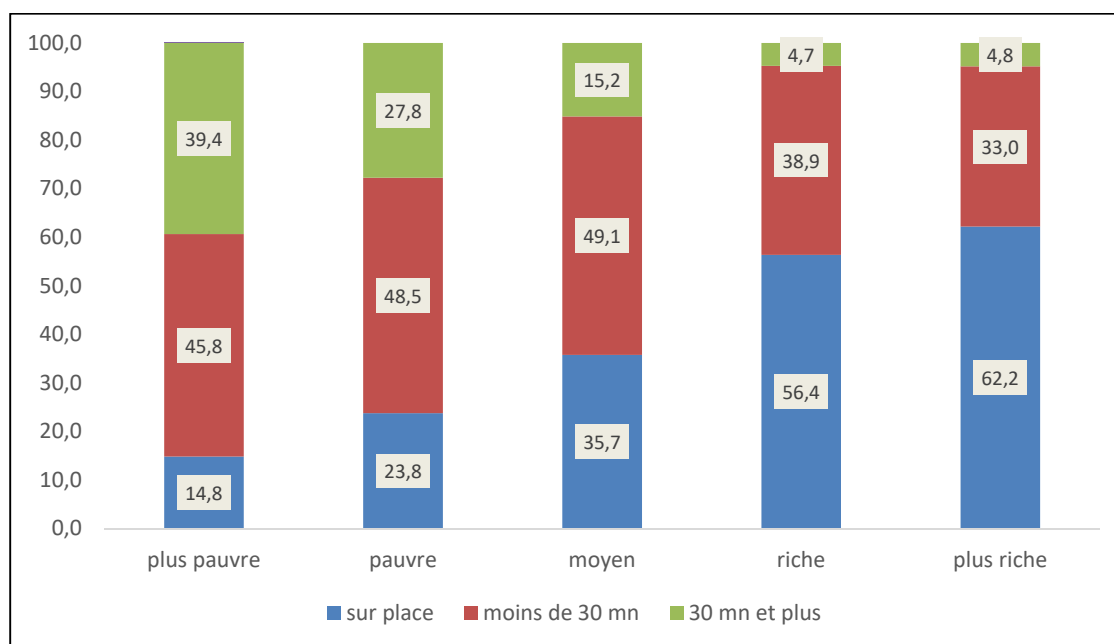
Graphique VIII-14 : Répartition des ménages selon le temps mis pour collecter l'eau par quintile de niveau de vie



Source : ANSD. EDS, 2016

Lorsqu'on s'intéresse aux ménages ne disposant pas d'un robinet domestique, la tendance précédemment relevée persiste. Toutefois, les écarts entre les différents quintiles sont plus réduits. Les ménages les plus pauvres sont proportionnellement les plus nombreux à utiliser les points situés à au moins 30 minutes du domicile. La majorité des plus riches dispose d'un point d'eau à proximité du domicile.

Graphique VIII-15 : Répartition des ménages sans raccordement domestique selon le temps mis pour collecter l'eau par quintile de niveau de vie



Source : ANSD. EDS, 2016

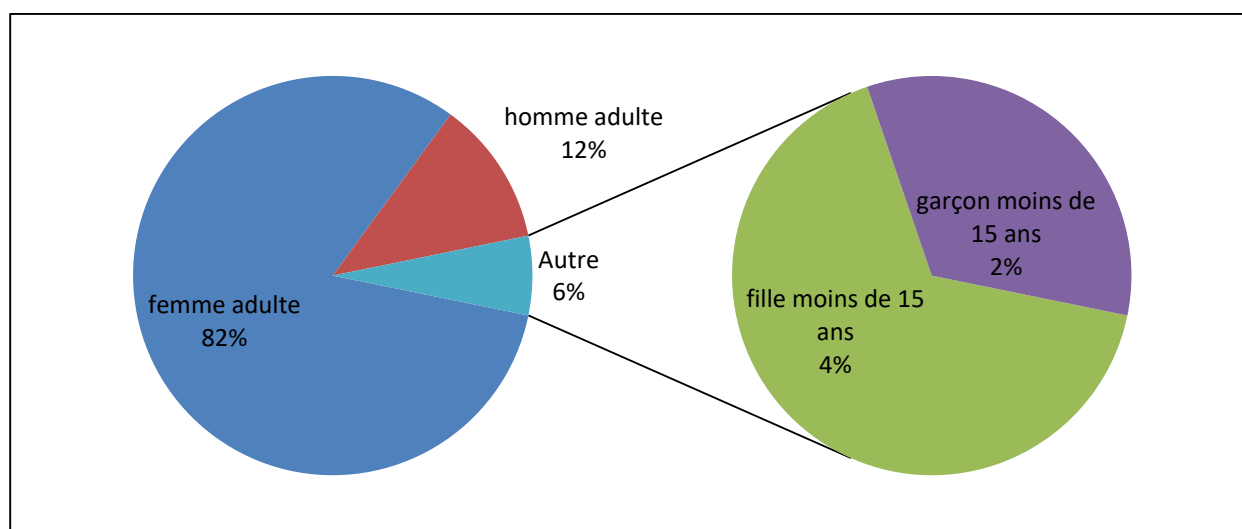
VIII.1.1.3. La collecte de l'eau, une affaire d'adultes et de femmes

Dans les ménages ne disposant pas d'un point d'eau sur place, la collecte de l'eau est généralement assurée par les femmes adultes (82%). Il existe quelques ménages (6%) pour lesquels les corvées d'eau sont assurées par les enfants âgés de moins de 15 ans.

Quel que soit le milieu de résidence, les femmes sont les plus impliquées dans la collecte d'eau hors du domicile. Toutefois, une différence notable est relevée en ce qui concerne la participation des hommes. Les hommes résidant en milieu urbain participent plus aux corvées d'eau. Lorsque le ménage ne dispose pas d'une source d'eau sur place, près du quart de ceux qui collectent l'eau en milieu urbain (24% contre 8% en zone rurale) sont des hommes adultes.

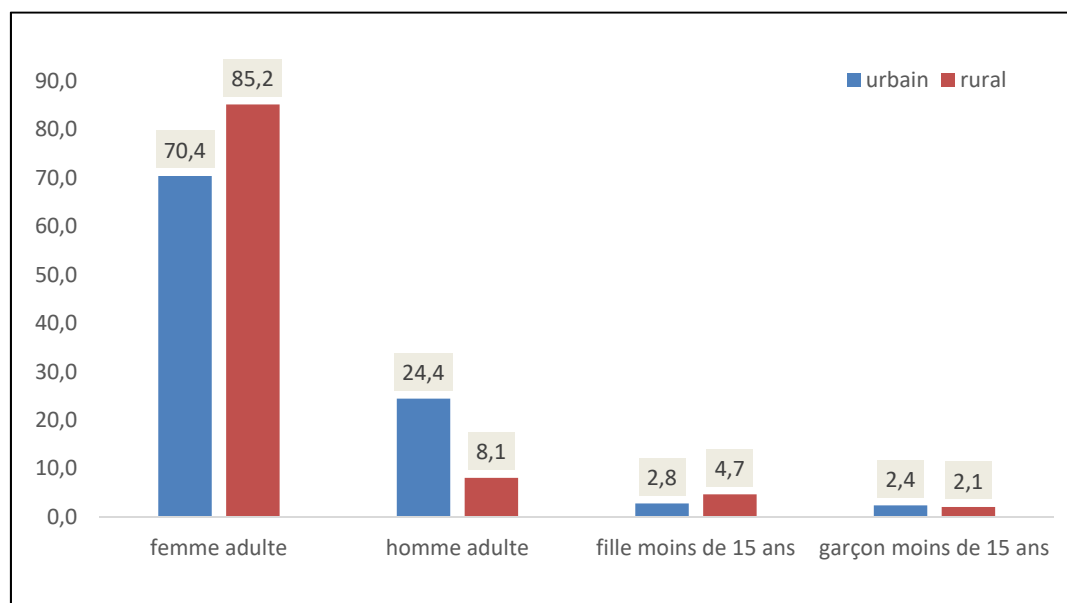
De plus, la participation des enfants est généralement plus faible en zone urbaine qu'en milieu rural.

Graphique VIII-16 : Répartition des ménages selon la personne responsable de la collecte de l'eau



Source : ANSD. EDS, 2016

Graphique VIII-17 : Répartition des ménages selon la personne responsable de la collecte de l'eau par milieu de résidence



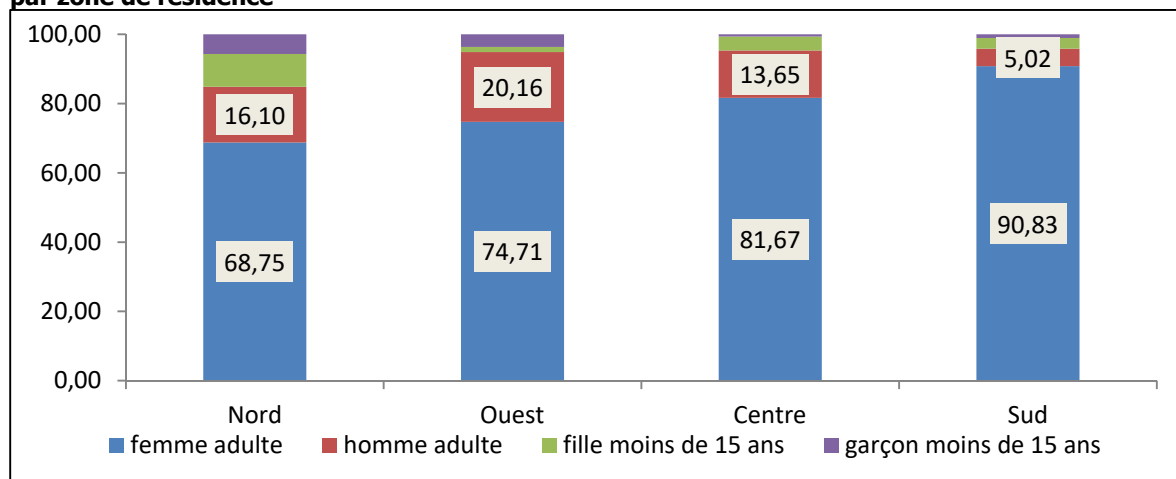
Source : ANSD. EDS, 2016

Dans toutes les zones du pays, les femmes sont plus nombreuses pour la collecte de l'eau. Les ménages dans lesquels les hommes s'occupent des corvées d'eau sont plus importants dans la région Ouest (20%). En outre, les régions sud et centre se caractérisent également par une part très faible de ménages dans lesquels les

enfants assurent l’approvisionnement en eau lorsque le point d’eau se trouve en dehors du domicile.

Par ailleurs, la région Nord se distingue par une implication plus fréquente des enfants, en particulier du sexe féminin, pour la collecte d’eau (9% de filles de moins de 15 ans et 6% de garçons de moins de 15 ans).

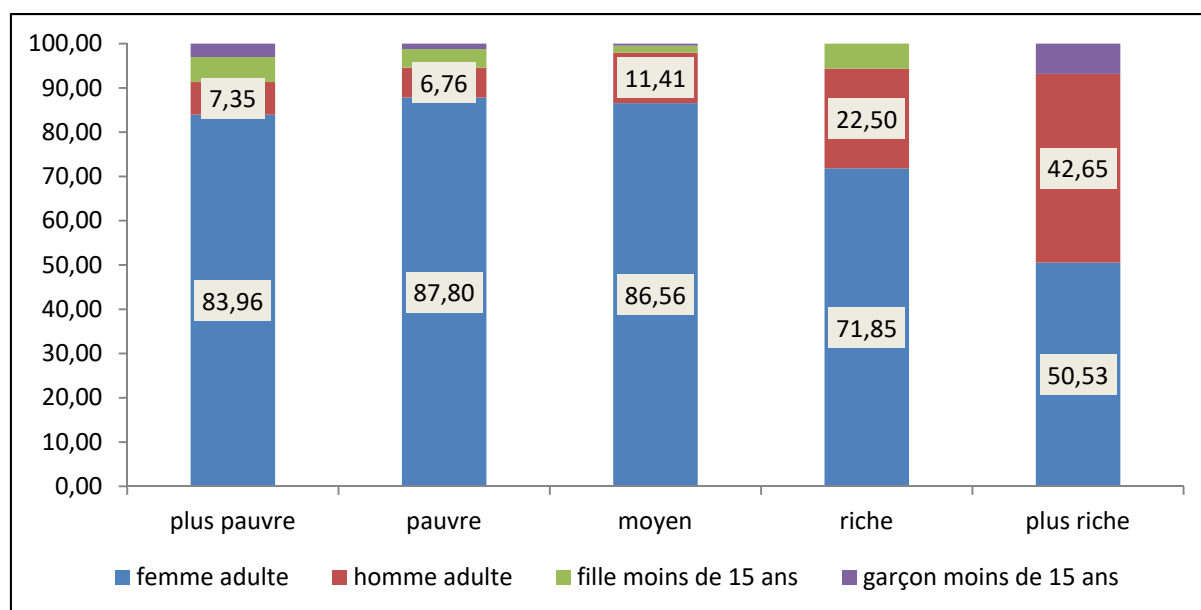
Graphique VIII-18 : Répartition des ménages selon la personne responsable de la collecte de l’eau par zone de résidence



Source : ANSD. EDS, 2016

La « spécialisation » des femmes adultes pour la collecte de l’eau est notée également, quel que soit le quintile de niveau de vie considéré. Toutefois, la participation masculine est plus marquée dans les ménages les plus riches.

Graphique VIII-19 : Répartition des ménages selon la personne responsable de la collecte de l’eau par quintile de niveau de vie



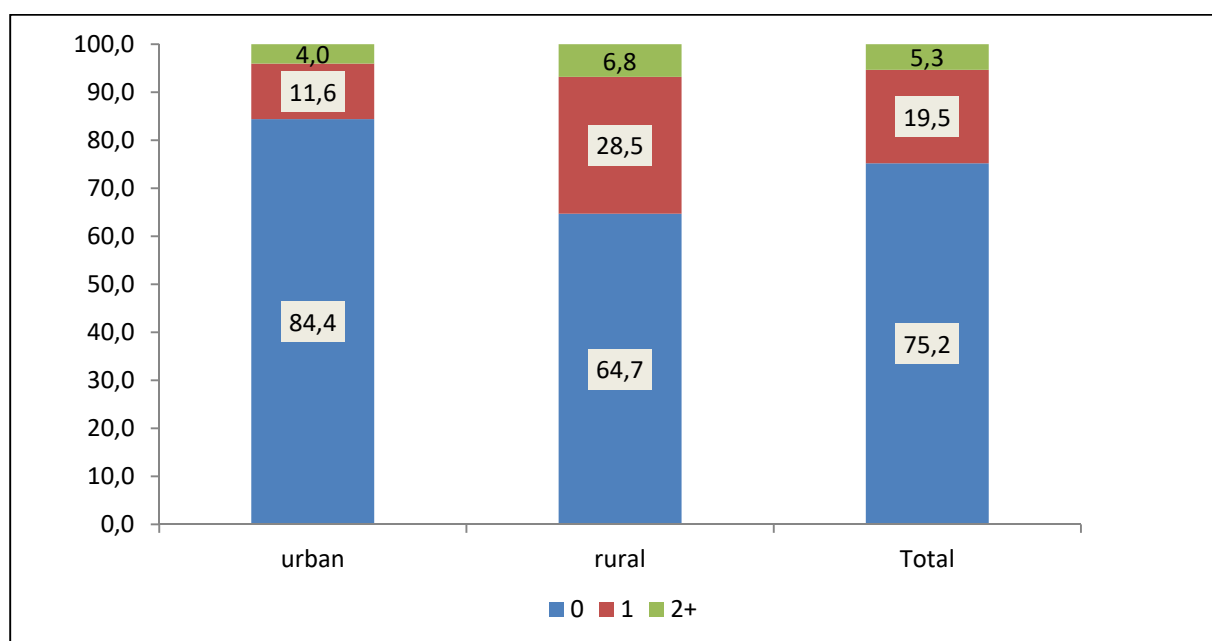
Source : ANSD. EDS, 2016

VIII.1.1.4. Traitement de l'eau

a) Pratique du traitement de l'eau avant sa consommation

Le traitement de l'eau avant usage permet de lutter contre certaines maladies telles que la dysenterie, la diarrhée et le choléra. Au Sénégal, pour sept ménages sur dix, l'eau ne fait l'objet d'aucun traitement avant la consommation. Cette situation est plus fréquente en milieu urbain. En milieu rural, plus du tiers des ménages use au moins d'une méthode de traitement pour rendre l'eau potable (contre environ 16% en zone urbaine). Peu de ménages usent de deux méthodes ou plus pour rendre l'eau potable (4% pour le milieu urbain et 7% pour le rural).

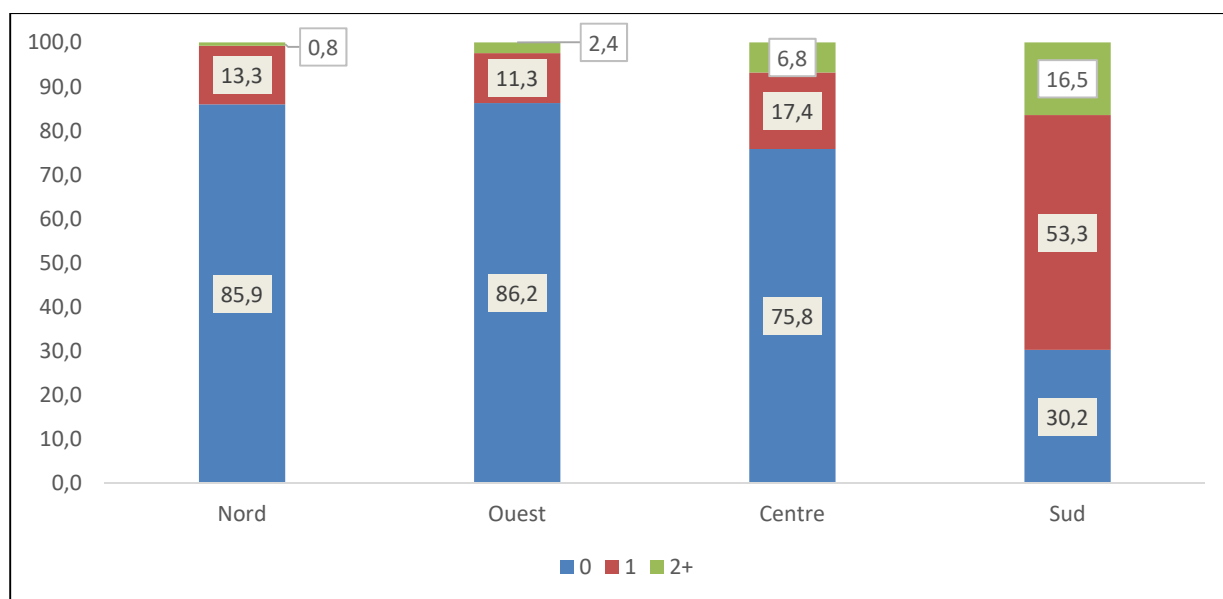
Graphique VIII-20 : Répartition des ménages selon le nombre de méthodes utilisées pour traiter l'eau par milieu de résidence



Source : ANSD. EDS, 2016

Au niveau régional, le traitement de l'eau par les ménages est de loin le plus fréquent au sud. Dans cette zone, près de 7 ménages sur 10 appliquent au moins une méthode pour rendre potable l'eau de boisson dont 16% combinent concomitamment plusieurs méthodes de traitement de l'eau.

Graphique VIII-21 : Répartition des ménages selon le nombre de méthodes utilisées par zone de résidence



Source : ANSD. EDS, 2016

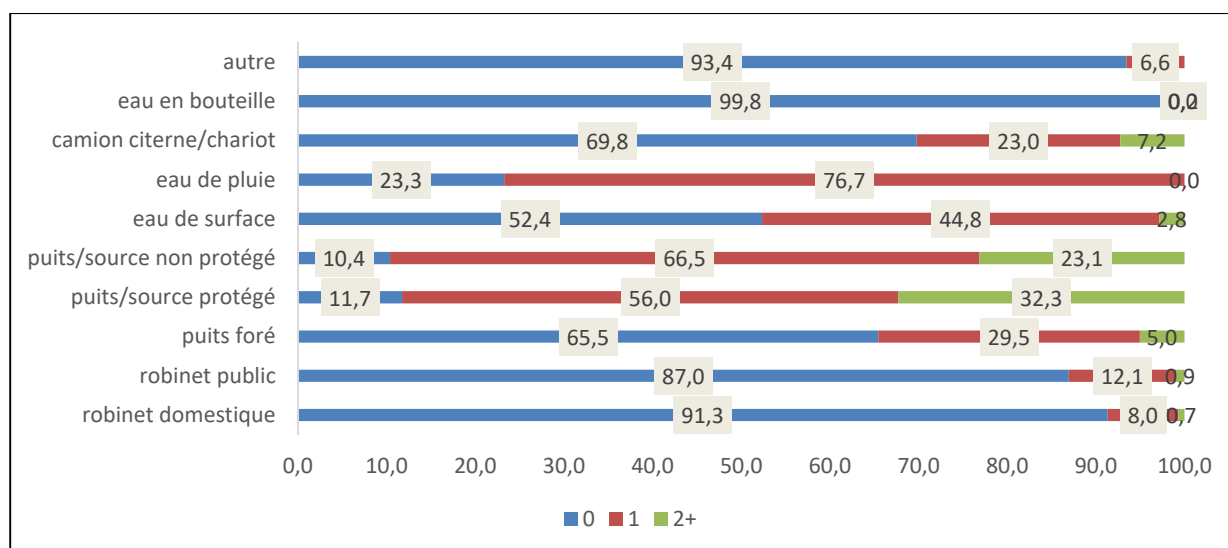
En général, le traitement de l'eau est plus fréquent dans les ménages s'approvisionnant en eau d'une source non améliorée.

L'eau des puits et sources, protégés ou non, est quasi systématiquement traitée. En effet, au moins 8 ménages sur 10 traitent l'eau collectée des puits et sources protégés ou non. En outre, plus de 20% d'entre eux utilisent au moins deux méthodes pour rendre l'eau potable.

Dans une moindre mesure, l'eau de pluie se démarque également par une forte proportion des ménages la traitant avant son usage (77%).

L'eau collectée des puits à tube/forage ou des camions citernes fait l'objet d'un traitement avant son emploi dans environ un tiers des cas. L'eau en bouteille et celle du robinet sont généralement consommées sans traitement préalable.

Graphique VIII-22 : Répartition des ménages selon le nombre de méthodes utilisées par type de point d'eau potable

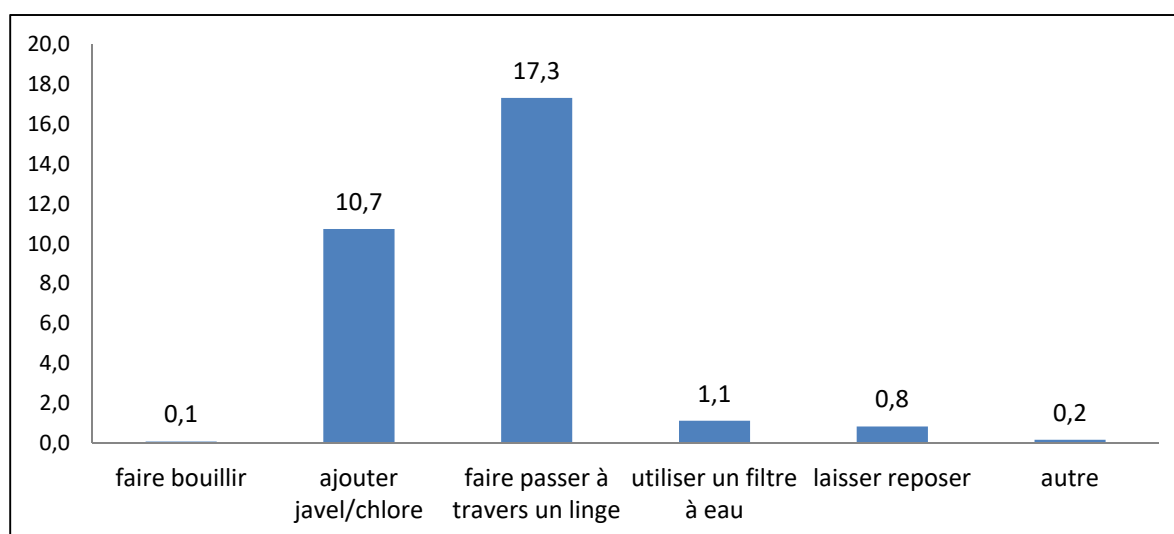


Source : ANSD. EDS, 2016

b) Méthode de traitement eau potable

En général, les méthodes de traitement de l'eau comprennent l'ébullition, l'ajout de javel ou de chlore, l'utilisation d'un linge pour passer l'eau, le filtrage et la désinfection solaire. Au Sénégal, les méthodes les plus fréquentes sont l'utilisation d'un linge pour passer l'eau (17%) et l'ajout de javel ou de chlore (11%). Rares sont les ménages qui la laissent reposer ou font bouillir l'eau et 1% utilisent un filtre à eau moderne avant sa consommation.

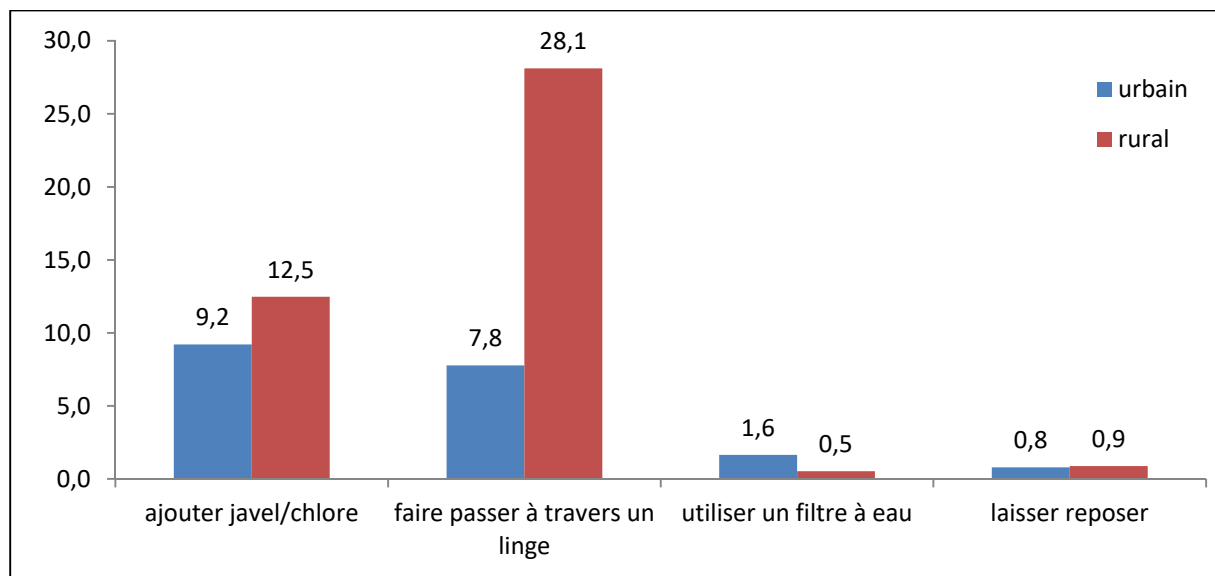
Graphique VIII-23 : Proportion de ménages par méthodes de traitement de l'eau utilisées



Source : ANSD. EDS, 2016

Quel que soit le milieu de résidence, les principales méthodes utilisées pour le traitement de l'eau sont le filtrage à travers un linge et l'ajout de javel ou de chlore. Cette dernière méthode est plus fréquente en milieu urbain, tandis que la première l'est en zone rurale.

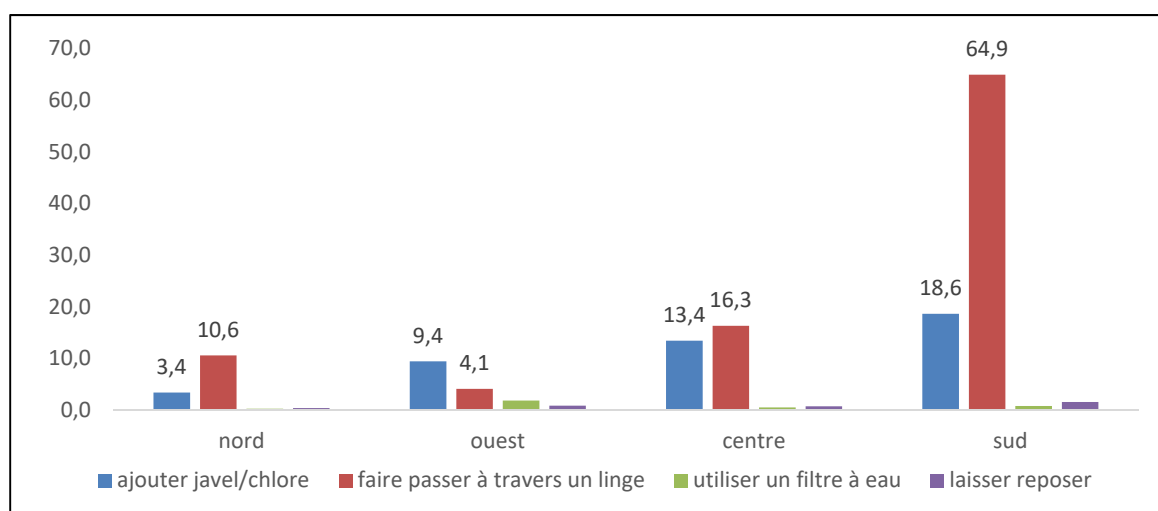
Graphique VIII-24 : Proportion de ménages par méthodes traitement de l'eau utilisées (selon le milieu de résidence)



Source : ANSD. EDS, 2016

Quelle que soit la méthode envisagée, le traitement de l'eau est plus fréquent dans le Sud. Près de deux tiers des ménages font passer l'eau à travers un linge et moins de deux ménages sur 10 ajoutent de la javel ou du chlore à l'eau pour la rendre potable avant consommation.

Graphique VIII-25 : Proportion de ménages par méthodes de traitement de l'eau utilisées (selon la zone de résidence)



Source : ANSD. EDS, 2016

VIII.1.2. POINT DE VUE DES ODD

En vue de suivre l'évolution des indicateurs ODD, au sein des pays, aux échelles régionale et mondiale, le Programme Conjoint de Suivi (JMP en anglais) de l'OMS et de l'UNICEF a développé une méthodologie de suivi des indicateurs de l'ODD6.

La méthode JMP pour l'accès à l'eau potable consiste à élaborer une échelle de mesure tenant compte de l'accessibilité, la disponibilité et la qualité de l'eau. Le tableau ci-dessous présente les composantes de cette échelle pour le suivi mondial des progrès en matière d'alimentation en eau potable.

Tableau VIII-1 : Échelle de suivi mondial du JMP pour les services d'alimentation en eau potable

Niveau du service	Définition
Géré en toute sécurité	Source améliorée située sur site, disponible si nécessaire, et protégée de toute contamination microbiologique ou de produits chimiques prioritaires
Élémentaire	Source améliorée nécessitant un trajet aller-retour de 30 minutes au maximum pour la collecte
Limité	Source améliorée nécessitant un trajet aller-retour supérieur à 30 minutes pour la collecte
Non amélioré	Source non améliorée qui ne protège pas contre les contaminations
Aucun service	Eaux de surface

Source : OMS ; UNICEF. JMP Thematic Report on Safely Managed Drinking Water

Les données collectées dans le cadre de l'EDS ne permettent pas de mesurer la gestion en toute sécurité, car celle-ci requiert de prendre en compte non seulement la disponibilité sur place et en continue de l'eau mais aussi d'avoir une information sur sa qualité, notamment l'absence de matières fécales et de substances chimiques prioritaires. De ce fait, l'analyse est restreinte aux autres catégories de l'échelle de mesure JMP à savoir élémentaire, limité, non amélioré et aucun service.

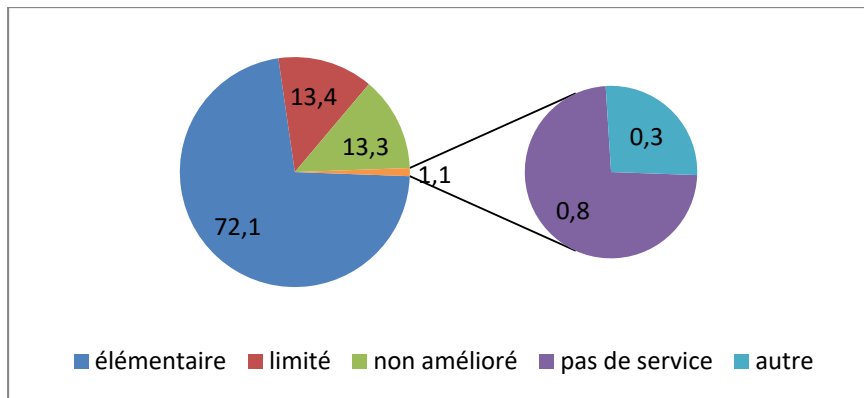
Au Sénégal, la plupart des ménages (72%) ont accès à un service élémentaire d'eau potable, c'est-à-dire qu'ils disposent d'un point d'eau amélioré à domicile ou à proximité. Moins de deux ménages sur dix (13%) utilisent une source d'eau non améliorée. Une faible proportion de ménages dispose d'un accès limité à l'eau potable.

L'accès à un service élémentaire d'eau potable est certes observé dans la majorité des ménages, quel que soit le milieu de résidence, mais il est de loin plus important en zone urbaine où près de neuf ménages sur 10 utilisent l'eau d'une source améliorée disponible sur place ou à moins de 30 minutes (file d'attente incluse).

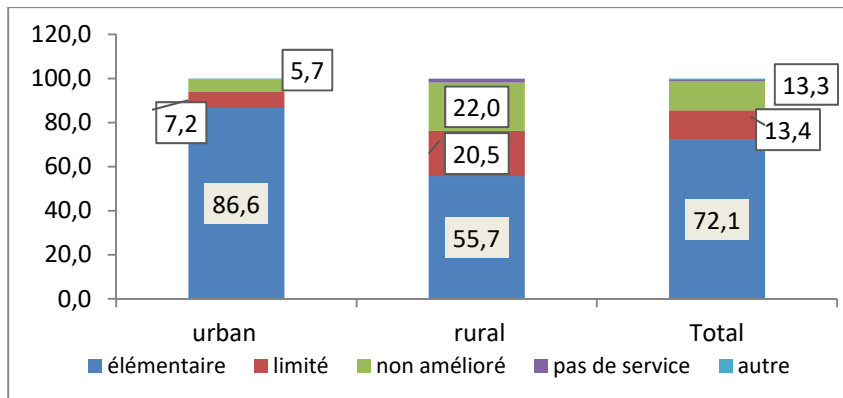
Du point de vue régional, l'Ouest se distingue par la proportion la plus forte de ménages disposant d'un service élémentaire d'eau potable (89%), alors qu'à l'inverse, le Sud se caractérise par la plus forte proportion de ménages ayant recours à un service non amélioré d'approvisionnement en eau potable (54%).

Le niveau de vie influe sur le type de service d'eau potable. En effet, plus le ménage est aisé, plus il a accès à un service élémentaire. A contrario, les ménages les plus pauvres sont les plus dépourvus en termes d'accès à un service d'eau potable, puisqu'ils disposent le plus souvent d'un service non amélioré (35%) ou limité (34%).

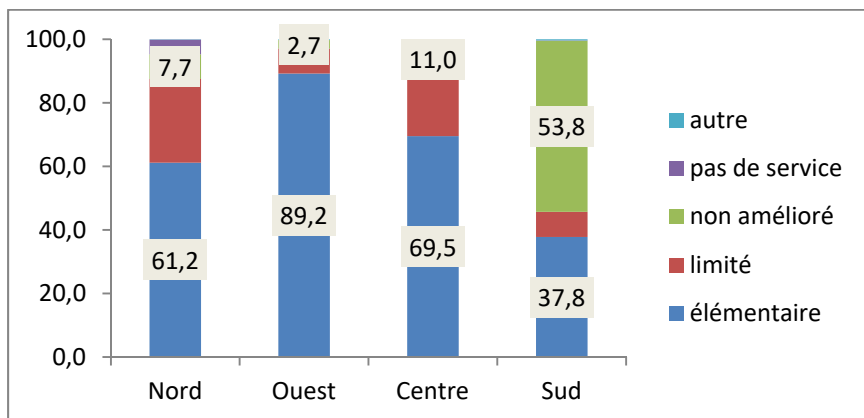
Graphique VIII-26 : Répartition des ménages selon le niveau d'accès au service d'eau potable



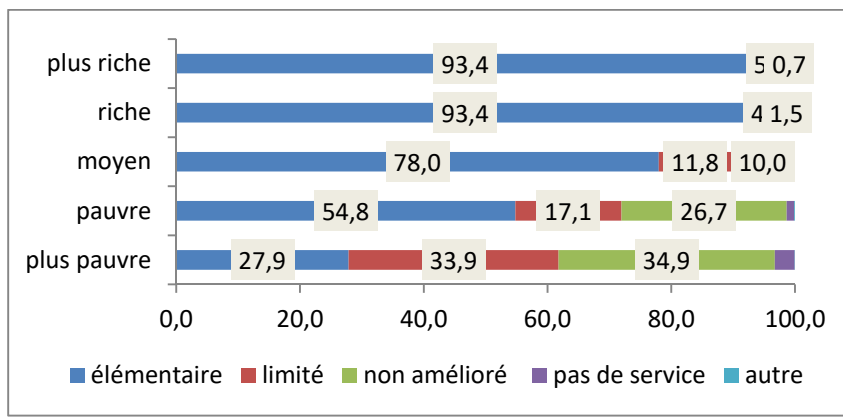
Graphique VIII-27 : Répartition des ménages selon le niveau d'accès au service par milieu de résidence



Graphique VIII-28 : Répartition des ménages selon le niveau d'accès au service par zone de résidence



Graphique VIII-29 : Répartition des ménages selon le niveau d'accès au service par quintile de niveau de vie



Source : ANSD. EDS, 2016

VIII.2. ASSAINISSEMENT

Les toilettes sont dites améliorées dès lors qu'elles « assurent une séparation hygiénique des excréta humains empêchant tout contact avec les personnes »²⁷. La défécation à l'air libre peut être source de contamination de l'eau de boisson et de la nourriture à la suite de la dispersion par le vent notamment des matières fécales. Cela peut ainsi générer des maladies et entraîner des dommages économiques aux ménages concernés.

C'est en ce sens que les OMD visaient l'élimination de cette pratique. Toutefois, malgré les progrès réalisés, de nombreux efforts sont à fournir pour enrayer cette pratique. En effet, l'OMD y relatif n'a pas pu être atteint en 2015. L'Afrique Subsaharienne figure parmi les zones les plus en retard en matière d'assainissement. Entre 1990 et 2015, les progrès réalisés dans ce domaine sont parmi les plus faibles du monde.

VIII.2.1. L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT

VIII.2.1.1. L'accès à des toilettes améliorées

Au Sénégal, un peu plus du tiers de la population ne dispose pas de toilettes améliorées (32%) dont environ 15% pratiquent la défécation à l'air libre. La plupart des ménages sénégalais utilisent des toilettes améliorées. Il s'agit en général de toilettes munies d'une chasse d'eau ou chasse manuelle reliée à une fosse septique (24%) et des latrines à fosse munies d'une dalle (31%). Le réseau d'égout est peu développé. Les toilettes raccordées à un réseau d'égout ne sont utilisées que par environ 8% des ménages.

Selon le milieu de résidence, le type de toilettes utilisé diffère. En milieu rural, les toilettes non améliorées sont plus fréquemment utilisées (58%). Un peu plus du quart des ménages ruraux ne disposent pas de toilettes et utilisent la nature comme lieu d'aisance (29%) et 28% ont principalement recours à des latrines traditionnelles.

A l'inverse, en milieu urbain, les ménages utilisent généralement des toilettes améliorées, pour l'essentiel des lieux d'aisance munis d'une chasse mécanique ou manuelle raccordés à une fosse septique (34%) ou un réseau d'égout (14%) et des latrines à fosse avec dalle (38%).

²⁷ JMP

Tableau VIII-2. Répartition des ménages par type de toilettes utilisées selon le milieu de résidence

Type de toilettes	urbain	rural	Ensemble
Chasse d'eau/chasse manuelle connectée à un système d'égout	14,2	0,2	7,6
Chasse d'eau/chasse manuelle reliée à une fosse septique	33,8	13,8	24,4
Fosse d'aisances améliorée auto aérée	3,2	4,7	3,9
Fosse d'aisances avec dalle	38,3	22,9	31,1
Latrines à chasse manuelle	1,3	0,7	1,0
Latrines traditionnelles	6,6	28,2	16,7
Pas de toilette /nature	2,1	29,1	14,7
Autre	0,6	0,6	0,6
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EDS, 2016

L'examen selon les régions fait état d'une distinction assez marquée en matière d'assainissement. En effet, la zone Ouest se distingue par une forte proportion de ménages utilisant des toilettes améliorées. Il s'agit essentiellement des latrines à fosse avec dalle (37%) ou des toilettes munies d'une chasse manuelle ou mécanique reliées soit à une fosse septique (35%), soit à un réseau d'égout (16%).

Le réseau d'égout est quasi inexistant dans les autres zones (Nord, Centre et Sud). La zone sud se caractérise par la plus forte proportion de ménages utilisant des toilettes non améliorées (71%). En effet, la plupart des ménages utilisent des latrines traditionnelles (57%). Toutefois, bien que 13% des ménages du Sud soient concernés, la défécation à l'air libre est un peu plus courante dans le Nord (36%) et le centre (23%).

Tableau VIII-3. Répartition des ménages par type de toilettes utilisées selon la zone de résidence

Type de toilettes	Nord	Ouest	Centre	Sud
Chasse d'eau/chasse manuelle connectée à un système d'égout	0,8	16,3	0,6	0,1
Chasse d'eau/chasse manuelle reliée à une fosse septique	15,9	35,4	20,5	7,3
Fosse d'aisances améliorée auto aérée	3,7	2,8	3,9	7,4
Fosse d'aisances avec dalle	31,0	37,5	30,1	13,7
Latrines à chasse manuelle	0,2	1,5	0,8	0,7
Latrines traditionnelles	10,9	3,1	20,2	57,5
Pas de toilette /nature	36,2	2,7	23,5	13,4
Autre	1,2	0,6	0,3	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EDS, 2016

Des différences sont également notées sur le type d'aisance utilisé par les ménages en considérant leur niveau de vie. Les ménages pauvres font plus souvent usage de toilettes non améliorées (latrines traditionnelles ou la nature) tandis que les plus riches disposent de toilettes avec chasse mécanique ou manuelle raccordée à l'égout ou à une fosse septique.

Tableau VIII-4. Répartition des ménages par type de toilettes utilisées selon le niveau de vie

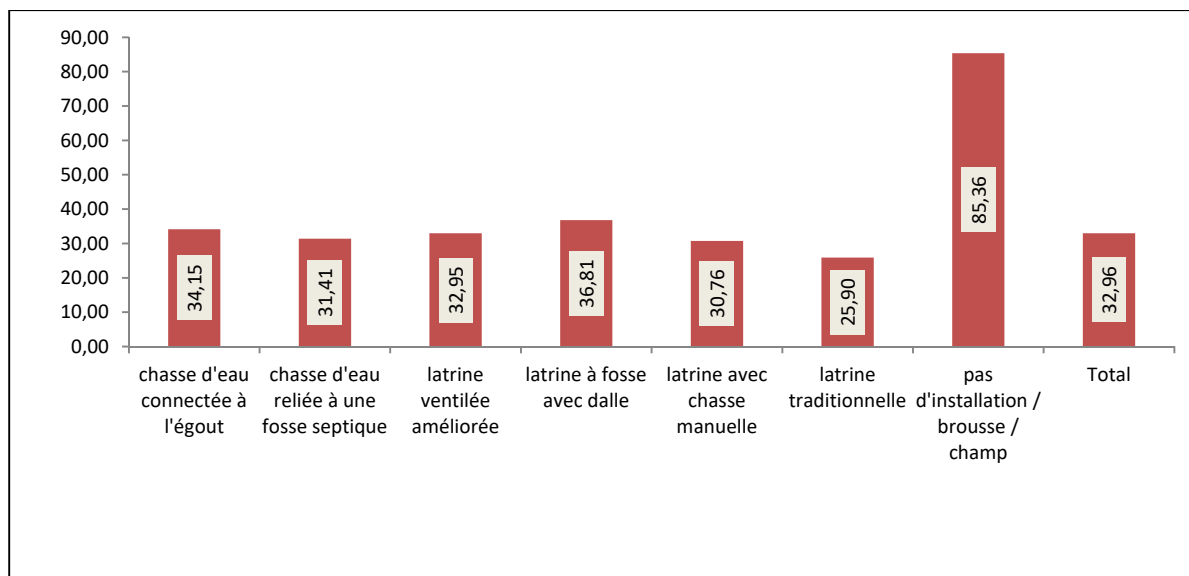
Type de toilettes	plus pauvre	pauvre	moyen	riche	plus riche
Chasse d'eau/chasse manuelle connectée à un système d'égout	0,0	0,2	2,4	6,7	26,2
Chasse d'eau/chasse manuelle reliée à une fosse septique	0,4	9,2	26,3	37,1	40,8
Fosse d'aisances améliorée auto aérée	2,2	5,6	5,5	2,9	3,6
Fosse d'aisances avec dalle	3,8	18,7	47,5	50,5	26,7
Latrines à chasse manuelle	0,2	1,2	0,3	1,0	2,2
Latrines traditionnelles	39,3	39,1	12,9	1,4	0,1
Pas de toilette /nature	53,9	24,8	4,5	0,1	0,0
Autre	0,2	1,3	0,7	0,3	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EDS, 2016

VIII.2.1.2. Partage des lieux d'aisance : une pratique plus fréquente en milieu urbain

Le partage des toilettes est pratiqué par un tiers des ménages (33%). En général, cette pratique est un peu plus fréquente dans les ménages utilisant des latrines à fosse avec dalle (37%) ou des lieux d'aisance munis d'une chasse manuelle ou mécanique raccordé au réseau d'égout (34%) ou des latrines ventilées améliorées (33%).

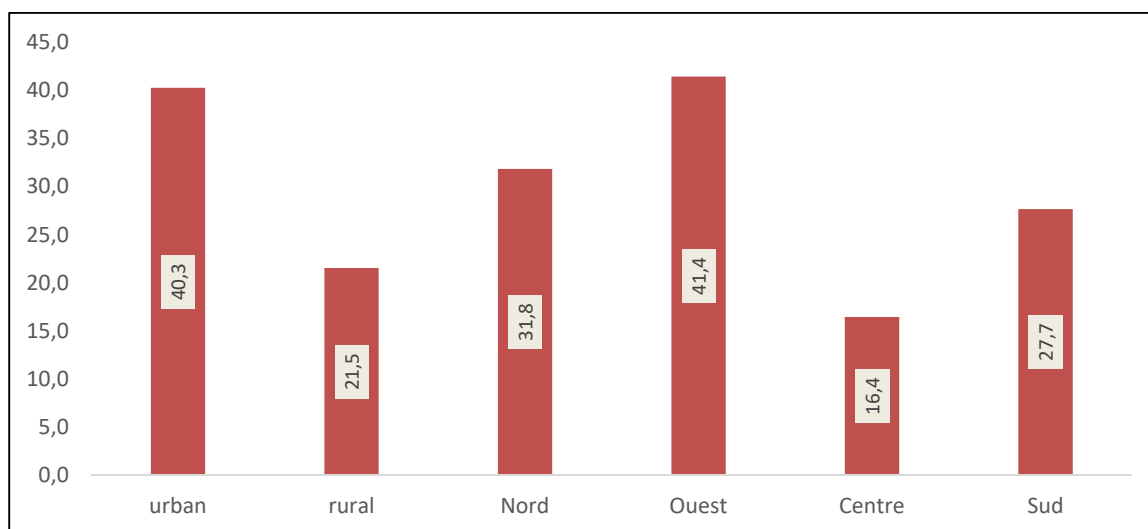
Graphique VIII-30 : Proportion des ménages partageant les toilettes par type de toilettes utilisées



Source : ANSD. EDS, 2016

Le partage des toilettes est observé dans toutes les zones, mais est plus courant dans la zone Ouest où pratiquement 4 ménages sur 10 utilisent des lieux d'aisance partagés avec d'autres ménages. Dans une moindre mesure, la zone Nord enregistre une proportion importante de ménages utilisant des toilettes partagées. L'usage de toilettes partagées est plus faible dans le Centre (17%).

Graphique VIII-31 : Proportion de ménages utilisant des toilettes partagées selon la zone et le milieu de résidence

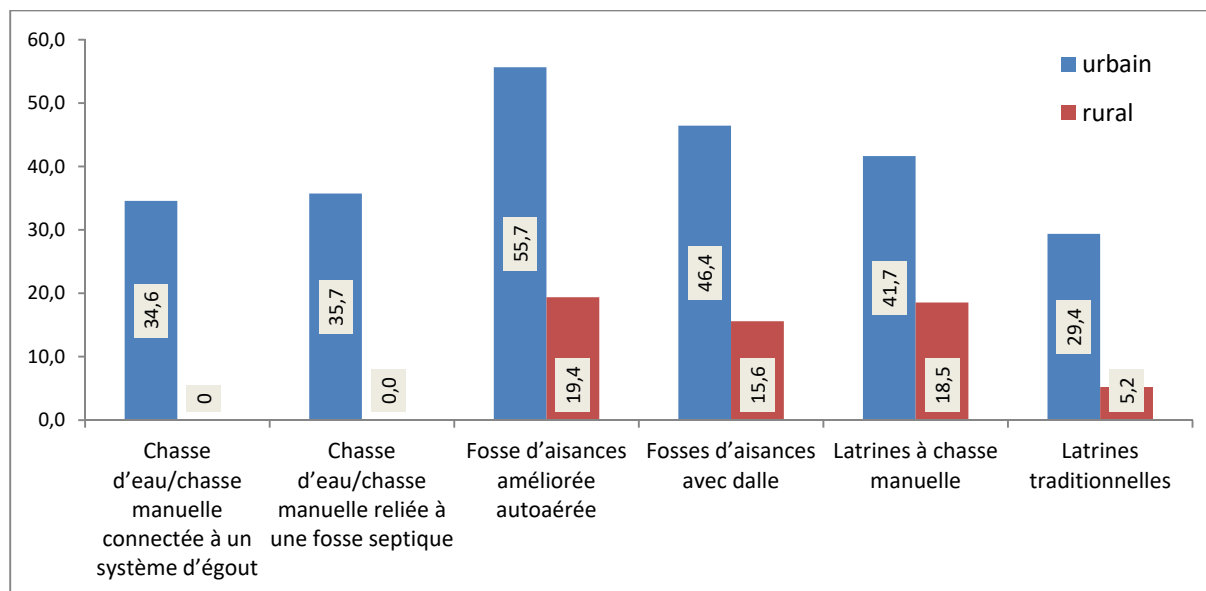


Source : ANSD. EDS, 2016

En milieu urbain, 40% des ménages utilisent des toilettes partagées contre 22% en zone rurale. Cela concorde avec la situation notée selon les zones dans la mesure où la zone Ouest concentre les régions du pays les plus fortement urbanisées, en l'occurrence Dakar et Thiès.

Par ailleurs, les types de toilettes le plus fréquemment partagées sont plus courants en zone urbaine, à savoir les toilettes avec chasse (manuelle ou mécanique) et les latrines à fosse avec dalle. En milieu rural, le partage concerne bien plus souvent les fosses d'aisances améliorées (19%) et les latrines à fosse avec dalle.

Graphique VIII-32 : Proportion de ménages utilisant des toilettes partagées par type de toilettes selon le milieu de résidence



Source : ANSD. EDS, 2016

VIII.2.2. ECHELLE JMP DE MESURE

A l'image du secteur de l'eau, le JMP a développé une échelle de mesure visant à rendre compte des progrès réalisés en matière d'assainissement. L'objectif final visé, à savoir le développement d'une gestion sécurisée des excréta humains in situ ou dans un lieu dédié via un transport sécurisé ne peut être mesuré à travers cette enquête. Tout au plus, on peut suivre les autres indicateurs intermédiaires développés par le JMP et rappelés dans le tableau ci-dessous.

Tableau VIII-5. Echelle de mesure de l'accès à l'assainissement du JMP

Niveau du service	Définition
Services gérés en toute sécurité	Installation améliorée privée où les matières fécales sont déposées en toute sécurité sur site ou transportées et traitées hors site ; inclut également une installation de lavage des mains avec du savon et de l'eau
Service élémentaire	Installation améliorée privée qui permet d'éviter que les excréta entrent en contact avec l'utilisateur
Service limité	Installation améliorée partagée avec d'autres ménages
Service non amélioré	Installation non améliorée partagée avec d'autres ménages les excréta entrent en contact avec l'utilisateur
Aucun service	Défécation en plein air

Source : OMS ; UNICEF. JMP Annex 2 Safely Managed Sanitation Services and Hygiene

Environ 68% des ménages ont accès à des toilettes améliorées dont 45% disposent d'un service élémentaire d'assainissement, alors que la cible des OMD était fixée à 77% au niveau mondial, soit un écart d'environ 9 points de pourcentage.

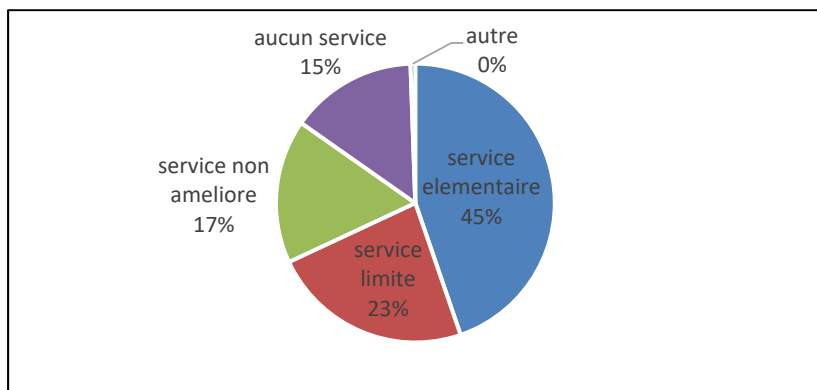
L'absence de service d'assainissement (environ 15% au niveau national) est plus notée dans les zones rurales. En effet, un peu plus du quart des ménages y résidant, ne disposent pas de toilettes et utilisent la nature comme lieu d'aisance. On dénombre quasiment autant de ménages (28%) ayant accès à un service non amélioré, tandis qu'un peu plus du tiers disposent d'un service élémentaire (34%).

A l'inverse du monde rural, la cible OMD pour l'assainissement est atteinte en zone urbaine. En effet, 91% des ménages urbains ont accès à des toilettes améliorées dont un peu plus de la moitié (54%) ont accès à un service élémentaire. La défécation à l'air libre y est très peu pratiquée (2%).

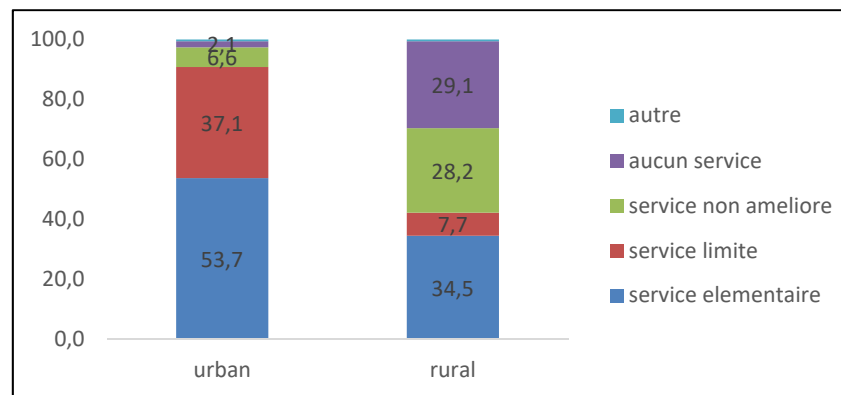
Au niveau régional, seule la région Ouest a atteint la cible OMD relative à l'assainissement. L'immense majorité des ménages (93%) de cette zone utilisent des toilettes améliorées même si dans environ 39% des cas, celles-ci sont partagées avec d'autres ménages. Par contre, comme souligné plus haut, au Sud, l'usage d'un service non amélioré est plus fréquent.

Plus le ménage est riche, plus il a accès à un service élémentaire d'assainissement. A l'inverse, plus le ménage est pauvre, moins il a accès à un service d'assainissement adéquat. Les ménages du quintile le plus pauvre sont plus nombreux à utiliser la nature (54%) ou un service non amélioré comme lieu d'aisance (39%). A peine 4% des ménages du quintile le plus pauvre ont accès à un service élémentaire d'assainissement, alors que près de trois quarts des ménages les plus riches disposent de ce type de service.

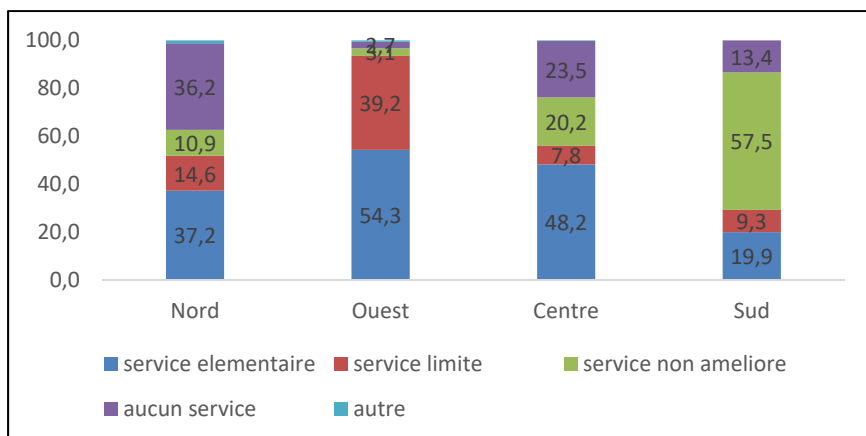
Graphique VIII-33 : Répartition des ménages selon le type de service d'assainissement utilisé



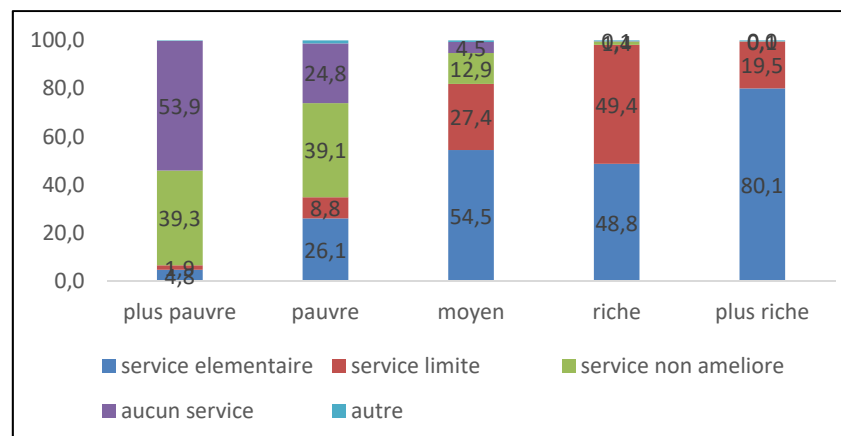
Graphique VIII-34 : Répartition des ménages selon le type de service d'assainissement par milieu de résidence



Graphique VIII-35 : Répartition des ménages selon le type de service d'assainissement par zone de résidence



Graphique VIII-36 : Répartition des ménages selon le type de service d'assainissement par quintile de niveau de vie



Source : ANSD. EDS, 2016

Conclusion

Ce chapitre a permis de faire le point sur la situation du pays par rapport aux objectifs mondiaux en ce qui concerne l'eau et l'assainissement, à l'orée de la mise en œuvre du nouveau programme, développé à la suite des OMD qui vise à aller plus loin que ces derniers. Les ODD dont il est question, incluent un aspect qualitatif et de continuité des services d'eau et d'assainissement mais aussi une meilleure prise en compte des problèmes environnementaux que soulèvent notamment le dérèglement climatique observé sur la planète.

Toutefois, les objectifs mondiaux n'ont pas été atteints globalement au niveau du pays, mais par endroit, notamment dans les zones urbaines et dans la zone ouest. Cela signifie que des efforts supplémentaires sont à faire pour l'atteinte des objectifs de l'agenda de 2030. Le défi est désormais double, les ODD, reprenant la quasi-totalité des OMD non atteints avec beaucoup plus d'ambition.

Introduction

Au Sénégal, l'agriculture est définie comme un secteur moteur de l'économie dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui sert de cadre de référence des politiques publiques sur la période 2014-2035. Le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) opérationnalise le volet agricole du PSE.

Le sous-secteur agricole est caractérisé en 2016 par une contreperformance de certaines spéculations telles que le mil, l'arachide et le maïs en liaison avec déficit pluviométrique. Toutefois, la production agricole a globalement augmenté sur la période grâce aux politiques agricoles menées qui ont contribué à la transformation du sous-secteur avec le renforcement de ses fonctions économiques de création d'emplois, d'augmentation de la productivité des spéculations stratégiques et d'accroissement des revenus monétaires des actifs des différentes filières et chaînes de valeur (RCSA, 2016).

A la suite des orientations stratégiques, nous aborderons tour à tour dans chapitre la pluviométrie pour cette présente campagne agricole, les performances du secteur agricole avant de terminer par la situation alimentaire et nutritionnelle.

IX.1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET ACTIONS ENTREPRISES PAR LE GOUVERNEMENT EN 2016

IX.1.1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) représente le cadre de mise en œuvre du volet agricole du PSE. Pour sa première phase, le PRACAS avait pour objectifs :

- ✓ l'autosuffisance en riz en 2017 avec une production de 1 600 000 tonnes de paddy ;
- ✓ l'autosuffisance en oignon en 2016 avec une production de 350 000 tonnes ;
- ✓ l'optimisation des performances de la filière arachidière avec une production en 2017 de 1 000 000 tonnes et un volume d'exportation de 100 000 à 150 000 tonnes par an ;
- ✓ le développement des filières fruits et légumes de contre-saison avec un volume d'exportation de 157 500 tonnes en 2017.

Les documents stratégiques ci-après ont permis d'orienter les actions menées pour la transformation du sous-secteur agricole. Il s'agit en particulier :

- ✓ du Plan Stratégique de Développement des Statistiques Agricoles et Rurales (PSSAR) ;
- ✓ de la Stratégie Nationale de Gestion Durable des Eaux de ruissellement et de lutte contre la salinisation des terres ;
- ✓ de la stratégie nationale de reconstitution du capital semencier pour la période 2016/2020 ;
- ✓ du Cadre national d'investissement stratégique pour la gestion durable des terres (GDT).

IX.1.2. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES ET REFORMES EN 2016

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) a poursuivi en 2016 le processus de restructuration de la filière Arachide avec la validation d'une nouvelle stratégie nationale de reconstitution du capital semencier pour la période 2016/2020.

Cette stratégie a mis l'accent sur un programme de formation et de renforcement des capacités en direction du personnel des laboratoires chargés de la certification des semences. Le secteur privé et les producteurs ont aussi été impliqués dans ce processus.

Un programme de renforcement du dispositif de production, de contrôle et de certification des semences a été mis en œuvre à travers le volet accompagnement de l'autonomisation des coopératives à diffuser des semences sélectionnées.

S'agissant de la mise en œuvre du Programme national d'autosuffisance en riz (PNAR), l'Etat a mis en place un Fonds de 5 milliards FCFA pour la commercialisation du riz.

IX.1.3. SITUATION DES MISES EN PLACE ET CESSIIONS DES SEMENCES EN 2016

Au titre de la facilitation de l'accès aux intrants pour les producteurs en vue de créer les conditions d'une bonne productivité agricole, l'Etat a décidé de poursuivre sa politique de subvention. Cet appui pour l'acquisition de semences concerne la culture de l'arachide et des spéculations diverses (sorgho, maïs, riz, sésame, fonio et niébé).

Dans le cadre de l'accompagnement des producteurs d'arachide ? et des entreprises agricoles, l'Etat a mis en place en 2016 un fonds de commercialisation de 11,5 milliards FCFA, destiné à acheter 55 000 tonnes de semences certifiées et 20 000 tonnes de semences écrémées d'arachide dont 10 000 tonnes destinées à la zone sud. Par ailleurs, pour la sécurisation de l'approvisionnement en semences, il était prévu d'appliquer une taxe à l'exportation de 40 FCFA pour les graines décortiquées et 15 FCFA pour les coques lors de la commercialisation des récoltes de la campagne 2016/2017. Les montants recouverts serviront à renforcer la compétitivité de la chaîne de valeur, conformément aux orientations du Plan Sénégal Emergent (PSE).

Pour l'année 2016, la quantité de semences d'arachide subventionnée est estimée à 51 220 tonnes, dont 30 153 tonnes de certifiées et 21 067 tonne d'écrémées. Les taux de subvention ont varié entre 42 à 52% pour les semences certifiées et de 57 à 60% pour les écrémées.

Les producteurs de riz s'approvisionnent en semences auprès des multiplicateurs de leurs organisations et non au niveau des commissions de cession mises en place pour les intrants subventionnés. En conséquence, le taux de cession des semences est ressorti à 5,2% en 2016.

Les mises en place effectives se présentent comme indiqué dans le tableau ci-après.

Tableau IX-1 : Mises en place des semences en 2016

Désignation	Spéculations							
	Maïs certifié	Sorgho certifié	Riz certifié	Fonio	Niébé	Sésame	Manioc	Arachide
Objectifs (T)	1250	700	6500	70	6510	300	13000	51105
Mise en place (T)	1954	896	5506	34	7573	215	13087	51220
Taux de mise en place (%)	156,3	128,0	84,7	48,6	116,3	71,7	100,7	100,2
Cessions (T)	1825	732	288	34	512	206	13087	51212
Taux de cession (%)	93,4	81,7	5,2	98,5	99,2	95,6	100,0	99,9

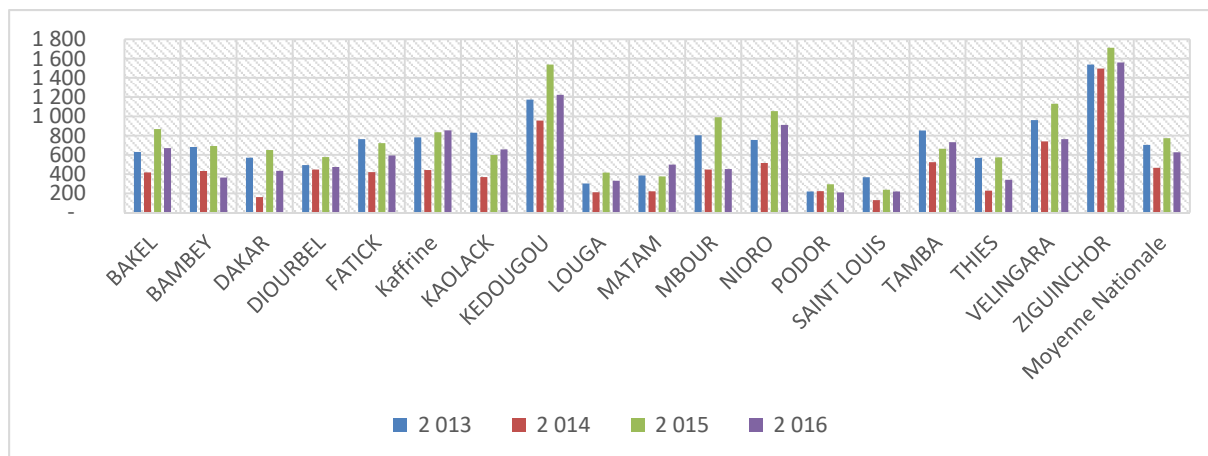
Source : DA -DAPSA

Concernant les engrais, 81 502 tonnes ont été subventionnées en 2016. Les subventions ont porté sur les engrais de type NPK, DAP et urée répartis entre la campagne d'hivernage, les cultures de contre saison et la campagne horticole. Ces quantités ont été subventionnées à hauteur de 50%.

IX.2. PLUVIOMETRIE DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2016/2017

L'année 2016 a connu une pluviométrie pas assez bonne. Le cumul moyen par station est de 627 mm en 2016 contre 774 mm en 2015, soit une baisse de 19%. Cela est dû à l'arrêt précoce des pluies mais aussi au démarrage tardif de l'hivernage (fin juin) dans le nord-ouest (Louga, Saint-Louis, Diourbel, Matam, Thiès). Toutefois, elle a dépassé les 1000 mm dans certaines zones comme Kédougou et Ziguinchor.

Graphique IX-1 : Cumul de pluies de quelques stations (en mm)



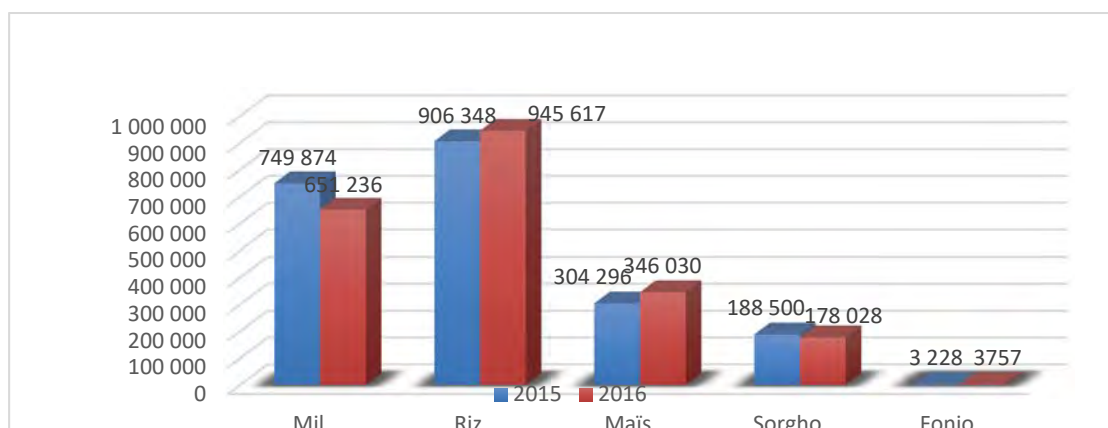
Source : Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM) du Sénégal

IX.3. PERFORMANCES DU SECTEUR AGRICOLE

IX.3.1. CEREALES

La culture céréalière est composée essentiellement de mil, sorgho, maïs, riz paddy et fonio. En 2016, la production de céréales a baissé de 1,3%, comparée à l'année 2015. Cette situation s'explique par la diminution des productions de mil (-13,2%) et de sorgho (-5,6%) qui représentent 69% des superficies emblavées en céréale (DAPSA, 2017). Par contre, le riz, le maïs et le fonio ont enregistré respectivement des accroissements de leur production de 4,3%, 13,7% et 16,4%.

Graphique IX-2 : Production des céréales (en tonnes)



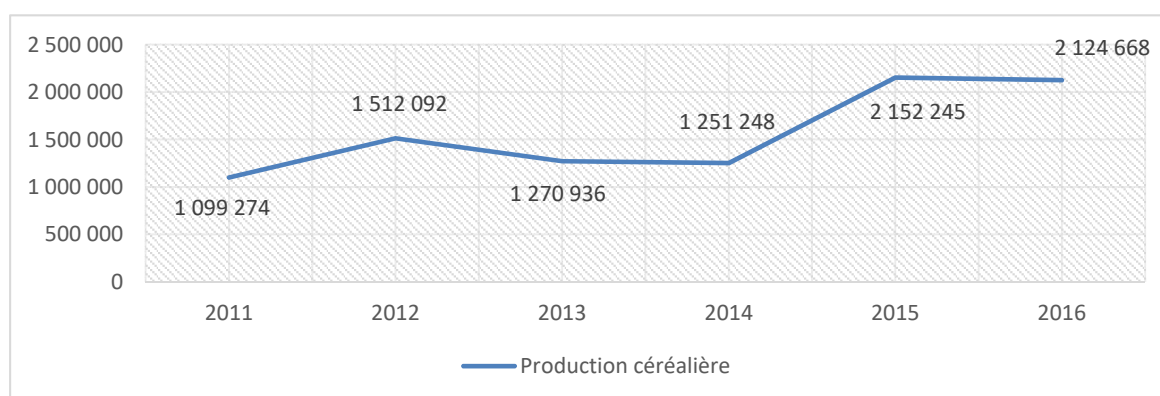
Source : DAPSA/EAA 2016

La production de riz paddy est estimée à 945 617 tonnes en 2016, soit une progression de 4,3% par rapport à son niveau de 2015. Comparée à la moyenne des cinq dernières années, elle a enregistré un taux de croissance de 70%. Toutefois, cette performance n'a pas permis d'atteindre la cible 1 447 000 tonnes. Le dynamisme de la culture du riz s'explique, en partie, par les efforts fournis par l'Etat

à travers la distribution des semences et la modernisation de l'équipement rural. Ces mesures visent à intéresser davantage les populations à la production de riz, pour tendre vers l'autosuffisance.

Au total, la production céréalière a diminué de 27 577 tonnes pour s'établir à 2 124 668 tonnes en 2016. Par rapport à l'objectif de 2 541 000 tonnes, un taux de réalisation de 83,6% a été atteint. En outre, comparativement à la moyenne sur la période 2012-2015, la production céréalière a progressé de 37,4 %. Cette bonne dynamique de la culture céréalière est en liaison avec l'augmentation des superficies emblavées et les efforts consentis par l'Etat dans la mise en place d'intrants de qualité et d'équipements agricoles.

Graphique IX-3 : Evolution de la production céréalière (en tonnes)



Source : DAPSA/EAA 2016

IX.3.2. FRUITS ET LEGUMES

L'horticulture constitue une composante importante du PRACAS avec comme objectif de relever les exportations de fruits et légumes. Elle constitue l'une des composantes les plus performantes du sous-secteur agricole. En effet, la production de fruits et légumes a été estimée à 1 206 810 tonnes en 2016 contre 1 133 430 tonnes en 2015, soit une hausse de 6,5% en valeur relative et 24,6% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

- Les légumes

La production de légumes s'est établie à 953 310 tonnes en 2016 sous l'effet de la mise à disposition d'intrants de qualité et d'équipements agricoles ainsi que des mesures de protection contre les importations de certains produits sur une partie de

l'année. L'augmentation de 66 380 tonnes est essentiellement imputable au bon comportement de la production d'oignon et celle de la pomme de terre.

La production d'oignon a connu une bonne performance au cours des cinq dernières années. Elle est passée de 190 000 tonnes en 2011 à 393 225 tonnes en 2016, dépassant ainsi l'objectif de 350 000 tonnes, fixé dans le PRACAS au titre de l'année 2016. Toutefois, le Sénégal continue d'importer de l'oignon pendant 3 à 4 mois (DHORT, 2017). En 2016, les importations ont été de 151 205 tonnes, soit un taux d'accroissement de 15,5 % par rapport à 2015. Le recours aux importations, malgré le niveau de production très élevé, est lié au déficit d'infrastructures de stockage et de conservation (abris séchoirs, chambres froides, etc.), au non étalement de la production et à un défaut de financement de la commercialisation.

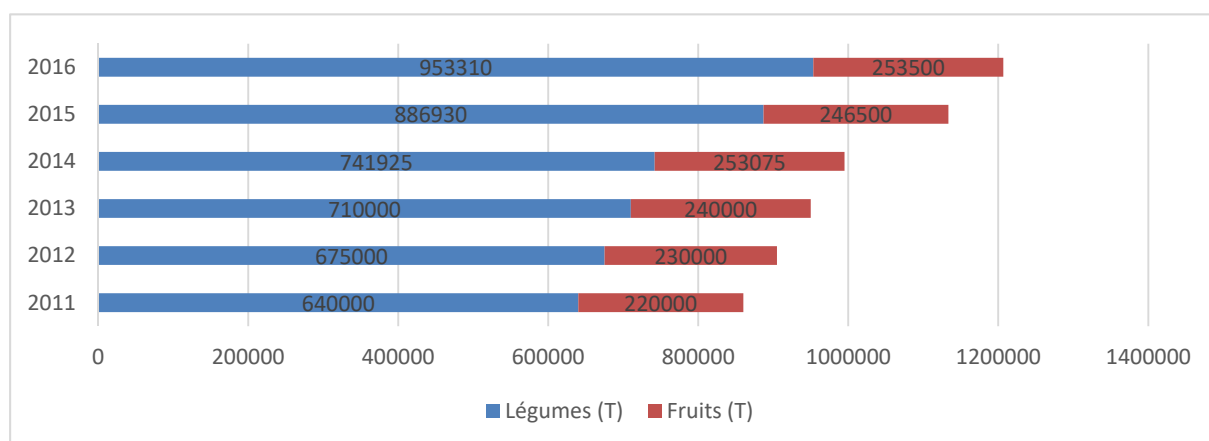
En 2016, la production de pomme de terre est évaluée à 67 485 tonnes, soit un taux de réalisation de 188,5% de la cible fixée pour cette année. Comparée à l'année 2015, la production s'est accrue de 29,2%, faisant passer la couverture des besoins de 2 à 4 mois et demi (DHORT, 2017). Comparativement à la moyenne des 5 dernières années (2011-2015), cette production a plus que doublé (160%).

- **Les fruits**

La production de fruits est passée de 246 500 tonnes en 2015 à 253 500 tonnes en 2016, soit une hausse de 2,8%. La mangue représente une part importante dans la production de fruits. Toutefois, la performance de cette filière reste toujours en deçà de ses attentes. Celle-ci est imputable aux nombreux problèmes liés à la mouche des fruits qui freine l'expansion de la filière, mais aussi au faible accès au marché et l'insuffisance des infrastructures de conservation.

Quant aux agrumes, leur production est restée stable sur les deux années (50 000 tonnes) Au total, la production fruitière est surtout affectée par les problèmes phytosanitaires et la vieillesse de certaines plantations.

Graphique IX-4 : Evolution de la production des filières fruits et légumes



Source DHORT, 2017

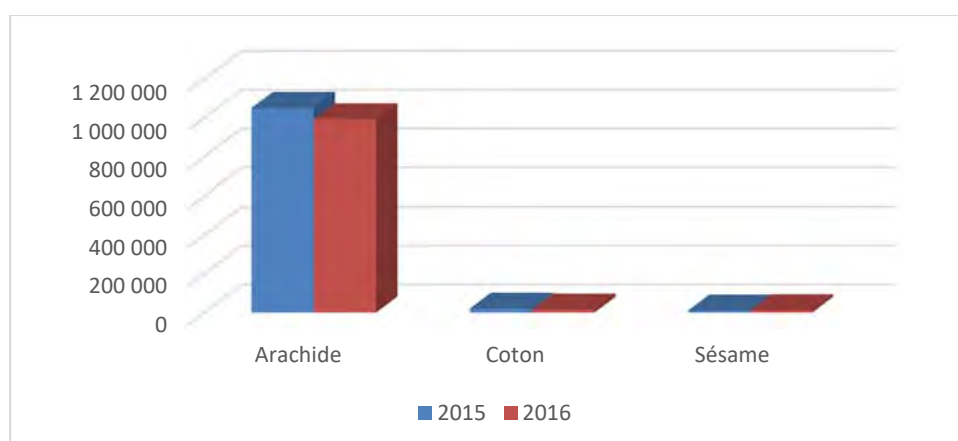
IX.3.3. ARACHIDE, COTON ET AUTRES OLEAGINEUX

En 2016, la production arachidière a été estimée à 991 427 tonnes. Comparativement à son niveau de 2015, elle a enregistré une baisse de 5,6%.

Dans le même sillage que l’arachide, la production de coton a également subi une contre-performance en s’établissant à 15 160 tonnes contre 20 295 tonnes en 2015, soit une diminution de 25,3%.

Concernant le sésame, une tendance haussière est notée depuis 2013. Ainsi, sa production est passée de 10 316 tonnes en 2015 à 12 051 tonnes en 2016.

Graphique IX-5 : Productions de l’arachide, coton et sésame (en tonnes)



Source : DAPSA/EAA 2016

IX.3.4. COMMERCIALISATION

Commercialisation de l'arachide

Le prix administré de collecte de l'arachide a été fixé à 210 FCFA/kg pour la campagne de commercialisation 2016/2017. Toutefois, les prix par kilogramme pratiqués dans les loumas sont variables et se situent entre 230 FCFA et 300 FCFA. Les prix pratiqués dans les loumas sont généralement supérieurs au prix homologué de 210 FCFA.

La commercialisation de l'arachide a démarré le 1er décembre 2016 pour prendre fin le 20 mai 2017. Les acteurs impliqués dans la commercialisation sont les structures telles que la SONACOS SA, la COPEOL, le WAO, le CAIT, le CNIA, etc. Ainsi, le volume total collecté (huilerie et semences) est réparti comme suit :

- ✓ 62 816 tonnes de semences certifiées sur les 55 000 tonnes prévues, soit un taux de 114% ;
- ✓ 40 515 tonnes de semences écrémées sur 20 000 tonnes prévues, soit un taux de 203% ;
- ✓ 153 322 tonnes d'huilerie contre 46 061 tonnes pour la campagne précédente (2015/2016).

Une partie de l'arachide est vendue à l'étranger. En effet, 98 647 tonnes d'arachide non grillées ont été exportées, soit une baisse de 23,3% par rapport à 2015. Quant à l'arachide coque, 345 539 tonnes ont été expédiées à l'étranger en 2016. Le repli enregistré en 2016 s'explique par la baisse de la production d'arachide consécutive au démarrage tardif de l'hivernage et à son arrêt précoce.

Commercialisation des produits horticoles

La cible fixée dans le PRACAS pour les fruits et légumes était d'exporter 135 125 tonnes. En 2016, le volume des ventes à l'étranger est évalué à 91 106 tonnes, soit une hausse de 0,5% par rapport à 2015 et un taux de réalisation de 67,4% par rapport à la cible. Les exportations ont connu une hausse de 29,7% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

En outre, il est important de souligner qu'une partie importante des fruits est, d'une part, destinée à la transformation industrielle et artisanale de fruits en jus et, d'autre part, à la consommation finale des ménages.

IX.3.5. PERFORMANCES MACROECONOMIQUES

L'année 2016 a été marquée par une campagne agricole moyenne. En effet, la valeur de la production à prix constant de l'agriculture est estimée à 1 190,1 milliards de FCFA avec une valeur ajoutée de 938,8 milliards FCFA contre 904,9 en 2015, soit une hausse de 3,7% contre 16% entre 2014 et 2015.

Tableau IX-2 : Situation macro sectorielle de l'agriculture

<i>En milliards de francs CFA</i>	2 014	2 015	2 016
VALEUR AJOUTEE A PRIX COURANT	780,4	927,6	987,0
VALEUR AJOUTEE A PRIX CONSTANT	780,4	904,9	938,8
TAUX DE CROISSANCE (%)		16,0%	3,7%

Source : ANSD

L'installation tardive de la pluie dans certains zones et son arrêt précoce dans d'autres ont impacté négativement sur la production de certaines spéculations à forte valeur ajoutée comme l'arachide, le mil, le sorgho,...

IX.4. SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

En novembre 2016, l'Etat a distribué 12 329 tonnes de riz à 73 684 ménages, soit 60,3% des besoins en vivres initialement estimés. D'autres partenaires comme le PAM et l'ONG britannique OXFAM ont aussi apporté une assistance alimentaire à travers des distributions de vivres et des bons d'achat alimentaire.

L'état alimentaire des populations s'est nettement amélioré en 2016, comparativement à l'année 2015 où douze (12) départements étaient dans cette situation en phase minimale sur la période mars-mai.

Graphique IX.7 : Situation cadre harmonisé (CH) en mars-mai 2015 et mars-mai 2016

Situation en 2015



Situation en 2016

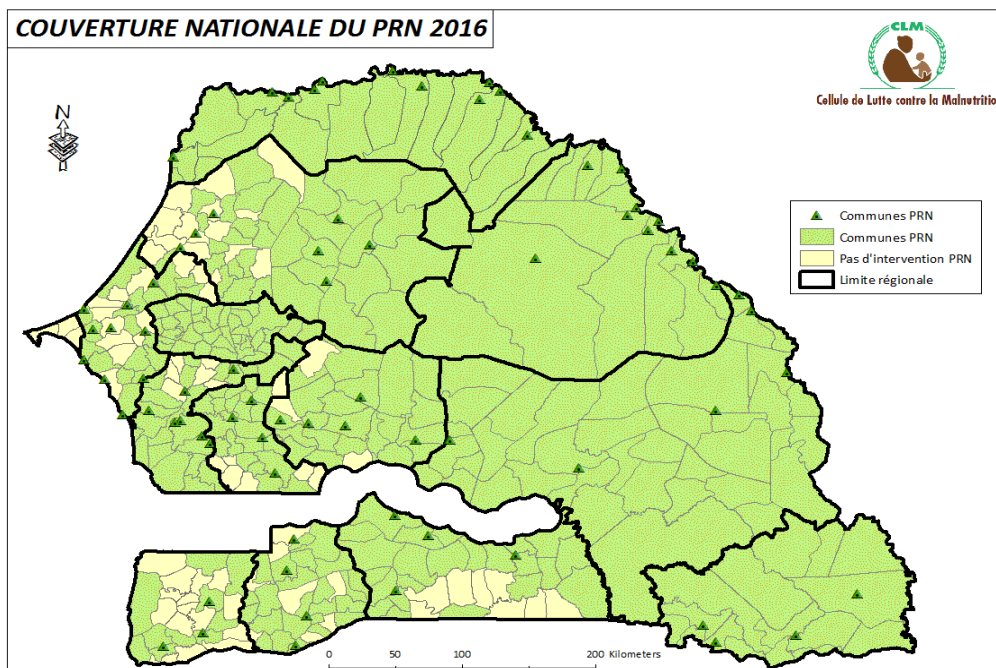


Source : Fiches de communication du CH mars 2015 et mars 2016

Quant à la situation nutritionnelle au Sénégal, le taux de malnutrition aigüe dans les zones d'intervention est de 2,2% en novembre 2016 (données de suivi et de dépistage des enfants 6-59 mois par l'indicateur MUAC) contre 2,5% en décembre 2015. Le taux d'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 24 mois était de 3,6% en novembre 2016 contre 4,5% en 2015. Pour arriver aux résultats précités, plusieurs interventions sensibles et spécifiques sont mises en œuvre en collaboration avec les ministères techniques et les collectivités locales, en conformité avec leurs mandats et leurs missions.

Pour le développement des activités de nutrition communautaire, les sous projets de 400 communes sont mis en œuvre par 14 Agences d'Exécution Communautaire (AEC). Elles sont constituées d'ONG nationales et internationales, de Consortiums d'ONG, et d'Associations locales. Durant l'année 2016, au moins 1 679 578 enfants de 0-59 mois, soit plus de 65% des enfants de moins de 5 ans, ont bénéficié de services de nutrition à l'échelle nationale dans 387 Communes et dans les départements de Pikine et Dakar, représentant ainsi une couverture de près de 70% du territoire national (CLM, 2016).

Carte IX.1 : Couverture des services de nutrition communautaire en 2016



Source : CLM

IX.5. CONTRAINTES DU SECTEUR

Malgré une dynamique importante ces dernières années, le secteur agricole rencontre des difficultés liées, entre autres, à :

- ✓ l'insuffisance de rizières dotées d'un mécanisme de maîtrise de l'eau ;
- ✓ l'insuffisance du matériel de préparation du sol, de récolte et de battage ;
- ✓ la dégradation des terres (salinisation et acidification) ;
- ✓ la pression aviaire et autres ravageurs (rats, pucerons, etc.) ;
- ✓ la faiblesse et l'inadéquation du financement sur toute la chaîne de valeur ;
- ✓ la variabilité et les changements climatiques ;
- ✓ l'absence de service après-vente pour le matériel agricole ;
- ✓ l'insuffisance de l'engrais et le retard de mise en place dans certaines localités ;
- ✓ l'insuffisance des semences certifiées ;
- ✓ le non paiement des factures des opérateurs de la campagne précédente (2015/2016) ;
- ✓ les pertes post-récolte toujours élevées ;
- ✓ les coûts élevés des facteurs de production ;
- ✓ le déficit de magasins de stockage répondant aux normes de qualité.

Conclusion

Le sous-secteur agricole est le moteur du secteur primaire. Elle constitue la source de revenu de la plupart des ménages ruraux. Cependant, il a été principalement caractérisé, entre autres, par une pluviométrie moyenne dû au démarrage tardif dans certaines zones, ce qui a entraîné une baisse de production de certaines spéculations.

Toutefois, le secteur reste dans une bonne dynamique de performance. Les résultats obtenus en 2016 sont encourageants. Ceux-ci sont en grande partie imputables à l'effort fourni par les autorités à travers le PRACAS qui reste le programme de référence de l'agriculture au Sénégal.

Introduction

A la suite de la Lettre de Politique sectorielle de l'Environnement et des Ressources naturelles (LPSERN) 2009-2015, le secteur de l'environnement s'est doté d'un nouveau cadre : la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement durable (LPSEDD) 2016-2020. Ce document a pour ambition de « créer une dynamique nationale pour l'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et le renforcement de la résilience des populations face aux changements climatiques ». Il est opérationnalisé à travers les projets annuels de performances (PAP) et la déclinaison annuelle du Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD).

Ainsi, en 2016, les actions entreprises dans le domaine de l'environnement ont trait à l'atteinte des objectifs définis dans le DPPD. Il s'agit en particulier de :

- intensifier la lutte contre la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles dans le respect des conventions internationales y afférentes ;
- renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions de conservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Dans le présent chapitre, les orientations stratégiques pour l'année 2016 du secteur de l'environnement sont présentées. Ensuite, l'état et les conditions des ressources naturelles sont décrits. Et enfin, les performances macro-économiques réalisées en 2016 sont déclinées.

X.1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PROGRAMMES DU SECTEUR

Au Sénégal, le Plan Sénégal Emergent (PSE) constitue le principal cadre de référence de la politique économique et sociale. Les différentes politiques sectorielles y sont définies. Ainsi, concernant l'environnement, les orientations stratégiques du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) ont été déclinées dans la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable (LPSEDD) 2016-2020 pour leur opérationnalisation. Ce document comporte deux axes stratégiques : la Gestion de l'Environnement et des Ressources naturelles et la Promotion du développement durable. La LPSEDD est opérationnalisée à travers les projets annuels de performances (PAP) et la déclinaison annuelle du Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses.

L'objectif global se décline en deux objectifs spécifiques qui seront réalisés grâce à la mise en œuvre de quatre programmes :

Objectif Spécifique 1. Réduire la dégradation de l'environnement, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité.

- Programme 1 : Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres ;
- Programme 2 : Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées ;
- Programme 3 : Lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques.

Objectif Spécifique 2. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques publiques, la gestion du cadre de vie, la promotion de moyens d'existences, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation.

En 2016, deux réformes majeures ont été enclenchées sur :

- le Code de l'Environnement : une réunion d'examen du projet de révision du Code de l'Environnement s'est tenue le 27 avril 2016 à la Primature. Par la suite, un comité de relecture chargé d'améliorer le texte du projet a été mis en place ;
- le Code forestier et le décret portant taxe et redevances forestières : le processus de suivi de l'adoption et de la promulgation du code forestier se poursuit toujours. Des rencontres du comité interne ont été tenues à la primature durant l'année 2016. Concernant le suivi, la signature, l'édition et la diffusion du décret portant taxe et redevances forestières, le document est transmis officiellement à la DEFCCS puis au MEDD.

X.2. ETAT ET CONDITIONS DE L' ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

Le secteur de l'environnement demeure confronté aux actions anthropiques (déforestation, dégradation des sols, etc.) accentuées par le phénomène des changements climatiques. Ces phénomènes ont pour conséquence la réduction de la biodiversité et la destruction de la microfaune et de la microflore du sol. Une gestion efficace et rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles s'avère alors nécessaire afin de pouvoir asseoir un développement durable dans le pays.

Cette partie décrit les actions entreprises en 2016 dans le cadre des programmes (cf IX.1.) pour une meilleure gestion de l'environnement.

X.2.1. LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE ET LA DEGRADATION DES TERRES

La lutte contre la déforestation et la dégradation des ressources naturelles est menée par la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS). Comme en 2015, elle a porté sur l'aménagement participatif et l'exploitation durable des formations forestières, la reforestation à travers le reboisement, les mises en défens et la régénération naturelle assistée (RNA), la conservation des eaux et restauration des sols, la campagne de lutte contre les feux de brousse, et l'organisation de la campagne cynégétique.

S'agissant de la protection forestière, 05 activités ont été menées en 2016. 2 392,6 km de pare-feu ont été entretenus et 1 037,8 km ouverts. De plus, 643 cas de feux de brousse ont été déclarés et ils ont entraîné la brûlure d'une superficie de 125 939,9 ha. Cette augmentation de la superficie brûlée de 76 884 ha par rapport à la campagne 2014-2015, peut s'expliquer par le développement du tapis herbacé suite au bon hivernage enregistré dans certaines régions en 2015.

Les activités d'aménagement et de production forestière ont porté sur la délimitation des forêts classées et des réserves, la cartographie des forêts, l'élaboration et la mise en œuvre des Plans d'Aménagement des forêts et l'aménagement proprement dit. Ainsi, 15 forêts ont été délimitées et cartographiées en 2016, moins qu'en 2015 (22 forêts et sites) mais plus que la DEFCCS n'avait prévu (13 forêts). De plus, 14 nouveaux plans d'aménagements ont été élaborés en rapport avec l'aménagement de 218 953,1 ha de forêts.

Le reboisement et la conservation des sols sont effectués à travers les pépinières (création ou réfection), les plants (production ou reboisement), la RNA, les sols (mis en défens, récupération des terres salées, collecte et distribution de semences). En résumé :

- 02 pépinières créées et 05 réfectionnées ;
- 10 214 780 plants produits, 6 601,3 ha reboisés en plantations massives et 2 230,9 km en plantation linéaire ;
- 518,5 ha de RNA ;
- 1 192,9 ha mis en défens, 186,2 ha de terres salées récupérées et 1 232,2 kg de semences distribuées.

Les détails de toutes les activités menées en 2016 par la DEFCCS pour la lutte contre la déforestation et la dégradation des ressources naturelle sont consignés en annexe.

X.2.2. LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, LES NUISANCES ET LES EFFETS NEFASTES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) est chargée de la lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques. Elle a réalisé, en 2016, des activités contribuant à la gestion, la prévention et la lutte contre l'érosion côtière. De plus, des travaux concernant la mise en œuvre des objectifs de la Convention sur les Changements Climatiques au niveau national ont été effectués.

• Erosion côtière

Dans le cadre du programme de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), les principales activités menées en 2016 sont :

- le reboisement de 55 ha de filaos au niveau de la Langue de Barbarie, à Saint-Louis ;
- le suivi et la cartographie des plantations de mangroves et de filaos des sites pilotes du projet GIZC (Saint-Louis, Petite côte, Casamance) ;
- le suivi de la plage de Pilote Barr reconstituée en 2015 ;
- l'aménagement de la promenade de la digue de Thiawène dans le but de la consolider (plan validé et processus d'aménagement en cours) ;
- l'étude de l'évolution morfo sédimentaire de la plage de Pilote Barr et de la Langue de Barbarie en cours ;
- l'élargissement de la GIZC au niveau des îles du Saloum avec l'élaboration de deux plans locaux GIZC.

En plus de ces activités, la Division Gestion du Littoral prévoit un projet de protection côtière de Diokoul. Ce projet, financé par l’UEMOA, a pour objectif de mettre en place 300 m de digue (deux digues de 150 m chacune).

- **Changements climatiques**

L’état de mise en œuvre des Conventions Changements Climatiques est consigné en annexe. Toutefois, les résultants suivants peuvent être retenus : 04 projets MDP (Mécanisme pour un Développement Propre) validés, 756 111 tonnes d’émissions de CO2 évitées et 1448,6 tonnes séquestrées.

X.2.3. EXPLOITATION FORESTIERE ET SYLVICULTURE

La campagne d’exploitation forestière 2015-2016 s’est tenue suivant l’arrêté N° 1334/MEDD/DEFCCS du 05 février 2016 fixant les modalités de son organisation. Après bilan, les recettes de la campagne d’exploitation forestière 2015-2016 sont de 1 949 883 575 FCFA dont 91% provenant de la région de Tambacounda.

Tableau X-1 : Recettes issues de la campagne d’exploitation forestière 2016

Région	Recettes domaniales			Recettes contentieuses			Total 2016
	Exploitation	Chasse	S/TOTAL	Exploitation	Chasse	S/TOTAL	
Sédhiou	146 713 980	9 610 645	156 324 625	53 477 750	500 000	53 977 750	210 302 375
Dakar			14 235 000			25 528 750	39 763 750
Kaffrine	30 287 360	9 982 900	40 270 260	42 154 000	0	42 154 000	82 424 260
Kaolack	8 556 785	14 199 870	22 756 655	9 268 900	0	9 268 900	32 025 555
Tambacounda	1 348 765 245	40 792 000	1 389 557 245			385 100 250	1 774 657 495
Saint Louis	28 043 450	10 747 500	14 278 155			12 449 000	51 239 950
Matam	34 456 470		34 456 470			12 805 250	47 261 720
Thiès			19 779 855			24 919 000	44 698 855
Total			1 505 341 175			444 542 400	1 949 883 575

Source : MEDD. Bilan de la campagne forestière 2015-2016

Le tableau suivant présente les évolutions des prélèvements effectués sur quelques produits forestiers. Il est remarqué que les productions contrôlées de charbon de bois, de bois de chauffe et de gomme naturelle ont baissé en 2016 (-11%, -12% et -7% respectivement, par rapport en 2015). Par contre, la production contrôlée de bois d’œuvre a augmenté de 159% comparativement à la situation observée en 2015, passant ainsi de 591 pieds à 1 533 en 2016. De même, la production contrôlée de pain de singe est passée de 857 tonnes à 2 841, une hausse de 232%.

Tableau X-2 : Evolution des prélèvements effectués sur quelques produits forestiers

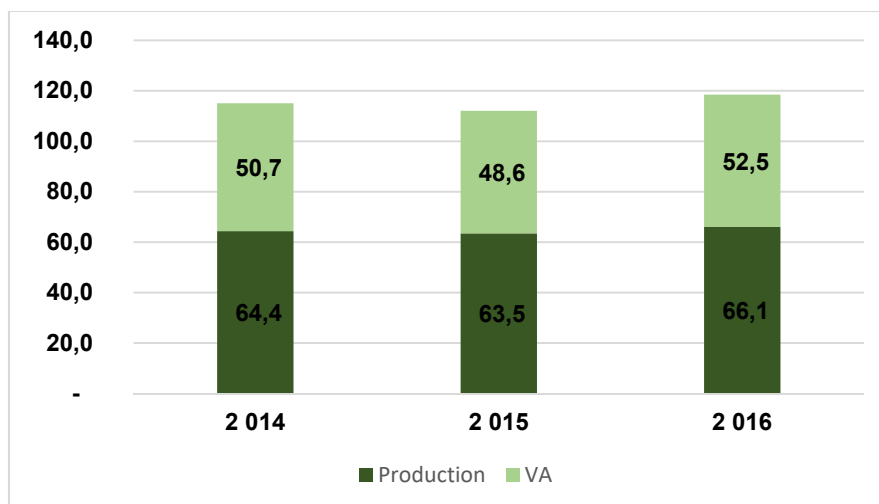
Produits	Unité	2014	2015	2016	Evolution 2016/2015
Charbon de bois	Tonne	184 970	237 007	211 642	-11%
Bois de chauffe	Stère	251 586	290 270	255 486	-12%
Bois d'œuvre	Pied	846	591	1 533	159%
Gomme naturelle	Tonne	291	267	248	-7%
Pain de singe	Tonne	289	857	2 841	232%

Sources : ANSD, MEDD

X.3. PERFORMANCES MACRO-ECONOMIQUES

Le secteur de la sylviculture est constitué des produits de l'exploitation forestière et de la cueillette. Suite à la légère baisse observée en 2015, sa production a augmenté en 2016 pour s'établir à 66,1 milliards FCFA (aux prix courants). De même, sa valeur ajoutée à prix courants est passée de 48,6 milliards en 2015 à 52,5 milliards FCFA en 2016 (voir graphique).

Graphique X-1 : Evolution de la production et de la valeur ajoutée du secteur de la sylviculture



Source : ANSD. Comptes nationaux du Sénégal (Base 2014)

En outre, la valeur ajoutée en volume de la « sylviculture et exploitation forestière » s'est établie à 6,0% en 2016, après 1,7% en 2015. Cela s'explique principalement par l'augmentation observée dans la production des autres bois²⁸ (24,0% après une baisse de 15,3% en 2015). Cette hausse de la valeur ajoutée en volume a pour conséquence, une plus grande contribution à la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) du secteur (0,03% en 2016 contre 0,009% en 2015). Toutefois, sa part dans le secteur primaire reste relativement constante (3,24% en 2015 et 3,17% en 2016).

²⁸ Le produit « autres bois » désigne les bois sur pieds et les bois grumes.

Tableau X-3 : Evolution des indicateurs macroéconomiques du sous- secteur de la sylviculture et de l'exploitation forestière

	2014	2015	2016
Contribution à la croissance du PIB		0,01%	0,03%
Taux de croissance		1,7%	6,0%
VA courant (en mds de FCFA)	50,7	48,6	52,5
VA constant (en mds de FCFA)	50,7	51,5	54,6

Source : ANSD. Comptes nationaux du Sénégal (Base 2014)

Conclusion

La préservation des ressources naturelles demeure importante dans un contexte de changement climatique et primordiale pour le développement durable d'un pays. Au Sénégal, l'établissement de la LPSEDD pourra contribuer à l'amélioration de la gestion de l'environnement et donc, participer à sa protection grâce à la mise en œuvre d'activités pour l'atteinte des objectifs déclinés.

Ainsi, en 2016, les différentes activités réalisées par le MEDD ont permis d'améliorer l'état et les conditions des ressources naturelles, à travers, entre autres, la prévention des feux de brousse, l'aménagement de forêts, la création de pépinières et de plans et la récupération de terres salées. S'ajoutent à ces activités, les actions menées dans la lutte contre l'érosion côtière comme dans le programme de GIZC. De même, la poursuite de la mise en œuvre des Conventions Changements Climatiques a contribué à la gestion de l'émission de CO₂.

Sur le plan macro-économique, le secteur a observé une croissance supérieure à celle de 2015, résultant de l'augmentation des produits issus de l'exploitation forestière.

L'environnement reste, néanmoins, confronté aux problèmes récurrents spécifiques à des domaines précis (biodiversité, gestion des ressources transfrontalières, lutte contre les pollutions et nuisances) et auxquels il devient urgent d'apporter des solutions pour l'atteinte des objectifs visés.

Introduction

L'élevage figure parmi les secteurs prioritaires du Plan Sénégal Emergent (PSE). Son développement participera à renforcer la sécurité alimentaire et rééquilibrer une balance commerciale dégradée par les importations de produits alimentaires ; à développer des filières intégrées compétitives, à haute valeur ajoutée ; et à préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l'économie rurale (axe 1 du PSE).

Toutefois, le secteur fait face à des difficultés qui ralentissent son développement. En effet, son poids dans le PIB (4,0% en 2016)²⁹ ainsi que sa contribution à la croissance (0,3% pour un PIB qui a progressé de 6,2%) reste relativement faible par rapport au potentiel du secteur. A cet égard, des objectifs stratégiques ont été définis afin d'améliorer sa compétitivité durable et de ce fait, impacter positivement les conditions de vie des populations et la création d'emplois.

Ce présent chapitre résume la situation du secteur de l'élevage en 2016 en rappelant ses orientations stratégiques, en décrivant ses performances à travers l'évolution de ses principaux indicateurs et en énumérant les contraintes qui entravent son développement.

²⁹ Nonobstant les produits dérivés comme la viande.

XI.1. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

Globalement, les stratégies de développement de l'élevage définies dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) visent à améliorer la compétitivité durable du secteur. Elles sont déclinées dans le document de politique sectorielle pour la réalisation des objectifs du PSE à travers quatre axes stratégiques d'intervention :

- Axe 1 : Accroissement de la productivité et des productions animales ;
- Axe 2 : Création d'un environnement favorable au développement durable des systèmes d'élevage ;
- Axe 3 : Amélioration de la mise en marché des produits animaux ;
- Axe 4 : Renforcement du cadre institutionnel d'intervention.

L'opérationnalisation de cette politique se fait suivant les cinq programmes du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) du secteur de l'élevage :

- Programme 1 : Modernisation et intensification des productions animales ;
- Programme 2 : Santé animale ;
- Programme 3 : Sécurisation de l'élevage ;
- Programme 4 : Amélioration de la mise en marché des produits animaux ;
- Programme 5 : Pilotage, gestion et coordination administrative.

Chacun de ces programmes est constitué de plusieurs projets³⁰. Dans le cadre de leur mis en œuvre, les activités ci-après ont été réalisées au titre de l'année 2016 :

- Programme 1 : acquisition de 100 béliers géniteurs en vue de l'amélioration génétique, achat de 240 mangeoires et 240 abreuvoirs pour l'équipement de bergeries et construction de 50 bergeries dans le cadre du Projet d'appui à la modernisation des filières animales (**PROMOFA**)
- Programme 2 : 66 saisies de produits vétérinaires frauduleux pour une valeur globale estimée à 3 888 327 FCFA dans le cadre de la Campagne d'Assainissement du Marché du Médicament vétérinaire, financée par la

³⁰Voir Rapport d'activités MEPA 2016.

Commission de l'UEMOA, durant la période du 13 juillet au 24 août 2016 dans toutes les régions du Sénégal

- Programme 3 : Mise en place du Projet régional d'Appui au Pastoralisme dans le Sahel (**PRAPS**)
- Programme 4 : Réalisation d'une étude par l'entreprise adjudicataire du marché, recrutement d'un Cabinet pour l'assistance au maître d'ouvrage, lancement de l'étude de la mise en gestion des futures infrastructures et finalisation de l'étude d'impact environnemental dans le cadre du Projet de construction de l'abattoir et du marché à bestiaux de Diamniadio.

XI.2. PERFORMANCES ECONOMIQUES DU SECTEUR DE L'ELEVAGE

Les performances annuelles du secteur de l'élevage sont suivies grâce aux indicateurs-clés suivants : la production nationale annuelle de viande et d'abats, la production nationale annuelle de lait, la production nationale d'œufs de consommation et les exportations de cuirs et peaux ainsi que la création de richesse. Au préalable, il est intéressant d'avoir un aperçu de l'évolution des effectifs du cheptel national (Bovins, Ovins, Caprins, Porcins, Equins, Asins et Camelins) et de la filière avicole (Volaille industrielle et traditionnelle).

XI.2.1. ETAT DU CHEPTEL ET DE LA VOLAILLE

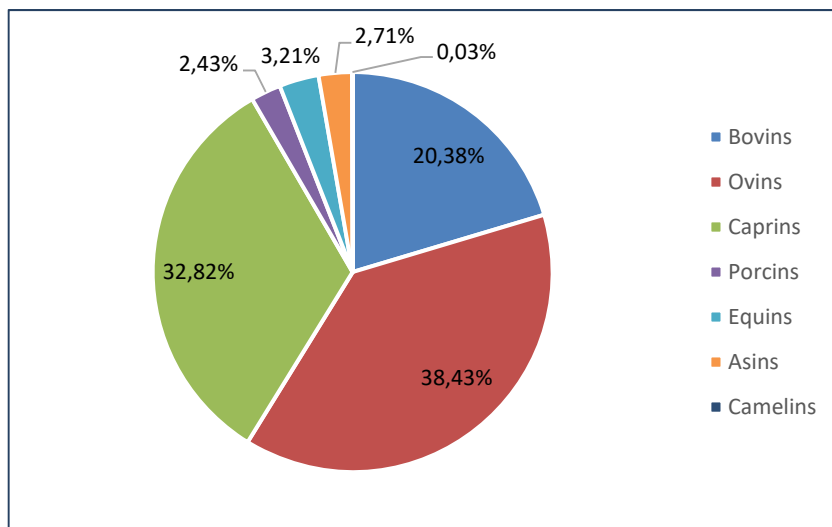
XI.2.1.1. Le cheptel

En 2016, l'effectif du cheptel est composé de 17 379 000 têtes dont 3 541 000 bovins, 6 678 000 ovins, 5 704 000 caprins, 423 000 porcins, 557 000 équins, 471 000 asins et 5 000 camelins.

Par rapport à 2015, les évolutions enregistrées sur les effectifs des cheptels sont : bovins (+1,2%), ovins (+3,3%), caprins (+3,2%) et porcins (+3,7%).

Le graphique suivant montre la répartition du cheptel en 2016 selon les différentes espèces.

Graphique XI-1 : Répartition du cheptel en 2016



Source : CEP, MEPA, DIREL, 2016

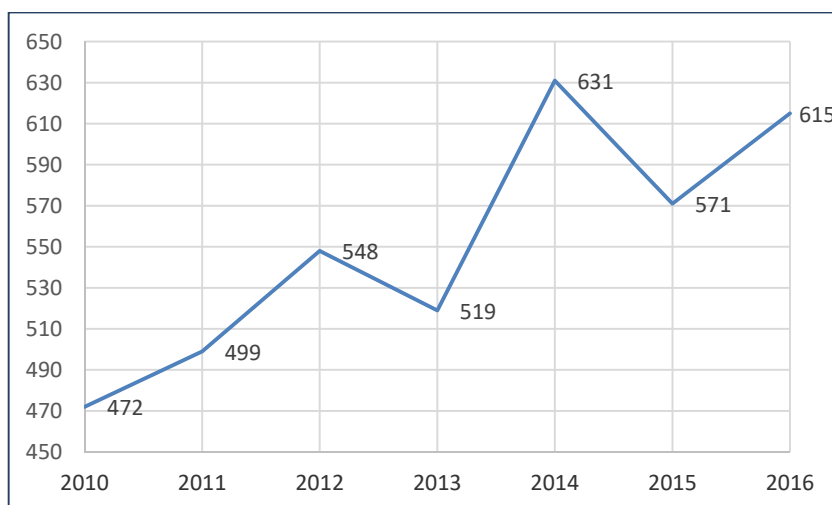
XI.2.1.2. La volaille

L'effectif de la volaille est évalué à 64 541 000 têtes en 2016, soit un accroissement de 7,7% par rapport en 2015. Cette progression est imputable à la hausse de 11,0% de la volaille industrielle. Quant à la volaille traditionnelle, elle n'a augmenté que de 3,5%.

XI.2.1.3. Les œufs

Suite à une baisse de 9,6% en 2015, conséquence des ravages de la maladie de Marek, la production d'œufs s'est revigorée avec une augmentation de 7,7% en 2016, atteignant ainsi 615 000 000 unités.

Graphique XI-2 : Evolution du nombre d'œufs entre 2010 et 2016 (en millions d'unités)



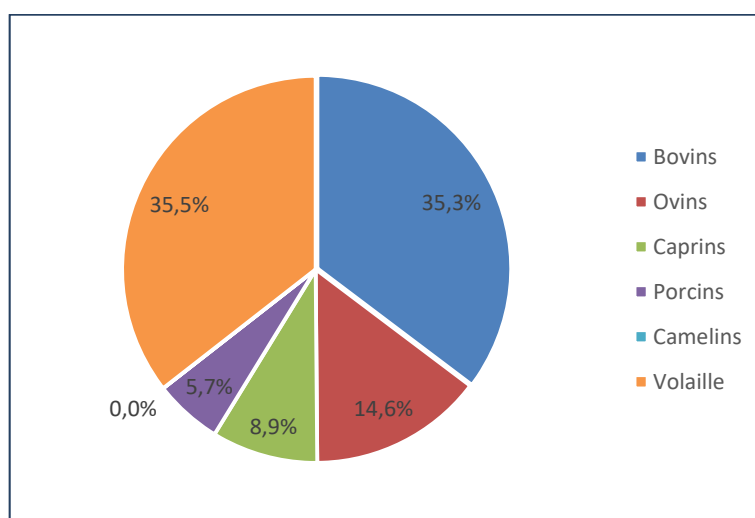
Source : CEP, MEPA, DIREL

XI.2.1.4. La viande et les abats

La production de viande et d'abats a progressé de 28 378 tonnes par rapport à 2015 pour s'établir à 242 641 tonnes en 2016. Cette hausse (13,2%) est principalement portée par la filière bétail-viande (bovine, ovine, caprine). En effet, l'accroissement de la production de viande bovine (16,8% après -1,7% en 2015), ovine (23,6% contre -2,9% en 2015), caprine (25,5% après -2,8% en 2015) est imputable en grande partie aux conditions d'élevage favorables qui ont suivi la période de soudure de 2015.

Par ailleurs, pour la filière avicole, il est noté un ralentissement par rapport à 2015 (+5,2%, soit 5 points de moins qu'en 2015). La vigueur de la filière est principalement expliquée par les mesures de protection de la filière du fait de la menace de la grippe aviaire. En outre, des mesures telles que contraindre de nombreux aviculteurs à faire d'importants abattages de pondeuses ont été prises afin de faire face à la maladie de Marek en 2015-2016.

Graphique XI-3 : Répartition de la production de viande et d'abats en 2016



Source : CEP/MEPA, DIREL

XI.2.1.5. Le lait

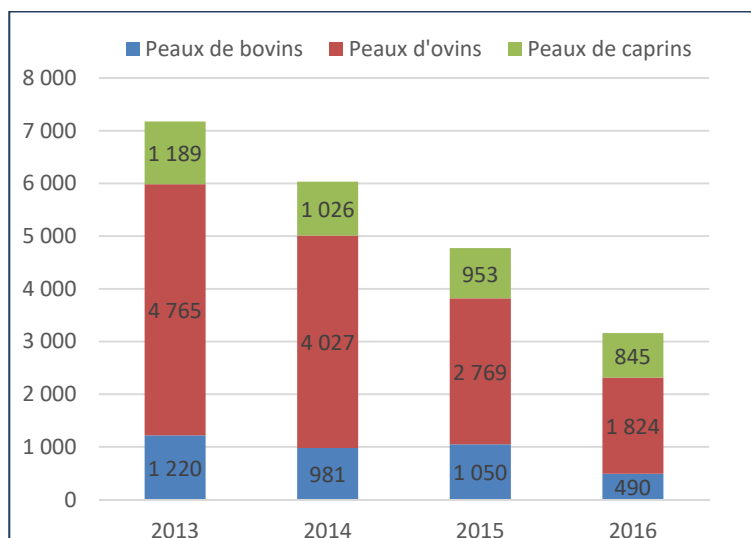
En 2016, la production nationale de lait a augmenté de 2,1%. L'élevage extensif a produit 137,2 millions de litres contre 94,3 millions litres pour l'élevage semi-intensif/intensif.

XI.2.1.6. Les exportations de cuirs et peaux

La baisse des exportations de cuirs et peaux, observée depuis 2013, s'est poursuivie en 2016. Le volume total exporté s'est établie à 3 160 tonnes (dont 58% de peaux

d’ovins, 22% de cuirs de bovins et 20% de peaux de caprins), soit 1 612 tonnes de moins qu’en 2015. Cette baisse est principalement due à celle des peaux d’ovins (-945 tonnes). Les principales destinations des exportations restent l’Italie (35%), l’Inde (33%) et le Pakistan (13%).

Graphique XI-4 : Evolution de la production de Cuirs et peaux entre 2013 et 2016 (tonnes)



Source : Services Vétérinaires du Port Autonome de Dakar et de l’Aéroport Léopold Sédar Senghor de Dakar

XI.2.2. INDICATEURS MACROECONOMIQUES

XI.2.2.1. Création de richesse

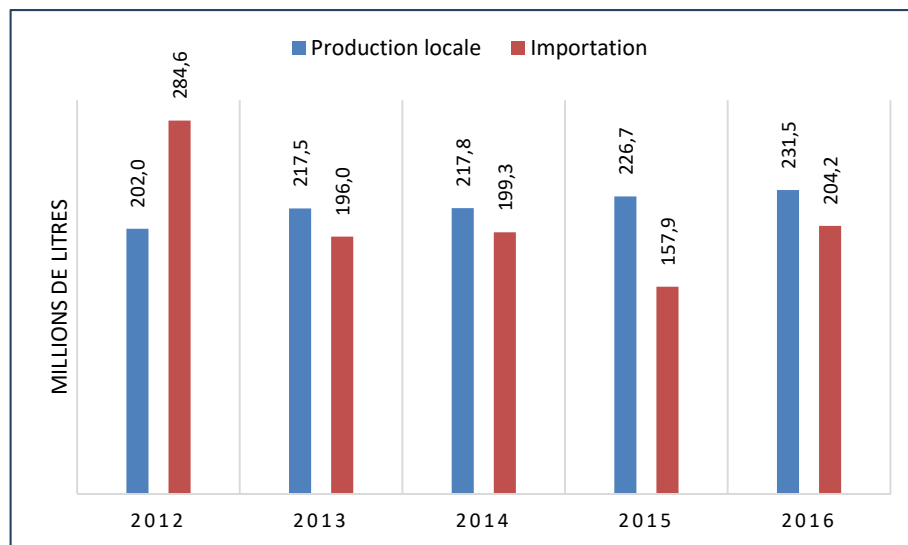
Une redynamisation du secteur de l’élevage a été notée en 2016. En effet, sa valeur ajoutée en volume a progressé de 7,4% en 2016 contre une augmentation de 2,7% en 2015. Au prix courant, la valeur ajoutée s’est établie à 453,5 milliards de FCFA, soit une progression de 14,3%. Par conséquent, le poids de l’élevage dans la valeur ajoutée en valeur du secteur primaire a légèrement augmenté 27,4% du total (contre 26,4% en 2015).

De même, la part du secteur dans le PIB a augmenté de 0,2 points. Ainsi, le secteur de l’élevage représente 4,0% du PIB en 2016.

XI.2.2.2. Importations

En 2016, le volume de lait et de produits laitiers importés a été de 29 773 tonnes (204 millions de litres équivalent lait), soit une progression de 26% par rapport à 2015. Le principal produit importé est le lait en poudre (84%) qui provient principalement de l’Irlande (33%), de la Pologne (22%) et de la France (13%). L’augmentation des volumes des importations s’explique principalement par la baisse du prix du lait en poudre sur les marchés mondiaux en 2016.

Graphique XI-6 : Evolution des importations des produits laitiers entre 2012 et 2016



Source : CEP, MEPA, SVPA, DIREL

La consommation nationale de viande et d'abats en 2016 est passée de 16,2kg/habitant à 17,8 kg/habitant. La production nationale n'a pu couvrir cette hausse qu'à hauteur de 92% et les importations, le reste. En conséquence, le volume des importations a augmenté de 10% par rapport à 2015.

Concernant les importations des moutons de Tabaski en 2016, elles ont pu satisfaire à 90,8% la demande. Toutefois, 43 435 têtes sont restées invendues au lendemain de la fête.

XI.3. CONTRAINTES DU SECTEUR

Le secteur de l'élevage fait face à des contraintes majeures qui freinent son développement. Ces contraintes sont liées à :

- une faible productivité et un manque de compétitivité des élevages ;
- des difficultés liées à l'alimentation et à l'abreuvement du bétail ;
- l'insuffisance de la couverture sanitaire et de la sécurité alimentaire du cheptel;
- des difficultés d'accès au crédit ;
- la recrudescence du vol de bétail ;
- des difficultés liées à la collecte, à la transformation, à la conservation et à la distribution des produits animaux ;
- une faible capacité des organisations de producteurs ;
- des statistiques sectorielles de faible qualité ;
- un faible niveau du financement public.

Conclusion

L'élevage demeure un secteur clé pour l'atteinte du développement du pays. L'analyse annuelle de ses performances permet ainsi d'évaluer l'exécution des différents projets et politiques publiques. Malgré un potentiel insuffisamment exploité à cause des contraintes soulignées, les résultats de 2016 indiquent un bon comportement du secteur. En effet, en plus des indicateurs-clés qui ont évolué positivement, le taux de croissance économique a augmenté de 5 points par rapport à 2015.

Au vu de ces résultats, l'exécution des programmes déclinés dans le PSE pourra permettre à l'élevage de devenir un des secteurs porteurs de la croissance.

Introduction

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture joue un rôle socioéconomique vital, notamment en termes de sécurité alimentaire, de création d'emplois et de richesses. Ainsi, il est considéré parmi les secteurs prioritaires de l'économie nationale. A cet effet, un vaste programme de coopération en matière de pêche, notamment bilatéral, sous régional, régional et international est entretenu pour permettre à ce secteur d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

En outre, l'Etat a mis en place des structures administratives et techniques servant de support au développement du secteur et arrêté certaines mesures pour assurer l'accès aux ressources halieutiques dans la perspective d'un aménagement et d'une gestion durable.

Ces mesures sont, entre autres, l'évaluation de l'état des stocks, le contrôle et la surveillance des activités de pêche, l'amélioration de la sécurité des navires de pêche artisanale, l'instauration d'une pêche responsable et la formation.

Au titre de l'année 2016, la valeur commerciale des débarquements de la pêche s'est élevée à 196 milliards FCFA créant une valeur ajoutée qui représente 1,5% du PIB et 10% de la valeur ajoutée du secteur primaire.³¹

Ce chapitre, outre le rappel de la politique de la pêche mise en œuvre, passe en revue les résultats généraux de la pêche maritime artisanale et industrielle, la pêche continentale, l'aquaculture ainsi que les exportations de produits halieutiques.

³¹ ANSD. Comptes nationaux, Base 2014. Les produits transformés sont dans le secteur secondaire.

XII.1. POLITIQUE DE LA PECHE

L'année 2016 marque le début de la mise en œuvre de la nouvelle lettre de politique de développement du secteur sur la période 2016-2018. Ce document représente une déclinaison du Plan Sénégal Emergent (PSE) au niveau sectoriel.

Les principales actions menées dans le cadre de ce programme sont les suivantes :

XII.1.1. SUIVI, CONTROLE ET SURVEILLANCE DES PECHEES

Dans ce domaine, des opérations régulières d'inspection et de contrôle ont été menées à quai, dans les usines et en mer par les équipes d'inspection de la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP). Les stations côtières, les centres de surveillance de la pêche continentale et la Marine nationale ont contribué également aux opérations de surveillance et de contrôle des pêches.

Au total, deux mille six cent soixante-douze (2 672) inspections et/ou contrôles de navires ont été effectués en 2016, contre deux mille trois cent trente-cinq (2 335) en 2015. Ces résultats témoignent de la dynamique enclenchée, ces dernières années, dans le renforcement de la surveillance des pêches et l'application des mesures pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non règlementée (INN).

S'agissant de la pêche artisanale, 1 335 pirogues ont été contrôlées par les vedettes de surveillance et les stations côtières. Ces opérations ont permis d'arraisonner 08 navires (06 sénégalais et 02 étrangers) et 83 pirogues.

XII.1.2. SECURITE DE LA PECHE ARTISANALE

La mise en œuvre du « programme gilets » a permis d'acquérir vingt et un mille trois cent quarante-neuf (21 349) gilets de sauvetage en 2016. Dix-sept mille trois cent vingt-quatre (17 324) gilets ont été cédés, au niveau de la DPSP et des services déconcentrés du ministère, au prix subventionné de deux mille cinq cents (2 500) Francs CFA l'unité.

Le Projet pilote de géolocalisation des embarcations de pêche artisanale a été mis en œuvre dans le cadre d'une collaboration entre l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime (MPEM). Il a enregistré l'acquisition de dix (10) balises AIS (Automatic Identification System) dont cinq (05) de chaque classe A et B. Les balises de classe A

ont été montées sur des navires semi-industriels (rougetiers) et les cinq (05) autres installées sur des pirogues dont trois (03) de Yoff et deux (02) de Kayar.

Les résultats obtenus à l'issue des tests sont plutôt concluants quant à l'efficacité du suivi en continu des embarcations.

En outre, dans le cadre du projet d'appui en équipements des pêcheurs du fleuve Gambie, on note l'acquisition de vingt-cinq (25) pirogues métalliques motorisées pour assurer la sécurité des pêcheurs du fleuve Gambie face aux attaques des hippopotames. Ces embarcations ont été officiellement mises à la disposition des pêcheurs à Gouloumbou et à Vélingara par le Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime en décembre 2016.

XII.1.3. AMENAGEMENT DES PECHERIES

L'aménagement des pêcheries concerne particulièrement :

- les crevettes profondes et les poulpes, appuyés par le projet Aménagement Durable des Pêcheries du Sénégal (ADuPeS) ;
- la crevette côtière et la volute (Cymbium) dans le cadre du Projet Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO) ;
- les sardinelles dans le cadre du projet USAID-COMFISH.

La mise en œuvre du plan de la pêcherie de crevettes profondes se poursuit avec la Coopérative sénégalaise des Exploitants de Crevettes Profondes (COSECPRO) qui a proposé un quota de 3 340 tonnes de crevettes profondes (*Parapenaeus longirostris*) pour l'année 2016. Cette proposition a été acceptée par le MPEM sur avis scientifique du CRODT. Le contrôle pour le respect de ce quota s'appuie sur un journal de pêche électronique (JPE). Ainsi, seize (16) navires du COSECPRO ont été équipés pour la transmission de leurs données de capture à temps réel. Ces équipements sont composés, pour chaque navire, d'une balise et d'une tablette tactile configurée.

XII.1.4. REPOS BIOLOGIQUE

En 2016, les concertations entre les acteurs, l'Administration des pêches et la Recherche, sur le repos biologique, ont abouti à l'arrêt de la pêche selon le schéma suivant :

- « demersale » côtière, du 1^{er} au 31 octobre 2016 ;

- « demersale » profonde, du 15 novembre au 15 décembre 2016 (sur proposition de la COSECPRO) ;
- pêche artisanale de la poulpe, du 15 novembre au 15 décembre 2016.

XII.1.5. IMMERSION DES VASES A POULPE

Dans le plan d'aménagement de la pêcherie de la poulpe, mis en œuvre avec l'appui du projet ADuPeS, il a été retenu d'instaurer, au besoin, un repos biologique pour protéger les juvéniles. En revanche, concernant les adultes, un processus d'immersion de vases, qui leur serviront de nid, a été réalisé en vue de protéger leur reproduction.

Ainsi, 23 000 vases ont été confectionnés et immergés en 2016 (18 000 vases correspondant à l'appui du MPEM, à travers le projet ADuPeS, pour neufs (09) CLPA de la zone d'intervention du projet et 5 000 vases dont la confection est prise en charge par les acteurs eux-mêmes, appuyés notamment par l'USAID et les acteurs de la pêche industrielle).

XII.1.6. IMMATRICULATION DES PIROGUES ET PERMIS DE PECHE ARTISANALE

L'année 2016 est marquée par la pose des plaques réfractrices d'immatriculation en aluminium. Au total, 11 625 embarcations ont été immatriculées sur un parc piroguier de 19 009, soit un taux de 61% et 10 414 permis de pêche artisanale ont été délivrés en 2016. Cette réalisation correspond à 90% des pirogues immatriculées et à 55% du parc piroguier global. Il faut noter que la délivrance du permis de pêche est assujettie à l'immatriculation des embarcations.

XII.1.7. RENFORCEMENT DE CAPACITES DES PROFESSIONNELS DE L'AQUACULTURE

Des séances de formation accompagnées de visites de terrain et de travaux pratiques ont été conduites au profit de 1 558 acteurs (571 femmes et 987 hommes). Elles ont porté sur les techniques de cultures des coquillages, la confection de cages, la gestion d'élevages, la fabrication d'aliments de poissons, la biosécurité, les bonnes pratiques en aquaculture et la rentabilité économique d'une ferme aquacole.

XII.1.8. RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION

Des actions importantes ont été entreprises pour le renforcement des infrastructures publiques de production. C'est ainsi que les écloseseries des stations de Sédhiou, Richard Toll et Ziguinchor ont été réhabilitées pour augmenter leur capacité de production.

Aussi, conformément aux décisions du Conseil des ministres délocalisé dans la région de Sédhiou, du 25 février 2015, et faisant suite au Comité régional de Développement (CRD), du 05 mai 2015 à Sédhiou, un pôle aquacole est en train d'être mis en place dans la région.

En outre, d'autres réalisations ont été enregistrées avec la confection de 100 cages flottantes et la contribution des projets aquacoles tels que celui financé par la FAO qui a aussi conçu 60 cages, 24 étangs et 4 petites unités de production d'aliment.

XII.1.9. ASSISTANCE TECHNIQUE AUX FERMES AQUACOLES

L'Agence nationale de l'Aquaculture (ANA) assure l'encadrement de l'ensemble des fermiers au niveau national. Cet accompagnement concerne toutes les activités de prospection de sites, de mise en place des ouvrages aquacoles, d'empoissonnement, d'appui en aliment, de suivi d'élevages, de récolte et de commercialisation.

En 2016, 203 sites de production ont été encadrés contre 155 sites en 2015, soit une augmentation de 31,0%. Ces fermes sont réparties en 77 fermes en étangs, 70 fermes en bassins, 33 fermes en cages, 14 fermes conchylicoles, 2 enclos et 7 bassins de rétention. L'Antenne Nord enregistre le plus grand nombre de fermes (82), suivie de celle du Sud (58), de la Zone Centre (51) et l'Antenne Est (12).

XII.1.10. PRODUCTION D'ALIMENTS DE POISSONS

Pour faire face à la problématique de l'aliment en aquaculture, 110 tonnes d'aliments industriels et 105 tonnes de sous-produits agricoles ont été acquis dans le Budget Consolidé d'Investissement (BCI) de 2016. En outre, 2 unités de fabrique d'aliments (semi industrielles) ont été acquises pour renforcer le dispositif national de fabrique d'aliments qui ont produit 250 tonnes en 2016 (Ziguinchor – Richard Toll – Sedhiou).

Ces quantités ont servi à la production des alevins et à l'approvisionnement en aliments des fermes piscicoles.

XII.1.11. MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DE DEBARQUEMENT

Les principales réalisations enregistrées dans le cadre de la modernisation et la mise aux normes des infrastructures de débarquement ont porté sur la finalisation des travaux de construction des quais de pêche de Pointe Sarine, de Ngaparou, de Yoff et de Potou. Les quais de Pointe Sarine et de Ngaparou sont financés par la Coopération japonaise (JICA) à travers le projet PROCOVAL et les quais de Yoff et de Potou sont réalisés sur ressources internes par le BCI.

Les infrastructures de Soumbédioune (avec l'appui du Maroc), Goudomp et Bargny (sur ressources internes) sont en cours de réalisation.

XII.1.12. MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSFORMATION ARTISANALE DES PRODUITS

Elle est marquée par l'aménagement et la modernisation des aires de transformation des produits de la pêche artisanale pour améliorer, notamment, les conditions de travail des femmes. En 2016, les réalisations ont porté sur les sites de Bargny, Fass-Boye et Goxu Mbaath.

Les infrastructures de transformation de Bargny et de Goxu Mbaath ont été réalisées à partir du Fonds minier et celles de Fass-Boye sur les ressources intérieures.

La modernisation des aires de transformation de Ndeppe à Rufisque, de Peccum Sénégal à Thiaroye, de Mbao et de Kafountine est en cours de réalisation sur financement de l'Etat également.

XII.1.13. MODERNISATION DES MOYENS DE PRODUCTION

En vue du remplacement des pirogues de pêche artisanale par des embarcations en fibre de verre, une phase test a été mise en œuvre avec des propositions de divers partenaires :

- un (01) prototype des partenaires espagnols ;
- un (01) prototype des partenaires italiens ;
- deux (02) prototypes des partenaires japonais ;
- un (01) prototype d'une société privée locale.

Les essais réalisés, en rapport avec les professionnels du secteur, sont globalement concluants, notamment sur les plans sécuritaire et sanitaire.

Toujours dans la modernisation des moyens de production, la subvention des moteurs s'est poursuivie en 2016 avec un montant de 1,6782 milliards de Francs CFA qui a été octroyé aux pêcheurs artisans pour l'acquisition de 1670 moteurs.

XII.1.14. SAUVEGARDE DE L'AGREMENT NATIONAL A L'EXPORTATION

Globalement, les activités liées à la sauvegarde de l'Agrément national à l'exportation concernent (i) les inspections techniques et sanitaires des établissements de traitement et de conservation des produits halieutiques ; (ii) le contrôle et la certification des produits et ; (iii) la mise à niveau de la réglementation nationale en matière d'analyse et de contrôle de la qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture. Il s'y ajoute le projet de construction du laboratoire national de contrôle officiel des produits halieutiques acquis à travers la coopération coréenne. Le site a été identifié et affecté au MPEM par la Délégation générale à la Promotion des Pôles Urbains de Diamniadio et du Lac Rose.

XII.2. RESULTATS GENERAUX DE LA PECHE MARITIME³²

Les ressources de la zone maritime sont caractérisées par une grande diversité biologique. Les ressources exploitées comprennent cinq groupes dont les caractéristiques bioécologiques et l'importance socio-économique sont différentes :

- les ressources pélagiques hauturières (thon, espadon, voilier) ;
- les ressources pélagiques côtières (sardinelle, chinchard, maquereau, etc.) ;
- les ressources démersales profondes (crevette profonde et merlu) ;
- les ressources démersales côtières (crevette blanche, rouget, dorade rose, mérrou, seiche, poulpe, sole, etc.) ;
- la flore algale (Ulva, Hypnea, Cladophora, Sargassum, Cymodocea).

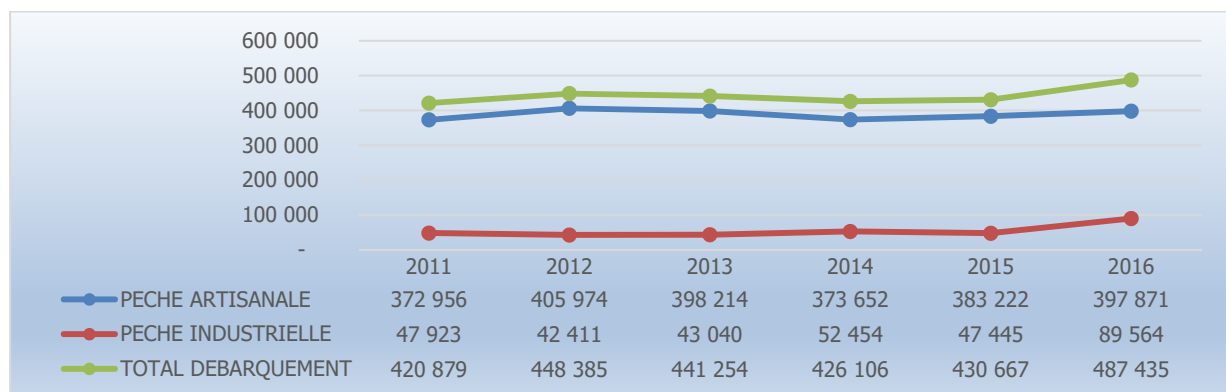
Ces ressources halieutiques font aujourd'hui l'objet d'une forte pression avec plus de 19 000 pirogues opérant dans la pêche artisanale et un peu plus d'une centaine de bateaux battant pavillon étranger au large des côtes du Sénégal.

Les débarquements de la pêche maritime ont évolué en dent de scie, alternant baisse et hausse d'une année à l'autre sur la période 2011-2013 et ont observé une tendance à la hausse de 2014 à 2016.

³² Sauf indication contraire, les données proviennent de La Direction des Pêches Maritimes/MPEM.

L'année 2016 a connu une hausse globale de 13,2% en quantité et 16,8% en valeur, essentiellement imputable à l'accroissement de 88,8% en quantité et 31,9% en valeur de la pêche industrielle. En effet, les mises à terre sont passées de 430 667 tonnes pour une valeur commerciale estimée à 154 milliards FCFA en 2015 à 487 435 tonnes pour une valeur commerciale estimée à 180 milliards FCFA en 2016.

Graphique XII-1 : Evolution des débarquements de la pêche maritime (en tonnes)



Source : DPM. Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

XII.2.1. LA PECHE ARTISANALE

La pêche artisanale, principale composante de la pêche maritime, fournit 81,6% des débarquements et se caractérise par une hausse de 3,8% des quantités entre 2015 et 2016. C'est une activité ayant un certain ancrage ethnique, voire familial. En 2016, elle est pratiquée en moyenne par 71 177 pêcheurs avec une flotte de 11 975 pirogues.

XII.2.1.1. Débarquements de la pêche artisanale

Les quantités débarquées en 2016 ont augmenté de 3,8%, soit 397 871 tonnes contre 383 222 tonnes de 2015. Elles sont essentiellement constituées de poissons, suivis des mollusques dans des moindres mesures et des crustacés. Comparativement à l'année 2015, la quantité de poissons débarquée a progressé de 5,0%. En revanche, les crustacés et les mollusques ont enregistré respectivement un repli de 17,2% et 14,1%.

Ainsi, la progression des débarquements de la pêche artisanale résulte de celle des poissons qui ont contribué à l'évolution globale de 4,7 point de pourcentage.

Par ailleurs, il est noté cette année, le retour des pirogues qui étaient en Mauritanie et une bonne généralisation du permis de pêche artisanale, après certaines actions d'incitations en faveur du permis.

Tableau XII-1 : Débarquements de la pêche artisanale (en tonnes) en 2015 et 2016

ANNEE	2015	2016	Poids 2016	Evolution 2015/2016	Contribution à l'évolution
Poissons	359 719	377 765	94,9%	5,0%	4,7%
Crustacés	2 782	2 305	0,6%	-17,2%	-0,1%
Mollusques	20 722	17 801	4,5%	-14,1%	-0,8%
TOTAL	383 222	397 871	100%	3,8%	3,8%

Source : DPM. Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

L'augmentation des débarquements de la pêche artisanale s'est traduite par une hausse de 11,0% de la valeur commerciale estimée entre 2015 et 2016 en liaison avec la progression de la valeur des poissons (15,9%) qui constituent l'essentiel des captures.

En revanche, les crustacés et les mollusques s'inscrivent en baisse et contribuent négativement à l'évolution globale de la valeur marchande des produits du segment artisanal avec respectivement -0,2 point et -1,3 point.

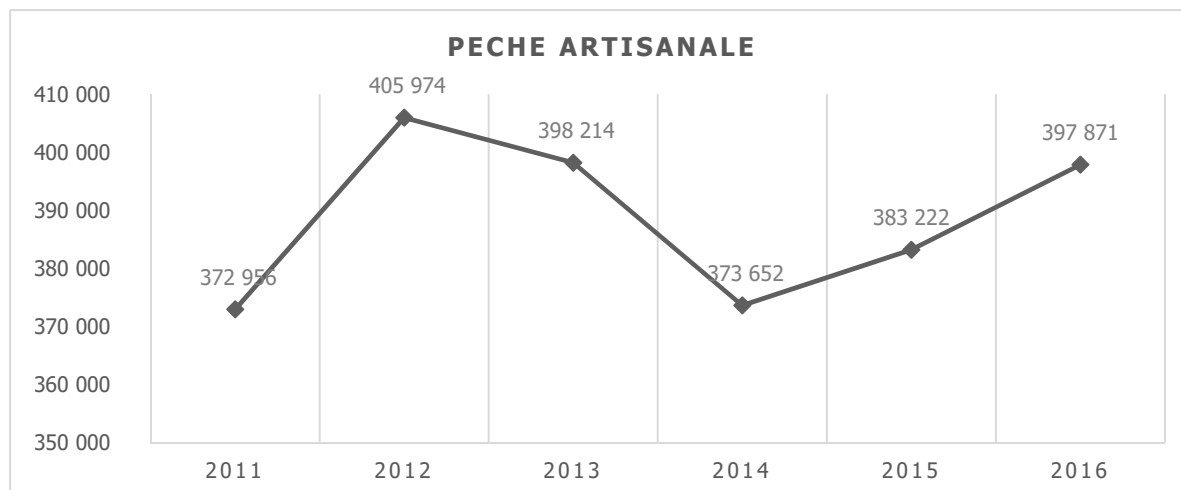
Tableau XII-2 : Valeur commerciale des débarquements de la pêche artisanale (en milliers de FCFA)

ANNEE	2015	2016	Poids 2016	Evolution 2015/2016	Contribution à l'évolution
Poissons	86 924 438	100 780 791	81,8%	15,9%	12,5%
Crustacés	3 921 327	3 747 165	3,0%	-4,4%	-0,2%
Mollusques	20 129 331	18 632 838	15,1%	-7,4%	-1,3%
TOTAL	110 975 097	123 160 794	100%	11,0%	11,0%

Source : DPM. Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes

L'analyse des débarquements de la pêche artisanale au cours des dernières années montre une évolution assez erratique. Après avoir atteint 405 974 tonnes en 2012, les quantités débarquées ont chuté sur la période 2013-2014. Par la suite, une reprise est enregistrée en 2015 avec 383 222 tonnes. Cette situation se poursuit en 2016 avec des mises à terre qui s'élèvent à 397 871 tonnes.

Graphique XII-2 : Évolution des débarquements (en tonnes) de la pêche artisanale de 2011 à 2016



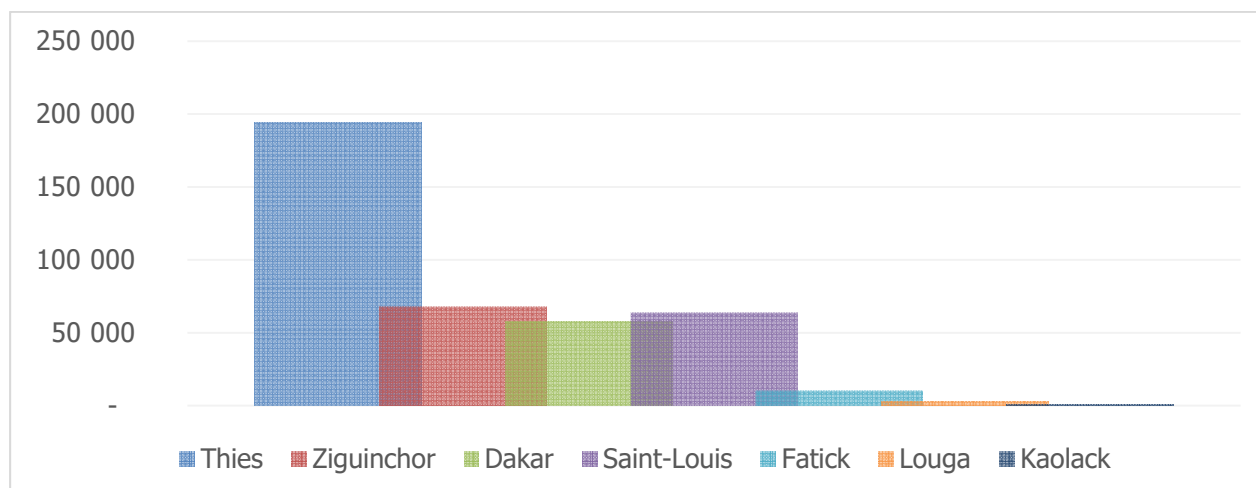
Source : DPM. Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes

XII.2.1.2. Débarquements par région

La pêche artisanale est pratiquée dans sept régions maritimes et fluviales du Sénégal, notamment à Dakar, Thiès, Saint Louis, Fatick, Ziguinchor, Louga et Kaolack qui ont connu en 2016 un gain en croissance des quantités débarquées.

La région de Thiès demeure la principale pourvoyeuse de captures mises à terre. En effet, 48,9% des débarquements de 2016 viennent de Thiès, suivie de Ziguinchor (17,1%), Saint Louis (16,0%), Dakar (14,5%) et par les autres régions à savoir Fatick, Louga et Kaolack qui fournissent 3,5% de l'ensemble des débarquements.

Graphique XII-3 : Débarquement de la pêche artisanale par région en 2016



Source : DPM. Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes

XII.2.1.3. Transformation artisanale

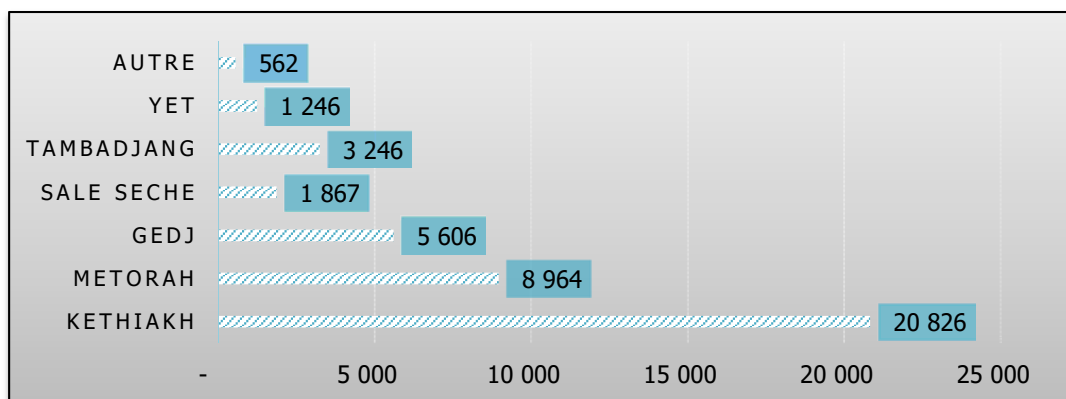
La transformation artisanale est très importante, car elle absorbe près du tiers des débarquements. Elle utilise une forte main d'œuvre féminine et permet par ailleurs de valoriser et d'atténuer les pertes après captures, et d'avoir un approvisionnement régulier en protéines animales, notamment pour les populations de l'intérieur du pays.

Contrairement à l'année 2015, les quantités transformées ont progressé de 4,9% en 2016. Le Kéthiakh reste le principal produit de la transformation (49,2%) suivi du Métorakh (21,2%), du Guédj (13,2%), du Tambajang (7,7%), du Salé-séché (4,4%).

La production de Yokhoss qui a connu une baisse d'un peu plus de 75% en 2016, a conservé la tendance des années antérieures dans plus ou moins les mêmes proportions, tandis que le Pagne reprend de l'aile avec une hausse de 27,0% de sa production en 2016.

La plus grande proportion des produits de la transformation est consommée à l'intérieur du pays; Dakar étant le plus gros consommateur avec le quart de la consommation intérieure. Le restant est destiné à l'exportation au niveau principalement de la sous-région, de l'Union Européenne et de l'Asie.

Graphique XII-4 : Transformation artisanale en 2016 (tonnes)



Source : DPM. Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

XII.2.2. LA PECHE INDUSTRIELLE

La pêche industrielle est basée à Dakar et implique des armateurs étrangers. Elle ravitaille les usines de transformation et assure une part importante des exportations de produits halieutiques.

La pêche chalutière, la pêche thonière et la pêche sardinière constituent les trois composantes de la pêche industrielle. En 2016, elles ont débarqué 89 564 tonnes, soit une hausse de 88,8% par rapport à l'année 2015. Ce relèvement est expliqué par l'effort de pêche lié à la présence des thoniers (bateaux senneurs et canneurs) et l'accroissement des sardiniers (+6 navires).

La pêche chalutière constitue la principale pourvoyeuse de produits mis à terre au niveau de la pêche industrielle en assurant 68,0% des débarquements. Sa production a augmenté de 72,4%, allant même à un niveau qu'elle n'a jamais atteint depuis 2011. Les débarquements sont passés de 35 326 tonnes en 2015 à 60 919 tonnes en 2016. Cette augmentation est imputable aux poissons (83,4%) qui constituent sa principale composante et les mollusques (41,9%). Toutefois, les crustacés s'inscrivent en retrait (-5,7%).

La pêche sardinière ne pourvoit qu'à peine 3,9% des débarquements de la pêche industrielle. Sa production est passée de 461 tonnes en 2015 à 3 459 tonnes en 2016 (+2 998 tonnes). Elle a généré des recettes d'un montant de 910 millions FCFA.

La pêche thonière a enregistré une évolution notable en doublant sa production de 2015, exceptionnelle par rapport aux autres années. Elle a fourni 28,1% de la production industrielle avec 25 186 tonnes.

Tableau XII-3 : Evolution des débarquements de la pêche industrielle

ANNEE		2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
Chalutière	poissons	40 148	29 737	54 553	83,4%
	crustacés	3 981	3 288	3 102	-5,7%
	mollusques	2 521	2 301	3 264	41,9%
thonière		4 199	11 657	25 186	116,1%
sardinière		1 605	461	3 459	650,1%
TOTAL		52 454	47 445	89 564	88,8%

Source : DPM. Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

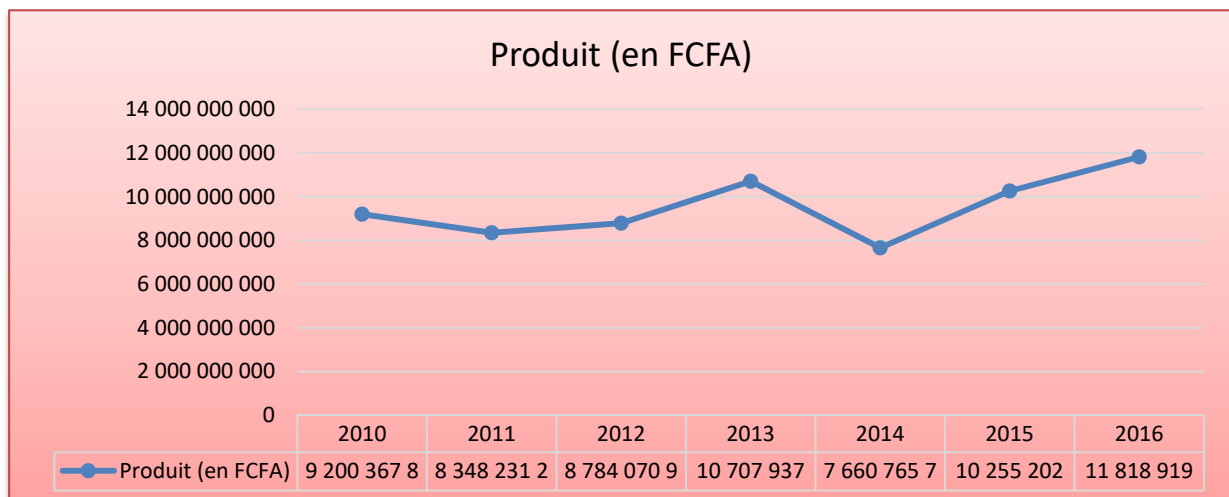
XII.3. LA PECHE CONTINENTALE³³

La pêche continentale qui, pendant très longtemps, n’a pas bénéficié d’un suivi adéquat, est restée confinée dans un second rôle par rapport à la pêche maritime.

Comparativement à 2015, les débarquements de la pêche continentale ont connu une progression de 12,5% en 2016 en volume et 15,2% en valeur, passant respectivement de 10 003 tonnes à 11 254 tonnes et de 10,2 milliards FCFA à 11,8 milliards FCFA.

La pêche continentale n’est pas exclusivement une activité de subsistance mais elle tend de plus en plus vers la commercialisation de ses produits, soit en l’état, soit transformé, et cette fonction incite à avoir un suivi plus rapproché.

Graphique XII-5 : Evolution de la valeur de production des captures (eaux intérieures)



Source : DPC. Ministère de la Pêche et de l’Economie Maritime

XII.4. L’AQUACULTURE³⁴

Selon un rapport de la Banque mondiale (*Fish to 2030 : Prospects for fisheries and aquaculture ; 2014*), 62% du poisson consommé en 2030 sera produit par l’aquaculture. La croissance de ce sous-secteur pourrait permettre de répondre à une demande croissante en produits aquatiques et pourrait participer à la sécurité alimentaire, à la création d’emplois, à la réduction de la pauvreté, et à combler le gap des pêches de capture.

D’après les prévisions du PSE, la production de l’aquaculture pourrait contribuer à hauteur de 10% du volume total des pêches de capture, autrement dit près de

³³ Les données proviennent de la Direction de la Pêche Continentale du Ministère de la Pêche et de l’Economie Maritime.

³⁴ Les données proviennent de l’Agence nationale de l’aquaculture du Ministère de la Pêche et de l’Economie Maritime.

50 000 tonnes de produits halieutiques et à la création de 20 000 emplois au Sénégal avant 2023.

La production aquacole est passée de 1 214 tonnes en 2015 à 2 082 tonnes en 2016, soit une progression de 71,5%. Cet accroissement s'est traduit par une hausse de 77,2% de la valeur marchande, par rapport à l'année antérieure.

Tableau XII-4 : Production aquacole de 2014 à 2016

	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
Production (en tonnes)	1 095	1 214	2 082	71,5%
Production (en millier FCFA)	1 754 316	2 197 603	3 893 701	77,2%

Source : ANA. Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

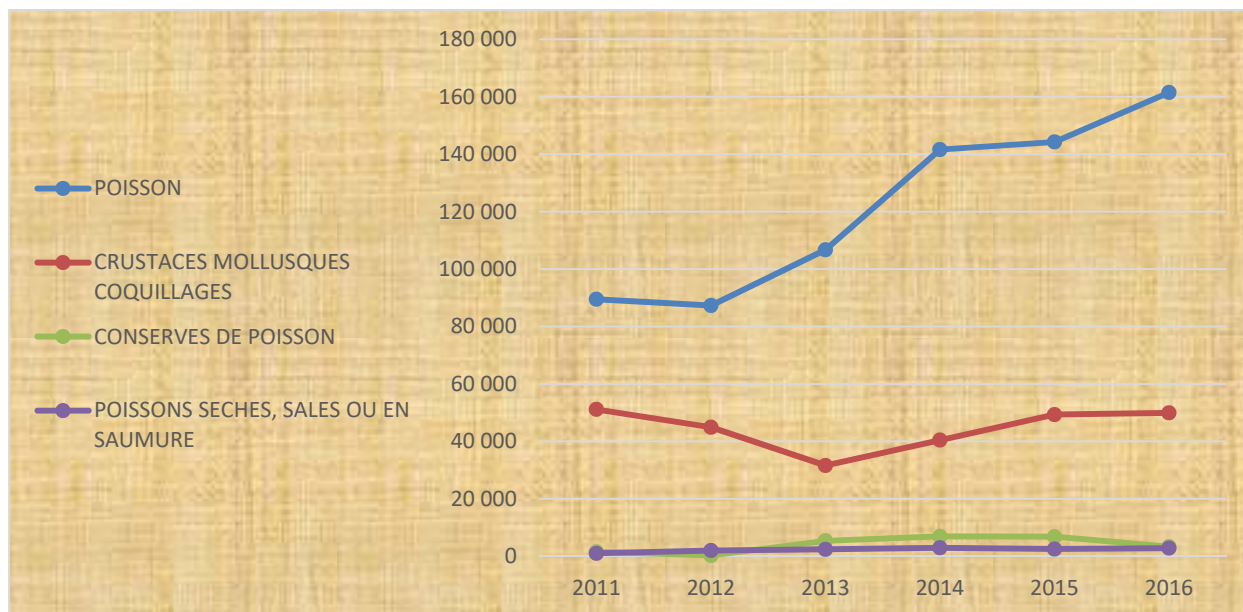
XII.5. EXPORTATIONS DE PRODUITS HALIEUTIQUES

Les exportations sénégalaises de produits halieutiques constituent une importante source de devises.

En 2016, le Sénégal a exporté 207 421 tonnes de produits halieutiques, ce qui représente par rapport à 2015, un surplus de 18 729 tonnes, soit une hausse de 9,9% en valeur relative.

La valeur commerciale des exportations est estimée à 217,5 milliards FCFA contre 202,8 milliards FCFA en 2015, soit une progression de 7,2 %.

Graphique XII-6 : Evolution des exportations de produits halieutiques (en valeur en millions FCFA)



Source : ANSD. Bureau des Échanges Extérieurs

XII.5.1. ANALYSE DES EXPORTATIONS PAR PRODUIT

Les poissons constituent les principaux produits d’exportation (89,6%). La quantité exportée a augmenté de 11,9% par rapport à 2015. En revanche, les ventes à l’extérieur de conserves de poisson ont fortement reculé (-55,6%).

Les crustacés, mollusques coquillages et les poissons séchés, salés ou en saumure ont connu plutôt une tendance haussière avec respectivement +1,4% et +27,8%.

Tableau XII-5 : Exportations en quantité des produits halieutiques (en tonnes)

	2015	2016	Evolution
POISSON FRAIS DE MER	166187	185888	11,9%
CRUSTACES, MOLLUSQUES COQUILLAGES	16181	16416	1,4%
CONSERVES DE POISSON	3557	1580	-55,6%
POISSONS SECHES, SALES OU EN SAUMURE	2766	3537	27,8%

Source : ANSD. Bureau des Échanges Extérieurs

XII.5.1.1. Analyse des exportations par destination

Globalement, les quantités exportées ont augmenté par rapport à 2015. Toutefois, la principale destination des produits halieutiques sénégalais demeure l’Afrique qui absorbe jusqu’à 71,3% du total du volume des exportations.

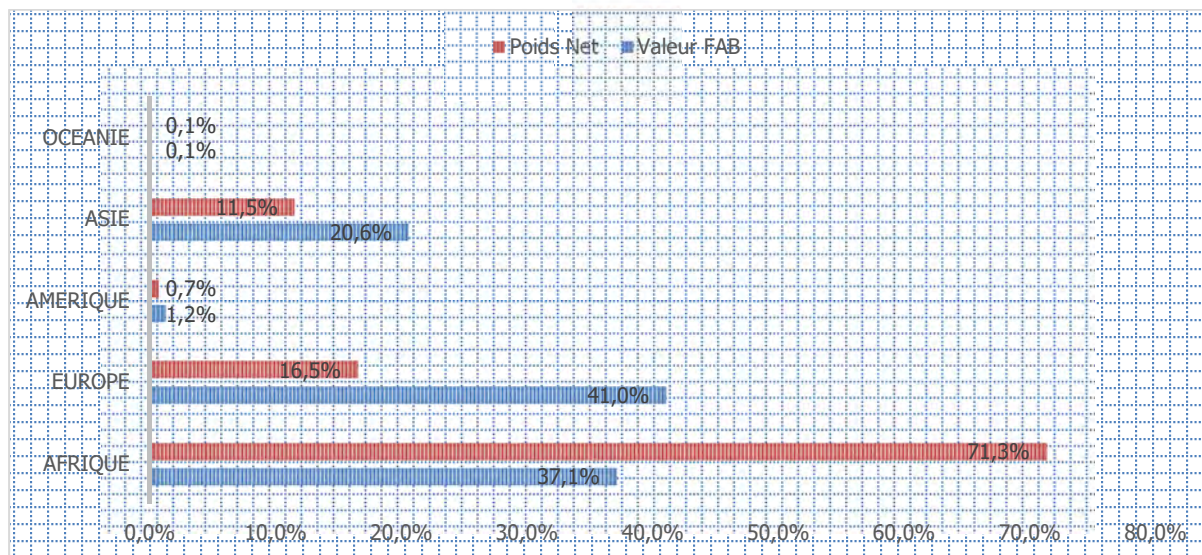
L'Europe est le deuxième importateur des produits halieutiques du Sénégal avec 16,5% du volume total des exportations.

Le continent asiatique, avec 11,7% du total des exportations, est un marché dont la part est restée plus ou moins constante par rapport à l'année 2015, mais a connu une hausse de 3,0% entre 2015 et 2016 en niveau.

Les marchés américain et océanique sont encore peu accessibles aux opérateurs économiques sénégalais. En effet, les parts de l'Amérique et de l'Océanie dans les exportations sénégalaises de produits halieutiques représentent respectivement à peine 0,7% et 0,1% du volume total des exportations.

Les recettes dégagées par l'exportation des produits halieutiques sénégalais sont passées de 203,5 milliards FCFA en 2015 à 217,5 milliards FCFA en 2016, soit une hausse de 6,9%. La principale source de recette pour la pêche en 2016 est le continent européen d'où provient 41,0% des recettes. L'Afrique arrive en deuxième position avec une contribution de 37,1%. L'Asie vient en troisième position avec 20,6% des recettes d'exportations de produits halieutiques.

Graphique XII-7 : Exportations en quantité et en valeur des produits halieutiques selon la destination



Source : ANSD. Bureau des Échanges Extérieurs

Conclusion

Au Sénégal, la pêche et l'économie maritime occupent une place importante dans les politiques et stratégies de développement économique et social, par leur contribution significative à l'alimentation de la population, à la création de revenus et d'emplois, ainsi qu'aux exportations. La pêche continentale et l'aquaculture constituent aussi des leviers importants dans la satisfaction de la demande en produits halieutiques et la création de revenus et d'emplois notamment en milieu rural. La dynamique de performance enclenchée ces dernières années s'est accentuée en 2016 avec un niveau de réalisations techniques très satisfaisant.

Introduction

Le transport, sous ses différents modes, est un secteur moteur du développement. Il permet et facilite la mobilité des personnes et des biens dans le cadre de leurs activités économiques et sociales.

Au Sénégal, le transport est géré sur le plan institutionnel par plusieurs départements ministériels selon le mode. Nous avons le Ministère des infrastructures et routières et du désenclavement qui gère le transport terrestre composé du transport routier et ferroviaire, le Ministère de l'économie maritime qui gère le transport maritime et le Ministère des transports aériens qui prend en charge le transport aérien.

L'Etat a mis en place une stratégie pour booster le secteur en améliorant la qualité du parc et construisant de nouvelles infrastructures qui améliorent l'accessibilité de nouvelles zones d'habitation ou d'activités économiques.

Dans son document de référence qui oriente toutes ses décisions à savoir le PSE, l'Etat accorde une place particulière au transport sous toutes ses formes (terrestre, aérien, maritime, ferroviaire). L'année 2016 a été marquée par la finalisation de la route Dakar-Sindia ; l'inauguration du pont de l'émergence, de la troisième section de la VDN et de la route des grandes Niayes. Ce qui a contribué à améliorer la part en bon état des routes revêtues, passant de 73 % en 2015 à 77% en 2016.

C'est ainsi que les actions dans le secteur sont articulées sur trois axes stratégiques à savoir :

- i. la réhabilitation, l'extension et l'entretien des infrastructures ;
- ii. l'implication du secteur privé dans le financement du secteur ;
- iii. la mise en place d'une stratégie nationale de développement du secteur en milieu rural, dans le but de redynamiser les activités agricoles et réduire les inégalités.

Dans cette partie, l'analyse économique du secteur du transport est effectuée en suivant sa contribution au PIB ainsi qu'une analyse par mode sur les activités de transport et la dynamique sectorielle. La sécurité routière a également été abordée.

XIII.1. TRANSPORT ET ECONOMIE

XIII.1.1. ANALYSE DE LA PRODUCTION ET DE L'UTILISATION DES SERVICES DE TRANSPORT

La contribution des services de transport au PIB est estimée à 3,6% en 2016. Cette part est restée constante par rapport à 2015. En 2014, elle était de 3,8% en liaison avec les grands investissements qui ont été réalisés sur les infrastructures pour améliorer la mobilité en milieu urbain et rural.

Tableau XIII-1 : Contribution des services de transports à la valeur ajoutée

	2014	2015	2016Pr
Valeur ajoutée au prix courant	373 644	383 263	453 116
Services de transport	366 130	377 104	446 561
Services de poste et de courrier	7 514	6 159	6 555
Valeur ajoutée en volume (Prix N-1)		372 853	394 604
Services de transport		366 686	387 755
Services de poste et de courrier		6 167	6 849
Part dans le PIB	3,8%	3,6%	3,6%

Source : ANSD. Comptes nationaux

Les services de transport proviennent essentiellement des unités économiques sous forme de production à hauteur de 91,9%. Les importations constituent 37,2% de l'offre de services de transport.

Quant à l'emploi de ces ressources en services de transport, il est destiné essentiellement à la consommation intermédiaire des entreprises soit 68,5%. Les

services de transports sont, en outre, utilisés en consommation finale par les ménages à hauteur de 22,3% et exportés avec une part de 9,3%.

S'agissant des échanges extérieurs de services du transport, un déficit a été enregistré depuis 2014 (-297 615 millions de FCFA) et s'est aggravé en 2016 (-303 155 millions de FCFA).

Tableau XIII-2 : Equilibre Ressources Emplois (ERE) de la branche transport (en milliards de FCFA)

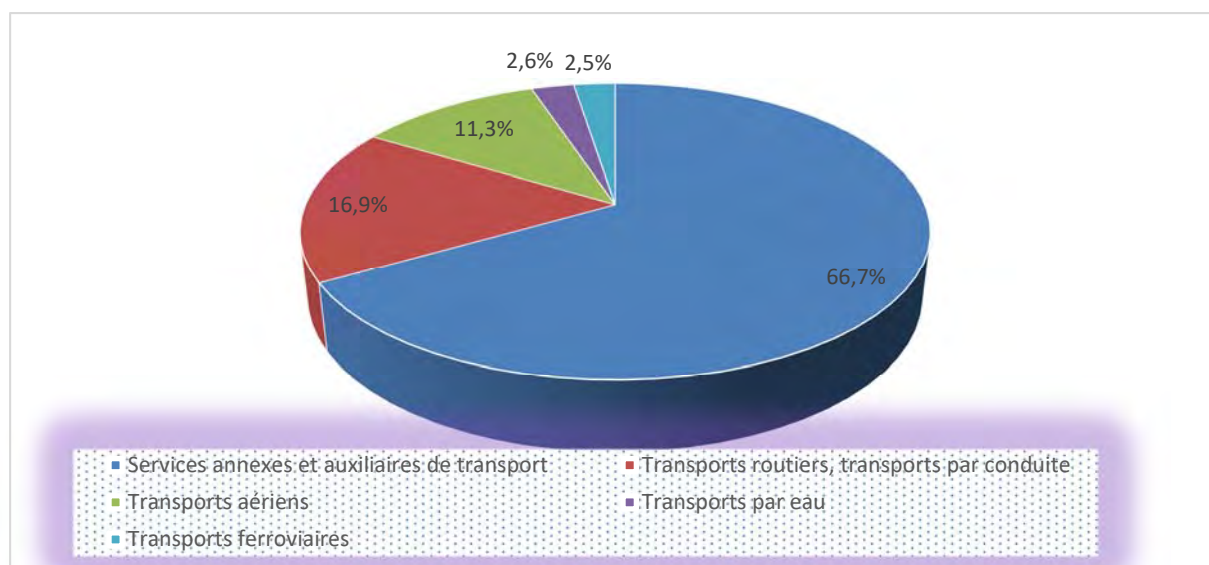
	2014	2015	2016Pr
Total Ressources	927 664	1 013 000	1 087 027
Production	866 827	933 143	999 098
Importations	392 398	411 922	403 879
Marges de transport	-324 496	-326 016	-309 640
Subventions sur les produits	-7 290	-6 253	-6 525
TVA	225	204	215
Total Emplois	927 664	1 013 000	1 087 027
Consommation Intermédiaire	603 724	685 300	744 360
Dépense de consommation finale	229 157	233 676	241 943
Exportations	94 783	94 024	100 724

Sources : ANSD. Comptes nationaux

XIII.1.2. ANALYSE FINANCIERE DES ENTREPRISES MODERNES DU SECTEUR DU TRANSPORT

La structure du chiffre d'affaires par mode de transport montre une répartition inégalitaire. Les services annexes et auxiliaires de transport constitués par la manutention et les services d'intermédiation ont la part la plus importante du chiffre d'affaires du secteur en 2016, soit 66,7%, suivis de ceux du transport routier (16,9%). Le transport maritime et le transport ferroviaire ont les parts les plus faibles, soit respectivement 2,6% et 2,5%.

Graphique XIII-1 : Structure du chiffre d'affaires des entreprises modernes du transport en 2016



Source : ANSD

Le chiffre d'affaires des entreprises du transport a progressé de 4,2%. Il a enregistré une tendance haussière depuis 2012. Cependant, cette évolution à la hausse n'est pas observée dans tous les sous-secteurs, notamment pour le transport ferroviaire et le transport aérien.

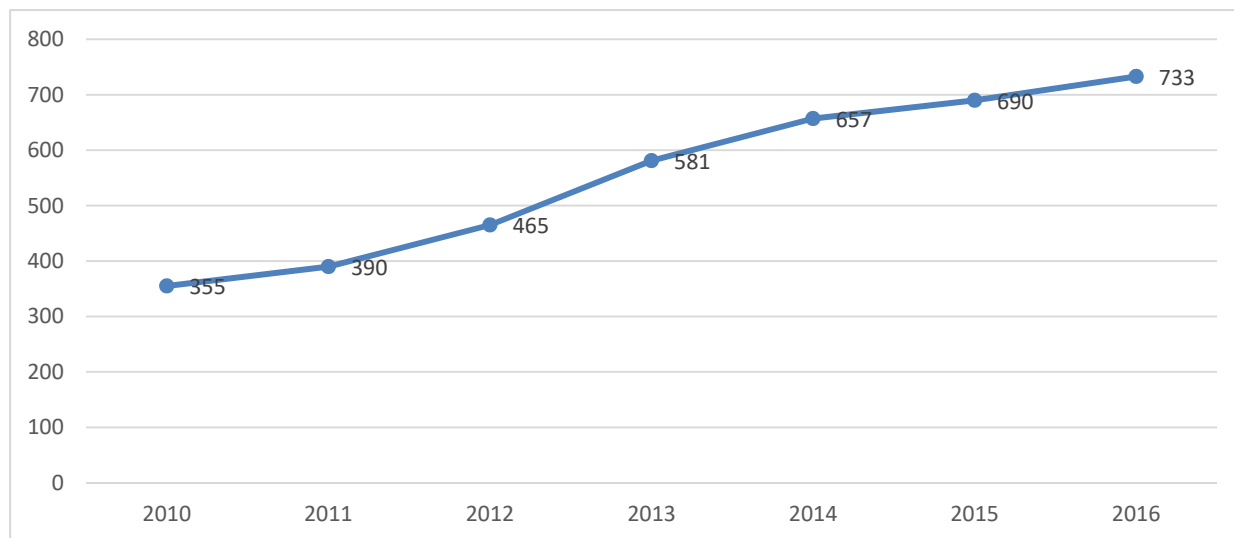
Tableau XIII-3 : Structure et évolution du chiffre d'affaires par mode de transport des entreprises du formel

	2012	2013	2014	2015	2016
Transports ferroviaires	17 710	20 334	17 976	14 384	14 948
Transports routiers, transports par conduite	78 969	89 061	94 896	101 116	100 162
Transports par eau	5 316	13 788	16 535	18 097	15 392
Transports aériens	89 424	91 938	76 556	66 808	66 536
Services annexes et auxiliaires de transport	297 402	319 955	336 703	366 794	394 112
Total transports	488 821	535 076	542 666	567 199	591 150

Source : ANSD

En termes de nombre, l'effectif des entreprises du secteur moderne a connu une tendance haussière de 2010 à 2016 avec une progression moyenne annuelle de 10,9%. En 2016, le nombre d'entreprises s'est accru de 6,2% par rapport à l'année précédente, alors qu'en 2015, l'effectif avait augmenté de 5,0%.

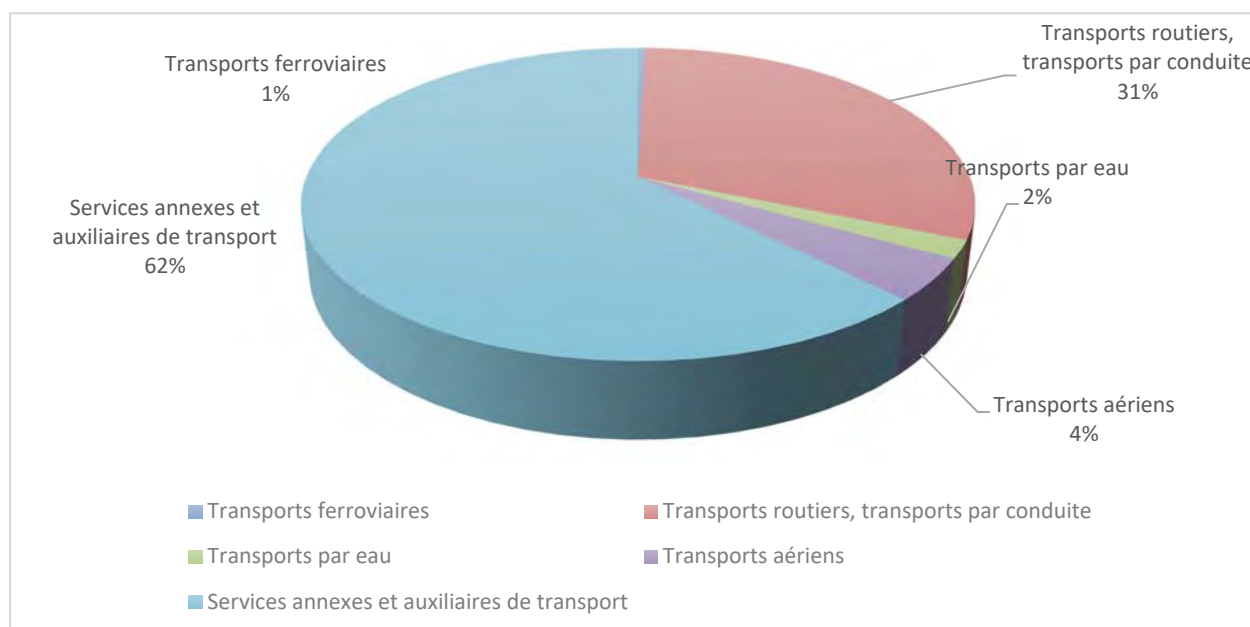
Graphique XIII-2 : Evolution de nombre d'entreprise du secteur moderne



Source : ANSD

Le type d'unités le plus représenté dans les entreprises de transport est celui des services annexes et auxiliaires (62%). Elles s'activent essentiellement dans l'entreposage et la manutention, ainsi que dans les services d'intermédiation tels que le transit. Elles sont suivies de ceux des transports routiers (31%). Les unités du transport aérien, du transport par eau et du transport ferroviaire représentent respectivement 4%, 2% et 1%.

Graphique XIII-3 : Répartitions des entreprises modernes du transport selon le mode



Source : ANSD

XIII.1.3. LES PRIX A LA CONSOMMATION DANS LE SECTEUR DU TRANSPORT

Eu égard à la structure des consommations obtenues à partir de l'enquête budget consommation, les dépenses des ménages dans le groupe transport de la nomenclature COICP (Nomenclature utilisée pour le suivi des prix à la consommation des biens et services) sont consacrées essentiellement aux services de transport routier de passagers, aux achats de carburants, de lubrifiants et de véhicules.

En 2016, les prix à la consommation de produits du groupe transport se sont repliés de 1,5%, alors qu'en 2015, ils avaient baissé de 2,1%. Sur les cinq dernières années, l'indice des prix est passé de 105,3% à 102,2%. La baisse des prix du groupe « transport » en 2016 est liée au fléchissement de ceux liés à « l'utilisation de véhicules » (-5,7%), « l'achat de véhicules » (-0,3%). Ce fléchissement est, cependant, atténué par l'accroissement des prix du poste « services de transport » (0,1%).

Tableau XIII-4 : Evolution des prix du groupe « transport »

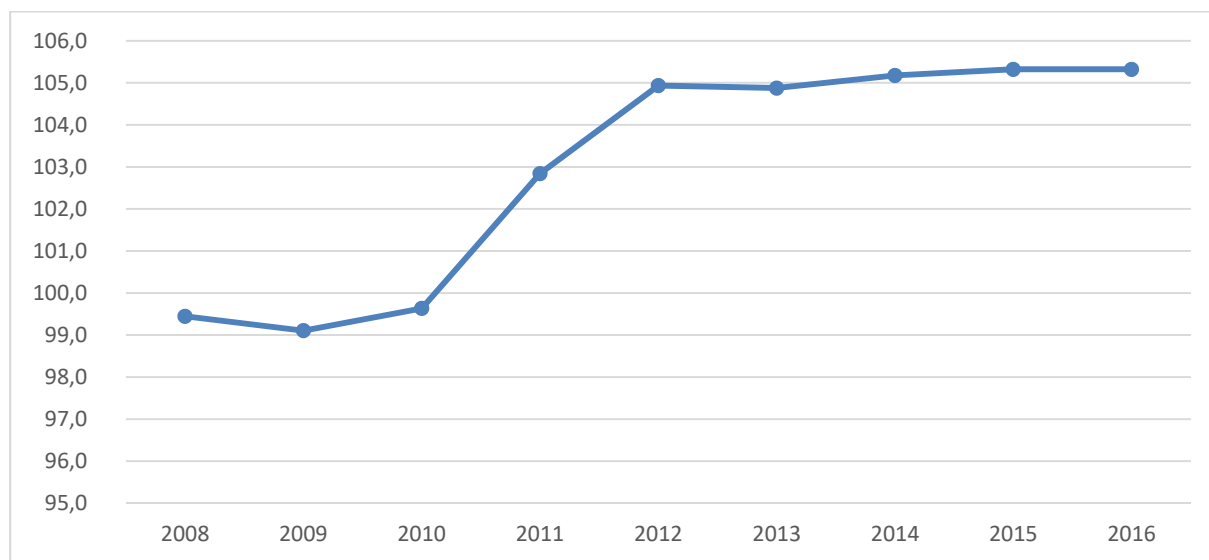
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	moy16/ moy-15
Transports	103,4	105,3	105,7	105,9	103,7	102,2	-1,5
Achat de véhicules	96,2	95,4	95,3	95,5	95,5	95,2	-0,3
Automobile	95,9	95,2	95,2	95,5	95,5	95,2	-0,3
Cycle, motocycle et véhicule à traction animale	101,9	101,1	99,9	96,0	96,0	96,2	0,3
Dépenses d'utilisation des véhicules	106,6	108,8	110,9	111,4	102,1	96,3	-5,7
Pièces détachées et accessoires	102,0	101,0	100,8	100,9	100,5	101,6	1,1
Carburants et lubrifiants	108,5	111,6	114,1	113,6	101,6	94,3	-7,3
Entretien et réparations de véhicules particuliers	99,3	99,9	100,8	106,0	103,3	103,6	0,3
Autres services relatifs aux véhicules personnels	107,3	106,1	106,7	106,3	106,1	106,1	-
Services de transport	102,9	104,9	104,7	104,8	105,2	105,3	0,1
Transport routier de passagers	102,8	104,9	104,9	105,2	105,3	105,3	-
Transport aérien de passagers	103,8	104,7	103,3	99,7	103,6	105,1	1,4
Autre type de transport de passagers et autre service de transport	100,5	100,9	100,9	100,9	101,0	101,2	0,1
Indice général	102,3	103,8	104,5	103,2	103,5	104,1	0,6

Source : ANSD

La baisse des prix des carburants et lubrifiants de 7,3% est à l'origine de la chute de ceux en relation avec l'utilisation de véhicules (-5,7%). Toutefois, elle est amoindrie par l'accroissement des prix des pièces détachées (1,1%) et des frais de « réparation et d'entretien » (0,3%).

Pour ce qui des prix des « services de transport », l'augmentation est en liaison avec celle des prix du transport aérien de 1,4%. Les prix des services de « transport routier » n'ont pas enregistré de variation en 2016. Cette stabilité des prix a été observée depuis 2012. La progression la plus forte de ces prix est relevée en 2011 (3,2%).

Graphique XIII-4 : Evolution des prix des transports routiers



Source : ANSD

XIII.2. ANALYSE DE LA DYNAMIQUE SECTORIELLE PAR MODE DE TRANSPORT

Cette partie sur la dynamique sectorielle est captée à travers l'évolution du trafic selon le mode de transport. Egalement, elle présente la situation du parc, du réseau routier ainsi que celle des infrastructures. Elle se termine par l'analyse de la sécurité.

XIII.2.1. ANALYSE DU TRAFIC PAR MODE

XIII.2.1.1. Le transport aérien

Le trafic aérien est appréhendé à travers le mouvement d'aéronefs, le nombre de passagers et le volume du fret. Les données du tableau ci-dessous portent sur l'aéroport international Léopold Sédar Senghor et de celui de Ziguinchor ainsi que des aérodromes de Kaolack, Ziguinchor et Kolda.

En 2016, le nombre d'aéronefs ayant quitté ou atterri sur le sol sénégalais s'est replié de 4,8% par rapport à 2015. Cette situation s'explique par la baisse des deux flux : arrivée (-5,2%) et départ (-4,4%).

S'agissant du nombre de passagers, l'accroissement de 3,7% est lié à une augmentation de 6,4% aussi bien pour les départs que pour les arrivées. Cette hausse est amoindrie par le repli des passagers en transit de 23,3%.

Le volume du fret a augmenté de 4,4% en liaison avec celle des arrivées de 14,9% et atténuée par le repli des départs de 3,4%.

Tableau XIII-5 : Situation nationale du trafic aérien

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Var
MOUVEMENTS D'AERONEFS (en nombre)	41 505	31 886	35 906	37 266	34 827	33140	-4,8%
Départs	20 826	15 549	17 978	18 597	17 372	16599	-4,4%
Arrivées	20 679	16 337	17 928	18 669	17 455	16541	-5,2%
TOTAL PASSAGERS (en nombre)	1 812 469	1 787 943	1 941 586	1 972 928	2 004 020	2 078 756	3,7%
Départs	858 758	846 285	889 020	903 894	922 810	981 844	6,4%
Arrivées	823 161	823 355	875 896	878 237	902 710	960 393	6,4%
En transit	130 550	129 674	176 670	190 797	178 500	136 855	-23,3%
TOTAL FRET (en Tonnes)	24 593	25 773	28 022	31 215	36 019	37 619	4,4%
Départs	13 435	14 245	15 927	17 463	20 656	19 961	-3,4%
Arrivées	11 207	11 527	12 095	13 752	15 363	17 658	14,9%

Source : Agence des Aéroports du Sénégal (ADS)

XIII.2.1.2. Le transport maritime

L'activité du transport maritime au Sénégal s'est développée dans les ports suivants : Port Autonome de Dakar (PAD), port de Ziguinchor et port de Kaolack. Cependant, les statistiques présentées portent sur les débarquements, les embarquements et les navires en escale au Port Autonome de Dakar.

Le trafic total est la somme des débarquements et des embarquements. Il a progressé de 8,1% en 2016 par rapport à 2015. Cette situation est en liaison avec l'accroissement des débarquements de 11,5% et atténuée par un fléchissement des embarquements de 1,6%.

Selon les produits, la hausse des débarquements est due à celle des produits de la pêche (24,3%), du pétrole brut (23,9%) et dans, une moindre mesure, de ceux des hydrocarbures raffinés (1,7%).

S'agissant des embarquements, le repli s'explique par celui du phosphate (-32,1%), amoindri par la progression de ceux des produits de la pêche (12,0%).

Tableau XIII-6 : Trafic du transport maritime (Port Autonome de Dakar) en milliers de tonne

(en milliers de tonnes)	2012	2013	2014	2015	2016	variation (2016/2015)
TOTAL DEBARQUEMENT (gauche)	9 066	9 502	10 156	11 273	12565	11,5%
-Marchandises diverses	7 469	6 666	7 048	8 216	9229	12,3%
-Pétrole brut	881	819	786	836	1036	23,9%
-Hydrocarbures raffinés	859	1 853	2 134	2 036	2070	1,7%
- Produits de la pêche	243	163	188	185	230	24,3%
TOTAL EMBARQUEMENT (droite)	2 803	2 717	3 257	3 915	3851	-1,6%
- Marchandises diverses	2 737	2 238	2 528	2 858	3023	5,8%
- Phosphates	226	297	510	808	549	-32,1%
- Produits de la pêche	167	182	219	249	279	12,0%
TOTAL TRAFIC (gauche)	11 869	12 218	13 413	15 188	16 416	8,1%
NOMBRES D'ESCALES NAVIRES	2 858	2 745	2 643	2 705	2749	1,6%

Source : Agence Nationale des Affaires Maritimes du Sénégal (ANAMS)

XIII.2.1.3. Le transport ferroviaire

Les données sur le trafic ferroviaire concernent les activités du Petit Train de la Banlieue (PTB) et celles de la société Transrail qui gère la liaison Dakar-Bamako. Le premier s'active dans le transport de passagers en reliant Dakar et sa banlieue. Le second a pour fonction principale le transport de marchandises entre le Sénégal et les pays de la sous-région. Améliorer la qualité de ces services permettrait de booster le commerce extérieur sous régional.

En 2016, le trafic de voyageurs du Petit Train de la Banlieue (PTB) a enregistré une hausse de 13,9% par rapport à 2015.

Pour ce qui du trafic de marchandises de Transail, il s'est replié de 64,3% en 2016 par rapport à 2015. Ce fléchissement s'explique par celui des importations (-55,6%) et des exportations (-68,8%).

Tableau XIII-7: Evolution du trafic de voyageurs et de marchandises

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	var
Trafic voyageurs du PTB (nombre de voyageurs)	3 811 189	2 434 714	2 434 021	2 562 718	2 826 488	2 711 589	3 087 299	13,9
Trafic de marchandises (tonne)	317 333	283 166	188 696	288 086	244 858	210 008	74 989	-64,3%
Exports de marchandises (tonne)	276 925	226 187	161 863	213 507	176 160	138 087	43074	-68,8%
Imports de marchandises (tonne)	40 408	56 978	26 833	74 579	68 698	71 921	31915	-55,6%

Sources : PTB/TRANSRAIL SA

XIII.2.2. DEPENSES EN INFRASTRUCTURES DANS LE TRANSPORT

Dans cette partie, sont présentés les efforts qui ont été accomplis par l'Etat en termes d'investissement dans les infrastructures de transport en 2016.

XIII.2.2.1. Infrastructures de transport routier

Les dépenses de l'Etat dans les infrastructures de transport routier améliorent l'accessibilité des zones, favorisent le déplacement des populations et renforcent l'activité économique. Ces dernières années, l'Etat a beaucoup investi aussi bien dans l'amélioration de la qualité du réseau routier que dans la création de nouvelles voies. Ce qui a permis de réduire de façon considérable le nombre d'accidents.

L'Ageroute, qui constitue le bras technique de l'Etat dans la mise en oeuvre de son programme de développement des infrastructures routières, a contribué en 2016 à la réalisation de plusieurs activités qui ont porté essentiellement sur :

- la réhabilitation des routes Passy-Sokone, Dahra-Linguère, le contournement de Tivaouane et l'aménagement de pistes connexes ;
- la finalisation de la voie AIBD-Sindia et la route Sindia-Popenguine ;
- la finalisation de la troisième section de la VDN ;
- la finalisation de la route des grandes Niayes Rufisque Bayakh Noto-Diogo-Lompoul
- la mise en oeuvre du PERA en 2016 ;
- L'élargissement de la route des Niayes ;
- la continuation des travaux de la deuxième section de la VDN ;
- le programme de modernisation des villes.

En 2016, les grands travaux de construction se sont poursuivis dans les grands axes tels que : Fatick-Kaolack ; Dinguiray-Nioro-Keur Ayib ; Touba-Dahra ; Joal-Samba Dia-Djiffer.

Ces projets ont été réalisés grâce à la mise en place d'un budget assez consistant de l'Etat et des partenaires techniques et financiers. En 2016, le montant consacré aux dépenses s'est élevé à 478,3 milliards contre 312,4 milliards en 2015, alors qu'en 2014, il s'élevait à 114,0 milliards de FCFA. Cette tendance haussière qui s'est amorcée en 2014 montre l'intérêt de l'Etat pour le secteur en vue d'en faire le pivot de la croissance.

Les partenaires, vu l'importance qu'ils accordent au secteur en liaison avec sa contribution à la croissance et à la réduction de la pauvreté, ont apporté un financement de près 50% du budget total.

Il faut, toutefois, souligner la part non négligeable du budget (50 milliards de FCFA) allouée à l'entretien du réseau routier. En effet, le montant attribué est de 52 milliards en 2016 contre 53,9 milliards de FCFA en 2015 et 51 milliards de FCFA en 2014.

En outre, l'Etat accorde une priorité au monde rural en créant des pistes qui serviront à développer le marché local à travers l'écoulement de la production. Le PUDC (Plan d'Urgence de Développement Communautaire) intervient dans ce volet des infrastructures pour désenclaver les zones de production.

XIII.2.2.2. Infrastructures de transport aérien

En ce qui concerne le transport aérien, le Sénégal dispose d'un aéroport international celui de Léopold Sédar Senghor (LSS) et des aérodromes régionaux à savoir ceux de Saint-Louis, Kaolack, Tambacounda, Ziguinchor et Cap Skiring. Le projet phare en infrastructures dans ce sous-secteur est la construction de l'Aéroport International Blaise DIAGNE (AIBD) dont les travaux ont démarré en 2007 et la livraison est prévue en fin 2017. Les activités de l'aéroport ont démarré en décembre 2017.

XIII.2.2.3. Infrastructures du transport maritime

Les activités du secteur du transport maritime sont concentrées au niveau du Port autonome de Dakar. Sa gestion est assurée par la Société Nationale du Port Autonome de Dakar (SONAPAD). Il est constitué de trois terminaux, à savoir le terminal à conteneurs dont la gestion est confiée depuis 2008 à la société Dubaï Port World (DPW) pour 25 ans, le terminal RORO du mole 2 dont le groupe Bolloré est depuis 2014 le concessionnaire et le terminal à vrac concédé en 2014 à Necotrans. Des investissements sont envisagés à savoir la construction d'un terminal fruitier et céréalier ainsi que l'aménagement du môle 3 qui facilite les échanges avec le Mali.

XIII.2.2.4. Infrastructures ferroviaires

Le réseau ferroviaire n'a pas bénéficié de financement substantiel, malgré l'état de vétusté du matériel. Les principales lignes ferroviaires sont celles du PTB, la ligne Dakar-Bamako et la ligne de desserte des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) qui exploitent les mines de Taïba, de Lam Lam et du zircon.

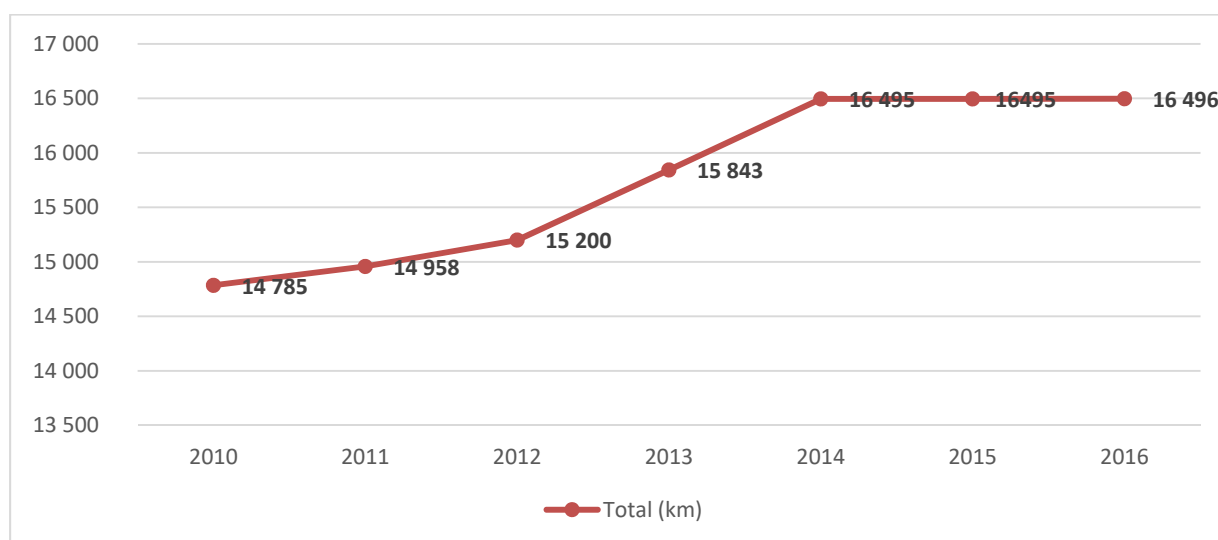
XIII.2.3. SITUATION NATIONALE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, DU PARC ROULANT ET DES CONDITIONS DE TRANSPORT

Cette partie illustre l'état du réseau routier, la structure du parc automobile et de sa répartition régionale ainsi que de la sécurité routière.

XIII.2.3.1. Situation du réseau routier

Le réseau routier du Sénégal s'étale en 2016 sur 16 496 kilomètres contre 16 495 kilomètres en 2015. Cette situation montre une stabilité en termes de kilomètres de route du réseau. En effet, les politiques sur le réseau sont plus orientées vers la réhabilitation et l'entretien. Elles visent à améliorer la qualité ou l'état des routes. Cette amélioration de la qualité du réseau a entre autres permis de réduire le nombre d'accident.

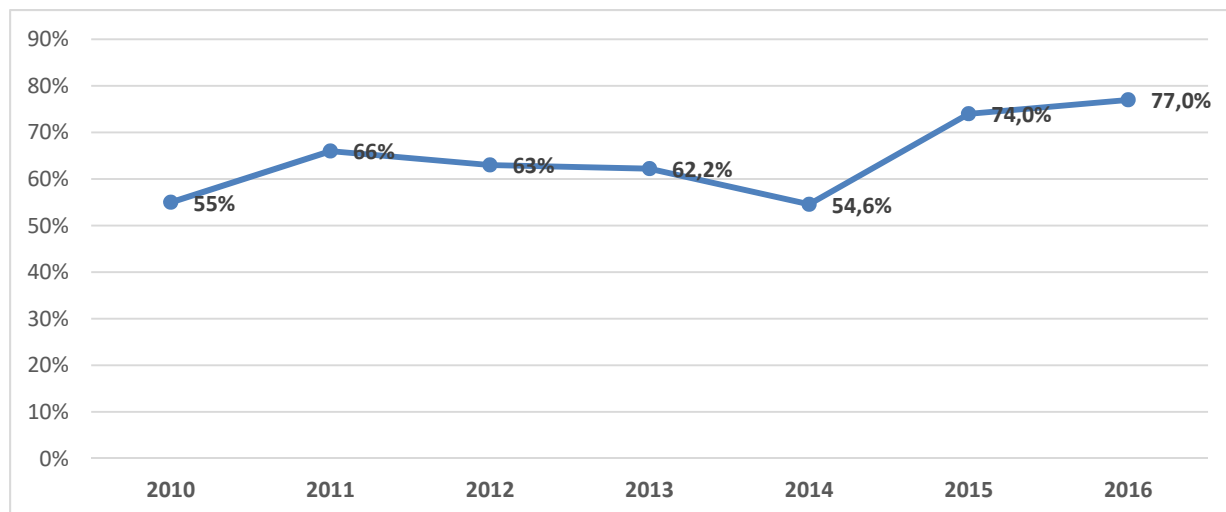
Graphique XIII-5 : Evolution du réseau routier en (km)



Source : AGEROUTE

Le part des routes en bon ou moyen état s'est établi à 77% en 2016 contre 73% en 2015, alors qu'en 2014, elle était de 54,6%. Par ailleurs, pour les routes non revêtues, une amélioration de la qualité est également constatée. Ainsi, la part des routes en bon état dans le réseau non revêtu est estimé à 47% en 2016 contre 43,9% en 2015.

Graphique XIII-6 : Evolution des routes revêtues en bon/moyen état

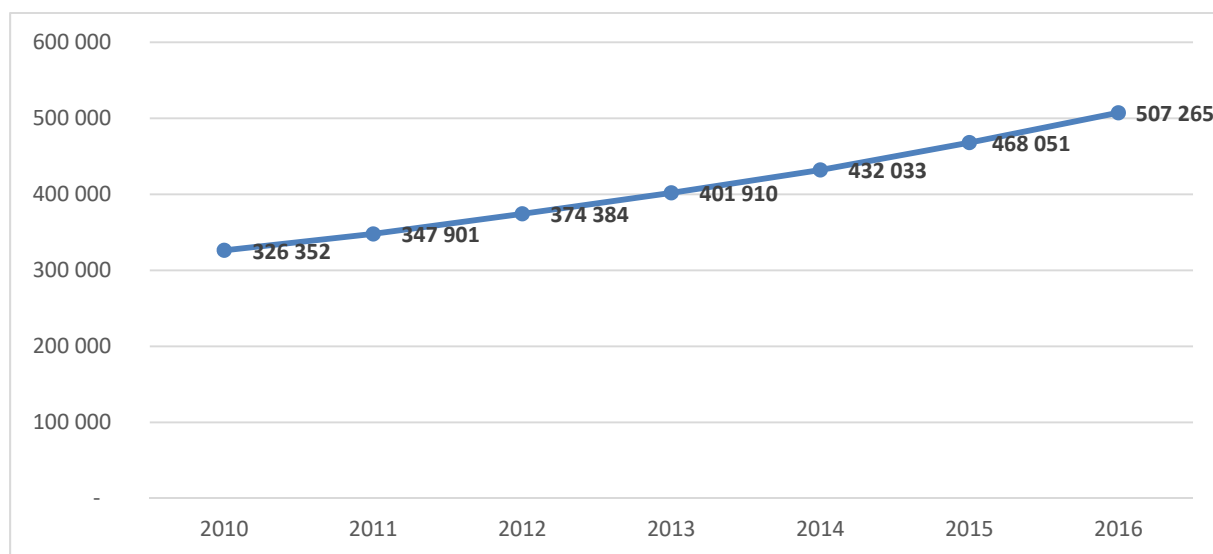


Source : AGEROUTE

XIII.2.3.2. Situation du parc automobile

Le parc automobile au Sénégal s’est établi à 507 265 véhicules en 2016 contre 468 051 véhicules, soit une progression de 8,4%. En 2015, le parc avait enregistré une évolution de 8,3%.

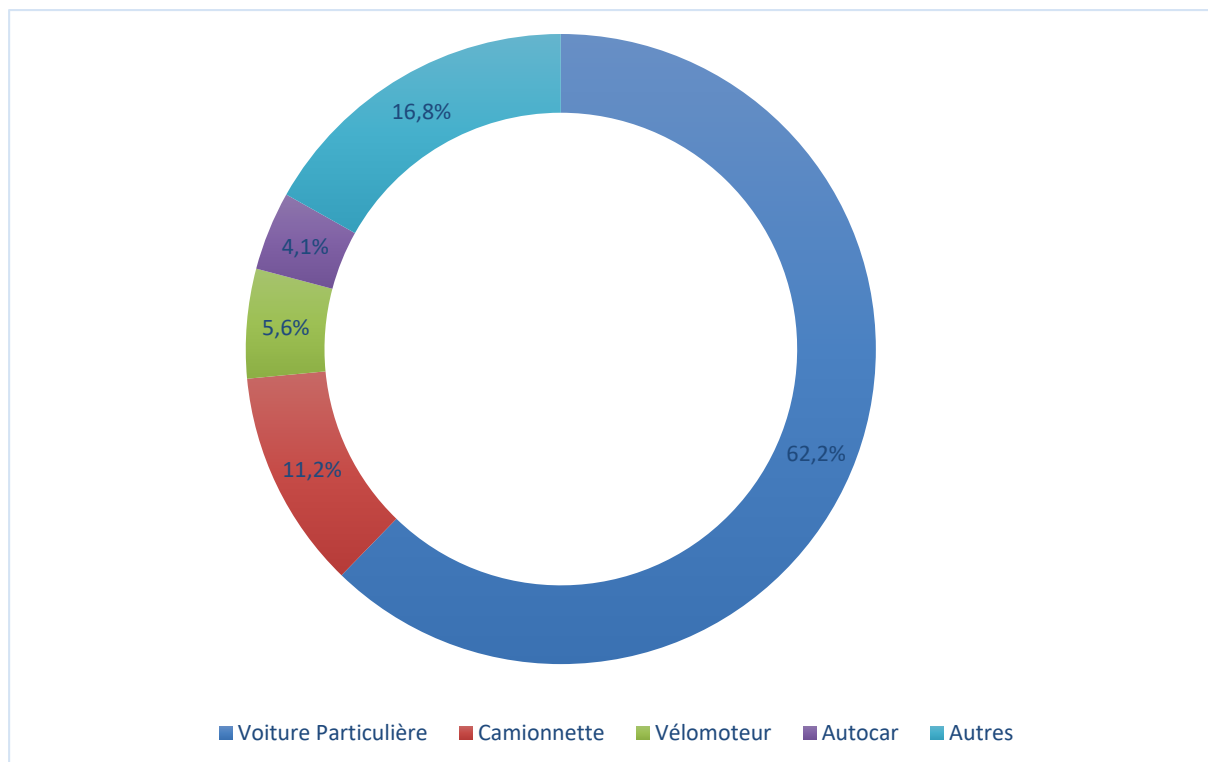
Graphique XIII-7 : Evolution du parc automobile



Source : Direction des Transports Routiers

Il est constitué essentiellement de voitures particulières, soit 62,2%. Les camionnettes viennent en seconde position avec 16,8%, suivies de vélomoteurs qui représentent 5,6% et des autocars (4,1%).

Graphique XIII-8 : Structure du parc automobile en 2016



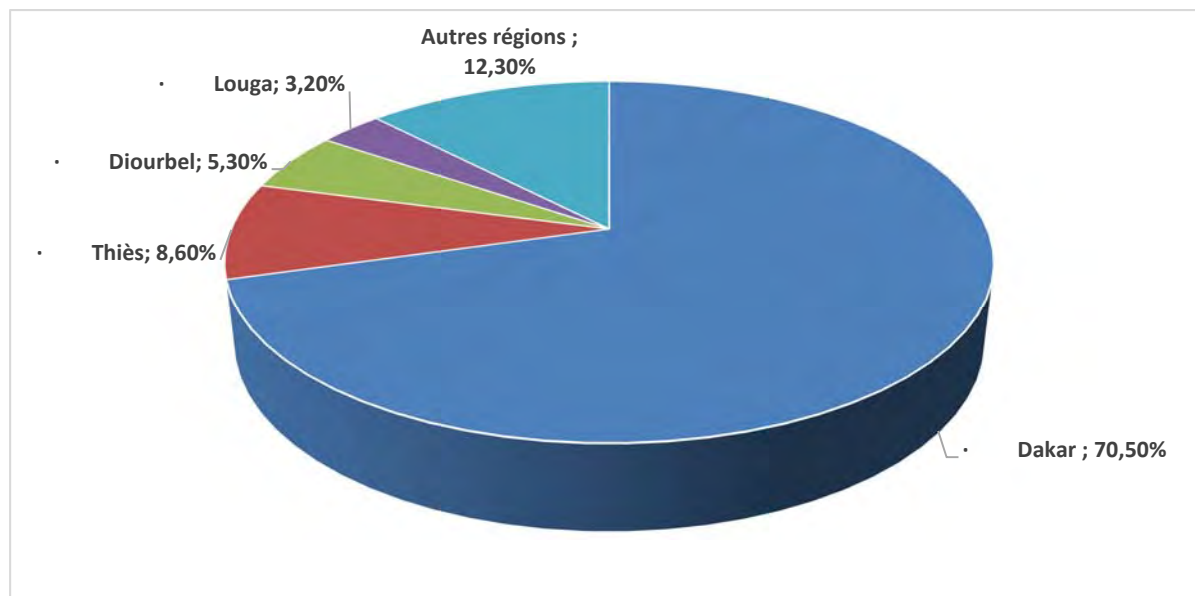
Source : Direction des Transports Routiers

XIII.2.3.3. Evolution et répartition du parc par région

Le parc automobile du Sénégal a connu une hausse de 8,3% en 2015. La région de Kaffrine a enregistré la progression la plus importante, soit 51,8%, suivie de celles de Sédhiou (29,5%) et de Kédougou (18,4%). Tandis que la région de Dakar enregistre une progression de 7,4%. La région de Louga a, par contre, connu une progression modérée, soit 5,1%.

Le parc automobile est inégalement réparti par régions. Pour l'année 2016, il est plus concentré dans la région de Dakar (71,2% en 2016 contre 70,5% en 2015), suivie de la région de Thiès (8,2% en 2016 contre 8,6% en 2015) et de Diourbel (5,1% en 2016 contre 5,3% en 2015). Les régions de Sédhiou, Kaffrine et de Kédougou disposent des parts les plus faibles, soit respectivement 0,1%, 0,2%, 0,3%.

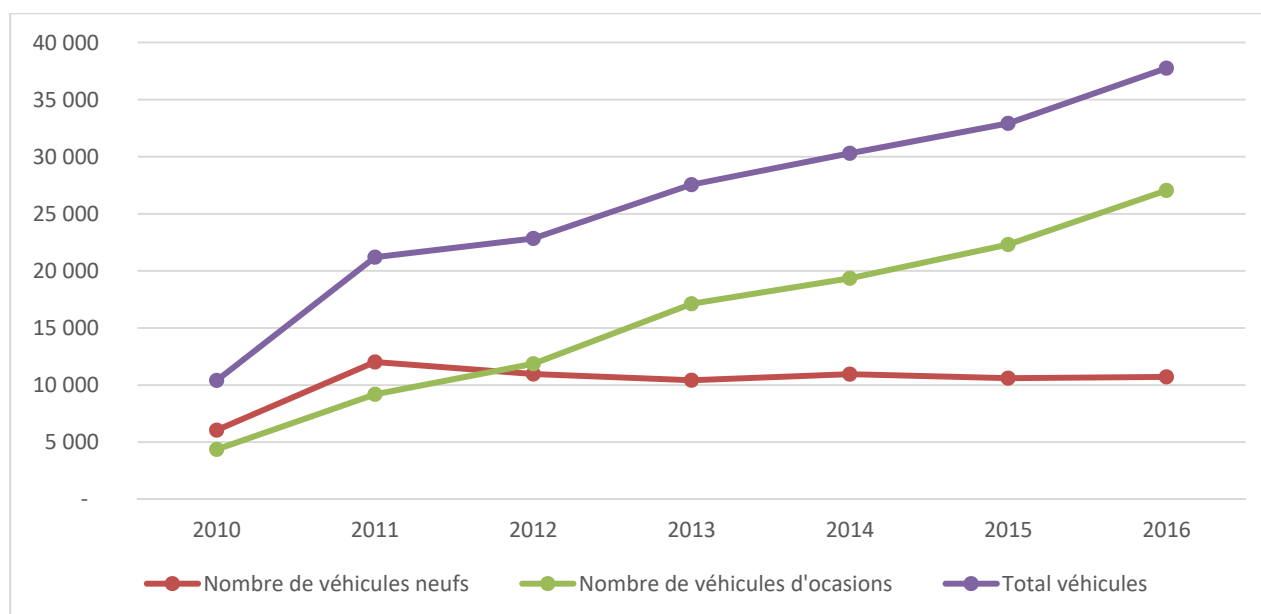
Graphique XIII-9 : Répartition du parc automobile par région



Source : Direction des Transports Routiers

En 2016, les nouvelles immatriculations de véhicules ont cru de 14,7%, contre 8,6% en 2015 et 20,6% en 2012. Cette hausse considérable en 2012 est imputable à l'augmentation des véhicules d'occasion de 21,2%, consécutive au relèvement de l'âge des véhicules à l'importation de 5 à 8 ans.

Graphique XIII-10 : Evolution des nouvelles immatriculations selon l'état du véhicule



Source : Direction des Transports Routiers

XIII.2.3.4. Importations de matériel de transport

Le Sénégal ne disposant pas d'entreprises de fabrication de matériel de transport, une grande partie du matériel est importée. Il faut, toutefois, signaler l'existence de

deux usines de montage de véhicules, à savoir celle des bus de la marque indienne TATA Senbus SA et celle de CCBM.

Les importations en matériels de transport en 2016 se sont établies à 270 milliards, alors qu'en 2015, elles sont estimées à 227,7 milliards, soit une augmentation de 18,5%. En 2015, l'accroissement était estimé à 16,4%.

Dans les importations de matériels de transports, les véhicules particuliers ont la part plus importante (30,8%), suivis des véhicules de transport de marchandises (20,4%) et des véhicules de transport en commun (15,4%). Quant aux achats de l'extérieur en matériel de transports maritime et ferroviaire, leur part s'élève respectivement à 3,8% et 1,3%. Ces secteurs ne sont pas développés au Sénégal. Au vu de la configuration géographique, le Sénégal gagnerait à accroître les dépenses allouées à ces secteurs.

Les importations de pièces détachées représentent une part importante de 10,2%, comme on peut le noter dans le tableau suivant :

Tableau XIII-8 : Structure des importations de matériels de transport en 2015 (En million de FCFA)

	2012	2013	2014	2015	2016
Matériel pour transport ferroviaire	7 174	7 001	2 238	2 448	3 575
Véhicule pour transport en commun	16 101	6 897	16 024	12 917	41 697
Véhicule particulier	66 535	70 869	70 999	70 760	83 162
Véhicule pour transport de marchandises	45 801	39 729	48 758	61 511	55 034
Pièces détachées de véhicule	21 165	22 052	19 989	23 145	26 854
Motocycle et bicyclette	4 901	4 303	5 755	4 165	5 066
Transport aérien	1 135	2 438	958	597	670
Transport maritime	14 222	10 064	1 670	9 891	10 423
Autres matériels de transport	24 076	20 216	29 227	42 270	43 457
Transport	201 111	183 569	195 619	227 704	269 939
Total importations	2 948 394	2 910 724	2 934 480	3 032 912	2 974 349

Source : ANSD

En 2016, les importations de véhicules particuliers ont pour origine principalement le Japon (21,4%), la France (19,5%), les Etats Unis (9,6%), la Belgique (9,3%) et l'Allemagne (4,0%).

S'agissant des véhicules de transport en commun, ils proviennent essentiellement de l'Inde (92,8%), du Japon (2,7%) et de la France (2,0%).

Pour les pièces détachées, elles sont achetées principalement à partir de l'Inde (32,8%) de la France (16,7%) et de la République Populaire de Chine (13,1%).

XIII.2.3.5. Sécurité routière

La sécurité routière est abordée sous l'angle du nombre d'accidents qui ont eu lieu par année et ont été déclarés par les services de la police ou de la gendarmerie. Le tableau ci-dessous présente les données sur le nombre d'accidents par zone. En 2016, le nombre d'accidents a cru de 16,7% en raison de l'augmentation de ceux en zone urbaine de 17,4%.

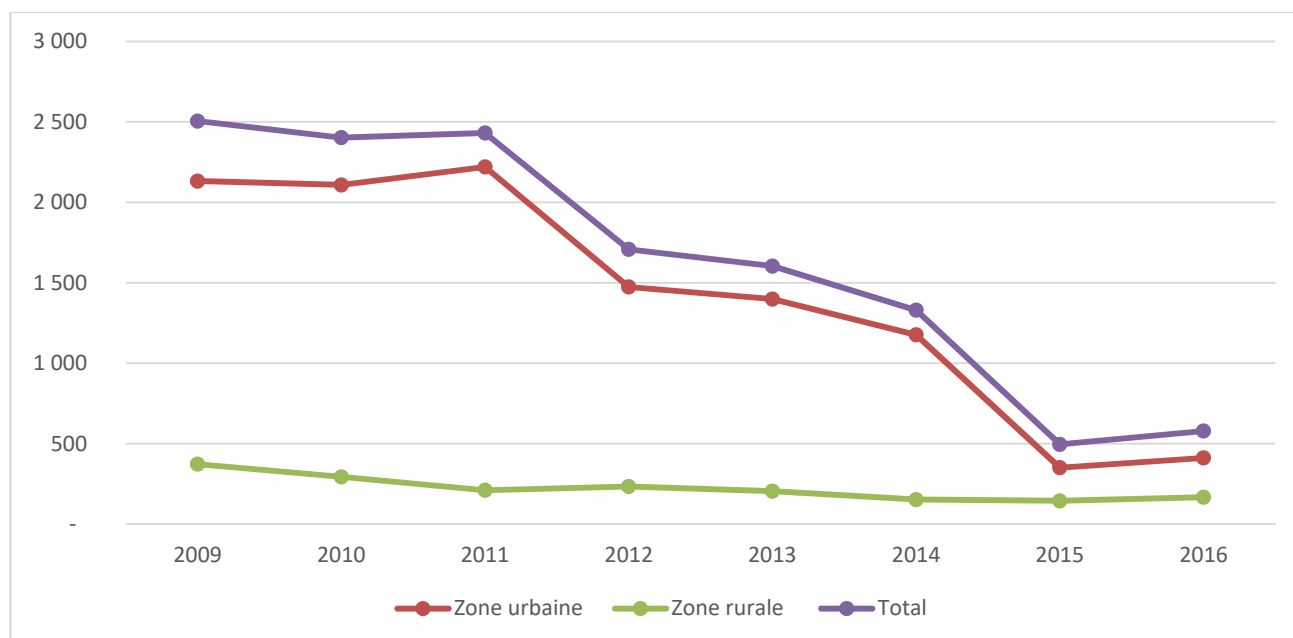
Tableau XIII-9 : Nombre d'accidents selon le milieu de résidence

Milieu	2012	2013	2014	2015	2016	Variation
Zone urbaine	1 474	1 397	1174	351	412	17,4%
Rurale en agglomération	123	84	68	71	71	0,0%
Rurale hors agglomération	111	121	85	74	96	29,7%
Non codé		2	3	0	0	
Total	1 708	1 604	1 330	496	579	16,7%

Sources : Direction des Transports Routiers

Dans le milieu rural hors agglomération, le nombre d'accidents a connu une importante progression de 29,7% en 2016. Il faut constater la prédominance des accidents en zone urbaine.

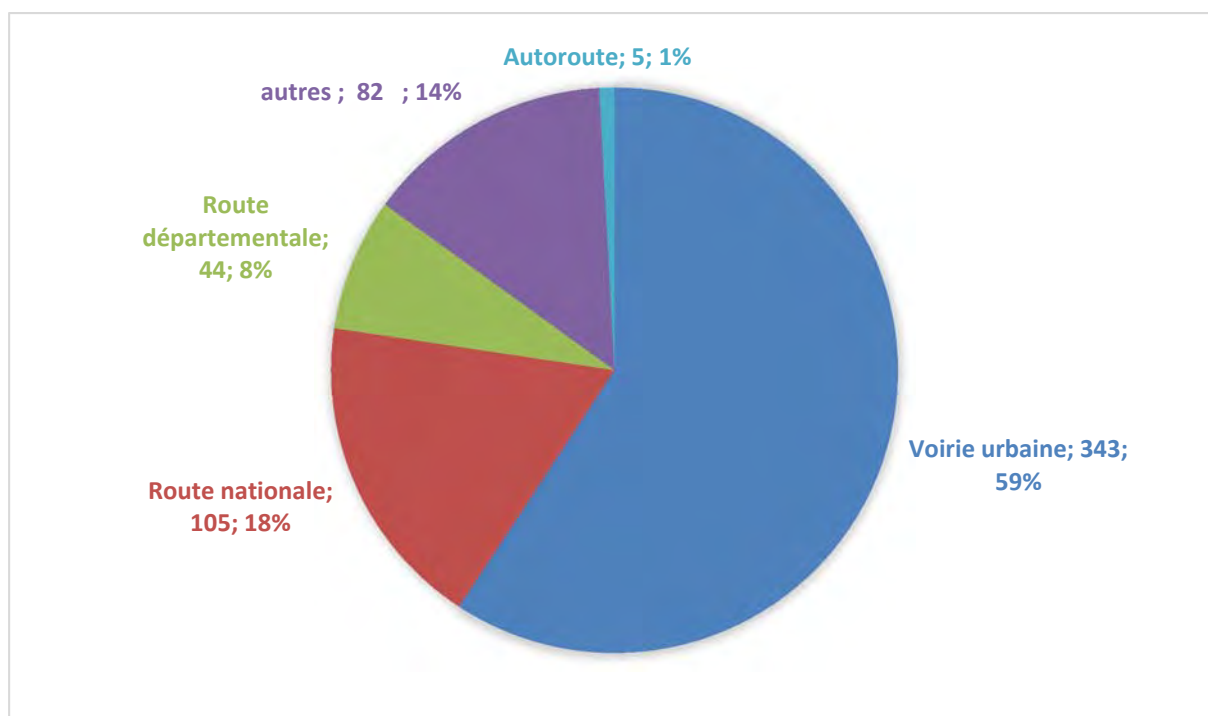
Graphique XIII-11 : Evolution du nombre d'accidents par milieu de résidence



Sources : Direction des Transports Routiers

Selon le type de route, Il ressort du graphique ci-dessous que 59% des accidents se sont produits en voirie urbaine en 2016 contre 45,8% en 2015. Les routes nationales viennent en seconde position avec 18%, suivies des routes départementales (8%) et de l'autoroute (1%). L'autoroute enregistre moins d'accidents que les autres voies.

Graphique XIII-12 : Répartition des accidents selon le type de route en 2015



Sources : Direction des Transports Routiers

Le tableau ci-dessous présente la situation des véhicules qui ont été affectés par un accident. L'effectif des véhicules affectés par un accident est de 697 en 2016 contre 620 en 2015, soit une hausse de 12,4%. Selon l'état des véhicules, 93,9% sont dans un état normal au moment de l'accident.

Tableau XIII-10 : Répartition du nombre d'accident selon l'état des véhicules

Volume de chargement (nombre)	2013	2014	2015	2016	Var (en %)
Normal	1 932	1 697	582	650	11,7%
Excessif	24	3	6	5	-16,7%
Aucun	108	101	21	26	23,8%
Non codé	22	13	11	16	45,5%
Total	2 086	1 814	620	697	12,4%

Source : Direction des Transports Routiers

En 2016, le nombre de véhicules affectés par un accident a progressé de 12,4% par rapport à 2015. Cette hausse vient rompre la tendance baissière amorcée depuis 2012. Le type de véhicule le plus touché par les accidents reste les voitures particulières avec 35,6% en 2016 contre 36,8% en 2015, suivi des bus et cars (20,9% en 2016 contre 16,8% en 2015) et des taxis (12,9% en 2016 contre 29,9% en 2015).

Tableau XIII-11: Le nombre de véhicules qui font accident selon le type

Genre de véhicule	2012	2013	2014	2015	2016
Bicyclette	36	26	20	7	7
Véhicule hippomobile	17	18	14	10	3
Véhicule à bras	1	7	2	2	5
Deux roues motorisées	369	327	335	69	42
Voiture particulière	623	601	515	228	248
Taxi	359	340	287	67	87
Minibus	156	91	50	14	20
Bus et car	364	357	328	104	146
Camionnette et camion	286	243	196	85	79
Ensemble articulé	26	31	22	7	28
Autres	45	31	35	18	27
Non codé		16	10	9	5
Total	2 282	2 086	1 814	620	697

Source : Direction des Transports Routiers

Le nombre de décès occasionnés par les accidents est évalué à 55 cas en 2016 contre 225 en 2015, soit une baisse de 75%. Toutefois, le nombre d'accidents pour lesquels des incidences corporelles ont été enregistrées ont augmenté de 10,6% en 2016. La baisse du nombre de décès serait liée à l'amélioration de la qualité des routes.

Tableau XIII-12 : Répartition des personnes touchées par les accidents

Type d'accidents	2012	2013	2014	2015	2016	Var (%)
Nombre d'accidents corporels	2 438	1 604	1 271	452	500	10,6%
Nombre de décès	162	175	93	225	55	-75,6%
Nombre de blessés	2 650	2 147	1 738	866	876	1,2%

Source : Direction des Transports Routiers

Conclusion

Le transport routier constitue le mode dominant au Sénégal. Le secteur du transport constitue une priorité de l'Etat du Sénégal. Elle a contribué à la création de richesse à hauteur de 3,6%. Cette part est stable par rapport à l'année précédente. La diversification de l'offre de transport pourrait constituer un apport substantiel pour booster son apport dans le PIB et, par ricochet, contribuer à réduire la pauvreté. En effet, la grande côte maritime constitue un atout pour renforcer le transport maritime. Quant au ferroviaire, son développement pourrait renforcer les échanges du Sénégal avec les pays de la sous-région.

L'offre des services de transports provenant du niveau interne et du reste du monde (respectivement 91,9% et 37,2%) est destinée essentiellement aux entreprises sous forme de consommations intermédiaires (68,5%) et en consommation finale par les ménages (22,3%).

L'activité des transports est analysée au travers des statistiques sur le trafic selon le mode. En 2016, pour le mode aérien, le nombre d'aéronefs s'est replié de 4,8%, alors que celui des passagers a cru de 3,7%. Pour l'activité maritime, le trafic (embarquements et débarquements) a progressé de 8,1%. Quant au ferroviaire, le nombre de passagers du PTB a connu une hausse de 13,9%. Cependant, le trafic de marchandises à travers Transrail s'est replié de 64,3%.

La valeur consentie en matière d'investissement dans le secteur du transport s'est établie à 478,3 milliards de FCFA. Les partenaires techniques et financiers y ont contribué à hauteur de 50%. Pour maintenir la qualité du réseau routier, l'Etat a alloué un budget de 52 milliards au Fonds d'Entretien Routier Autonome en 2016. Ainsi, la part du réseau routier en bon état est passée de 74% en 2015 à 77% en 2016.

Concernant le parc automobile, il a augmenté de 8,4% en 2016 contre 8,3% en 2015. Il est concentré essentiellement dans la région de Dakar (71,2%).

S'agissant de la sécurité routière, les données montrent une hausse de 16,7% du nombre d'accidents en 2016. Toutefois, le nombre de décès a enregistré une forte baisse (75%).

En termes de perspectives dans le secteur du transport, des projets ont été initiés et vont continuer en 2017. Il s'agit essentiellement de l'autoroute Thiès-Touba, de la VDN (Cices-Golf club), de la route Samba Dia-Jaol-Djiffer, de la réhabilitation de la route Dinguiraye-Nioro-Keur Ayib et de la deuxième section de la VDN.

La construction de nouveaux terminaux et du port sec pour desservir le Mali devrait relancer l'activité du transport maritime.

Dans le secteur ferroviaire, des investissements sont prévus pour améliorer la liaison Dakar Bamako et booster les échanges entre le Sénégal et la sous-région. Les travaux de construction du Train Express Régional (TER) continuent et devrait faciliter la navette vers l'Aéroport International Blaise DIAGNE (AIBD) et desservir le nouveau pôle urbain de Diamniadio et la banlieue de Dakar.

Introduction

Le secteur des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) joue un rôle important dans l'économie sénégalaise. Il regroupe plusieurs activités qui sont : la conception, la construction, la déconstruction, la réhabilitation, l'entretien et la dépollution des ouvrages publics et privés.

Les activités de construction comprennent les constructions résidentielles (immeubles, villas, etc.) et les constructions non résidentielles. S'agissant des constructions non résidentielles, elles se composent, entre autres, des infrastructures de transport (routes, voies ferrées, ports, aéroports, etc.), des infrastructures urbaines (centres commerciaux, monuments, etc.), des constructions industrielles (usines, entrepôts, réservoirs, etc.) et hydrauliques (barrages, digues, etc.).

L'offre sur le marché des BTP est structurée autour d'une dizaine de grandes entreprises s'affairant dans le gros-œuvre et de petites et moyennes structures assurant la sous-traitance et le second œuvre. Les exigences des normes de construction dans le secteur agissent comme une barrière à l'entrée. Plus les spécifications techniques requises pour la réalisation des ouvrages sont contraignantes (routes, aéroports, ponts, gratte-ciel, etc.), plus les entreprises pouvant répondre aux besoins se font rares. La demande provient de l'Etat pour les infrastructures publiques, des entreprises pour les infrastructures urbaines (centres commerciaux, etc.) et industrielles (usines, laboratoires, etc.) et des ménages (individuellement ou collectivement à travers des coopératives d'habitat) pour les constructions à usage d'habitation.

Ce chapitre dont l'objectif est d'appréhender le comportement des BTP est subdivisé en deux sections, une première traitant des indicateurs issus des comptes nationaux et une deuxième consacrée aux réalisations, projets et programmes en cours dans le secteur.

XIV.1. LES INDICATEURS DES BTP

XIV.1.1. LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Le ciment constitue l'un des principaux intrants pour l'activité de construction. De 2009 à 2016, il est noté une tendance haussière de la production de ciment, hormis le repli qui a été enregistré en 2013. En 2016, il est observé une croissance de 11,3% de la production de ciment en quantité. Au titre des ventes locales de ciment, elles ont baissé de 0,7%, au moment où celles à l'exportation ont progressé de 29,1%.

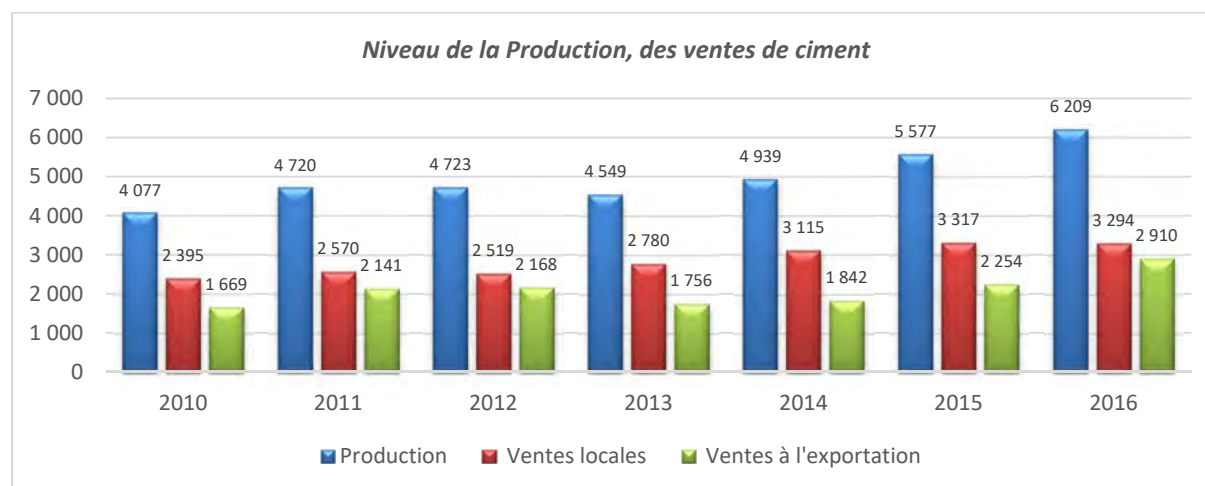
Tableau XIV-1 : Production et ventes de ciment (milliers de tonnes)³⁵

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Production	4 077	4 720	4 723	4 549	4 939	5 577	6 209
Ventes locales	2 395	2 570	2 519	2 780	3 115	3 317	3 294
Ventes à l'exportation	1 669	2 141	2 168	1 756	1 842	2 254	2 910

Source : DPEE. Tableau de Bord.

Il convient de rappeler également que le Mali constitue le principal pays exportateur de ciment avec plus de 68,3% du total des exportations (voir tableau en annexe).

Graphique XIV-2 : Niveau de la production et ventes de ciment (milliers de tonnes)³⁶



Source : DPEE. Tableau de Bord.

³⁵ la différence entre la production et la somme des ventes résulte des mouvements de stocks (stockage, déstockage)

³⁶ la différence entre la production et la somme des ventes résulte des mouvements de stocks (stockage, déstockage)

S'agissant de la branche « Matériaux de Construction », elle a enregistré une valeur ajoutée de 96,1 milliards FCFA (en valeur). Pour l'évolution de la valeur ajoutée en volume, elle est ressortie à 12,0%.

XIV.1.2. LA CONSTRUCTION

La valeur ajoutée de la branche « construction » s'est établie à 289,9 milliards FCFA en 2016 (en valeur). En 2016, la construction représente 2,6% du PIB nominal et 11,1% de la valeur ajoutée du secteur secondaire (aux prix courants).

L'activité de construction est restée dynamique en 2016 avec une progression de 13,3% de sa valeur ajoutée en volume, après 15,5% en 2015.

Tableau XIV-3 : Valeur ajoutée des activités de construction (milliards FCFA au prix courants de 2014)

	2014	2015	2016
VA construction	233,5	234,8	289,9
VA secondaire	2 263,2	2 478,6	2 615,7
PIB	9 775,0	10 508,7	11 251,7

Source : ANSD. Comptes nationaux définitifs 2014, semi définifs 2015 et provisoires 2016

Tableau XIV-4 : Valeur ajoutée en volumes chaînés de la construction (milliards FCFA, année de référence des prix : 2014)

	2014	2015	2016
VAB construction	233,5	269,8	305,8
Evolution		15,5%	13,3%

Source : ANSD. Comptes nationaux définitifs 2014, semi définifs 2015 et provisoires 2016

XIV.2. REALISATIONS, PROJETS ET PROGRAMMES DANS LE SECTEUR DES BTP

Dans cette section, les réalisations enregistrées dans le secteur sont analysées. Elles concernent la construction de logements pour l'habitat social et les travaux de génie civil (routes, chemins de fer, etc.).

XIV.2.1. CONSTRUCTION RESIDENTIELLE

L'offre de logements est le fait de promoteurs publics et privés ou, dans le cas de la construction pour soi, des ménages et des coopératives d'habitat.

La Société Nationale d'Habitat à Loyer Modéré (SNHLM) et la Société Immobilière du Cap-Vert (SICAP) sont des acteurs majeurs de ce segment de la construction.

Durant l'année 2016, les réalisations qui ont été effectuées portent sur la vente de huit cent vingt-quatre (824) terrains dans les zones suivantes : (i) trois cent vingt-quatre (324) à Keur Massar (dans la région de Dakar), et (ii) cinq cent (500) terrains lotis dans les autres régions.

Il convient également de signaler que cent cinquante-six (156) logements ont été construits dont cent (100) à Mbao Villeneuve (Dakar) et cinquante-six (56) dans les autres régions.

XIV.2.2. CONSTRUCTION NON RESIDENTIELLE

Les réalisations dans le domaine de la construction non résidentielle sont classées en infrastructures routières, infrastructures aéroportuaires, portuaires et ferroviaires, ouvrages d'art, bâtiments et édifices à accès public, et autres constructions non résidentielles.

XIV.2.2.1. Infrastructures routières³⁷

L'année 2016 a été marquée par des réformes stratégiques majeures sur le modèle de développement économique et social du Sénégal. En effet, le Sénégal s'est doté du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui vise, entre autres, à accélérer son développement. Ce plan repose sur trois axes stratégiques qui sont : **(i) axe 1** : la création de richesses et d'emplois, **(ii) axe 2** : la promotion du capital humain, l'élargissement de l'accès à la protection sociale, et la préservation des conditions d'un développement durable, **(iii) axe 3** : la réponse aux exigences de bonne gouvernance et d'intégration régionale. Par ailleurs, six (06) secteurs productifs ont été définis pouvant servir de moteurs à la croissance inclusive et à la transformation de la structure de l'économie visée par l'axe 1. Parmi ces secteurs porteurs de croissance, figurent les infrastructures de transport qui devraient contribuer à promouvoir une économie dynamique et compétitive. A ce titre, l'AGERROUTE qui est l'Agence responsable des travaux de réhabilitations, d'entretien et de construction de routes, va jouer un rôle catalyseur et de levier pour continuer à renforcer les infrastructures routières sur l'ensemble du territoire national.

En passant en revue l'année 2016, il ressort que les projets prioritaires définis par le Gouvernement sont achevés ou sont en cours de réalisation. Il s'agit des projets routiers et autoroutiers, des ponts (ouvrages d'art) et des projets spéciaux. L'état d'avancement des travaux se présente comme suit :

³⁷ Cette partie s'appuie sur les informations fournies par l'Ageroute dans son Rapport d'activité de 2016.

a) Les travaux achevés en 2016

Les projets achevés avec succès en 2016 ont eu un impact significatif sur l'amélioration de la mobilité urbaine et inter urbaine. Ces projets constitués pour l'essentiel d'axes routiers stratégiques vont, entre autres, redynamiser les échanges économiques et commerciaux dans les différentes zones d'intervention. Les travaux achevés en 2016 ont trait à :

- **l'Échangeur de l'Emergence, le premier maillon de la route des Niayes** qui a été inauguré le 25 juillet 2016 et qui permet de rallier le centre-ville et la banlieue dakaroise (Parcelles Assainies, Guédiawaye, Pikine et Keur Massar) et, ainsi, de réduire directement le temps de parcours sur les différents axes routiers (Patte d'Oie-Aéroport international Léopold Sédar Senghor de Yoff dans les deux sens, le centre-ville et la banlieue) et d'impacter positivement, de manière indirecte, les autres axes ;
- **la route Keur Waly Ndiaye - Passy-Sokone**, facilitant les échanges transfrontaliers avec la Gambie et améliorant le déplacement des personnes et des biens vers la région naturelle de la Casamance, constitue une liaison routière de 25,5 Km. La route est mise en service depuis octobre 2016 ;
- **la route Dahra-Linguère (40 Km)** a permis de créer les conditions favorisant l'amélioration du cadre de vie des populations rurales ;
- **le pont de Kédougou et ses bretelles d'accès**, projet réalisé sur financement de l'Etat du Sénégal et de la coopération autrichienne en vue de favoriser le déplacement entre la ville de Kédougou et le reste de la région dont la liaison était assurée, avant les travaux, par seulement un bac et des pirogues ;
- **le contournement de la Ville de Tivaouane (5 Km) et la construction de 25 Km de pistes de désenclavement dans la région de Thiès** a permis de désenclaver plusieurs localités de la région en les connectant au réseau structurant à travers l'aménagement de pistes facilitant l'accès des populations aux services sociaux de base.

b) Les travaux en cours en 2016

En 2016, il est noté que dix-huit (18) projets étaient en cours de réalisation et présentaient un niveau d'avancement satisfaisant. Par ailleurs, le rythme d'avancement satisfaisant de ces travaux ont permis d'atteindre les objectifs assignés

à l'AGEROUTE dans son contrat de performance pour l'année 2016. Ces travaux ont porté sur :

- **14 projets** de réhabilitation et de construction de routes revêtues pour un linéaire total de 618 Km ;
- **03 projets** de construction de ponts (ouvrages d'art) pour un linéaire total de 1853 mètres et ;
- **01 programme spécial** destiné à la modernisation des villes du Sénégal (PROMOVILLES) avec 04 composantes principales (voiries, assainissement, éclairage public et aménagement paysager). La phase pilote de ce programme, démarrée en 2016, concerne 11 localités dont 10 des 14 chefs-lieux de région du pays (Dakar, Diourbel, Kaolack, Kolda, Louga, Matam, Saint-Louis, Tambacounda, Thiès, et Ziguinchor) et la Commune de Mbour.

Comme travaux en cours, il faut noter :

- la construction de l'Autoroute Aéroport International Blaise Diagne (AIBD) - Mbour y compris les bretelles de connexion de la DISEZ et l'Aéroport (55 Km) ; la construction des ponts de Ganguel Souley et Windou Bossabé (15 km) ; la construction de la VDN2 : Section CICES-GOLF CLUB (8,5 km) ; la Construction de Voiries à Dakar et autour de l'Institut Islamique Cheikh Ahmadou Bamba à Colobane (4,0 km) ; la reconstruction de la route Fatick-Kaolack (42 km) ; la construction d'ouvrages d'art à l'île à morphile ;
- l'aménagement de la Boucle du Blouf, section Thionk Essyl – Balinghor (28 Km) ; l'aménagement de la route Joal -Samba Dia-Djiffer y compris la bretelle de Fimela (49 km) ; l'élargissement et l'aménagement de la route des NIAYES y/c les voiries urbaines de connexion lots 2 (Cambéréne - Thiaroye) (23 km) ; l'aménagement et de bitumage de la route Kedougou – Salemata (85 km) ; l'autoroute Thiès-Touba (113 Km) ;
- la réhabilitation de la route Touba-Dahra-Linguère : Lot1 Touba - Dahra (y compris le contournement de Dahra) (75 km) ; de la route Dinguiraye-Nioro-Keur Ayib et de 6 km de voirie à Nioro (46 km) ; de Vélingara Kounkané et Dabo-Sinthian Aladji (29 km) ; de Dialocoto-Mako - Lot 1 : Dialocoto - PK120 (BOAD) (55 km) ;
- l'achèvement de la RN6 (Ziguinchor-Tanaff) (116,7 km) ; le Programme de modernisation des villes du Sénégal (PROMOVILLES) (114 km) ; l'urgence de protection côtière et de restauration de chaussée sur la Corniche Est de Dakar.

c) Exécution budgétaire et financière

Le Budget Consolidé définitif de l'AGEROUTE, après réaménagement, s'élève à 456,8 milliards FCFA, et se présente comme suit : (i) fonctionnement: 5,5 milliards FCFA; Equipement : 0,6 milliards FCFA ; (ii) investissement : 450,7 milliards FCFA dont 52,7 milliards FCFA pour le PERA ; 144,8 milliards FCFA pour le BCI et ETAT MCA ; 13,2 milliards FCFA pour les chèques au trésor et 240,1 milliards FCFA pour les bailleurs.

Concernant les réalisations (encaissements), elles s'élèvent à 462,0 milliards FCFA, soit un taux d'encaissement de 101%. Selon l'AGEROUTE, ce taux s'explique par le taux de réalisation satisfaisant pour les ressources attendues des partenaires techniques et Financiers pour un montant de 279,3 milliards FCFA et, dans une moindre mesure, par la mobilisation des recettes accessoires.

S'agissant des dépenses, les montants exécutés au 31 décembre 2016, s'élèvent à 468,5 milliards FCFA, soit un taux de 103%, en partie expliquée par la mobilisation tardive des ressources.

XIV.2.2.2. Infrastructures ferroviaires

a- Description et Justification du Projet³⁸

Le système de transport collectif actuel dans Dakar est constitué de bus, de minibus (« Cars Rapides », « Ndiaga Ndiaye », etc.), de taxis et du Petit Train de Banlieue (PTB). Ce système ne permet pas de répondre de manière satisfaisante aux besoins des déplacements en heure de pointe à Dakar. A cet effet, le projet TER est articulé avec le projet de lignes de Bus Rapide Transit (BRT) et les autres modes de transport collectifs existants et/ou projetés.

Sur le plan sectoriel, le projet permettra d'augmenter et de diversifier l'offre de transport collectif afin de répondre aux besoins de déplacement générés par la forte croissance urbaine de Dakar et d'accroître, avec un minimum d'effets sur l'environnement, le niveau de service du transport collectif.

³⁸ **Source** : Résumé de l'Etude Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) (étude financée par la Banque africaine de Développement (BAD))

Entres autres, il permettra de :

- relier le Centre-ville de Dakar à sa banlieue par une ligne ferroviaire ;
- amorcer le désengorgement de la ville de Dakar ;
- améliorer les conditions de mobilité dans l'agglomération de Dakar ;
- prendre en compte les besoins de desserte induits par le nouvel aéroport et de participer à son attractivité (le linéaire total se développe sur 57 km entre Dakar et l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD)).

En outre, le projet procédera à :

- la rénovation des gares à vocation multimodale (Gare de Dakar Plateau et Gare de Rufisque) et la réalisation d'une gare à vocation multimodale à Diamniadio ;
- la construction de gares à Thiaroye et Bargny ;
- la réalisation de huit haltes à savoir Colobane, Hann, Baux Maraîchers, Pikine, Yeumbeul, Keur-Massar, M'Bao;
- l'aménagement de deux sites de maintenance dont un à Colobane pour la maintenance des rames et un à Rufisque pour la maintenance des infrastructures ;
- l'acquisition d'un matériel roulant bi-mode (électricité et diesel).

Les composantes du projet sont présentées dans le tableau 1 ci-après :

Nom de la composante	Description
A. Aménagement de ligne Ferroviaire Dakar-Diamniadio	(i) les travaux de construction de 36 km en 2 voies ferrées à écartement standard; (ii) les travaux de mise en place des systèmes sur 36 km; (iii) le ripage des deux voies à écartement métrique existant sur 38 km; (iv) les travaux de construction/rénovation de 14 Gares; (v) l'acquisition de matériel roulant bimode; (vi) les mesures environnementales; (vii) la sensibilisation à la protection de l'environnement et la sécurité; et (viii) le contrôle et la surveillance des travaux.
B. Aménagement connexes	(i) l'aménagement de 5 plateformes sportives multifonctionnelles à Hann, Pikine, Thiaroye, Rufisque et Diamniadio; (ii) l'aménagement de cantines et hangars de

	commerce à Colobane, Hann, Pikine, Thiaroye, Rufisque et Diamniadio; (iii) appui aux associations de jeunes et de femmes à Colobane, Hann, Pikine, Thiaroye, Rufisque et Diamniadio; (iv) contrôle et surveillance des travaux connexes; et (v) études détaillées et DAO des aménagements connexes
C -Appui pour exploitation et maintenance	(i) l'appui à la formation des jeunes au métier de l'exploitation ferroviaire; et (ii) l'appui à Dakar Dem Dik par l'acquisition de bus pour assurer la desserte rapide entre la Gare de Diamniadio et AIBD et ce, jusqu'à la réalisation de la phase 2 du TER
D- Gestion du projet	(i) l'assistance à la maîtrise d'ouvrage autres que le contrôle et la surveillance des travaux de la composante A; (ii) le suivi-évaluation des impacts socio-économiques du projet; (iii) l'audit technique; (iv) l'audit comptable et financier; (v) les équipements de l'organe d'exécution; et (vi) le fonctionnement de l'organe d'exécution
E- Libération des emprises	(i) Indemnisation des PAP; et (ii) le suivi environnemental et social

Le coût préliminaire de la phase 1 du projet y compris les imprévus physiques (pour les aménagements connexes) et les aléas financiers est estimé à 592,8 millions d'Unités de Comptes (UC), soit 483,3 milliards FCFA.

Conclusion

La bonne tenue de l'activité du secteur des BTP (*fabrication de matériaux de construction et construction*) en 2015 (+16,2%) s'est poursuivie en 2016 avec une croissance de 13,3%. Au cours de la période sous revue, il est noté une hausse de la production de ciment en quantité (+11,3%), impulsée par les ventes à l'exportation (+29,1%), tandis que celles destinées au marché intérieur ont chuté de (-0,7%).

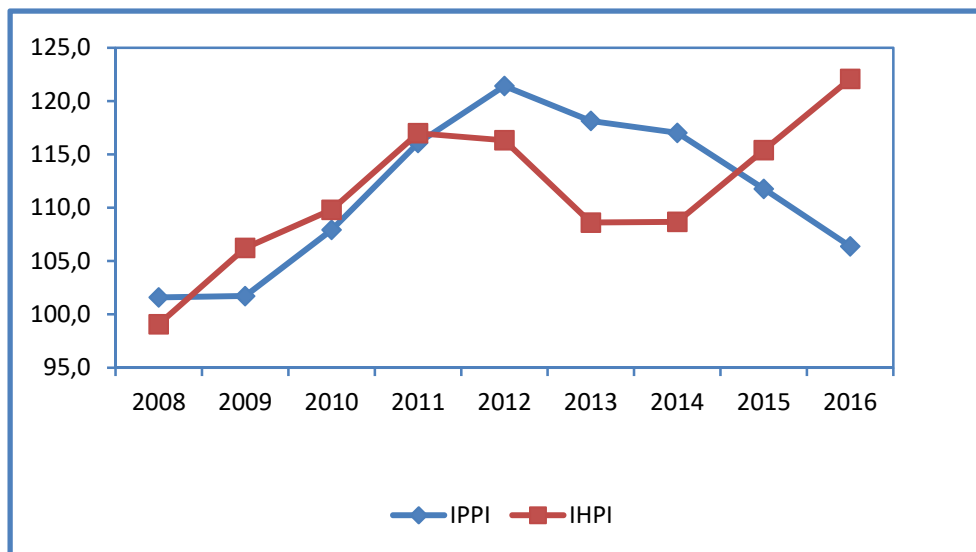
Il convient de signaler qu'il existe un réel potentiel de croissance dans le secteur avec les grands chantiers en cours d'exécution ou de finalisation en 2016. Il s'agit notamment des travaux de l'AIBD, des projets d'extension de la Voie de Dégagement Nord (VDN), et d'autres infrastructures routières etc.

Introduction

L'activité industrielle est marquée en 2016 par une hausse de la production de 5,8%. Cet accroissement est imputable à la bonne performance des activités de production dans les industries extractives (+23,2%), chimiques (+19,4%), des matériaux de construction (+9,2%), de l'énergie (3,7%) et les autres industries manufacturières (0,8%).

Toutefois, cette augmentation a été atténuée par la baisse de production des industries mécaniques (-19,1%), du papier et du carton (-12,2%), alimentaires (-4,9%) ainsi que textiles et du cuir(-3,6%).

Les prix de production dans l'industrie poursuivent leur tendance baissière amorcée depuis 2012. Ils se sont repliés de 4,8% entre 2015 et 2016. Ce repli résulte d'une contraction des prix dans la quasi-totalité des industries, notamment celles du papier et du carton (-14,6%), des autres industries manufacturières (-10,5%), mécaniques (-2,2%) et des matériaux de construction (-1,9%). En revanche, la hausse des prix observée dans les industries alimentaires (0,1%) n'a pas pu contrecarrer la baisse des prix dans le secteur industriel.

Graphique XV-1 : Evolution de l'IHPI³⁹ et de l'IPPI⁴⁰ entre 2008 et 2016

Source : ANSD

XV.1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES

La hausse de la production dans les industries extractives entamée en 2015 s'est poursuivie en 2016. En effet, la production dans les industries extractives s'est accrue de 23,2% en raison de celles d'extraction de phosphate (+51,5%).

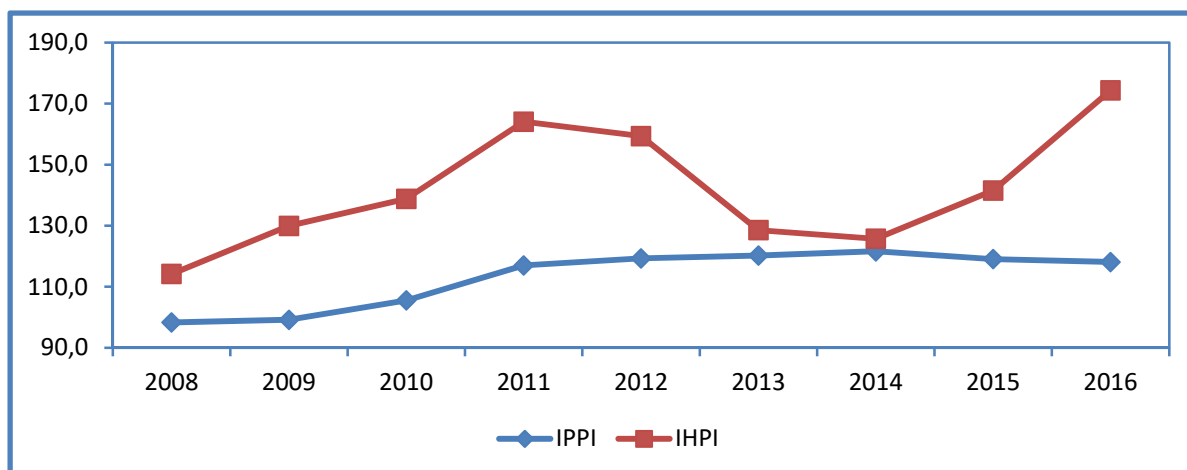
En revanche, les activités d'extraction de pierre, sable et d'argiles, et celles de sel et de natron ont décliné respectivement de 2,9% et de 1,1%.

Comparés à ceux de 2015, les prix de production dans les industries extractives ont baissé de 0,8% en 2016, sous l'effet d'un fléchissement de ceux d'extraction de pierre, de sable et d'argiles (-2,6%).

³⁹ Indice harmonisé de la production industrielle

⁴⁰ Indice des prix de production industrielle

Graphique XV-2 : Evolution de l'IHPI et de l'IPPI des industries extractives entre 2008 et 2016



Source : ANSD

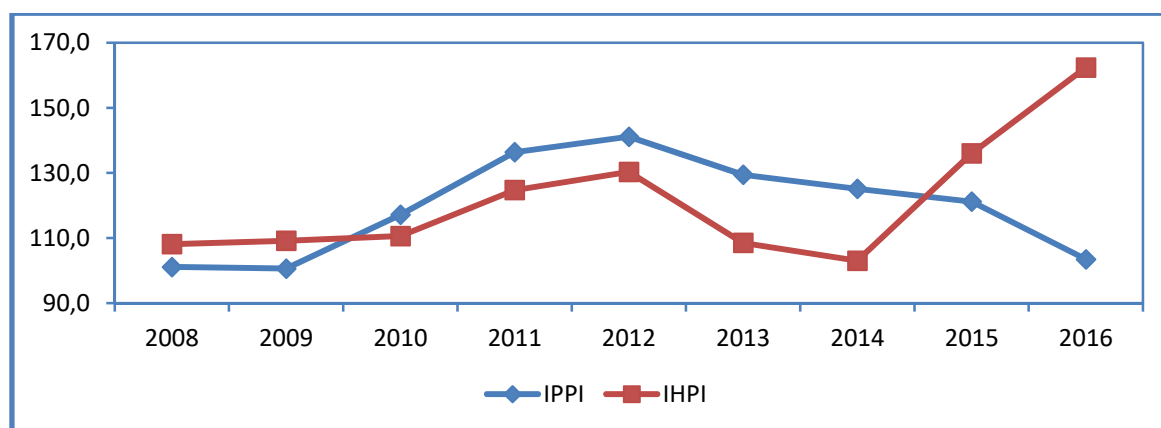
XV.2. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES INDUSTRIES CHIMIQUES

L'activité dans les industries chimiques en 2016 s'est améliorée de 19,4%. Ce relèvement est consécutif à celui de fabrication de produits chimiques de base (+48,1%), des autres produits chimiques de base (+19,4%) et de produits en matières plastiques (+14%).

Toutefois, il est enregistré une baisse de la production de savons, détergents et produits d'entretien (-46,6%), ainsi que de peinture et vernis (-5,5%).

Rapportés à ceux de 2015, les prix de production dans les industries chimiques ont fléchi de 14,6%, sous l'effet de ceux du raffinage pétrolier (-22,4%), de produits chimiques de base (-17,0%) et de peintures et vernis (-11,7%).

Graphique XV-3 : Evolution de l'IHPI et de l'IPPI des industries chimiques entre 2008 et 2016



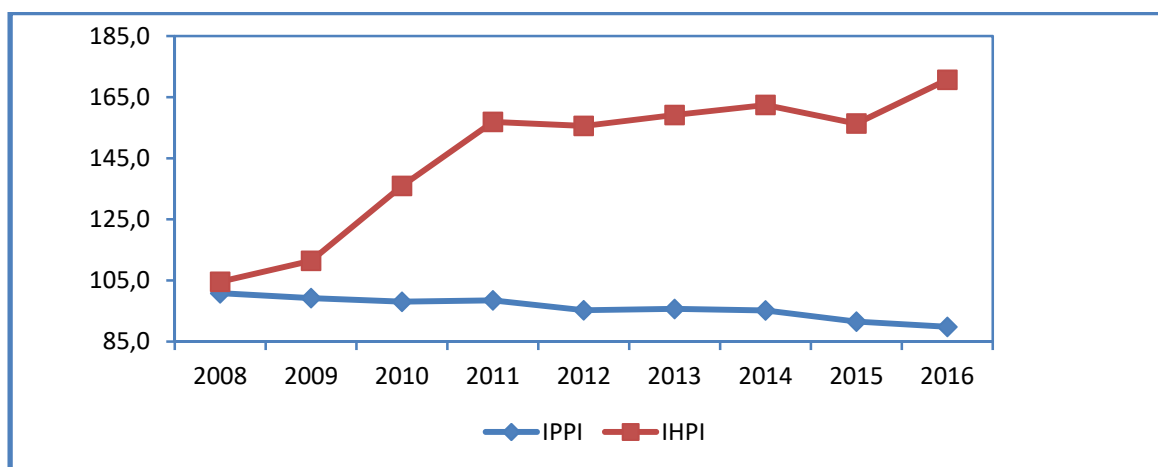
Source : ANSD

XV.3. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES INDUSTRIES DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

En 2016, la production dans les industries des matériaux de construction a crû de 9,2% sous l'effet de celle du ciment. Cette hausse fait suite à celle des commandes durant la période sous revue.

Quant aux prix de production des industries des matériaux de construction, ils se sont rétrécis de 1,9% durant cette période.

Graphique XV-4 : Evolution de l'IHPI et de l'IPPI des industries des matériaux de construction d'énergie entre 2008 et 2016



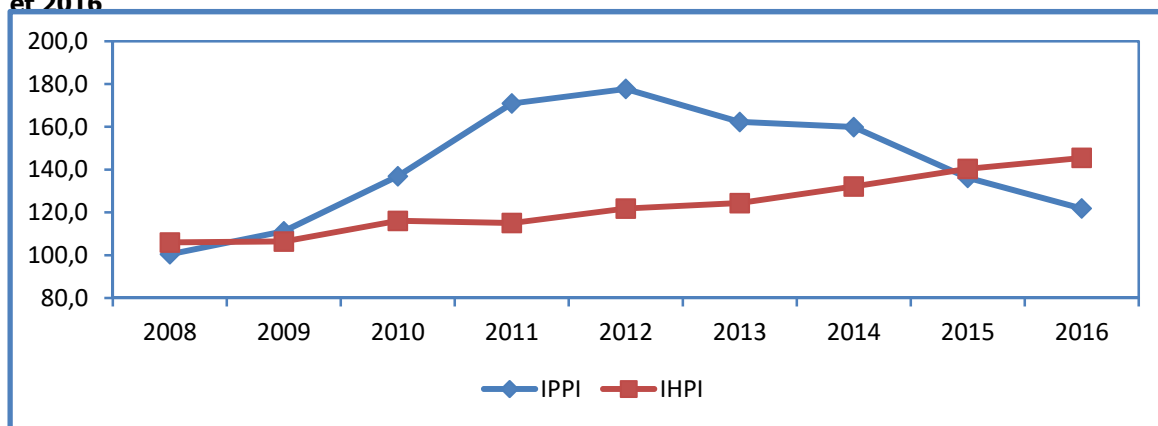
Source : ANSD

XV.4. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE PRODUCTION D'ENERGIE

L'activité dans les industries de production d'énergie a augmenté de 3,7% en 2016, comparée à celle de 2015. Cette augmentation est essentiellement liée à celle du captage, traitement et distribution d'eau (+4,5%) et de la production et distribution de l'électricité (+3,1%).

S'agissant des prix de production d'énergie, ils se sont contractés de 10,5%, comparativement à ceux de 2015, sous l'effet de la baisse des coûts de production d'électricité (-16,6%).

Graphique XV-5 : Evolution de l'IHPI et de l'IPPI des industries de production d'énergie entre 2008 et 2016

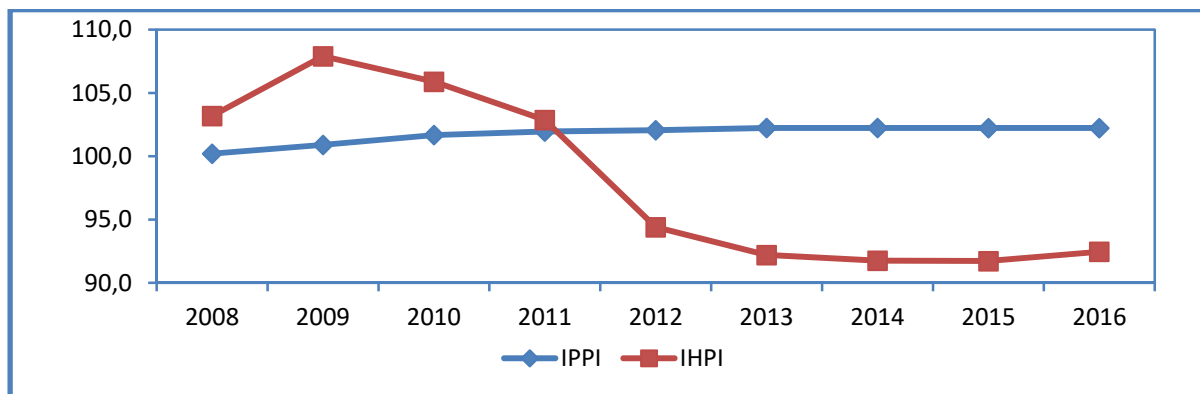


Source : ANSD

XV.5. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES

En 2016, l'activité des autres industries manufacturières a enregistré une performance de 0,8%, comparativement à l'année 2015 où elle est restée stable. En variation annuelle, les prix de production dans ce secteur sont demeurés stables.

Graphique XV-6 : Evolution de l'IHPI et de l'IPPI des autres industries manufacturières entre 2008 et 2016



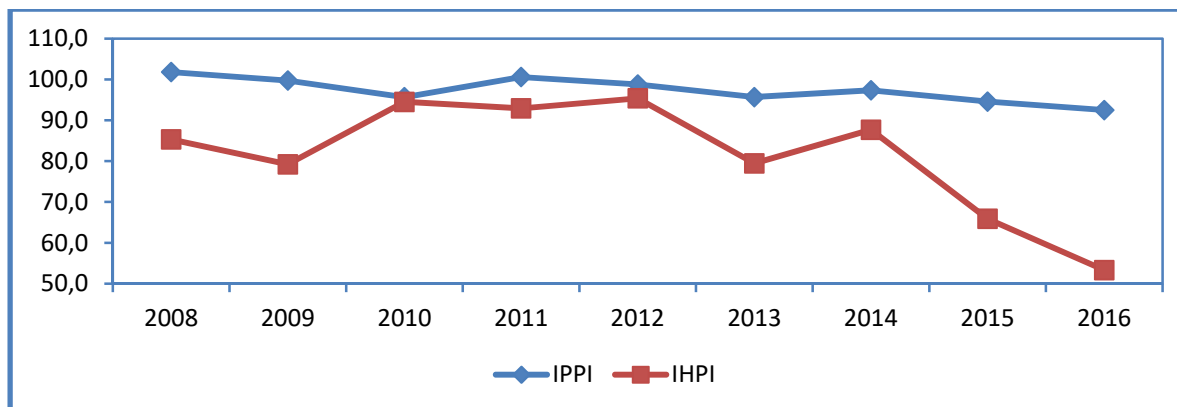
Source : ANSD

XV.6. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES INDUSTRIES MECANIQUES

La baisse de la production des industries mécaniques entamée en 2015 s'est maintenue en 2016 avec un recul de 19,1%. Cette situation s'explique par la contreperformance des activités de la Sidérurgie (-30,5%) et de fabrication des machines et matériels électriques (-26,1%). Cependant, l'activité des autres ouvrages en métaux a progressé de 10,5%.

En ce qui concerne les prix de production, il est noté une baisse de 2,2% due à un rétrécissement des prix dans les activités de fabrication d'autres ouvrages en métaux (-6,1%) et de machines et matériels électriques (-3,5%).

Graphique XV-7 : Evolution de l'IPPI et de l'IHPI des industries mécaniques entre 2008 et 2016



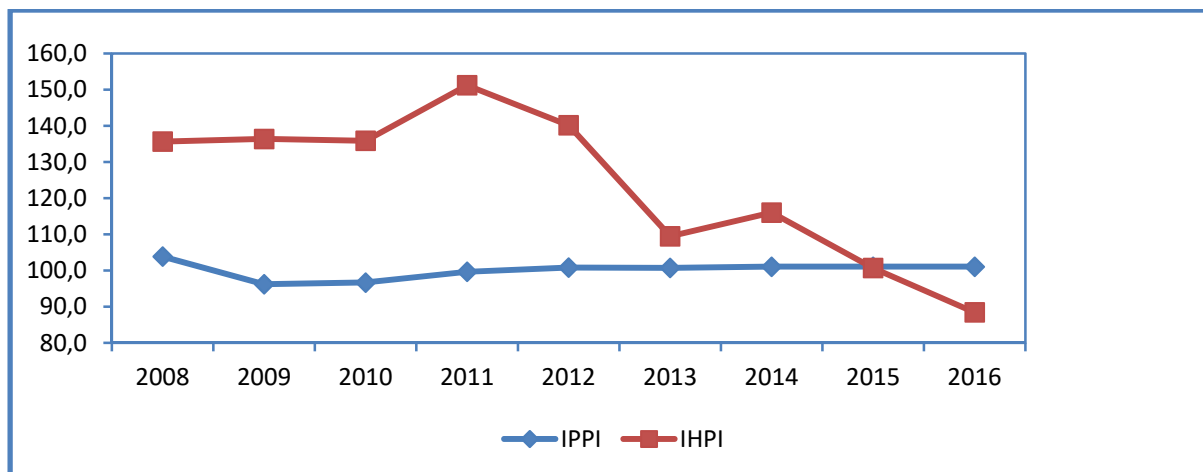
Source : ANSD

XV.7. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES INDUSTRIES DU PAPIER ET DU CARTON

En 2016, l'activité dans les industries du papier et du carton a poursuivi sa dynamique de contreperformance enregistrée depuis 2011, malgré l'augmentation de la production enregistrée en 2014. En effet, la production a chuté de 12,2%, comparativement à 2015, sous l'effet d'une baisse de production des sacs en papier sur la période sous revue.

Quant aux prix de production des industries du papier et du carton, ils sont restés stables en 2016.

Graphique XV-8 : Evolution de l'IHPI et de l'IPPI des industries du papier et du carton entre 2008 et 2016



Source : ANSD

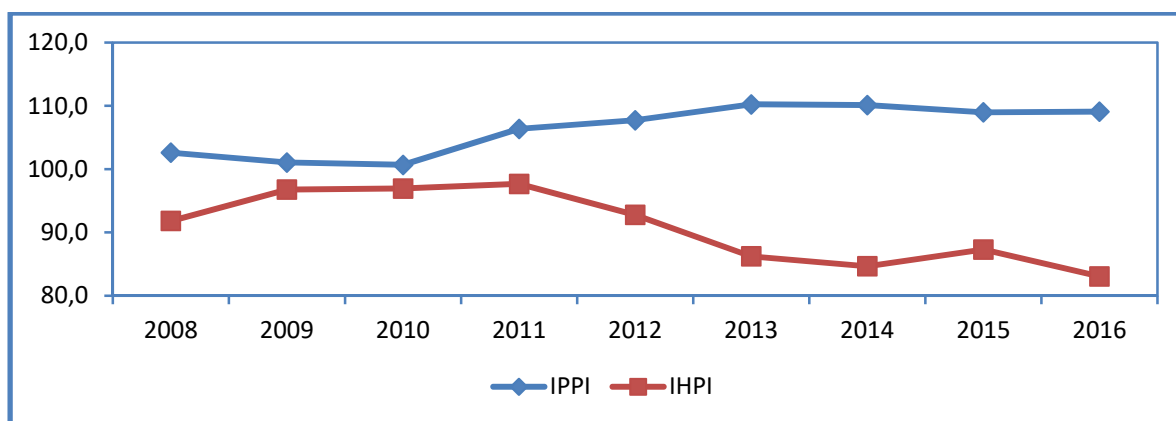
XV.8. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

En comparaison avec leur niveau de 2015, les industries alimentaires ont enregistré une baisse de la production de 4,9%. Celle-ci est due à la contreperformance notée dans les activités de fabrication de corps gras (-87,8%), de fabrication de produits laitiers et de glace (-21,7%), de transformation et conservation de poissons, crustacés et mollusques (-12,7%) ainsi que de transformation et conservation de fruits et légumes (-9,5%).

Cependant, les activités de confiserie et chocolaterie, de fabrication de produits à base de tabac, et du sucre ont connu des hausses respectives de 8,6%, 4,4% et 2,9%.

S'agissant de l'évolution des prix des produits alimentaires, il est noté un renchérissement en 2016 de 0,1% en raison d'une augmentation des prix de fabrication de condiments et assaisonnements (+6,1%), de fabrication de produits alimentaires à base de céréales (+3,8%) et de transformation de poissons, crustacés et mollusques (+3,2%).

Graphique XV-9 : Evolution de l’IHPI et de l’IPPI des industries des alimentaires entre 2008 et 2016



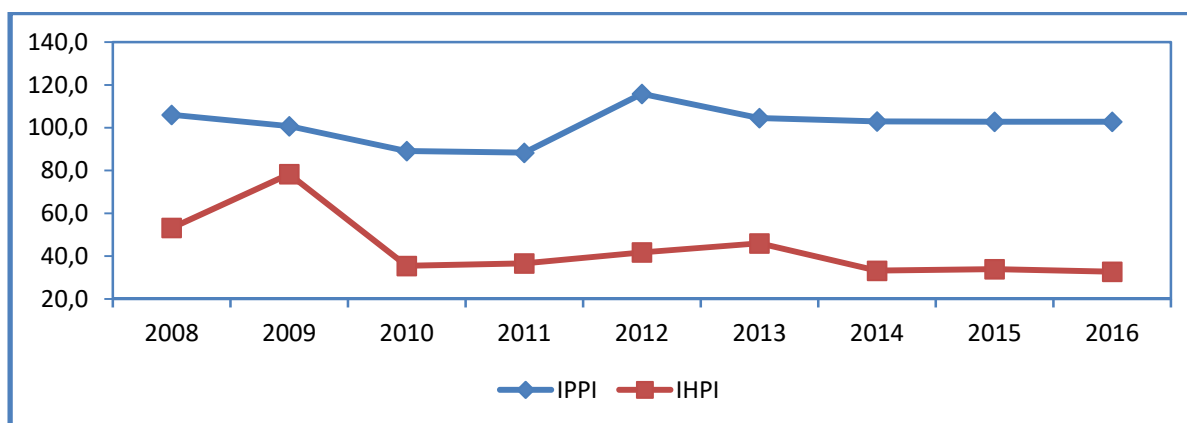
Source : ANSD

XV.9. EVOLUTION DE L’ACTIVITE DES INDUSTRIES TEXTILES ET DU CUIR

La production des industries textiles et du cuir s’est repliée de 3,6% en 2016, comparée à celle de l’année précédente. Ce fléchissement est attribuable à celui de l’égrenage de coton.

S’agissant des prix de production, ils sont restés stables en comparaison avec leur niveau de 2015.

Graphique XV-10 : Evolution de l’IHPI et de l’IPPI des industries textiles et du cuir entre 2008 et 2016



Source : ANSD

Conclusion

L'activité industrielle est ressortie en hausse en 2016, consécutivement à une appréciation de la production dans les industries extractives, chimiques, des matériaux de construction et de l'énergie.

Toutefois, la contreperformance notée dans les industries mécaniques, du papier et du carton, alimentaires et textiles et du cuir ont atténué l'ampleur de la croissance. Les prix de production industrielle ont également enregistré une baisse, comparés à ceux de l'année 2015.

Introduction

Au cours de l'année 2016, l'environnement international a été marqué par les difficultés économiques observées dans les grands pays industrialisés, notamment la baisse d'environ 2% des investissements pour atteindre 1750 milliards de dollars US, ainsi que par le recul des cours du pétrole et les incertitudes liées à la décision du Royaume-Uni de sortir de l'Union Européenne, le « Brexit ». S'agissant de la politique monétaire, dans un contexte d'inflation limitée à +2,8%, les banques centrales des principaux pays industrialisés ont maintenu ou renforcé l'orientation accommodante de leurs politiques monétaires, à l'exception de la Réserve Fédérale des Etats Unis (FED) qui a poursuivi vers la fin de l'année le resserrement progressif de sa politique monétaire entamé en 2015.

Dans la sous-région, la BCEAO poursuit la mise en œuvre de sa politique monétaire, en maintenant inchangé son principal taux directeur à 2,5%, depuis décembre 2013. En revanche, elle a porté le taux d'intérêt de son guichet de prêt marginal, de 3,5% à 4,5%, à compter du 16 décembre 2016, pour tenir compte des imperfections du marché interbancaire ainsi que de la nécessité de renforcer l'efficacité de la politique de gestion de la liquidité.

Au Sénégal, le secteur financier, constitué par la BCEAO, les banques et établissements financiers, les Systèmes financiers décentralisés, et les sociétés d'assurance, se renforce avec une bonne performance enregistrée en 2016. Le système bancaire n'a pas observé l'arrivée de nouveaux établissements. Elle est constituée, tout comme l'année 2015, de 27 établissements dont 24 banques et 3 établissements financiers et 533 guichets automatiques.

La situation des Systèmes financiers décentralisés est marquée par l'instauration d'une nouvelle institution. Ainsi, le nombre de SFD passe de 210 en 2015 à 211 en 2016 avec 387 agréments enregistrés. Les 211 institutions utilisent un réseau de 610 guichets ou agences avec 874 points de services fonctionnels. Toutefois, il est noté une diminution de 16 agences ou guichets et de 28 points de services par rapport à 2015 en liaison avec la politique de rationalisation de charges supportées par les SFD dans le cadre de leur exercice. Le secteur des assurances a enregistré l'arrivée deux nouvelles sociétés d'assurance.

Au plan économique, la valeur ajoutée (VA) du secteur financier est évaluée à 250 milliards FCFA en 2016 dont 56,0% sont produites par le sous-secteur bancaire (Banques et établissements financiers), 20,3% par les sociétés d'assurance et 15,6% par la micro finance. La richesse générée par le secteur (VA) a progressé de 7,5% par rapport à 2015. Cet accroissement est porté par le secteur bancaire à hauteur de 3,4 points de pourcentage, les sociétés d'assurance de 1,6 point, la micro finance pour 1,7 point et les auxiliaires financiers pour 0,8 point. En 2016, les sociétés financières participent à hauteur de 2,2% à la formation du PIB et 0,1 point à la croissance du Produit Intérieur brut (PIB provisoire de 2016) réel.

L'objet de ce chapitre est d'analyser la situation des institutions financières en 2016. Il est subdivisé en trois principales sections. La première section traite la situation monétaire du Sénégal en mettant en évidence l'évolution de la masse monétaire et de ses contreparties. La seconde section s'intéresse à la situation des Systèmes financiers décentralisés en se focalisant sur la situation de l'encours de crédit et de l'épargne des sociétés de micro finance. La troisième fait état de la situation des sociétés d'assurances en distinguant celles de l'assurance vie et de l'assurance dommage.

Encadré 1

Le secteur financier est constitué du système bancaire, du système financier décentralisé et des sociétés d'assurance.

Le système bancaire est composé de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), des banques secondaires ou commerciales et des établissements financiers.

La BCEAO est l'institut d'émission commun des huit États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Ses principales missions sont l'émission de monnaie, la conduite de la politique monétaire, la gestion des systèmes et moyens de paiement, l'organisation et la surveillance de l'activité bancaire et l'assistance aux États membres.

Les banques de second rang, les établissements financiers et les systèmes financiers décentralisés, communément appelés institutions de dépôts, s'activent principalement dans l'intermédiation financière. Elles contribuent à la collecte de l'épargne, l'octroi de crédits aux sociétés et particuliers, etc. Leurs interventions dans la sphère financière sont contrôlées par la BCEAO.

Les sociétés d'assurances, quant à elles, ont pour fonction principale de proposer des assurances sur la survie ou le décès (assurance vie), les accidents, la maladie, le feu ou d'autres formes d'assurances à des unités institutionnelles (assurance dommage ou non vie). Leur activité principale se résume à la mutualisation des risques en garantissant le paiement d'une indemnité en cas de réalisation d'un risque.

XVI.1. SITUATION MONETAIRE DU SENEGAL

Cette partie synthétise les statistiques monétaires de la BCEAO, des banques secondaires et des établissements financiers. Elle présente la situation des avoirs extérieurs nets (AEN), du crédit intérieur composé des créances nettes de l'Administration centrale et des créances sur l'économie en fin décembre 2016.

La masse monétaire est composée de l'ensemble des billets et pièces en circulation, des dépôts à vue et des dépôts à terme. Ses contreparties sont constituées des avoirs extérieurs nets (AEN), du crédit intérieur et des autres postes nets (réévaluation, dévaluation, immobilisation et capital, etc.).

Encadré 2

Depuis le mois de septembre 2016, La BCEAO publie les statistiques monétaires des Etats membres de l'UMOA conformément au Manuel de Statistiques Monétaires et Financières (MSMF, 2000) du Fonds Monétaire International (FMI), s'alignant ainsi sur les meilleures pratiques internationales en la matière.

Le passage à ces nouvelles normes pour l'élaboration des statistiques monétaires a induit des changements dans les principaux agrégats de monnaie produits par la Banque Centrale, notamment à travers une nouvelle sectorisation des unités institutionnelles et la modification de la classification des actifs et passifs financiers. Ce passage a également consacré l'enregistrement des transactions sur le principe des droits et obligations constatés.

L'adoption de la méthodologie du MSMF (2000) permet, d'une part, d'assurer une meilleure cohérence des données avec les autres comptes macroéconomiques, à savoir les comptes nationaux, la Balance Des Paiements (BDP) et le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) et, d'autre part, de faciliter les comparaisons entre les pays. Elle contribue également à améliorer l'analyse des développements monétaires et l'évaluation de la stabilité du secteur financier, à travers la mise à la disposition des décideurs publics et des acteurs du marché, selon une fréquence mensuelle, d'informations plus détaillées.

Une note méthodologique expliquant le cadre conceptuel d'élaboration des nouvelles statistiques monétaires de la BCEAO, le passage entre l'ancienne publication et la nouvelle est disponible sur ce lien : https://www.bceao.int/sites/default/files/2017-11/1note_methodologique_sur_l_elaboration_des_statistiques_monetaires_de_la_bceao_vo.pdf

En 2016, la situation monétaire du Sénégal est marquée par une consolidation de la masse monétaire, en liaison avec la croissance du crédit intérieur et des avoirs extérieurs nets. Les Avoirs extérieurs nets (AEN) ont progressé de 4,5% en fin décembre 2016, comparativement à la même période de 2015 pour s'établir à 1 171,1 milliards FCFA, tirés par l'augmentation de ceux des banques (+151,7%) mais atténués par la baisse de ceux de la Banque centrale (-22,2%). Le crédit intérieur, quant à lui, a augmenté de 560,7 milliards en fin décembre 2016, soit une hausse de 15,9% par rapport à fin décembre 2015. Globalement, la masse monétaire est ressortie avec une hausse de 13,7% à fin décembre 2016, par rapport à fin décembre 2015, pour s'établir à 4 217,4 milliards.

Tableau XVI-1. Évolution des agrégats de la situation monétaire

Agrégats (en milliards FCFA)	DEC 2014	DEC 2015	DEC 2016	Évolution 2015/2016
AVOIRS EXTERIEURS NETS	844,9	1 120,8	1 171,1	4,5%
<i>BCEAO</i>	854,3	948,8	738,0	-22,2%
<i>Banques</i>	- 9,4	172,0	433,0	151,7%
CREDIT INTERIEUR	3 121,0	3 535,4	4 096,1	15,9%
<i>Créances nettes sur l'Administration Centrale</i>	37,8	199,9	430,1	115,2%
<i>Créances sur l'économie</i>	3 083,2	3 335,5	3 666,0	9,9%
MASSE MONETAIRE	3 108,8	3 708,5	4 217,4	13,7%
Circulation fiduciaire	684,2	806,5	920,1	14,1%
Dépôts	2 432,4	2 909,9	3 297,3	13,3%
Dépôts en CCP et CNE	7,9	7,9	7,9	0,0%
Dépôts à vue	1 359,1	1 690,5	1 990,1	18,2%
Dépôts à terme	1 065,4	1 211,5	1 299,3	7,2%
AUTRES ELEMENTS NETS	857,2	947,7	1 049,7	10,8%

Source : BCEAO

XVI.1.1. AMELIORATION DES AVOIRS EXTERIEURS NETS (AEN).

Par rapport à fin décembre 2015, les Avoirs extérieurs nets (AEN) des institutions monétaires se sont renforcés de 50,2 milliards en fin décembre 2016, en liaison avec la hausse des stocks d'actifs nets détenus sur le reste du monde par les banques (+261 milliards). Cependant, cette situation est amoindrie par la baisse drastique des AEN de la banque centrale (-210,8 milliards). La BCEAO détient la plus grande partie des avoirs extérieurs du Sénégal à hauteur de 63%. Quant aux banques, elles ne détiennent que 37% du total des AEN de 2016.

S'agissant des AEN de la Banque Centrale, le rythme est soutenu par le repli des créances sur les non-résidents à hauteur de -226,9 milliards, et a exercé une forte pression sur les avoirs de réserves de (-15,8 milliards) et sur les autres actifs extérieurs de (-211,1 milliards). En plus, les engagements de la BCEAO se sont repliés de 6% par rapport à 2015, imputable à la régression des engagements extérieurs de cours terme (-27,3%) et à la hausse des autres engagements extérieurs de 3%.

Du côté des Institutions de dépôts, les AEN ont connu une augmentation de 261 milliards pour se situer à 433 milliards (+115,2%), en liaison avec l'accroissement plus important de leurs créances (+51%) que de leurs engagements extérieurs (+24%). En effet, les engagements des banques vis-à-vis de leurs correspondants

étrangers sont passés de 629,9 milliards à 780,9 milliards, soit une hausse de 24% en fin décembre 2016. Ce relèvement est imputable à celle des dépôts des banques vis-à-vis de l'extérieur (66%) et des crédits obtenus de l'extérieur (34%). Sur la même période, les encours des créances extérieurs se sont bonifiés de +412,1 milliards, tirés par une consolidation des dépôts (+88,8 milliards), des crédits (+56,2 milliards) et des titres autres que les actions (+255 milliards).

XVI.1.2. LE CREDIT INTERIEUR

L'encours des créances intérieures s'est inscrit en hausse de 15,9%, comparé à fin décembre 2015 pour atteindre 4 096,1 milliards, sous l'effet de la hausse des créances sur l'Administration Centrale (AC) et des créances sur l'économie.

Les encours de créances sur l'Administration centrale ont connu une évolution de 230,2 milliards FCFA, soit 115% en valeur relative. En effet, les encours des créances nettes des banques secondaires sur l'Administration Centrale se sont accrus de 250,1 milliards par rapport à fin décembre 2015, pour s'établir à 406,1 milliards FCFA. Par contre, les encours des créances nettes de la Banque Centrale sur l'Administration Centrale se sont repliés de 19,9 milliards en un an pour s'établir à 24 milliards en fin décembre 2016.

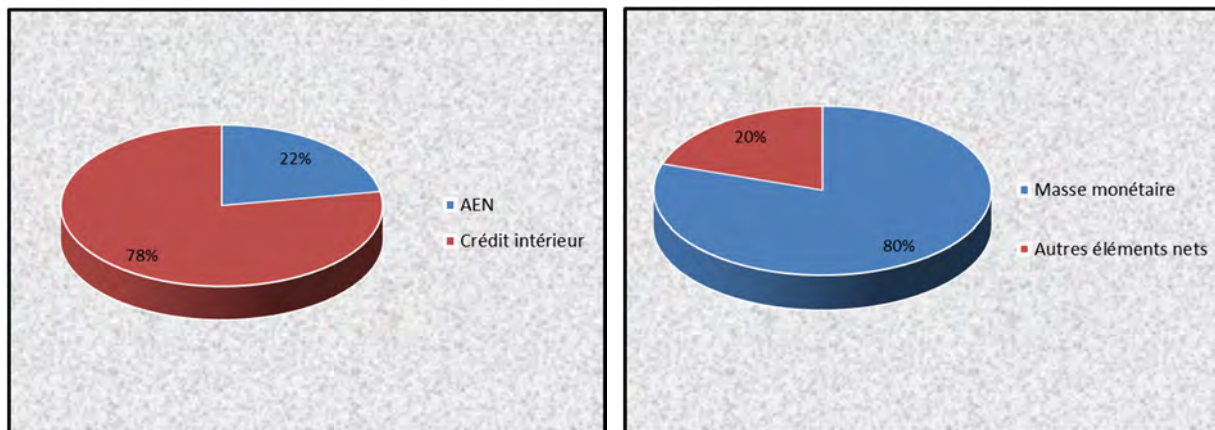
Les encours de créances sur l'économie se sont améliorés de 9,9% pour s'établir à 3 666 milliards. Cette progression est impulsée par la hausse des créances des banques (+330,8 milliards) mais légèrement atténuée par celles de la BCEAO (-0,3 milliards).

XVI.1.3. LA MASSE MONETAIRE

La masse monétaire a connu une augmentation de 509 milliards FCFA (+13,7%) pour ressortir à 4 217,4 milliards FCFA en fin décembre 2016. Celle-ci est principalement formée des dépôts à vue (47%), de la circulation fiduciaire (22%) et des dépôts à termes (31%).

L'analyse de l'évolution de la masse monétaire sous l'angle de ses composantes indique une hausse de 14,1% de la circulation fiduciaire, de 18,2% des dépôts à vue qui se sont chiffrés à 1 998,1 milliards FCFA et de celle des dépôts à terme qui ont augmenté de 7,2% pour s'établir à 1 299,3 milliards FCFA.

Graphique XVI-1. Masse monétaire et ses contreparties.



Source : BCEAO

XVI.1.4. LES RESERVES DES BANQUES

Les réserves de la banque peuvent être distinguées suivant deux catégories : les réserves de change et les réserves obligatoires. Les réserves de change permettent à la Banque centrale d'intervenir sur le marché des changes, afin de réguler les taux de la monnaie. Elles sont les actifs principalement détenus en devises étrangères et en or par les Banques centrales. Les réserves de change peuvent aussi se présenter sous la forme de bons et obligations du Trésor émis par les différents Etats. A l'opposé des réserves obligatoires, celles de change constituent un actif pour la banque.

Par ailleurs, les réserves obligatoires sont des dépôts non rémunérés que chaque banque de la zone monétaire doit effectuer sur son compte à la Banque centrale. En plus des taux d'intérêt, la Banque centrale s'appuie aussi sur les réserves obligatoires comme mécanisme de marché et d'instrument indirect de régulation de liquidité de la monnaie et du crédit. Le dispositif de ces réserves lui permet de réduire ou de développer la capacité de distribution de crédit du système bancaire. Ainsi, «toutes les banques et les établissements financiers distributeurs de crédit, autorisés à recevoir des dépôts du public et les établissements de financement de ventes à crédit, sont assujettis à la constitution de réserves obligatoires auprès de la Banque Centrale »⁴¹.

⁴¹<http://www.bceao.int/Instruments-de-mise-en-oeuvre-de.html>

Tableau XVI-2. Réserves des banques (en milliards FCFA)

Année	2014	2015	2016	Évolution	
				2015/2014	2016/2015
Réserves des banques	534,9	684,8	566,8	28,0%	-17,2%

Source : BCEAO, Rapport annuel de 2016

En fin décembre 2016, les réserves des banques se sont contractées de -17,2% pour s'établir à 566,8 milliards contre 684,8 milliards en 2015. Cela traduit une régression des dépôts des banques. En effet, les réserves étant proportionnelles aux dépôts, elles évoluent en fonction de celle des dépôts des banques au niveau de la Banque centrale.

XVI.2. SITUATION DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD)

La situation des Systèmes Financiers décentralisés en fin décembre 2016 est marquée par la bonne tenue de la plupart des indicateurs d'activités, notamment le sociétariat ou la clientèle, l'épargne et le crédit.

XVI.2.1. LE SOCIETARIAT

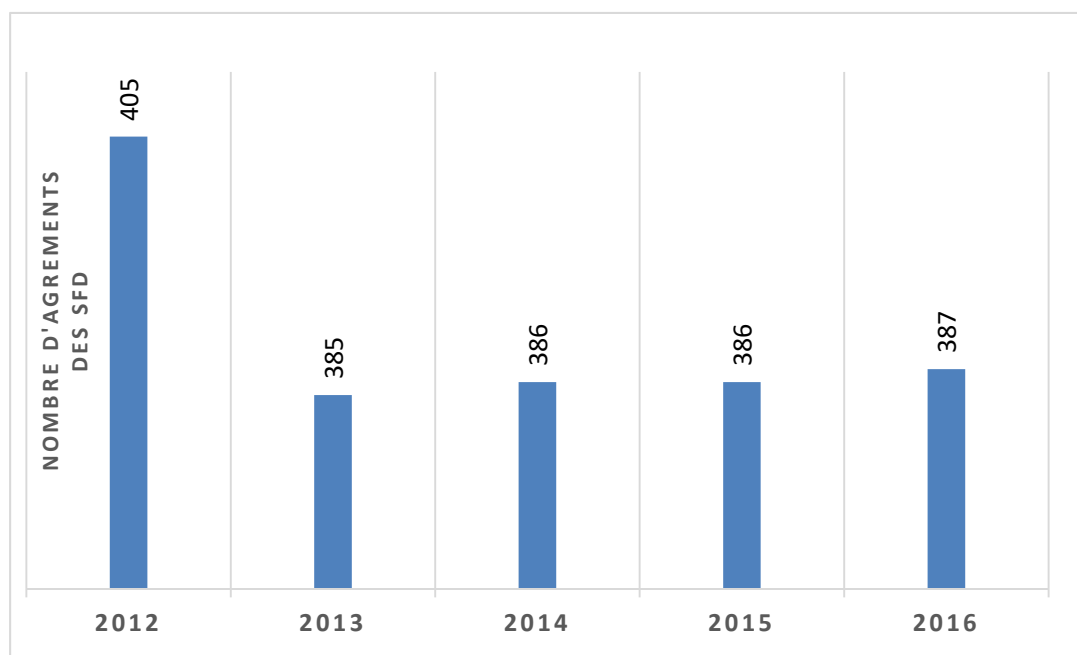
Le sociétariat au niveau des SFD est composé de personnes physiques et de personnes morales.

Pour les personnes physiques, le sociétariat s'est accru de 4,6% en 2016 par rapport en 2015, correspondant à un niveau de 2 567 879 sociétaires. Cette évolution est principalement consécutive à la hausse simultanée des sociétaires femmes (+5,3%) et des hommes (+4,6%). En effet, les hommes occupent 52,5% du sociétariat contre 39,6% pour les femmes.

Quant aux personnes morales, elles ne représentent que 7,9% du sociétariat, soit 202 079 personnes morales, traduisant un repli de 6,8% par rapport à 2015.

L'année 2016 est marquée par l'arrivée d'une nouvelle institution. Ainsi, le nombre de SFD passe de 210 en 2015 à 211 en 2016 avec 387 agréments enregistrés. Les 211 institutions utilisent un réseau de 610 guichets ou agences avec 874 points de services fonctionnels. Toutefois, on note une diminution de 16 agences ou guichets et de 28 points de services par rapport à 2015 en liaison avec la cessation d'activité et une politique de rationalisation de charges supportées par les SFD dans le cadre de leur exercice.

Graphique XVI-2 : Évolution du nombre d'agrément des SFD entre 2012 et 2016



Source : DRS-SFD. Données consolidées 2016

XVI.2.2. LES ENCOURS DE CREDIT ET D'ÉPARGNE

L'encours de crédits des SFD s'élève à 329 milliards à fin décembre 2016, soit une hausse de 11,9% par rapport à fin décembre 2015. Cette progression résulte de l'augmentation des crédits à moyen terme de 29,3% entre 2015 et 2016. De plus, les crédits à court terme et long termes ont simultanément augmenté de 0,4% et de 6,6%, respectivement.

Avec une part de 4% du total des encours de crédits à fin 2016, les crédits en souffrance ont aussi progressé de 6,1%, par rapport à l'année précédente. Ce taux demeure toujours au-dessus du seuil 3% préconisé par la norme réglementaire du secteur.

L'encours d'épargne des SFD s'est établi à 284,4 milliards à fin 2016, soit une hausse de 11,9% par rapport à 2015. Il est composé de 41% des dépôts à vue, de 22% de dépôts à terme et de 37% des autres dépôts.

Avec une hausse de plus de 14,4%, les emprunts effectués par les SFD sont passés de 56,3 milliards en 2015 à 64,3 milliards en 2016. Les emprunts à moyen et long termes représentent 98,4% du total et ont évolué de 15,9% entre 2015 et 2016.

Cette hausse est amoindrie par la forte baisse (-38,3%) des emprunts à court terme sur la même période.

Tableau XVI-3. Encours de crédit et d'épargne des SFD entre 2014 et 2016

Indicateurs (en milliards FCFA) (à fin décembre 2016)	2014	2015	2016	Variation 2016/2015 (en %)
Encours de Crédit	269,0	294,2	329,2	11,9%
Court terme	98,8	108,2	108,7	0,4%
Moyen terme	87,0	98,5	127,4	29,3%
Long terme	70,2	73,9	78,8	6,6%
Crédits en souffrance	13,0	13,6	14,4	6,1%
Encours d'Epargne	225,2	254,2	284,4	11,9%
Dépôts à vue	90,6	104,1	115,9	11,3%
Dépôts à terme	50,4	55,3	63,1	14,1%
Autres dépôts	84,2	94,8	105,5	11,3%
Emprunts des SFD	53,8	56,3	64,4	14,4%
Court terme	2,0	1,6	1	-38,3%
Moyen et long termes	51,8	54,7	63,4	15,9%

Source : DRS-SFD. Données consolidées 2016

XVI.3. ANALYSE DE LA SITUATION DES ASSURANCES

Le secteur des assurances du Sénégal s'est enrichi de deux (02) nouvelles unités en 2016 et totalise 29 sociétés, dont 19 en Assurances Dommages et 10 en Assurance Vie.

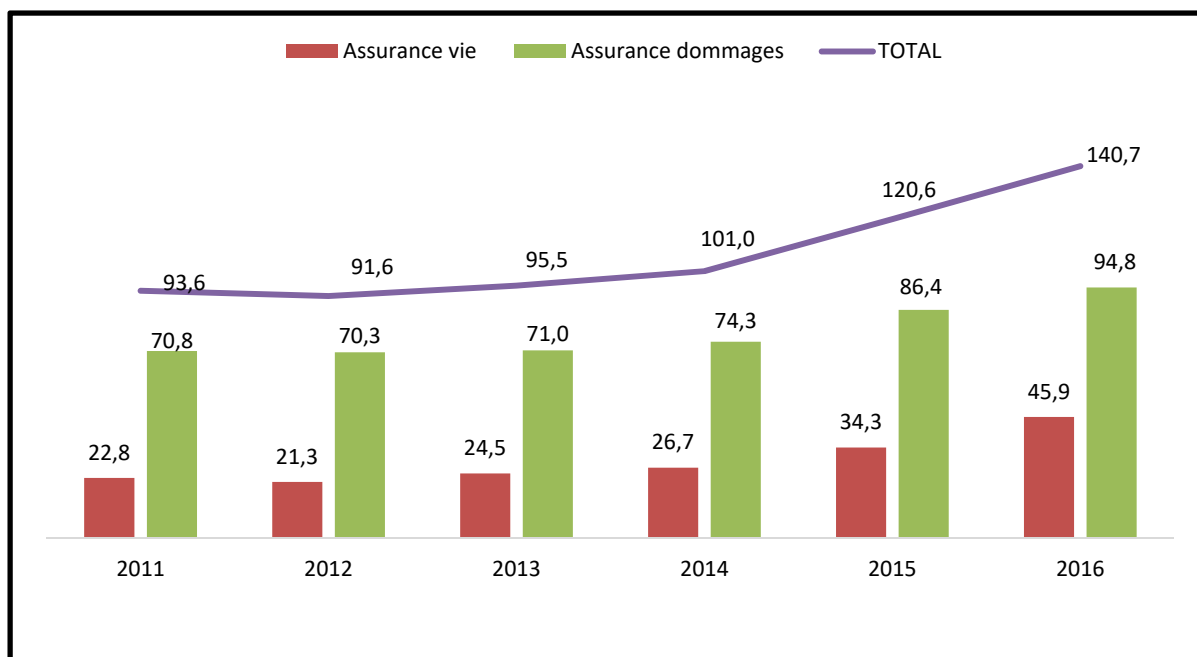
Tableau XVI-4. Nombre de compagnies d'assurance entre 2014 et 2016

Société d'assurances	2014	2015	2016
Assurance non vie	16	18	19
Assurance vie	8	9	10
Total	24	27	29

Source : Direction des assurances (DA)

Le chiffre d'affaires s'est établi à 140,7 milliards FCFA en 2016, après un niveau de 120,6 milliards FCFA en 2015, soit une progression de 16,6%. Cette croissance est imputable aux secteurs de l'Assurance dommage et de l'Assurance vie occupant, respectivement, 42% et 58% du chiffre d'affaires global du secteur.

Graphique XVI-3 : Evolution du chiffre d'affaires des compagnies d'assurance (en milliards FCFA)



Source : Direction des Assurances (DA)

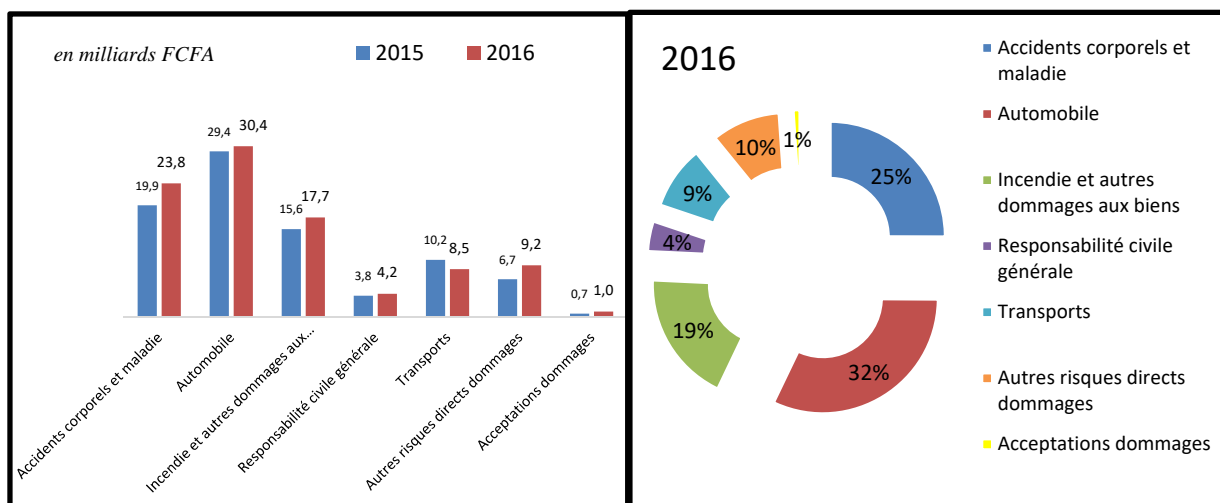
XVI.3.1. ASSURANCE NON VIE

Le chiffre d'affaires généré par les dix-neuf (19) sociétés d'assurances dommages s'élève à 94,8 milliards FCFA en 2016 contre 86,4 milliards FCFA en 2015, soit un relèvement de 9,8% en 2016, après 16,2% l'année précédente.

Toutes les branches de l'Assurance dommage à l'exception du transport (-16,2%) ont connu des évolutions positives : accidents corporels et maladie (+19,6%), automobile (+3,1%), incendie et autres dommages aux biens (+13,2%), responsabilité civile générale (+8,6%), autres risques directs dommages (+37,0%) et acceptations dommages (+56,9%).

En termes de parts de marché sur l'année 2016, l'automobile vient en tête avec une part de 32%. Elle est suivie par les branches accidents corporels (25,1%), incendie (18,7%), autres risques directs (9,7%), transport (9%), responsabilité civile générale (4,4%) et acceptations (1,1%).

Graphique XVI-4 : Evolution et Répartition du chiffre d'affaires de l'assurance dommage en 2016.



Source : Direction des Assurances (DA). Rapport sur les sociétés d'assurance 2016

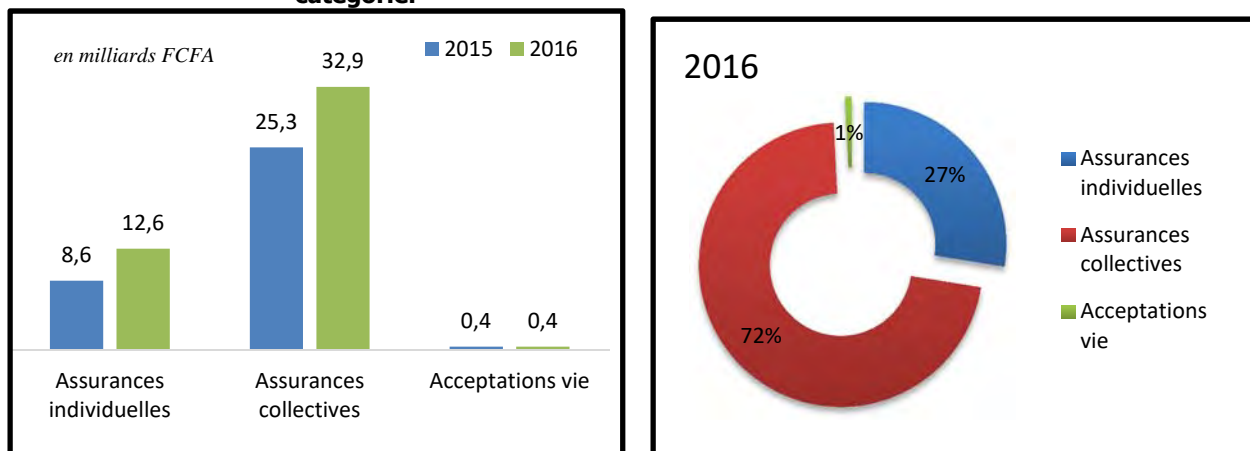
XVI.3.2. ASSURANCES VIE

Le chiffre d'affaires des dix (10) sociétés de l'assurance vie a connu une croissance de 33,8% pour atteindre 45,9 milliards FCFA en 2016 contre 34,3 milliards FCFA en 2015.

Cette situation est principalement imputable aux branches de l'assurance collective qui ont progressé de 29,9%, passant de 25,3 milliards FCFA en 2015 à 32,9 milliards FCFA en 2016. De même, les branches de l'assurance individuelle se sont également renforcées de 4 milliards, soit 46,6% par rapport l'année 2015. Toutefois, le chiffre d'affaires de la branche acceptation vie s'est légèrement accru de 1,2% en 2016, comparé à l'année précédente.

S'agissant de la part de marché des branches de l'assurance vie de 2016, l'assurance collective participe à hauteur de 71,7%, l'assurance individuelle à 27,5% et l'acceptation vie à 0,8%.

Graphique XVI-5 : Evolution et Répartition du chiffre d'affaires de l'assurance vie en 2016 par catégorie.



Source : Direction des Assurances (DA)

Conclusion

Ce présent chapitre s'est intéressé à l'analyse de la situation des institutions financières du Sénégal en 2016. Il est ressorti de l'analyse que la situation monétaire du Sénégal est marquée par une consolidation de la masse monétaire à hauteur de 4 217,4 milliards FCFA, sous l'effet du dynamisme observé au niveau de l'ensemble des agrégats monétaires. Les avoirs extérieurs se situent à 1 171,1 milliards et ont ainsi réalisé une croissance moindre de 4,5% par rapport à 2015. Le crédit intérieur a progressé de 15,9%, passant de 3 535,4 milliards FCFA à 4 096,1 milliards FCFA entre 2015 et 2016.

Le secteur de la micro finance maintient ses performances grâce à l'augmentation des encours de crédits et d'épargne de 11,9% chacun en 2016, en liaison avec l'augmentation des crédits de moyen terme et des dépôts à vue.

Les sociétés d'assurance du Sénégal ont produit un chiffre d'affaires global de 140,7 milliards en 2016, soit une hausse de 16,6% par rapport à l'année précédente. Cette progression est imputable aux secteurs de l'Assurance dommage et de l'Assurance vie occupant respectivement de 42% et 58% du chiffre d'affaires global du secteur. En 2016, le chiffre d'affaires des dix (10) sociétés de l'assurance vie se situent à 45,9 milliards en 2016 et les neuf (9) sociétés d'assurances dommages à 94,8 milliards.

Introduction

En 2016, le taux de croissance mondiale continue à baisser atteignant 3,1%⁴², son plus bas niveau depuis la grande récession de 2009. La progression lente de l'économie mondiale traduit l'atonie pour les pays émergents et avancés, mais aussi ceux exportateurs de pétrole. En effet, si d'une part le ralentissement économique de la Chine persiste toujours, d'autre part l'activité économique décèlerait pour les pays de la zone euro (1,7% en 2016 contre 2,0% en 2015) et les pays exportateurs de pétrole.

Dans ce contexte de baisse de l'activité économique mondiale, la relation du Sénégal avec le reste du monde à travers le commerce de marchandises est caractérisée, d'une part, par la faiblesse de son tissu économique à satisfaire la demande intérieure en raison d'une production à court causant le recours aux marchés internationaux pour s'approvisionner par le biais des importations, et d'autre part, par une économie faiblement industrielle justifiant sa spécialisation dans l'exportation de produits à faible valeur ajoutée. C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent chapitre qui est consacré à l'évolution des exportations et des importations et à l'analyse des indices de prix du commerce extérieur.

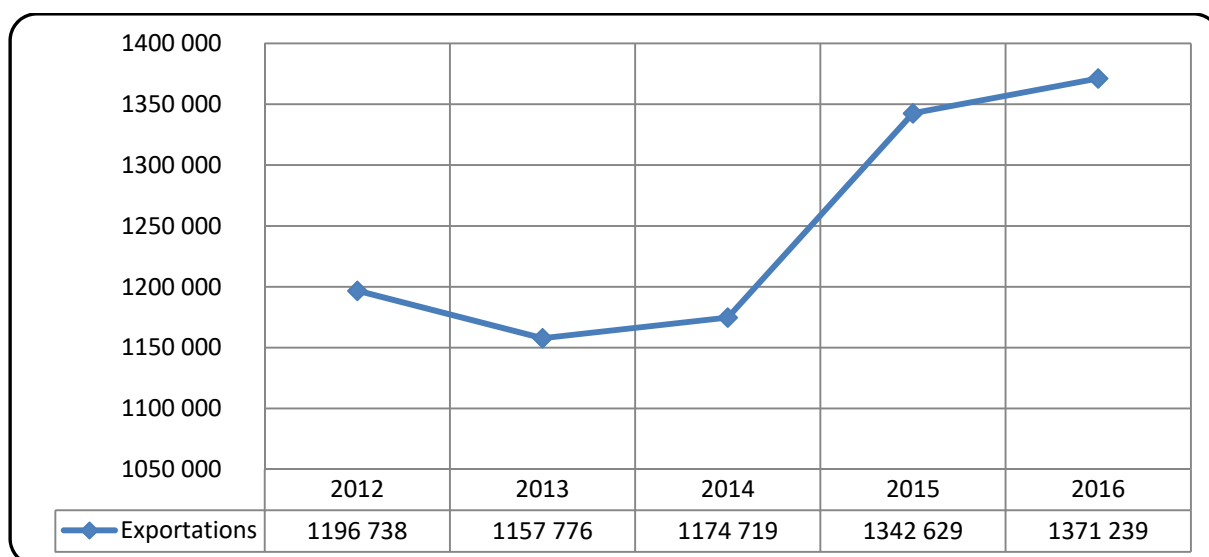
⁴² Perspectives de l'économie mondiale, FMI, Avril 2017

XVII.1. EVOLUTION GLOBALE DES EXPORTATIONS

L'année 2016 a été marquée par une consolidation des acquis de 2015 sur les exportations du Sénégal. Ainsi, la tendance est maintenue ou même améliorée par la demande chinoise en produits arachidiers (notamment l'arachide non grillé) et la recapitalisation des Industries Chimiques du Sénégal (ICS). A cela, s'ajoute, la consolidation des entreprises agroalimentaires (productrices de bouillons alimentaires) qui se sont imposées dans la sous-région, d'où un relèvement des exportations passant de 1342,6 milliards de FCFA à 1371,2 milliards de FCFA, soit une hausse de 2,1%.

Grâce à cette consolidation, le Sénégal conserve en 2016 la même structure de produits phares qu'en 2015 avec à la tête l'or non monétaire, les produits de la pêche, le ciment, l'acide phosphorique, les produits pétroliers et les produits arachidiers. Les produits horticoles, le zirconium et le titane confirment, après 2015, leur place parmi les principaux produits expédiés vers l'extérieur.

Graphique XVII-1 : EVOLUTION DES EXPORTATIONS SUR LES CINQ DERNIERES ANNEES (EN MILLIARDS DE FCFA)



Source : ANSD

XVII.1.1. PRINCIPAUX PRODUITS A L'EXPORTATION

XVII.1.1.1. Poissons frais de mer

En 2016, les exportations de poissons frais de mer du Sénégal continuent leur progression entamée depuis 2012. Avec un taux de croissance annuel moyen de 16,6%, les expéditions de poissons sont ressorties à 161,5 milliards de FCFA en 2016 contre 144,3 milliards de FCFA l'année précédente. Cette évolution découle essentiellement de la hausse des ventes vers la Corée du Sud (passant de 15,3

milliards de FCFA à 24,5 milliards de FCFA au cours de la période sous revue), l'Italie (+61,8%) et l'Espagne (+50,9%). Toutefois, un recul notable des exportations vers l'Asie, notamment la Corée du Nord (-93,8%) et la Chine (-65,9%) a atténué cette hausse.

Les poissons frais de mer sont principalement expédiés vers la Côte d'Ivoire (29,2%), la Corée du Sud (15,2%), la France (8,7%), l'Espagne (6,9%) et le Cameroun (5,7%).

XVII.1.1.2. Coquillage, crustacés et mollusques

Les expéditions de coquillages, crustacés et mollusques sont restées quasi-stables sur la période 2015-2016 en passant de 49,3 milliards de FCFA à 49,9 milliards de FCFA, soit une hausse de 1,2%. Cette évolution est expliquée par l'augmentation des expéditions vers la France (+5,7%), la Corée du Sud (2,8%) et l'Italie (+1,4%), combinée au fléchissement des ventes vers le Japon (-7,5%) et l'Espagne (-3,8%).

Ces produits sont principalement acquis par l'Espagne (32,3%), l'Italie (32,2%), la Corée du Sud (4,6%), le Japon (4,2%) et la France (4,1%).

Les coquillages, crustacés et mollusques représentent 3,6% des exportations totales en 2016.

XVII.1.1.3. Acide phosphorique

Les ventes à l'extérieur d'acide phosphorique sont ressorties en hausse de 22,6% en 2016, s'établissant à 115,6 milliards de FCFA contre 94,0 milliards de FCFA l'année précédente. Il apparaît ainsi que la hausse des exportations du produit se poursuit ainsi que le redressement de l'activité de production. En effet, suite à la recapitalisation du secteur de l'industrie extractive en 2015, la production est passée de 197 824 tonnes en 2014 à 435 025 tonnes en 2016, soit plus du double en deux années.

L'acide phosphorique retrouve ainsi une place prépondérante dans les expéditions du Sénégal en occupant la quatrième place en 2016 avec un niveau non atteint depuis 2012. Par ailleurs, l'Inde reste l'unique acquéreur du produit au Sénégal.

XVII.1.1.4. Produits pétroliers

Le secteur du pétrole est secoué depuis le deuxième semestre 2014 par un déséquilibre sur le marché (offre supérieure à la demande) dû à une surproduction mondiale qui entrainerait la chute drastique des cours du baril du pétrole brut.

Les exportations de produits pétroliers du Sénégal ont été fortement touchées par cette crise pétrolière. En effet, il a été relevé une tendance baissière de ses expéditions suite au repli des prix du produit depuis 2014. En 2016, les exportations de produits pétroliers sont arrêtées à 99,1 milliards de FCFA contre 133,0 milliards de FCFA l'année précédente, soit un repli de 25,5%. Cette situation a impacté principalement les provisions de bord pour l'avitaillement des navires et aéronefs qui sont ressorties en baisse de 43,3% comparée à 2015.

Toutefois, dans un contexte de baisse des cours du pétrole brut et la reprise des activités de la Société Africaine de Raffinage (SAR), le Sénégal a étendu son marché de produits pétroliers dans la sous-région. Ainsi, hormis la hausse des ventes vers le Mali (+26,9%), les ventes ont été orientées vers d'autres pays tels que le Burkina Faso (+88,5%) et la Mauritanie (4,8 milliards de FCFA contre 1,6 milliards de FCFA en 2015).

La structure des pays clients en 2016 a été modifiée au profit des provisions de bord pour l'avitaillement des navires et aéronefs toujours à la tête avec 74,3%, suivis du Burkina Faso (7,0%), du Mali (7,0%), de la Mauritanie (4,9%) et du Togo (4,5%).

La réduction soutenue des exportations en valeur au cours des trois dernières années a reclassé les produits pétroliers à la cinquième place avec 7,2% du total des ventes à l'extérieur contre 13,8% en 2013.

XVII.1.1.5. Produits arachidiers

Le niveau des exportations de produits arachidiers est ressorti à 75,5 milliards de FCFA au cours de la période sous revue contre 85,4 milliards de FCFA l'année précédente, soit une diminution de 11,5%. Ce fléchissement est expliqué par le repli des ventes à l'extérieur d'huile brute d'arachide (-63,3%) et de tourteaux d'arachide (-77,8%). Totalisant 79,4% des exportations de produits arachidiers en 2016, les arachides non grillées ont atténué cette tendance à la baisse avec un relèvement des expéditions de 33,9%.

Ainsi, au cours de la période sous revue, la Chine et le Vietnam se sont positionnés en tête des pays clients pour l'arachide non grillé avec respectivement 67,2% et 29,0% du total des expéditions. Par ailleurs, plus de la moitié de l'huile brute d'arachide (54,1%) a été orientée vers la Chine, suivie des pays européens tels que la France (21,8%) et les Pays-Bas (17,3%).

Les exportations de tourteaux d'arachides ont connu un repli de 77,8% au cours de l'année 2016 en raison de l'absence de demande de partenaires tels que le Nigéria et l'Espagne.

XVII.1.1.6. Ciment

L'année 2016 est marquée par la poursuite du redressement du secteur du ciment hydraulique après son fléchissement en 2013. Les exportations de ciment sont ressorties ainsi à 122,8 milliards de FCFA contre 104,9 milliards de FCFA au cours de l'année précédente, soit une hausse de 17,1%. Cette évolution est consécutive à la hausse des ventes vers les pays limitrophes cumulant 99,6% des expéditions de ciment du Sénégal, notamment le Mali (+1,1%), la Gambie (25,0 milliards de FCFA contre 11,5 milliards de FCFA l'année précédente) et la Mauritanie (10,6 milliards de FCFA contre 1,6 milliard de FCFA l'année précédente). Toutefois, le repli des ventes du produit vers le Burkina Faso (-99,7%) et la Sierra Leone (-90,3%) a atténué cette tendance haussière.

En 2016, malgré le niveau de concurrence grandissant au Mali, ce dernier continue d'être le principal client du Sénégal avec 68,9% des expéditions du produit. Il est suivi par la Gambie (20,3%), la Mauritanie (8,6%) et la Guinée Bissau (1,8%).

XVII.1.1.7. Or non monétaire

En 2016, les expéditions d'or non monétaire sont reparties à la hausse après une baisse tendancielle depuis 2012. En effet, considéré comme valeur refuge jusqu'en 2012 pendant les crises mondiales (crise subprimes, crise de la dette, faillite bancaire des Lehmann Brothers), l'or a été délaissé après une reprise plus ou moins à la normale de l'économie mondiale. On note ainsi depuis 2013 une baisse de la demande mondiale de l'or entraînant un repli des cours mondiaux.

En outre, il a été noté un regain des expéditions d'or non monétaire passant de 150,5 milliards de FCFA en 2015 à 193,3 milliards de FCFA en 2016, soit un

relèvement de 28,5%. L'or reprend dès l'or sa première place dans les exportations du Sénégal avec 14,1% du total.

Ces expéditions sont essentiellement tournées vers la Suisse (80,3%) et les Emirats Arabes Unis (16,9%). Cependant, la Chine est un nouveau client sur le produit en 2016 même si elle ne capitalise que 1,7% des exportations.

XVII.1.1.8. Préparations pour soupes, potages, bouillons

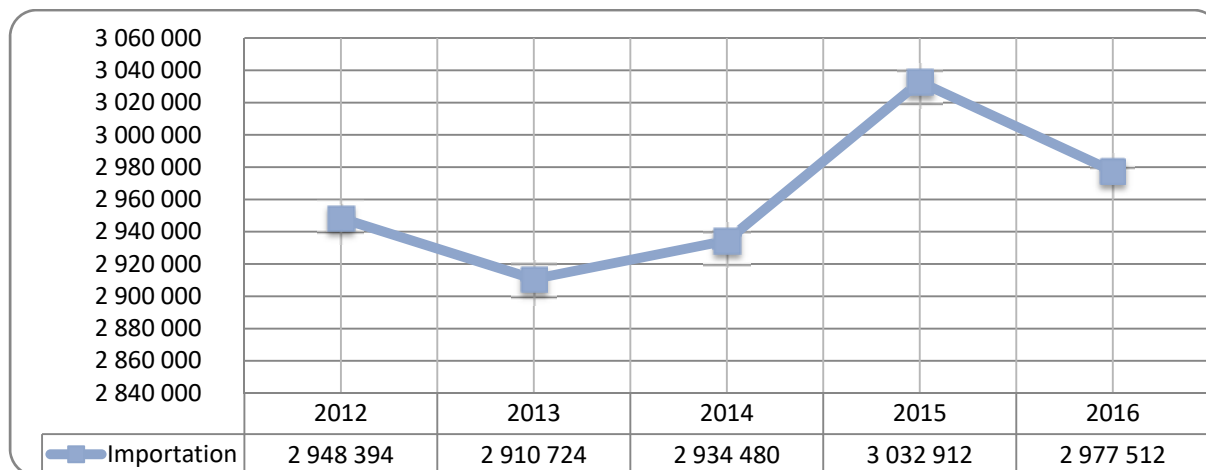
Au cours des cinq dernières années, les bouillons se sont positionnés comme un des produits phares des exportations du Sénégal passant de 43,9 milliards de FCFA en 2012 à 62,6 milliards de FCFA en 2016. Ce relèvement fait suite à l'expansion des entreprises agroalimentaires sénégalaises qui ont su répondre à la demande exprimée sur le marché de la sous-région.

En effet, les bouillons sénégalais sont principalement dirigés en 2016 vers le Mali (31,3%), le Burkina Faso (16,0%), le Niger (8,9%), la République de Guinée (6,8%) et la Mauritanie (5,6%). Par ailleurs, ils intègrent de plus en plus d'autres marchés tels que celui du Niger (5,6 milliards de FCFA en 2016 contre 1,1 milliards de FCFA en 2012) et du Congo (2,2 milliards de FCFA en 2016 contre 197,5 millions de FCFA en 2012).

XVII.2. EVOLUTION GLOBALE DES IMPORTATIONS

Au cours de la période 2012-2016, les importations ont connu une évolution mitigée atteignant 2977,5 milliards de FCFA en 2016 contre 2948,4 milliards de FCFA en 2012, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 0,2%. Toutefois, elles ont baissé de 1,8% en 2016 par rapport à 2015 où elles sont évaluées à 3032,9 milliards de FCFA. Cette chute de 1,8%, en 2016, est portée principalement par le repli des achats à l'extérieur d'huiles brutes de pétrole (-8,0%), de produits pétroliers finis (-31,9%), de riz (-2,8%) et de froment et méteil (-12,9%). Par ailleurs, la structure des importations du Sénégal a été relativement stable au cours de ce quinquennat. Ainsi, en 2016, les principaux produits importés sont demeurés les produits pétroliers finis, les huiles brutes de pétrole, les machines et appareils, les matériels de transports et pièces détachées, les produits céréaliers (riz, froment et méteil, maïs, mil et sorgho), les matières plastiques et artificielles, les métaux communs, les produits pharmaceutiques et les huiles et graisses animales et végétales qui ont totalisé 65,26% des importations.

Graphique XVII-2 : Evolution des importations sur les cinq dernières années (en milliards de FCFA)



Source : ANSD

XVII.2.1. PRINCIPAUX PRODUITS A L'IMPORTATION

XVII.2.1.1. Huiles brutes de pétrole

En 2016, les achats extérieurs d'huiles brutes de pétrole sont évalués à 245,9 milliards de FCFA contre 385,7 milliards de FCFA en 2012, soit une baisse annuelle moyenne de 8,6%. Aussi, ont-ils affiché un recul de 8,0% par rapport à 2015. A l'opposé, pendant la même période, le volume des importations a nettement progressé, passant de 881,3 milliers de tonnes en 2012 à 1159,5 milliers de tonnes en 2016, correspondant à un taux d'accroissement annuel moyen de 5,6%. Ces évolutions laissent présager que la baisse est liée à un effet prix. En effet, le cours du pétrole brut a nettement chuté pendant cette période passant de 111,8 dollars en 2012 à 44,1 dollars en 2016, soit une baisse annuelle moyenne de 17,0%. Le marché du pétrole brut étant très sensible à la loi de l'offre et de la demande, la chute continue des cours du pétrole est due à une offre au-dessus de la demande causée soit par une surproduction pétrolière soit par un recul de la demande. Cette situation est donc en partie tributaire, d'une part, au ralentissement de l'activité économique mondiale avec notamment la Chine dont la moyenne des taux de croissance annuels est passée de 10,7% pour la période 2007-2011 à 7,3% pour la période 2012-2016 et d'autre part, au maintien d'un niveau de production élevé par les pays exportateurs de pétrole à l'instar de l'Arabie Saoudite couplé à la production du pétrole non conventionnel par les Etats-Unis.

Par ailleurs, le Nigéria demeure le seul pays fournisseur du Sénégal en pétrole brut.

XVII.2.1.2. Produits pétroliers finis

Les produits pétroliers finis regroupent l'essence d'aviation, le super carburant, le gasoil et les huiles lubrifiantes. En 2016, les importations de produits pétroliers finis sont évaluées à 224,2 milliards de FCFA contre 329,4 milliards de FCFA l'année précédente, soit une baisse de 31,9%. De même, au cours de la période 2012-2016, elles ont régressé au rythme annuel moyen de 9,2% alors que les quantités correspondantes ont connu une évolution à la hausse avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,1%. Cette baisse en valeur des importations de produits pétroliers finis est due essentiellement à un repli des cours mondiaux du pétrole brut, principale matière première de ces produits.

En 2016, les produits pétroliers finis ont représenté 7,5% dans la distribution des importations par produit importé et sont fournis essentiellement par les Pays Bas (26,5%), le Royaume Uni (10,2%), la France (9,9%), l'Espagne (9,3%) et la Russie (5,9%).

XVII.2.1.3. Machines et appareils

Les achats à l'extérieur de machines et appareils se sont fixés à 481,2 milliards de FCFA en 2016 contre 371,0 milliards de FCFA en 2012, soit une hausse de 29,7% pendant cette période correspondant à un accroissement annuel moyen de 5,3%.

Au titre de l'année 2016, les achats de machines et appareils ont représenté 16,2% des importations du Sénégal après une part de 15,8% en 2015. Par rapport à cette dernière année, ils ont enregistré une hausse de 0,4% résultant d'une évolution relativement mitigée des importations des différentes catégories de machines et appareils. En effet, les importations des moteurs et machines à moteur ont baissé de 33,3% au cours de cette période alors qu'elles se sont relevées de 55,7% pour les machines et appareils pour l'agriculture et de 35,7% pour les machines et appareils pour l'industrie alimentaire. Cet accroissement des achats extérieurs de machines et appareils destinés à l'agriculture et aux industries alimentaires s'explique essentiellement par la mise en œuvre du Programme d'Accélération de la Cadence pour l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) à travers notamment le Programme national d'Autosuffisance en Riz (PNAR) horizon 2017.

Les machines et appareils importés par le Sénégal en 2016 sont essentiellement originaires des pays de l'Union européenne (51,9%), notamment de la France (23,5%), de l'Italie (5,4%) et de la Finlande (4,7%), des pays asiatiques dont la Chine (15,7%), le Japon (4,3%) et l'Inde (4,0%) et des Etats Unis d'Amérique (5,3%).

XVII.2.1.4. Riz

Le riz occupe une place prépondérante dans le panier de consommation des ménages sénégalais. Cette forte demande en riz sous-tend l'importation d'énormes quantités de riz de variétés différentes à telle enseigne que ce produit entre en lice des produits les plus importés par le Sénégal. Ainsi, 6,4% des importations en 2016 sont consacrées aux achats de riz, pour un montant de 189,3 milliards de FCFA contre 194,7 milliards de FCFA en 2015, soit un repli de 2,8%.

En termes de volume, 966 497,8 tonnes de riz sont importés en 2016 contre 989 549,2 tonnes en 2015, soit une baisse de 2,3%. Cette baisse fait suite, dans le cadre de la mise en œuvre du PNAR horizon 2017, aux performances de la filière rizicole faisant passer la production du riz paddy de 559 021 tonnes la campagne 2014/2015 à 906 348 tonnes la campagne 2015/2016. Ces performances ont été favorisées, d'une part, par l'augmentation et ou le renouvellement des appareils et machines agricoles liée à la hausse susmentionnée des importations de machines et appareils pour l'agriculture et d'autre part, par la promotion du riz local.

En 2016, l'Inde, la Thaïlande et le Brésil ont demeuré les principaux pays fournisseurs du Sénégal en riz avec les parts respectives de (56,8%), (19,4%) et (7,8%).

XVII.2.1.5. Froment et méteil ou blé

Au cours de la période 2012-2016, les importations de blé ont enregistré une tendance baissière, en rythme annuel moyen de 4,4%, atteignant 77,2 milliards de FCFA en 2016 contre 96,7 milliards de FCFA en 2012. Aussi, sont-elles réduites de 12,9% en 2016 par rapport l'année précédente où elles étaient estimées à 88,6 milliards de FCFA. Par contre, sur les cinq dernières années, le volume de blé importé a progressé, en rythme annuel moyen de 3,3%, passant de 502,7 milliers de tonnes en 2012 à 583,5 milliers de tonnes en 2016.

Par ailleurs, en 2016, le blé, avec une part de 2,9% des importations totales, est essentiellement fourni par la France (64,7%), la Russie (16,3%), le Canada (6,2%), l'Argentine (3,8%) et l'Allemagne (2,1%). Cependant, l'année précédente, les principaux fournisseurs du Sénégal en froment et méteil ont été la France (65,8%), la Russie (21,0%), l'Allemagne (6,8%) et le Canada (5,5%). Ainsi, au cours de cette période, la France, la Russie et l'Allemagne ont vu leurs parts de marché s'effriter au profit des pays comme l'Argentine qui avait une part nulle en 2015.

XVII.2.1.6. Matériels de transport et pièces détachées

Les achats à l'extérieur de matériels de transports et pièces détachées sont évalués à 290,0 milliards de FCFA en 2016 contre 209,8 milliards de FCFA en 2012, soit une hausse de 38,2% au cours des cinq dernières années, correspondant à un taux d'accroissement annuel moyen de 6,7%.

En 2015, ces achats s'élevaient à 248,5 milliards de FCFA. Ainsi, les importations de l'année 2016 se sont relevées par rapport à l'année précédente de 16,7%. Cette hausse est portée essentiellement par l'augmentation des importations d'automobiles et cars (+50,5%), observée depuis l'application du décret présidentiel de 2012 modifiant l'article 3 relatif à l'importation des véhicules, cycles et cyclomoteurs usagés et qui consiste à relever l'âge des véhicules usagés passant de cinq à huit ans. En revanche, les importations de camions et camionnettes en 2016 ont connu une baisse de 11,3% par rapport à l'année précédente.

En 2016, les matériels de transports et pièces détachées ont représenté 9,7% des importations du Sénégal contre 8,2% l'année précédente. Ils proviennent essentiellement de la France (16,1%), de la Chine (17,3%), du Japon (11,5%) et de la Turquie (6,2%).

XVII.3. LES PARTENAIRES COMMERCIAUX

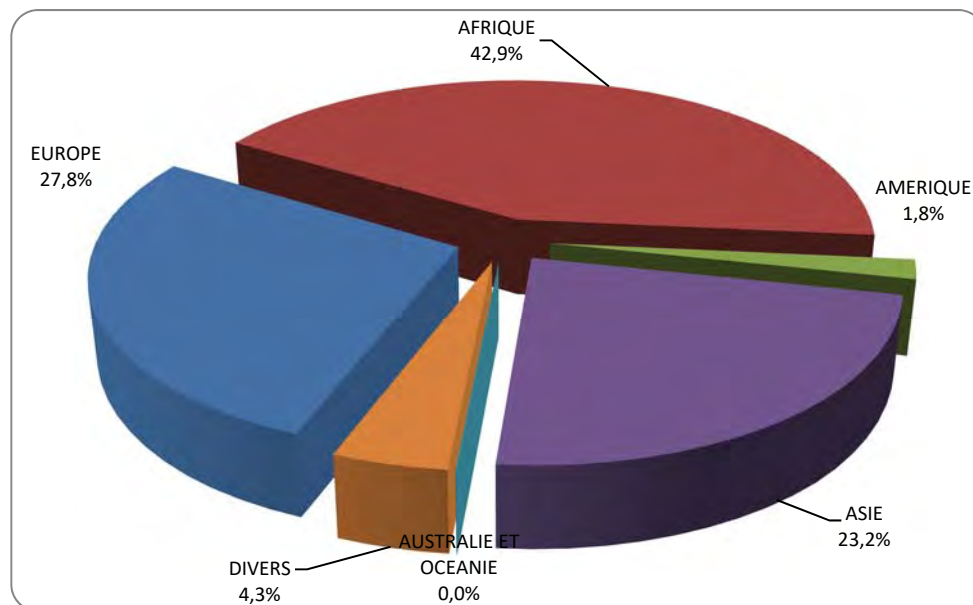
XVII.3.1. ORIENTATION DES EXPORTATIONS

Le Sénégal a principalement dirigé ses exportations de l'année 2016 vers les continents africain (42,9%), européen (27,8%) et asiatique (23,2%). Malgré la diversification des expéditions vers l'Amérique avec l'avènement du zircon et du titane, la part du continent demeure faible (1,8%) comparée aux trois principales destinations.

Ce relèvement constaté sur les ventes à l'extérieur du Sénégal fait suite à la hausse des ventes vers l'Asie (+13,4%), l'Europe (+5,5%) et l'Afrique (+2,5%). Toutefois, le fléchissement des exportations allouées aux divers (-42,0%), composés principalement des provisions à bord de produits pétroliers a atténué cette tendance à la hausse.

L'année 2016 est marquée par le gain de parts de marché continu du continent asiatique passant de 20,9% du total des exportations en 2015 à 23,2% en 2016. La part des expéditions vers l'Europe s'est hissée, au cours de la période sous revue, à 27,8% contre 26,9% en 2015 tandis que celle de l'Afrique et de l'Amérique stagnait respectivement autour de 42,9% et 1,8%.

Graphique XVII-3 : Répartition des exportations par continent en 2016



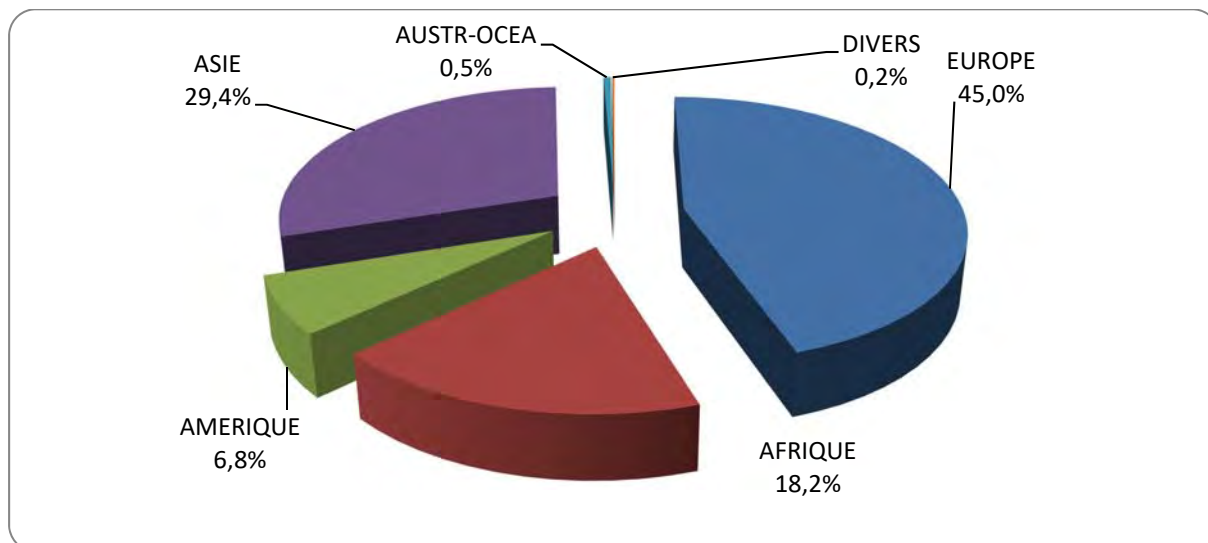
XVII.3.2. ORIGINE DES IMPORTATIONS

Au cours de la période 2012-2016, les importations du Sénégal ont connu une hausse en termes de valeur, au rythme annuel moyen de 0,2%, correspondant à une progression de 2948,4 milliards de FCFA en 2012 à 2977,5 milliards de FCFA en 2016. L'augmentation en valeur est liée à l'accroissement des achats extérieurs sénégalais de produits asiatiques, au rythme annuel moyen de 6,2% qui a contrebalancé les baisses des importations en provenance d'Europe, d'Afrique et d'Amérique au cours de la période sous revue avec les taux annuels moyens respectifs de 0,4%, 2,8% et 6,2%.

Cependant, elles ont connu une baisse de 1,8% en 2016 relativement à 2015 où elles étaient ressorties à 3032,9 milliards de FCFA. Cette chute est consécutive au repli des importations en provenance de l'Europe de 8,6%, atteignant 1339,1 milliards de FCFA en 2016 contre 1464,5 milliards de FCFA en 2015. Ce recul a été atténué par la hausse des achats extérieurs en provenance de l'Asie (3,7%), de l'Afrique (4,8%) et de l'Amérique (8,8%).

De par l'importance de leurs parts dans les importations, l'Europe et l'Asie ont conforté leurs positions à la tête des pays fournisseurs du Sénégal. Leurs parts respectives sont estimées à 45,0% et à 29,4% au cours de la période sous revue. Ces deux continents sont suivis par l'Afrique et l'Amérique qui ont fourni respectivement 18,2% et 6,8% des importations du Sénégal.

Graphique XVII-4 : Répartition des importations en 2016



Source : ANSD

En 2016, la balance commerciale des biens est ressortie à -1606,3 milliards de FCFA contre -1690,3 milliards de FCFA l'année précédente. Cette amélioration du solde est expliquée par la réduction du déficit de la balance commerciale des produits énergétiques (-394,9 milliards de FCFA contre -489,8 milliards de FCFA l'année précédente) et des autres demi-produits (-317,6 milliards de FCFA contre -369,0 milliards de FCFA l'année précédente). Par ailleurs, le relèvement de l'excédent de la balance commerciale de l'or industriel (+192,7 milliards de FCFA contre +150,0 milliards de FCFA l'année précédente) a renforcé cette amélioration du solde. Cependant, le creusement du déficit des produits de l'alimentation, boissons, tabacs (-279,8 milliards de FCFA contre -238,1 milliards de FCFA l'année précédente) a modéré cette amélioration du solde commercial des biens.

En outre, au cours de l'année 2016, le Sénégal a essentiellement amélioré le solde commercial des biens vis-à-vis de la France (-458,4 milliards de FCFA contre -495,5 milliards de FCFA l'année précédente), du Royaume Uni (-4,1 milliards de FCFA contre -33,3 milliards de FCFA en 2015) et de la Russie (-41,7 milliards de FCFA contre -66,0 milliards de FCFA en 2015).

XVII.4. INDICE DES PRIX A L'EXPORTATION ET A L'IMPORTATION

XVII.4.1. PRIX A L'EXPORTATION

Les prix à l'exportation ont reculé de 7,4% en 2016 en comparaison à l'année précédente, sous l'effet du fléchissement des produits des groupes « énergie et lubrifiant » (-16,5%), « autres demi-produits » (-12,1%) et « produits finis destinés

à la consommation » (-3,0%). Cependant, le relèvement des prix des produits des groupes « matières premières animales et végétales » (+5,5%) et « alimentation-boisson-tabac » (+1,5%) a atténué cette tendance à la baisse. Le repli des prix des produits du groupe « énergie et lubrifiant » de 16,5% est imputable à celle des prix de son unique composante; le pétrole raffiné.

Le fléchissement des prix des produits du groupe « autres demi-produits » de 12,1%, en variation annuelle, résulte de la baisse des prix de l'acide phosphorique (-18,9%) et du ciment (-4,2%). Toutefois, la hausse des prix des engrais minéraux (+13,5%) a atténué cette baisse.

Le recul des prix des produits du groupe « produits finis destinés à la consommation » en rythme annuel de 3,0% est imputable à celui des prix de savons (-23,1%) et de voitures de tourisme (-29,7%). Toutefois, l'appréciation des prix de produits de beauté (+3,4%) a modéré ce repli.

XVII.4.2. PRIX A L'IMPORTATION

Les prix à l'importation ont poursuivi leur chute en 2016 en se repliant de 11,3% par rapport à l'année précédente. Ce fléchissement est porté par la baisse des produits des groupes « énergie et lubrifiant » (-22,8%), « produits finis destinés à l'industrie » (-12,1%), « autres demi-produits » (-10,1%) et « alimentation-boisson-tabac » (-4,3%). Cependant, le relèvement des prix des produits du groupe « matières premières animales et végétales » (+7,6%) a modéré cette baisse.

Le repli des prix des produits du groupe « énergie et lubrifiant » de 22,8% en 2016 par rapport à 2015 est dû à celui des prix du pétrole raffiné (-26,4%), du pétrole brut (-22,5%) et du gaz butane (-16,9%). Cette baisse des prix des produits pétroliers est expliquée par celle des cours mondiaux du pétrole brut.

La chute des prix des produits du groupe « produits finis destinés à l'industrie », en rythme annuel de 12,1%, est expliquée par celle des machines de traitement de l'information (-32,1%), de réfrigérateurs (-25,6%) et de groupes électrogènes (-12,0%).

Le recul des prix des produits du groupe « autres demi-produits » (-10,1%) est consécutif au repli des prix du ciment (-28,3%), des fils machine en fer (-13,6%) et du bois scié (-9,0%).

Les termes de l'échange sont ressortis à 1,34 en 2016 contre 1,29 en 2015. Cette évolution résulte notamment de la bonne tenue des prix des produits des groupes « énergie et lubrifiant » (1,46), « autres demi-produits » (1,42) et « alimentation-boisson-tabac » (1,18). En revanche, la prépondérance des prix des produits à l'importation du groupe « matières premières animales et végétales » (0,84) a atténué l'amélioration des termes de l'échange.

Conclusion

Au cours de la période 2012-2016, la structure des exportations du Sénégal reste essentiellement tributaire des matières premières bien qu'ayant connu l'apparition de minerais nouveaux (or, zirconium, titane). En revanche, les produits tels que le coton ou le phosphate se sont raréfiés à la vente à l'extérieur. A cet égard, les exportations restent fortement dépendantes de l'or, du ciment, des produits halieutiques, horticoles, pétroliers et arachidiers. En 2016, le Sénégal a principalement dirigé ses exportations vers les continents africain, européen et asiatique. Malgré la diversification des expéditions vers l'Amérique avec l'avènement du zircon et du titane, la part du continent demeure faible (1,8%) comparée aux trois principales destinations.

Au cours de cette période, les importations du Sénégal sont demeurées dominées essentiellement par des produits à haute valeur ajoutée et des produits de base. Ainsi, en 2016, les principaux produits importés ont porté sur les machines et appareils, les produits céréaliers⁴³, les matériels de transport et pièces détachées, les huiles brutes de pétrole, les produits pétroliers finis, les matières plastiques et artificielles, les métaux communs et sur les huiles et graisses animales et végétales. Aussi, les principaux fournisseurs du Sénégal ont-ils été l'Europe, l'Asie et l'Afrique.

Par ailleurs, comparés à 2015, les indices des prix se sont contractés en 2016 tant à l'importation (-11,3%) qu'à l'exportation (-7,4%).

⁴³Riz, blé, maïs, sorgho et autres céréales

Introduction

L'année 2016 a été marquée par une morosité de l'activité économique mondiale. A cet égard, le taux de croissance de l'économie mondiale est resté stable en 2016 (3,2% en 2015 et 2016⁴⁴). Cette situation est le reflet des difficultés rencontrées par les pays avancés et ceux émergents, notamment la Chine et les pays exportateurs de pétrole.

Aux niveaux régional et sous régional, un ralentissement de l'activité économique est noté. Cela s'est traduit par un taux de croissance qui s'est établi à 1,4% contre 3,4% en 2015 en Afrique subsaharienne. Ce repli du rythme de croissance est dû aux problèmes de recettes tirées des produits de base pour certaines grandes économies de la région.

En revanche, au Sénégal, l'activité économique est restée vigoureuse avec une croissance de 6,4% durant deux années consécutives (2015 et 2016)⁴⁵. Ce dynamisme est porté par la bonne tenue du secteur tertiaire qui affiche une progression de 7,6% en 2016 contre 3,3% en 2015. Elle est atténuée par la décélération des secteurs secondaire (3,6% contre 9,8%) et primaire (5,4%, après 10,6%) qui ont perdu respectivement 6,2 et 5,2 points de croissance par rapport à l'année 2015.

Du côté de la demande, les emplois du PIB sont caractérisés par une forte augmentation de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) (15,3% en 2016, après 5,9% en 2015). La consommation finale, principale composante de la demande, s'est relevée de 5,1%, soit 0,5 point de plus que son niveau de l'année précédente. En revanche, les exportations nettes ont encore contribué négativement à la croissance.

Ce chapitre est consacré à l'analyse de l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques ainsi que celle des ressources et des emplois du PIB.

⁴⁴ Source : Fonds monétaire international, Perspectives de l'économie mondiale d'avril 2018

⁴⁵ ANSD. Comptes nationaux définitifs 2016, janvier 2018

AVERTISSEMENT

L'ANSD a lancé au mois d'avril 2015 le Projet de Rénovation des Comptes Nationaux (PRCN) dont les résultats ont été diffusés en mai 2018. Ainsi, l'année 2014 a été adoptée comme la nouvelle année de base des comptes nationaux en remplacement de l'ancienne année de base 1999. La refonte des comptes nationaux a permis d'intégrer les nouveautés du dernier Système de comptabilité nationale, le SCN 2008, pertinentes pour l'économie sénégalaise et d'améliorer la couverture des données ainsi que les méthodologies.

- L'intégration des nouveautés du SCN 2008 jugées pertinentes pour le Sénégal a particulièrement porté sur la prise en compte :
 - ▷ des dépenses consacrées à la Recherche & Développement comme des investissements et non plus comme des consommations intermédiaires, ce qui conduit à relever le niveau du PIB ;
 - ▷ du nouveau mode de calcul du service d'intermédiation financière indirectement mesuré (SIFIM)⁴⁶ et de sa répartition selon le bénéficiaire (en consommation intermédiaire, consommation finale ou exportation) ;
 - ▷ des dépenses d'armements comme de l'investissement ;
 - ▷ des nouvelles recommandations du SCN 2008 sur l'évaluation de la production de l'assurance non-vie (dommage) à partir des indemnités ajustées
 - ▷ du mode de calcul de la production de la Banque centrale.
- Concernant l'amélioration de la couverture et de la méthodologie, le changement d'année de base a été l'occasion d'intégrer toutes les activités émergentes qui n'étaient pas couvertes ou qui étaient insuffisamment prises en compte dans la base de 1999. Il s'agit en particulier de :
 - ▷ l'amélioration de la couverture des activités de l'hydraulique rurale et du portage d'eau en milieu rural ;
 - ▷ l'intégration des activités de production de l'aquaculture et de la pêche continentale ;
 - ▷ la prise en compte des activités "illégales" en particulier celle des travailleuses du sexe ;
 - ▷ l'estimation de la production de produits halieutiques frais par les bateaux-usines ;
 - ▷ l'appréhension de l'autoproduction d'électricité comme une production secondaire d'électricité des branches concernées ;
 - ▷ l'amélioration de la méthodologie d'estimation du loyer imputé.

En outre, le changement d'année de base a permis l'amélioration de certains traitements. Il s'agit en particulier de :

- ▷ la méthodologie d'estimation des données des entreprises en activité et n'ayant pas déposé leurs états financiers ;
- ▷ l'estimation de la production des "autres services spécialisés scientifiques et techniques" ;
- ▷ l'intégration des salaires des corps émergents dans le calcul de la production des administrations publiques ;
- ▷ la prise en compte de nouveaux paramètres techniques pour le traitement des données de

⁴⁶ Le SIFIM est un service fourni par les intermédiaires financiers, à savoir les banques et autres établissements de crédit. Il est évalué comme la marge que les intermédiaires financiers tirent de leurs relations avec leur clientèle sur leurs dépôts et leurs crédits. Ces intermédiaires financiers prêtent à leurs clients au-dessus du taux de référence auquel ils se refinancent et rémunèrent leurs dépôts à un taux inférieur.

l'agriculture et l'élevage.

En outre, la nouvelle série des comptes nationaux a été réalisée avec de nouvelles classifications des activités et des produits conformes à celles en vigueur sur le plan international (CITI, rev4, CPC, rev2, NAEMA, rev1, NOPEMA, rev1) et le module informatique d'aide à l'élaboration des comptes nationaux, ERETES.

Au terme des travaux, le **Produit intérieur brut (PIB) est ressorti à 9 775 milliards FCFA en 2014, soit une réévaluation de 29,4%**, comparativement à son niveau de la même année évalué selon l'ancienne base 1999.

Dès lors, les lecteurs sont invités à ne pas comparer les données de ce chapitre aux autres données des publications passées qui étaient élaborées selon le SCN 93 et l'année de base 1999.

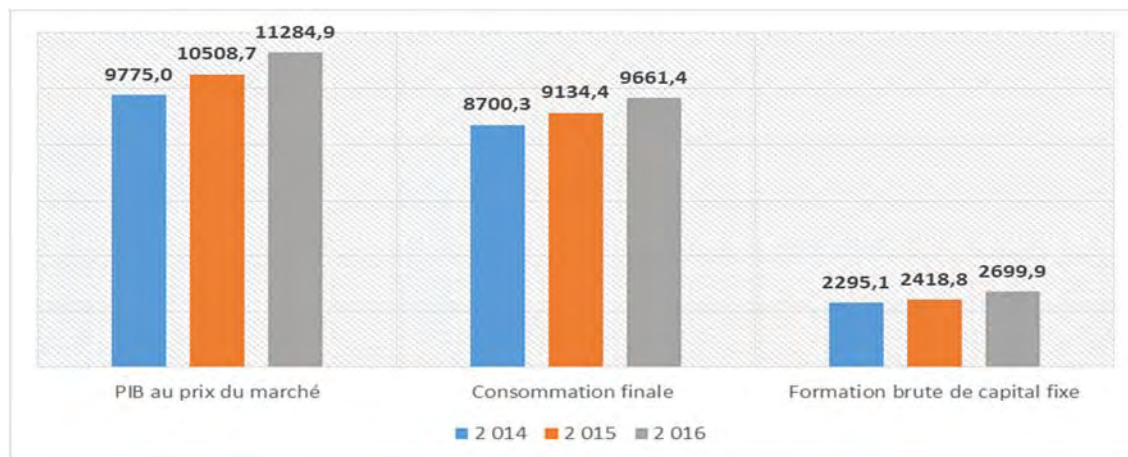
XVIII.1. INDICATEURS MACROECONOMIQUES

Le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 6,4% en 2016, soit le même niveau que l'année précédente. Toutefois, du point de vue sectoriel, il est noté une évolution contrastée. En effet, le dynamisme de l'activité économique est essentiellement porté par le secteur tertiaire en 2016, alors qu'en 2015, il a été impulsé par la bonne tenue des secteurs primaire et secondaire.

En outre, le niveau général des prix, mesuré par le déflateur du PIB, a enregistré une appréciation modérée (+1,0%), à la faveur de la baisse des prix des produits pétroliers. Le repli des prix des produits pétroliers est consécutif à la persistance de la détente des cours du baril de pétrole sur le marché international et à la dépréciation des produits chimiques de base.

Le PIB nominal se situe à 11 285,9 milliards FCFA en 2016, contre 10 509,7 milliards FCFA en 2015. Le Revenu national brut disponible (RNBD) qui, en plus du PIB, intègre les flux nets de revenus et de transferts courants entre l'économie sénégalaise et le reste du monde, a augmenté de 757,0 milliards FCFA pour s'établir à 12 049,9 milliards en 2016. Dans le même sillage, le revenu disponible par tête est passé de 786,6 mille à 814,2 mille FCFA entre 2015 et 2016.

La consommation finale en valeur a progressé de 5,8% pour s'établir à 9 661 milliards FCFA en 2016, soit un accroissement moins soutenu que celui du PIB nominal (+7,4%). Il en résulte ainsi une augmentation du taux d'épargne intérieure de 1,3 point, passant de 13,1% en 2015 à 14,4 % en 2016.

Graphique XVIII-1 : Evolution du PIB, de la Consommation finale et de la FBCF (valeurs en milliards CFA)


Source : ANSD. Comptes nationaux définitifs 2016, janvier 2018

Le taux d'investissement, approché par la formation brut de capital fixe (FBCF), est resté quasiment stable, comparativement à sa valeur de l'année précédente (23,9% en 2016, après 23,0% en 2015).

Tableau XVIII-1 : Evolution du taux d'épargne et d'investissement

En %	2014	2015	2016
Taux d'investissement (FBCF, Stocks)	25,7	25,6	25,2
Taux de FBCF	23,5	23,0	23,9
Epargne intérieure/PIB	11,0	13,1	14,4

Source : ANSD. Comptes nationaux définitifs 2016, janvier 2018

S'agissant des échanges extérieurs, ils ont été caractérisés par une baisse des importations en valeur (-1,4% en 2016, après 3,9% en 2015) et un accroissement de 2,1% des exportations, après une hausse de 11,9% en 2015. En conséquence, le déficit extérieur des biens et services s'est amélioré de 101 milliards, passant de 1 340 milliards en 2015 à 1 239 milliards en 2016.

Tableau XVIII-2 : Evolution des importations et des exportations

En milliards de FCFA	2014	2015	2016
Exportations de biens et services	2 128,8	2 383,1	2 432,8
Importations de biens et services	3 583,9	3 723,5	3 672,4
Solde de la balance des biens et services	- 1 455,1	- 1 340,5	- 1 239,6

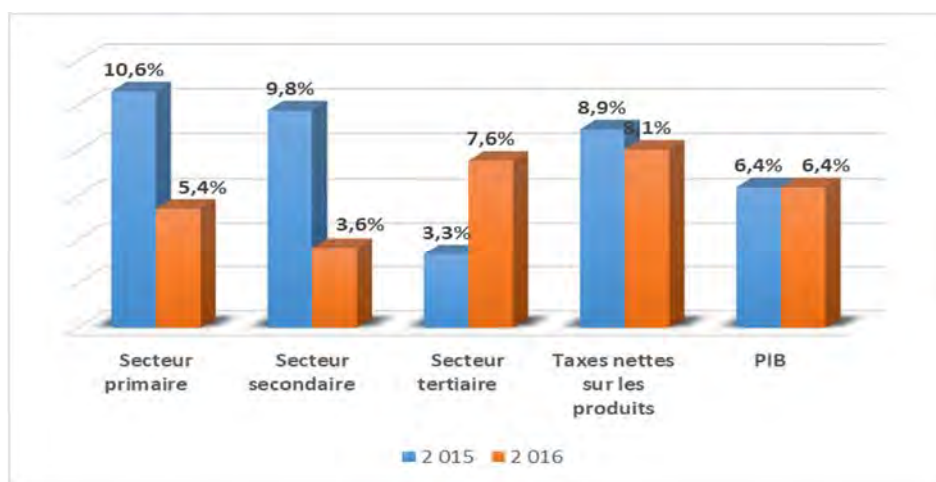
Source : ANSD. Comptes nationaux définitifs 2016, janvier 2018

XVIII.2. L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS DU PIB

XVIII.2.1. L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES DU PIB⁴⁷

La stabilité de la croissance de l'activité économique (6,4% en 2015 et 2016) s'explique essentiellement par une évolution contrastée entre le secteur tertiaire et les secteurs primaire et secondaire en 2016. En effet, au moment où le secteur tertiaire gagne 4,2 points de croissance en 2016 pour s'établir à 7,6%, le secondaire et le primaire perdent respectivement 6,2 et 5,2 points par rapport à l'année précédente.

Graphique XVIII-2 : Taux de croissance en volume du PIB et des secteurs d'activité (en %)



Source : ANSD. Comptes nationaux définitifs 2016, janvier 2018

Le ralentissement de la croissance du secteur primaire est imputable au sous-secteur agricole. En effet, la campagne agricole 2016-2017 s'est illustrée par un repli de la production d'arachide (-6%) et une augmentation moins forte de la production de céréales (12,5%, après 72,0% en 2015). En conséquence, le taux de croissance du sous-secteur s'est réduit de 12,2 points pour s'établir à 3,8% en 2016.

A l'inverse du sous-secteur agricole, le redressement des sous-secteurs de la pêche (8,5%, après 3,4% en 2015), de l'élevage (8,7%, contre 2,7% en 2015) et de la sylviculture (3,1%, après 1,7% en 2015) a permis d'atténuer le fléchissement du primaire.

Globalement, le secteur primaire a contribué de 0,8 point à la croissance, après avoir concouru à celle-ci de 1,4 point en 2015.

⁴⁷ Cf. tableau 18.7 de l'annexe.

Tableau XVIII-3 : Evolution de la VA et de la contribution à la croissance par branche des activités du primaire

En %	Croissance de la valeur ajoutée		Contribution à la croissance du PIB	
	2015	2016	2015	2016
Agriculture et activités annexes	16,0%	3,8%	1,3%	0,3%
Elevage et chasse	2,7%	8,7%	0,1%	0,3%
Sylviculture et activités de soutien	1,7%	3,1%	0,0%	0,0%
Pêche, pisciculture et aquaculture	3,4%	8,5%	0,0%	0,1%

Source : ANSD. Comptes nationaux définitifs 2016, janvier 2018

La progression de la valeur ajoutée du secteur secondaire a été moins forte en 2016 (3,6%, après 9,8% en 2015). Cette décélération est essentiellement l'effet de la contraction des activités extractives (-16,2%, après +31,1%) mais aussi du repli du rythme d'évolution des activités de raffinage (5,2%, après 35,2% en 2015), de la fabrication de produits chimiques de base (21,5%, après 31,4%), de distribution d'eau, assainissement et traitement des déchets (3,0%, après 8,7% en 2015), de construction (6,2%, après 15,5% en 2015) et de fabrication de produits alimentaires (5,6%, après 6,6% en 2015).

La contraction des activités extractives a principalement résulté de la diminution des dépenses de prospection minière consenties par les entreprises minières. En revanche, la reprise de l'extraction d'or (5,8%) et le dynamisme de l'exploitation des autres produits extractifs (pierres et gravillons, etc.) (21,5% en 2016, après 21,3% en 2015) viennent amoindrir la contreperformance de la branche.

Au total, la contribution du secteur secondaire à la croissance du PIB en 2016 est de 0,9 point, tandis qu'elle était de 2,3 points en 2015.

Tableau XVIII-4 : Evolution de la VA et de la contribution à la croissance par branche des activités du secondaire

En %	Croissance de la valeur ajoutée		Contribution à la croissance du PIB	
	2015	2016	2015	2016
Activités extractives	31,1	-16,2	0,6	-0,4
Fabrication de produits agroalimentaires	6,6	5,6	0,6	0,5
Raffinage du pétrole et cokéfaction	35,2	5,2	0,2	0,0
Fabrication de produits chimiques de base	31,4	21,5	0,1	0,1
Fabrication de matériaux de construction	17,9	7,2	0,2	0,1
Fabrication d'autres produits manufacturiers	1,1	5,2	0,1	0,3
Production et distribution d'électricité	18,3	7,4	0,2	0,1
Distribution d'eau, assain et traitement des déchets	8,7	3,0	0,1	0,0
Construction	15,5	6,2	0,4	0,2

Source : ANSD. Comptes nationaux définitifs 2016, janvier 2018

La valeur ajoutée du secteur tertiaire a progressé de 7,6% % en 2016, après 3,3% en 2015. Cette reprise est imputable à la bonne tenue des activités spécialisées, scientifiques et techniques (en particulier de la recherche-développement (R&D)) (36,8% en 2016 contre -19,5% en 2015), la reprise du transport (4,7% en 2016, après -0,2% en 2015), de l'hébergement et de la restauration (3,7% en 2016 contre -1,6% en 2015) et de la santé humaine et de l'action sociale (4,5%, après -0,5% en 2015).

Compte tenu de son poids dans le PIB réel (52,0%), le secteur tertiaire a contribué à hauteur de 3,9 points à la croissance économique de 2016, en augmentation de 2,1 point par rapport à l'année antérieure.

Quant aux taxes nettes sur les produits, elles ont enregistré une croissance de 8,1%, avec une contribution à la croissance de 0,8 point.

Tableau XVIII-2 : Evolution de la VA et de la contribution à la croissance par branche des activités du tertiaire

En %	Croissance de la valeur ajoutée		contribution à la croissance du PIB	
	2015	2016	2015	2016
Commerce	7,8	6,0	1,0	0,8
Transports	-0,2	4,7	0,0	0,2
Hébergement et restauration	-1,6	3,7	0,0	0,0
Information et communication	2,8	0,1	0,2	0,0
Activités financières et d'assurance	11,5	2,6	0,2	0,1
Activités immobilières	4,0	7,1	0,3	0,6
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	-19,5	36,8	-0,9	1,3
Activités de services de soutien et de bureau	10,1	12,5	0,2	0,2
Activités d'administration publique	10,7	10,7	0,5	0,6
Enseignement	3,1	1,1	0,2	0,1
Activités pour la santé humaine, action sociale	-0,5	4,5	0,0	0,1
Activités art. culturelles, sportifs et récréatives	19,1	15,9	0,1	0,1
Activités domestiques	1,7	9,4	0,0	0,0
Autres activités nca	4,1	3,4	0,0	0,0

Source : ANSD. Comptes nationaux définitifs 2016, janvier 2018

XVIII.2.2. L'ÉVOLUTION DES EMPLOIS DU PIB

Les emplois du PIB ont été marqués, durant l'année 2016, par un accroissement de 5,1% de la **consommation finale**, après 4,6% l'année antérieure. Cela s'explique par une hausse de la consommation finale privée qui a progressé de 1,5 point pour atteindre 6,9%. L'évolution de la consommation finale publique, quant à elle, s'est légèrement amoindrie (4,3% en 2016, après 5,7% en 2015).

De même, l'**investissement, approché par la FBCF**, a progressé de 15,3% en 2016 contre 5,9% en 2015. Cette forte hausse découle de celle de l'investissement privé (14,2%, contre 4,8% en 2015) conjuguée à celle de l'investissement public (18,2%, après 8,9% en 2015). Cette situation reflète la hausse des dépenses effectuées par les entreprises dans la prospection minière (28,6%, après -32,3% en 2015) et, dans une moindre mesure, dans l'acquisition de produits manufacturés (16,6%, contre 8,9% en 2015).

S'agissant des **échanges extérieurs** en volume, ils ont été caractérisés par le repli du rythme d'accroissement des importations (6,7% en 2016 contre 7,7% en 2015) et des exportations (4,1%, après 9,4% en 2015).

Les importations de biens et services ont été caractérisées par une hausse des produits pétroliers raffinés (12,1%, après -15,1% en 2015), des produits de la construction (31,3%, après 13,1% en 2015), des produits chimiques de base (10,6%, contre 4,8% en 2015) et du fret (5,0%, après 4,4% en 2015). Toutefois, la progression des achats à l'étranger a été atténuée par la diminution des acquisitions de produits agricoles (-4,3%, après 9,8%) et des produits de l'extraction (0,0% après 30,9%).

La progression modérée des exportations s'explique par une baisse des ventes à l'étranger des produits alimentaires (-10,6%, après 25,2%), des services d'information et de communication (-6,9%, après 10,5%) et un ralentissement de celles des produits agricoles (14,8%, contre 24,1%). Néanmoins, la bonne tenue des exportations de produits chimiques (48,8%, après 19,7% en 2015), des matériaux de construction (47,3%, après -4,2% en 2015) et des produits de la pêche a permis de maintenir une croissance globale des exportations de biens et services.

Au total, les exportations nettes d'importations ont contribué négativement à la croissance

Tableau XVIII-6 : Evolution des emplois du PIB

	2 015	2 016
Consommation finale	4,6%	5,1%
marchande	4,3%	5,0%
non marchande	5,6%	5,4%
<i>publique</i>	5,7%	4,3%
<i>privée</i>	5,4%	6,9%
Formation brute de capital fixe	5,9%	15,3%
<i>publique</i>	8,9%	18,2%
<i>privée</i>	4,8%	14,2%
Variation de stocks	75,4%	-3,0%
Acquisition d'objets de valeur	1,9%	2,3%
Exportations de biens et services	9,4%	4,1%

Source : ANSD. Comptes nationaux définitifs 2016, janvier 2018

Conclusion

L'économie Sénégalaise a été marquée par une vigueur de l'activité économique en 2016, favorisée par le dynamisme du secteur tertiaire, malgré le léger ralentissement des secteurs primaire et secondaire. La forte progression enregistrée par le secteur tertiaire est consécutive à la bonne tenue des activités spécialisées, scientifiques et techniques, du transport, de l'hébergement et de la restauration et de la santé humaine et de l'action sociale. Le ralentissement du secteur primaire découle de la contreperformance de la production d'arachide et à une production moins forte des céréales. La décélération du secondaire est imputable à la contraction des activités extractives, de raffinage, de distribution d'eau, de l'assainissement et du traitement des déchets, de construction et de fabrication de produits alimentaires.

Du côté de la demande, l'investissement a fortement progressé par rapport à l'année précédente, tiré essentiellement par l'accroissement de l'investissement privé. La consommation finale a observé une légère hausse, tandis que le solde extérieur des biens et services (en volume) s'est légèrement creusé.

L'appréciation du niveau général des prix, mesuré par le déflateur du PIB, a été contenue à 1,0% en 2016, notamment à la faveur de la baisse des prix des produits pétroliers.

Introduction

Au Sénégal, le taux d'inflation s'est accéléré et s'est établi à +0,8% en 2016. L'inflation est maintenue, depuis quelques années, en dessous du taux de 3,0% maximum édicté par les critères de convergence de premier rang de l'UEMOA.

Ce relèvement des prix à la consommation est dû en grande partie au renchérissement des « **produits alimentaires et boissons non alcoolisées** » (+3,3%), ainsi que des biens et services de « **loisirs et culture** » (+1,2%), de « **communication** » (+0,8%), de « **l'enseignement** » (+0,7%) et de « **santé** » (+0,5%).

Toutefois, la baisse des prix des services de « **logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles** » (-1,8%), des services de « **transports** » (-1,5%), des « **biens et services divers** » (-1,5%) a amoindri la tendance haussière de l'indice général.

Les prix des produits locaux ont progressé de 1,4%, tandis que ceux des produits importés se sont repliés de 0,7% au cours de la période sous revue.

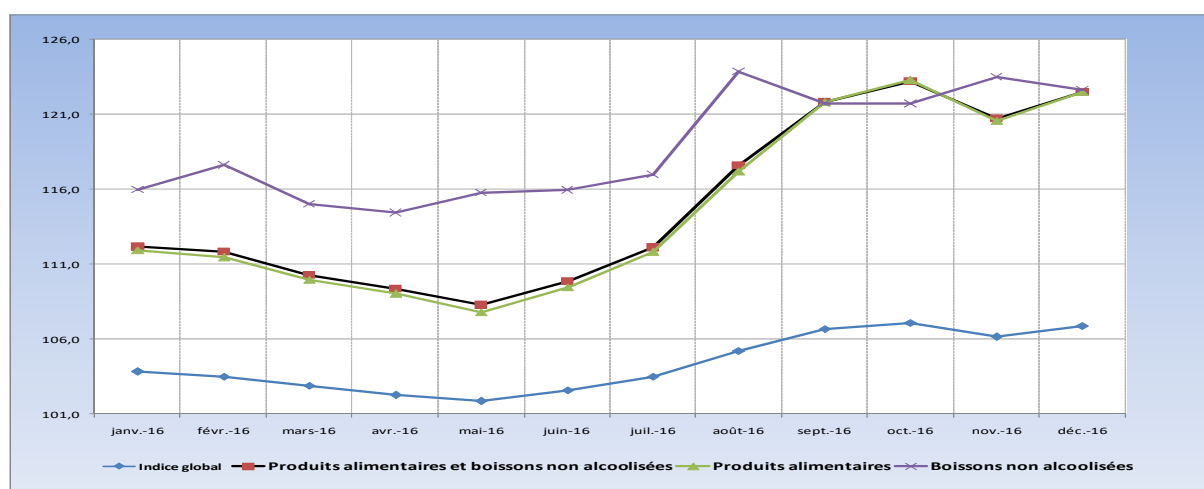
XIX.1. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES PRIX DES DOUZE FONCTIONS DE CONSOMMATION

XIX.1.1. PRODUITS ALIMENTAIRES ET DES BOISSONS NON ALCOOLISÉES

Les prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » se sont accrus de 3,3% en 2016. Cette évolution s'explique principalement par la progression des prix des poissons, des légumes, des viandes, des pains et des céréales. Les prix des poissons frais (+14,6%), des légumes secs et oléagineux (+5,3%), de la volaille (+5,1%), de la viande de bœuf et de mouton (+4,3% et +2,3% respectivement), des pains (+3,6%), des légumes frais en fruits ou racines (+3,0%) et des céréales non transformées (+2,5%) ont connu les hausses les plus marquées. Les difficultés rencontrées au niveau du secteur de la pêche artisanale, à la suite des problèmes des licences de pêche, renforcée par la rareté des produits halieutiques, ont impacté sur l'évolution des prix des poissons. Les spéculations sur le riz, avec le gel des importations du riz intervenu entre le 23 septembre 2016 et le 10 novembre 2016, expliquent essentiellement les tensions sur les prix des céréales non transformées. Par ailleurs, le renchérissement des autres fruits (+4,4%) et agrumes (+2,8%), ainsi que du sucre (+0,9%) a contribué à celui des produits alimentaires. Le regain des prix du sucre est lié aux difficultés d'approvisionnement du marché intérieur et les spéculations des commerçants distributeurs face au triplement des cours sur le marché international.

En revanche, le repli des prix certains produits, tels que les tubercules et plantains (-9,3%), les légumes frais en feuilles (-5,0%), le lait (-3,1%), les farines, semoules et gruaux (-3,0%), et les huiles (-0,3%) a amoindri la tendance haussière des prix.

Graphique XIX-1. Evolution de certains composants des produits alimentaires



Source : ANSD

XIX.1.2. LOISIRS ET DE LA CULTURE

Les prix des services de « *loisirs et culture* » se sont appréciés de 1,2% en 2016. Cette hausse des prix résulte principalement de celle des prix des forfaits et circuits touristiques composites (+4,1%), à la suite du réajustement annuel des frais de voyage à la Mecque. Les prix des livres scolaires et autres livres (+0,9%), ainsi que des journaux et publications périodiques (+1,0%) ont augmenté en 2016. Toutefois, les prix du matériel audiovisuel, photographique et de traitement de l'image et du son (-1,0%) poursuivent leur évolution baissière. Ce repli est porté par celui des appareils de réception, enregistrement et reproduction (-1,2%), ainsi que du matériel de traitement de l'information et supports d'enregistrement de l'image et du son (-0,3%).

XIX.1.3. COMMUNICATION

Les prix des services de « communication » ont rebondi de 0,8% en 2016, sous l'impulsion de ceux des services de communications téléphoniques (+1,3%) et des services postaux (+1,2%). Un accroissement des prix des frais d'envoi de mandat postal à l'intérieur constaté au deuxième trimestre de 2016 explique celui des prix des services postaux. En revanche, le repli des prix du matériel de téléphonie et télécopie (-4,1%) et des frais de connexion internet et assimilés (-2,4%), a réduit la hausse des prix des services de communication.

XIX.1.4. ENSEIGNEMENT

Les prix des services de « *l'enseignement* » ont augmenté de 0,7% au cours de la période sous revue, du fait de la revalorisation des frais d'inscription et de scolarité. Sur un an, l'ensemble des composantes du secteur de l'enseignement ont connu une majoration de leurs prix. Les hausses les plus importantes sont notées au niveau des prix des services de l'enseignement secondaire (+1,5%) et de l'enseignement post-secondaire non supérieur (+0,7%). Les prix des services de l'enseignement supérieur (+0,1%) ont enregistré la plus faible progression au cours de la période sous revue.

XIX.1.5. SERVICES DE SANTE

La progression des prix des services de « *santé* » (+0,5%) est consécutive à celle des prix des produits, appareils et matériels médicaux (+0,9%). L'évolution des prix de ces derniers est plus portée par la hausse des prix des médicaments traditionnels (+7,1%), des produits médicaux divers (+1,1%) et des appareils et matériel

thérapeutiques (+0,7%). La majoration des prix des médicaments modernes (+0,1%), qui constituent plus de 52% des biens et services de la santé, a concouru au renchérissement du secteur en rythme annuel. Toutefois, les prix des services hospitaliers se sont repliés légèrement de 0,2% en 2016, au moment où, ceux de tous les postes des services ambulatoires sont restés stables.

XIX.1.6. MEUBLES, ARTICLES DE MENAGE ET ENTRETIEN COURANT DU FOYER

Les prix des « *meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer* » se sont appréciés de 0,1%, sous l'effet de l'augmentation des prix des articles de ménage en textiles (+0,5%), des articles de verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage (+0,4%), ainsi que ceux des outillages et autres matériels pour la maison et le jardin (+0,6%). Toutefois, les prix des appareils ménagers (-0,6%) et des meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtement (-0,1%) ont reculé.

XIX.1.7. BOISSONS ALCOOLISEES, TABACS ET STUPEFIANTS

Les prix des « *boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants* » se sont contractés de 0,1%, en raison de la baisse notée au niveau des prix des boissons alcoolisées, notamment ceux de l'alcool de bouche (-2,8%) et de la bière (-0,9%). Le relèvement des prix des vins et boissons fermentées a cependant amoindri l'évolution des prix des boissons alcoolisées. Par ailleurs, les prix des tabacs et stupéfiants sont demeurés quasi inchangés en rythme annuel.

XIX.1.8. RESTAURANTS ET HOTELS

Les prix des biens et services de « *restaurants et hôtels* » se sont repliés de 0,2%. Cette évolution est le fait de la baisse plus prononcée des prix des services d'hébergement (-1,0%). De même, les prix des services de restauration (-0,2%) ont reculé, sous l'impulsion de ceux des services de restaurants, cafés et établissements similaires (-0,3%). Toutefois, le renchérissement des services de cantines (+1,7%), dont les acteurs s'ajustent par rapport à leurs charges et difficultés économiques, a modéré la tendance à la baisse des prix du secteur de la restauration.

XIX.1.9. ARTICLES D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES

Les prix des « *articles d'habillement et chaussures* » ont diminué de 0,3% en 2016, entraînés principalement par ceux des chaussures (-0,9%). L'évolution de ces derniers résulte du recul des prix des chaussures pour hommes (-1,4%) et pour femmes (-1,1%) au cours de la période sous revue, nonobstant le regain des prix

des chaussures pour enfants (+1,0%). De même, la régression des prix des articles d'habillement (-0,1%), expliquée essentiellement par celle des prix des vêtements de dessus pour hommes (-2,1%) et pour femmes (-0,7%), a impacté la baisse des prix de la fonction.

XIX.1.10. TRANSPORTS

La chute des dépenses d'utilisation de véhicule, principalement celle des prix du carburant et des lubrifiants (-8,0%) explique le repli des prix des services de « *transports* » (-1,5%). Les répercussions de l'effondrement des cours mondiaux du baril de pétrole sur les prix intérieurs du carburant sont à l'origine de cette évolution. En revanche, les pièces détachées et accessoires (+1,4%), ainsi que les services d'entretien et réparations de véhicules pour particuliers (+0,4%), autres composantes des dépenses d'utilisation de véhicule, se sont renchéri. Le recul des prix des achats de véhicule (-0,3%) a également concouru à la baisse des prix des services de transports. En revanche, l'augmentation des prix des services du transport aérien de passagers (+1,6%), qui ont décéléré (+4,1% en 2015), ainsi que celle des prix des autres types de transport de passagers et autres services de transport (+0,1%) a amoindri la baisse des prix des services de transports.

XIX.1.11. BIENS ET SERVICES DIVERS

Les prix des « *biens et services divers* » se sont réduits de 1,5%, en liaison avec la diminution des prix des biens et services pour soins corporels, notamment ceux des produits pour soins corporels (-3,0%) ainsi que des salons de coiffure et instituts de soins et de beauté (-0,8%). Par ailleurs, au titre des effets personnels non classés ailleurs, une progression de 0,8% des prix est notée, en liaison avec le relèvement des prix des articles de bijouterie et d'horlogerie (+0,9%). Le rebond des cours mondiaux de l'once⁴⁸ d'or (+7,7%) et d'argent (+9,1%), sur l'année, a eu un impact sur les prix intérieurs des articles de bijouterie et d'horlogerie. Au même moment, les prix des services financiers sont restés quasi stables en rythme annuel.

XIX.1.12. LOGEMENT, EAU, ELECTRICITE, GAZ ET AUTRES COMBUSTIBLES

La diminution des prix des services de « *logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles* » (-1,8%) est soutenue par la baisse des prix du gaz (-10,2%) et des combustibles liquides (-7,6%), de même que ceux des services d'entretien et réparation des logements (-2,2%). Le repli des prix intérieurs du gaz et des

⁴⁸1 oz = 28,349 523 125 g, oz = once

combustibles liquides, avec la révision des prix des produits pétroliers au cours du premier trimestre 2016, est en rapport avec la chute des cours mondiaux du gaz et du baril de pétrole. En outre, les prix des services de l'électricité sont restés inchangés sur un an, et ceux des services des loyers effectifs (+0,2%) sont repartis à la hausse, après l'accalmie notée dans le secteur depuis la mesure de baisse des loyers en 2014. Il est également noté un relèvement du niveau des prix des services d'alimentation en eau et services divers lié au logement (+1,8%) comparé à celui de 2015.

XIX.2. ANALYSE DES INDICES DES NOMENCLATURES SECONDAIRES

L'analyse des indices des nomenclatures secondaires permet de ressortir l'évolution des prix selon l'origine des produits (locaux, importés), les secteurs de production (primaire, secondaire, tertiaire), la durabilité (durable, semi-durable, non durable, service) et l'inflation sous-jacente (produits frais, énergie, hors produits frais et énergie).

XIX.2.1. ORIGINE DES PRODUITS

Au regard de la provenance des produits, le relèvement du niveau général des prix résulte de celui des prix des produits locaux (+1,4%). L'évolution des prix des produits locaux en 2016 est due globalement à la hausse des prix des produits alimentaires, ainsi que de certains biens et services de loisirs, tels que les frais de voyage à la Mecque, des services de communication, ainsi que de l'enseignement. Toutefois, les prix des produits importés se sont repliés de 0,7% au cours de la période sous revue. Leur évolution est induite particulièrement par la baisse des prix des produits énergétiques. L'effondrement des prix du baril de pétrole et du gaz en 2016 s'est répercuté sur les prix des biens importés.

XIX.2.2. SECTEUR DE PRODUCTION

En 2016, les prix des produits des secteurs primaire (+3,1%) et tertiaire (+0,6%) ont tiré à la hausse l'indice global. Le relèvement des prix des céréales non transformées, des poissons, de la volaille, ainsi que de la viande de bœuf et d'ovins, explique principalement l'augmentation de ceux des produits du secteur primaire. De même, la montée des prix de certaines variétés de légumes et de fruits a contribué à celle des prix du secteur primaire. En outre, la hausse des prix des produits du secteur tertiaire en 2016 a été plus marquée par l'augmentation de ceux des services de communication, de loisirs, d'enseignement, ainsi que des loyers effectifs.

Toutefois, les prix des produits du secteur secondaire ont fléchi de 1,0%. Cette évolution est tributaire des prix des produits pétroliers et du gaz qui ont chuté au cours de cette année 2016. Les prix des produits pour l'entretien et la réparation courante de logement, ainsi que d'habillement ont également soutenu la baisse des prix du secteur secondaire.

XIX.2.3. DURABILITE

Les prix des produits non durables (+1,9%) et des services (+0,6%) ont porté à la hausse le niveau général de l'indice en 2016. L'évolution des prix des produits non durables, qui représentent plus de 40% du panier des biens et des services, provient essentiellement du renchérissement des produits alimentaires, particulièrement des produits saisonniers. Les prix des produits des services, sont tirés principalement par la hausse des prix des services de l'enseignement, de loisirs, de communication et de transports. En outre, les prix des produits semi durables (-1,0%) et des produits durables (-0,8%) se sont contractés en 2016.

XIX.2.4. L'INFLATION SOUS-JACENTE⁴⁹

L'inflation sous-jacente permet de suivre l'évolution du niveau général des prix, débarrassé de sa composante conjoncturelle. Ainsi, elle permet d'exclure dans le calcul de l'indice les produits à prix volatils, tels que les produits énergétiques et les produits frais.

L'accélération des prix des produits frais de 5,6% en 2016, par rapport à leur niveau précédent, a fortement impacté le niveau de l'indice global. Par contre, les prix des produits énergétiques (-4,9%) ont affiché une variation négative en rythme annuel, pour la troisième année consécutive, après quatre années de croissance (de 2010 à 2013).

L'inflation sous-jacente a progressé de 0,4% en rythme annuel, du fait de l'augmentation des prix de certains produits alimentaires, des services de loisirs, de communication, et de l'enseignement.

⁴⁹ Classification permettant de suivre le niveau de l'inflation qui serait obtenu en dehors des phénomènes perturbateurs que sont les produits saisonniers et les produits énergétiques

Introduction

Le coût de la construction des logements neufs à usage d'habitation s'est renchéri de 1,4% sur les neufs derniers mois de 2016⁵⁰. Cette hausse est expliquée principalement par celle des prix des matériaux de construction, du coût de la main d'œuvre, ainsi que du coût de location des matériaux de construction. Toutefois, la réduction du coût des moyens de gestion a modérée cette tendance haussière en comparaison à la période correspondante de 2015.

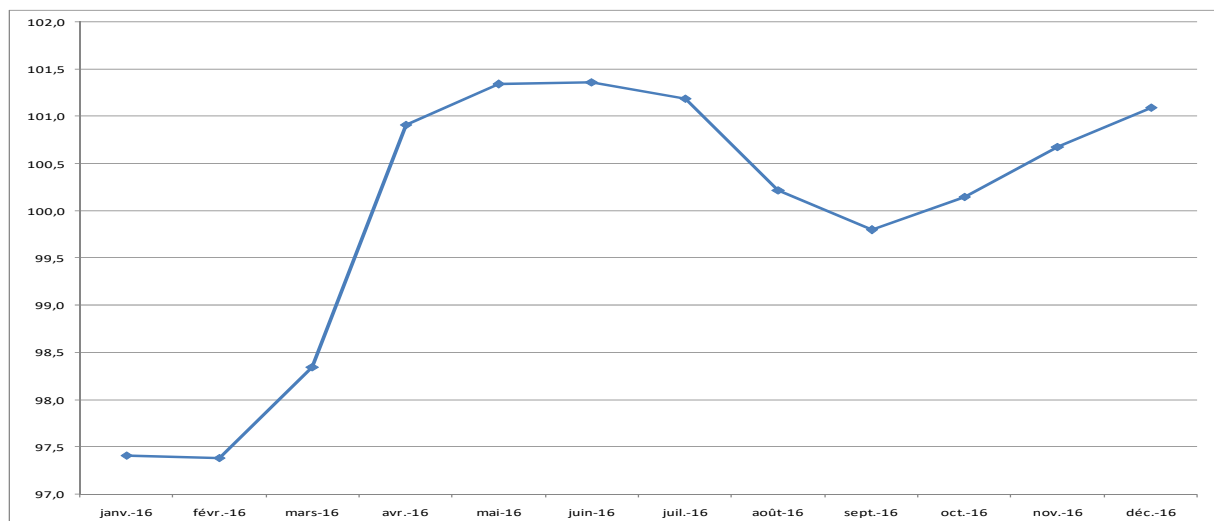
Parallèlement, l'année 2016 est marquée par la signature et l'entrée en vigueur de l'arrêté interministériel n°3088 du 29 février 2016, portant réglementation des conditions de production, d'importation et de distribution de fer à béton au Sénégal. En effet, la forte baisse des prix du fer local, en liaison avec la mauvaise qualité du produit au cours du dernier semestre de 2015 a motivé la signature de cet arrêté. En sus, le marché local des matériaux de construction est marqué par la baisse des prix du ciment, sous l'effet de la concurrence.

⁵⁰ La production de l'ICC a été entamée au deuxième trimestre 2015. Par conséquent, l'analyse est faite sur les neufs derniers mois de 2016 en comparaison de ceux de la même période de 2015.

XX.1. EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

L'indice des prix des matériaux de construction a augmenté de 1,2% en comparaison à la période correspondante de 2015. Cette évolution est essentiellement portée par la hausse des prix des matériaux de base (+2,7%), des autres matériaux de construction (+2,4%), de la peinture (+0,9%) et des matériaux d'étanchéité (+0,2%). Par contre, le repli des prix des matériaux d'électricité (-2,7%), de plomberie et sanitaire (-1,6%), ainsi que de revêtement des murs et du sol (-1,3%) a contrebalancé la tendance haussière des prix des matériaux de construction en comparaison aux neuf derniers mois de 2015. Les prix des matériaux de menuiserie n'ont pas connu de variations sensibles au cours de la période sous revue.

Graphique XX-1 : Evolution de l'indice des prix des matériaux de construction

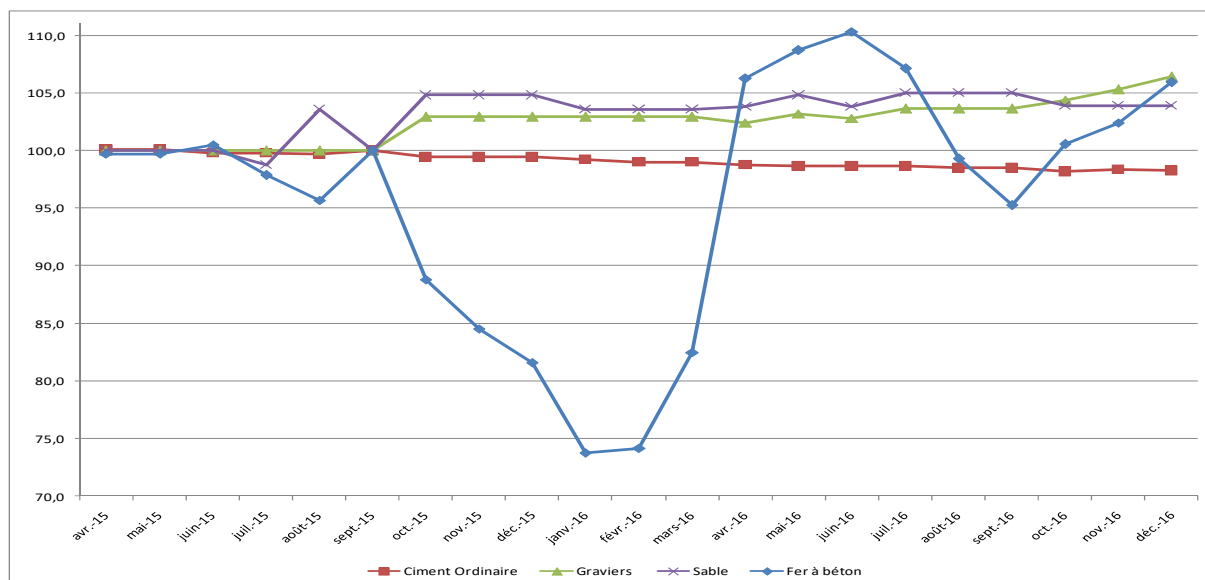


Source : ANSD

L'accroissement des prix des matériaux de base est induit par celui du fer en béton, des graviers et du sable. Le fer à béton s'est renchéri de +10,3% au cours des neuf derniers mois de 2016. Après avoir considérablement baissé au cours du second semestre de 2015, les prix du fer local se sont relevés au cours des trois derniers trimestres de 2016, suite à la signature et l'entrée en vigueur de l'arrêté interministériel n°3088 du 29 février 2016 sur la qualité du fer à béton.

Les prix des graviers ont augmenté de 2,9% au cours de la période sous revue. Cette situation est liée à l'offre. Les prix du sable se sont accrus de 2,4% au cours des neuf derniers mois. Toutefois, cette augmentation des prix des matériaux de base est amoindrie par la baisse des prix du ciment (-1,3%) du fait de la forte concurrence dans ce secteur.

Graphique XX-2 : Evolution de l'indice des prix des matériaux pour le gros œuvres



Source : ANSD

Les prix de la peinture se sont accrus de 0,9% au cours des neuf derniers mois de 2016. Cette augmentation est tirée par celle des prix de la peinture à huile (+7,9%). Toutefois les prix des autres produits pour la peinture sont restés quasi stables.

De même, les prix des matériaux pour étanchéité ont rebondi de 0,2% au cours des trois derniers trimestres de 2016, sous l'impulsion de ceux des prix aluminium (+1,4%).

Par contre, les prix des matériaux de plomberie et sanitaire ont baissé de 1,6% au cours des neuf derniers mois de 2016, en raison du repli des prix des coudes et tés en plastique (-2,9%), des tuyaux en plastique (-4,3%) et des matériaux pour salle de bain et w.-c, tels que les lavabos (-3,0%), les chaises à la turque (-0,8%) et les receveurs de douche en porcelaine (-3,7%).

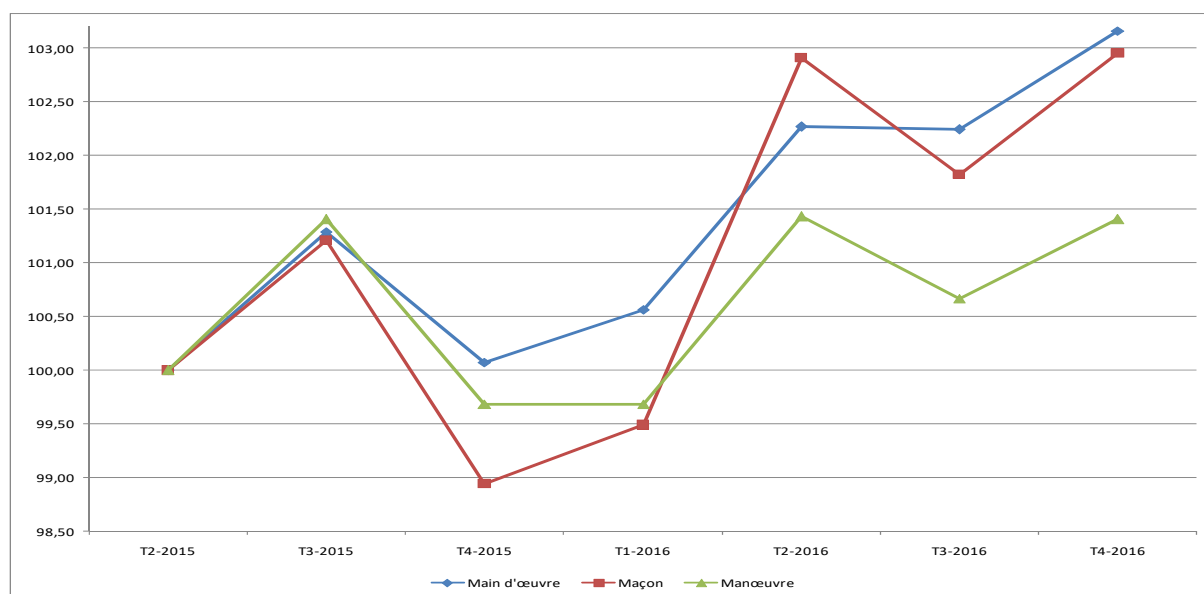
Les prix des matériaux d'électricité se sont également repliés de 2,7% en comparaison aux trois derniers trimestres de 2015, sous l'effet de la contraction des prix des câbles VGV (-3,9%) et des réglettes (+1,0%). En variation annuelle, ils ont reculé de 1,4%.

Les prix des matériaux pour le revêtement des murs et sols ont baissé de 1,3%, sous l'effet du repli des prix des carreaux sols (-1,7%).

XX.2. EVOLUTION DU COUT DE LA MAIN D'OEUVRE

L'indice du coût de la main d'œuvre a augmenté de 2,1%. Cette évolution est en grande partie influencée par l'augmentation des rémunérations des tâches de ferrailage (+4,1%), des coffreurs (+3,0%) et des maçons (+2,5%), ainsi que des carreleurs (+9,8). Le repli de la rémunération des mouleurs (-1,5%), des peintres (-0,6%) et des électriciens (-0,4%) ont amoindri l'accroissement de l'indice de la main d'œuvre.

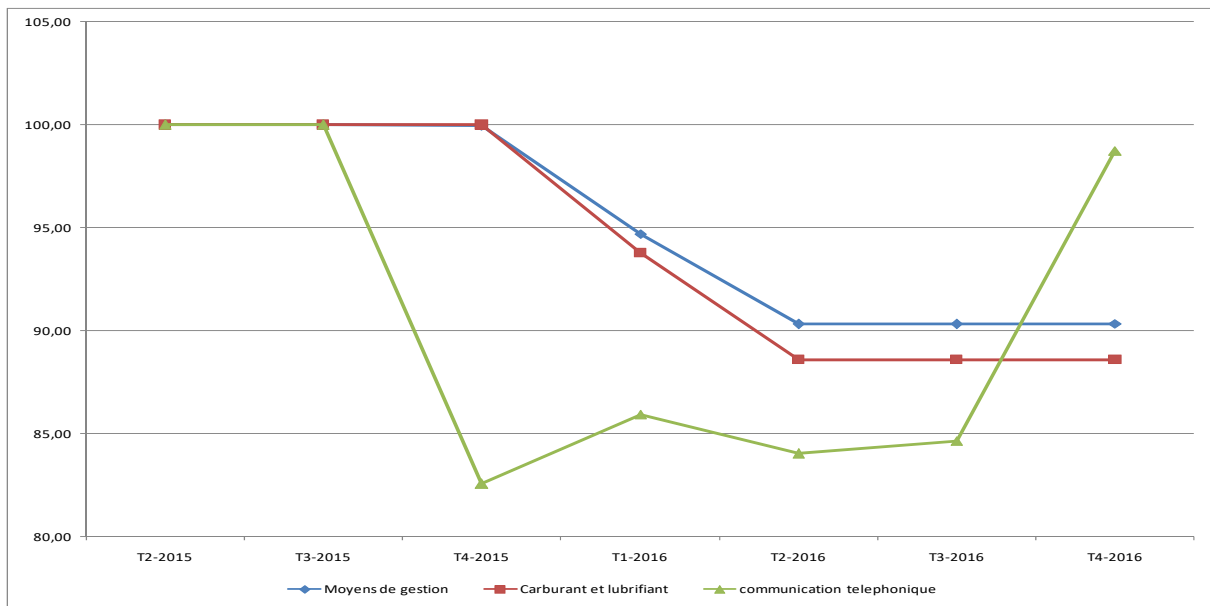
Graphique XX-3 : Evolution du coût de la main d'œuvre



XX.3. EVOLUTION DU COUT DES MOYENS DE GESTION

La baisse de 9,7% de l'indice du coût des moyens de gestion a contrebalancé la tendance haussière du coût de la construction sur les neuf derniers mois de 2016. En effet, la chute du coût des moyens de gestion en 2016 est expliquée par celle des prix du carburant et lubrifiant (-11,4%) et du coût des communications téléphoniques (-5,4%). Toutefois, les prix de l'eau et de l'électricité sont restés inchangés au cours de la période sous revue.

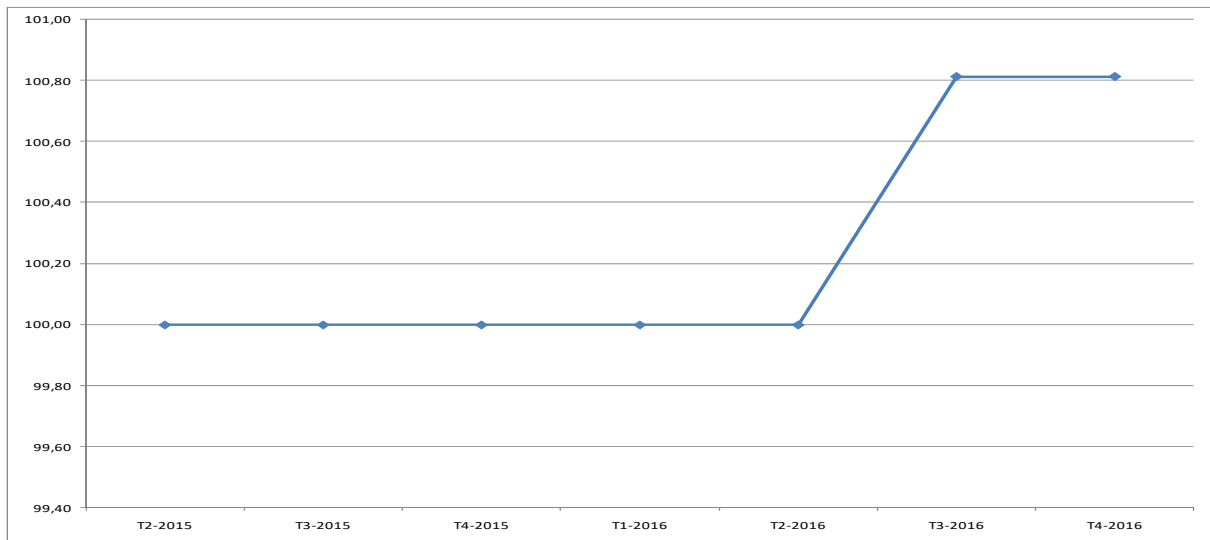
Graphique XX-4 : Evolution de l'indice du coût des moyens de gestion



XX.4. EVOLUTION DU COUT DE LOCATION DU MATERIEL

L'indice du coût de location du matériel de construction s'est accru de 0,5%. Cette évolution fait suite à l'augmentation du coût de location des chevrons en bois (+1,3%) et des planches en bois (+1,1%).

Graphique XX-5 : Evolution du coût de location du matériel



Conclusion

Le coût de la construction des logements neufs à usages d'habitation s'est renchéri au cours des neufs derniers mois de 2016. Cette tendance fait suite à la progression des prix des matériaux de constructions et du coût de la main d'œuvre. En outre le coût de la location du matériel a contribué dans une moindre mesure à la hausse du coût de la construction. Par contre le coût des moyens de gestion ont baissé au cours de la période sous revus, du fait de la baisse des prix du carburant et des lubrifiants consécutive à la deuxième mesure de baisse du carburant intervenue en 2016.

En 2016, les prix du ciment ordinaire ont connu une tendance baissière, du fait de la concurrence. L'apparition du fer local normalisé dans le marché résulte de l'application de l'arrêté interministériel portant sur la qualité du fer.

Introduction

La gestion des finances publiques est marquée en 2016 d'une part par l'exécution satisfaisante des dépenses et d'autre part par une mobilisation accrue des recettes.

Les dépenses publiques, au titre de l'année 2016, sont caractérisées par la poursuite de la rationalisation des dépenses courantes mais aussi par l'expansion des dépenses d'investissement du fait des nombreuses réalisations enregistrées dans divers secteurs de l'économie.

La situation des recettes est impulsée par un bon recouvrement de recettes fiscales mais aussi par une bonne entrée des recettes dites exceptionnelles. De même, la mobilisation des recettes est à mettre en liaison avec d'importants travaux de modernisation et de renforcement des outils de collecte mais également avec l'élargissement de l'assiette.

En conséquence, le déficit de la gestion des finances publiques de 2016 s'est établi à 3,3% du PIB après 3,7% l'année précédente.

Le présent chapitre s'articulera autour de quatre axes. Le premier fait le point sur les recettes budgétaires de l'année sous revue. Le second et le troisième abordent respectivement les dépenses publiques et les sources de financement du déficit budgétaire issu des opérations de l'Etat. Enfin, le dernier point présente les principaux indicateurs à la gestion budgétaire.

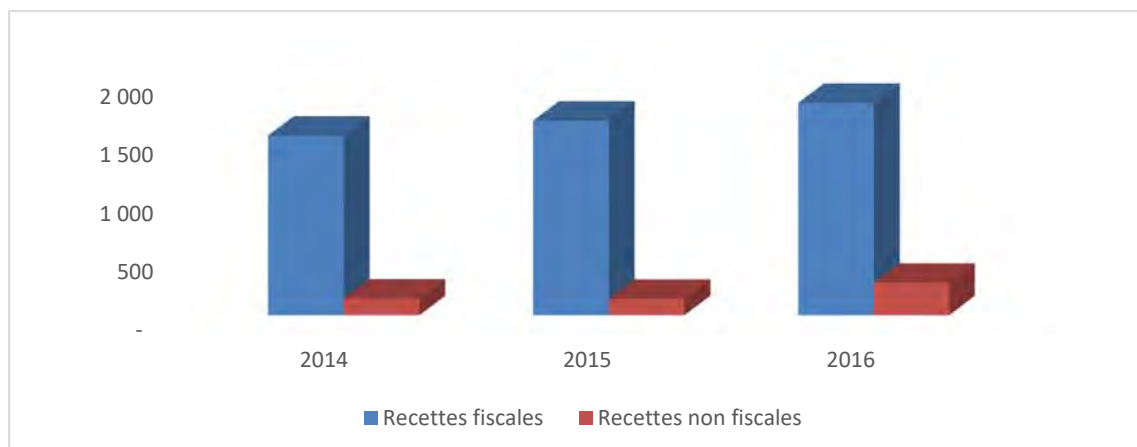
XXI.1. LES RECETTES BUDGETAIRES ET DONS

Les recettes budgétaires et dons se sont renforcés en 2016 pour atteindre 2 334,6 milliards FCFA contre 2 031,5 milliards FCFA l'année précédente, soit une hausse de 14,9%. Cette performance est essentiellement imputable au bon recouvrement des recettes et dans une moindre mesure aux dons.

XXI.1.1. LES RECETTES BUDGETAIRES⁵¹

En 2016, les recettes budgétaires (y compris FSE) de l'Etat se sont établies à 2 090,3 milliards FCFA contre 1 799,5 milliards en 2015, soit un accroissement de 16,2%. Cette hausse est due au bon comportement des recettes fiscales et non fiscales (y compris les ressources Mittal).

Graphique XXI-1 : Evolution des recettes budgétaires (milliards FCFA)



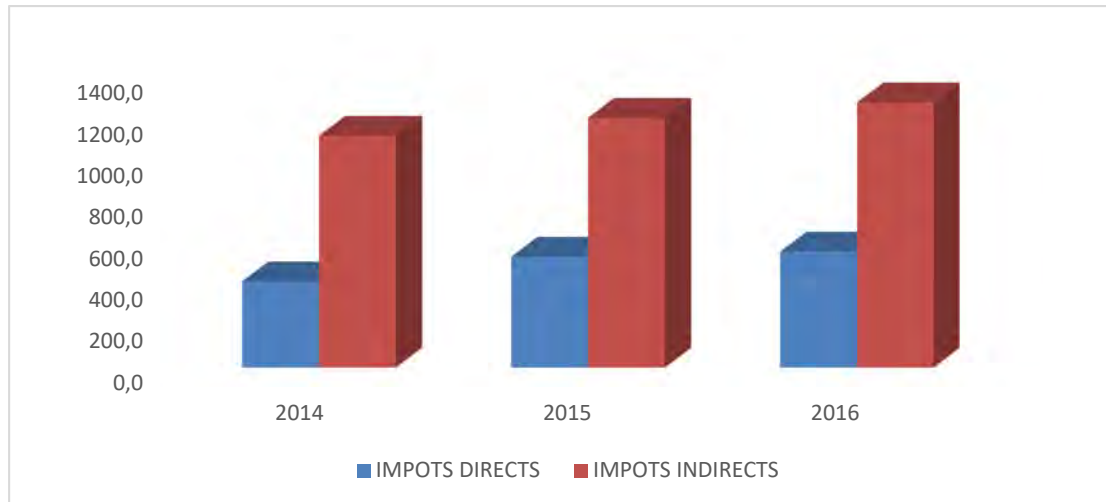
Source : DGCPT, TOFE, juin 2018

XXI.1.1.1. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales se sont accrues de 152,2 milliards pour se situer à 1 811,8 milliards FCFA en 2016, soit une augmentation de 9,2% par rapport à 2015. Cette progression est liée à la bonne tenue des impôts directs (17,2% contre 9,7% en 2015) et des impôts indirects (6,2% après 7,8% en 2015) en dépit de la baisse du FSE (-64,1% contre 15,3% en 2015).

⁵¹ Le tableau 19.2 de l'annexe présente la décomposition détaillée des recettes budgétaires.

Graphique XXI-2 : Répartition des recettes fiscales (en milliards FCFA)

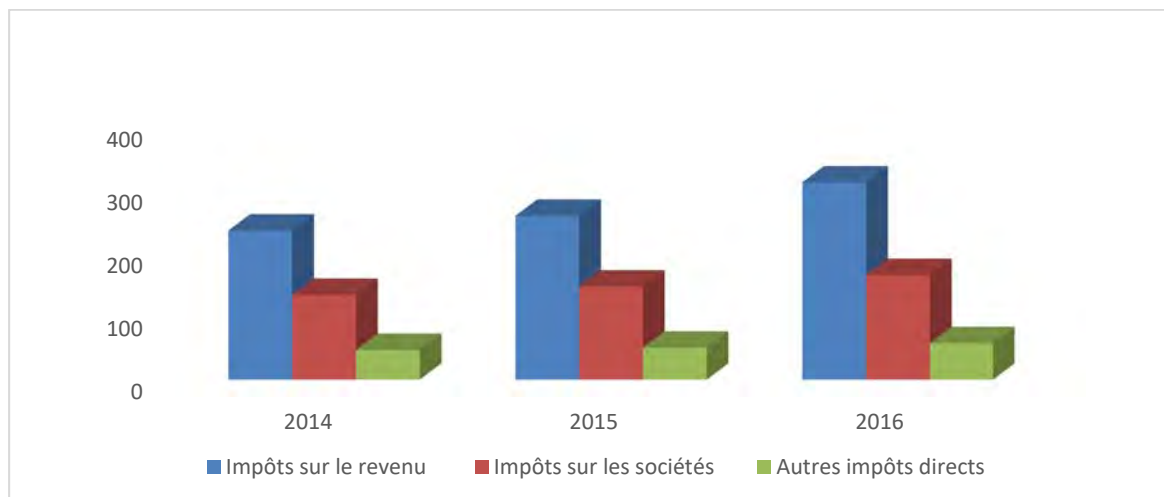


Source : DGCP, TOFE, juin 2018

a) Les impôts directs

Les impôts directs ont progressé de 17,2% en 2016, passant ainsi de 455,7 milliards FCFA en 2015 à 533,9 milliards FCFA. Cette amélioration est principalement imputable au bon comportement de l’impôt sur le revenu (20,5%), de l’impôt sur les sociétés (12,4%) et de l’IRVM/IRCM (34,6%).

Graphique XXI-3 : Evolution des impôts directs (en milliards FCFA)



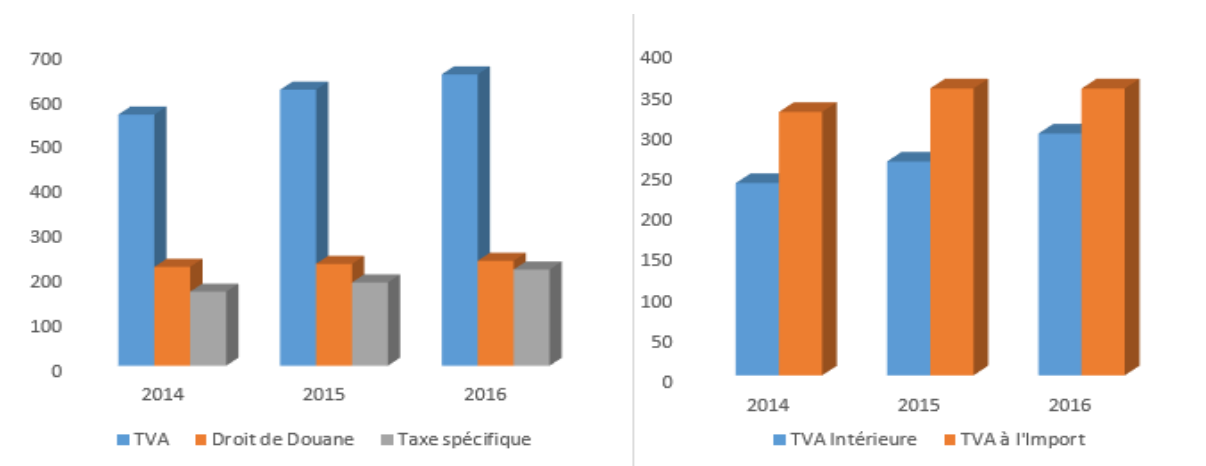
Source : DGCP, TOFE, juin 2018

b) Les impôts indirects

Les impôts indirects ont poursuivi leur progression en s’établissant à 1 277,9 milliards FCFA en 2016 après 1 203,8 milliards FCFA en 2015, soit une hausse de 6,2%. Cette performance est en liaison avec le bon recouvrement des taxes sur biens et services

(8,0%), des droits de porte (3,1%), des droits d'enregistrement et de timbre (9,5%) et du FSIPP (50,7%). La performance des taxes sur biens et services découle principalement de l'augmentation de la TVA intérieure hors pétrole (12,1%) et de la taxe spécifique pétrole (21,3%). En outre, la reprise de la TVA intérieure pétrole (28,9% contre -6,6% en 2015) et de la taxe sur les contrats d'assurance (46,4% contre -20,0% en 2015) a également contribué au bon comportement des taxes sur biens et service. En revanche, il a été atténué par la stagnation de la TVA à l'import.

Graphique XXI-4 : Evolution des impôts indirects (en milliards FCFA)



Source : DGCP, TOFE, juin 2018

XXI.1.1.2. Les recettes non fiscales

Les recettes non fiscales recouvrées en 2016 se sont chiffrées à 278,5 milliards FCFA contre 139,9 milliards FCFA en 2015, soit une hausse de 99,1%. Cette forte augmentation est imputable aux ressources exceptionnelles qui sont passées de 28,2 milliards en 2015 à 175,0 milliards en 2016. Cette hausse est consécutive à l'attribution de la licence 4G et à la concession de la SONATEL évaluées à hauteur de 100 milliards et au gain de change.

XXI.1.2. LES DONS

Après la baisse en 2015 (8,5%), les dons se sont repris de 5,3% pour s'établir à 244,3 milliards FCFA en 2016. Cette augmentation est en liaison avec la reprise des dons en capital (2,8% contre - 5,8% en 2015) et de celle des dons budgétaires (21,6% contre -22,6% en 2015).

XXI.2. LES DEPENSES BUDGETAIRES

Les dépenses totales et prêts nets se sont établis à 2 704,0 milliards FCFA en 2016 contre 2 411,5 milliards FCFA en 2015, soit un accroissement de 12,1%. Cette progression s'explique principalement par une augmentation des dépenses en capital mais également par les dépenses courantes.

XXI.2.1. LES DEPENSES COURANTES

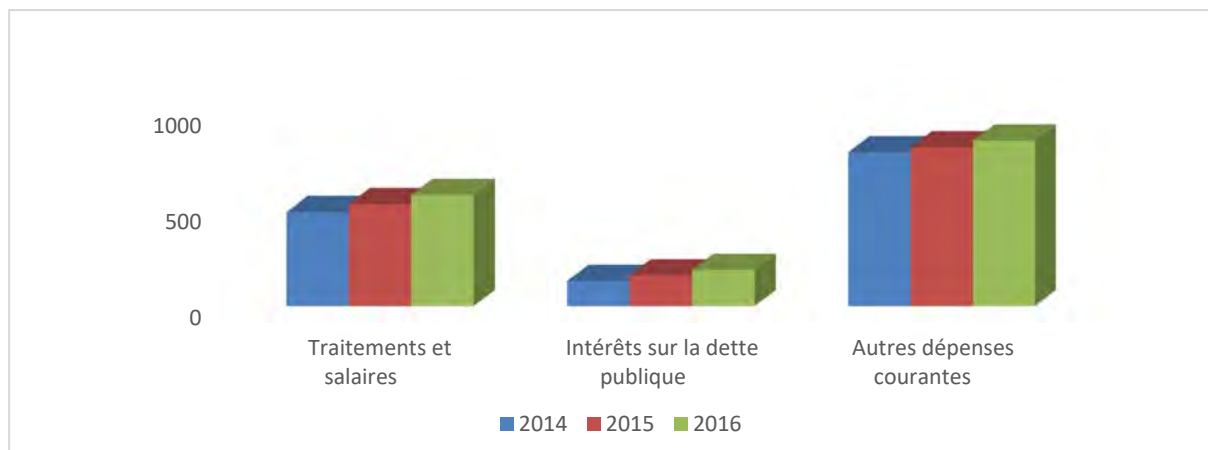
Les dépenses courantes sont ressorties à 1 612,9 milliards FCFA, soit 108,5 milliards de plus que leur niveau en 2015. Cet accroissement résulte de la hausse des intérêts sur la dette publique extérieure, des traitements et salaires et des autres dépenses courantes.

Les autres dépenses courantes ont progressé de 4,2%, sous l'impulsion des transferts et subventions qui ont accru de 97,2 milliards en 2016 ; soit une augmentation en valeur relative de 22,4%. En outre les dépenses de fonctionnements hors personnel ont reculé de 16,3% en s'établissant à 321,5 milliards. Ce qui reflète les efforts consentis dans le sens de la maîtrise des dépenses en général et de la rationalisation des dépenses de fonctionnement plus spécifiquement.

Les intérêts sur la dette publique, quant à eux, ont atteint 187,7 milliards FCFA contre 159,8 milliards FCFA en 2015, soit une augmentation de 17,4%. Cette hausse résulte de celle des intérêts payés sur la dette extérieure (10,9%) et intérieure (42,2%).

Les charges du personnel ont également progressé de 8,8% pour atteindre 572,3 milliards FCFA contre 526,1 milliards FCFA en 2015.

Graphique XXI-5 : Evolution des différents types de dépenses courantes (milliards FCFA)



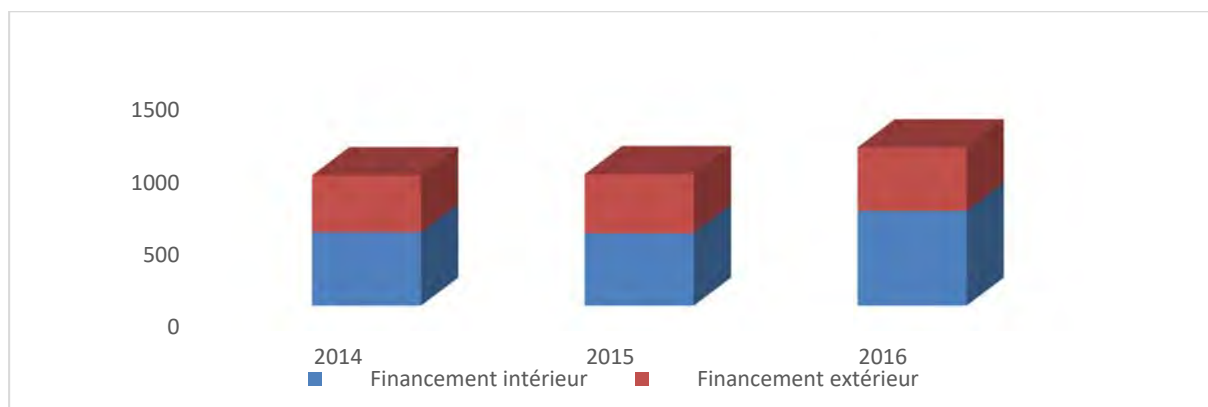
Source : DGCPT, TOFE, juin 2018

XXI.2.2. LES DEPENSES EN CAPITAL

Après une décélération en 2015, les dépenses en capital ont connu un bel envol en s'accroissant de 20,3% pour s'établir à 1 091,1 milliards FCFA en 2016. Cette hausse est imputable aux dépenses en capital sur ressources intérieures qui ont enregistré une progression de 30,3% après une baisse de 1,2% en 2015 et aux dépenses en capital sur ressources extérieures qui ont augmenté de 7,8%.

L'expansion des dépenses en capital financées sur ressources intérieures est en liaison avec les réalisations en infrastructure enregistrées dans les secteurs de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche, de l'Energie, du Tourisme, de l'Education, etc.

Graphique XXI-6 : Structure des dépenses en capital (milliards FCFA)



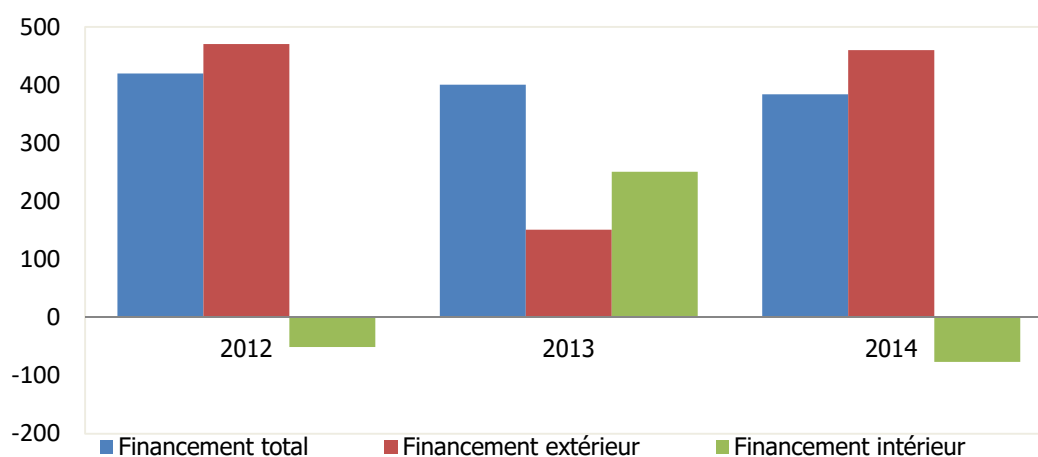
Source : DGCPT, TOFE, juin 2018

XXI.3. LE FINANCEMENT DU DEFICIT BUDGETAIRE⁵²

Le solde budgétaire global de l'Administration Centrale et des entités non financières publiques est déficitaire de 369,4 milliards FCFA en 2016, soit 3,3% du PIB. Le financement de ce déficit a nécessité des ressources extérieures (60%) et des ressources intérieures (40%).

Les financements sur ressources extérieures nets des amortissements sont ressortis à 219,2 milliards FCFA en 2016, contre 341,4 milliards FCFA en 2015. Ils ont essentiellement concerné les tirages hors titres publics (259,4 milliards) et un désengagement net envers le marché sous régional (33,4 milliards).

Graphique XXI-7 : Structure du financement du déficit budgétaire (en milliards FCFA)



Source : DGCP, TOFE, juin 2018

XXI.4. PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA GESTION BUDGETAIRE

Le déficit budgétaire global de l'Administration centrale et des entités non financières publiques s'est amélioré en passant de 3,7% du PIB en 2015 à 3,3% du PIB en 2016. La pression fiscale⁵³ est ressortie à 16,1% en 2016 contre 15,8% un an plus tôt. Malgré une amélioration par rapport à 2015, le seuil minimal de pression fiscale fixé à 20,0% par le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est loin d'être atteint.

⁵² Cf. tableau XX-9 de l'annexe.

⁵³ Recettes fiscales rapportées au PIB.

Le rapport entre la masse salariale et les recettes fiscales s'est légèrement amélioré en 2016 maintenant le Sénégal en dessous du plafond fixé à 35%. En effet, il est ressorti à 31,6% contre 31,7% en 2015.

Le ratio « dépenses en capital financées sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales » est ressorti à 36,1% après 30,3% en 2015 ; soit un gain de 5,9 points de pourcentage. Ce qui conforte la position du Sénégal au-dessus du plancher communautaire fixé à 20,0%.

Introduction

Le Sénégal ambitionne de faire du secteur minier un des piliers du développement durable du pays. De ce fait, il occupe une place prépondérante dans les projets phares du Plan Sénégal Emergent (PSE).

Dans le cadre réglementaire, des avancées ont été notées avec l'adoption par le gouvernement sénégalais du nouveau code minier (loi No-2016-32) en novembre 2016. Ce code, ainsi que le décret No-2017-459 sur ses modalités d'application, redéfinissent le cadre légal et réglementaire du secteur minier.

Par ailleurs, le secteur des extractives⁵⁴ a réalisé une production de 487,4 milliards FCFA et une valeur ajoutée de 283,0 milliards FCFA en 2016, soit 2,5% du Produit Intérieur Brut (PIB). Comparé à 2015, la contribution de ce secteur au PIB a baissé de 0,2 point.

Ce chapitre s'intéresse au secteur des extractives au Sénégal en passant en revue le cadre réglementaire qui régit le secteur, l'avancée des projets prévus dans le secteur, notamment ceux du Plan Sénégal Emergent, les performances du secteur minier ainsi que les perspectives dans le secteur.

⁵⁴ Comptes rénovés 2014-2016.

XXII.1. LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE MINIERE

Le code minier de 2003 a été remplacé par la nouvelle loi n° 2016-32 du 8 novembre 2016 portant Code minier, adoptée et promulguée avec l'objectif de promouvoir un partenariat gagnant-gagnant entre l'Etat, les investisseurs privés et les communautés locales. Les travaux de la commission chargée de la revue du code minier ont débuté en 2013 et le projet de code a été présenté le 28 septembre 2016 en Conseil des ministres avant d'être adopté à l'Assemblée nationale en novembre 2016.

XXII.1.1. LE CODE MINIER DE 2016 : MODIFICATIONS ET INNOVATIONS

Plusieurs aménagements et innovations ont été apportés dans le nouveau code minier dont :

- ✓ la simplification de la terminologie propre à l'exploitation minière : la concession minière a été supprimée et le permis d'exploitation a désormais une durée de validité située entre 5 et 20 ans ;
- ✓ l'autorisation conjointe du Ministère des Mines et de la Géologie et du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan est obligatoire pour un changement de classe des gites de substances minérales en carrières ou mines ;
- ✓ la distinction entre les carrières privées et les carrières publiques, ces dernières pouvant être permanentes ou temporaires ;
- ✓ l'optimisation du taux de la redevance minière dans le cadre d'un dispositif modulaire selon les substances minérales extraites ;
- ✓ la modification de l'assiette de calcul de la redevance minière constituée désormais par la valeur marchande des produits extraits en lieu et place de la valeur au carreau de la mine ;
- ✓ la réintroduction de la taxe superficielle avec le maintien de l'obligation de rendu de superficie lors du renouvellement d'un permis de recherche ;
- ✓ le relèvement des droits fixes payés à l'occasion de l'attribution, du renouvellement, de l'extension, de la transmission, de la cession ou de l'amodiation d'un titre minier ;
- ✓ le libre choix des fournisseurs et sous-traitants mais soumis à la publication d'un plan de passation de marché ;

- ✓ l'obligation de réhabilitation des sites miniers couvre désormais la phase de recherche pour les projets de recherche n'ayant pas abouti à la mine ;
- ✓ le renforcement du contrôle des opérations minières par la conduite d'audits par l'Etat ou par un cabinet indépendant ;
- ✓ la création de zones promotionnelles pour encourager les investissements dans des périmètres à fort potentiel minier ;
- ✓ l'interdiction aux fonctionnaires ou agents de l'Etat de prendre part directement ou indirectement dans la gestion d'une entreprise minière ;
- ✓ l'orientation du Programme social minier vers un Fonds d'appui au développement local alimenté par 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes des sociétés minières ;
- ✓ l'institution d'un Fonds d'appui au secteur minier ayant pour objet la prise en charge des activités de Promotion et d'investissements initiés par l'Etat ;
- ✓ l'introduction, à titre optionnel, du principe de partage de production à côté de l'option du droit au permis d'exploitation.

XXII.1.2. LA LETTRE DE POLITIQUE SECTORIELLE

La Lettre de Politique Sectorielle des Mines a été élaborée au cours de l'année 2016. Elle planifie les axes stratégiques des actions à mettre en œuvre sur la période 2017-2023 pour atteindre les objectifs du secteur.

La vision de cette nouvelle lettre est « un secteur minier sénégalais structuré et compétitif apportant une pleine contribution au développement inclusif et durable du pays pour un Sénégal émergent à l'horizon 2035 »

Pour cela, 4 axes stratégiques ont été identifiés :

- ✓ Axe 1 : Actualisation du cadre légal et institutionnel ;
- ✓ Axe 2 : Valorisation du potentiel minéral ;
- ✓ Axe 3 : Encadrement et promotion des mines artisanales ;
- ✓ Axe 4 : Renforcement de la gouvernance du secteur minier.

Les objectifs poursuivis par la lettre de politique sectorielle des mines sont :

- ✓ le renforcement du cadre légal et réglementaire pour une meilleure gestion des impacts économiques, sociaux, environnementaux de l'activité minière ;

- ✓ l'amélioration des connaissances géologiques du sous-sol pour assurer l'attractivité et renforcer la promotion du potentiel minier national ;
- ✓ le renforcement des moyens de contrôle, de surveillance et de suivi des opérations minières par le recrutement et le renforcement des capacités des ressources humaines et le renforcement du dispositif institutionnel adéquat pour les mines à grande échelle, les petites mines et les exploitations artisanales ;
- ✓ l'amélioration de la collecte et de la gestion des taxes et redevances minières ;
- ✓ l'amélioration de la redistribution des revenus tirés des opérations minières aux niveaux local et national ;
- ✓ l'utilisation des revenus pour des projets durables par l'accompagnement et l'intégration des grands projets miniers dans l'économie locale et régionale.

XXII.2. L'EVOLUTION DES PROJETS PREVUS DANS LE PSE POUR LE SECTEUR MINIER

Les six projets prioritaires pour le secteur des mines jouissent de la bonne promotion du secteur minier à travers les projets phares du PSE. On constate des découvertes d'exploration récentes dans plusieurs domaines ainsi que l'intéressement de nombreux investisseurs.

✓ le développement de la filière phosphates-fertilisants

Le but de ce projet est de créer un moteur de croissance et d'exportations robuste pour l'économie sénégalaise. L'exploitation de phosphates a été renforcée ces dernières années par l'attribution des petites mines aux sociétés SEPHOS, AFRIG et à Atlas Ressources Sarl ainsi que le démarrage en 2014 des activités de la SOMIVA et de Baobab Mining and Chemical Corp SA en 2016.

✓ la relance du Projet intégré sur le fer de la Falémé / axe SUD

L'objectif de ce Projet est l'exploitation effective du fer de la Falémé avant 2020. Le Groupement Sud-africain TRANSNET-NTONGA-BAKGHATLA RENAISSANCE a signé un protocole d'accord sur deux ans, le 25 mai 2016, avec l'Etat du Sénégal pour la réalisation du Projet. Au terme de ce délai, le groupement doit effectuer une étude complète de faisabilité bancaire du projet intégré et s'engager à le financer et le réaliser en accord avec l'Etat du Sénégal.

✓ **l'accélération de l'exploitation du secteur aurifère / région de Kédougou**

Ce projet a pour ambition de consacrer l'entrée du Sénégal dans le top 7 des pays exportateurs d'or en Afrique à travers le triplement de la production à 18 tonnes par an. A ce jour, la production formelle d'or du Sénégal provient essentiellement de l'exploitation de la mine industrielle de Sabodala par Sabodala Gold Operations SA et accessoirement de celle de la mine de Kharakhena par AFRIGOLD. Le Sénégal compte également sur le démarrage prochain des projets d'exploitation aurifère des mines de Mako, Makabingui, Niakafiri et Massawa.

✓ **l'encadrement et promotion des mines artisanales**

Ce projet a pour objectif principal de transformer les mines artisanales en opportunité de développement économique et social. Une des avancées à noter est la prise en compte de l'activité d'orpaillage dans le nouveau Code minier sous le vocable d'exploitation artisanale.

✓ **l'accélération de l'exploitation des gisements de zircon**

Le Sénégal dispose de réserves évaluées à 1,330 milliards de tonnes de sable avec une teneur moyenne de 2 % en minéraux lourds. La production de Zircon connaît des hausses considérables depuis l'entrée en exploitation de la Grande Cote Opération (GCO) et tend vers les objectifs annuels fixés. La société a également réalisé certains investissements, notamment l'aménagement d'un terminal de stockage de 30 000 m² avec convoyeur mobile au Port autonome de Dakar, une centrale électrique de 36 MW, la réhabilitation de la voie ferrée sur 110 km : Mékhé – Tivaouane-Thiès-Dakar d'un coût de 25 Milliards FCFA ; GCO détient aussi une concession de la voie 2 Thiès-Dakar et la construction de la nouvelle voie ferrée : Mékhé-Diogo pour un coût de 6 Milliards FCFA.

✓ **le développement d'un hub minier régional**

L'objectif global visé par ce projet est de positionner le Sénégal comme référence des services miniers d'Afrique de l'Ouest. Ce projet est logé au Ministère chargé des investissements. Des avancées ont été notées sur ce projet en particulier :

- ✓ la contribution à l'adoption du nouveau code minier ;

- ✓ la validation de tous les textes régissant les zones économiques spéciales et « Paquet investisseurs » ;
- ✓ la validation des axes opératoires du Village ou Cité des Mines ;
- ✓ l'enrôlement de plusieurs acteurs nationaux de 1^{er} plan : (CSTT-AO, LABOSOL, Maison des PME, SERTEM, ASFIM, Les industries orientales) ;
- ✓ l'appui à la création d'une fédération des fournisseurs de services et équipements aux miniers ;
- ✓ le recueil de manifestations d'intérêt d'une centaine d'opérateurs privés désireux de participer au projet ;
- ✓ l'inscription du projet dans le Programme de partenariat pays avec l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel).

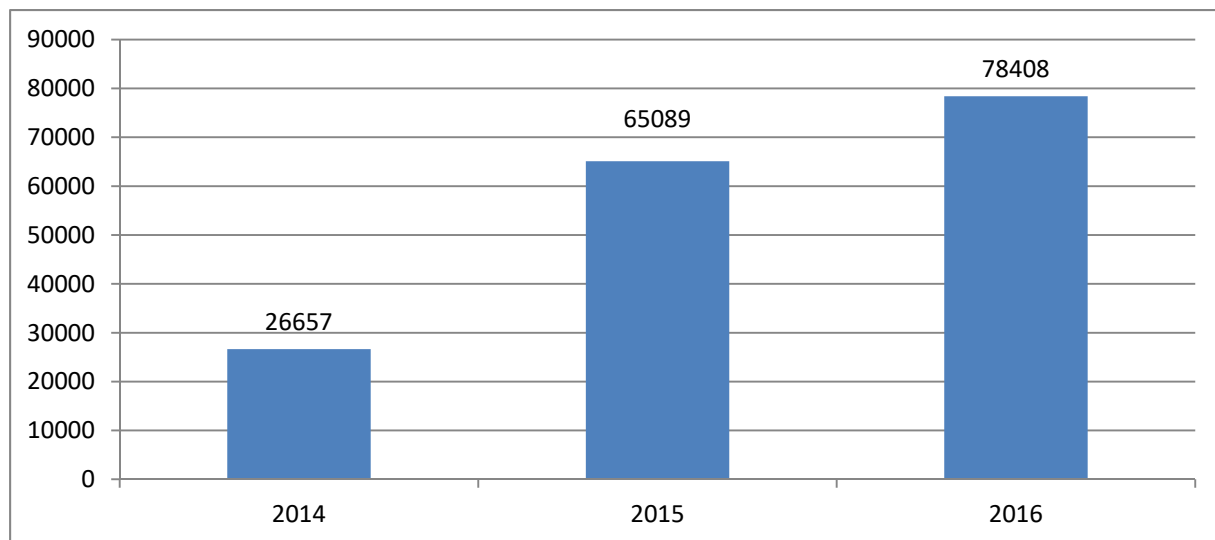
XXII.3. PERFORMANCES DU SECTEUR EXTRACTIF EN 2016

La production minière au Sénégal est assez diversifiée et est composée de métaux précieux, de métaux de base, de minéraux industriels, des minéraux lourds, des pierres et des matériaux de construction, etc.

XXII.3.1. LES PHOSPHATES

Activité dominante du secteur minier, l'exploitation de phosphates contribue aux succès de l'économie sénégalaise depuis plusieurs décennies et est assurée par les Industries Chimiques du Sénégal (ICS), la SOMIVA (Société Minière de la Vallée du fleuve), la Baobab Mining and Chemical Corp SA entrée en production en 2016 et la SEPHOS qui exploite une petite mine.

La production de phosphates poursuit sa tendance haussière depuis la recapitalisation des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) par INDORAMA en 2014. En effet, l'année 2015 marque la reprise avec un bond considérable de la production de phosphates en valeur (+144%). En 2016, elle enregistre une hausse de 20,4%, passant de 65 milliards FCFA à 78,4 milliards FCFA.

Graphique XXII-1 : Evolution de la production de phosphates de 2014 à 2016 (en millions FCFA)

Source : ANSD. Comptes nationaux rénovés

En revanche, les exportations de phosphates ont enregistré une baisse de 37,1% entre 2015 et 2016, passant de 752.353 tonnes à 472.609 tonnes. Cette contreperformance s'explique, d'une part, par le repli de la production de la SOMIVA mais aussi par le relèvement de la production d'acide phosphorique qui utilise le phosphate comme intrant. A cet égard, les ventes à l'extérieur d'acide phosphorique sont ressorties en hausse de 22,6% en 2016, s'établissant à 115,6 milliards FCFA contre 94,0 milliards FCFA en 2015.

XXII.3.2. L'OR

L'exploitation de l'or se fait dans la zone orientale du Sénégal à Kédougou et à Tambacounda. Elle constitue un secteur important de l'économie locale et régionale. Outre l'exploitation industrielle assurée par les sociétés minières, cette activité est marquée par une forte implantation de diverses communautés qui pratiquent l'orpaillage.

La production d'or industrielle se chiffre à 204,6 milliards FCFA en 2016 contre 179,8 milliards en 2015. Cette hausse est en liaison avec la progression de la demande mondiale d'or des investisseurs institutionnels pour se prémunir des effets du Brexit et des élections présidentielles aux Etats-Unis.

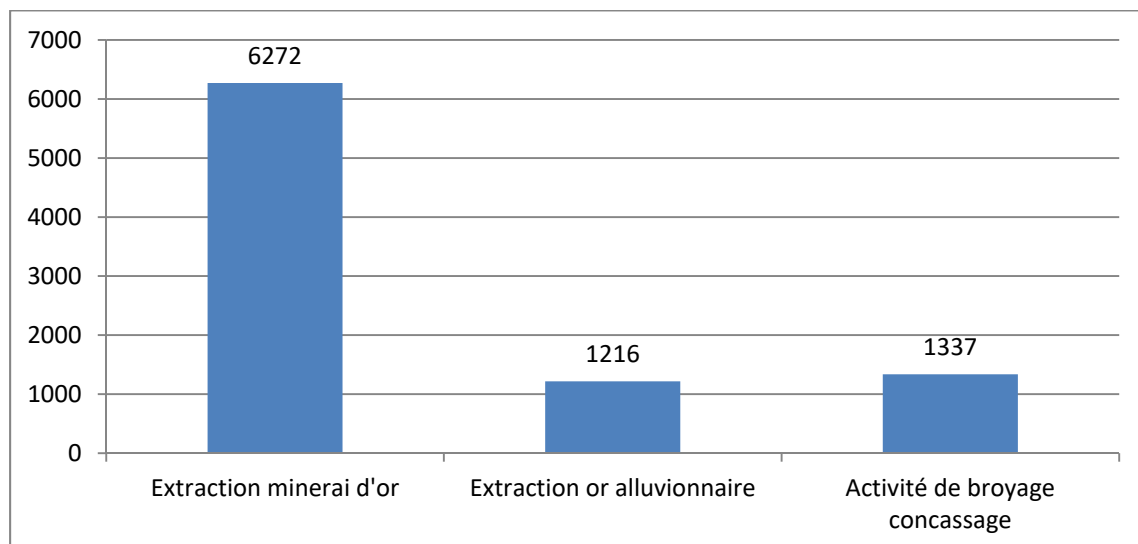
Par ailleurs, l'Etude Monographique sur l'orpaillage au Sénégal (EMOR), réalisée par l'ANSD a estimé la production artisanale d'or à 4,3 tonnes pour une valeur de 86,6 milliards FCFA (Voir encadré).

Encadré : Etude Monographique sur l'orpaillage au Sénégal

L'ANSD a entrepris, en 2015, le projet de rénovation des comptes nationaux du Sénégal (PRCN) afin d'avoir une exhaustivité de la mesure de l'activité économique et d'adopter le dernier manuel de référence en matière de comptabilité nationale (SCN 2008). Dans le traitement des sources, il est ressorti que les quantités et les valeurs relatives à la production de l'exploitation artisanale de l'or n'ont pas, jusque-là, été appréhendées de manière exhaustive. A cet égard, dans le but d'appréhender les caractéristiques sociales, économiques et environnementales etc. et de mieux cerner les contours de l'orpaillage, une étude monographique a été réalisée durant la période allant **d'avril 2016 à avril 2017**.

Les résultats de l'étude ont permis de dénombrer 6272 unités de production évoluant dans l'activité d'extraction du minerai d'or et 1 216 unités (acteurs) de l'orpaillage alluvionnaire. Il a été dénombré également 1337 unités de production s'activant dans l'activité de broyage/concassage.

Graphique XXII-2 : Répartition des unités évoluant dans l'orpaillage au Sénégal



Source : ANSD. Rapport EMOR

Au titre de l'emploi, cette activité concentre une main d'œuvre de 32 472 individus dont 27 444 s'activant dans l'activité d'extraction du minerai d'or, 3 814 évoluant dans le broyage/concassage et 1 216 dans l'alluvionnaire.

Concernant la production d'or dans l'activité d'orpaillage, elle a été évaluée à **4,3 tonnes**⁵⁵ d'or dont 3,9 tonnes pour l'activité d'extraction du minerai d'or et 341 kilogrammes d'or pour l'alluvionnaire. La production en valeur de l'or est estimée à **86,6 milliards de FCFA** dont 80,18 milliards FCFA pour l'extraction d'or et 6,42 milliards FCFA pour l'or alluvionnaire.

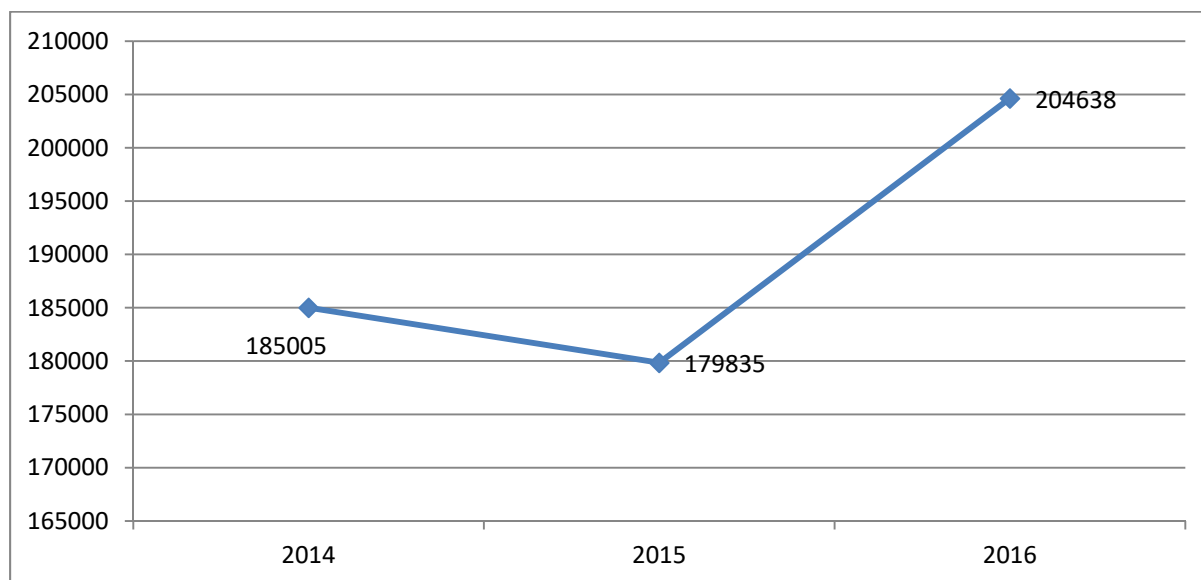
⁵⁵ Période de référence : avril 2016-avril 2017

S'agissant de la valeur ajoutée générée par ce sous-secteur, elle a été évaluée à 77,6 milliards FCFA. Elle provient essentiellement de l'activité d'orpaillage qui a fourni une valeur ajoutée de 73,9 milliards FCFA, soit 95% et le reste est issu du broyage/concassage (3,7 milliards de FCFA).

Concernant les ventes à l'étranger, l'or reprend la première place dans les exportations du Sénégal en 2016 avec une part de 14,1%. En effet, les exportations d'or non monétaire sont passées de 150,5 milliards de FCFA en 2015 à 193,3 milliards de FCFA, soit un relèvement de 28,5%. Ce redressement des exportations fait suite à une baisse tendancielle observée depuis 2012. La régression était imputable à une baisse de la demande mondiale de l'or ayant entraîné un repli des cours mondiaux. L'or était moins considéré comme valeur refuge, suite à la reprise plus ou moins à la normale de l'économie mondiale (après la crise des subprimes en 2008).

L'or non monétaire extrait au Sénégal est essentiellement exporté vers la Suisse (80,3%) et les Emirats Arabes Unis (16,9%). Il est important de noter l'entrée de la Chine parmi les clients de ce produit avec une part de 1,7% en 2016.

Graphique XXII-3 : Evolution de la production industrielle de minerai d'or en valeur (en millions FCFA) de 2014 à 2016



Source : ANSD. Comptes nationaux rénovés

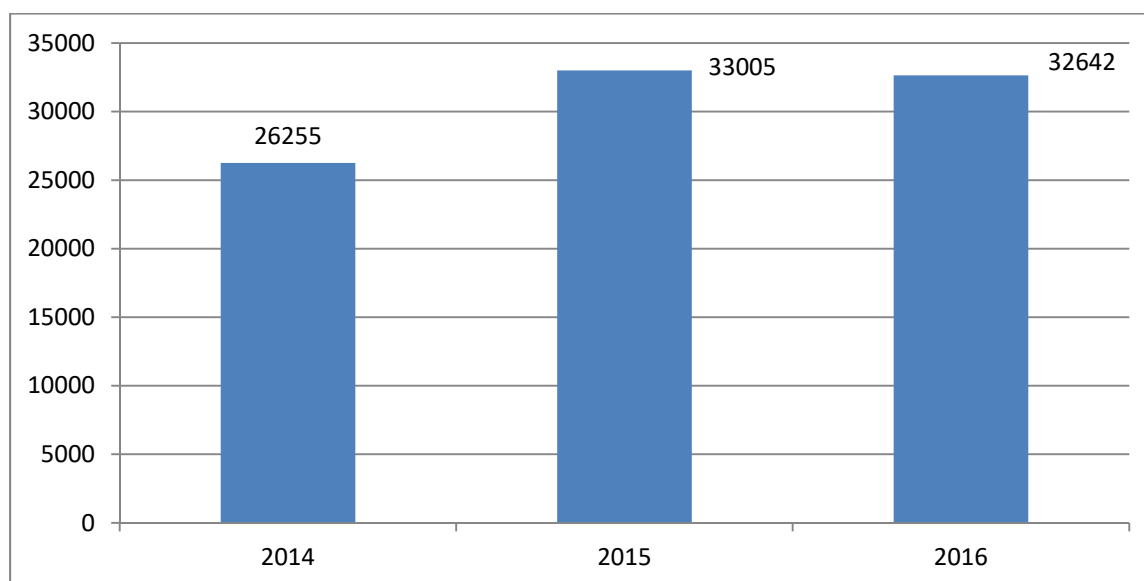
XXII.3.3. LE SEL

Le Sénégal est le premier producteur de sel en Afrique de l'Ouest. Cette production est en majeure partie assurée de manière artisanale et les plus grandes zones de production sont Fatick, Kaolack, Lac rose, Saint-Louis et Kaffrine.

En 2016, la production de sel a enregistré un repli de 1,1% passant de 33 milliards FCFA à 32,6 milliards FCFA. Cette baisse de la production de sel est imputable au retrait de la demande étrangère consécutive, notamment, à la concurrence internationale accrue (Inde, Ghana, Côte d'Ivoire, etc.).

Le sel produit au Sénégal est exporté principalement dans la sous-région. Les expéditions de sel ont connu une hausse de 6,1%, passant de 342.029 tonnes en 2015 à 363.117 tonnes en 2016. Les recettes obtenues des exportations de sel en 2016 sont évaluées à 10,8 milliards FCFA après 11,5 milliards FCA en 2015.

Graphique XXII-4 : Evolution de la production de sel en valeur de 2014 à 2016



Source : ANSD. Comptes nationaux rénovés

XXII.3.4. LE ZIRCON ET LE TITANE

La troisième⁵⁶ plus grande mine d'exploitation de zircon au monde se trouve à Diogo dans la région de Thiès où elle est exploitée par la Grande Cote Opération (CGO). Le zircon est produit en association avec l'ilménite, le rutile et le leucoxène des sources de dioxyde de titane (TiO₂). Le zircon est utilisé dans la fonderie (moulage), dans les industries électronique, chimique (peinture), textile et pharmaceutique et surtout dans l'industrie nucléaire pour sa transparence aux neutrons et aussi en addition aux alliages spéciaux.

Après un bond significatif en 2015, la production de Zircon et de Titane a progressé, de manière timide, en passant de 57,7 milliards de FCFA à 58,8 milliards FCFA en 2016.

⁵⁶ Derrière l'Australie et l'Afrique du Sud.

Le zircon sénégalais est destiné principalement au marché européen. En 2016, 62 101 tonnes de Zircon d'une valeur de 30,9 milliards FCFA ont été exportées contre 45 300 tonnes évaluées à 27,4 milliards FCFA en 2015. Concernant le Titane, les exportations sont passées de 404 323 tonnes (valorisées à 27,4 milliards) en 2015 à 387 392 tonnes (27,5 milliards) en 2016.

XXII.4. LES PRODUITS DES CARRIERES

De nombreuses carrières de sables, calcaires, grès, basaltes, latérites, argiles, etc. sont exploitées principalement dans les régions de Dakar et de Thiès. Les ressources apparaissent significatives, leur quantité est estimée en fonction des redevances payées aux services des mines et de la géologie des régions d'extraction.

Le calcaire est une roche d'origine sédimentaire utilisé dans la production de ciment et de granulats. Sa production est de 884 415 m³ en 2016.

Le basalte est une roche d'origine volcanique utilisée surtout dans les travaux publics. Il convient parfaitement à la confection de béton de qualité et à la réalisation de couches de roulement de chaussée. En 2016, 1 421 866 m³ de basalte ont été extraits.

En sus du basalte, la latérite qui entre aussi dans la réalisation des routes et chaussées a vu sa production atteindre 1 023 832 m³ en 2016. Cela reflète le dynamisme du secteur d'activité du génie civil (prolongement de la Voie de Dégagement Nord, autoroute ILA TOUBA, etc.).

La production de sable, quant à elle, se chiffre à 1 076 674 m³ en 2016.

Tableau XXII-1 : Quantités des substances extraites des carrières en 2016

<i>Substances minérales</i>	Quantités
Calcaire granulats	884 415 m ³
Basalte	1 421 866 m ³
Argile	385 500 T
Sable	1 076 674 m ³
Latérite	1 023 832 m ³

Source : Ministère des mines et de la géologie. Rapport de la RAC 2017

XXII.5. PERSPECTIVES DU SECTEUR

Le Sénégal a pour ambition de développer son potentiel minier et, à ce titre, plusieurs actions sont en perspective notamment :

- ✓ le démarrage des travaux de réalisation des infrastructures et de construction de l'usine de traitement de Zircon du projet Niafourang ;
- ✓ l'accroissement de la production de zircon par le projet Grande Côte ;
- ✓ la délivrance du permis d'exploitation d'or du projet Makabingui et démarrage des travaux de construction de la mine ;
- ✓ la poursuite des sondages à Niakhafiri ;
- ✓ la réalisation d'une usine de lixiviation pour récupérer l'or fin par AFRIGOLD SA ;
- ✓ la mise en place des infrastructures d'exploitation de la mine d'or de Mako (Toro Gold) ;
- ✓ le démarrage du décapage-intensification de la recherche pour la découverte de ressources additionnelles autour de la mine de TORO GOLD ; et
- ✓ l'accélération de l'exploitation en pleine capacité des gisements de Tobène Sud et Nord (ICS), de Ndiendoury (SOMIVA) et développement des projets de Baiti (SEPHOS), GaddBissik (ATLAS Ressources) et Lam-Lam (APGL).

Conclusion

La découverte de nouvelles potentialités minières et la stabilité politique a attiré un grand nombre d'entreprises minières au Sénégal. Afin de garantir à la fois un cadre fiscal stable et attractif, et une meilleure prise en compte des intérêts de l'Etat sénégalais, la réforme du Code minier a été bouclée et la loi portant Code minier a été adoptée et promulguée en novembre 2016.

Le Plan Sénégal émergent (PSE) est porté à 35-40% par le secteur minier. Toutefois, des défis majeurs sont à relever pour faire des activités extractives un moteur de la croissance de l'économie sénégalaise. Il s'agit notamment du renforcement du contrôle des opérations minières et des infrastructures, du développement de l'industrie de transformation des minerais.



Annexe 1 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

Tableau XXIII-1 : Effectif de la population par groupes d'âges selon le sexe et rapport de masculinité en 2016

Groupe d'âges	Hommes	Femmes	Ensemble	Rapport de masculinité (%)
0-4 ans	1 212 727	1 171 793	2 384 520	103,5
5-9 ans	1 037 174	979 099	2 016 273	105,9
10-14 ans	918 758	865 962	1 784 720	106,1
15-19 ans	797 848	762 273	1 560 121	104,7
20-24 ans	675 228	683 914	1 359 142	98,7
25-29 ans	559 266	606 840	1 166 106	92,2
30-34 ans	466 694	506 841	973 535	92,1
35-39 ans	384 226	411 477	795 703	93,4
40-44 ans	307 610	337 516	645 126	91,1
45-49 ans	240 094	271 319	511 413	88,5
50-54 ans	204 441	225 640	430 081	90,6
55-59 ans	174 931	185 801	360 732	94,1
60-64 ans	135 012	141 691	276 703	95,3
65-69 ans	97 428	101 350	198 778	96,1
70-74 ans	69 229	72 700	141 929	95,2
75-79 ans	43 418	47 236	90 654	91,9
80+	47 676	56 667	104 343	84,1
Sénégal	7 371 760	7 428 119	14 799 879	99,2

ANSD. Données de projections 2016

Tableau XXIII-2 : Répartition de la population selon le milieu de résidence en 2016

Groupes d'âges	Urbain			Rural		
	Homme	Femme	Rapport de masculinité (%)	Homme	Femme	Rapport de masculinité (%)
0-4	395 408	379 704	104,1	817 319	792 089	103,2
5-9	405 201	379 466	106,8	631 973	599 633	105,4
10-14	366 965	347 182	105,7	551 793	518 780	106,4
15-19	343 008	344 235	99,6	454 840	418 038	108,8
20-24	324 916	332 216	97,8	350 312	351 698	99,6
25-29	293 300	298 105	98,4	265 966	308 735	86,1
30-34	240 900	238 302	101,1	225 794	268 539	84,1
35-39	190 212	187 832	101,3	194 014	223 645	86,8
40-44	148 208	150 289	98,6	159 402	187 227	85,1
45-49	113 707	124 662	91,2	126 387	146 657	86,2
50-54	103 325	111 153	93,0	101 116	114 487	88,3
55-59	80 222	83 031	96,6	94 709	102 770	92,2
60-64	65 260	66 617	98,0	69 752	75 074	92,9
65-69	36 778	39 601	92,9	60 650	61 749	98,2
70-74	27 684	32 115	86,2	41 545	40 585	102,4
75-79	16 170	18 564	87,1	27 248	28 672	95,0
80 et+	18 260	24 147	75,6	29 416	32 520	90,5
Total	3 169 525	3 157 220	100,4	4 202 235	4 270 899	98,4

ANSD. Données de projections 2016

Annexe 2 : AGRICULTURE

Tableau XXIII-3 : Productions horticoles

Spécifications	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Oignon	190 000	210 000	230 000	245 000	367 500	393 225
Pomme de terre	12 500	15 000	20 000	29 680	52 230	67 485
Tomate industrielle	110 000	80 000	50 000	97 513	57700	32 000
Tomate cerise	50 000	80 000	110 000	83 000	82 500	70 000
Melon	15 000	20 000	18 000	20 000	19 000	21 500
Haricot vert	10 500	10 000	14 000	10 500	15 500	15 000
Chou pommé	50 000	55 000	55 000	51 182	55 500	60 000
Gombo	13 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Patate douce	35 000	30 000	30 000	28 350	35 000	70 000
Bissap	-	-	-	1 200	1 200	14 000
Autres légumes	154 000	160 000	168 000	160 500	185 800	195 100
Total/Légumes	640 000	675 000	710 000	741 925	886 930	953 310
Mangue (y compris Mangue Export)	120 000	125 000	130 000	131 500	125 000	130 000
Banane	30 000	35 000	35 000	35 575	36 500	37 000
Agrumes	50 000	45 000	40 000	50 000	50 000	50 000
Autres produits fruitiers	20 000	25 000	35 000	36 000	35 000	36 500
Total Fruits	220 000	230 000	240 000	253 075	246 500	253 500
Total fruits et légumes	860 000	905 000	932 000	995 000	1 133 430	1 206 810

Source : CBE DHORT, 2017

Tableau XXIII-4 : Productions de céréales

Spécification	2015			2016			Ecart production entre 2015 et 2016 (%)
	Superficies (Ha)	Rendement (Kg/ha)	Production (tonnes)	Superficies (Ha)	Rendement (Kg/ha)	Production (tonnes)	
Mil	922 008	813	749 874	935 232	696	651 236	-13,15
Riz	241 681	3 750	906 348	283 894	3 331	945 617	4,33
Maïs	199 502	1 525	304 296	219 453	1 577	346 030	13,71
Sorgho	200 737	939	188 500	220 811	806	178 028	-5,56
Fonio	4 446	726	3 228	4 758	790	3 757	16,41
Total céréales	1 568 375	7 754	2 152 245	1 664 147	7 200	2 124 668	-1,28

Source : CBE DAPSA, 2017

Tableau XXIII-5 : Productions des autres spéculations

Spéculation	2015			2016			Ecart production entre 2015 et 2016 (%)
	Superficie (Ha)	Rendement (Kg/ha)	Production (tonnes)	Superficie (Ha)	Rendement (Kg/ha)	Production (tonnes)	
Arachide	1 135 339	925	1 050 042	1 212 233	818	991 427	-5,58
Coton	29 691	684	20 295	20 572	737	15 160	-25,30
Niébé	162 990	508	82 875	184 956	540	99 924	20,57
Manioc	40 268	10 916	439 571	63 513	11 097	704 794	60,34
Sésame	20 513	506	10 376	24 123	500	12 051	16,14
Pastèques	19 729	13 721	270 686	19 316	14 730	284 509	5,11
total autres cultures	1 408 530	27 259	1 873 845	1 524 713	28 421	2 107 865	12,49

Source : CBE DAPSA, 2017

Annexe 3 : ENVIRONNEMENT

Tableau XXIII-6 : Bilan du secteur de l'environnement

Activités	Réalisations 2015	Prévisions ou cibles 2016	Réalisations 2016	Taux de réalisation	Commentaires/ Observations
PROTECTION FORESTIERE					
Traiter les feux précoces	503 630 ha	500 000 ha	307 766,2 ha	61,5%	Dans les zones à vocation pastorale, les populations locales sont réticentes à la pratique des feux précoces qu'elles considèrent comme destructrice du potentiel fourrager.
Lutter activement contre les feux déclarés	Tous les feux déclarés ont fait l'objet d'intervention, dépassant ainsi l'objectif de 70% fixé.	100%	80%	80%	Tous les feux déclarés dans les zones accessibles ont fait l'objet d'intervention.
Ouvrir des pare - feu	2226 km (dont 528 km de la DEFCCS, 197 km du PROGEDE 2 et 1500 km de l'ANGMV).	1500 km de pare-feu	1037,8 km	69 %	
Entretien des pare – feu	2941 km (1359 km DEFCCS, 82 km PROGEDE 2 et 1500 km ANGMV)	2500 km de pare-feu	2392,6 km	95,7%	
Réduire les superficies brûlées de 50 000 ha par rapport à 2015	49 055,49 ha brûlés pour 314 cas	Superficie détruite < de 50 000 ha	125 939,905 ha brûlés pour 643 cas contre 49 055,49 ha pour 314 cas, soit une augmentation de 76 884,02 ha par rapport à la campagne 2014/2015		Cette augmentation des superficies brûlées pourrait s'expliquer par le développement du tapis herbacé, suite au bon hivernage enregistré dans certaines régions en 2015.
AMENAGEMENT ET PRODUCTIONS FORESTIERES					
Délimiter des forêts classées et de réserves	22 forêts et sites délimités, bornés, pancartés ou cartographiés	13 forêts	15		
Cartographier des forêts		13 forêts	15		
Elaborer et mettre en œuvre des Plans d'aménagement des Forêts	09 FC (06 DEFCCS : Djilor, Velor, Caaparan, Kourouck, Maka yopp, Mhon-Bakor et 03 PROGEDE 2 : Malèm-délby, Ouly, Paniates,	13 PAG de forêts	14 PAG		14 nouveaux plans d'aménagement forestiers ont été élaborés (superficie de 218953,13 ha) dont 11 déjà validés (superficie de 175 795,13 ha) (réserves communautaire de biodiversité du PROGEDE2). Parmi ces plans, 01 est élaboré par l'ONG NEBEDAY et un autre par la DEFCCS en partenariat avec l'APIX
Aménager des forêts	200 799 ha de forêts aménagés	Superficie non renseignée	218953,13 ha		
REBOISEMENT ET CONSERVATION DES SOLS					
Créer des pépinières		08 pépinières volantes	02 pépinières nouvellement créées	25 %	
Réfectionner des pépinières		05 pépinières	05 pépinières	100%	
Produire des Plants	9 782 674 plants	13 000 000 plants	10 214 780 plants	78,6%	Ces performances se justifient par le retard accusé dans la réception des gaines et l'insuffisance des gaines.
Reboiser	17 773 ha réalisés	-10 000 ha en plantation massive, -1000 km en plantation linéaire	-6601,28 ha en plantations massives -2230,95 km en plantation linéaire	66,01% 223%	
Régénération Naturelle Assistée (RNA)	782 ha réalisés	2 500 ha	518,5 ha	20,7%	
Mettre en défens	40 048 ha réalisés	5 000 ha	1192,9 ha	23,8%	
Récupérer des terres salées		500 ha	186,2 ha	37,2%	
Collecter et distribuer des semences		25 tonnes de semences	1.232,2 Kg de semences de 34 espèces	4,92%	
Gestion de la faune et de la biodiversité					

Suivre et évaluer les PTA des amodiataires	71 PTA de zones amodiés élaborés et évalués	90 PTA	72 PTA	80%	Sur 104 zones amodiées existantes, seules 72 zones sont réellement exploitées.
Elaborer des protocoles d'accord de concession	-	01	01	100%	Un protocole d'accord est élaboré avec la CSE pour la mise en place d'une réserve animalière dans la forêt classée d'Annoura.
Diffuser des guides d'identification des requins inscrits à la CITES	-	600 guides	600 guides	100%	600 exemplaires distribués dans le cadre de la sensibilisation des agents de l'administration et des acteurs de la filière « requins » inscrits aux annexes de la CITES
Elaborer et mettre en œuvre de programme spécifique pour la conservation et le développement du lamantin et du chimpanzé	01 programme	01 programme	00	00%	Non encore réalisé pour absence de financement
Elaborer un rapport de fin de campagne cynégétique	01 rapport	01 rapport	01 rapport	100%	
Organiser une réunion un conseil supérieur de la chasse et de la gestion de la faune	01 séance organisée	01 séance	01 séance organisée	100%	
SUIVI - EVALUATION					
Préparer et élaborer le PAP 2016	01	01	01	100%	
Mettre en œuvre un programme d'information, de formation et de sensibilisation et de genre de la DEFCCS	00	01	00	00%	
Animer le système de suivi-évaluation et de rapportage	100%	100%	100%	100%	
Renforcer les capacités de fonctionnement et d'accueil du Centre Forêt de Thiès					
Suivre les protocoles de partenariat entre la DECCS avec les autres structures	01	-	05 protocoles signés	-	Les protocoles avec le PRAPS, le P2RS, l'ANGMV, PASA LOMAKAF et l'ISRA (CNRF) sont suivis
Préparer et organiser des réunions de coordination nationale de la DEFCCS	0	04 réunions	01 réunion	25%	

Source : DEFCCS. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2016

Tableau XXIII-7 : Bilan du secteur de l'environnement (suite)

OBJECTIFS	ACTIONS	ACTIVITES	ETAT DE MISE EN ŒUVRE
<p>OS1: Réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets des néfastes des changements climatiques et la perte de biodiversité</p>	<p>La lutte contre les changements climatiques</p>	<p><u>COMPOSANTE ADAPTATION ET VULNERABILITE</u></p>	<p>1. La DEEC assure la vice-présidence du comité de pilotage du projet Services d'information climatique pour accroître la résilience et la productivité au Sénégal (CINSERE). Le projet promeut l'utilisation de l'information climatique dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage. Le projet a été lancé le 11 juillet 2016 et le comité de pilotage installé ;</p> <p>2. Processus d'élaboration du PNA pêche. Un atelier de pré validation du document PNA Pêche, s'est tenu le 22 juillet 2016. Il avait entre autres objectifs de valider le projet d'arrêté portant création de la plateforme nationale pêche et changement climatique ainsi que la feuille de route pour la mise en œuvre du PNA à l'horizon 2035.</p> <p>3. Processus de révision de la CPDN. Réunion avec les consultants pour la réactualisation de la CPDN le 28 Septembre 2016 à la salle de réunion de la DEEC Carnot Objectif : Finaliser la CDN à travers la revue de la CPDN</p> <p>4. Réunion du Bureau exécutif du COMNACC le 16 septembre 2016 à la salle de conférence de la DEEC, Rue Carnot à Dakar. Objectifs : -Participation du Sénégal au Sommet de New-York ; -La ratification de l'Accord de Paris et actualisation de la CPDN ; -La préparation de la COP22 de Marrakech ; -La gouvernance du Fonds Vert Climat.</p> <p>5. Atelier pour la préparation de la CdP 22 le 31 octobre 2016 Objectif : Présentation des enjeux et de l'agenda de la CdP 22 ; · Atelier technique de deux jours avec les différents services du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS), afin d'identifier des options d'adaptation au changement climatique dans le secteur de la santé humaine. La rencontre a abouti à un draft de document que les experts dudit ministère se sont attelés à améliorer au courant du mois de Novembre</p> <p>6. Atelier de restitution de la CdP 22 Organisée le 08 décembre 2016 Objectif : restitution des résultats de la CdP 22 et recommandations pour les futurs Conférences.</p>
		<p><u>COMPOSANTE 2 : ATTENUATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE</u></p>	<p>7. Suivi de la CDN sous son volet atténuation Conformément à la décision 1/CP.20, le Gouvernement du Sénégal avait soumis sa CPDN en Septembre 2015. Ce document était une intention du pays à prendre part à l'effort global d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques. La CPDN qui évoluera en Contribution Déterminée au niveau National (CDN), constituera le document national de référence et d'engagement pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans chaque pays. Ainsi, une appropriation des options sectorielles, des enjeux et de la portée de notre CPDN au niveau national sont nécessaires pour sa mise en œuvre réussie. Dans ce cadre, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), en collaboration avec les ministères concernés, organise des rencontres sectorielles de partage, d'échanges sur les options de la CPDN ainsi que leur révision. Les résultats attendus se déclinent comme suit : Proposition d'options adéquates et appropriées pour les secteurs concernés ; Mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire pour une bonne mise en œuvre de la CDN ; Mise en place d'un cadre de suivi et d'évaluation (MRV) adéquat.</p> <p>8. Validation de Projets NAMAs Sur ce point, aucune rencontre de validation de NAMAs ne s'est tenue durant le second semestre. La NAMA sur les lampes à économie d'énergie devrait être finalisée en fin décembre, la rencontre de validation nationale prévue en début janvier. Sur un autre registre, le programme de la coopération sénégal-allemande PERACOD a sollicité le Ministère de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables (MEDER) pour déposer, auprès du ministère fédéral allemand en charge de l'Environnement (BMUB), un programme dans le cadre du NAMA Facility. L'esquisse de ce programme est axée sur la mise en place d'un</p>

			<p>mécanisme de financement durable pour les projets à faible émetteurs de CO2 dans le secteur de l'énergie et principalement dans le domaine des usages productifs.</p> <p>Le MEDD a délivré la lettre d'approbation aux responsables de la NAMA. Le choix final des NAMAs qui seront retenus pour financement se fera le 31 mars ;</p> <p>9..Validation de Projets MDP</p> <p>Pour le compte du deuxième semestre 2016, la DEEC avec le concours du COMNACC a tenu les rencontres de validation des projets MDP de Bokhol et Medina Dakhar sur le solaire photovoltaïque injectée au réseau.</p> <p>La lettre d'approbation (LoA) a été délivrée pour le promoteur de projet de Bokhol.</p> <p>L'atelier de validation du projet MDP de Mérina Dakhar s'est tenu courant décembre. La LoA sera délivrée dans les meilleurs délais ;</p> <p>10.Suivi des projets atténuation</p> <p>- Le Projet de Voute nubienne et GDT</p> <p>Le projet « promotion de pratiques de gestion durable des terres pour restaurer et améliorer les stocks de carbone grâce à l'adoption d'initiatives d'habitat vert en milieu rural au Sénégal » a été initié sous l'égide de la Direction de l'Environnement et des Etablissements classés (DEEC) en collaboration avec la Direction de la Planification et Veille Environnementale (DPVE), de l'Agence Nationale des Ecovillages (ANEV), de la Direction des Eaux, Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols (DEFCCS) et de la Direction de l'Urbanisme.</p> <p>Le FEM, à travers le PNUE a approuvé le projet qui a suivi le processus préparatoire depuis 2014.Le projet a une durée de trois (03) ans. Ses zones d'intervention couvrent les régions administratives de Saint-Louis, Tambacounda, Kaolack et Kaffrine (et par extension, les régions de Thiès et Matam). Les zones d'intervention de l'ANEV sont privilégiées pour le suivi de la mise en œuvre du projet.</p> <p>L'atelier de planification se tiendra vers février 2017 et le début de mise en œuvre aussitôt.</p>
		<p>COMPOSANTE 3 : <u>TRANSFERT DE TECHNOLOGIE</u></p>	<p>Durant le second semestre, aucune requête n'a été soumise par les porteurs de projet.</p> <p>Les activités notées sur cette composante ont porté sur le suivi des études du Bureau de Mise à Niveau(BMN) sur le Déploiement de technologies vertes dans et de l'Agence pour l'Economie et la Maitrise de l'Energie (AEME) sur les zones industrielles Développement de l'efficacité énergétique dans les industries et les services</p>
		<p>COMPOSANTE 4 : <u>RENFORCEMENT DE CAPACITES ET COMMUNICATIONS</u></p>	<p>Atelier de formation pour les animateurs des radios communautaires (urac) sur les changements climatiques du 07 au 08 juin 2016 à Thiès. Il s'agissait de renforcer les capacités des radios communautaires et les outiller pour mieux prendre en charge les aspects d'informations relatives aux changements Climatiques.</p> <p>Les radios communautaires ciblées pour la première phase sont celles des zones fluviales et maritimes de Dakar, Thiès, Ziguinchor, Matam, Louga, Saint Louis et Fatick. Ainsi, 40 radios communautaires ont été formées durant ces deux jours.</p> <p>Des recommandations ont été formulées à l'issue de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un planning de mise en œuvre de la communication pour les radios communautaires. - Nécessité de se spécialiser sur un domaine spécifique pour mener à bien les animations - Nécessité de mettre en place un protocole d'accord entre la DEEC et l'URAC pour les activités d'animation. <p>Pour les prochaines étapes, il sera prévu la formation des radios communautaires de la zone forestière regroupant les régions de Louga, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Tambacounda, Kedougou ; et celle de la zone sylvo pastorale et bassin arachidier (Thiès, Kaolack, Kaffrine, Diourbel et Louga)</p>
		<p>COMPOSANTE 5 : <u>FINANCEMENT</u></p>	<p>Atelier de partage et de validation de l'étude de faisabilité des mécanismes de financement innovants : opportunités pour le secteur de l'environnement le 08 août 2016 par la Direction des Financements verts et des Partenariats ;</p> <p>Objectif : partage et validation de l'étude sur les Mécanismes de Financements (MFI)</p> <p>A la suite de l'atelier de lancement et de partage du programme « readiness » du fonds vert climat, tenu le 10 février 2016, la DEEC a réuni l'ensemble des acteurs concernés à une rencontre le 30</p>

			<p>Aout 2016. L'objectif de cette réunion de prise de contact était de partager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet d'arrêté portant création du cadre national de mise en œuvre du fonds vert climat, composé d'un comité de pilotage, d'un comité technique, de l'Autorité Nationale Désignée du FVC et des entités accréditées intervenant dans l'espace sénégalais - les notes conceptuelles de projets à examiner pour soumission au fonds vert climat - la feuille de route pour sa mise en œuvre ; <p>Réunion d'examen des concepts notes le 09 Septembre 2016 du fonds vert climat avec l'ensemble des parties prenantes du cadre national. Aux termes de l'examen, sur les sept notes conceptuelles examinées, trois ont été validées et ont reçu leurs lettres de non objection de l'AND ;</p> <p>La DEEC, le CSE, IED Afrique et le PNDL élaborent un programme national pour faire bénéficier les collectivités locales des financements climatiques. La DEEC a pris part à une réunion d'élaboration du cadre logique dudit programme, le 29 Novembre 2016 au siège du PNDL. Le processus se poursuivra dans le prochain trimestre.</p>
		<p>COMPOSANTE6 : AUTRES ACTIVITES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Atelier de partage de l'étude de l'OCDE sur la gestion des risques climatiques au Sénégal, 3 juin ❖ Atelier sur l'opérationnalisation de l'accord de paris organisé par ENDA ENERGIE à l'Hôtel de ville de Dakar, le Mercredi 13 Juillet 2016. ❖ Réunion de pré-validation du Plan National d'Aménagement du Territoire ❖ Atelier de haut niveau sur le renforcement des capacités des décideurs sur le thème : changements climatiques et agriculture sénégalaise : rôles des décideurs dans la mise en œuvre du PSE ❖ Atelier de validation du rapport d'orientation méthodologique sur la réalisation d'une cartographie des risques environnementaux et étude de faisabilité de l'observatoire national du littoral ❖ Atelier GGGI sur le développement des projets verts bancables au Sénégal ❖ Atelier d'hiérarchisation et priorisation des mesures d'adaptation identifiées dans le cadre du Plan National d'Adaptation du secteur de la pêche ❖ Consultations nationales sur les textes additionnels à la convention d'Abidjan ❖ Session de formation du 19 au 20 septembre 2016 de formation pour les journalistes sur les changements climatiques ❖ Atelier du 27 et 28 octobre 2016 sur « <i>les investissements de la réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique au Sénégal</i> » ❖ Dans le cadre des projets financés par le fonds LDCF pour la mise en œuvre du Plan d'Action National d'Adaptation (PANA ❖ 3ème Edition du Salon Africain de la Recherche et des Innovations et 2ème Edition de la Conférence Africaine sur les Energies Renouvelables ❖ Etc.

SOURCE : DEEC. RAPPORT DU DEUXIEME SEMESTRE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP) 2016

Annexe 4 : PÊCHE ET AQUACULTURE

Tableau XXIII-8 : Débarquements de la pêche artisanale en tonnes de 2011 à 2016

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Poissons	350 091	386 297	381810	355 612	359 719	377 765
Crustacés	1 488	4 803	2845	3 118	2 782	2 305
Mollusques	21 376	14 875	13559	14 922	20 722	17 801
TOTAL	372 956	405 974	398 214	373 652	383 222	397 871

Source : DPM. Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

Tableau XXIII-9 : Quantités de produits transformés (en tonnes) selon le type de produits de 2011 à 2016

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015	2016
GEDJ	4 552	5 421	4 274	4 613	5 044	5 606
TAMBADJANG	3 128	5 250	4 606	2 911	4 223	3 246
KETHIAKH	34 570	44 148	37 975	26 392	17 388	20 826
METORAH	3 369	5 023	6 821	7 159	9 015	8 964
YET	1 252	1 125	1 376	937	1 331	1 246
TOUFFA	164	67	225	207	458	271
YOKHOSS	51	148	38	41	9	2
SALE SECHE	2 524	2 008	2 748	3 147	2 600	1 867
PAGNE	196	21	271	108	166	211
AILERON	35	48	68	46	49	43
CREVETTE	28	25	49	43	14	13
AUTRES	11	9	201	22	42	21
TOTAL	49 881	63 293	58 652	45 626	40 339	42 318

Source : DPM. Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

Tableau XXIII-10 : Débarquements (en tonnes) de la pêche industrielle par type de 2011 à 2015

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Chalutière	poissons	31 223	22 646	28 835	40 148	29 737	54 553
	crustacés	5 354	8 628	5 549	3 981	3 288	3 102
	mollusques	5 138	4 352	2 700	2 521	2 301	3 264
thonière	6 122	6 607	5 908	4 199	11 657	25 186	
sardinière	85	177	48	1 605	461	3 459	
TOTAL	47 923	42 411	43 040	52 454	47 445	89 564	

Source : DPM. Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

Annexe 5 : PRODUCTION INDUSTRIELLE

Tableau XXIII-11 : Indice Harmonisé de la Production Industrielle et des Prix de Production (Base 100, 2006)

	Pond.	Indice de la production industrielle (IHPI)			Indice des prix à la production industrielle (IPPI)		
		2015	2016	2016/2015	2015	2016	2016/2015
INDUSTRIES EXTRACTIVES	43	141,5	174,3	23,2	119,1	118,1	-0,8
Extraction de phosphate	16	178,0	269,8	51,5	107,2	107,3	0,1
Extraction de pierre, de sable et d'argiles	12	102,3	99,4	-2,9	142,3	138,6	-2,6
Extraction ou production de sel et de natron	15	133,9	132,5	-1,1	113,2	113,2	0,0
INDUSTRIES ALIMENTAIRES	408	87,3	83,1	-4,9	109,0	109,1	0,1
Transformation et conserv. de poissons, crustacées et mollusques	41	53,0	46,3	-12,7	126,7	130,8	3,2
Fabrication de corps gras	48	15,2	1,8	-87,8	114,5	114,5	0,0
Travail de grains, fabrication d'aliments pour animaux	71	95,8	94,9	-0,9	102,1	99,9	-2,2
Fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a	3	99,3	93,6	-5,7	109,1	113,2	3,8
Confiserie, chocolaterie	12	149,2	162,1	8,6	107,2	104,5	-2,5
Fabrication de sucre	111	71,4	73,5	2,9	100,0	100,0	0,0
Transformation et conservation de fruits et légumes	15	85,7	77,6	-9,5	98,7	98,7	0,0
Fabrication de condiments et assaisonnements	35	198,1	187,8	-5,2	96,5	102,4	6,1
Fabrication de produits laitiers et de glaces	18	171,6	134,3	-21,7	113,9	106,2	-6,8
Fabrication de boissons	36	100,0	99,7	-0,3	136,2	136,2	0,0
Fabrication de produits à base de tabac	18	56,8	59,3	4,4	114,1	114,1	0,0
INDUSTRIES TEXTILES ET DU CUIR	16	33,9	32,7	-3,6	102,8	102,8	0,0
Egrenage de coton	13	41,4	39,9	-3,6	103,2	103,2	0,0
INDUSTRIES DU PAPIER ET DU CARTON	17	100,7	88,4	-12,2	101,0	101,0	0,0
INDUSTRIES CHIMIQUES	171	136,0	162,4	19,4	121,2	103,5	-14,6
Raffinage pétrolier	47	164,5	177,1	7,7	130,7	101,4	-22,4
Fabrication de produits chimiques de base	49	167,5	248,1	48,1	151,8	126,0	-17,0
Fabrication de produits pharmaceutiques	19	180,8	183,1	1,3	90,1	90,7	0,6
Fabrication de savons, déterg. et prod d'entretien	24	24,4	13,0	-46,6	98,3	91,6	-6,9
Fabrication de peinture et vernis	10	43,8	41,4	-5,5	100,9	89,1	-11,7
Fabricat° d'autres prod.s chimiques de base	2	64,4	76,9	19,4	74,8	73,9	-1,1
Fabricat° de produits en matières plastiques	13	135,7	155,3	14,4	90,1	85,5	-5,1
INDUSTRIES DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION	162	156,4	170,7	9,2	91,5	89,8	-1,9
INDUSTRIES MECANIQUES	28	65,9	53,3	-19,1	94,6	92,5	-2,2
Produits de la sidérurgie	9	92,1	64,0	-30,5	92,4	94,6	2,4
Fabrication d'autres ouvrages en métaux	8	72,9	80,6	10,5	104,0	97,6	-6,1
Fabrication de machines et mat. Electriques	8	38,1	28,1	-26,1	99,4	95,9	-3,5
AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES	13	91,7	92,5	0,8	102,2	102,2	0,0
ENERGIE	141	140,3	145,5	3,7	136,1	121,8	-10,5
Production et distribution d'électricité	82	145,3	149,9	3,1	148,1	123,4	-16,6
Captage, traitement et distribution d'eau	59	133,4	139,4	4,5	119,6	119,6	0,0
INDICE D'ENSEMBLE	1000	115,4	122,1	5,8	111,8	106,4	-4,8

Annexe 6 : INSTITUTIONS FINANCIERES

Tableau XXIII-12 : Situation des avoirs extérieurs des institutions monétaires (en milliards FCFA)

Situation des avoirs extérieurs des institutions monétaires	DEC 2014	DEC 2015	DEC 2016
ACTIFS EXTERIEURS NETS	844,9	1 120,8	1 171,1
BCEAO	854,3	948,8	738,0
Créances sur les non-résidents	1 111,2	1 200,0	973,1
<i>Avoirs officiels de réserve</i>	112,4	94,5	78,7
<i>Autres actifs extérieurs</i>	998,7	1 105,5	894,4
Engagements extérieurs	256,9	251,2	235,1
<i>Engagements extérieurs de court terme</i>	92,2	78,2	56,8
<i>Autres engagements extérieurs</i>	164,7	173,1	178,3
AUTRES INSTITUTIONS DE DEPOT	-9,4	172,0	433,0
Créances sur les non-résidents	628,6	801,9	1 214,0
<i>Avoirs en monnaies étrangères</i>	4,2	3,3	11,3
<i>Dépôts</i>	177,4	149,1	237,9
<i>Crédits</i>	109,8	124,4	180,6
<i>Titres autres qu'actions</i>	329,5	514,3	769,3
<i>Actions et autres titres de participation</i>	6,8	10,2	14,4
<i>Autres créances</i>	0,9	0,7	0,5
Engagements envers les non-résidents	638,0	629,9	780,9
<i>Dépôts</i>	486,1	469,5	517,1
<i>Crédits</i>	151,7	160,2	263,6
<i>Autres engagements</i>	0,2	0,2	0,3

Source : BCEAO

Tableau XXIII-13 : Situation monétaire intégrée du Sénégal (en milliards FCFA)

Agrégats (en milliards FCFA)	DEC 2014	DEC 2015	DEC 2016	Evolution
MASSE MONETAIRE	3 108,8	3 708,5	4 217,4	13,7%
Circulation fiduciaire	684,2	806,5	920,1	14,1%
Dépôts transférables	1 359,1	1 690,5	1 990,1	17,7%
BCEAO	0,3	0,4	0,4	19,1%
Banques	1 350,9	1 682,2	1 989,7	18,3%
CCP et CNE	7,9	7,9	7,9	0,0%
Autres dépôts inclus dans la masse monétaire	1 065,4	1 211,5	1 299,3	7,2%
BCEAO	0,9	14,7	4,6	-68,7%
Banques	1 064,5	1 196,7	1 294,7	8,2%
AVOIRS EXTERIEURS NETS	844,9	1 120,8	1 171,1	4,5%
BCEAO	854,3	948,8	738,0	-22,2%
Banques	- 9,4	172,0	433,0	151,7%
CREDIT INTERIEUR	3 121,0	3 535,4	4 096,1	15,9%
Créances nettes sur l'Administration Centrale	37,8	199,9	430,1	115,2%
BCEAO	- 76,5	43,9	24,0	-45,3%
Banques	114,3	156,0	406,1	160,3%
Créances sur l'économie	3 083,2	3 335,5	3 666,0	9,9%
BCEAO	5,0	5,4	5,1	-5,4%
Banques	3 078,2	3 330,2	3 660,9	9,9%
PASSIFS A CARACTERE NON MONETAIRE	658,1	715,5	811,5	13,4%
AUTRES POSTES NETS	199,1	232,2	238,2	2,6%

Source : BCEAO

Tableau XXIII-14 : Répartition des chiffres d'affaires des assurances par catégories (en milliards FCFA)

Catégorie	2014	2015	2016	Evolution
ASSURANCES NON VIE (DOMMAGES)	74,3	86,4	94,8	9,7%
Accidents corporels et maladie	18,2	19,9	23,8	19,6%
Automobile	26,5	29,4	30,4	3,4%
Incendie et autres dommages aux biens	12,7	15,6	17,7	13,5%
Responsabilité civile générale	3,0	3,8	4,2	10,5%
Transports	8,2	10,2	8,5	-16,7%
Autres risques directs dommages	5,0	6,7	9,2	37,3%
Acceptations dommages	0,8	0,7	1	42,9%
ASSURANCES VIE ET CAPITALISATION	26,7	34,3	45,9	33,8%
Assurance Individuelle	7,6	8,6	12,6	46,5%
Assurance Collective	18,7	25,3	32,9	30,0%
Acceptation vie	0,3	0,4	0,4	0,0%

Source : Direction des Assurances

Annexe 7 : COMMERCE EXTERIEUR

Tableau XXIII-15 : Evolution des principaux produits à l'exportation (en millions de FCFA)

	2012	2013	2014	2015	2016
Produits Pétroliers	145 019	159 960	141 153	133 006	99 072
Or non monétaire	222 336	176 335	170 744	150 517	193 347
Acide phosphorique	140 353	81 745	51 306	94 046	115 551
Produits de la Pêche	134 484	146 083	191 864	202 888	217 555
Ciment	111 125	81 839	91 728	104 901	122 799
Produits Arachidières	20 624	33 463	29 100	85 380	75 547
Cotons et tissus en coton	11 006	11 664	11 131	9 173	8 643
Sel	8 745	9 052	8 244	11 531	10 875
Phosphates	8 067	9 135	17 941	34 035	18 587
Cuir et Peaux	3 329	4 989	3 438	2 458	1 516
Engrais	3 114	5 288	13 342	6 243	10 221
zircon et titane	-	-	9 511	54 758	58 464
bouillons	43 921	60 276	58 098	63 298	62 645
Autres produits	344 615	377 946	377 119	390 394	376 416
Total	1 196 738	1 157 776	1 174 719	1 342 629	1 371 239

Tableau XXIII-16 : Evolution des principaux produits à l'exportation (en tonnes)

	2012	2013	2014	2015	2016
Produits Pétroliers	250 325	277 402	263 424	306 382	266 210
Or non monétaire	11	10	10	8	10
Acide phosphorique	348 618	266 384	166 727	218 673	336 624
Produits de la Pêche	107 845	167 976	148 973	188 692	207 421
Ciment	2 380 125	1 803 976	2 143 027	2 348 041	2 881 676
Produits Arachidières	36 572	63 664	61 123	157 994	155 547
Cotons et tissus en coton	10 266	12 978	12 508	12 710	11 568
Sel	251 764	267 480	241 218	342 029	363 117
Phosphates	208 141	287 547	535 527	752 353	472 609
Cuir et Peaux	3 176	5 844	5 053	3 834	1 607
Engrais	31 871	33 940	60 590	26 538	93 099
zircon et titane	-	-	85 983	449 624	449 493
bouillons	34 248	50 108	46 831	51 785	51 366
Autres produits	863 878	667 964	667 060	769 857	582 040
Total	4 526 840	3 905 272	4 438 053	5 628 518	5 872 388

Source : ANSD

Tableau XXIII-17 : Evolution des principaux produits à l'importation (en millions)

	2012	2013	2014	2015	2016
Machines et Appareils	371 004	400 474	375 639	479 214	481 240
Produits Céréalières	335 957	311 975	297 426	311 799	293 643
Matériels de Transports et Pièces détachées	209 848	194 754	205 667	248 531	289 996
Huiles brutes de pétrole	385 654	346 545	261 204	267 396	245 912
Produits pétroliers finis	364 222	361 575	448 403	329 367	224 209
Métaux communs et ouvrages en métaux communs	154 805	177 242	162 569	170 861	169 992
Matières plastiques et artificielles	92 919	102 436	108 798	108 488	108 621
Produits pharmaceutiques	82 818	81 256	90 315	104 320	105 218
Huiles et graisses	96 496	87 934	85 843	71 796	87 339
Produits des industries para-chimiques	66 174	75 089	80 021	76 344	83 474
Autres produits	788 495	771 443	818 598	864 794	887 868
Total	2 948 394	2 910 724	2 934 480	3 032 912	2 977 512

Tableau XXIII-18 : Evolution des principaux produits à l'importation (En tonnes)

	2012	2013	2014	2015	2016
Machines et Appareils	88 924	91 133	103 233	144 144	139 750
Produits Céréalières	1 592 845	1 563 856	1 717 391	1 786 697	1 749 493
Matériels de Transports et Pièces détachées	79 108	85 177	92 113	112 515	120 007
Huiles brutes de pétrole	881 349	822 249	653 554	989 396	1 159 472
Produits pétroliers finis	859 312	865 129	1 106 984	1 042 799	953 689
Métaux communs et ouvrages en métaux communs	279 344	328 551	310 416	374 148	418 313
Matières plastiques et artificielles	95 876	106 236	108 492	118 622	137 829
Produits pharmaceutiques	8 828	8 788	9 830	10 265	10 354
Huiles et graisses	146 597	146 320	162 876	153 826	191 242
Produits des industries para-chimiques	55 912	69 185	62 788	50 822	60 635
Autres produits	2 345 640	2 002 575	2 755 152	2 655 983	3 329 610
Total	6 433 735	6 089 200	7 082 829	7 439 216	8 270 393

Source : ANSD

Tableau XXIII-19 : Exportations vers les différents continents en valeur (En millions de FCFA)

	2012	2013	2014	2015	2016
EUROPE	332 826	304 997	342 002	361 299	381 060
AFRIQUE	485 538	510 524	518 024	573 425	587 775
AMERIQUE	3 506	8 171	8 343	25 261	24 971
ASIE	256 306	203 524	187 637	280 563	318 028
AUSTRALIE ET OCEANIE	544	475	236	130	284
DIVERS	118 017	130 084	118 476	101 951	59 121
TOTAL	1 196 738	1 157 776	1 174 719	1 342 629	1 371 239

Source : ANSD

Tableau XXIII-20 : Importations en provenance des différents continents en valeur (En millions de FCFA)

	2012	2013	2014	2015	2016
CONTINENT EUROPEEN	1 366 371	1 399 626	1 533 365	1 464 471	1 339 057
CONTINENT AFRICAÏN	622 260	575 855	483 528	515 876	540 625
CONTINENT AMERICAIN	280 471	227 667	207 562	186 982	203 494
CONTINENT ASIATIQUE	647 831	670 715	693 984	843 760	874 776
CONTINENT AUSTRALIEN ET OCEANIQUE	31 139	36 230	13 194	16 900	14 929
DIVERS (PBE,PBF,OM,nda..)	322	631	2 848	4 922	4 632
TOTAL	2 948 394	2 910 724	2 934 480	3 032 912	2 977 512

Source : ANSD

Tableau XXIII-21 : Exportations vers les pays de la CEDEAO en valeur (en millions de FCFA)

	2012	2013	2014	2015	2016
MALI	159 324	151 096	147 087	172 668	184 194
BURKINA FASO	27 823	27 653	31 382	25 602	30 196
NIGER	4 088	8 029	5 211	10 687	12 902
ILES DU CAP VERT	1 974	1 087	1 400	1 116	1 663
GAMBIE	40 397	42 975	36 595	39 412	44 663
GUINEE BISSAU	24 348	31 587	25 691	22 578	22 495
GUINEE REPUBLIQUE	49 775	53 648	47 528	46 911	39 883
SIERRA LEONE	12 920	7 624	11 850	11 644	8 476
LIBERIA	5 119	5 789	4 377	4 038	4 101
COTE D'IVOIRE	30 701	42 252	49 267	71 692	78 420
GHANA	5 531	5 535	4 289	5 548	9 215
TOGO	12 326	14 875	14 384	17 218	12 613
BENIN	8 462	11 432	16 492	11 688	10 774
NIGERIA	6 304	4 565	7 202	5 900	5 649
TOTAL	389 093	408 148	402 756	446 702	465 244

Source : ANSD

Tableau XXIII-22 : Importations en provenance des pays de la CEDEAO en valeur (en millions de FCFA)

	2012	2013	2004	2015	2016
MALI	373	283	767	976	3 919
BURKINA FASO	18	24	30	28	524
NIGER	190	133	11	30	17
ILES DU CAP VERT	17	12	37	156	47
GAMBIE	590	552	809	623	138
GUINEE BISSAU	29	16	96	48	10
GUINEE REPUBLIQUE	83	106	780	1 645	1 957
SIERRA LEONE	163	93	8	433	698
LIBERIA	3	22	-	86	1 244
COTE D'IVOIRE	86 026	68 308	49 921	61 550	61 021
GHANA	5 894	6 789	7 849	17 849	32 587
TOGO	3 231	7 698	1 565	3 901	3 158
BENIN	1 220	443	1 209	782	236
NIGERIA	388 143	348 494	178 786	268 656	249 289
TOTAL	485 979	432 972	241 866	356 763	354 847

Source : ANSD

Tableau XXIII-23 : Evolution de l'indice des prix à l'importation (base 100 en 2005)

	Poids	2012	2013	2014	2015	2016	Variation annuelle	Contribution à la variation
Alimentation-boisson-tabac	288,0	145,4	139,1	131,8	125,5	120,2	-4,2	-1,4
• Riz brisé	106,6	143,5	133,3	119,7	124,7	125,3	0,5	0,1
• Lait	27,5	143,2	159,7	173,6	135,9	136,6	0,5	0,0
• Blé	28,8	174,6	170,1	146,2	138,3	119,4	-13,7	-0,4
• Huile de palme	16,4	203,8	182,6	162,8	135,8	150,5	10,8	0,3
• Sucre	12,3	139,9	121,3	114,1	109,9	133,4	21,3	0,3
Energie et lubrifiant	262	207,8	202,5	191,2	138,4	106,8	-22,8	-6,0
• Pétrole brut	163,1	209,9	206,9	200,1	139,1	107,9	-22,5	-3,7
• Pétrole raffiné	67	213,8	196,8	172,6	134,5	99,0	-26,4	-1,7
• Gaz butane	29,4	183,4	192,3	184,9	140,2	116,5	-16,9	-0,5
Matières premières animales et végétales	17,7	206,5	194,6	167,0	150,4	161,9	7,6	0,2
• Huile de soja	15,5	213,0	197,3	166,1	148,4	162,1	9,2	0,2
• Bois brut	2,2	161,0	175,4	173,6	165,0	160,5	-2,7	0,0
Matières premières minérales	1,2	88,0	86,2	70,9	72,8	75,7	4,0	0,0
• Gypse	1,2	88,0	86,2	70,9	72,8	75,7	4,0	0,0
Autres demi-produits	179,6	125,9	123,1	116,8	112,5	101,2	-10,0	-1,7
• Fils de machine en fer	23,9	147,0	133,3	120,2	112,2	96,9	-13,6	-0,3
• Bois scié	15,3	103,9	99,6	99,3	95,0	86,5	-9,0	-0,1
• Clinquer	12,2	117,9	147,4	178,4	155,5	111,6	-28,2	-0,4
• Carreaux	9,1	150,2	145,2	127,1	108,4	108,4	0,0	0,0
Produits finis destinés à l'industrie	87,5	108,7	108,3	100,0	110,2	96,9	-12,1	-1,0
• Machines automatiques pour le traitement de l'information	10,2	72,8	122,1	115,8	186,5	126,7	-32,1	-0,4
• Véhicules pour le transport de marchandises	11,9	110,7	95,6	91,6	94,1	92,5	-1,7	0,0
• Groupe électrogène	8,6	107,0	101,1	112,6	102,1	89,9	-11,9	-0,1
Produits finis destinés à la consommation	164	97,5	88,1	85,3	85,4	81,5	-4,6	-0,6
• Médicaments	36,2	118,3	107,5	101,1	123,9	128,1	3,4	0,1
• Voiture de tourisme	36,7	70,4	55,5	51,7	46,5	49,9	7,2	0,1
• Véhicule pour le transport en commun	12,1	107,7	108,6	131,8	117,2	117,7	0,4	0,0
Indice global à l'importation	1000,0	148,2	142,7	134,8	119,0	105,6	-11,3	-11,3

Source : ANSD

Tableau XXIII-24 : Evolution de l'indice des prix à l'exportation (base 100 en 2005)

	Poids	2012	2013	2014	2015	2016	Variation annuelle	Contribution à la variation annuelle
Alimentation-boisson-tabac	333,4	126,2	130,4	133,7	139,5	141,6	1,5	0,5
• Poissons frais	79,2	144,2	154,9	149,1	143	155,1	8,4	0,7
• Mollusques	62,4	148,9	110,9	127,4	149,2	148,7	-0,4	0,0
• Poissons réfrigérés	60,2	119,5	125,7	124	121,8	123,5	1,4	0,1
• Crustacés	53,5	104,1	122,1	141,3	170,5	169,7	-0,5	0,0
• Conserve de poisson	28,1	92,3	162,4	137,4	128,6	124,4	-3,3	-0,1
• Bouillon	17,7	85,8	81,7	83	82	81,4	-0,7	0,0
• Extrait de malt et préparation alimentaire	14,5	155	133	144,8	136,5	132,5	-2,9	0,0
Energie et lubrifiant	216,0	230,2	216,4	196,9	186,3	155,5	-16,5	-3,9
• Pétrole raffiné	216,0	230,2	216,4	196,9	186,3	155,5	-16,5	-3,9
Matières premières animales et végétales	57,9	172,6	174,1	132,6	128,4	135,5	5,5	0,3
• Huiles brutes d'arachides	37,5	181,9	199,2	133,3	133,7	146,3	9,5	0,4
• Coton	18,6	158	129	133,6	118,5	117,8	-0,6	0,0
• Peaux brutes de bovins	1,7	128,2	114	106,5	119,7	90,2	-24,7	0,0
Matières premières minérales	24,1	131,3	119,1	98,1	95,3	106,0	11,2	0,2
• Sel	9,0	128,7	125,8	125,8	126,7	110,5	-12,8	-0,1
• Autres argiles	6,9	111,7	132,1	106,9	104,8	123,4	17,7	0,1
• Débris ou fonte de fers ou en acier	8,2	150,8	100,8	60,4	52,9	86,4	63,4	0,3
Autres demi-produits	299,4	149,4	125,4	133,1	163,5	143,7	-12,1	-3,7
• Ciment	48,5	121,1	117,7	111,3	114,8	109,9	-4,2	-0,2
• Acide phosphorique	175,6	178,5	138,3	140,5	189,9	154,1	-18,9	-3,6
• Engrais	32,1	53,9	57,3	141,7	154,6	175,4	13,5	0,5
Produits finis destinés à la consommation	64,9	107,2	98,8	98	92,7	89,9	-3,0	-0,1
• Produits de beauté	20,0	104,8	100,8	100,6	96,9	100,2	3,4	0,0
• Articles de ménage	9,2	132	121	118	109,2	122,9	12,5	0,1
• Savon et produits tensio-actifs	8,9	139,6	110,8	115,6	105,3	81,0	-23,1	-0,1
Or industriel	4,4	513,9	391,4	378,5	427,4	443,3	3,7	0,1
• Or sous forme brute	4,4	513,9	391,4	378,5	427,4	443,3	3,7	0,1
Indice global à l'exportation	1000,0	158,9	148,8	145,0	153,3	142,0	-7,4	-7,4

Source : ANSD

Annexe 8 : COMPTES ECONOMIQUES

Tableau XXIII-25 : Les principaux agrégats (en milliards FCFA) et ratios

<i>en milliards de FCFA</i>	2014	2015	2016
PIB au prix du marché	9 775	10 509	11 283
Consommation finale	8 700	9 134	9 661
Formation brute de capital fixe	2 295	2 419	2 700
Exportations de biens et services	2 129	2 383	2 433
Importations de biens et services	3 584	3 724	3 672
Solde de la balance des biens et services	- 1 455	- 1 340	- 1 240
Revenu Disponible Brut	10 558	11 293	12 048
Solde budgétaire global	- 387	- 385	- 372
Solde courant extérieur	- 666	- 559	- 472
PIB (en volume aux prix de l'année précédente chaînés)	9 775	10 397	11 058
PIB/habitant (1 000FCFA)	702	732	762
PIB/habitant (US dollar)	1 422	1 238	1 286
RNDB/habitant (1000 FCFA)	758	787	814
RNDB/habitant (US dollar)	1 536	1 330	1 373
<i>en %</i>			
Taux de croissance annuel du PIB		6,4	6,4
Indice national des prix à la consommation (INPC)		0,6	1,5
Déflateur du PIB		1,1	1,0
Prix à l'importation (compta. nat.)		-3,6	-7,6
Prix à l'exportation (compta. nat.)		2,4	-2,0
Prix à la production (compta. nat.)		-0,6	-0,6

Source : ANSD. Comptes nationaux définitifs 2016, janvier 2018

Tableau XXIII-26 : Taux de croissance des volumes et des prix du Produit Intérieur Brut par branche d'activités

<i>En taux de croissance annuel</i>	Volumes		Prix	
	2 015	2 016	2 015	2 016
VALEUR AJOUTEE TOTALE	6,1%	6,2%	0,4%	1,6%
Secteur primaire	10,6%	5,4%	3,8%	2,8%
Secteur secondaire	9,8%	3,6%	-0,2%	2,6%
Secteur tertiaire	3,3%	7,6%	-0,2%	0,9%
+TAXES NETTES SUR LES PRODUITS	8,9%	8,1%	6,9%	-4,5%
=PRODUIT INTERIEUR BRUT	6,4%	6,4%	1,1%	1,0%
A00 AGRICULTURE ET ACTIVITES ANNEXES	16,0%	3,8%	2,5%	-0,2%
B00 ELEVAGE ET CHASSE	2,7%	8,7%	6,4%	5,1%
C00 SYLVICULTURE ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN	1,7%	3,1%	-5,6%	1,6%
D00 PECHE, PISCICULTURE ET AQUACULTURE	3,4%	8,5%	9,7%	16,2%
E00 ACTIVITES EXTRACTIVES	31,1%	-16,2%	11,4%	10,8%
F00 FABRICATION DE PRODUITS AGRO ALIMENTAIRES	6,6%	5,6%	-1,8%	2,2%
G00 RAFFINAGE DU PETROLE ET COKEFACTION	35,2%	5,2%	51,5%	-30,0%
H00 FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES DE BASE	31,4%	21,5%	66,9%	-37,0%
I00 FABRICATION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION	17,9%	7,2%	-18,2%	-0,7%
J00 FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MANUFACTURIERS	1,1%	5,2%	1,0%	-1,6%
K00 PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ	18,3%	7,4%	-26,3%	38,5%
L00 DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINIS ET TRAIT. DES DECHETS	8,7%	3,0%	-0,4%	3,8%
M00 CONSTRUCTION	15,5%	5,6%	-13,0%	23,2%
N00 COMMERCE	7,8%	6,0%	1,1%	-3,7%
O00 TRANSPORTS	-0,2%	4,7%	2,8%	11,5%
P00 HEBERGEMENT ET RESTAURATION	-1,6%	3,7%	4,6%	0,9%
Q00 INFORMATION ET COMMUNICATION	2,8%	0,1%	-3,5%	2,9%
R00 ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	11,5%	2,6%	4,9%	1,7%
S00 ACTIVITES IMMOBILIERES	4,0%	7,1%	-2,1%	0,3%
T00 ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES	-19,5%	36,8%	-0,6%	0,0%
U00 ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	10,1%	12,5%	-1,2%	-1,2%
V00 ACTIVITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	10,7%	10,7%	-3,2%	-0,7%
W00 ENSEIGNEMENT	3,1%	1,1%	0,0%	5,9%
X00 ACTIVITÉS POUR LA SANTÉ HUMAINE, ACTION SOCIALE	-0,5%	4,5%	2,2%	3,9%
Y00 ACTIVITÉS ART. CULTU. SPORTIVES ET RECREATIVES	19,1%	15,9%	1,2%	5,4%
Z00 ACTIVITES DOMESTIQUES	1,7%	9,4%	1,8%	4,6%
ZA0 AUTRES ACTIVITES NCA	4,1%	3,4%	0,6%	0,6%
ZB0 EXTRATERRITORIALITE				

Source : ANSD. Comptes nationaux définitifs 2016, janvier 2018

Annexe 9 : PRIX A LA CONSOMMATION

Tableau XXIII-27 Evolution des prix des fonctions de consommation

Libellé	Moy 2015	Moy 2016	Var 16/15
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	111,3	115,0	3,3%
Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	111,5	111,4	-0,1%
Articles d'habillement et chaussures	96,2	96,0	-0,3%
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	97,4	95,6	-1,8%
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	101,7	101,8	0,1%
Santé	108,9	109,4	0,5%
Transports	103,7	102,2	-1,5%
Communication	77,3	77,9	0,8%
Loisirs et culture	100	101,2	1,2%
Enseignement	111,6	112,4	0,7%
Restaurants et Hôtels	112,3	112,0	-0,2%
Biens et services divers	97,8	96,3	-1,5%
Indice global	103,5	104,4	0,8%

Source : ANSD

Tableau XXIII-28 : Evolution de l'indice des 12 fonctions de consommation en 2016

Libellé	Moy 2015	Indices												Moy 2016	Var 16/15
		janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16		
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	111,3	112,2	111,8	110,3	109,4	108,3	109,9	112,1	117,6	121,8	123,2	120,7	122,5	115,0	3,3%
Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	111,5	111,3	111,7	111,4	111,4	111,2	111,3	111,6	111,1	111,3	111,6	111,4	111,2	111,4	-0,1%
Articles d'habillement et chaussures	96,2	96,6	96,6	96,5	93,9	93,2	96,5	96,4	96,4	96,4	96,6	96,6	96,2	96,0	-0,3%
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	97,4	96,9	96,1	95,4	95,4	95,4	95,4	95,5	95,5	95,5	95,5	95,5	95,6	95,6	-1,8%
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	101,7	101,8	101,8	101,7	101,7	101,7	101,8	101,8	101,9	101,9	101,8	101,8	101,8	101,8	0,1%
Santé	108,9	109,4	109,5	109,1	109,2	109,5	109,8	109,5	109,9	109,0	109,1	109,5	109,7	109,4	0,5%
Transports	103,7	103,2	102,1	102,2	102,1	102,0	102,0	102,2	102,2	102,0	102,1	102,1	102,1	102,2	-1,5%
Communication	77,3	78,9	78,8	79,4	78,7	79,0	76,7	79,1	76,9	78,8	77,2	74,4	77,4	77,9	0,8%
Loisirs et culture	100,0	101,0	100,9	100,9	100,9	100,9	100,9	101,8	101,8	101,8	101,3	101,2	101,2	101,2	1,2%
Enseignement	111,6	112,1	112,1	112,1	112,1	112,1	112,1	112,1	112,1	112,1	113,5	113,5	113,5	112,4	0,7%
Restaurants et Hôtels	112,3	112,2	112,3	112,3	111,9	111,9	111,9	111,9	112,0	112,0	112,0	112,0	112,0	112,0	-0,2%
Biens et services divers	97,8	96,6	96,5	96,3	96,2	96,4	96,3	95,9	96,0	96,2	96,5	96,5	96,6	96,3	-1,5%
Indice global	103,5	103,8	103,5	102,9	102,3	101,9	102,6	103,5	105,2	106,7	107,1	106,2	106,9	104,4	0,8%

Source : ANSD

Tableau XXIII-29 : Evolution annuelle de l'IHPC selon la nomenclature secondaire

Libellé	Pondération	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	Moy 16	Variation 2016/2015
Produits locaux	7101	106,8	106,7	105,9	105,2	104,7	105,2	106,6	109,0	111,2	112,0	110,2	111,2	107,9	1,4%
Produits importés	2899	97,1	96,4	96,2	95,5	95,0	96,5	96,2	96,3	96,4	96,0	96,8	96,9	96,3	-0,7%
Primaire	2999	115,8	115,5	114,2	112,9	111,5	112,9	115,3	121,6	126,2	128,4	125,6	127,4	118,9	3,1%
Secondaire	3768	98,4	97,7	97,0	96,4	96,3	97,5	97,5	97,4	97,7	97,1	97,0	97,1	97,2	-1,0%
Tertiaire	3233	99,6	99,6	99,7	99,6	99,6	99,3	99,8	99,5	99,7	99,7	99,2	99,7	99,6	0,6%
Produits non durables	4371	111,8	111,2	109,8	108,9	108,0	109,2	111,0	115,1	118,6	119,6	117,5	119,0	113,3	1,9%
Produits semi durable	2108	95,8	95,4	95,2	94,0	93,8	95,4	95,2	95,3	95,2	95,1	95,2	95,0	95,0	-1,0%
Produits durables	288	94,9	95,2	94,9	95,2	95,1	95,1	95,4	95,4	95,6	95,7	96,0	96,0	95,4	-0,8%
Services	3233	99,6	99,6	99,7	99,6	99,6	99,3	99,8	99,5	99,7	99,7	99,2	99,7	99,6	0,6%
Produits frais	1452	117,5	116,0	114,1	111,8	108,1	111,1	115,5	127,7	137,5	141,8	136,3	141,0	123,2	5,6%
Energie	746	105,2	102,3	100,9	100,9	100,9	100,9	100,9	100,9	100,9	100,8	100,8	100,8	101,3	-4,9%
Hors produits frais et énergie	7802	101,4	101,5	101,2	100,8	100,9	101,3	101,6	101,6	101,8	101,5	101,2	101,3	101,3	0,4%
INDICE GLOBAL	10000	103,8	103,5	102,9	102,3	101,9	102,6	103,5	105,2	106,7	107,1	106,2	106,9	104,4	0,8%

Source : ANSD

Annexe 10 : COÛT DE LA CONSTRUCTION

Tableau XXIII-30 : Evolution des différents indice de l'ICC

Groupe de matériaux et services	Pondération	Indices des		Variation
		9 derniers mois de 2015	9 derniers mois de 2016	
Matériaux de construction	7302	99,6	100,7	1,2%
Matériaux de base	3924	99,1	101,7	2,7%
Matériaux de menuiserie	1345	100,1	100,1	0,0%
Plomberie et sanitaire	416	100,3	98,6	-1,6%
Travaux Electricité	305	99,9	97,2	-2,7%
Revêtement mur et sol	603	99,8	98,4	-1,3%
Peinture	405	100,1	101,0	0,9%
Etanchéité	259	100,8	101,0	0,2%
Autres matériaux	45	100,8	103,3	2,4%
Moyens de gestion	37	100,0	90,3	-9,7%
Location du matériel	81	100,0	100,5	0,5%
Main d'œuvre	2580	100,5	102,6	2,1%
ICC	10000	99,8	101,2	1,4%

Source : ANSD

Tableau XXIII-31 : Prix moyens de certains matériaux de construction

Produits	Unité	T2 2015	T3 2015	T4 2015	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016
Ciment 32,5 R	Tonne	58910	58715	58358	58065	57214	57047	56726
Ciment 42,5 R	Tonne	58949	58935	58863	58740	58740	58740	58740
Gravier 5/15 - 8/16	charge camion	110638	110638	113881	113881	109287	110253	112020
Gravier 3/8 ou grain de riz	charge camion	122167	122167	125748	125748	118775	119610	121697
Sable de dune	charge camion	59286	59762	62143	61429	61675	62167	61531
Fer 6	100 Kg	22114	21522	18226	16560	22230	20638	27072
Fer 8	100 Kg	24841	24277	21513	19229	23559	21717	29909
Fer 10	100 Kg	24507	24170	21216	19027	23500	21700	29894
Fer 12	100 Kg	22155	21580	18065	16427	22397	20757	28229
Fer 14,	100 Kg	49869	49501	48201	46191	44430	44876	42718
Pointes 7	Kg	787	787	787	787	787	787	787
Pointes 8	Kg	759	777	787	787	787	787	796
Porte en bois rouge pour salon	unité	149244	151376	152725	153334	154623	154623	154823
Porte en bois rouge pour cuisine ou pour chambre	unité	104853	105690	106337	105494	105997	105997	105940
Porte en bois blanc pour chambre	unité	90353	91019	91135	90574	88238	88530	87008
Porte en bois blanc pour salle de bain	unité	76714	77438	79943	81437	80631	80730	80486
Porte métallique pour garage	unité	229960	229960	229960	229558	237528	238886	239742
Porte métallique pour	unité	96858	97508	97832	99339	100738	102095	101722

Produits	Unité	T2 2015	T3 2015	T4 2015	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016
entrée de la maison								
Porte aluminium pour salon	unité	187506	189610	190662	190662	190662	190662	190662
Fenêtre aluminium	unité	96746	96746	96830	96872	96872	96872	95605
Carreaux mural en faïence	m2	3277	3277	3277	3122	3116	3086	3075
Carreaux sol en grès cérame	m2	4163	4166	4128	3975	3933	3909	3789
Carreaux sol en grès polis	m2	6344	6350	6359	6309	6211	6161	6143
peinture à eau	seau	8859	8859	8830	8771	8762	8805	8858
Peinture à huile	seau	23230	23259	23933	24550	25447	25098	25450

Source : ANSD

Annexe 11 : FINANCES PUBLIQUES

Tableau XXIII-32 : Tableau des opérations Financières de l'Etat (TOFE)

En milliards FCFA

Poste	2013	2014	2015	2016	variation en %	
					2015/2014	2016/2015
1. Total recettes et dons	1 659,0	1 927,0	2 031,5	2 334,6	5,4	14,9
1.1 Recettes budgétaires et FSE	1 471,4	1 673,5	1 799,5	2 090,3	7,5	16,2
Recettes fiscales (y compris FSE)	1 381,2	1 532,3	1 659,6	1 811,8	8,3	9,2
dont FSE	38,4	49,8	57,4	20,6	15,3	-64,1
Recettes non fiscales hors recettes exceptionnelles-Mittal	90,2	92,2	111,7	103,5	21,1	-7,4
Ressources exceptionnelles-Mittal		49,0	28,2	175,0	-42,4	520,6
1.2 Dons	187,5	253,5	232,0	244,3	-8,5	5,3
Budgétaires	19,8	40,3	31,2	37,9	-22,6	21,6
En capital	167,7	213,2	200,8	206,4	-5,8	2,8
2. Dépenses totales et prêts (net)	2 059,0	2 318,7	2 411,5	2 704,0	4,0	12,1
2.1 Dépenses courantes	1 262,8	1 409,3	1 504,4	1 612,9	6,7	7,2
Traitements et salaires	464,7	485,4	526,1	572,3	8,4	8,8
Intérêts sur la dette publique	113,2	131,0	159,8	187,7	22,0	17,4
Extérieure	55,4	62,7	126,1	139,9	101,1	10,9
Intérieure	57,8	68,3	33,6	47,8	-50,8	42,2
Autres dépenses courantes	684,9	792,9	818,5	852,9	3,2	4,2
Fournitures, entretien et autres	313,6	443,0	384,3	321,5	-13,3	-16,3
Transferts et subventions	371,2	349,9	434,2	531,4	24,1	22,4
2.2 Dépenses en capital	801,3	899,1	907,2	1 091,1	0,9	20,3
Financement intérieur et sur prêts non concess	477,3	508,3	502,2	654,6	-1,2	30,3
Financement extérieur	324,0	390,9	405,0	436,5	3,6	7,8
2.3 Prêts nets	-5,1	10,3	0,0	0,0	-100,0	
Prêts rétrocédés	10,4	10,7	12,7	0,0	18,7	-100,0
Remboursement des prêts rétrocédés	-15,5	-0,4	-12,7	0,0	3 075,0	-100,0
Solde global dons compris (Adm. Cent. et entités non fin. du secteur public)	-400,4	-384,0	-385,2	-369,4	0,3	-4,1
6. Financement	400,4	384,0	387,0	369,4	0,8	-4,6
7. Financement extérieur	151,0	459,9	341,4	219,2	-25,8	-35,8
Tirages hors titres publics	219,9	205,1	233,8	259,4	14,0	10,9
Trésorerie	53,2	19,7	29,5	29,3	49,7	-0,7
Prêts projets	166,7	185,4	204,3	230,1	10,2	12,6
Amortissement	-80,0	-65,2	-61,7	-67,8	-5,4	9,9
Assistance PPTE (intérêts et amortissements)	17,3	16,0			-100,0	
Emissions Bons Trésor, obligations, Banques s/région (net)	-6,3	-20,9	183,0	-33,4	-975,6	-118,3
Emprunts non concessionnels	0,0	250,0	0,0		-100,0	
8 Financement intérieur (I.+II.)	250,7	-76,5	41,1	147,9	-153,8	259,5
Erreurs et omissions	-1,3	0,6	4,4	2,3		
9. Ecart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0		

Source : DGCP, TOFE, juin 2018

Tableau XXIII-33 : Les recettes budgétaires
En milliards FCFA

Poste recette	2014	2015	2016	variation en %	
				2015/2014	2016/2015
1- IMPOTS DIRECTS	415,4	455,7	533,9	9,7	17,2
Impôts sur les sociétés	133,8	147,2	165,5	10,0	12,4
Impôts sur le revenu	234,7	257,9	310,8	9,9	20,5
IRVM / IRCM	26,5	27,2	36,6	2,6	34,6
Taxe sur la plus value immobilière	3,5	3,1	3,7	-11,4	19,3
CFCE	16,9	20,3	17,3	20,1	-14,7
2- IMPOTS INDIRECTS	1116,9	1203,8	1277,9	7,8	6,2
2.1 TAXES SUR BIENS ET SERVICES (y compris TVA porte)	727	785,2	847,8	8,0	8,0
Taxes sur biens et services intérieurs (hors Tva import)	402,5	431,7	494,3	7,3	14,5
TVA intérieure hors pétrole	221,7	249,3	279,5	12,4	12,1
TVA intérieure pétrole	15,2	14,2	18,3	-6,6	28,9
Taxe sur les activités Financières (y compris TOB)	45,8	47,7	51,6	4,1	8,1
Taxe sur la Consommation Hors pétrole	24,5	42,2	50,6	72,2	20,0
Taxe spécifique pétrole	59,6	61,5	74,6	3,2	21,3
Taxe sur les véhicules	8	8,7	12,1	8,7	38,9
Taxe sur les contrats d'assurance	5	4,0	5,9	-20,0	46,4
RUTEL	18,7	18	18,6	-3,7	3,2
CSMC	4	4,1	1,8	2,5	-57,2
TVA à l'import	324,5	353,5	353,5	8,9	0,0
2.2 DROIT DE PORTE	221,1	227,6	234,6	2,9	3,1
2.3- DROITS ENREGIST. ET TIMBRE	56,4	64,2	70,3	13,8	9,5
Droits enregistrements, hypothèque	39,6	41,5	52,0	4,8	25,3
Droits de timbre	16,8	22,7	18,3	35,1	-19,4
2.4- FSIPP (Fonds de sécurisation des importations produits pétroliers)	62,6	69,4	104,6	10,9	50,7
2.5- FSE	49,8	57,4	20,6	15,3	-64,1
RECETTES FISCALES (1+2)	1532,3	1659,5	1811,8	8,3	9,2
3- Revenus du domaine, dividendes et produits financiers	81,3	84,4	83,4	3,8	-1,2
<i>Revenus du domaine (immobilier, forêt, mines, maritime)</i>	17,8	34,9	26,6	96,1	-23,7
<i>Dividendes et produits financiers</i>	56,1	49,8	51,5	-11,2	3,4
4- Autres recettes non fiscales	59,9	26,1	20,1	-56,4	-23,1
RECETTES NON FISCALES	141,2	139,89	278,5	-0,9	99,1
Dont Ressources exceptionnelles	49	28,2	175	-42,4	520,6
TOTAL RECETTES	1673,5	1799,4	2090,3	7,5	16,2

Source : DGCPT, TOFE, juin 2018